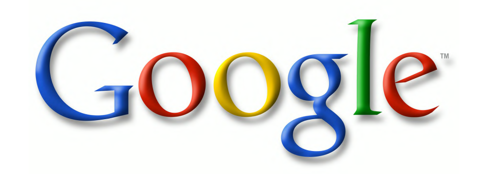
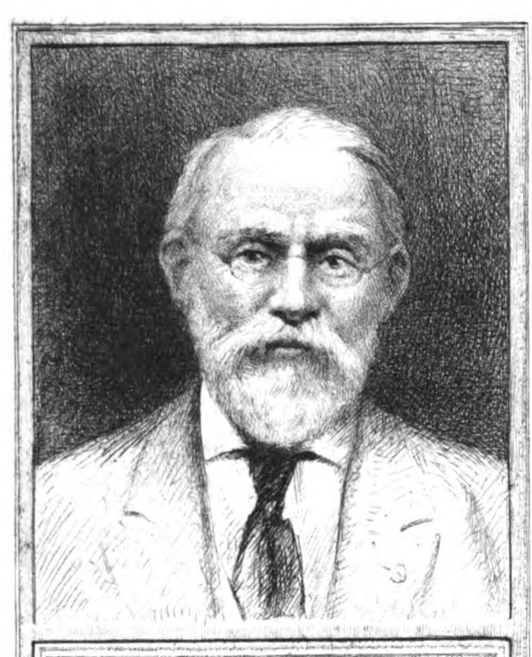



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

ANNÉE 1861.



CHALONS

H. LAURENT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

DISCOURS

DE

M. EUGÈNE PERRIER, *président élu.*

MESSIEURS,

Le sujet de l'allocution par laquelle le président de votre Société ouvre ordinairement cette séance m'est, cette année, tout naturellement indiqué. Je dois vous parler de l'Exposition de Châlons. Je le dois encore parce qu'elle est en partie votre œuvre, et que vous avez tous, d'une manière ou d'une autre, coopéré à son succès.

J'ai prononcé le mot de succès; je crois être, en effet, l'interprète du sentiment général en disant que la ville de Châlons, qui a voulu être comptée parmi les premières villes de province où ont été inaugurées des Expositions industrielles, peut se féliciter, à tous les meilleurs points de vue, des résultats de sa louable entreprise.

Il est permis de regretter sans doute que l'Exposition ait dû nécessairement être restreinte aux produits de la région, et qu'ainsi on n'ait pas pu faire appel aux merveilles de Paris et d'autres importantes localités. Mais, dans ses limites, notre Exposition n'en a pas moins été une mani-

festation remarquable des progrès qui s'accomplissent autour de nous, et elle aura fourni à nos populations de nombreux et sérieux sujets d'intérêt et d'instruction.

Vous n'attendez pas de moi une revue des produits qui y ont figuré. Elle serait trop longue pour le temps donné à cette solennité. Qu'aurais-je de mieux à faire alors que de reproduire sans y rien changer les rapports qui ont été lus dans les diverses sections du Jury? Mais je l'espère, Messieurs, la publicité ne manquera pas à l'intérêt qu'ils offrent.

Dans l'examen très succinct que je ferai aujourd'hui des objets les plus importants de l'Exposition, ma première mention, je devrais dire plutôt mon premier hommage, sera pour ces produits métallurgiques qui y occupent une place si distinguée. Lorsqu'on admire à quel degré de perfection sont parvenues, dans notre région, toutes les industries qui se rattachent à la production et à la mise en œuvre du fer, lorsqu'on voit cette rude matière se prêter, sous d'habiles et ingénieuses directions, aux emplois les plus simples comme les plus élevés, lorsqu'on la voit forcée de s'assouplir au point de servir même à la reproduction des conceptions artistiques des plus délicates, on se sent rassuré sur l'avenir de nos industries métallurgiques. Le changement qui s'opère dans le régime de notre commerce international est certainement une épreuve bien grave pour elles, plus grave peut-être dans les départements de notre région que dans toute autre contrée. Nous en avons cependant la confiance, nos métallurgistes ne perdront pas courage, et avec les moyens d'action qui leur ont été solennellement promis, et dont la prompte réalisation ne leur manquera pas, ils continueront à contribuer, dans les larges proportions qui leur sont habituelles, à la fortune et à la puissance de la France.

Nous nous arrêterons maintenant, Messieurs, devant cette splendide exhibition de l'industrie rémoise. Ces spécimens de tant de genres d'étoffes, de tant d'articles remarquables par le goût des combinaisons, par la solidité et la délicatesse des tissus et des couleurs, remarquables encore par le bon marché, mettent une fois de plus en lumière un fait depuis longtemps constaté, c'est que sur aucun point manufacturier du globe, on ne connaît la laine aussi bien qu'à Reims. Nulle part on ne sait utiliser avec autant d'intelligence et de profit les diverses qualités de cette matière ainsi que les différentes parties d'une toison. Aujourd'hui tous les genres de tissus de laine, la draperie elle-même, sont fabriqués à Reims. Leur production annuelle dépasse 75,000,000 de francs et sur cette somme considérable un tiers est exporté à l'étranger. Ce chiffre d'exportation est bien éloquent, bien rassurant surtout. Il est la meilleure démonstration de la puissance d'expansion de l'industrie rémoise et des ressources qu'elle trouve en elle. Espérons, Messieurs, qu'elle ne se laissera guère enlever de sa clientèle du marché national par la concurrence des produits étrangers, et qu'elle saura, au contraire, élargir de jour en jour la place respectable qu'elle occupe déjà sur tous les marchés du monde.

A côté de cette grande industrie de notre pays, une autre figure aussi avec honneur à l'Exposition. Devrais-je dire une industrie, lorsqu'il s'agit plutôt d'une des productions les plus riches du sol de notre département.

L'art, sans doute, découvrait et commençait à utiliser, il n'y a guère plus d'un siècle, une charmante propriété de nos vins, et depuis ce temps la mousse a ajouté un agrément nouveau à leurs qualités naturelles. Mais le produit de la Champagne, dans la simple acception du mot, n'en mérite pas moins la réputation qu'il avait dans

les siècles passés; c'est toujours le vin que nos anciens rois avaient su distinguer et qu'ils mettaient au rang des premiers vins de France.

La Commission de l'Exposition a voulu précisément mettre en relief cet heureux privilége de notre sol, en sollicitant plus particulièrement l'envoi à l'Exposition de vins rouges et de vins blancs secs de Champagne. Son idée a été comprise. Les vignobles de la montagne de Reims, ceux d'Ay, d'Epernay, de Pierry, de Cramant et de Vertus ont été dignement représentés à l'Exposition. D'heureux possesseurs de vins blancs et rouges de 1811, 1818, 1822, 1825, 1834, 1842 et 1846, y ont apporté leurs trésors, et la dégustation de ces délicieux produits a démontré une fois encore que nos vins, dont la solidité sous toutes les latitudes est si bien constatée, peuvent aussi défier le plus souvent l'action des plus longues années.

L'Exposition des instruments et des produits servant au commerce des vins de Champagne, et dont la collection était complète, a pu donner l'idée exacte des progrès qui se font tous les jours dans le matériel de cette industrie. On a pu remarquer aussi quels efforts ingénieux sont tentés pour en simplifier et régulariser les opérations les plus délicates.

Toutes les verreries où se fabriquent des bouteilles pour les vins mousseux, se sont empressées de se rendre à l'appel qui leur a été fait. Les produits présentés étaient sans exception remarquables par la forme, la nuance et la netteté du verre. Les bouteilles de presque toutes les verreries ont résisté à l'épreuve d'une pression hydraulique double du maximun de la force expansive du gaz acide carbonique. Le commerce des vins de Champagne enregistrera, avec satisfaction, cette indication de ce que

peut faire l'art avancé de nos verriers et de ce qu'on est en droit de lui demander maintenant.

Je ne puis quitter ce sujet sans mentionner, avec l'éloge qu'il mérite, le premier exemple d'une verrerie établie sur les lieux mêmes où s'exerce l'industrie des vins de Champagne. Espérons que la tentative courageuse de MM. de Granrut, tentative que le succès a récompensée, ne tardera pas à avoir des imitateurs. Notre sol fournit les matières principales du verre. La houille nous est maintenant amenée sur nos canaux. Pourquoi les vingt millions de bouteilles que la Champagne emploie annuellement ne seraient-elles pas un jour fabriquées au sein même de la Champagne?

Je me trouve naturellement amené à vous parler d'autres emplois du verre, qui ont donné lieu à des expositions remarquables, et ici encore j'éprouve le regret de ne pouvoir mentionner que sommairement et sans aucuns des détails que comportent de telles industries;

Et cette ancienne manufacture de glaces de Saint-Gobain, dont les brillants produits se vulgarisent de plus en plus en se prêtant aussi bien aux usages les plus simples et les plus communs, qu'à la décoration la plus splendide de nos habitations;

Et cette usine de Bligny, où l'on fait de ces belles choses en verre que vous avez tous admirées et que vous n'avez pas jugées inférieures aux cristaux de Saint-Louis et de Baccarat;

Et cette fabrique d'instruments d'optique de Sézanne, entreprise pleine d'avenir, et de plus, exemple produit parmi nous des intéressantes applications que la science peut fournir à l'industrie.

Si rapide que soit cette revue, notre attention ne peut

manquer de se fixer aussi sur les nombreux vitraux qui ornent la galerie, et en admirant encore une fois leurs dispositions heureuses et leurs brillantes nuances, nous nous féliciterons de voir renaître chez nous les traditions de ces peintres verriers champenois, dont les œuvres brillant encore aujourd'hui du même éclat qu'elles avaient, il y a des siècles, s'allient si merveilleusement à l'ordonnance profondément religieuse de nos monuments catholiques.

Nous nous réjouissons aussi de voir cette belle industrie se développer dans nos cités parce qu'elle peut aider à y réveiller le goût et le sentiment des arts.

Nous devons par le même motif saluer de notre sympathie et de nos encouragements les heureux développements que prend dans notre pays l'industrie céramique de luxe, et qu'ont signalés à l'Exposition tant de ravissantes productions.

En première ligne vous placez assurément, Messieurs, la fabrique de porcelaines de Villenauxe (Aube). N'êtes-vous pas encore en effet sous le charme que vous causait la vue de ces objets d'une pâte fine et éblouissante, où vous ne saviez ce que vous deviez admirer le plus du choix des modèles ou de la perfection de l'exécution?

Tout en enviant cette belle manufacture au département de l'Aube, notre département peut aussi montrer, avec un certain orgueil, ses fabriques de porcelaines. A Sézanne et à Esternay, c'est maintenant une industrie solidement établie, qui durera et qui grandira. Ces porcelaines sont avantageusement notées sur le marché de Paris ; elles y ont une vente courante et déjà considérable, c'est assez dire leur mérite.

Un mot aussi pour ces porcelaines de Fismes, qu'on

croirait être de fabrique anglaise, si leurs dessins et leurs formes n'étaient pas de meilleur goût que ce qui se fait chez nos voisins.

Une autre mention pour ces jolies poteries de jardins, fabriquées à Lacroix-aux-Bois (Ardennes). Ces vases, aux formes et aux dispositions artistiques, conviennent bien à ces merveilles que nos horticulteurs créent chaque jour. C'est ainsi qu'un progrès amène un autre progrès.

Ne dirai-je rien de cette céramique, plus modeste, qui est consacrée tout entière à des emplois simplement utiles. Ce n'est pas la partie de l'Exposition qui a attiré le plus les regards, et pourtant ce n'était pas une des moins dignes d'attention. Ce nombreux et remarquable concours a fait voir à quel point est en progrès dans nos contrées la fabrication des poteries, des conduits pour drainage, des tuiles de formes si variées maintenant, et des briques, ces pierres artificielles que depuis des milliers d'années l'homme s'attache à créer partout où il réside. Dans la nombreuse collection de ces dernières, permettez-moi de signaler celle qui se fabrique à Châlons; elle mérite cette mention particulière, surtout à cause des difficultés que la nature du sol oppose à sa fabrication.

En parlant des articles qui servent à la construction de nos habitations, je serais bien tenté de m'arrêter devant tous les objets d'ameublement et de décoration qui garnissent cette galerie. Je me bornerai à cette simple observation : c'est que tous ces objets sont solidement et consciencieusement établis, qu'ils ne sont inférieurs à leurs similaires fabriqués à Paris que par un seul point, une facture moins distinguée (nuance d'ailleurs qui peut

s'effacer tous les jours), mais qu'ils ont l'avantage de coûter moins, beaucoup moins.

Je pourrais en dire autant de la carrosserie, dont l'art s'améliore chaque jour dans un grand nombre de villes de notre région.

J'aurais beaucoup à dire encore, Messieurs, d'une des parties les plus saillantes de l'Exposition, et qui mériterait aussi une plus longue place dans cet exposé, car elle est la démontration la plus significative du progrès accompli dans nos pays. Je veux parler des machines.

Ici, l'Ecole d'arts et métiers que possède notre ville, se présente la première à notre vue, et nous devons nommer tout d'abord cet établissement, moins à cause de tant d'objets utiles et d'une exécution parfaite qu'elle met à la disposition de nos industriels, de nos agriculteurs, et de nos constructeurs eux-mêmes, que par reconnaissance pour l'influence féconde qui ressort de ses travaux et de ses enseignements, et dont notre pays est le premier à profiter.

Près des nombreux produits de l'Ecole, voici l'intéressante série des métiers à peigner, à filer et à tisser, qui sont sortis des ateliers de MM. Pierrard-Parpaite père et fils, de Reims. En mentionnant l'habileté avec laquelle ces constructeurs savent interpréter et prévenir même les besoins de l'industrie rémoise, je crois entrer dans leurs vues en rappelant qu'ils ont reçu les leçons de notre Ecole d'arts et métiers, et en reportant ainsi à l'établissement qui les a formés une partie des éloges qu'ils méritent.

A ce propos, parmi d'autres produits similaires nombreux et presque tous remarquables, citons encore les produits d'un grand et prospère établissement, dirigé aussi par d'anciens élèves de l'Ecole. Ce sont les appareils

de chauffage de MM. Corneau frères, de Charleville, qui se recommandent par une exécution à la fois savante et artistique.

Au nombre des produits du génie mécanique qui dans les Expositions étonnent les visiteurs (les savants quelquefois autant que les simples curieux) les machines à coudre, ont depuis quelques années le privilége plus particulier d'attirer la foule autour d'elles. Que dire de ces merveilleux mécanismes qu'on voit mis en action, non-seulement dans les grands ateliers, mais sous la main de la simple ouvrière travaillant chez elle? Chaque nouvelle Exposition signale de nouveaux prodiges de ces mécanismes. A la nôtre on montrait pour la première fois une machine où le fil circulait et s'enchaînait à travers le cuir épais d'une chaussure militaire, aussi facilement, aussi rapidement qu'à travers une mince étoffe.

En parcourant l'Exposition des machines et produit de l'agriculture, je mentionnerai simplement comme une des plus complètes et des plus intéressantes parmi tant d'autres la belle collection d'instruments aratoires de M. Paul François, constructeur à Vitry;

Je montrerai le semoir Collard, le plus simple, le moins couteux et le plus pratique des semoirs, inventé par un simple menuisier, et que la Société d'agriculture de la Marne faisait connaître il y a vingt ans;

Devant les machines à battre je dirai, à l'honneur de notre département, que ces instruments utiles étaient en usage dans nos plus petites exploitations rurales bien longtemps avant leur introduction dans les contrées de la France les plus avancées;

Entre toutes ces machines à faucher, je distinguerai par une prédilection bien naturelle celle de notre compatriote

M. Picot, qui, après de nouveaux efforts de l'inventeur, pourra bien être classée un jour parmi les mieux combinées et les plus pratiques qui existent;

Je ne dois pas oublier les pressoirs à vin dont on a rarement vu ailleurs un concours.aussi varié. Avant peu, nous devons l'espérer, ces systèmes perfectionnés seront généralement appliqués et les procédés vicieux de vinification qui existent encore dans quelques-uns de nos vignobles auront complètement disparu.

Souhaitons aussi de voir dans toutes nos huileries la presse hydraulique de MM. Burguy et Cabassol, de Bar-le-Duc, machine des plus solides, des plus puissantes, des plus expéditives et d'un étonnant bon marché.

Je suis obligé, Messieurs, de terminer cette revue, en regrettant d'avoir omis beaucoup d'objets qui étaient dignes d'attention. Il en est un cependant sur lequel je dois m'arrêter quelques instants encore.

Dans cette Exposition, qui va devenir un évènement de son histoire, la ville de Châlons a apporté un nombreux contingent de produits qui se sont fait distinguer par l'utilité de leur destination et par leur bonne et loyale exécution. Châlons occupe aussi à l'Exposition une place remarquable pour ces produits nombreux où l'art et l'industrie se donnent la main. Mais pourquoi notre ville n'est-elle pas représentée dans cette solennelle manifestation par une de ces industries manufacturières qui font la prospérité et l'illustration de grandes cités voisines? La raison en est bien simple, Messieurs; il faut la trouver dans la puissance qu'a eue la culture de la terre depuis bien des siècles, d'absorber, à son profit, la plupart des éléments d'activité du pays dont Châlons est le centre. Un rare concours de circonstances favorables, soit à l'exploitation du sol, soit au débouché et à la circulation de ses produits,

a certainement amené dans ce pays plus facilement et plutôt qu'ailleurs le développement de l'agriculture et cette division de la propriété que l'italien Machiavel constatait, il y a plus de trois cents ans, dans une étude sur la France, comme un heureux privilége dè notre nation. On s'explique ainsi naturellement que, privée du concours d'une population fixée ou attirée à la campagne par la plus sûre des occupations, l'industrie de la ville n'ait pu prendre l'essor dont elle était susceptible. Faut-il le regretter lorsque, par suite d'efforts presque exclusivement tournés vers l'agriculture, le pays qui environne Châlons, quoique ingrat dans plusieurs de ses parties, est devenu une des contrées les plus prospères et les plus aisées de la France.

Si, aujourd'hui, l'on voit moins que jamais de grands établissements manufacturiers fonctionner au centre d'un pays dont l'agriculture occupe les bras si généralement et si fructueusement, on peut cependant dire que Châlons n'a pas été insensible à l'active impulsion de notre époque. Des industries variées et souvent ingénieuses s'y font place tous les jours, et les distinctions, qui seront décernées tout à l'heure, signaleront les efforts qui ont été accomplis et les succès qui les ont suivis. Nous verrons certainement, Messieurs, se produire dans cette ville de nouveaux efforts et de nouveaux succès, et nous n'hésitons pas à le dire, l'Exposition qui se termine aujourd'hui n'y aura pas été étrangère.

Est-il besoin, en effet, de démontrer quelle féconde émulation peuvent produire ces solennités industrielles que nous voyons se propager dans nos départements. Assurément les grandes Expositions qui se tiennent tour à tour dans les principales villes du monde auront toujours leur raison d'être. Le caractère d'universalité qu'elles ont pris depuis quelques années augmente encore leur

utilité, en facilitant l'échange des moyens de production de chaque nation, et le développement des relations entre les divers peuples. Mais à la hauteur où il est placé, et dans les vastes proportions où il se présente, cet ensemble d'enseignements ne peut pas avoir une influence directe et immédiate. Pour que cette influence salutaire puisse s'exercer plus sûrement et plus activement, il est bon que le spectacle des progrès accomplis et des exemples à imiter, soit rapproché et mis à la portée des populations. Les Expositions particulières ne peuvent manquer de produire pour le perfectionnement de nos industries, ce qu'elles font, à vue d'œil, dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture.

Souhaitons donc, Messieurs, que nos cités puissent, sans trop d'efforts et de sacrifices, voir revenir ces solennités avec une sorte de périodicité. Souhaitons-le par cette raison encore, que tout ce qui sert à l'agrandissement et à la propagation des connaissances d'un pays, profite également au progrès de sa moralité.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1860—1861

Par M. Charles GILLET, *secrétaire.*

Messieurs,

Il n'est pas un de nous qui n'ait entendu dire, au moins une fois, que fait-on dans les sociétés académiques? Les personnes studieuses trouveront une longue et péremptoire réponse dans les collections des mémoires académiques, mais les personnes moins capables d'application et qui veulent des réponses brèves, liront la charmante fable de M. Profilet, *l'œil et la main :*

« *Un bon bras a besoin d'un bon conseil, crois-moi,*
» *Bêche pour eux, mon cher, ils y verront pour toi* (1). »

Quant au secrétaire de votre compagnie, s'il cherche à embrasser d'un seul regard l'étendue de vos travaux

(1) Mémoires de la Société académique de la Marne, année 1858.

pendant l'année 1860-1861, il ne peut s'empêcher de reconnaître que vous avez honorablement accompli la loi du travail annuel, et si du résumé qu'il doit vous présenter on ne voit pas ressortir l'importance et l'utilité de vos actes, la faute n'en sera pas à la Société, mais au rédacteur du compte rendu.

Est-ce sans raison que le mot *utilité* vient d'être prononcé? Non: quoi de plus utile en effet que le *dictionnaire* terminé par vous cette année et qui embrasse la *topographie*, l'*archéologie* et l'*histoire du département de la Marne*, sauf l'arrondissement de Reims réservé à l'Académie de cette ville (1). M. le Ministre de l'instruction publique qui vous avait demandé ce dictionnaire, vous a adressé ses remerciements et Son Excellence persuadée que plus on travaille, plus on est apte à bien faire, vous a confié un deuxième ouvrage aussi important et peut-être plus difficile que le premier, c'est la *description scientifique du département tout entier*. Ce travail doit comprendre la description géologique et minéralogique, la météorologie, les eaux minérales, la statistique, la botanique, la zoologie et enfin l'anthropologie ou l'étude des races humaines du département de la Marne des temps anciens et des temps modernes.

Voilà, Messieurs, des travaux faciles à tracer, mais moins faciles à exécuter, ils demandent des recherches, du temps, du zèle, etc. Vous avez renvoyé à une commission spéciale chaque partie de la description scientifique, elle est maintenant élaborée; vous aurez ultérieurement à entendre les rapports particuliers à

(1) Ce dictionnaire a été fait par M. le docteur Salle, avec le concours d'une commission composée de MM. Garinet, Maupassant, Drouet, Savy, Musart, Barbat, Gillet.

l'aide desquels vous pourrez élever l'édifice scientifique qui vous est confié.

L'autorité supérieure n'a pas fait appel aux lumières de la société seulement pour les deux importants ouvrages que nous venons de rappeler, elle vous a donné d'autres missions tout d'actualité, en vous renvoyant l'examen de trois *demandes d'encouragement* qui avaient été adressées, l'une à Sa Majesté Impériale Napoléon III, l'autre à M. le Ministre de l'agriculture et la troisième à M. le Préfet de la Marne.

Vous n'avez pas pu appuyer la première demande. Elle avait pour but l'obtention d'une somme de cent mille francs destinée à fonder en France un grand établissement d'apiculture, et à faciliter la publication d'un mémoire sur les abeilles ; cette publication selon la pensée de l'auteur devait enrichir la France (1).

L'auteur de cette demande avait eu déjà entre les mains des moyens financiers suffisants pour réussir en apiculture et cependant il avait échoué, alors que ses confrères réussissaient. Il était difficile de voir dans un tel résultat des motifs de recommandation.

La deuxième demande était relative à un mécanisme dont le modèle seul a été présenté. L'appareil était présenté par l'inventeur comme n'étant rien moins qu'un moteur universel assez puissant pour produire au besoin une force illimitée. Votre commission a examiné avec soin le modèle, elle a entendu les explications de l'inventeur, mais elle n'a pu ni reconnaître la légitimité de ses prétentions, ni le suivre dans ses espérances sans bornes ; elle a cherché à le ramener à des idées plus

(1) Commissaires : MM. Jules Greslot, l'abbé Aubert, *rapporteur*.

praticables en lui donnant des avis qui lui seront d'une grande utilité s'il veut les suivre (1).

Une troisième demande a reçu votre appui ; elle n'avait pour but ni d'enrichir la France ni de soulever le monde physique ; elle s'appliquait simplement aux sillons de nos terres, à la destruction des rongeurs nuisibles à l'agriculture, les souris et les rats des champs (2).

Vous voulez bien encourager tous les efforts sérieux, même ceux qui semblent les plus modestes, mais non toutes les demandes trop légèrement formées et qui n'ont d'élevées que leurs prétentions. Quand un appel est fait au concours de l'Etat, il faut au moins qu'il repose sur des bases plus solides que celles de l'imagination. Pour vous, Messieurs, sans jamais compromettre ni l'intérêt public ni la confiance de l'administration, vous êtes toujours prêts à soutenir, dans la mesure de vos attributions, les travaux et les recherches qui ont pour but le bien général.

Quelque soit le plaisir que nous éprouvions à rester dans notre pays, à nous occuper des affaires du département, il faut nous éloigner un moment et partir pour un grand voyage dans le *Far ouest américain*. Nous aurons pour guide celui de vos correspondants qui vous entraîne vers les horizons les plus éloignés, c'est M. Jules Remy, voyageur naturaliste. Depuis longtemps déjà vous suivez les excursions et les travaux botaniques de votre collègue avec un juste intérêt et vous avez publié dans vos mémoires plusieurs épisodes de ses voyages. Cette année, M. Remy vous a fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de faire

(1) Commissaires : MM. Picot, Debacq, Guy, *rapporteur*.

(2) Commissaires : MM. de Pinteville, Boulard, *rapporteur*.

paraître sous le titre de *Voyage au pays des Mormons*, mais qu'on pourrait aussi appeler voyage à travers la province d'*Utah*. Cette publication en dehors de sa valeur propre devait avoir pour nous un attrait particulier, puisqu'elle contenait les récits d'un voyage difficile et souvent dangereux, accompli par un collègue, par un compatriote.

De San-Francisco au *Lac Salé* ou à la *Cité des Mormons*, et de *la Cité* à *Los-Angeles* sur l'océan pacifique, M. Remy a décrit un vaste triangle dont le sommet serait placé au *Lac Salé* et dont la base serait la ligne des côtes de l'océan pacifique, de *San-Francisco* à *Los-Angeles*. Ce triangle renferme presque toute la province d'Utah et traverse celle de San-Francisco.

C'est un voyage de cinq cents lieues environ, effectué à travers des plaines sans routes, des montagnes abruptes, des forêts presque impénétrables, des rivières sans ponts; de sorte qu'il faut trop souvent transporter les chariots à force de bras, les hisser pièces par pièces, supporter dans de vastes solitudes le froid de la nuit, le poids de la chaleur pendant le jour, repousser les animaux sauvages, les attaques des indiens; et au milieu de toutes ces difficultés, de tous ces dangers il faut observer les espèces inconnues du règne végétal et du règne animal, recueillir des plantes comme un botaniste opérant tranquillement dans sa patrie.

M. Remy arrivé à la capitale du pays des Mormons en a observé les mœurs avec soin et en a donné une description étendue. Il n'a pas voyagé seulement pour décrire les choses et les hommes; il a réfléchi à la vue de toute l'agitation philosophique et religieuse de l'Amérique du nord. La préface de son livre est con-

sacrée à une étude sur le mouvement philosophique et religieux aux Etats-Unis (1).

Les questions de l'ordre philosophique et métaphysique sont assurément difficiles, mais par une longue et profonde étude notre collègue M. Legoff, s'est rendu ces questions très familières. Aussi est-ce avec talent qu'il a étudié un important ouvrage sur le beau ou sur la *science du beau* (2).

Dans son travail M. Legoff prend très nettement contre quelques savants modernes la défense de la métaphysique; il affirme son existence en principe d'abord et ensuite comme science ayant ses conditions spéciales de développement.

Sans doute les grands principes de la métaphysique sont innés et comme gravés par la main de Dieu dans la raison de l'homme, mais la science n'en est pas moins susceptible de développement et de progrès. On trouverait une preuve de cette opinion dans l'histoire même de la science du beau qui est une partie de la métaphysique. Les principes de la science du beau, posés par Platon, n'ont pas varié dans leur essence, cela est certain, mais on ne peut pas nier qu'ils n'aient reçu du temps des éclaircissements nouveaux. La vérité est restée la même, puisque c'est un des attributs de la vérité de ne pas changer, mais elle est devenue plus évidente, plus facilement accessible à tout le monde, la méthode d'exposition a été perfectionnée, cela ne saurait être contesté, dit M. Legoff, surtout après la lecture du livre de M. Ch. Lévêque.

(1) *Rapporteur,* M. Legoff.

(2) La science du beau étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire, par M. Ch. Lévêque, professeur au collége de France. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie des sciences morales et par l'Académie française.

C'est un des heureux privilèges de la saine philosophie de se trouver d'accord avec le sens commun, seulement la philosophie a, dans la déduction des raisons et dans les expressions, des formes particulières. Résulte-t-il de là que les déductions scientifiques soient vaines, et que les hommes n'aient nul besoin pour affermir leur marche, d'une méthode scientifique et de tout notre appareil d'enseignements ? Non : et c'est fort à propos que dans un troisième travail M. Legoff vous a parlé des notices scientifiques de M. Ath. Mourier, sur les doctorats ès-lettres et ès-sciences, notices très utiles à ceux qui veulent suivre le progrès des lettres et des sciences depuis un demi-siècle (1).

Parmi d'autres travaux de M. Mourier, M. Legoff vous a parlé d'un extrait d'une pièce du théâtre chinois, le *Pi-Pa-Ki,* ou l'histoire du luth. Nul théâtre des anciens ou des modernes n'est plus abondant en exemples de moralité que le théâtre des chinois. Les plus simples et les plus grandes vertus de la famille y sont constamment réprésentées et mises en honneur. Cet enseignement par les spectacles est une chose fort belle par elle-même, qui n'a pu suffire cependant à constituer un peuple fort contre la rébellion intérieure ou contre les adversaires de l'extérieur. Nous avons vu, pour ainsi dire, une poignée de nos braves soldats briser promptement les vieilles barrières que lui opposaient une nombreuse population et l'élite des armées chinoises.

La cause de cette faiblesse relative tient peut-être à ce que les grands principes religieux et philosophiques

(1) Notices sur le doctorat ès-lettres et ès-sciences, notes biographiques et littéraires sur Jean-Bastier de la Péruse, un chef-d'œuvre du théâtre chinois, par Ath. Mourier, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

qui font la force des peuples de l'Occident sont mal définis chez les chinois, qui se sont laissé glisser vers une sorte de matérialisme sous l'influence des enseignements de *lettrés* peu capables d'interpréter et d'enseigner une bonne doctrine.

Quand les générations se succèdent en entendant répéter des doctrines erronées, leur sens moral doit s'en affaiblir ; aussi on ne saurait trop s'occuper de l'éducation de la jeunesse, de celle des filles, dit notre collègue M. de Pinteville, parce qu'elle a la plus grande influence sur l'avenir de la famille. *Tel père, tel fils*, dit un ancien proverbe, nous pouvons tout aussi bien dire : *Telle mère, tel fils et telle fille.*

Il faut donc blâmer la trop grande extension donnée aux préocupations mondaines, au détriment des excellents préceptes des bonnes et modestes habitudes qui conviennent si bien à des jeunes filles destinées à devenir de chastes épouses, des mères dévouées qui font respecter et aimer au sein de la famille les précieuses vertus dont elles sont ornées.

Une autre lecture, Messieurs, vous a été faite sur l'éducation populaire. L'auteur s'élevait avec indignation contre de mauvais enseignements répandus dans le peuple par une feuille périodique à bon marché, exposant dans de longues pages des idées telles que celles-ci : Le christianisme est une absurdité, les évangiles sont une macédoine et la philosophie n'est rien. Quoi de plus triste que de voir des hommes fouler aux pieds les principes les plus sacrés de la religion et de la morale.

Il est bien plus triste encore de voir ces mêmes hommes essayant d'entraîner dans leurs épouvantables erreurs et les jeunes générations et les classes les moins

éclairées de la société. On craint toujours que des malheureux aveuglés ne se laissent tromper.

Nous sommes heureux de déclarer en l'honneur des populations, que cette mauvaise publication n'a pas eu besoin pour disparaître, d'être frappée par le pouvoir ou par des condamnations judiciaires, elle est tombée devant la réprobation publique.

Nous nous élevons tous contre les mauvaises méthodes d'éducation, contre les doctrines perverses qui peuvent faire tant de mal à l'enfance et paralyser la bonne volonté d'un peuple qui a beaucoup à faire dans la voie du travail. Il nous faut vivre et vivre par le travail. Après avoir produit des moyens d'existence, il faut produire des éléments d'échange, puisque les nations ne sont pas faites pour se parquer comme des troupeaux dans des frontières infranchissables, et qu'au contraire elles sont faites pour avoir entre elles des rapports pacifiques que le commerce entretient, quand les conditions de ces rapports sont sagement posées et loyalement exécutées.

Ce mot d'échange soulève une de ces questions dont on a beaucoup parlé et sur laquelle on a beaucoup écrit depuis plusieurs années. Les protectionnistes et les libres échangistes se sont livrés à bien des passes d'armes, en s'appuyant sur des colonnes de chiffres et sur d'abondants raisonnements qui n'étaient pas toujours raisonnables. La guerre a été vive des deux parts, mais un homme vient de se présenter pour pacifier les deux partis. Cet homme est armé d'un livre intitulé *les libres échangistes* et les *protectionnistes reconciliés* ou solution complète des questions économiques (1). L'intention est bonne, mais le but n'est pas facile à atteindre. Quand deux théories

(1) M. J. du Mesnil-Marigny. *Rapporteur* M. Eug. Perrier.

contraires sont en présence, le trait qui doit les unir n'est pas facile à trouver, il n'est pas plus facile à placer, cela est aussi vrai pour l'économie politique que pour les autres sciences. La vérité ne gît ni dans l'abus de la protection ni dans celui du libre échange, mais dans une juste pondération entre les forces en présence, de sorte que l'une n'absorbe pas l'autre en la détruisant, comme une armée nombreuse abusant de sa force, pourrait détruire une armée très brave, mais moins nombreuse.

Les moments de transition dans le régime industriel sont pénibles, difficiles; on ne rompt pas sans peine avec les anciennes habitudes quand on avait prospéré sous leur abri, mais il vient un moment où il faut changer, les difficultés se présentent, et avec de l'activité, de l'intelligence, du goût, toutes ces qualités qui distinguent le fabricant français, on parvient à les surmonter.

En attendant que l'accord se fasse entre les diverses opinions et entre les intérêts, il faut travailler à la production des matières premières que l'on transforme par l'industrie et que l'on échange par le commerce. De nombreuses richesses sont encore cachées, beaucoup de matériaux bons à mettre en œuvre sont délaissés par ignorance et par négligence.

Combien y a-t-il de temps que le *Guano* est connu? Il y a seulement quelques années; son emploi en France est faiblement répandu, et cependant il y a plusieurs siècles qu'il est déposé en couches immenses sur les côtes de l'Amérique du sud. Sa puissante action sur la végétation est incontestable, néanmoins son emploi n'est pas encore vulgarisé. Un de nos nouveaux collègues, M. Emile Perrier, travaille à cette vulgarisation en traduisant le cours anglais d'agriculture du docteur Nesbit.

Acceptons, Messieurs, tous les moyens de fertiliser nos terres, mais ne négligeons point ceux qui sont près de nous. Dans les petites et surtout dans les grandes agglomérations de population, des sécrétions de l'homme il résulte une immense quantité d'engrais, dont la plus grande partie est perdue et entraînée sans profit dans l'eau des ruisseaux, des rivières et des fleuves, dont elles altèrent la pureté.

Toutes ces déjections peuvent être réunies, concentrées, utilisées par la méthode de *M. Chodsko* et employées en engrais pour le plus grand avantage de l'agriculture, et pour le plus complet assainissement des villes, des villages, des cours d'eau.

M. Malenfant, prenant pour exemple les déjections urinaires aujourd'hui perdues au camp de Châlons, a calculé que 25,000 hommes campés pendant 120 jours produiraient en matières transformées 192,000 kil° de substances chimiques.

Toutes ces matières faciles à utiliser sont perdues aujourd'hui; elles altèrent les sources par l'infiltration souterraine, ou s'évaporent en miasmes insalubres. Il y a lieu d'espérer qu'on les utilisera prochainement et que nous arriverons à pratiquer les lois hygiéniques, tout en enrichissant nos champs.

Toutes les fois, Messieurs, que vous rencontrez des hommes qui, sans aucune préoccupation d'intérêt particulier, s'occupent du bien public, vous êtes heureux de les encourager. M. Mathieu-Olivier, de Châlons, obéit à une idée de ce genre. Il s'est donné la mission de propager dans notre pays la culture du *chervis* et surtout de l'*igname* de la Chine. Ces plantes sont excellentes et très propres à toutes les préparations alimentaires.

M. Mathieu-Olivier distribue gratuitement, chez tous ceux qui veulent bien les planter, les rhizomes qu'il obtient de sa culture, et il espère voir un jour nos marchés fournis d'ignames comme ils le sont de pommes de terre.

Ce n'est pas seulement chez les hommes de notre département que vous trouvez cette volonté de propager les bonnes espèces du règne végétal. Notre correspondant de Gênes, M. Oudart, vous a envoyé plusieurs plants de vignes du Piémont. Ces vignes donnent un excellent vin blanc dont la mousse dure de douze à quinze ans, ou des vins rouges doux, moelleux et distingués.

Ces plants ont été envoyés en crossette, que vous avez fait placer dans votre jardin, dans les conditions indiquées par notre correspondant. M. Malenfant est chargé d'en diriger la culture ; vous vous proposez de les distribuer entre des viticulteurs lorsque le moment convenable sera venu.

M. Oudart veut que le vigneron tire du raisin tout ce qu'on peut en obtenir. Il vous a envoyé un échantillon d'huile de pepins de raisin, telle que des vignerons du Piémont la préparent, soit pour la consommation, soit pour l'éclairage. Il croit que nos vignerons peuvent en faire autant.

M. Oudart avait droit à des remerciments, vous les lui avez adressés.

Dans la culture des champs, des vignes, des jardins, la plantation et la récolte ne sont que les deux termes extrêmes d'une longue série d'opérations intermédiaires qui s'exécutent plus ou moins rapidement selon l'activité de l'homme et selon la bonne construction des outils et des instruments.

Tous les praticiens apprécient beaucoup la perfection

d'un outil qui rend le travail plus facile, plus prompt et moins fatiguant.

Vous avez eu à vous occuper d'un sécateur perfectionné par M. Aubert, de la Villate, près Nozay (Loire-Inférieure). Vos commissaires (1) ont soumis cet instrument à l'épreuve; ils ont constaté qu'il est bien conditionné, qu'il coupe facilement, d'une manière très nette et sans déchirure, ce qui constitue une certaine amélioration de ce genre d'outil; mais ils regrettent que le fabricant ait cru devoir réunir en un seul outil un double sécateur; cette disposition est de nature à gêner l'ouvrier dans l'opération de la taille des arbres.

Un de vos correspondants, M. Jules Greslot, vous a présenté, non un instrument nouveau ou perfectionné, mais une théorie nouvelle de la réunion des essaims. Cette théorie est fondée sur ce que les abeilles n'entrent en relation entr'elles que par le toucher. Il ne faudrait jamais réunir dans le même panier deux essaims qui, préalablement, n'auraient pas été mis en relation; toute réunion d'essaims qui n'aurait pas été précédé de rapports par contact est suivi d'une bataille et du massacre d'un essaim, toute réunion d'essaims après rapports par contact est suivie de succès.

Vous avez cru devoir porter cette théorie à la connaissance des apiculteurs, et vous l'avez publiée *in extenso* dans le Journal de la Marne.

Une autre publication a été faite par vous dans le journal le *Cultivateur*, c'est celle du rapport de M. Boulard sur l'ouvrage de M. Ch. Bonne, relatif aux abus du morcellement de la propriété. Les meilleures choses entraînent avec elles des inconvénients d'une telle intensité qu'ils

(1) MM. Dorin; Royer, *rapporteur*.

appellent bientôt une réaction. Il y a 75 ans, on se plaignait en France des abus de la grande propriété et on avait raison, aujourd'hui on se plaint du morcellement, on a encore raison, quand il y a excès. Le remède aux abus du morcellement est facile à indiquer, il est dans l'échange amiable, mais cet échange suppose l'accord et par malheur l'accord n'est pas facile a établir entre les hommes. Mais cette question n'est pas de celles qu'il faille terminer immédiatement; on peut travailler à sa solution par l'expansion des bonnes idées, en préparant les esprits à comprendre d'abord ce qui est de leur intérêt, et quand ils l'auront compris, ils réaliseront spontanément ce qu'il sera bon de réaliser; ce serait là, je crois, une bonne méthode pour la solution d'un grand nombre de questions de l'ordre économique.

Vous aviez destiné à la publicité périodique d'autres mémoires, d'autres rapports, mais la grande affaire de l'Exposition a nécessairement occupé une partie de la place que veulent bien nous réserver ordinairement le *Journal de la Marne* et le *Cultivateur de la Champagne*. Nous n'aurons pas tous les ans des expositions régionales, et vous pouvez espérer de publier les notices qui, ayant un intérêt d'actualité, seraient imprimées un peu tardivement dans vos mémoires annuels.

Vous suivez toujours avec attention et avec fruit les publications des Sociétés avec lesquelles vous correspondez et les travaux des Congrès avec lesquels vous avez des rapports.

Vous avez été représenté au congrès des Sociétés savantes, et l'un de vos délégués, M. Debacq, a lu à cette réunion un résumé de vos travaux; à son retour votre délégué vous a rendu compte des travaux du Congrès auquel il venait d'assister. Vous avez vu qu'entre autres

choses le Congrès s'était occupé de la question de la cherté de la viande de boucherie; ce sujet a été plusieurs fois l'objet de votre attention. Un des membres du Congrès, M. Bella, directeur de la ferme de Grignon, blâme l'usage où l'on est en France de gonfler les animaux de boucherie pour les dépouiller. Il a vu le dépouillement se faire en Angleterre sans cette ventilation sous cutanée, qui par le contact de l'air avec la chair détermine une décomposition plus prompte, et par conséquent, en certain temps, des pertes de substances.

Le procédé employé en Angleterre permet l'abattage des animaux à de très longues distances de Londres, et le transport, sans danger de décomposition, des viandes abattues.

Le Congrès archéologique a tenu à Reims sa 28e session. M. Savy a envoyé, au Congrès, des notes en réponse à une question posée sur les récentes découvertes d'antiquités romaines du département de la Marne. Les renseignements fournis par M. Savy se trouvent dans vos mémoires, ou se trouveront dans les mémoires de 1861; seulement il est bon qu'on sache que le *camp* dit *d'Attila* n'a jusqu'à présent été déplacé par personne, encore moins par M. Savy, quoi qu'en ait dit, par erreur involontaire sans doute, un journal rendant compte des travaux du Congrès. Le camp dit d'Attila est trop bien assis pour être sujet à déplacement.

M. l'abbé Aubert, l'un de vos délégués au congrès de Reims, vous a fait un intéressant rapport sur les travaux de la session.

Les savants et volumineux mémoires de l'Académie d'Arras ont été analysés devant vous par M. Aubert, dans trois rapports tellement complets et concis, qu'ils ne peuvent subir à leur tour une analyse; vous en avez entendu

la lecture avec un véritable intérêt. C'est avec la même fidélité et le même talent que M. Aubert vous a rendu compte des mémoires publiés par les Sociétés savantes de l'Hérault et de l'Yonne.

Notre zélé collègue, pour porter un regard justement curieux au milieu des travaux des Sociétés correspondantes, ne néglige, ni les intérêts, ni les monuments de son pays. Après avoir travaillé à la restauration de son église, M. l'abbé Aubert s'occupe de l'embellissement intérieur, et il a été assez heureux pour sauver de l'oubli ou de la destruction une belle chaire à prêcher du XVIIe siècle; elle vient de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims. Les richesses de cette église ont été livrées à l'encan en 1793; beaucoup sont détruites, d'autres sont dispersées. M. Aubert a recueilli cette chaire, qui orne aujourd'hui Notre-Dame de Juvigny.

Les publications des Sociétés savantes de l'Oise, de Nantes, de Toulouse, ont été analysées par M. Maupassant, qui a vu avec plaisir parmi les membres de l'Académie des sciences de Toulouse quelques-uns de nos collègues et de nos compatriotes, MM. Gascheau, Endrès, Gatien-Arnould.

M. Maupassant n'a pas vu seulement dans ces mémoires les noms de nos compatriotes et leurs savants travaux, il a vu que les sociétés scientifiques des départements font des efforts constants pour constituer, agrandir, entretenir leurs musées, leurs collections scientifiques; elles réussissent toujours avec l'aide et la protection des autorités locales. Cette pensée revient annuellement dans les rapports de M. Maupassant, et elle nous oblige a jeter les yeux sur l'état de nos collections.

Un sage du temps de la République Romaine voulant

obtenir du sénat une décision qu'il considérait comme indispensable au salut de l'empire, terminait tous ses discours par la répétition de sa demande.

Or, quoique nous ne soyons pas le Sénat romain, il me semble voir notre collègue poursuivre sans relâche et jusqu'à ce qu'il l'atteigne, un noble but, comme faisait Caton; seulement, mieux inspiré, M. Maupassant ne demande la destruction d'aucune ville, il poursuit l'édification d'un musée digne de notre société scientifique départementale, digne de la ville de Châlons; c'est là une pensée qui réunit l'approbation de tout le monde.

Nous possédons tous les éléments de succès, il faut seulement les mettre en œuvre, et quand nous aurons un emplacement convenable, nous verrons nos collections s'accroître. Plusieurs de nos collègues sont des amateurs distingués, ils ont su par leurs efforts particuliers réunir de riches collections. Par nos efforts réunis nous devrons arriver à un bon résultat. M. Picot, qui a un musée si varié, si intéressant, nous prêtera le concours de ses connaissances. M. Garinet, qui a réuni chez lui de rares et de précieux spécimens de tous genres, en archéologie, en numismatique, en objets d'arts, en livres, nous aidera de son érudition, de son aptitude à embrasser diverses parties des sciences et des arts. M. Garinet nous a souvent donné des preuves de ses connaissances et de son talent d'exposition, et récemment encore, par ses comptes rendus des travaux de la savante Société des antiquaires de Picardie, par ses résumés des travaux de la Société archéologique de Metz.

Il faut avoir le sentiment des arts pour lire comme M. Garinet l'a fait, sa touchante et intéressante notice sur la vie et les œuvres du statuaire Pierre-Charles Simart, né

à Troyes le 27 juin 1806, et mort à Paris le 27 mai 1857, des suites d'une chute de voiture. Simart est entré dans la carrière des arts dans les conditions les plus difficiles, sans fortune, contre le gré de ses parents, sa mère brisait ses premières statuettes. L'enfant a surmonté tout cela par la douceur, par la résignation, et le jeune homme, l'artiste, a ramené ses parents à d'autres sentiments, en les aimant, en les soutenant, en leur donnant enfin les plus vifs témoignages de l'affection filiale. Bien précieux exemple donné à ceux qui s'irritent de tout, qui n'entendent point les plus petites remontrances paternelles, et qui croient se soustraire aux devoirs les plus sacrés par l'éloignement et par l'oubli.

Un des plus grands dangers auxquels soient exposés les jeunes artistes c'est l'exagération des prétentions, c'est de croire qu'ils peuvent arriver dès les premiers pas à la perfection; ils prennent leurs désirs, leurs illusions pour des réalités, et ils perdent en vaines aspirations et en productions trop promptes le temps précieux de la jeunesse qu'il faut consacrer à l'étude des principes du dessin. L'étude, l'étude et toujours l'étude, voilà pour les organisations les mieux douées le seul moyen d'arriver.

Simart était artiste et en même temps homme d'un grand sens; s'il est parvenu, c'est qu'il a su préserver ses débuts de toutes les aberrations de l'imagination et des sens, qui conduisent tant de jeunes gens à l'insuccès, et qui flétrissent promptement tant de jeunes intelligences que la Providence avait comblées des dons les plus rares.

M. Garinet vous a fait une analyse d'un roman allemand de Hacklander. Ce roman a été traduit par un de nos collègues, M. Materne, il est intitulé le *Moment du bonheur*. Tout le monde veut être heureux et cela est facile à comprendre; la recherche du bonheur est le travail de toute

la vie, et souvent le moment favorable pour le saisir échappe alors qu'on croit être arrivé. Après tout on est heureux quand on croit l'être; telle est l'idée du roman. On pourrait ajouter: on est heureux quand on sait l'être; quand, à l'aide de la modération des désirs, on consent à se plaire dans la place qu'on occupe honorablement, quelque modeste qu'elle soit. On peut être heureux partout en pratiquant le bien, et en attendant avec quelque confiance le dernier jour de la vie ou le dernier jour du monde.

Mais ce grand jour, Messieurs, quand arrivera-t-il? on l'a souvent annoncé, on l'a souvent redouté, en réalité il ne nous est pas permis de le connaître.

Cependant, une théorie nouvelle déjà répandue parmi les savants, sans nous annoncer la fin du monde, nous y fait penser en établissant que les grands déluges sont des faits périodiques qui doivent se renouveler sur la terre tous les 10500 ans; de sorte que le déluge de Noé étant arrivé il y a 4850 ans, il y aura un nouveau déluge de même nature dans 5650 ans. Cette théorie appartient à *M. Adhemar*, elle vous a été exposée par M. Debacq qui la considère comme digne de De Laplace, l'illustre auteur de la mécanique céleste. Ce système repose sur le phénomène connu sous le nom de précession des équinoxes, en vertu duquel chacun des hémisphères terrestres ne reçoit pas annuellement une égale quantité de chaleur. Aujourd'hui notre hémisphère reçoit encore plus de chaleur que l'hémisphère opposé, mais depuis l'an 1248 cette quantité va en diminuant, de sorte que les glaces qui entourent le pôle boréal doivent s'augmenter progressivement, quoiqu'elles soient encore beaucoup moins considérables que les glaces du pôle austral.

Les glaces du pôle austral qui mesurent 750,000 mille

lieues carrées sur une hauteur de 20 lieues forment une masse adhérente à la terre et par leur poids elles donnent au globe terrestre son inclinaison actuelle.

Mais aujourd'hui cet immense glaçon sud, va en diminuant, puisque l'hémisphère où il est situé profite de la chaleur que l'hémisphère boréal est en train de perdre, et comme par suite du phénomène précité de la précession des équinoxes l'*hémisphère boréal*, le nôtre, continuera pendant 5 à 6000 ans à perdre de la chaleur, que pendant ce temps, l'*hémisphère austral* gagnera ce que nous perdrons, le poids du glaçon sud et nord sera transposé; le nord pèsera d'autant plus que le sud pèsera moins, le glaçon sud ne sera plus assez lourd pour adhérer à la terre, il flottera et il y aura à ce moment un déplacement du centre de gravité de la terre. Ce déplacement devra amener dans notre hémisphère autant d'eau qu'il y en a aujourd'hui dans l'hémisphère austral. Cette invasion des eaux doit être accompagnée de pluies diluviennes. Selon la théorie de la périodicité des grands déluges, ce cataclysme, si cataclysme il y a, se renouvellera tous les 10500 ans.

La question du déluge ne doit pas nous détourner de nos occupations ordinaires, ni de nos recherches sur les points inexplorés de notre histoire ancienne.

M. l'abbé Boitel continue avec persévérance ses travaux historiques. Vous avez entendu le récit du passage de La Trémouille à Montmirail; ce travail forme un chapitre de la deuxième partie de l'*Histoire de Montmirail* dont la première partie est publiée sous le titre *Histoire du Bienheureux Jean.*

Vous avez été informé, trop tardivement, il vrai, que les ruines de l'ancien couvent de Saint-Basles, près Verzy,

étaient livrées au marteau des casseurs de pierres, qui sans le moindre scrupule, convertissaient d'antiques et riches sculptures en petits cailloux destinés à l'empierrement des chemins.

Vous avez chargé M. l'abbé Musart de faire une visite aux ruines de Saint-Basles et de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ce qui serait resté. M. Musart, arrivant pour accomplir sa mission, n'a trouvé, au lieu de chapitaux, de colonnes, de cryptes, etc., que des cailloux cassés et symétriquement rangés par des ouvriers qui auraient pu prendre votre délégué pour l'ombre d'un des moines de Saint-Basles, venant leur demander compte de leur ardeur à briser ce que d'autres avaient mis tant de soin à former. M. Musart a pu recueillir seulement une médaille de Louis XIV, un sou tournois, et une plaque de plomb portant une inscription. Il a déposé ces objets dans vos collections.

Un de nos correspondants, M. le docteur Remy, de Mareuil-le-Port, vous a fait deux communications intéressantes. La première communication est relative à la découverte d'une assez grande quantité de monnaies romaines en bronze et de plusieurs fragments de lingots du même métal, trouvés pendant l'automne de 1860, dans un champ situé à 1,200 mètres E.-S. du village de Port-à-Binson, à 800 mètres S. de la route impériale n° 3, près de la route départementale n° 15. Le champ est traversé par un ancien chemin qui va de Leuvrigny à Œuilly. Le bronze et les monnaies étaient placés sous une roche de plus de 3 mètres cubes, que les ouvriers brisaient au moyen de la poudre de mine.

M. Anatole de Barthélemy a examiné les médailles de Port-à-Binson; ce sont des monnaies du Haut-Empire;

quelques-unes sont frustes par suite d'un long usage, d'autres ont subi un commencement de fusion; ce sont des Antonin, des Faustine, des Adrien et des Sabine. Elles ne doivent pas provenir de l'ancien atelier monétaire de Damery dont l'existence aurait été postérieure. Comment, ces lingots se sont-ils trouvés sous cette roche? Y ont-ils été cachés, ou la roche erratique est-elle arrivée dessus par suite d'un mouvement du terrain, ces questions sont restées sans réponse bien certaine.

Une autre communication vous a été faite par M Remy, elle est relative à la découverte de la *Caverne ou Grotte sépulcrale de Mizy*.

Au mois de mai 1861, des ouvriers étaient occupés à briser, dans le flanc d'une colline, près de l'ancienne ferme de Mizy, territoire de Leuvrigny et près Port-à-Binson, des roches erratiques de silex meulières, lorsque en déblayant le dessous d'une de ces roches, ils découvrirent des ossements humains. M. Poirier, géomètre à Œuilly, dirigeait les travaux de cassage, il comprit l'importance de la découverte, fit suspendre les travaux et prévint le propriétaire du terrain, M. le général de Montfort. M. le docteur Remy, de Mareuil-le-Port se rendit sur les lieux, suivit les fouilles avec attention et plus tard fut chargé par vous de les terminer. La roche fut déblayée avec soin et l'on découvrit qu'elle formait le plafond d'une caverne qui était un ossuaire ancien, renfermant dans la partie supérieure 133 crânes provenant d'individus de tout âge et de tout sexe, et dans la partie inférieure d'autres ossements de squelettes dans la même proportion.

Des os d'une mâchoire d'ours et d'une mâchoire de cerf occupaient l'entrée de la caverne. On a trouvé dans l'intérieur des haches et des couteaux en silex, des gaînes en bois de cerf, des fragments d'une poterie très grossière,

des morceaux de charbon de bois, des anneaux en craie pour colliers, et un morceau d'ardoise ayant la forme d'un tiers de petit fer à cheval.

Il est remarquable que dans tous ces débris il n'y ait pas le moindre objet en fer ou en cuivre, ni la moindre trace de ces métaux, ni aucun indice qui caractérise l'époque Gallo-Romaine. Cet ossuaire est donc antérieur à l'époque Gallo-Romaine, ce point paraît certain. Il paraît antérieur à l'usage des métaux, puisqu'on n'en trouve ni débris, ni traces; or, les Gaulois étaient familiarisés avec l'usage des métaux avant l'invasion de Brennus en Italie, qui eut lieu en 389 avant l'ère chrétienne. M. Remy pense que cet ossuaire remonte à 1,200 ans avant notre ère, il n'y a à cette évaluation rien d'impossible. On peut assurer que l'ossuaire de Mizy est de la plus haute antiquité, sans en déterminer absolument l'époque (1).

Vous avez délégué MM. Savy et Debacq pour examiner l'ossuaire de Mizy, ces messieurs ont rendu hommage au zèle que M. Remy a déployé dans ces fouilles, ils ont constaté la parfaite exactitude avec laquelle il vous a rendu compte des découvertes. Vous lui avez adressé vos remerciements. M. Poirier a été heureusement inspiré en suspendant les travaux et en assurant aussi la conservation et l'étude de cet ossuaire.

M. le général de Montfort a bien voulu permettre qu'on vous envoyât en communication plusieurs des objets trouvés, vous lui devez des remerciements (2).

(1) Voir dans le présent volume le mémoire descriptif et scientifique de M. Remy, sur la grotte de Mizy.

(2) Une découverte de même nature et dans des conditions semblables, a été faite le 5 mars 1858 sur la crête du plateau situé au nord de Vic-sur-Aisne, au lieu dit *Le Champ-Volant*, à 609 mètres à l'ouest de la voie romaine de Vic-à-Noyon, par M. Clouet, membre de la Société archéologique de Soissons.

Cette découverte est une des plus intéressantes qui aient été faites dans notre département et même en France, parce qu'elle met à jour quelques restes des premiers habitants des Gaules, restes très rares. Nous avons peu de chose sur les anciens Gaulois, leur histoire est à faire et elle ne se fait pas faute de documents; cependant, le sol était habité et il est bien possible que l'avenir fasse découvrir d'autres cavernes analogues à celle de Mizy. Peut-être de la réunion de plusieurs découvertes du même genre pourra-t-on faire jaillir quelque lumière sur les premiers habitants de la Gaule (1).

L'époque Gallo-Romaine a laissé beaucoup plus de traces que l'époque antérieure, néanmoins, on suit toujours avec un grand intérêt, les découvertes de cette époque, elles confirment les faits déjà connus ou rectifient les faits erronés.

M. Counhay, de Suippes, est un homme qui va la pioche à la main fouiller les terrains où eut lieu la bataille d'Attila. Il vous a signalé l'existence d'un tumulus situé à Saint-Hilaire-le-Grand, au sud du village, à 50 mètres de la Suippe et de l'Ain, de la forme des tumulus de Nantivet et de Bussy-le-Château, il a une circonférence de 130 mètres à la base, de 28 mètres à l'extrémité supérieure, sa hauteur est de 12 mètres.

A 1,500 mètres du village de La Cheppe, à 37 mètres à gauche de la Noblette, au lieudit Saint-Bale, M. Counhay

Voir le Bulletin de cette Société, tome 12, page 82. — (Note communiquée par M. Savy).

(1) M. le docteur Remy, maire de Mareuil-le-Port, a fait hommage à la Société de la première partie d'un ouvrage intitulé : *Essai de classification de la famille des Graminées.* C'est un fort volume in-8° et un très important ouvrage qui vous est parvenu trop tard pour que son examen ait pu entrer dans les travaux de l'année.

a fait des fouilles, il a trouvé deux cadavres dont l'un était couvert de pierres de silex depuis la tête jusques aux reins. La charpente osseuse était énorme, longue de plus de six pieds. La figure, en dessous, était ensevelie et et comme moulée dans une couche de plâtre très fin, autour du cou la terre était mélangée d'une substance rouge et à la hauteur des épaules d'une matière noire, aux pieds se trouvaient deux morceaux de fer oxidés, portant encore des traces de ciselure et de dorure. M. Counhay possède ces objets en fer; il les fit voir à M. Peigné-Delacour qui les prit pour une agrafe de ceinturon et pour une boucle; mais selon M. Counhay, qui a consulté d'autres archéologues, ces objets sont réellemcnt un tronçon de sabre avec sa garde.

Il y a soixante ans, ce terrain a déjà été fouillé, on y a trouvé une immense quantité de squelettes ensevelis comme des soldats autour de leur chef.

Cette communication vous a été faite le 11 août 1860, trop tardivement pour être comprise dans les travaux de l'année; les recherches avaient eu lieu dans le mois de mai précédent.

Le 11 juin 1861, M. Counhay vous a fait une nouvelle communication relative à l'emplacement de l'ancienne station romaine dite *Basilia*. Il pense que cette station est située à l'endroit où la voie romaine traverse le ruisseau de l'Ain, ce point coïncidant avec l'indication de l'itinéraire d'Antonin. Il appuie son opinion sur les considérations suivantes : Au passage de la voie romaine sur l'Ain, on a trouvé des restes de construction, des fondations en silex liées par un ancien ciment romain résistant à la pioche, le sol est jonché de débris de poterie, de tuiles, de briques. En 1835 on a trouvé en cet endroit 800 grands bronzes romains. A deux endroits distants l'un

de l'autre de 50 mètres, la rivière est pavée comme pour un passage à gué ou pour un abreuvoir. Le long de la route de Souain à Saint-Hilaire, on trouve fréquemment des trous de 40 à 50 centimètres de profondeur contenant des os, de la braise, des débris de poterie renfermant encore des résidus de graisse.

En décembre 1860, au lieu dit *le Mont-la-Garde*, on a découvert un squelette. Aussitôt que le temps le permit, M. Counhaye se rendit sur les lieux, il pratiqua des tranchées, et il découvrit un cimetière de l'époque Gallo-Romaine.

Ces recherches, ces découvertes peuvent fixer la position de lieux restée douteuse ; celles des environs de La Cheppe sont une preuve de plus que la bataille d'Attila a eu lieu dans la plaine où la tradition et l'histoire placent cette bataille, qu'il sera, je crois, désormais bien difficile de transporter ailleurs.

Je pourrais m'arrêter là, Messieurs, dans l'exposé de la première partie de vos travaux si je n'avais à vous dire quelques mots des concours régionaux de Châlons-sur-Marne. Ces concours très importants, très brillants, n'ont pourtant pas fait oublier vos charmantes expositions florales et votre exposition industrielle départementale de l'année 1855.

Chacun de vous, appelé soit en qualité de commissaire, soit comme secrétaire ou président des commissions agricole, hippique, horticole, industrielle, s'est consacré sans réserve, aux nombreux travaux d'organisation et de direction, travaux dont quelques-uns n'ont pas duré moins de neuf mois.

Lorsqu'on a voulu prolonger l'exposition régionale horticole qui a ajouté tant d'agréments et de charmes aux

autres expositions, votre société y a contribué en allouant des médailles données en son nom.

Diverses lectures vous ont été faites sur l'exposition; M. Mohen a décrit la remarquable exposition de fraises de MM. Machet, Lebreton et Nicaise; ces deux derniers horticulteurs ont produit des espèces nouvelles qui sont très estimées.

Un autre de vos collègues, remarquant l'excellente voie où sont entrées les industries locales et départementales, tant sous le rapport du progrès que sous celui de la création d'établissements nouveaux d'une grande importance, a pensé que nos industriels et nos fabricants méritaient d'être soutenus par des paroles d'encouragement et des félicitations qui ne seraient que justice rendue à la loyauté et à la bonne confection des produits.

La loyauté dans les affaires, ainsi que dans l'établissement des objets de l'industrie n'est pas chose d'une mince valeur, sans elle, le consommateur, le marchand, le fabricant sont entre eux à l'état de défiance et d'hostilité continuelles, tandis qu'une confiance réciproque doit exister dans leurs rapports.

L'ouverture de l'exposition a inspiré des vers élégants à un poète qui venait d'arriver à Châlons, c'est M. Charbonnier contrôleur des contributions indirectes, il a adressé à notre ville des compliments mérités; nous lui en sommes reconnaissants.

Ce n'est point la seule pièce de vers que vous ayez entendu, M. Julien Maryt, de Paris, vous en a adressé une autre, qui n'a aucun rapport avec l'exposition.

C'est une énergique réprobation adressée à ces séduc teurs qui trompent l'innocence pour la livrer flétrie, à

l'abandon, ou qui s'introduisent dans les familles pour y amener le déshonneur et son cortége hideux de trouble et d'immoralité.

Je vous demande la permission de terminer en citant deux strophes de la pièce de vers de M. Maryt.

AUX SÉDUCTEURS.

Puisque chacun se tait, lorsque des mères pleurent,
Puisque respect, vertu, chez les hommes se meurent,
Je veux, du moins, marquer d'un stigmate infamant,
Ceux qui font tant souffrir et qui vivent gaîment.

....

Infâmes Don Juan, vous brisez le bonheur,
Comme sous votre pied se flétrit une fleur,
Vous mêlez des cœurs purs à vos cœurs pleins de taches.
Vous avez nom Galants, *moi, je vous nomme* Lâches.

NÉCROLOGIE.

La Société académique de la Marne a été cruellement éprouvée cette année par la perte de cinq de ses membres qui sont :

M. Joppé, membre titulaire résidant, et M. Ch. Perrier, membre correspondant, dont les notices biographiques seront insérées à la suite du compte rendu ;

M. Montaud, membre honoraire non résidant ;

M. Hébert, membre correspondant ;

M. A. Battelier, membre correspondant.

Un pieux usage de votre Société veut qu'un public hommage de regrets soit rendu à la mémoire des membres décédés dans le cours de l'année ; cet usage est trop respectable pour n'être pas suivi.

La sympathie qui relie entr'eux les membres de notre compagnie, suffit pour inspirer ces tristes et sincères adieux adressés à ceux qu'une mort trop prompte retranche du nombre de nos collaborateurs.

Il est une idée qui attache à la Société académique de la Marne tous les caractères, toutes les intelligences, toutes les honorables professions sociales, quelle que soit leur modestie ou leur élévation, c'est celle de la poursuite du bien public.

C'est sous l'empire de cette idée que M. Montaud, conseiller d'Etat et membre du Conseil général de la Marne, entra dans votre société comme membre honoraire non résidant.

M. Montaud, né à Paris le 9 novembre 1805, était

fils de M. Montaud, notaire, qui exerça à Paris pendant trente-cinq ans sa charge avec une honorabilité qui lui mérita en 1829 la distinction de chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur. M. Montaud père mourut en 1832, laissant son fils membre du Conseil d'Etat.

M. Montaud fils avait été nommé, en 1831 le 3 juin, auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat; le 29 novembre 1832 il passait à la première classe.

Le titre de maître des requêtes en service extraordinaire ayant séance, lui fut conféré le 14 juin 1837; il fut nommé maître des requêtes de deuxième classe en service ordinaire le 11 octobre 1839; il passa à la première classe du même grade le 26 janvier 1852, et il fut nommé conseiller d'Etat le 4 mars 1853.

Je dois me borner à rappeler cette nomenclature des nominations de M. Montaud, il ne m'appartient pas de dire quels furent ses travaux au Conseil d'Etat.

Dans cette grande institution, les travaux sont de deux ordres distincts, l'un consiste à élaborer les codes, les lois, les règlements qui régissent le pays, l'autre consiste à rendre la justice en matière administrative. Ces travaux n'étant connus que par leurs résultats, la personnalité du conseiller échappe aux yeux du public, mais elle n'échappe point à l'attention du souverain, qui sait discerner le mérite et lui donner des témoignages de gratitude ou de confiance en l'appelant à des charges délicates ou à des missions difficiles.

M. Montaud fut membre de la commission de surveillance du Mont-de-piété de Paris.

Pendant les années 1854 et 1855, il fut appelé par la confiance de l'Empereur à la présidence de la commission des pétitions. Pendant le cours de cette présidence, qui ne fut pas et qui n'est jamais une sinécure,

il rendit au pays d'éminents services, il en fut récompensé par la dignité d'officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur; il était chevalier depuis 1839.

Les souverains étrangers apprécièrent le mérite de M. Montaud, et lui donnèrent des marques de haute estime en lui conférant des distinctions honorifiques; il était grand officier de l'ordre de Medjidié, commandeur de l'ordre de Pie IX, et de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

M. Montaud fut pendant quatorze ans membre du Conseil général de la Marne, de l'année 1846 à l'année 1860, il en eut la présidence, la vice-présidence et fut chargé du secrétariat. Son aptitude aux affaires, fortifiée par une longue pratique, servait heureusement son dévouement au bien public, aux intérêts, aux besoins du département de la Marne.

M. Antoine-Simon Hébert, après avoir pendant plus de vingt-cinq ans exercé les fonctions d'avoué près le tribunal d'Epernay, vint habiter Avenay, où il était né en 1786. M. Hébert ne tarda pas à être désigné pour la suppléance de la justice de paix dans le canton d'Ay. Lors de la retraite de M. Nitot père, la confiance du Gouvernement l'appela au poste de juge de paix. Pendant près de vingt-deux ans il sut, dans ces nouvelles fonctions, se concilier l'estime générale.

Magistrat dévoué, il consacra tout son temps à écouter ceux que des différends rendaient ses justiciables; et on peut dire qu'il ne leur fit complétement défaut qu'au moment où les progrès d'un mal incurable ne laissèrent plus aucun espoir, c'est-à-dire quinze jours seulement avant sa mort.

M. Hébert avait de nombreux titres à l'estime de

ses concitoyens : Il était ancien membre du conseil d'arrondissement ; délégué pour l'instruction primaire ; président de la commission d'hygiène et de salubrité (1) ; président de la commission cantonale de statistique agricole ; enfin membre correspondant de votre Société depuis le 15 janvier 1853. Il devait cette dernière distinction à son travail snr les « *Usages locaux encore en vigueur dans le canton d'Ay.* »

M. Hébert est auteur d'un *Manuel du garde champêtre,* publié en 1841. Cet ouvrage a rendu de véritables services aux gardes, surtout pour la rédaction de leurs procès-verbaux (2).

M. Battelier (Claude-Antoine), de Meixtiercelin, était entré dans votre Société comme membre correspondant en 1856, il avait été désigné à vos suffrages par les nombreux services qu'il rendit à son pays comme agriculteur et comme magistrat de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Il avait présenté à la Société un excellent mémoire sur la culture des terres dans le canton de Sompuis.

M. Battelier, né à Vitry-le-François, au mois de mai 1804, fut dirigé par son père vers les études libérales ; il fut considéré dès le début de ses études comme un élève très distingué, et plus tard des couronnes obtenues au grand concours de Paris confirmèrent les prévisions des premiers débuts.

Ces succès pouvaient engager le jeune étudiant à poursuivre les cours qui mènent à d'autres professions que l'agriculture, mais il en fut autrement et M. Batte-

(1) Les services rendus par M. Hébert dans la dernière épidémie cholérique lui valurent une médaille de bronze.

(2) Extrait d'une notice de M. Plonquet, d'Ay.

lier s'attacha à suivre les cours scientifiques dans les rapports qu'ils ont avec l'agriculture.

Il ne tarda point à mettre en pratique ses dispositions naturelles et ses notions acquises, en venant se fixer au Meixtiercelin, où il se livra complétement et avec succès à la culture de ses propriétés. La contrée qu'il habitait doit à ses exemples, à ses conseils la propagation de la culture de la luzerne, dans des terrains que l'on considérait comme impropres à la production en grand de cette précieuse plante fourragère. On lui doit aussi la découverte d'une pierre calcaire propre à l'entretien des chemins; l'usage de cette pierre produisit, dans un pays dépourvu de bons matériaux, un grand bien en réduisant de près de moitié les frais d'entretien des chemins.

M. Battelier n'aimait aucune des charges qui auraient pu l'éloigner de ses travaux, mais il ne refusa point les fonctions qui en le laissant dans son pays lui permirent d'être utile.

Il fut maire du Meixtiercelin, suppléant de la justice de paix du canton de Sompuis, et membre des Sociétés scientifiques et agricoles du département de la Marne.

Une pratique agricole de trente années, une grande faculté d'observation éclairée par la science avaient permis à M. Battelier d'acquérir de nombreuses et d'utiles notions sur la culture des terres calcaires de Champagne; il avait en conséquence résolu de laissercomme couronnement de sa vie un traité sur la culture des terrains calcaires. Il avait réuni des notes très nombreuses, la rédaction de son ouvrage était commencée, lorsqu'il fut arrêté par la mort, peu après avoir accompli un bienfait qui fut le dernier acte d'une vie de dévouement et d'obligeance.

Un jeune colporteur béarnais arrivait au Meixtiercelin un jour d'hiver de l'année 1860, accablé par la fatigue, dénué de ressources et de plus attaqué de la petite vérole. Votre collègue recueillit chez lui le pauvre malade abandonné, il lui donna tous les soins nécessaires et il eut la satisfaction de le voir guérir; mais le bienfaiteur fut atteint de la même maladie et les soins dévoués de sa famille, les larmes de celui qu'il avait sauvé ne purent détourner le fléau. M. Battelier mourut le 24 décembre 1860. La perte d'un agriculteur instruit, éclairé, obligeant jusqu'au dévouement, fut vivement ressentie par ses compatriotes et par ses collègues.

Cette carrière trop tôt brisée n'était pas achevée; nous devons regretter et les bons exemples et les bonnes actions interrompues, ce manuel d'agriculture inachevé, toute cette vie enfin qui est une preuve de plus de tout ce qu'il y a de convenances et d'avantages à réunir les études littéraires et scientifiques à une vie agricole.

M. Battelier avait trois fils, qu'il prépara à la profession agricole, et qui sont en effet tous trois agriculteurs, tous trois chargés de suivre les excellentes traditions paternelles.

NOUVEAUX MEMBRES ÉLUS.

Membres titulaires résidants, MM.

BOITEL, chanoine du chapitre de la cathédrale de Châlons (15 mai 1861).

NICAISE, docteur médecin à Châlons (1er juin 1861).

RENART, président du tribunal civil de Châlons (1er juin 1861).

PERRIER (Emile), juge suppléant au tribunal de commerce de Châlons (1861).

LEBRETON, de Châlons (30 août 1861).

Membres correspondants, MM.

ROUMEGUÈRE (Casimir), numismate, membre de l'Académie impériale de Toulouse (15 novembre 1860).

PEIGNÉ-DELACOURT, membre des Sociétés des antiquaires de France et de Picardie, à Ourscamp [Oise] (15 novembre 1860).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.), conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon (1er décembre 1860).

PONTAUMONT (DE), archiviste de la Société impériale académique de Cherbourg (15 décembre 1860).

H. PARIS, avocat, membre de l'Académie impériale de de Reims (15 avril 1861).

BONNE (L.-Ch.), docteur en droit, à Bar-le-Duc (15 avril 1861).

J. HÉRÉ, membre de la Société académique de St-Quentin (15 avril 1861).

NIOBEY (P.-Al.), docteur en médecine à Paris (15 avril 1861).

SYRTEMA DE GROSWESTINS (le baron), à Saint-Germain-en-Laye (1er mars 1861).

MOURIER (Ath.), chef de bureau au ministère de l'instruction publique (1er mai 1861).

CORBLET (l'abbé), membre de la Société impériale des antiquaires de France, à Amiens (1er juin 1861).

LADREY, professeur de chimie à la faculté de Dijon (15 juillet 1861).

E. DE LYDEN, homme de lettres, à Versailles (1er août 1861).

CONCOURS.

PREMIER ET DEUXIÈME CONCOURS.

Tout le monde comprendra, Messieurs, que vos concours agricoles, horticoles et industriels ouverts pour 1861 devaient réunir moins d'aspirants que les concours régionaux ouverts en même temps, ayant le même objet, offrant des prix d'une haute valeur et s'appliquant à une région sept à neuf fois plus étendue.

L'importance et l'éclat d'un concours régional n'expliquent pas cependant pourquoi vous n'avez eu aucun mémoire pour vos premier et deuxième concours relatifs à deux questions d'histoire fort intéressantes et qui par elles-mêmes doivent attirer l'attention des savants.

Vous demandiez qu'on déterminât :

« 1° *Quelles étaient, en* 1789, *les formes et les règles*
» *de l'administration de la Justice dans les diverses*
» *parties de la province de Champagne ;*

» 2° *Quelles étaient, à la même époque, les diverses*
» *juridictions financières établies dans la province de*
» *Champagne, pour arriver à la perception des divers*
» *impôts : impôts royaux, impôts féodaux, impôts ecclé-*
» *siastiques, impôts municipaux, etc.* »

Vous affectiez à chaque question une médaille d'or de 300 francs. Vous n'avez reçu aucun mémoire sur ces sujets, cela est regrettable assurément, mais vous avez espéré mieux de l'avenir et vous avez décidé que ces deux questions seraient mises de nouveau au concours

pour l'année prochaine. Vous aviez antérieurement présenté, pour 1862, une question formulée en ces termes :

« *Quels étaient en 1789, en Champagne, les principes*
» *et le mode de l'administration exercé aujourd'hui par*
» *les préfets, les maires, etc.* »

De sorte que pour l'année 1862, vous avez mis au concours trois questions qui se touchent, se lient et peuvent être traitées ensemble ou séparément. La première question tient au régime judiciaire, la deuxième au régime financier et la troisième au régime administratif.

Le prix offert pour chaque question est de 300 francs, et comme les travaux et les prix pourront être réunis, il en résulte que vous offrez trois médailles de 300 francs chacune, qui pourront être réunies en une seule médaille de 900 francs. Dans cette circonstance, Messieurs, vous êtes presque aussi généreux que l'Institut, quoique vous soyez beaucoup moins riche.

Comment se fait-il, que dans un siècle qui se croit savant, des sujets historiques d'un très grand intérêt soient négligés? Cela tiendrait-il tout simplement à ce qu'ils sont sérieux?

Si vous présentiez quelques-unes de ces questions qui sont presque du domaine public et qu'on traite légèrement, sans recherches, sans études, sans peine, en suivant les inspirations d'une imagination plus ou moins féconde, sans doute vous verriez les concurrents se présenter pour ces travaux faciles. Mais vous demandez des travaux très sérieux, très utiles et on vous répond par le silence; serait-ce parce que l'on veut arriver sans travail, sans peine?

Il faut espérer que pour 1862 vous obtiendrez des

résultats plus satisfaisants, car nous n'osons pas supposer que dans notre pays il y ait pénurie d'hommes d'études.

Craint-on que les résultats à obtenir ne soient pas proportionnés à l'importance du travail, c'est qu'alors on comprendrait mal la situation avantageuse et honorable qui pourrait résulter pour l'auteur d'un travail d'une grande valeur.

Cet auteur serait bien près de pouvoir faire une histoire complète de la province de Champagne, et une histoire de ce genre pourrait mériter un des grands prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; elle révélerait en outre au pays un historien jusqu'alors inconnu, j'entends un véritable historien; c'est là un but magnifique; il est vrai qu'on ne peut pas l'atteindre sans efforts et sans mérite.

Il vous serait difficile d'ouvrir d'une manière plus digne la voie aux talents inconnus et si vos tentatives restent sans résultat, vous n'aurez pas moins accompli dans toute leur étendue les devoirs qui vous incombent.

TROISIÈME CONCOURS.

ARCHÉOLOGIE.

Par son troisième concours, la Société se propose un but très utile, c'est d'obtenir pour chaque localité du département un travail historique.

Vous avez pu, Messieurs, cette année, couronner un *mémoire statistique, topographique, archéologique sur la commune d'Heutrégiville*, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims; l'auteur est M. Bosc (Pierre-Maximilien), curé de la commune d'Heutrégiville. Vous lui avez décerné une médaille d'argent. La commission chargée d'examiner le mémoire de M. Bosc a émis le

vœu que l'auteur complétât son travail sous le rapport historique et lui donnât ensuite de la publicité.

L'auteur a prévenu, en partie, les désirs de la Société, et nous savons qu'il a pu réunir de nouveaux documents qui ajouteront à la valeur de son travail historique.

La Société a donc acquis une pierre de plus pour l'édifice qu'elle veut élever à l'histoire du département de la Marne. Il y a lieu d'espérer que pour les prochains concours, il vous sera présenté quelques-unes de ces bonnes monographies, qui font honneur à leurs auteurs et qui contribuent à éclairer les obscurités de notre histoire ancienne.

QUATRIÈME CONCOURS.

AGRICULTURE.

Vous avez reçu deux demandes relatives aux améliorations introduites dans une exploitation agricole.

L'une de ces demandes était formée par M. Bernaudat, pour les améliorations introduites dans son importante exploitation agricole de la ferme des Machelignots, commune de Giffaumont, arrondissement de Vitry. Vous avez vu M. Bernaudat, obtenir au concours régional une médaille d'or pour son exploitation, vous avez connu les motifs qui ont décidé la commission de la grande prime d'honneur à accorder cette distinction particulière à M. Bernaudat. « Peu de candidats, dit le rapporteur » de la commission, M. le baron Thénard, éveillent » autant de sympathie que M. Bernaudat; c'est un fermier, » fils de fermier, d'une intelligence rare, doué du sens » le plus délicat, il a eu à lutter contre des terrains » mauvais par nature et d'une culture pénible, contre

» des herbages insalubres, contre une atmosphère fiévreuse et empoisonnée par les miasmes fétides et dangereux des étangs qui environnent son exploitation. Il est peu d'agriculteurs à la hauteur de M. Bernaudat. »

Vous avez dû vous associer aux éloges donnés au candidat qui est arrivé très près du grand prix du concours régional, et vous n'avez pas pensé qu'il y eut lieu, pour vous, de décerner une nouvelle médaille.

Une deuxième demande vous a été adressée par MM. Meyer et Himme, propriétaires de la ferme *des Hulots,* territoire d'Angluzelle, canton de Fère-Champenoise.

Ces Messieurs s'étaient déjà présentés en 1860 et vous aviez réservé leurs droits.

Cette année, votre commission s'est présentée pour visiter la ferme, mais elle n'a vu qu'un triste spectacle, une scène de désolation. L'ouragan du 22 juin venait de passer sur la ferme des Hulots et il avait renversé les bâtiments, détruit les récoltes, bouleversé les travaux de dessèchement et d'irrigation, à tel point qu'il n'y avait plus à apprécier qu'un désastre.

Vos commissaires (1) n'ont pu donner suite à leur mission, à leur grand regret et au vôtre. Les droits de MM. Meyer et Himme se trouvent naturellement réservés.

HORTICULTURE (2).

Vous avez reçu trois demandes relatives à l'horticulture, l'une de M. Carel, instituteur à Dizy, pour la

(1) MM. Huguier, Tarin, Descotes *rapporteur*.

(2) M. Ch. Perrier *commissaire-rapporteur*.

tenue de son jardin et sa culture de fleurs et de fruits. M. Carel cultive un jardin dont il s'occupe avec zèle, mais il laisse à désirer quant à l'arrangement et à l'art qui font distinguer un amateur. Il a besoin de s'appliquer à l'étude de l'horticulture, surtout à la pratique, pour pouvoir lutter avantageusement avec des jardiniers amateurs du même ordre que lui.

M. Jouanneau (Jean), jardinier à Ay, s'est présenté pour la taille des arbres fruitiers du jardin de M. Deutz.

Les arbres cultivés par M. Jouanneau sont bien dirigés, les formes en sont gracieuses et régulières, mais ils ne sont pas encore arrivés à leur développement complet, de sorte que le mérite du jardinier qui les dirige ne peut pas être maintenant suffisamment apprécié.

Vous avez pensé que le jardinier Jouanneau méritait des éloges pour la manière dont il a débuté dans la carrière du jardinage, et comme il est jeune, vous avez la confiance qu'il continuera à s'appliquer à l'étude et à la pratique de son art, et qu'il occupera un bon rang parmi les jardiniers distingués qui se sont formés dans notre département.

M. Belhagne fils, jardinier des primeurs au château de Boursault a été présenté à vos concours pour sa remarquable culture d'ananas. Quatre-vingt-dix sujets ont été soumis à l'examen de votre commission, ils étaient tous beaux, dix surtout étaient remarquables par leur taille et leur poids.

Chacun d'eux avait en hauteur 30 à 38c, en circonférence 50 à 60c, et pesait de 4 kil. 1/2 à 5 kil.

Ces remarquables résultats sont dus au choix des sujets d'abord, mais ensuite et surtout aux soins du jardinier. Vous avez en conséquence décerné une médaille d'argent

à M. Belhagne fils, jardinier des primeurs du château de Boursault.

CONCOURS RÉGIONAL D'HORTICULTURE.

La Société désirant contribuer à rendre aussi complète et aussi utile que possible la remarquable exposition horticole, que la ville de Châlons a jointe aux expositions agricole et industrielle, a mis des médailles à la disposition de la commission du concours régional d'horticulture.

Cette commission (1) a décerné, au nom de la Société d'agriculture, des médailles ainsi qu'il suit :

1° Une médaille d'or de 200 francs a été décernée à MM. MACHET frères jeunes, jardiniers à Châlons, pour leur remarquable culture de *Pelargonium anglais, ordinaires, et diadématum*, ne contenant pas moins de 200 variétés, parmi lesquelles les plus belles nouveautés de l'automne 1860 et du printemps 1861.

2° Une médaille de vermeil a été décernée à M. LAURENT (Alex), jardinier à Châlons, pour le premier melon maraîcher et pour ses beaux légumes de saison.

3° Deux médailles d'argent ont été décernées à M. MACHET-DEPOIX, jardinier à Saint-Memmie, l'une pour le plus beau lot de melons, l'autre pour ses légumes variés.

4° Une médaille d'argent a été décernée à M. LUCE (Dominique), jardinier à Châlons, pour le premier melon-cantaloup déposé à l'Exposition le 30 mai 1861.

5° Une médaille d'argent à M. RIFFAUD (Jean-Joseph), pour bonne culture des collections de fraisiers de M. le docteur Nicaise, de Châlons.

(1) M. Royer, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, *rapporteur*.

APICULTURE.

Le miel et surtout la cire sont des produits de plus en plus recherchés ; c'est donc avec raison que vous avez voulu encourager l'industrie apicole. Plusieurs fois vous avez décerné des récompenses à des apiculteurs qui s'étaient distingués par leurs éducations d'abeilles et par les résultats qu'ils avaient obtenus. Cette industrie a pris dans notre département une certaine importance, et nous avons vu à l'exposition agricole de mai dernier et à l'exposition industrielle qui a suivi, un concours très intéressant des produits de l'apiculture, ainsi que des outils, instruments et appareils qui servent à l'exploitation de cette industrie.

A la suite de chacune de ces expositions, des récompenses ont été distribuées aux apiculteurs les plus méritants. Pouviez-vous après ce double concours en ouvrir un troisième, qui aurait été dans la circonstance une sorte de superfétation ? Vous ne l'avez pas pensé.

MM. les Apiculteurs ne verront pas dans cette abstention, motivée sur un cas exceptionnel, un signe d'indifférence pour leur industrie, ils y verront au contraire un témoignage de l'importance que vous attachez et que vous désirez qu'on attache aux distinctions que la Société décerne avec justice, mais qu'elle ne donne pas avec une prodigalité qui pourrait en atténuer le mérite.

CINQUIÈME CONCOURS.

INSTRUCTION AGRICOLE.

L'instruction agricole se répand dans les communes de notre département, je ne dirai point grâce à vous, ce ne serait pas exact, puisque cela est dû aux efforts de tout

le monde, à ceux des directeurs de l'enseignement, à la bonne volonté des instituteurs et enfin au zèle des populations.

Vous, Messieurs, vous travaillez dans la mesure de vos attributions à l'expansion de l'instruction agricole, et vous êtes heureux quand vous rencontrez un maître qui fait avec goût un bon cours d'agriculture.

M. J.-B. Brochard, instituteur à Chaltrait, canton de Montmort, arrondissement d'Epernay, est un homme instruit dans les matières agricoles ; son cours est bien approprié à son jeune auditoire.

Votre commission (1) après un examen approfondi de ce cours a demandé qu'une médaille d'argent fût décernée à M. J.-B. Brochard. Vous avez adopté les conclusions de la commission.

Il y a lieu de croire que M. Brochard continuera ses instructions agricoles, car si le cours est bon, l'assiduité, la persévérance dans l'enseignement de ce cours sont surtout recommandables.

Cette persévérance est pour vous d'un grand prix et vous avez voulu la récompenser dans la personne de M. Charbonnier, instituteur à Juvigny, qui continue avec le même soin les conférences agricoles pour lesquelles vous lui avez décerné une médaille d'argent en 1859.

M. Charbonnier ne s'était pas présenté au concours en 1861, il vous avait seulement fait hommage du troisième et volumineux cahier de ses conférences agricoles de 1861. C'est après l'examen de ces dernières conférences que vous avez décidé que M. l'Instituteur de Juvigny méritait un rappel de médaille.

(1) COMMISSAIRES : MM. Duguet, Lamairesse, Boulard *rapporteur*.



SIXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Le programme de votre sixième concours pour l'année 1861, porte que « la Société décernera des médailles d'argent aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. »

Votre commission, après avoir compulsé scrupuleusement les états de travaux produits par MM. les Agents-voyers, vous a désigné, à raison d'une commune par arrondissement, suivant l'usage adopté, celles qui ont fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux.

Arrondissement de Reims.— Commune de Gueux.— Population : 663 habitants. — M. Roederer, maire.

D'après la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, une commune peut, en cas d'insuffisance de ses ressources ordinaires, voter, pour la construction et l'entretien de ses chemins vicinaux, un maximum de trois journées de prestation et de cinq centimes en addition au principal des quatre contributions ; elle peut aussi être autorisée à s'imposer une contribution extraordinaire.

La commune de Gueux n'a cessé de voter en 1858, 1859 et 1860, trois journées de prestation et cinq centimes spéciaux, lesquels se sont élevés à 5,748 francs ; elle a en outre affecté à ses chemins vicinaux et aux rues qui y font suite, 3,396 francs 67 centimes sur ses revenus, et 1,979 francs 81 centimes d'impositions extraordinaires. Les habitants ont, en outre, fait une souscription en argent

(1) Commissaires : MM. Boulard, Duguet, Savy *rapporteur*.

s'élevant à 2,427 francs 78 centimes. Les ressources ordinaires ont été ainsi augmentées de 7,868 francs 26 centimes, c'est-à-dire de une fois et 37 centièmes.

Ces ressources ont servi 1° à construire diverses parties des chemins dits de l'Eglise, des Chaufours, de la Fosse-Chambrière, de la rue du Vinaigre, de Muizon et de la Montagne; 2° à payer le salaire d'un cantonnier; 3° à fournir sur le chemin de grande communication n° 1er, et d'intérêt commun n° 24, un contingent annuel de cinq centimes et deux journées 5/12 de prestation.

Arrondissement de Sainte-Ménehould. — Commune d'Herpont. — Population : 451 habitants. — M. Suaire, maire.

Cette commune a aussi voté sans exception, depuis trois ans, trois journées de prestation et cinq centimes spéciaux dont le montant s'est élevé à 5,589 francs. Elle a ajouté à ses ressources ordinaires 2,814 francs 36 centimes à prendre sur ses revenus extraordinaires, ce qui a ainsi augmenté les ressources de 50/100.

Les travaux faits consistent en terrassements et constructions de chaussées en crayon et gravier sur le chemin d'Herpont à Dampierre-le-Château et en fourniture de gravier sur le chemin d'intérêt commun n° 14. La commune emploie aussi un cantonnier spécial.

Arrondissement de Vitry-le-François. — Commune de Blaize-sous-Arzillières. — Population : 209 habitants. — M. Godmard, maire.

Aux trois journées de prestation et cinq centimes qu'elle vote annuellement et qui se sont élevés, pour 1858, 1859 et 1860, à 3,146 francs 45 centimes; la commune a ajouté 1,881 francs 21 centimes à prendre sur les revenus et 840 francs d'imposition extraordinaire. A la sollicitation

de M. le Maire, dont le dévouement ne saurait être trop signalé, les habitants ont en outre souscrit pour 781 francs 50 centimes en travaux et 232 francs en argent. Les sacrifices de la commune et des habitants, en sus des ressources ordinaires, se sont ainsi élevés à 3,734 francs 71 centimes et ont augmenté ses ressources de une fois et 18/100.

Les dépenses ont été faites sur plusieurs chemins de la commune; mais les plus importantes s'appliquent à des acquisitions de terrains et à des terrassements et à la construction d'une chaussée pour l'établissement d'un chemin entre Blaize et Frignicourt.

Arrondissement de Châlons. — Commune de Vert-la-Gravelle. — Population : 423 habitants. — M. Bornot, maire.

Depuis 1836, cette commune a mis la plus grande persévérance pour l'amélioration de ses chemins vicinaux, elle a constamment voté trois journées et cinq centimes spéciaux, lesquels, avec 100 francs de subvention qu'elle a obtenus de M. le Préfet, en 1859, ont élevé ses ressources ordinaires pour les années 1858, 1859 et 1860, à 4,621 francs 50 centimes; elle a en outre appliqué aux travaux de ses chemins 853 francs 71 centimes, à prendre sur ses revenus, et 1,817 francs 26 centimes d'imposition extraordinaire. M. Bornot, maire, a encore accru ces ressources par une souscription s'élevant à 900 francs, dont 500 francs en travaux et 400 francs en argent.

Les dépenses faites pour épuiser ces ressources consistent : 1° en terrassements et construction de chaussée sur le chemin de Vert-la-Gravelle à Loisy-en-Brie; 2° en entretien sur ce chemin et sur ceux conduisant à Aulnizeux et à Toulon; 3° dans la reconstruction d'un pont en maçonnerie sur le chemin d'Aulnizeux; 4° dans la

fourniture du contingent de la commune au chemin de grande communication n° 14.

Arrondissement d'Epernay. — Commune de La Noue — Population: 430 habitants. — M. le vicomte de VILLIERS, maire.

Cette commune a régulièrement voté dans les trois dernières années écoulées, trois journées de prestation et cinq centimes spéciaux, lesquels se sont élevés à 3,856 francs; elle a ajouté à ces ressources 3,290 francs pris sur ses revenus, ce qui les a augmentés de 85/100.

Les travaux exécutés consistent en terrassements et construction de chaussées sur les chemins dits des Granges et de l'Eglise et en fourniture de matériaux d'entretien sur divers chemins.

En présence de ces résultats, votre commission vous a proposé d'accorder une médaille d'argent à chacune des communes de Gueux, Herpont, Blaize-sous-Arzillières, Vert-la-Gravelle et La Noue.

Vous avez adopté les conclusions de la commission.

SEPTIÈME ET HUITIÈME CONCOURS.

ART CÉRAMIQUE. — CONSTRUCTIONS.

Vous n'avez pas eu de demandes pour le septième et le huitième concours. L'un est relatif à l'introduction dans le département de la Marne d'une fabrique de poteries de grès, propres aux usages domestiques.

Ce genre d'industrie peut être sans grande difficulté importé dans le département de la Marne; il y a donc lieu d'encourager cette importation. Pour 1862, vous avez cru devoir élargir cette partie du programme, et vous l'avez étendu à tous les produits de l'industrie céramique.

Le huitième concours offre une médaille d'or au meilleur constructeur de bâtiments ruraux ou d'habitations saines et commodes, destinées au logement de familles d'ouvriers.

En offrant une médaille, vous ne voulez pas donner une indemnité à un entrepreneur de bâtiments, les bénéfices pécuniaires sont l'affaire du commerce et non la vôtre. Mais vous avez pensé que l'art de construire, soit un bâtiment d'exploitation rurale, soit une modeste maison d'habitation urbaine, dans les meilleures conditions de prix et de bonne appropriation, pouvait être considéré comme digne d'encouragement et mériter une distinction.

NEUVIÈME CONCOURS.

Le neuvième concours, sous le titre d'OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE, s'adresse aux cultivateurs, aux industriels, aux fabricants, dont les travaux non prévus dans vos programmes vous paraîtraient cependant mériter des encouragements. Vous avez pensé que ce concours ne pouvait pas renfermer une question littéraire, et vous n'avez pas pu admettre pour concourir le mémoire qui vous a été présenté sous le titre de *le Chancelier de l'Hospital,* avec cet épigraphe :

« *Travaillons, prenons de la peine,*
» *C'est le fond qui manque le moins.* »

Vous avez examiné (1) ce mémoire, et en exprimant le regret de ne pouvoir comprendre ce travail dans aucun de vos concours, vous avez adressé des remerciments à l'auteur, M. Ch. Hequet, de Vitry-le-François, membre de la Société d'émulation des Vosges, de la Conférence littéraire de Nancy et de la Société archéologique de Lorraine.

(1) M. Salle, *rapporteur.*

L'auteur a cédé à une bonne idée et en même temps il a fait une bonne action, en retraçant la vie d'un magistrat intègre, d'un ministre d'état loyal, désintéressé, qui fût courageux devant les mauvaises passions de quelque côté qu'elles vinssent.

L'histoire doit louer un ministre dévoué, qui refuse au roi, son maître, une somme de 20,000 francs destinée aux plaisirs d'une maîtresse, en disant : « Cet argent que » votre majesté veut donner, c'est la *substance du peuple* » *sacrifiée à l'avidité d'une femme.* »

Dans une autre circonstance, lorsqu'on demandait au chancelier de sanctionner un injuste arrêt, il refusait en disant : « *Je sais mourir et non me déshonorer.* » Par cet acte de fermeté, il sauvait la vie du prince de Condé.

On ne saurait trop répéter de pareilles maximes ; elles inspirent aux populations le respect de ceux qui les proprofessent et qui les mettent en pratique.

MESSIEURS,

J'ai fini le compte rendu de vos travaux pendant l'année 1860-1861. Mais n'ai-je rien omis ? Ai-je pu dérouler sous vos yeux en une courte lecture le tableau complet de tout ce que vous avez fait ? Non ; puisque je n'ai rien dit des improvisations faciles et brillantes de plusieurs de nos collègues.

Comment faire connaître l'intérêt que présentent vos

séances ordinaires, où de nombreuses questions sont agitées, étudiées par des discussions intéressantes, du sein desquelles la lumière finit toujours par jaillir.

Ne nous effrayons pas, Messieurs, de la discussion, dût-elle avoir une certaine vivacité, elle vaut mieux qu'un triste silence. Dans les Sociétés académiques qui travaillent, qui produisent, chacun émet librement son avis, et c'est par l'étude attentive de la variété des opinions, que les majorités peuvent choisir les meilleures idées et les mettre ensuite à exécution.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. JOPPÉ

Bibliothécaire de la ville de Châlons, membre titulaire résidant,

Par M. Ch. GILLET, *secrétaire.*

Messieurs,

M. Jean-Maurice Joppé, que nous avons eu le malheur de perdre dans le cours de l'année académique, eut une existence complètement consacrée à l'enseignement et au développement de l'instruction publique, dans tous ses degrés et dans toutes ses formes; pour le professeur, le bibliothécaire, l'examinateur et l'administrateur du collége de Châlons-sur-Marne, le membre des commissions de l'instruction primaire et le secrétaire du comité supérieur, ses différentes qualités, ses diverses attributions n'étaient rien autre chose que des occasions et des moyens multiples de travailler d'une manière efficace à l'expansion d'une solide et d'une saine instruction.

5

Cette mission à laquelle il semble s'être consacré par suite d'une véritable vocation, il la continuait encore par ses travaux au sein de la Société académique de la Marne, dont il fut un des membres les plus dévoués et je dirais presque les plus aimés, si ces sentiments de bonne confraternité et de dévouement au bien public, n'étaient pas aussi généraux qu'ils sont sincères au sein de notre Société.

Le mérite d'une vie si bien remplie n'appartient pas seulement à notre collègue, il appartient aussi au père de M. Joppé, dont celui-ci semble avoir fidèlement reproduit l'honorable existence et les traditions scientifiques et morales. Cette transmission du père au fils, des difficiles fonctions du professorat, d'une existence semblable et d'une irréprochable honorabilité, ne fut pas dans notre pays chose assez commune pour que nous ne trouvions pas un véritable plaisir à la constater.

Notre regrettable collègue était fils de Hyacinthe-Maurice Joppé qui, après des études sérieuses, après avoir entendu avec profit les leçons de Lebeau, l'émule et le continuateur de Rollin et de Crevier, après de longues épreuves constatant son aptitude, fut nommé, à l'âge de 24 ans, professeur de quatrième au collége de Châlons, le 18 août 1774. Il devait garder son poste jusqu'en 1791 ; à cette époque, il fut obligé de quitter le professorat ; nous étions dans un temps où toutes les positions allaient être mises en péril, où les meilleurs esprits pouvaient être méconnus.

En 1795, lorsqu'on voulut rétablir les institutions dispersées, on fit appel au citoyen Joppé qui concourut d'une manière active à la réorganisation de l'instruction publique dans le district de Châlons.

En 1797, l'école centrale était organisée, une biblio-

thèque formée principalement des débris des collections conventuelles y fut annexée, et M. Joppé fut nommé bibliothécaire.

En 1805, l'école centrale était transformée en école secondaire, la bibliothèque devenait une institution et une propriété communale; alors M. Joppé fut nommé professeur de première et de deuxième classe de latin à l'école secondaire de Châlons, puis bibliothécaire de la ville, en vertu d'une délibération du conseil municipal, confirmée par une décision ministérielle.

Le 28 septembre 1811, il fut chargé de la chaire de rhétorique qu'il conserva jusqu'en 1822, année où il résigna ses fonctions salariées pour ne plus conserver que ses charges gratuites dans l'administration du bureau de bienfaisance et dans l'administration des hospices.

Il avait consacré plus d'un demi-siècle à l'instruction et au bien public, il avait vu des temps difficiles, des perturbations de toutes sortes qui l'affectèrent sans ébranler son courage soutenu par la religion; il mourut à Châlons le 14 février 1826.

Personne, je l'espère, ne me reprochera d'avoir dit quelques mots d'un homme qui a laissé dans notre pays des souvenirs très honorables. Nos regrets lui étaient acquis à divers titres, mais principalement comme membre de votre Société dont il fut l'un des fondateurs, et comme père de notre collègue dont j'essaierai de retracer l'existence en quelques traits qui seront, je crois, l'expression de la vérité.

Jean-Maurice Joppé, votre collègue, votre ami, naquit à Châlons le 2 novembre 1791. Dix-sept jours après, des concitoyens, oubliant les principes de fraternité qu'ils invoquaient, privaient le père de son emploi.

Ah! sans doute, la première effusion de l'amour maternel, le premier baiser du père furent mêlés de larmes, sans doute, au milieu de leurs épanchements, les époux ne réussirent pas toujours à se cacher leurs craintes pour le présent, leurs inquiétudes pour l'avenir. Mais la somme des maux à supporter ne devait point surmonter la puissance des devoirs et de l'amour paternels.

M. Joppé naquit dans un moment difficile, sa jeunesse se passa dans une époque d'agitation sociale et d'évènements guerriers. Cependant sa première éducation ne manqua d'aucun de ces soins si utiles à former la bonté du caractère, et à préparer l'intelligence à recevoir une bonne instruction.

Les troubles intérieurs cessèrent; les armées victorieuses repoussèrent au loin les ennemis de la France. Alors, il fut possible à M. Joppé de se livrer, sous la direction de son père, à des études que les cris de la place publique ne pouvaient plus troubler, et qui étaient interrompus à certains jours seulement par l'annonce d'une victoire.

A l'âge de dix-sept ans, M. Joppé avait, je ne dirai pas terminé ses études, car il était de ceux qui croient n'avoir jamais fini d'étudier, mais il avait assez appris pour être capable d'enseigner aux autres, et il était nommé professeur de la classe de sixième au collége de Châlons, le 18 octobre 1808. Il occupa ensuite les classes de cinquième et de troisième avec assez de distinction pour qu'on puisse dire aujourd'hui, que nul autre professeur de ce temps ne fut plus remarquable par ses connaissances variées et sa méthode d'enseignement. Il savait non-seulement enseigner, il avait le talent plus rare de se faire écouter, de forcer l'attention des esprits trop lents et de

fixer l'imagination des esprits trop vifs. Des hommes qui sont devenus des maîtres et qui furent les élèves de M. Joppé, sont heureux d'apporter à sa mémoire, en son honneur, ce témoignage de leur reconnaissance pour le bien qu'il leur fit par son excellente, par sa puissante méthode d'enseignement.

Il était donc le collègue de son père, lorsque, en 1811, M. de Fontane, grand maître de l'Université, appréciant les bons services et du père et du fils, et leur noble caractère, nomma l'un professeur de rhétorique, et l'autre professeur de deuxième année de grammaire. Par un procédé de grande délicatesse, M. de Fontanes, en envoyant à M. Joppé père sa nomination, le chargeait d'annoncer à son fils sa promotion et de lui remettre le pli concernant son nouveau titre.

Ces procédés d'une courtoisie parfaite honorent ceux qui en sont l'objet et celui qui en est l'auteur; ils établissent entre le grand maître et les professeurs un échange de bons rapports qui doivent rejaillir sur les élèves, pour le plus grand avantage des études. En 1816, M. Joppé fut promu à la classe de seconde d'humanités. Il s'adonnait à ses fonctions avec un zèle qui justifiait le choix du grand maître de l'université.

Mais un empêchement physique vint malheureusement mettre un obstacle à la bonne volonté du jeune professeur. « J'avais tant de plaisir, nous disait-il, à expliquer aux élèves les classiques grecs et latins, que je prolongeais peut-être au-delà de la stricte nécessité le temps donné aux explications orales, les organes de la voix en furent assez vivement affectés pour que je fusse obligé de quitter l'enseignement public et de renoncer à une profession qui m'était chère à tant de titres. » Il quittait le professorat au commencement de l'année académique

1821-1822, et il était nommé bibliothécaire de la ville de Châlons le 28 octobre 1821.

Le père et le fils avaient professé ensemble, ils se retiraient presque ensemble, mais le père avait la satisfaction de laisser, dans les mains de son fils, la conservation de la bibliothèque.

M. Joppé était bien préparé à ses nouvelles fonctions, par ses études littéraires et parce que depuis plus longtemps déjà, son père l'avait initié à toutes les connaissances bibliographiques qui devaient lui être nécessaires.

A cette époque, la bibliothèque qui avait été une dépendance de l'ancienne école centrale, était encore située dans les salles du Collége; mais il était devenu nécessaire de la transférer dans le local qu'elle occupe aujourd'hui et qui venait d'être acheté par la ville de Châlons.

Dans une opération de ce genre qui consiste à défaire de fond en comble une ancienne bibliothèque, à en transporter le mobilier, les armoires, les casiers, les rayons et surtout les volumes en cent et cent voyages, l'attention, la régularité et un ordre rigoureux sont absolument indispensables; la légèreté et l'inattention laisseraient bien vite s'introduire une confusion difficile à réparer. Nul n'était plus apte que M. Joppé à diriger ce travail avec tout le soin désirable. Cette première opération était le prélude d'autres travaux plus importants : tels que le classement méthodique des ouvrages et la confection d'un catalogue.

M. Joppé établit le classement des livres par ordre de matières tel qu'il existe aujourd'hui, et il dressa un catalogue conforme au classement des livres dans les armoires et sur les rayons.

Après avoir accompli la tâche qui incombe à celui qui est chargé d'organiser une bibliothèque, il restait à M. Joppé

à se livrer aux occupations ordinaires du bibliothécaire, il ne manqua point à cette mission qui lui était rendue facile par ses connaissances variées en littérature ancienne et moderne et par son aptitude à la science bibliographique.

M. Joppé, pour être un bibliophile, n'était pas un bibliomane, il ne croyait pas devoir donner d'autant plus de prix à une édition ancienne, qu'elle renferme plus de fautes qu'une édition postérieure. Il n'estimait pas les livres par les taches qu'une marquise pouvait y avoir laissées, mais plutôt par la beauté de l'édition, plus encore par la correction. Si la beauté de la forme extérieure le flattait, il réservait toute son admiration pour le mérite de l'œuvre, l'enveloppe ou le signe de la pensée n'était rien pour lui, si la pensée était mauvaise. La richesse de l'étiquette ne lui cachait pas la pauvreté du contenu, de même que les fantasmagories du prospectus ne remplaçaient jamais, pour lui, l'inanité de l'œuvre. Un livre lui plaisait à la condition de réunir à la beauté apparente de la forme, la beauté solide du fond.

M. Joppé non-seulement a rempli tous ses devoirs comme conservateur d'un précieux dépôt, mais il a été assez heureux pour voir sous sa direction, et grâce à ses soins, la bibliothèque s'accroître de six mille volumes environ. Il put, par des achats faits avec discernement, combler des lacunes, tenir la bibliothèque au courant de plusieurs parties des travaux de l'esprit humain ; mais ces achats étaient trop restreints par les étroites limites du budget, par des allocations annuelles toujours stationnaires quand les besoins d'indispensables acquisitions allaient toujours en s'accroissant.

Quelques donateurs bienveillants cédant à leur géné-

rosité et à leur sympathie pour le savant bibliothécaire, concoururent à augmenter l'importance du dépôt, soit par l'offre de leurs œuvres, soit par les dons d'éditions de prix qu'ils ne voulaient pas exposer ou à la dispersion ou à la vente à l'encan.

Mais le plus grand moyen d'acccroissement des bibliothèques à budget restreint, et celui qui fut l'occasion pour M. Joppé des soins les plus nombreux, c'est l'accroissement à titre gratuit par les dons ministériels. Le commencement des grands ouvrages à souscription s'obtient avec assez de facilité; mais rien de plus difficile que d'avoir la suite surtout quand la publication doit durer dix, vingt ou trente ans; il y a à cela des causes qui font le désespoir des bibliothécaires et ces causes sont quelquefois tellement puissantes, que tout zèle échoue à les combattre.

On reçoit trop souvent des textes sans gravures ou des gravures sans texte; quand on peut réclamer, il est trop tard, ou on vous répond par un silence dont la force est insurmontable; ou bien une souscription commencée disparaît tout-à-coup pour être remplacée par une autre qui disparaîtra à son tour.

M. Joppé vit toutes ces misères de la vie d'un bibliothécaire. Il ne les vit pas seul, car il n'était ni plus heureux ni plus malheureux sous ce rapport que tous ses collègues de la France; seulement il eut le mérite de ne jamais se décourager; il réclamait sans cesse, chaque nouvelle omission, chaque nouvelle négligence, chaque nouveau refus, était pour lui l'occasion d'une nouvelle réclamation. Il eut voulu, pour remédier à tous ces inconvénients, une forte organisation du service des livres entre les ministères et les bibliothèques, de sorte que les envois fussent assurés depuis le commencement jusqu'à la fin de l'ouvrage, mais assurés de la manière la plus

certaine par une correspondance directe et immédiate entre le ministre et les dépôts scientifiques.

M. Joppé était porté par goût et par bienveillance de caractère à l'obligeance envers les personnes studieuses et envers les lecteurs attentifs qui venaient à la bibliothèque chercher des éléments d'étude ou les agréments de la lecture. Il était servi par une excellente mémoire où 26,000 volumes s'étaient casés avec un ordre parfait, ce qui lui rendait les recherches promptes et faciles. J'ai vu plusieurs fois des visiteurs étonnés quand le bibliothécaire leur mettait sous les yeux, sans recherches, sans hésitation un texte qu'un autre eût été obligé de chercher dans trente volumes.

M. Joppé faisait souvent plus que ses strictes devoirs, il aidait de ses conseils, de ses connaissances, de son érudition tous ceux qui faisaient appel à son concours; il se plaisait surtout à encourager les jeunes gens vraiment studieux, mais il n'aimait pas tous ceux pour lesquels les collections d'une bibliothèque sont, non pas un moyen de travail, mais plutôt un moyen de ne rien faire, si ce n'est de copier des études et des travaux tout faits. Sa bienveillance n'était pas aveugle, et il savait discerner le travailleur sérieux de celui qui n'en avait que les apparences.

M. Joppé disait peu, il était d'une modération excessive dans l'expression de ses pensées, de ses opinions personnelles; lui qui savait beaucoup, il craignait peut-être de se tromper, mais on pouvait saisir dans un fin sourire, imperceptiblement caché dans sa noble physionomie, ou une approbation sincère ou un blâme silencieux.

Tel fut M. Joppé dans ses fonctions de bibliothécaire, fonctions qui n'avaient rien retranché de son dévouement pour l'instruction publique.

Il prit une grande part au développement de l'instruction primaire, notamment pour l'exécution de la loi du 26 juin 1833, en vertu de laquelle on organisa dans toutes les communes de France, des comités locaux chargés d'inspecter les écoles publiques et privées, et des comités d'arrondissement chargés de surveiller et d'encourager l'instruction primaire. M. Joppé fut toute sa vie membre actif de ces comités, et en qualité de secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire, il remplit longtemps et gratuitement des fonctions qui plus tard furent dans les attributions de l'autorité administrative départementale.

Les premiers moments de l'exécution d'une loi en général, et d'une nouvelle loi sur l'instruction en particulier, ne sont pas faciles, il faut rompre avec les anciennes habitudes, créer ce qui n'existait pas, tenir la balance entre les influences, stimuler le zèle des uns, modérer l'activité des autres. Les questions d'instruction ne sont pas les seules dont on ait à s'occuper, elles sont précédées, accompagnées, suivies de questions de personnes qui se présentent si souvent dans l'enseignement.

Toutes ces difficultés se sont présentées à M. Joppé, et ceux qui le connaissent savent, que les fausses préventions ou les influences sans motifs n'agirent jamais sur l'impartialité de son jugemeut et sur l'équité de ses déterminations.

Les excellents esprits qui aujourd'hui sont chargés de la direction des affaires de l'instruction primaire, et qui veillent sur les personnes avec une sollicitude éclairée, savent que jamais peut-être, ni instituteurs, ni institutrices ne trouveront un homme ni plus digne ni plus capable d'apprécier leur mérite intellectuel, leur aptitude et leur valeur morale. On sait peu, ou plutôt on ne sait pas quels nombreux et importants services M. Joppé rendit comme

membre du comité local et comme secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire ; nous avons pu soulever faiblement le voile qu'une grande modestie avait laissé tomber sur beaucoup de bonnes actions, et nous nous reprocherions de ne pas au moins énoncer ici cette vérité sans cependant violer le secret des affaires publiques et particulières.

Il en fut de même dans les fonctions de membre du bureau d'administration du collége de Châlons que M. Joppé remplit pendant 23 ans. Il aimait le collége, il aimait tout ce qui y tenait comme on aime une institution où pendant un demi-siècle un père fut honoré, et sous l'abri de laquelle on a été élevé pour ensuite s'y donner à l'enseignement. Aussi, tous les vrais intérêts du collége, ceux de MM. les Professeurs, ainsi que l'honorabilité de de leur caractère, trouvèrent en M. Joppé un appréciateur éclairé, un juge équitable, un défenseur inébranlable.

Nous n'avons encore rien dit des fonctions d'examinateur auxquelles M. Joppé fut appelé dès 1823 et qu'il devait exercer pendant 37 années, tant pour l'instruction primaire que pour l'instruction secondaire. Il se montra dans cet ordre de fonctions aussi élevées aux yeux des candidats qu'elles sont utiles et importantes en réalité, juste et bienveillant autant qu'il est possible. M. Joppé croyait qu'un examinateur ne doit pas laisser deviner hors de propos ni sa pensée, ni son jugement, de même qu'il doit éviter de frapper d'étonnement un candidat, par l'étalage d'une grande érudition, ou l'effrayer par une attitude trop sévère ; sa méthode était une bienveillance contenue dans une impassibilité apparente. Beaucoup d'aspirants dans le trouble des premiers examens auguraient mal de l'impassibilité de leur examinateur, ils n'avaient aucune idée de sa bonté éclairée qui se révélait

seulement dans les délibérations, et tel homme ou telle institutrice qui doivent aujourd'hui leur position à M. Joppé s'imaginent peut-être ne rien devoir à sa bienveillante équité.

Dans une vie entièrement consacrée aux services publics, les fonctions de toute nature se rencontrent et souvent les plus disparates. A une certaine époque, M. Joppé fut pourvu de douze charges, toutes gratuites; parmi celles-ci, on doit en compter une qui lui fut conférée d'abord par ses concitoyens et puis ensuite par l'autorité supérieure.

L'homme pacifique par excellence et l'homme d'études fut un officier dévoué quand les circonstances l'exigèrent, et les concitoyens de M. Joppé le nommèrent lieutenant dans la garde à laquelle étaient confiées les institutions nationales; plus tard, il fut nommé officier rapporteur au conseil de discipline, il resta dans ce grade jusqu'à ce que la limite d'âge lui permît de le laisser à d'autres.

Dans cette institution nationale, une seule charge était, de l'aveu de tous, nettement et complètement désagréable en même temps qu'elle exigeait une aptitude spéciale qui devait réunir l'énergie et la modération; c'est justement cette charge que l'autorité supérieure donne à M. Joppé qui s'y consacre avec le dévouement et la convenance qu'il mettait à toutes ses actions.

En parlant de services qu'un homme rendit à son pays comme officier de la garde nationale, il semble que nous reculions de vingt années, à cette époque où ce genre de services n'était jamais omis dans les biographies; cette omission est facilement commise aujourd'hui sans que personne réclame, c'est là sans doute une question de mode; mais, messieurs, dans le sein de notre Société académique, on rend justice à tous les services honorablement rendus.

Les académies ne doivent rien oublier, de même qu'elles doivent souvent aller au-devant du mérite modeste qui sans appui, resterait caché.

Plusieurs sociétés savantes s'attachèrent, pour ainsi dire, d'office à titre de membre correspondant ou titulaire M. Joppé qui ne sollicita jamais rien. Parmi ces compagnies, je citerai : l'Académie de l'enseignement; l'Institut historique de France; la Société de statistique; la Commission d'archéologie de la Marne; la Société scientifique de l'Aube; l'Académie de Reims.

M. Joppé appartint d'abord à la Société d'agriculture commerce, sciences et arts de la Marne, où il entra comme membre titulaire le 1er juin 1826, après avoir présenté un travail sur l'éducation en France, sous l'empire de la Charte. Il commença dès lors à suivre vos travaux avec une assiduité qui ne fut jamais interrompue, si ce n'est par les attentes de la maladie, et enfin par celles de la mort, puisqu'il faut que chacun paie un tribut à ces défaillances de la vie.

En 1831, il était vice-secrétaire de votre société et il fut chargé par suite de l'empêchement du secrétaire, de faire le compte-rendu des travaux de l'année académique. En 1833, il présenta, en qualité de secrétaire, le résumé des travaux des années 1832 et 1833.

L'année 1832 avait été peu favorable à la continuation de vos travaux académiques, les esprits préoccupés avaient porté leur attention et leurs efforts d'un autre côté en voulant empêcher le développement de l'épidémie cholérique qui, pour la première fois, s'appesantissait sur notre pays. En 1833, M. Joppé constatait en ces termes la suspension des travaux ordinaires des sociétés savantes :

« Ce n'est point lorsqu'un fléau destructeur étend par-
» tout ses ravages, et fait planer la mort sur toutes les

» têtes, que l'on peut se livrer avec fruit à des études
» scientifiques ; mais si ces temps de calamité ont suspendu
» nos travaux, ils ont fait partout éclater le zèle de nos
» concitoyens. En présence de ces grandes épreuves,
» l'amour du bien public s'est ranimé plus actif, le dé-
» vouement a été constamment à la hauteur du danger
» et, pour en conjurer les atteintes, tous ont rivalisé
» d'efforts, de lumières et d'intelligence. »

Jusques en 1835 inclusivement, M. Joppé fut secrétaire de votre compagnie. Il fit annuellement les résumés de vos travaux qui, si j'en crois non-seulement mon jugement, mais de hautes appréciations, peuvent passer pour des modèles du genre. Soit que M. Joppé rendit compte de vos travaux, de vos concours, soit qu'il résumât en quelques lignes l'existence des collègues que vous aviez eu la douleur de perdre, il apportait dans ses écrits l'exactitude, la précision, la clarté et enfin cette pureté d'expression et l'élégance du style qui constituent les qualités les plus précieuses de l'écrivain.

M. Joppé avait une haute idée de l'art d'écrire et il plaçait encore au-dessus de l'art, la moralité des œuvres de l'écrivain ; il a exprimé sa pensée à cet égard dans un rapport publié dans vos mémoires de l'année 1850, il a énergiquement flétri : « Ces écrits, produits d'une ima-
» gination sans frein, ces tableaux où les plus grossiers
» instincts sont préconisés, les lois de la pudeur outra-
» geusement violées, les plus viles passions présentées sous
» des traits séduisants et où des auteurs sans pitié pour
» de jeunes générations leur répètent chaque jour des
» leçons corruptrices. Ces drames monstrueux où le vice
» est vivant sur la scène, où il frappe les yeux d'une
» jeunesse éminemment impressionnable, et exerce sur
» les masses agglomérées une désastreuse influence. »

M. Joppé avait une longue expérience, et cette expérience était éclairée par une grande perspicacité et un jugement sain. Il avait vu, pendant trois révolutions, les esprits s'agiter comme pour se diriger en matière littéraire vers une voie meilleure, et de toute cette agitation, il avait vu sortir beaucoup de choses, mais rien de ces chefs-d'œuvre qu'on promet sans cesse et que nous attendons encore. Il avait vu les écrivains les plus estimables relégués au second plan, si ce n'est au dernier, tandis que d'autres écrivains conquéraient une grande influence en faisant appel aux plus dangereuses passions, et se servaient de cette influence pour faire entendre au public des théories immorales et lui montrer des tableaux indécents.

M. Joppé avait déploré qu'on put se faire un jeu de tromper la curiosité publique et qu'on profitât du besoin de connaître qui tourmente les masses, pour leur montrer surtout des objets licencieux. Il lui semblait voir des écrivains dépravés qui, ne voulant pas revenir à l'honneur, tentaient de faire descendre le public à leur degré de bassesse, afin que les auteurs et les lecteurs n'eussent plus à rougir les uns des autres.

En 1857, M. Joppé, sous l'empire de ces idées, vous fit une lecture sur la responsabilité morale de l'écrivain, et dans ce travail, le dernier qu'il devait vous lire, il exprimait en quelques pages les sentiments de réprobation qui l'animaient « contre cette foule innombrable d'ouvrages » en prose et en vers qui, de nos jours, ont empoisonné » pour longtemps la jeune génération. » Après avoir flétri les mauvais romans et tous les drames d'une immoralité révoltante, où les héroïnes sont des courtisanes, les héros des hommes perdus de mœurs, et ou on expose tout, excepté le bien, il recherchait quel devait être le rôle

de l'historien ; il s'exprimait en ces termes que je vous demande la permission de rappeler.

« Le langage de l'historien doit être impartial et ne
» jamais fléchir au détriment de la vérité, quelque puis-
» sant que soit le personnage dont il retrace la vie.

» Loin de méconnaître l'action providentielle de Dieu
» sur les évènements du monde, il nous montrera cette
» puissance infinie présidant sans cesse au gouvernement
» des êtres, et préparant, dans sa sagesse éternelle, ces
» révolutions extraordinaires dont l'homme, sans qu'il
» s'en doute, est l'instrument et l'exécuteur. »

Tels étaient, Messieurs, les principes de M. Joppé, en littérature et en histoire; il eut la douleur de les voir trop rarement appliqués, mais il savait que la vie est un combat et que le succès des mauvaises causes, des mauvais écrits ne doit pas empêcher de poser les bons principes.

M. Joppé se préoccupait beaucoup, ainsi que nous le voyons, du mouvement des esprits, et s'il voyait les dangers d'une littérature mal dirigée, ou pour mieux dire sans direction, il en estimait d'autant plus les excellentes productions littéraires, soit de l'antiquité, soit des temps modernes; il trouvait dans leur lecture habituelle, de douces jouissances de l'ordre le plus pur et le plus élevé, et aussi des consolations dans les difficultés et dans les peines de la vie.

M. Joppé était, comme tout le monde, exposé aux peines et aux malheurs, mais je crois que sa part des afflictions humaines fut peut-être plus forte et plus lourde que la part ordinaire.

La mort a souvent frappé les êtres qui lui étaient les plus chers, et cela dans les circonstances les plus pénibles.

En 1852, son fils, le capitaine Joppé, était marié depuis

quelques années seulement, et il était père de deux enfants charmants, deux fils objets de l'amour et de l'orgueil de leur grand-père; lorsque ces deux fils perdirent leur mère, enlevée très jeune encore aux affections de toute une famille, enlevée aux tendres devoirs, aux obligations sacrées de la maternité.

Ce malheur ouvrit dans le cœur paternel de M. Joppé une plaie qui ne pouvait se fermer sans doute, mais dont les douleurs devaient aller en s'apaisant, lorsque le gendre de M. Joppé, M. Adrien, partit pour la guerre de Crimée, laissant à Romainville sa jeune femme et son jeune fils.

M. Adrien, capitaine, puis commandant, était éloigné depuis un mois seulement, quand en débarquant à Gallipoli, lorsqu'il attendait des nouvelles de sa femme, et de son jeune enfant l'envoi d'un baiser, il reçut la nouvelle de la mort de ce fils.

Tous ces coups retentissaient profondément dans le cœur sensible de M. Joppé: Sa belle-fille laissant deux fils orphelins, un gendre partant pour une guerre lointaine et perdant son jeune enfant, était-ce assez d'épreuves? Hélas non! Un nouveau deuil, un horrible chagrin devait encore entrer dans cette famille.

M. Adrien était débarqué des premiers, et après avoir subi les épreuves du campement, des marches de Gallipoli à Varna, il avait été acteur et témoin dans nos victoires de l'Alma, de Trackir, d'Inkermann; mais il ne devait pas voir nos dernières victoires, et le 18 juin 1855 il était mortellement blessé devant Malakoff.

Il semble que ces terribles coups ébranlèrent fortement la santé de M. Joppé; c'est à cette époque qu'on put remarquer chez lui un affaiblissement de la force physique;

6

sa constitution vigoureuse en apparence n'aurait pas fait prévoir une altération rapide; mais il est des douleurs si grandes et si souvent répétées qu'elles doivent enfin détruire ceux qu'elles frappent, malgré leur courage moral et leur résignation chrétienne.

Une dernière épreuve et une dernière crainte attendaient M. Joppé dans l'année qui précéda sa mort. Les premiers mois de l'année 1859 qui furent si glorieux pour l'armée française, devaient remplir d'inquiétude notre cher collègue. Son fils, le père des deux orphelins de leur mère, et son deuxième gendre, M. Herbecq, médecin militaire, étaient en Italie, tous deux dévoués à leurs devoirs, à l'honneur militaire, comme si d'autres précieuses existences n'étaient pas attachées à leur vie.

Cette fois la providence ne réservait à M. Joppé que des consolations; après l'inquiétude vinrent les légitimes satisfactions de voir ses enfants justement récompensés. Une douce joie faisant oublier un moment les malheurs passés, vint apporter quelque sérénité dans l'âme de M. Joppé, et permettre à son amour paternel de consolantes pensées, des espérances pour l'avenir des membres de sa famille que Dieu lui avait laissés. Ces douces pensées, bienfait de la providence, furent sa consolation pendant l'année 1860, la dernière année d'une vie remplie par le dévouement au bien public, et par des épreuves telles, qu'elles font espérer aux hommes les consolations d'une vie meilleure.

M. Joppé devait, pour ainsi dire, mourir à son poste, à la Bibliothèque. En effet, dans les derniers jours de novembre 1860, il venait d'échanger avec un érudit quelques paroles et de donner quelques renseignements à un bibliophile, lorsqu'il fut frappé de cette maladie qui l'em portait quelques jours après, le 16 décembre 1860.

La population châlonnaise tout entière ressentit une vive affliction en apprenant la mort de cet homme de bien, qu'elle avait vu si longtemps occupé à se rendre utile aux autres ; aussi de précieux hommages furent rendus à M. Joppé dans cet instant sacré où la terre recueille les restes inanimés.

M. Salle, au nom de l'administration municipale, vint déposer sur cette tombe encore ouverte le tribut de regrets et de reconnaissance de ses concitoyens. « Quand » la cité, dit-il, perd un de ses enfants, qui depuis un » demi-siècle lui a rendu des services signalés, c'est un » devoir de rappeler les droits qu'il a acquis à l'estime et » au souvenir de ses concitoyens, etc. »

Au nom de la Société académique de la Marne, M. Eugène Perrier, son président, fit entendre de touchants et de sincères adieux, et après avoir résumé en quelques paroles l'existence du défunt, il terminait par ces mots : « L'exis- » tence de M. Joppé fut toujours simple et modeste, mais » toujours utile, et toujours dévouée aux plus nobles in- » térêts de son pays. Sa fin a été la digne couronne de sa » vie ! Sa pensée élevée ne pouvait voir qu'un temps d'é- » preuves dans ce moment que nous passons sur la terre. » Il accueillit avec bonheur les dernières bénédictions de » la religion, et il s'éteignit doucement avec l'espoir de » la récompense méritée par une existence bien remplie » et éprouvée dans ses dernières années par de cruelles » peines. Puisons, Messieurs, des enseignements dans sa » vie et dans sa mort ; ils doivent être aussi la consolation » de sa famille et du digne héritier de son honorable » nom. »

Telles sont, Messieurs, quelques-unes des éloquentes paroles par lesquelles M. Salle, au nom de la ville de Châlons, et M. Eugène Perrier, au nom de la Société aca-

démique de la Marne. firent leurs adieux à M. Joppé. J'essaierais en vain d'ajouter quelque chose à ces nobles et touchantes pensées prononcées près d'un cercueil, au milieu d'une famille accablée par le chagrin, devant une foule vivement impressionnée par la tristesse.

A ce touchant tableau je n'ajouterai plus rien, et cependant je n'ai pas tout dit de M. Joppé.

Il est encore une chose sur laquelle je n'ai pas assez insisté et qu'il faut répéter, Messieurs, c'est que vous avez perdu plus qu'un collègue, mais un de ces biens les plus précieux et les plus rares qu'on remplace rarement, vous avez perdu un véritable ami !

Vous, MM. les Professeurs de collége, vous ses anciens élèves, vous avez aussi perdu un ami, un ami dévoué.

C'est là une vérité que je dois proclamer, parce que à nul autre peut-être, elle n'est aussi connue. Dans l'intimité d'une fréquentation continuelle et assidue, j'ai pu saisir l'expression des sentiments de vive affection que M. Joppé vous portait à tous, affection qu'il vous cachait et dont vous ignoriez peut-être la force; et, bien que je ne veuille ni citer des noms, ni rappeler des faits, sachez-le, Messieurs, votre ancien collègue était toujours votre ami, son amitié était durable, vive et surtout efficace.

Une telle perte est un malheur pour vous, mais pour moi qui si souvent ai ressenti la bienveillance de M. Joppé, moi son second, qui ai reçu le témoignage de son affection, ce malheur est plus grand encore; où trouverai-je et ses exemples vivants, et ses conseils éclairés, et ses encouragements sérieux, et enfin ce concours si précieux et si complet pour le bien?

Hélas! Messieurs, de tout celà la mort en a fait un souvenir de tristesse, mais aussi d'exemple, puisque l'homme

de bien qui passe sur la terre laisse une vie à imiter; précieux et dernier legs que nous fit M. Joppé.

Voir passer ses amis malgré leurs vertus; voir passer ses parents, ses proches, malgré l'amour de la famille; voir disparaître un des membres de la Société sans pouvoir retarder d'une seconde le moment de la séparation, quel douloureux spectacle! quel accablement il inspirerait, si la religion chrétienne n'était venue avec ses consolations et ses espérances, nous apporter la certitude d'une vie meilleure, ou toutes les misères de l'humanité disparaissent devant les biens que nous répartit la justice divine.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. Charles PERRIER,

Membre correspondant,

Par M. Ch. GILLET, *secrétaire*.

Messieurs,

Les Sociétés académiques peuvent rarement admettre dans leurs rangs des hommes encore très jeunes, non parce qu'elles manquent de sympathie pour la jeunesse, il s'en faut de beaucoup, mais c'est que pour remplir les conditions d'admission, les candidats sont obligés de produire des travaux qui ne sont pas ordinairement le fruit d'un âge voisin de l'adolescence.

Cependant la Société académique du département de la Marne a pu, au moins une fois dans le cours de son existence, s'attacher un jeune homme de 22 ans, qui avait rempli, et au-delà du strict nécessaire, toutes les conditions d'admission; c'était M. Ch. Perrier, nommé membre correspondant de votre Société le 1er décembre 1857.

Le jeune Perrier devenait par l'élection le collègue de

ses deux oncles MM. Joseph et Eugène Perrier, que vous avez plusieurs fois appelés aux fonctions de secrétaire et de président. Vous vîtes avec plaisir entrer au milieu de vous un nouveau membre, dont vous espériez une longue et précieuse coopération.

Vos espérances étaient fondées sur les considérations en apparence les plus certaines. Mais les espérances humaines, quoiqu'elles semblent à notre prévoyance bornée les plus légitimes et les mieux appuyées, ne sont souvent rien dans le plan de la Providence, qui, à l'égard des hommes, compte plutôt la qualité des actions que le nombre des années.

M. Ch. Perrier, né à Châlons, le 4 juillet 1835, était fils de M. Perrier-Barrois, l'un des honorables négociants de Châlons, qui, connaissant toute la valeur d'une bonne éducation, ne négligea rien pour former l'intelligence de son fils, et lui faciliter des études nombreuses et variées. Les soins du père ne furent pas infructueux, et le fils, plutôt trop zélé que trop lent au travail, avait, à 17 ans, terminé ses études classiques. Dès ce moment, il eut pu se livrer à des loisirs faciles. Il n'en fit rien ; au contraire avec le régime classique, ou la prudence des maîtres fait sagement alterner le travail et le repos, disparurent pour M. Ch. Perrier les congés et les vacances, dont les jeunes gens profitent pour ménager le travail de l'intelligence en prodiguant les exercices physiques.

M. Ch. Perrier pût donc en toute liberté se livrer à son amour du travail, et lorsque suivant les traditions d'une grande éducation, il alla en Allemagne, en étudier la langue, les mœurs, les lettres, les sciences, il ajouta quelque chose au programme qu'il s'était tracé, il y ajouta l'étude des beaux-arts.

Il était à Munich lors de l'exposition artistique qui eut lieu dans cette ville en 1854.

La capitale de la Bavière était devenue depuis 1815, sous l'impulsion du roi Louis, un des centres les plus importants de l'Allemagne, sous le rapport du mouvement des lettres et des arts. M. Perrier y trouva réunis des éléments d'études nombreux et de grande valeur; il se mit en rapport avec des artistes distingués, de sorte qu'il put juger au point de vue de l'art, et les hommes et les œuvres. Il fit une revue de l'exposition d'une manière assez remarquable pour qu'un journal artistique de Paris (1) fut heureux de publier ce travail d'un auteur qui lui était complétement inconnu.

Cet écrivain qui débutait par une œuvre de mérite, ne s'était pas borné à faire un compte rendu des objets d'art exposés, il avait fait en même temps l'histoire de l'école artistique de Munich et une étude de l'art allemand en général.

Je ne puis, Messieurs, résumer devant vous cette excellente étude; je vous demande seulement la permission de citer quelques lignes qui vous feront connaître les opinions, les principes de notre collègue, en matière d'art.

« Le but de l'art, dit-il, est de faire sentir à l'âme » humaine la beauté infinie, éternelle, immuable. Si le » beau est ce qui plaît aux sens par la proportion, la » splendeur, l'harmonie, il est encore plus ce qui plaît » à l'âme par l'expression morale qui s'y révèle. L'ex» pression, voilà l'idéal que tout artiste, digne de ce nom, » doit poursuivre (car c'est l'âme qui soutient le squelette » et les chairs), elle ne peut naître que de l'inspiration, » c'est le souffle de Dieu dans nos cœurs, le lien invisible

(1) L'*Artiste*, journal des beaux-arts.

» et mystérieux qui rattache l'âme à la source de toute
» beauté, à Dieu. »

Ces pensées aussi nobles que justes, sont exprimées par un jeune homme de 19 ans, qui vient à peine d'achever ses études, et qui se trouve tout à coup en face d'une des grandes exhibitions des produits de l'art humain, si imposantes pour tout le monde, mais surtout pour celui qui les voit pour la première fois.

Tous les genres de peinture se déroulaient sous les yeux attentifs de M. Perrier, tous suivis avec plus ou moins de bonheur. Il remarqua avec justesse que le genre religieux était celui dont les artistes s'occupaient avec le moins de succès ; la cause de ce fait ne pouvait lui échapper, il la constatait en ces termes :

« La peinture religieuse comme l'ont entendue les grands
» maîtres est loin d'être accessible à tous les talents, elle
» ne souffre ni la médiocrité ni le doute, elle exige l'em-
» ploi constant de tout ce que l'artiste a de foi et de génie.
» Le génie sans la foi est insuffisant. »

Tels étaient les principes d'esthétique sur lesquels M. Ch. Perrier s'appuyait pour juger les peintres allemands les plus célèbres, tels que Cornelius de Berlin, Overbeck et Kaulbach de Dresde.

Ces principes ne sont pas seulement applicables aux peintres allemands, ils conviennent aux artistes de tous les pays et de tous les temps.

Il n'y a rien de plus facile que l'erreur ou que l'égarement en fait d'appréciation d'œuvres d'art, il n'y a rien de plus commun que les critiques légères; tout le monde se les permet, en ramenant les tableaux qu'on examine à un goût particulier et même à l'absence de goût. Pour ne point laisser égarer son jugement en cent manifestations diverses, il faut avoir les principes de la science du beau

solidement établis, puis se servir de ces principes comme règle de jugement et comme d'un *Criterium* invariable à l'aide duquel on marche, d'un pas assuré, dans la voie de l'examen.

M. Ch. Perrier, ainsi que nous le voyons, avait une excellente méthode d'appréciation servie par un goût éclairé. Ses études sur le salon de Munich en 1854 et sur l'art allemand, aimées des lecteurs, estimées des amateurs, devaient l'obliger, pour ainsi dire, à ne point s'arrêter à cette première production.

Noblesse oblige, dit l'adage ancien, répété avec raison dans les temps nouveaux; il en est de même du mérite, il constitue une obligation, M. Perrier s'en aperçût, quand en 1855, les directeurs du journal *l'Artiste*, lui confièrent la très difficile mission de faire la revue des beaux-arts à l'exposition universelle de Paris; il sentit toute la responsabilité morale qui allait peser sur lui et il ne crut pas devoir s'y soustraire.

Jamais dans l'histoire artistique du monde on n'avait vu pareil spectacle; jamais semblable panorama de tableaux, de statues, d'œuvres d'art, ne s'était déroulé aux yeux d'une population immense, curieuse et en même temps d'un goût difficile; jamais pareille tâche n'avait été imposée à aucun critique d'art même parmi les plus éprouvés par l'habileté, l'expérience et la science; cependant cette tâche incombait à un critique de 20 ans.

Il fallait juger les écoles de tous les pays, toutes leurs variétés, leurs nuances, juger les adhérents de tel ou tel système, et ceux aussi qui, ne relevant d'aucune école, d'aucun maître, d'aucun système, prétendent ne relever que de leur talent et de leur génie.

M. Ch. Perrier fut à la hauteur de toutes ces difficultés,

et il exécuta ce grand travail, je dirais presque cette grande campagne, avec toute la fermeté, tout le talent des plus anciens et des plus autorisés de ses collègues et de ses émules.

Ces nouveaux succès créaient une nouvelle obligation de continuer le même ordre de travaux pour le salon de 1857. Mais alors M. Ch. Perrier voulut donner à ses observations, à ses nouvelles études, un but bien difficile à atteindre. Il avait examiné les œuvres d'art aux expositions précédentes au point de vue de leur signification actuelle, et il avait ajouté autant que possible des considérations historiques relatives aux artistes et à l'art; une grande partie de ces études avaient été rétrospectives, il voulut examiner le salon de 1857 au point de vue de l'avenir.

« L'exposition de 1855, disait-il, avait dû être con-
» sidérée plutôt comme un coup-d'œil rétrospectif jeté
» sur le passé que comme le commencement d'une œuvre
» nouvelle. Au contraire, c'est l'avenir seul que nous
» allons interroger désormais, et cet avenir est aujour-
» d'hui plein de promesses. »

Ces paroles, par lesquelles M. Perrier exposait son but, sont peut-être le meilleur résumé qu'on puisse faire de ce nouvel ouvrage où il rencontra, sous certains rapports, plus de difficultés que dans ses autres travaux.

En effet, si l'appréciation d'une œuvre d'art est toujours chose très délicate, il est bien autrement difficile de déterminer quelle place cette œuvre tiendra dans l'avenir, il est bien plus périlleux encore de prédire quels succès ou quels insuccès attendent les artistes, quels sont les prédestinés à l'oubli ou les prédestinés à la postérité, ou bien encore, quel est parmi les nombreux débutants du jour, celui qui doit devenir un maître.

L'œuvre de M. Perrier est trop récente pour qu'on puisse

savoir si ses jugements ont porté juste et si ses prévisions se réaliseront. Le temps seul en décidera. On peut cependant dire aujourd'hui que c'est toujours le même talent d'écrivain, c'est le même amour de l'art, mais c'est peut-être un peu plus, sauf erreur de notre part, l'amitié pour les artistes.

Quoique les principes de M. Perrier soient toujours les mêmes, cependant il paraît moins libre, moins osé pour en tirer les conséquences et surtout pour les appliquer.

On sent que beaucoup de jeunes artistes sont ses amis, et il est bien difficile que l'amitié, toujours présente aux délibérations, très attentive au prononcé du jugement, n'en modère pas la rigueur ou n'en augmente pas la faveur. Il est si agréable de dire du bien de ses amis.

Notre jugement humain peut-il planer au-dessus des œuvres de l'art, pour les voir comme un regard divin voit les œuvres humaines? Hélas! nous sommes des hommes, nous sommes faibles par quelque côté, et l'infaillibilité est pour nous impossible. Néanmoins, restons attachés à cette théorie de l'indépendance dans la vérité, parût-elle, à cause même de sa beauté et de sa grandeur, presque impraticable.

M. Ch. Perrier était de notre avis, et nous serions d'accord aujourd'hui, s'il n'était pas au-dessus de nos préoccupations humaines.

En effet, nous le voyons à la première occasion ressaisir toute son indépendance, toute la liberté de ses jugements; ce fut à l'exposition de Munich, de 1858, où il retrouva les maîtres de 1854, Cornelius, Kaulbach et autres.

Quatre années s'étaient écoulées depuis le premier séjour de M Perrier à Munich, ce temps avait été mis à profit par le jeune critique; aussi dans sa nouvelle étude de

l'art allemand on trouve une plus grande expérience, une plus grande sûreté. Ce nouveau travail fut publié par la Revue contemporaine, qui n'ouvre ses colonnes qu'à des écrivains de talent. La même revue publia en 1858 un autre travail de M. Ch. Perrier; c'était une étude complète des œuvres d'*Ary Scheffer*, qui venait de mourir. Ce peintre, dont les œuvres principales sont *les femmes souliotes*, *le Dante et Virgile* rencontrant aux enfers l'ombre de Francesca de Rimini, la légende de *Faust et Marguerite*, jouissait d'une renommée incontestable pour les uns et contestée par les autres; à cette époque, où la postérité commençait pour lui, tous les journaux, toutes les revues, tous les recueils publièrent des études sur sa vie et sur ses œuvres; parmi toutes ces études, la monographie d'Ary Scheffer, par M. Ch. Perrier, est restée une des plus complètes, des plus exactes et des mieux faites.

L'esprit de l'écrivain, en telle circonstance, est délivré de la crainte de nuire aux intérêts d'un artiste, de faire obstacle, même involontairement, à sa marche dans une carrière difficile. On a seulement un passé à étudier, des jugements à porter; les conseils pour l'avenir sont inutiles.

M. Perrier vous avait déjà donné des preuves de son aptitude à rendre justice aux artistes qui ne sont plus, à ceux qui malgré leur mérite ne laisseraient presque point de souvenirs, si une main amie et dévouée ne réparait la négligence d'un monde trop oublieux.

Je veux parler de la notice sur la vie et les œuvres du *Chevalier de La Touche*, artiste châlonnais, mort en 1781; cette notice insérée dans vos mémoires de 1857, vous fut offerte par M. Ch. Perrier.

Le chevalier de La Touche avait été un peintre célèbre, non-seulement à Châlons, mais encore dans un rayon

beaucoup plus étendu; et il était digne de sa célébrité. Cependant son souvenir allait en s'affaiblissant et menaçait de disparaitre, lorsque M. Perrier voulut le faire revivre.

« Aujourd'hui, dit M. Perrier, Paris absorbe tout. Etre
» célèbre à Paris, c'est être célèbre dans le monde
» entier. Malheur à celui que sa destinée condamne à
» la stérile admiration de sa ville natale. Une célébrité
» locale est si peu de chose pour un artiste. Pendant sa
» vie, l'estime de ses compatriotes ne le met pas à l'abri
» de l'envie. Il a tous les déboires de la célébrité sans en
» avoir la jouissance. Sa réputation est juste assez grande
» pour lui attirer des ennemis. Il meurt, l'envie s'arrête
» au bord de sa tombe; mais ce n'est que pour faire
» place à l'oubli. »

Telle fut la situation à laquelle M. Ch. Perrier voulut arracher la vie et les œuvres du chevalier de la Touche; il a atteint son but par cette notice si complète, et en même temps si précise qu'elle échappe à l'analyse, il a fait connaître notre compatriote non-seulement comme artiste, mais encore comme penseur, comme moraliste et comme écrivain.

Ces travaux, quoique très nombreux, n'étaient pas les seuls que poursuivit M. Perrier; ils ne suffisaient pas à son besoin d'études, ils n'avaient ni empêché ni retardé ses études de droit, si arides pour les uns, si utiles pour les autres, mais toujours belles, parce qu'elles rappellent ces grands principes d'équité et de justice qui sont la sauvegarde des citoyens et l'honneur des peuples. La partie philosophique de ces études devait plus particulièrement plaire à votre eune collègue; il les poursuivit assez rapidement pour être reçu licencié en droit en 1859. Il eut ensuite l'honneur d'être admis parmi les membres du barreau de Paris, aussi illustre de nos jours qu'il le fût jamais dans les temps passés.

Le moment était venu où M. Ch. Perrier allait entrer dans une carrière où les fonctionnaires, non-seulement servent leur pays, mais sont en outre ses représentants dans les relations politiques; en 1859, il était nommé attaché d'ambassade à Rome. Dans ce poste où de grandes occupations ne devaient pas lui manquer, ses qualités naturelles fortifiées par l'étude, son assiduité au travail, le firent estimer de ses collègues et apprécier d'une manière très honorable par ses supérieurs.

Mais déjà la maladie à laquelle il devait succomber lui avait fait sentir ses premières atteintes, sans cependant retarder d'un seul instant son départ pour Rome, et sans affaiblir son dévouement à ses nouvelles fonctions.

Le repos eut été nécessaire, le retour au pays natal était conseillé, mais trop de raisons parlaient au cœur du jeune attaché pour qu'il écoutât la voix de la prudence.

Il lui était impossible de s'éloigner de la ville éternelle où sont abritées tant de merveilles de l'art; comment quitter cette ancienne capitale du monde romain, la capitale du monde catholique, où tant de souvenirs historiques et religieux vous attachent, quand on pouvait prévoir que bientôt l'attention de l'univers allait de nouveau se fixer sur elle. Il paraissait impossible à M. Charles Perrier de quitter le service de la France dans des circonstances d'une si haute importance. Toutes ces considérations faisaient oublier le mal, mais l'oubli n'en arrêtait pas les progrès.

Il vint un moment où la force de la volonté fut impuissante à dominer la souffrance, il fallut céder aux conseils bienveillants de chefs respectés, et revenir en France chercher les secours de la science, revenir à Châlons au milieu de la famille, où les effusions de l'amour paternel

eussent détourné le mal, si l'amitié de la famille pouvait être un infaillible moyen de guérison.

Tout ce concours de dévouements et d'amitiés, parut rappeler à la santé M. Ch. Perrier, et pendant plusieurs jours un peu de joie remplit le cœur de ses chers parents dont l'amour et la tendresse se rattachaient aux lueurs de l'espérance.

Mais ce temps fut trop court, c'était un délai que la Providence accordait à M. Ch. Perrier pour qu'il pût faire ses derniers adieux à ses amis, à ses parents, pour qu'il essayât de préparer son père, sa mère à une cruelle séparation, grande épreuve à laquelle les parents ne se préparent jamais.

Le 29 novembre 1860, la douleur de toute une famille, le désespoir des parents marquèrent l'instant terrible où l'âme de l'homme se détache de la terre et paraît devant Dieu.

Une vie exemplaire, qui fait tout espérer de la bonté divine, une fin chrétienne auraient dû apaiser la douleur paternelle si la douleur réfléchissait.

Mais, Messieurs, ces pensées que nous pouvons exprimer aujourd'hui devant les familles de nos collègues regrettés, sont obscurcies par le désespoir dans les tristes moments de la mort. Le temps seul peut faire comprendre aux cœurs affligés, que la séparation n'est pas complète, la vie immortelle ne rompt pas la chaîne des souvenirs; souvent dans les veilles, dans le sommeil nous voyons apparaître l'image de ceux que nous avons aimés; à cette vision de l'intelligence il manque un corps, il est vrai, mais l'âme reste, l'âme qui relie l'homme à Dieu par ces liens indestructibles, l'amour et l'immortalité.

RÉSULTATS

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1861.



SÉANCE SOLENNELLE DU 1er SEPTEMBRE 1861.

La distribution des médailles a eu lieu à la suite de la proclamation des médailles décernées pour les concours industriels et horticoles régionaux.

Présidence de M. LE PRÉFET.

Aux côtés de M. LE PRÉFET sont assis M. DE ROYER, 1er vice-président du Sénat, et M. le général RICHEPANSE, commandant la division militaire.

Un grand nombre de membres du Conseil général assistent à la séance, ainsi que MM. les Membres du Conseil municipal de la ville de Châlons.

M. Eugène PERRIER, président de la Société d'agriculture, après quelques paroles par lesquelles il fait connaître que la Société a pensé devoir se réunir à la solennité régionale, proclame ainsi qu'il suit les lauréats de la Société :

Troisième Concours.

Une médaille d'argent est décernée à M. Bosc (Pierre-Maximilien), curé d'Heutrégiville (Marne),

Pour son travail historique et archéologique sur la commune d'Heutrégiville.

Quatrième Concours.

Une médaille d'argent est décernée à M. Belhagne fils, jardinier des primeurs au château de Boursault,

Pour sa remarquable culture d'ananas.

Cinquième Concours.

INSTRUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE.

Une médaille d'argent est décernée à M. J.-B. Brochard, instituteur de la commune de Chaltrait,

Pour son cours d'agriculture.

Un rappel de médaille est décerné à M. Charbonnier (Calixte), instituteur de la commune de Juvigny,

Pour la persévérance de ses bonnes leçons agricoles.

Sixième Concours.

BON ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'argent à la commune de Gueux, arrondissement de Reims. — M. Rœderer, maire.

Une médaille d'argent à la commune d'Herpont, arrondissement de Ste-Ménehould. — M. Suaire, maire.

Une médaille d'argent à la commune de Blaise-sous-Arzillières, arrondissement de Vitry. — M. GODMARD, maire.

Une médaille d'argent à la commune de Vert-la-Gravelle, arrondissement de Châlons. — M. BORNOT, maire.

Une médaille d'argent à la commune de La Noue, arrondissement d'Epernay. — M. le vicomte DE VILLIERS, maire.

Concours Régional Horticole.

SÉANCE SOLENNELLE DU 1er SEPTEMBRE 1861.

MÉDAILLES DÉCERNÉES PAR LE JURY RÉGIONAL AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA MARNE.

M. SALLE, adjoint au maire de Châlons, secrétaire de la commission, a proclamé les noms des lauréats.

1° Une médaille d'or de 200 francs a été décernée à MM. MACHET frères jeunes, jardiniers à Châlons, pour leur remarquable culture de *Pelargonium anglais, ordinaire, et diadématum*, ne contenant pas moins de 200 variétés, parmi lesquelles les plus belles nouveautés de l'automne 1860 et du printemps 1861.

2° Une médaille de vermeil a été décernée à M. LAURENT (Alex), jardinier à Châlons, pour le premier melon maraîcher et pour ses beaux légumes de saison.

3° Deux médailles d'argent ont été décernées à M. MA-

CHET-DEPOIX, jardinier à Saint-Memmie, l'une pour le plus beau lot de melons, l'autre pour ses légumes variés.

4° Une médaille d'argent a été décernée à M. LUCE (Dominique), jardinier à Châlons, pour le premier melon-cantaloup déposé à l'Exposition le 30 mai 1861.

5° Une médaille d'argent à M. RIFFAUD (Jean-Joseph), pour bonne culture des collections de fraisiers de M. le docteur Nicaise, de Châlons.

Commissaire rapporteur : M. ROYER, membre de la Société d'agriculture commerce, sciences et arts.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1862.

Dans sa séance publique de 1862, la Société décernera les récompenses suivantes :

Premier Concours.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« *Déterminer quelles étaient, en 1789, les formes et* » *les règles de l'administration de la Justice dans les di-* » *verses parties de la province de Champagne.*

» *Les concurrents établiront la comparaison entre l'état* » *ancien et l'état actuel.* »

Deuxième Concours.

Une médaille d'or de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Déterminer quelles étaient, en 1789, les diverses juridictions financières établies dans la province de Champagne, pour arriver à la perception des divers impôts : impôts royaux, impôts féodaux, impôts ecclésiastiques? Quelles étaient les formes et les règles de ces diverses juridictions?

Les concurrents, après avoir fait connaître les admi-

nistrations financières nouvelles, compareront l'état ancien avec l'état actuel, au point de vue de l'agriculture en particulier.

Troisième Concours.

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quels étaient en 1789 *dans la province de Champagne, les principes et le mode de l'administration exercé aujourd'hui par les préfets, les maires, etc.*

Les concurrents compareront l'état ancien à l'état actuel.

NOTA. — Les concurrents pourront réunir dans un seul travail les trois premières questions mises au concours, et la Société pourra, s'il y a lieu, réunir les trois prix en un seul.

Quatrième Concours.

ASSURANCES AGRICOLES.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quel serait le meilleur système d'assurance contre les sinistres qui affectent l'agriculture, tels que : ouragans, trombes, grèle, épizootie, etc.?

Cinquième Concours.

POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un évènement historique ou contemporain, relatif au département de la Marne.

Sixième Concours.

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur du meilleur *Travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.*

Septième Concours.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, seront décernées aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations *agricoles, viticoles ou horticoles.*

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, aux assainissements, au drainage, à la mise en valeur des terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole : sylviculture, sériculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc., chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

§ 2.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une *pépinière d'arbres fruitiers* présentant des garanties de réussite.

§ 3.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des *primeurs ou produits remarquables,* soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 4.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir *formé de bons élèves.*— Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 5.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le *mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ;*

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la *destruction des insectes nuisibles à la vigne.*

Huitième Concours.

INSTRUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE.

Une médaille d'argent sera décernée à l'instituteur qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une *école d'adultes* dans laquelle des notions *d'agriculture ou d'horticulture,* applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Neuvième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'argent sera décernée aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. — Une médaille est affectée à chacun des arrondissements.

Dixième Concours.

ART CÉRAMIQUE.

Une médaille d'argent sera décernée au meilleur fabricant de produits de l'industrie céramique, tels que poteries, tuiles, briques, etc.

Onzième Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er.

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée au propriétaire ou au constructeur, qui aura contribué à donner aux *habitations ou bâtiments ruraux* les dispositions les plus convenables, sous le double rapport de *l'hygiène et des besoins des localités.*

§ 2.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura fait construire des *habitations saines et commodes, destinées aux familles d'ouvriers.*

Douzième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles seront décernées aux cultivateurs, aux commerçants, aux artistes, et à toute personne, dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Les mémoires et autres documents relatifs aux divers concours devront être adressés, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 15 *juin* 1862, *terme de rigueur.*

CONCOURS POUR 1863.

Dans sa séance publique de 1863, la Société décernera une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelles seraient les mesures protectrices qui pourraient prévenir les abus et les dangers résultant de l'usage où sont beaucoup d'habitants des campagnes, lorsqu'ils deviennent âgés ou infirmes, de céder leurs biens?

LA CHAIRE

DE L'ÉGLISE N.-D. DE JUVIGNY

DIOCÈSE DE CHALONS.



Note lue à la séance du 1er août 1861, par M. l'abbé A. AUBERT, membre titulaire non résidant.



MESSIEURS,

La chaire de l'église Notre-Dame de Juvigny provient de la célèbre abbaye de Saint-Remi de Reims.

L'origine de ce meuble fait pressentir tout d'abord l'intérêt qu'y doivent attacher les amis des souvenirs historiques.

L'archimonastère de Saint-Remi, fondé sur le tombeau du saint apôtre de la France, a toujours été une savante académie où tous les talents se sont donné la main, un véritable conservatoire où tous les arts furent noblement accueillis. Les religieux bénédictins de Saint-

Remi étaient splendides, magnifiques même pour tout ce qui concernait le culte divin ; leur église abbatiale était un riche musée où tous les siècles venaient tour à tour exposer leurs chefs-d'œuvre. Cette grande basilique, quoique dépouillée d'une partie de ses richesses artistiques, sera toujours, conjointement avec l'église métropolitaine, l'ornement et la gloire de la cité rémoise.

Au sortir de la révolution de 1793, la chaire, objet de cette note, avait été achetée par la fabrique de l'église de Condé-sur-Marne qui, alors, faisait partie du diocèse de Reims.

Des travaux récents d'ornementation intérieure ne permettant plus à la fabrique de Condé de conserver cette chaire monumentale qui se trouvait trop à l'étroit dans le vaisseau de l'église, je me rendis acquéreur de ce meuble, au nom de la paroisse de Juvigny et résolus de l'utiliser pour mon église qui ne possédait qu'une misérable chaire nullement en rapport avec sa destination.

Je m'empressai de la faire établir à la place de l'ancienne.

La chaire de Saint-Remi de Reims appartient au XVIIe siècle. Elle est du style Louis XIII. On sait, au reste, que les chaires à prêcher n'ont été d'un usage général qu'à partir du XVe siècle.

Dans les premiers temps du christianisme, l'évêque qui seul avait la mission d'annoncer au peuple la parole de Dieu, s'asseyait sur un siège portatif, *super cathedram*, qu'on plaçait en avant de l'autel. De cet usage a dû naître l'idée d'établir, d'une manière fixe, une tribune, d'où l'on pût commenter les saintes Écritures en présence d'un nombreux auditoire. Ces premières chaires appelées *ambons* furent en marbre ou en pierre. Elles étaient généralement placées entre le chœur et la nef. Aux ambons succédèrent les jubés, puis ceux-ci furent à

leur tour remplacés par les chaires actuelles qu'on adossa, dans la nef, à un mur ou à une colonne ; elles furent alors construites en bois, comme des meubles complétement indépendants du reste de l'édifice.

Ainsi, quoique Notre-Dame de Juvigny soit du XIIIe siècle dans ses parties principales, la chaire de Saint-Remi n'est pas pour cela un anachronisme architectural dans cette église. Elle est, du reste, du style de nos belles orgues provenant des Cordeliers de Châlons et qui avaient été achetées par la fabrique de Juvigny, à l'époque de la révolution, en 1791.

Permettez moi maintenant, Messieurs, de vous donner la description de notre chaire. Son aspect est monumental ; elle mesure cinq mètres de hauteur sur un mètre quatre-vingt centimètres de largeur.

Un ange, de grandeur naturelle, un genou en terre, les bras élevés, semble soutenir l'édifice. C'est là une réminiscence de la chaire de Sainte-Gudule, de Bruxelles.

Sur la face principale et dans une niche peu profonde, apparaît la statue de saint Pierre dans l'attitude de la prédication. Il élève le bras et la main droite vers le ciel ; le bras gauche est baissé ; de la main gauche il tient les clefs du ciel. Sous les pieds de l'apôtre est un ange. La statue de saint Pierre est parfaitement exécutée. Elle doit être antérieure à la chaire ; en tout cas, la sculpture nous a paru révéler une main de maître qui ne se reproduit pas au même degré dans les autres parties du travail.

Autour de la chaire, à droite et à gauche du sujet principal, sont quatre panneaux sculptés.

Dans le premier panneau de droite, l'apôtre saint Pierre debout, revêtu d'ornements *sacerdotaux*, les clefs à ses pieds, promet aux fidèles agenouillés près

de lui, les dons du Saint-Esprit. La légende explicative, en lettres d'or, est ainsi conçue : ACCIPIETIS DONVM SPIRITVS SANCTI. Act. II, 3 (1).

Dans le deuxième panneau du côté droit, est un médaillon représentant l'Esprit de Dieu porté sur les eaux : S[us] DEI CREANS AQVIS INCVBABAT. Gen. I, 2 (2). Des fruits de toute nature, admirablement sculptés, emblème des dons que répand, dans l'ordre de la grâce, le divin Esprit, sont reproduits en dessus et en dessous du médaillon.

Dans le premier panneau de gauche, les fidèles toujours agenouillés et revêtus, comme dans le premier, du costume de l'époque de Louis XIII, implorent, les mains jointes et les yeux suppliants, le Saint-Esprit représenté sous la forme d'une colombe. La légende porte ces mots : SPIRITVS POSTVLAT PRO NOBIS GEMITIBVS INENARRABILIBVS. Rom. VIII, 26 (3).

Dans le second médaillon, nous voyons le symbole des victoires de l'Esprit-Saint. Un triomphateur, assis sur un char à quatre roues, est conduit par les anges. Une cassolette fumant sur le char répand les parfums sous ses pieds. Une couronne est placée sur la tête du conquérant des âmes. L'inscription suivante entoure le médaillon : SPIRITVS DEI REGNABIT (4).

Le dôme ou baldaquin qui couronne la chaire est soutenu, de chaque côté, par des colonnes qui partent du sol. La première des colonnes, à cannelures, monte jusqu'à la hauteur de la cuve ; une colonne torse surmontée d'un chapiteau corinthien bien fouillé lui

(1) *Vous recevrez les dons du Saint-Esprit.* — Aux Act. des Apôtres, ch. 2, v. 3.

(2) *L'Esprit de Dieu, créant, se reposait sur les eaux.* — Livre de la Genèse. 1, 2.

(3) *L'Esprit de Dieu demande pour nous par des gémissements inénarrables.* — Epître de s. Paul aux Romains, ch. 8, v. 26.

(4) *L'Esprit de Dieu régnera.*

succède, et enfin la troisième prenant à l'appui, se termine en fuseau et s'engage dans le baldaquin qu'elle supporte. Un ange à six ailes est placé sous le dôme. Sur le contour de la corniche, on lit en lettres romaines sculptées en relief et dorées, ces paroles de l'Écriture : SPIRITVS DOMINI SVPER ME (1).

La menuiserie de la chaire de Juvigny est bien traitée ; les moulures et le cordon à billettes qui entoure les corniches sont d'un bon style.

Voilà, Messieurs, en quelques lignes, la description de la chaire de Notre-Dame de Juvigny. Ç'eut été, ce me semble, un acte de vandalisme que de laisser détruire ce beau monument, et c'est ce qui m'a décidé à en faire l'acquisition.

Malheureusement, le temps, les hommes et les déménagements successifs qu'il a fallu faire subir à ce meuble l'avaient beaucoup détérioré. Il importait que la main d'un sculpteur habile vînt réparer les nombreuses avaries dont il avait eu à souffrir ; il fallait qu'un peintre consciencieux fît disparaître les peintures de mauvais goût dont on avait cru devoir rehausser le chêne avec lequel on l'avait édifié.

Je crois, Messieurs, être arrivé à cette restauration. Si je n'ai pu rendre à notre chaire la splendeur première qui en avait fait un des ornements de la si riche et si magnifique église abbatiale de Saint-Remi, j'ai essayé au moins de lui restituer le cachet de son origine. En tout cas, j'aurai sauvé d'une ruine inévitable et peut-être du feu un meuble précieux à tant de titres !

(1) *L'Esprit du Seigneur repose sur moi.* — Isaïe, 61, 1.

RAPPORT

DE M. GUY

SUR UN MÉCANISME

Présenté par le sieur N***.

MESSIEURS,

La puissance des moteurs mécaniques, animés ou inanimés, et les effets industriels qu'on en peut obtenir, dépendent de deux éléments essentiels et distincts : 1° *un certain effort développé ; 2° un chemin parcouru* le long duquel seront vaincues les résistances que présente le travail à faire.

Cette vérité est manifeste. Le cheval attelé à un manége exerce une traction et marche avec une vitesse déterminée. Un piston de machine à vapeur va et vient dans son cylindre. L'eau qui fait tourner la roue de l'usine pèse sur les aubes et les entraîne sur toute la hauteur de la chute.

C'est du développement simultané de l'effort moteur et de la vitesse avec laquelle cet effort se poursuit que résulte

la puissance mécanique, ce que l'on nomme le travail disponible.

Par l'intermédiaire des machines, cette puissance mécanique que nous venons de définir se transforme en une besogne industrielle, variable avec les mille besoins de l'homme. La transformation s'opère à l'aide d'organes tantôt fort simples, quelquefois complexes et plus ou moins nombreux, et qui jouent un double rôle également utile et intéressant.

En premier lieu, les machines transforment le mouvement moteur en tous les divers mouvements rectilignes ou courbes, réguliers ou variés qu'exige le travail. Elles permettent d'opérer ces combinaisons ingénieuses par lesquelles la matière, rendue en quelque sorte intelligente, donne naissance à tant de produits dont la perfection défierait les doigts les plus agiles et les mieux exercés.

Un second effet des machines et leur autre caractère essentiel c'est de multiplier à peu près indéfiniment l'effort moteur.

Ainsi, nous voyons un homme, à l'aide d'un certain mécanisme, élever des fardeaux énormes avec l'effort restreint qu'il exerce sur une manivelle. Que l'on me donne un levier et un point d'appui, disait Archimède, je soulèverai le Monde

Mais, Messieurs, ni le levier d'Archimède, ni les mécanismes les plus ingénieux et les plus compliqués ne conduisent à cette pierre philosophale de la mécanique qui, sous le nom de mouvement perpétuel, permettrait d'augmenter à la fois l'effort et la vitesse, et de multiplier ainsi d'une manière indéfinie la puissance d'un moteur.

S'il est, en effet, une vérité physiqne démontrée d'une manière irréfragable, et par les raisonnements théoriques et par l'expérience, c'est l'impossibilité d'une pareille

création. Si l'on augmente l'effort par le secours d'un organe mécanique, comme le levier, on diminue proportionnellement la vitesse, et vice versà. Ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre. Voilà la loi. La matière est essentiellement inerte; en elle, nulle cause virtuelle de mouvement. Qu'aucune force n'intervienne, elle persistera dans son immobilité ou dans son état actuel de mouvement. Elle obéit à l'action motrice, et dépositaire fidèle, elle transmet et restitue ce qui lui a été communiqué. L'utopie consiste à demander à l'inerte matière au-delà de ce qui lui a été transmis. La recherche du mouvement perpétuel est donc une chimère. C'est d'ailleurs un contresens visible de concevoir un résultat semblable dans une complication d'organes qui, par leurs frottements, par les déformations, les vibrations qu'ils subissent, absorbent dans leur marche une fraction souvent notable de l'effet du moteur.

Si je suis entré, Messieurs, dans ces considérations préliminaires un peu longues, mais qu'il est bon toutefois de vulgariser, c'est pour répondre, à l'avance, à toutes les prétendues découvertes de moteurs perpétuels qui viendraient s'offrir à votre examen, et qui s'affirment souvent et hardiment dans les petits et dans les grands journaux.

Ces observations s'appliquent d'ailleurs très directement au mécanisme qui a été soumis à votre appréciation. Une courte explication vous le démontrera.

L'appareil imaginé par le sieur N*** est formé d'un arbre à quatre manivelles sur lesquelles tirent, comme autant de bras, des bielles pendantes mises en jeu par l'action d'un homme. Au lieu d'agir directement, l'homme appuie alternativement sur des barres liées à ces bielles, et maintenues horizontales à l'aide de coulisses et de contre-poids.

Si nous faisons abstraction de ces contre-poids qui dans la pensée de l'inventeur jouent un rôle essentiel sur lequel nous reviendrons, nous reconnaîtrons que l'appareil offre, avec la manivelle et la pédale ordinaires, une complète analogie.

A part sa complication, il présenterait sur la manivelle menée à la main, l'avantage d'utiliser, non plus l'effort musculaire des bras, mais le propre poids de l'homme se soulevant et s'abaissant alternativement. Or l'expérience fait reconnaître que l'homme, dans ce dernier mode, tire le meilleur parti de sa puissance motrice. Ainsi le travail d'un manœuvre agissant sur une roue à chevilles est supérieur d'un tiers environ à celui qu'il développe sur une manivelle. On peut penser que l'avantage serait encore un peu plus sensible dans l'appareil que nous examinons, où l'action du poids est encore plus directe que dans la roue à chevilles.

Dans ces limites restreintes, on comprend que l'appareil pourrait s'utiliser mécaniquement. Mais il faut se hâter de dire que ce serait dans des cas fort rares, et sans profit sensible, ni pour l'inventeur, ni pour le public; car la manivelle, seul mécanisme qu'il puisse remplacer, conservera toujours l'avantage de son extrême simplicité. Le travail de l'homme, considéré comme moteur, n'a d'ailleurs qu'une insignifiante portée dans le travail général des forces industrielles.

Aussi, Messieurs, n'est-ce pas là que s'arrêtent la pensée et les espérances de l'inventeur. Il croit son système applicable à tous les genres de mécanisme. Comme tous les chercheurs engagés dans la voie sans issue dont nous parlions plus haut, il compte multiplier à volonté la puissance motrice en allongeant convenablement ses pédales et en augmentant les contre-poids. Ce qu'il vous

présente est donc l'une des formes diverses des mécanismes à mouvement perpétuel.

Les essais informes, il est vrai, qu'il a tentés jusqu'à ce jour, ne l'ont pas désillusionné, tant s'en faut. Le secours ou l'encouragement qu'il sollicite, aurait pour but une expérience plus complète et plus décisive. Or, sa foi, toute robuste qu'elle est, ne résisterait pas à cette épreuve dont il attend une victorieuse démonstration.

C'est ce dont nous avons cherché à le convaincre ; mais nous ne croyons pas avoir réussi. Il y a dans sa machine, dit-il, un mystère dont l'avenir dira le mot.

En écoutant les explications et les illusions de l'inventeur, les membres de votre commission éprouvaient un sentiment douloureux de voir qu'un ouvrier intelligent et adroit, paraissant plein de cœur et de conduite, use ainsi dans une recherche vaine son temps et ses faibles ressources, et compromette son repos ainsi que son avenir.

Ils ont pensé qu'ils lui rendraient un dangereux service en cherchant à adoucir leur opinion unanime par des paroles qui lui seraient un encouragement à persévérer dans la voie fausse où il marche, et qu'ils lui conseillent d'abandonner au plus tôt, pour reprendre les habitudes modestes, mais en même temps plus fructueuses et plus sûres de son travail d'ouvrier.

PLANTS DE VIGNES DU PIÉMONT

MÉMOIRE

Adressé à la Société par M. OUDART, de Gênes.

MESSIEURS,

En visitant les différents vignobles du Piémont, j'ai remarqué depuis longtemps quelques espèces de vignes qui pourraient être cultivées, avec grand avantage, en Champagne. C'est au pied des Alpes, sur les collines qui forment les dernières ondulations des monts que ces plantes prospèrent; le climat n'y est pas plus chaud que dans notre pays, et la température y suit les mêmes périodes; le sol y est blanchâtre, argileux, calcaire. C'est pourquoi je suis persuadé que ces espèces peuvent s'acclimater en Champagne, sans dégénération, et y donner les mêmes résultats qu'en Piémont.

J'ai pensé que ces vignes pourraient être de grande utilité en Champagne, parceque celles à raisins rouges

comme à raisins blancs produisent des vins dont la mousse persiste pendant douze à quinze ans, et qui restent en même temps doux et mœlleux tout naturellement.

Quand on fait avec les raisins de ces vignes des vins secs, soit en blanc, soit en rouge, on obtient des vins très distingués, d'un bouquet exquis, et qui s'améliorent de plus en plus avec l'âge; leur durée est indéfinie, et ils supportent sans la moindre altération les plus longs voyages maritimes, sous toutes les latitudes, comme l'a prouvé l'expérience souvent répétée.

Le mode de taille de M. le docteur Guillot peut être appliqué à ces vignes; c'est d'ailleurs celui auquel ces espèces sont soumises de temps immémorial dans leur pays natal. Elles produisent d'abondants et de magnifiques raisins.

Dans le désir d'être utile à mon pays, j'ai pensé bien faire, Messieurs, en vous envoyant, de chaque espèce, un paquet de sarments propres à leur reproduction.

J'ai joint aux espèces réservées pour la vinification, deux espèces qui donnent de magnifiques raisins pour la table et qui se conservent frais au-delà de l'hiver. Voici le nom des différentes espèces que je vous envoie; chaque paquet porte son étiquette:

Brachetto. — Raisin rouge, peu coloré, doux, donne des vins blancs et rosés mousseux. Si on laisse sécher pendant quinze à vingt jours ce raisin, après l'avoir cueilli bien mûr, on en obtient un excellent vin de liqueur très parfumé.

Nebbiolo. — Raisin rouge qui a les mêmes propriétés que le précédent, seulement son bouquet rappelle l'odeur de la violette, tandis que celui du Brachetto tient légèrement de celle de la rose. De

plus on en obtient des vins secs de très longue durée; il peut s'allier dans la cuve avec le franc pinot et d'autres espèces qu'il améliore.

Malvasia. — Raisin blanc, parfumé, très doux, qui produit des vins mousseux très corsés, et des vins secs qui, après leur troisième année, ont le bouquet et la vinosité naturelle des vins de Madère, sans en avoir la violence.

Passeretta. — Joli raisin blanc, *sans pépins.* Il donne un vin léger très mousseux. Uni au Malvasia il en tempère la vinosité. Ses grappes sont grosses, mais ses grains sont petits, cependant ils rendent beaucoup de moût parce qu'il n'a point de pépins et que sa peau est très fine.

Raisin de la terre promise. — Il doit être exclusivement réservé pour la table. Ses grappes sont énormes, ses grains approchent de la grosseur d'une prune mirabelle; ils sont très pulpeux. On peut conserver ce raisin jusqu'en juillet. Cette vigne doit être tenue en treille à l'exposition du midi.

Fra Germano. — Raisin noir, exclusivement réservé pour la table; moins gros que le précédent, il n'est pas moins appréciable par sa douce saveur et la facilité de le conserver frais jusqu'en juin. Il doit être aussi tenu en treille à l'exposition du midi.

Je vous prie, Messieurs, de faire la distribution de ces crossettes aux vignerons ou aux propriétaires que vous jugerez les plus capables d'en opérer la reproduction.

Je crois inutile d'indiquer le mode de planter ces boutures, seulement je recommanderai de leur mettre le pied à l'eau pendant sept à huit jours avant de les mettre en place.

Il me semble que je dois profiter de cette circonstance pour faire connaître à la Société une méthode de reproduire la vigne, qui m'a constamment réussi depuis cinq à six ans et que je n'ai vu décrite encore dans aucun traité de viticulture, ni pratiquée dans aucun vignoble. La voici :

1° En avril, avant le développement des boutons de la vigne, je choisis dans un jardin à l'exposition nord-est, ou est, un terrain léger, bien fumé, bien aéré et sans ombre ;

2° J'y trace de petits sillons, profonds de huit à dix centimètres, larges de quinze à vingt centimètres ;

3° J'ai fait préalablement couper une quantité suffisante de sarments de l'année, pourvus de bons œils, et je coupe sur le sarment un œil, ou bouton, en lui laissant de chaque côté quelques centimètres de bois ;

4° Je couche transversalement au fond du sillon chaque œil ainsi préparé, avec l'attention de le tourner vers la surface supérieure du sol, afin de faciliter la sortie du bourgeon ;

5° Chaque œil est couché au fond du sillon à la distance de dix centimètres de son voisin ;

6° Quand le sillon a reçu tous ses œils, j'y sème quelque peu de cendres vives ;

7° Je recouvre complètement le sillon de bonne terre meuble bien émiettée ;

8° Quand la plantation est achevée, je l'arrose abondamment d'eau mélangée d'un sixième de purin ;

9° Si la température des jours qui suivent la plantation est trop sèche, je renouvelle l'arrosage de manière à ce que la terre soit toujours fraîche, condition essentielle pour favoriser le plus prompt développement des racines.

Ce n'est guère qu'en juin que les bourgeons sortent de terre après la formation des racines, mais ils prennent

ensuite un développement tellement rapide qu'ils atteignent presque tous à la fin de la saison, la hauteur de 75 centimètres à 1 mètre, surtout si le vigneron a eu soin de les arroser suivant le besoin, mais alors avec de l'eau simple.

Ces jeunes plantes jettent en terre un abondant chevelu et bien plus vigoureux, que ne font les boutures plantées suivant la méthode ordinaire.

La plupart mûrissent leur bois au point qu'on peut, dès la première année, les mettre en place dans les vignes. Celles qui sont trop faibles, ou dont le bois n'est pas bien aoûté, doivent rester dans le vivier. Au printemps, on les rabat ras de terre, en ne leur laissant qu'un œil.

Frappé de l'économie de temps et d'argent que ce moyen apporterait à la plantation des vignes, si on pouvait en faire l'application directe sans transplantation, je fis il y trois ans, une expérience qui m'a complètement réussi.

En automne 1858, je défonçai un champ à mi-colline, exposition sud-est, et je le fumai en même temps. Au mois de mars suivant, j'y fis creuser quelques fossés, profonds de 35 centimètres, et larges, au sommet, de 70 à 75 centimètres. En avril, au fond de ces fossés, je traçai un petit sillon et procédai à une plantation telle que je viens de la décrire; seulement, les œils étaient entre eux distants de 25 centimètres. Le fossé resta, bien entendu, ouvert; sa profondeur et ses bords maintenaient la terre fraîche autour des boutures, et dispensaient, non pas des deux premiers arrosages, mais de ceux qui doivent suivre quand le plant est fait à la surface du sol.

Les œils plantés ainsi, deviennent autant de plantes, et dès l'automne je dédoublai la plantation pour laisser entre chaque pied de vigne une distance de 50 centimètres et je fis remplir le fossé à moitié. Au printemps, chaque

plante fut rabattue sur un seul œil. Le bois qui en sortit était magnifique, et au mois de novembre je remplis complètement le fossé; en mars je taillai sur un œil comme au printemps précédent. La taille cette année a été encore à bois, mais les plantes sont tellement vigoureuses que l'année prochaine je compte bien les mettre à fruits.

Les avantages de cette méthode sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les développer. Je serais heureux si elle pouvait être expérimentée avec le même succès en Champagne.

HUILE DE PÉPINS DE RAISIN.

MÉMOIRE

Adręssé à la Société par M. OUDART, de Gênes.

MESSIEURS,

J'ai pris la liberté de vous envoyer un petit échantillon d'huile de pépins de raisin afin d'attirer sur ce produit l'attention de la Société. Dans quelques vignobles de l'Italie, les viticulteurs tirent des pépins de raisin assez d'huile pour l'éclairage de leurs familles; mais après quelques expériences, je suis arrivé à en extraire aussi une partie d'huile comestible, agréable au goût et très saine.

Peut-être qu'en Champagne, où je crois, les pépins de raisin sont abandonnés au fumier, dans lequel ils sont au moins inutiles, les procédés pour en obtenir de l'huile pourront intéresser les viticulteurs, qui tireraient bon parti d'une matière perdue aujourd'hui au détriment de tout le monde.

Nous approchons des vendanges, après lesquelles on peut recueillir les pépins, et jai pensé que le moment

était propice pour vous communiquer le résultat de mes expériences, dans le cas où quelque vigneron de notre pays jugerait convenable de faire les mêmes essais.

Il faut diviser les pépins en deux classes : 1° ceux qui proviennent de raisins noirs ou blancs qui ont été pressés immédiatement après la cueillette pour en faire du vin blanc, et n'ont pas été soumis à la fermentation dans la cuve : ces pépins sont ceux qui donneront à la première pressée l'huile comestible ;

2° Les pépins qui ont été plongés avec les autres parties du raisin dans la cuve pendant la fermentation : cette seconde classe ne peut donner que de l'huile à brûler.

Pour séparer les pépins des marcs et les préparer, on procède ainsi qu'il va être dit :

1° Dès qu'un marc est épuisé par le pressoir, on le fait de suite émietter et secouer à l'aide de fourches et de rateaux ; par cette opération qui demande peu de temps, les pépins se détachent très facilement du marc et on les en sépare comme on sépare le grain de la paille après le battage ;

2° On les étend en une couche mince, soit dans un grenier bien aéré, ou sur l'aire d'une grange ; mais il faut les remuer, les retourner trois ou quatre fois par jour pour les faire sécher le plus vite possible ; car s'ils restaient trop longtemps humides, ils pourraient s'échauffer ou moisir, ce qui diminuerait leur rendement d'huile ou en altérerait la qualité ;

3° Dès qu'ils sont parfaitement secs, ils doivent être criblés et vannés avec soin pour en séparer tous les corps étrangers ;

4° Après cette opération, on les emmagasine dans un lieu sec, comme on fait du blé, et on en a les mêmes soins ; alors, ils se conservent indéfiniment ; cependant, en vieillissant, ils rendent moins d'huile.

Pour en extraire l'huile : 1° on fait moudre les pépins en une farine aussi fine que possible; plus la farine sera fine, plus elle rendra d'huile. Les meules ordinaires ou horizontales des moulins à blé sont préférables de beaucoup, pour faire cette mouture, à la meule verticale des huiliers, en ce que les premières déchirent le grain et que la dernière ne fait que l'écraser; si les pépins sont bien secs comme ils doivent l'être, ils n'empâteront pas le moins du monde les meules horizontales.

2° Quand la farine des pépins sort du moulin elle est sèche à la main et ne semble pas devoir contenir un atôme d'huile; aussi doit-on l'humecter avant de la soumettre à la presse; mais il ne faut faire cette humectation qu'au moment même de mettre la farine en presse, car cette farine s'échaufferait bien vite si elle devait rester humide pendant quelques heures et ne donnerait plus qu'une huile bonne pour la lampe.

Pour humecter convenablement cette farine on y verse peu à peu de l'eau chaude (environ 12 à 15 litres par 100 kil.) et en même temps on la frôle légèrement entre les mains, de manière à ce qu'elle ne forme point de grumeaux et qu'elle soit bien également humectée dans toutes ses parties : on reconnaît qu'elle est suffisamment humectée quand, en la maniant on éprouve, au tact, une sensation douce et onctueuse.

3° Ainsi préparée, cette farine doit être mise immédiatement dans des sacs de crin et pressée. L'huile qui en sort est l'huile vierge, comestible et forme à peu près 8 à 10 p. °/₀ du poids des pépins.

4° Quand le marc est épuisé on le pulvérise sous la meule verticale, on en humecte la farine comme la première fois et on la laisse dans des tonneaux défoncés ou dans tous autres vases jusqu'à ce qu'elle s'échauffe, ce qui a

lieu en 24 ou 30 heures, selon que la température du lieu est plus ou moins élevée; cette espèce de fermentation aide à obtenir une plus grande quantité d'huile qui n'est pas moindre de 8 à 10 p. °/₀ du poids des pépins; mais cette huile n'est plus bonne que pour la lampe. On opère pour en faire l'extraction, comme pour la première pressée.

Il importe que la température du lieu où se fait le travail soit manitenu à 18 ou 20° R.

Les tourteaux qui résultent de cette opération ont une assez grande valeur pour alimenter le bétail qui le mange avec plaisir et profit.

On pourrait aussi en extraire l'acide tannique qu'ils contiennent en assez grande quantité. D'après quelques essais, j'ai trouvé qu'ils en contiennent 15 à 16 p. °/₀ de plus que la meilleure écorce de chêne. L'acide tannique employé en médecine et dans les arts est d'un prix assez élevé.

Les tourteaux pulvérisés pourraient aussi être employés avantageusement au tannage des peaux qui doivent rester souples; j'ai fait quelques essais qui m'ont très bien réussi; je dois dire cependant que c'est en très petit que j'ai fait ces expériences, quoique je sois persuadé qu'en grand elles doivent aussi bien réussir.

Je livre ces faits à l'étude des hommes pratiques qui, peut-être, sauront en tirer profit.

Revenons à l'huile qui pourrait être fabriquée dans chaque village viticole et fournir ainsi un produit économique, qui, s'il ne payait que la main-d'œuvre pendant l'hiver, serait encore un bénéfice pour le vigneron qui y trouverait le prix de son temps. Mais comme nous allons le voir, ce produit rend bien au-delà. Voici d'ailleurs un compte de revient que je ramène au chiffre moyen d'après les expériences que j'ai faites :

DÉPENSE.

Main-d'œuvre pour recueillir et sécher 100 kilog. de pépins......................	5f	»c
Coût de la mouture, du pressurage, etc.....	6	»
Ensemble...........	11	»

PRODUIT.

8 kilog. d'huile vierge comestible à 1 fr. 50 le kilog.................................	12	»
8 kilog. d'huile à brûler, à 0 fr. 80 le kilog.	6	40
75 kil. de tourteaux, à 10 fr. les 100 kilog. .	7	50
Ensemble............	25	90
A déduire le montant de la dépense......	11	»
Bénéfice net.........	14	90

Dans le cas où l'on ne peut, où l'on ne veut obtenir que de l'huile à brûler, l'avantage est encore assez grand :

16 kilog. d'huile à brûler, à 0 fr. 80........	12	80
75 kilog. de tourteaux, à 10 fr. les 100 kilog.	7	50
Ensemble.........	20	30
A déduire la dépense.........	11	»
Bénéfice..........	9	30

On peut, dès lors, calculer combien est grande la perte qui résulte chaque année, dans tous les vignobles de France, de l'abandon des pépins.

C'est par le moyen d'un pressoir ordinaire, muni, il est vrai, d'une vis en fer, que j'ai obtenu ce rendement; mais il est probable qu'on pourrait l'obtenir beaucoup plus grand sous une presse hydraulique ou mieux encore par



déplacement au moyen du sulfure de carbone, qui aujourd'hui coûte très peu; ce dernier moyen dispenserait des sacs et de la presse, et serait plus économique, tout en rendant toute l'huile des pépins.

Dans ce cas, le marc pourrait toujours être utilisé pour l'extraction de l'acide tannique ou pour le tannage des peaux, et même, je crois qu'il ne cesserait pas d'être propre à l'alimentation du bétail après avoir été préalablement lavé pour lui enlever l'odeur, d'ailleurs très volatile, du sulfure de carbone.

J'espère après les vendanges prochaines continuer mes recherches sur ce sujet, et je me ferai un devoir d'en communiquer le résultat à la Société. Je verrais avec grand plaisir que quelqu'un de nos honorables collègues voulut bien faire les mêmes études.

RAPPORT

Sur l'Engrais de M. Chodzko,

Par M. Léon MALENFANT (1).

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur l'engrais complet, dit atmosphérique, de M. Chodzko; je viens m'acquitter de cette tâche.

Je crois qu'il est utile, en même temps qu'il est juste, de vous faire connaître ici ce qui a été dit et observé sur cet engrais. Puis, je soumettrai à votre appréciation les données et les réflexions que l'importance de cet objet m'a paru mériter.

Cet engrais a déjà été le sujet d'un examen de la part de personnes compétentes; en effet, il m'est tombé sous la main un rapport sur l'emploi de l'engrais concentré, dit

(1) Ce rapport a été lu dans la séance de la Société d'agriculture, etc., du 2 août 1861. La Société a voté l'impression du rapport dans le journal *le Cultivateur*; c'est donc par erreur que ce journal a inséré ce rapport comme ayant été lu dans une séance du Comice agricole.

atmosphérique, de M. Chodzko, par M. Pépin, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, qui s'exprime ainsi :

« A l'exposition des produits agricoles, qui s'est tenue en 1860, dans le palais de l'Industrie, vous avez remarqué avec intérêt, dans la section des produits, un nouvel engrais produit par l'évaporation spontanée des eaux vannes, et de l'invention de M. Stanislas Chodzko, auquel le jury a décerné une *médaille d'argent.*

» Pour obtenir les matières de l'eau vanne, M. Chodzko place dans un bâtiment disposé par graduation, comme ceux dont on se sert pour l'évaporation des eaux salines, des fagots ou fascines de bois dénudés de feuilles, sur les branches desquels se déposent et s'incrustent les matières provenant de l'évaporation de ces eaux; on les bat ensuite pour en détacher l'engrais, qui devient alors une sorte de poudrette de couleur brune-grisâtre.

» Vous avez désiré, Messieurs, que je fisse quelques expériences sur cet engrais dans votre domaine d'Harcourt; je reçus, à cet effet, de M. Chodzko, plusieurs kilogrammes de cette matière dans les premiers jours de juillet, et, ne pouvant en cette saison en faire immédiatement l'essai, ce n'est que le 7 août suivant que je l'employai sur un sol argilo-calcaire et siliceux.

» Quelques plantes seulement, pouvant être semées alors, furent expérimentées comparativement, c'est-à-dire sur le sol sans engrais, et d'autres avec engrais semé à la main, de manière à couvrir légèrement la terre ; cette substance me paraissant contenir une assez grande quantité d'ammoniaque, je n'osais pas en répandre une plus grande quantité dans la crainte de nuire aux jeunes plantes ; mais j'ai pu me convaincre, depuis, que le mobile de cette découverte a été de trouver des désinfectants servant

à concentrer les principes fertilisants sur les branches des fagots, tout en laissant à l'air le soin d'évaporer l'eau.

» Notre savant confrère, M. Boussingault, a fait analyser ces produits au Conservatoire des arts et métiers, par son aide préparateur, M. Louis Lhôte. Les résultats très intéressants de l'analyse de ces matières, comparativement avec d'autres prises dans divers quartiers de Paris, ont été publiés dans les *Annales de chimie et physique,* numéro d'octobre 1860, troisième série, tome LX.

» Je reproduis ici, dit toujours M. Pépin, le résultat de l'analyse :

» Matières organiques azotées............	53,35
» Ammoniaque toute formée.............	0,65
» Acide phosphorique..................	4,48
» Correspondant à 9,8 de phosphate de chaux, silice sabie..................	4,50
» Chaux............................	4,07
» Eau..............................	17,75
» L'azote total est, par conséquent, de.....	4,20

» Si l'on compare la richesse de cet engrais à celle de la poudrette, on trouve dans les deux substances sèches :

» 2—17 d'azote dans la poudrette.

» 5—10 d'azote dans l'engrais Chodzko.

» C'est, comme on le voit, un engrais plus riche que la poudrette. Les eaux vannes, qui étaient perdues jusqu'à ce jour, deviennent par le procédé de M. Chodzko, une matière fertilisante d'une grande richesse pour notre agriculture.

» Il résulte de cette analyse que l'engrais obtenu par les eaux vannes doit être supérieur à la poudrette, puisqu'il contient une proportion d'azote plus que double, et les matières organiques azotées, qu'il renferme en assez grande quantité, deviendront plus tard une source con-

stante d'ammoniaque par leur décomposition lente dans le sol. Quant aux autres principes utiles, il sont à peu près dans le même rapport que ceux de la poudrette.

» Il paraît évident que, par le traitement inventé par M. Chodzko on obtient un engrais de qualité supérieure.

» Le prix de cet engrais, d'après les renseignements que j'ai demandés à l'inventeur, est de 3 francs l'hectolitre. Je suppose qu'au maximum il puisse entrer 20 hectolitres par hectare, soit 60 francs; mais, d'après la riche végétation que j'en ai obtenue, je crois qu'on pourrait n'en mettre que les deux tiers, ce que j'ai l'intention de faire au printemps sur le même sol, comparativement avec les mêmes plantes; car il est évident que plus la matière à transformer sera riche, plus l'engrais sera puissant, attendu que, si la matière ordinaire donne 4,20 d'azote et 4,18 d'acide phosphorique, la matière pure peut en donner le double.

» Voici le nom des plantes que j'avais à ma disposition et que j'ai expérimentées avec cet engrais :

» Phalaris cœrulescent, espèce de graminée pour fourrage de hauts prés ;
» Carotte à colet vert;
» Trèfle incarnat;
» Poireau gros, court, de Rouen;
» Chou de Milan, frisé;
» Chou Rutabaga ;
» Pommes de terre Majolin ;
» Betterave, globe rouge.

» Ces plantes, semées ou repiquées, comparativement les unes à côté des autres, avec et sans engrais, m'ont donné des résultats très remarquables, c'est-à-dire que celles qui ont reçu l'engrais avaient acquis en dévelop-

pement la moitié ou les deux tiers de plus que celles qui n'en avaient point reçu.

» Toutes les plantes, mises en terre le 7 août, n'en ont été retirées que dans le courant du mois de novembre suivant.

» De tous les engrais adressés à la Société, et qui ont été mis à ma disposition pour les expérimenter, c'est celui-ci qui m'a donné les meilleurs résultats. Je me propose de faire de nouvelles expériences au printemps sur les céréales, les prairies et les arbres.

» L'engrais qui m'a paru le meilleur, après l'engrais de M. Chodzko, est celui qui vous a été adressé l'année dernière, sous le nom de guano des îles Baker et Jervis.

» Tels sont, Messieurs, les résultats que j'ai obtenus de l'engrais complet, dit atmosphérique, sur une petite échelle, il est vrai, mais cependant suffisante pour pouvoir en apprécier les mérites qui, pour *moi*, sont incontestables. »

(Extrait du Bulletin des Séances, 3e série, tome XV.)

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'accorder votre bienveillance habituelle.

M. Stanislas Chodzko est d'origine polonaise; exilé à dix-sept ans pour avoir pris les armes contre Nicolas Ier, empereur de Russie, il choisit notre belle patrie pour en faire sa patrie adoptive. Par suite de ces circonstances il est devenu, en 1840, un de mes collègues internes des hôpitaux de Paris. Nous avons suivi ensemble des cours de chimie, auprès des grands maîtres, pendant plusieurs années. C'est là, au sein de notre généreuse France, que M. Chodzko, jouissant des mêmes priviléges que s'il eût été enfant du pays, puisa des connaissances chimiques qui lui permirent d'occuper à Fribourg une chaire de chimie et de sciences physiques. Il a quitté cette position pour

revenir en France lorsqu'il a eu la certitude que son engrais concentré, dit atmosphérique, était une source de bonne fortune pour l'agriculture, et par conséquent pour lui-même.

Je ne vous parlerai pas du mode d'obtention de son engrais; le rapport de M. Pépin, que je viens de citer, le décrit en entier. D'ailleurs, ce qui importe le plus à l'agriculture, c'est que cet engrais soit bon, abondant et pas cher. Il réunit ces conditions, et il est d'autant plus précieux, que de l'aveu de MM. les agronomes les plus distingués, un champ d'une étendue déterminée ne produit pas en paille et en fourrages divers, de quoi fournir les engrais nécessaires pour fumer convenablement ce même champ, afin qu'il demeure toujours fertile.

Théodore de Saussure nous a démontré, par des expériences très ingénieuses, que les plantes puisent la plus grande partie de leur carbone dans l'acide carbonique qui est répandu dans l'air, ce qui est parfaitement vrai. Mais les sels fixes que l'on retrouve en quantité assez considérable dans les betteraves, dans toutes les graines, et dans le blé surtout, etc., qui sont nécessaires à notre organisation, par conséquent au développement et à l'entretien de notre vie, sont puisés dans le sol; une partie de ces sels s'accumule dans le blé. Par une prévoyance admirable de la Providence, cette frêle céréale verse ses trésors annuellement. Il est donc nécessaire de rendre à la terre les éléments minéraux qui lui sont enlevés chaque année.

L'analyse a démontré que le pain contient la plupart des éléments minéraux que l'on rencontre dans la constitution humaine. J'insiste sur ce fait, car, généralement dans le monde, on croit que de faire manger beaucoup de viande surtout aux enfants et même aux personnes de tout âge, c'est un moyen de leur donner de l'embonpoint et de la

vigueur. De l'embonpoint pour un temps plus ou moins long, c'est possible, quoique cela n'ait pas toujours lieu ; mais, en revanche, que l'on considère la charpente osseuse, les bras, les cuisses et les jambes, etc., des enfants qui mangent beaucoup de viande et très peu de pain, et qu'on les compare aux enfants qui mangent beaucoup de pain et peu ou très rarement de la viande, on remarquera que ces derniers sont mieux membrés, et en outre mieux musclés et bien plus résistants à la fatigue, au jeu ou au travail, tout en tenant compte de la constitution originelle de chacun.

Loin de moi la pensée de ne pas reconnaître l'utilité de l'emploi de la viande comme un aliment sain et nourrissant, car, ainsi que le disait l'illustre Gay-Lussac dans le cours de chimie qu'il professait avec tant de talent au Muséum du Jardin des Plantes, la meilleure nourriture est celle qui est la plus variée. Mais ce que l'on peut remarquer, et cela depuis quelques années seulement, c'est que l'on a exagéré, dans les villes surtout, la consommation de la viande, qui n'est plus en France en rapport avec la production. Ce qui le prouve, c'est que, bien que les grandes lignes de chemin de fer sillonnent maintenant notre pays en tout sens, la viande augmente toujours de prix et augmentera bien certainement si les choses restent dans l'état où elles sont.

Permettez-moi une comparaison que l'analyse nous autorise à faire.

La partie charnue des viandes est particulièrement recherchée par les enfants et par les gens du monde, qui ne se doutent pas que cette partie du tissu cellulaire des animaux ne contient qu'une bien faible quantité des sels nécessaires à notre organisation, tandis que le pain nous les fournit ; et outre les substances amylacées et hydroxi-

carbonées, le pain contient une substance azotée aussi riche en azote que la viande, on la nomme gluten. Le célèbre chimiste, M. Dumas, l'appelle la viande du pain.

Au point de vue de l'hygiène et d'une bonne et sage consommation, on pourrait désirer que les Français, en matière d'alimentation, ne copiassent pas les besoins que les Anglais, par exemple, se sont créés. D'ailleurs, le sol et le climat sont bien différents dans les deux pays. J'ai dit que les Anglais s'étaient créé des besoins; en effet, quand on prend l'habitude dès le jeune âge de manger beaucoup de viande, il est difficile de se soustraire à ce régime trop nourrissant. Aussi, lorsque les soldats et les marins anglais doivent aller au loin faire la guerre, si malgré les approvisionnements encombrants d'animaux vivants qu'ils sont obligés de faire, ils sont quelques jours sans avoir leur copieuse ration de viande, ils éprouvent des privations souvent funestes.

Le Français, celui qui habite la campagne surtout, est beaucoup plus sobre de viande et consomme plus de pain, aliment d'ailleurs plus facile à obtenir et à meilleure condition. Est-il moins vigoureux? a-t-il moins d'énergie? est-il moins agile? est-il moins résistant dans les moments de fatigue et de privation? Enfin, vit-il moins longtemps?... L'expérience nous a prouvé que les enfants nés dans notre patrie n'ont rien à envier aux enfants d'Albion. Il n'en est peut-être pas de même de ces derniers : témoin l'expédition de Crimée.

Peut-être, Messieurs, trouverez-vous que je me suis écarté du sujet qui motive ce rapport; mais j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à signaler ces observations, et plus tard, j'essaierai de vous faire voir que tous ces faits s'enchaînent.

L'engrais dont il est question intéresse à la fois l'hygiène,

les finances, l'agriculture et le commerce; à bien envisager cette question, elle est multiple et d'un haut intérêt; en effet, assainir partout où il y a des agglomérations d'hommes, c'est un triomphe pour l'hygiène et un bienfait pour l'humanité. En mettant à profit toutes les déjections humaines, on crée des ressources immenses à l'agriculture, on donne une nouvelle force d'activité au commerce et une nouvelle source de revenu pour les finances.

Avons-nous besoin de payer une somme annuellement énorme aux Anglais, pour nous fournir le plus souvent du mauvais guano qu'ils rapportent en France comme lest.

Il serait bien à désirer qu'il y eût dans toutes les habitations des villes des tonneaux bien conditionnés pour recevoir les déjections, et qui pussent être enlevés tous les quinze jours ou tous les mois. On mettrait à profit, avec le système de M. Chodzko, des amas de matières inqualifiables qui encombrent et déparent le plus souvent nos cités, en les infectant, pour passer ensuite dans les cours d'eau ou dans les fontaines, où elles altèrent la pureté des eaux. Témoins : deux analyses de deux eaux de puits différents, situés dans le centre de la ville de Châlons, que j'ai été chargé de faire il y a quelques mois. L'eau de ces puits contenait la partie extractive et saline soluble de la matière fécale des lieux d'aisances. Pendant assez longtemps, des personnes ont pris de l'eau à ces puits pour préparer les aliments nécessaires à leurs besoins!

Il a fallu que l'usage de cette eau, ainsi souillée, fît éprouver quelques dérangements à certaines personnes, pour les déterminer à faire analyser le liquide suspect à juste titre.

Comme on le voit, outre que l'on perd des engrais utiles à l'agriculture, la question d'hygiène mérite d'être prise en considération.

Etant, en 1840, pharmacien interne dans les hôpitaux civils de Paris, je me rappelle avoir été, avec quelques-uns de mes collègues, visiter Bicêtre (hospice de la vieillesse, hommes). Dans le récit obligeant de M. l'économe, un fait nous intéressa beaucoup, le voici :

En 1789, l'administration des hôpitaux fit des frais assez considérables pour se débarrasser des eaux pluviales, des eaux ménagères ainsi que des urines et des matières fécales fournies par cet hospice, dont la population pouvait être de 4,000 hommes au moins. Elle fit faire des travaux pour conduire toutes les immondices de l'établissement dans de vieilles carrières profondes, situées à une petite distance; dans le fond de ces carrières, elle fit creuser un puits de 15 mètres de profondeur, à partir du sol de la carrière.

Ce puits, dans sa moitié supérieure, a 2 mètres de largeur et offre, par conséquent, une grande ouverture où toutes les immondices s'engouffrent. En 1840, ce puits absorbant fonctionnait encore très bien, après 51 ans d'existence.

Que d'engrais perdus depuis cette époque! que d'argent englouti dans ce gouffre! Dans la plupart des grandes villes, on ramasse une partie des déjections humaines que l'on dépose tout simplement à l'air, ce qui a de nombreux inconvénients, car les produits ammoniacaux se dégagent en partie en répandant une odeur fort désagréable au détriment de la valeur de la poudrette ou de l'engrais. On doit savoir bon gré à M. Chodzko d'avoir fixé les produits azotés volatils, non-seulement parce que ce procédé produit un engrais plus riche en azote, et on peut dire en sels, mais encore parce qu'il assainit les localités.

On ne doit pas douter qu'un jour viendra où les fosses d'aisances seront disposées de telle sorte que l'on n'aura

plus rien à craindre des infiltrations ; du reste, comme on le sait, l'administration veille déjà à ce qu'il en soit ainsi. Bien certainement on mettra à profit, complètement pour l'agriculture, des masses d'engrais provenant de déjections humaines, qui sont encore en grande partie perdues. Alors le problème longtemps cherché, même du temps du célèbre Pline, de mettre en équilibre la production agricole avec la consommation serait bien prêt d'être résolu.

Je déclare avec sincérité que les produits des vidanges et des urines, à l'état sec ou pulvérulent, sont les substances du monde, comme engrais, les plus précieuses. On sait que c'est à la présence des éléments azotés, phosphatés, et des différents sels que l'on retrouve dans les végétaux, qu'est due surtout la valeur d'un engrais. Or, aucun engrais, même le meilleur guano, n'est aussi riche en matières fertilisantes que l'engrais concentré, dit atmosphérique, de M. Chodzko.

Quant aux substances carbonées seules, elles ne suffisent pas pour donner une bonne végétation.

On ne doit pas attribuer une grande valeur aux simples matières carbonées ou ligneuses seules (paille et fourrages divers).

Quand je parle de matières carbonées, je n'entends pas parler de matières carbonisées, ce qui est bien différent, parce que, dans ce dernier cas, l'action du feu opère un changement complet, et le faible résidu qui résulte après cette action du feu, possède d'autres propriétés.

Il serait peut-être intéressant d'appliquer ici, au camp de Châlons, le résultat de la moyenne des analyses d'urines que j'ai faites au point de vue industriel, il y a douze ans. Chaque personne rendant un litre d'urine, en moyenne par jour, pour 25,000 hommes, pendant cent vingt jours d'occupation au camp de Châlons, on obtiendrait, en

chiffres ronds, les quantités suivantes de sels divers (bases et acides) :

93,040	kilogrammes	d'urée (très-riche en azote).
11,130	——	sulfate de potasse.
9,820	——	phosphate sodique.
13,350	——	chlorure de sodium (sel de cuisine).
4,950	——	phosphate d'ammoniaque.
4,500	——	chlorhydrate d'ammoniaque.
51,420	——	d'acide lactique et lactate.
2,875	——	acide urique.
3,000	——	phosphate de chaux et de magnésie.

Il convient de rappeler que l'urée est une matière très riche en azote qui, sous l'influence d'un ferment particulier (sujet d'une partie de la thèse que j'ai présentée et soutenue à l'école de pharmacie de Paris, pour l'obtention du diplôme de pharmacien de 1re classe), se transforme, en absorbant les éléments de deux atômes d'eau en carbonate d'ammoniaque, comme le démontre la formule suivante pour les personnes qui connaissent le langage chimique.

$$3\ C^2\ O^2\ az^4\ H^8 + O^2\ H^4 = C^2\ O^4 + az^4\ H^{12}.$$

Ce carbonate d'ammoniaque formé est volatil, mais par le procédé de M. Chodzko, l'ammoniaque est fixée sous la forme d'une combinaison saline qui n'a pas d'odeur, c'est donc tout profit.

Maintenant, si l'on compare le fumier frais avec les excréments humains, on trouve les résultats suivants :

Analyse de fumier frais.

100 parties de fumier à l'état frais, sortant de l'écurie, analysées par moi, contiennent en moyenne :

Matières organiques hydro-carbonées, peu riches en azote	14g 10c
Sels divers (bases et acides)	6,66
Eau	79,24
Total	100,00

Analyse d'excréments humains, par Berzelius.

100 parties d'excréments humains, de consistance moyenne, contiennent :

Matières organiques d'origine végétale et animale, très-riche en azote	24g 50c
Carbonate de soude	3,50
Chlorure de sodium	4,00
Sulfate de soude	2,00
Phosphate de chaux	4,00
Phosphate de magnésie	2,00
Eau	60,00
Total	100,00

On peut remarquer que, sur 100 parties de fumier frais, il n'y a que 6 gr. 66 c. de sels et 14,10 de matières organiques peu riches en azote.

Tandis que sur 100 parties d'excréments humains de consistance moyenne, on trouve 15 gr. 50 c. des sels énumérés, et 24,50 de matières d'origines végétale et animale, très riches en azote, et très propres à fournir de l'humus, si précieux à la végétation.

Ces données établissent que les déjections humaines sont bien plus riches en sels minéraux et en substances azotées, indispensables aux plantes.

Pour 1,000 grammes, on aurait 155 grammes de ces différents sels, outre les matières organiques, riches en azote.

Mais combien de 155 grammes de sels se trouveraient dans la production d'excréments de 25.000 hommes, pendant cent vingt jours d'occupation au camp de Châlons?...

Ces chiffres seraient certainement très considérables.

Ces données, Messieurs, conformes à la vérité, doivent vous éclairer sur la valeur de l'exploitation de M. Chodzko qui, après avoir désinfecté les déjections liquides et solides des soldats du camp, les concentre jusqu'à l'état solide. Cette entreprise assure à MM. les Agriculteurs laborieux et intelligents de notre contrée une ressource réelle, dont ils constateront eux-mêmes les heureux résultats pratiques.

L'engrais complet de M. Chodzko vaut 15 fr. les 100 kil. pris à Mourmelon.

Il en faut 500 kil. pour fumer un hectare de terrain, soit pour la somme de 75 francs.

ÉTUDE

DE M. LE DOCTEUR REMY, DE MAREUIL-LE-PORT

SUR LA CAVERNE

CONTENANT

DES OSSEMENTS HUMAINS ET DES ARMES EN SILEX

DÉCOUVERTE A MIZY

Territoire de Leuvrigny, canton de Dormans, au mois de mai 1861,

Messieurs,

Le bienveillant accueil que vous avez fait aux deux premières notes que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet de la caverne à ossements humains de Mizy, me fait un devoir, aujourd'hui que les travaux de déblais sont terminés, de compléter la description et de modifier ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans mes premières appréciations. En vous signalant en quelque sorte, jour par jour, tous les objets découverts, mon but était d'appeler l'attention de la Société sur des faits qui me paraissent

avoir une assez grande importance pour l'histoire ancienne de notre pays, et de provoquer de la part de votre savante compagnie, une étude plus sérieuse et plus complète que celle que mon insuffisance me permettra de faire sur cet intéressant sujet. Je ne pensais pas, Messieurs, que votre bienveillante indulgence irait jusqu'à me charger d'un travail définitif trop au-dessus de mes forces. Mais puisqu'il en est autrement, il ne me reste plus qu'à réclamer de nouveau toute votre indulgence et à remplacer ce qui me manque en science par beaucoup de bonne volonté, et par une exactitude rigoureuse dans la description de tous les objets et de tous les faits qui se rattachent à cette découverte.

I.

Pendant la dernière quinzaine du mois de mai dernier, des ouvriers étaient occupés près de l'ancienne ferme de Mizy, territoire de Leuvrigny, à 400 mètres sud-est de Port-à-Binson, canton de Dormans, à briser, soit avec la masse, soit au moyen de la mine, des roches erratiques de silex meulière, qui gênaient plus ou moins la culture. Ces roches, irrégulièrement enfoncées dans le sol, en dépassaient la surface sur quelques points; leur volume n'était pas le même, et les remblais qui les entouraient étaient de diverses natures. Les ouvriers venaient d'en attaquer une beaucoup plus volumineuse que les autres, ils avaient déblayé le dessus et une partie des bords; déjà ils en avaient brisé une portion et se disposaient à miner le reste, pour le faire éclater au moyen de la poudre, quand en déblayant un peu le dessous pour faciliter le travail, ils découvrirent quelques ossements humains, mêlés à des pierres d'une autre nature que celles qu'ils

cherchaient à briser. Emus par cette découverte, ils poursuivirent leurs fouilles dans la direction des os qu'ils venaient de trouver, et ils découvrirent une véritable caverne entièrement remplie d'ossements humains, disposés par couches irrégulières, séparées plus ou moins complètement par des espèces de cloisons en pierres calcaires plates, semblables à celles que l'on trouve dans une localité voisine.

M. Poirier, géomètre à Œuilly, pour le compte de qui les roches étaient brisées, comprit de suite toute l'importance que pouvait avoir cette découverte; il en donna avis à M. le général de Monfort, propriétaire du terrain, et fit suspendre provisoirement les travaux, afin de permettre aux hommes compétents de visiter les lieux.

L'ancienne ferme de Mizy remplace un vieux couvent. La chapelle de ce couvent, transformée en grange, existait encore à la fin du siècle dernier. Dans les titres publics du XIIIe siècle, il est fait mention d'un village qui devait exister sur l'emplacement même de la ferme et du couvent. Aux alentours, à une très petite distance, on a trouvé des traces d'anciennes fondations, des monnaies romaines, et des tuiles ou briques gallo-romaines, que l'on retrouve en assez grande quantité dans les décombres qui entourent la ferme, et dans les terres cultivées du voisinage, ce qui indique que bien avant le XIIIe siècle, probablement à l'époque de la domination romaine, il existait là un petit centre de population.

Le mamelon sur lequel est construite la ferme de Mizy, forme la limite nord d'un petit plateau situé à mi-côte du coteau qui borne la vallée de la Marne au sud; il domine le cours de la rivière et de la vallée dans une grande étendue; il domine également une petite vallée secondaire qui amène à la Marne un affluent sur sa rive

droite. Il est situé à 400 mètres environ, au sud du hameau de Port-à-Binson, à 150 mètres de la route départementale nº 15, et à 300 mètres de la route impériale nº 3. Son altitude au-dessus du niveau de la mer est d'environ 150 mètres.

Ce mamelon, presque entièrement formé par des alluvions anciennes constituées par un mélange confus de marnes calcaires vertes très impures, et de fragments calcaires plus ou moins roulés, repose sur la limite des sables inférieurs aux calcaires grossiers et des argiles plastiques.

Deux sources d'eaux vives alimentaient le hameau de Mizy, l'une très importante venait des pentes rapides qui se trouvent à 150 mètres au sud ; l'autre plus faible, forme la petite fontaine dite de *Notre-Dame-des-Neiges,* située à 60 mètres sud-ouest de la ferme, au sommet d'un pli de terrain, en contre-bas du mamelon.

On arrive à la ferme par un chemin rural qui part de la route départementale nº 15, contourne le mamelon et vient l'aborder vers le sud, pour éviter la montée trop rapide du côté du nord ou de l'ouest.

II.

LES ROCHES *(Planche 1re).*

Deux énormes roches forment le plafond de la caverne, une troisième divise la capacité intérieure en deux étages. Ces trois roches sont entièrement formées de silex meulière très compacte, à grain blanchâtre et à consistance très dure ; elles sont feuilletées et divisées par couches plus ou moins épaisses et plus ou moins adhérentes entr'elles. Ces roches sont évidemment erratiques, car elles se trouvent à peu près sur la limite des calcaires grossiers et des argiles, là où elles n'ont pas pu se former. A une époque

qu'il n'est guère possible de déterminer, elles ont dû se détacher du sommet des pentes supérieures de la montagne où il s'en forme encore aujourd'hui, et rouler, de culbutes en culbutes, jusqu'au point où on les trouve maintenant, presque au bord nord-ouest du mamelon sur lequel la ferme est construite, et dont elles ne sont séparées que par une distance de 12^{m} 60^{c}. Elles dominent de 2^{m} 90^{c} le vieux chemin qui contourne le mamelon, et en sont séparées par une distance de 12^{m} 50^{c} entièrement occupée par un talus de 45 degrés environ, qui relie en cet endroit le vieux chemin au sommet du mamelon ; elles sont distantes de la Fontaine-des-Neiges, qu'elles laissent dans le O. S. O. de 46^{m} 80^{c}, et elles la dominent d'environ 5 mètres.

Roche supérieure.

Sa forme est un carré long de 6^{m} 10^{c} de longueur (N.S.) sur 3^{m} 10^{c} de largeur (E.O.), son épaisseur varie ; mais en moyenne, elle est de 1^{m} 13^{c}. Sa face inférieure est assez régulièrement plane ; la supérieure beaucoup plus irrégulière, se divise en trois parties : l'une qui répond à la rive ouest, présente une surface à peu près horizontale, mamelonnée de 2^{m} 20^{c} de largeur et de 4^{m} de longueur, elle se termine en pointe vers l'angle N.O. ; elle a à peu près régulièrement 0^{m} 70^{c} d'épaisseur. La seconde partie est parallèle à la première, elle forme la moitié E. de la roche ; sa largeur n'est que de 0^{m} 90^{c}, sa longueur de 4^{m} ; mais son épaisseur est de 1^{m} 75^{c} ; elle se termine en pointe et forme, à son extrémité N. E., un angle aigu ; elle se réunit à la première partie par un rebord épais, incliné vers l'ouest ; cette partie détruite aujourd'hui, était au niveau du sol, qu'elle dépassait même sur quelques points. On remarquait dessus des traces de travaux an-

ciens qui, suivant l'avis des ouvriers avaient eu pour but de tailler dans l'épaisseur même de la roche une meule à moulin. Cette assertion ne me parait pas probable, parce que la roche est trop dure, trop compacte, trop irrégulière, trop feuilletée, pour que l'on ait pu penser à l'utiliser pour cet usage. Quoiqu'il en soit, ces travaux que je n'ai pas vus, mais que l'on m'a décrits, consistaient en une entaille circulaire du diamètre environ d'une meule à moulin, pourvue à son centre d'une concavité circulaire qui de loin pouvait ressembler à l'œil d'une meule incomplètement percé.

La troisième partie de la roche, beaucoup plus petite que les deux premières, a une forme triangulaire, à base tournée vers le nord, et à sommet vers le sud. Son épaisseur vers le sommet de l'angle se rapporte à l'épaisseur des deux premières parties; mais vers la base complètement détruite aujourd'hui, elle était beaucoup moindre.

Les bords inférieurs de la roche sont disposés horizontalement sur le sol naturel, évidemment préparé et nivelé à cet effet. Sa direction, dans sa plus grande étendue est N.S., sa masse totale cube 21 mètres, son poids est de 42,000 kilog.

Deuxième Roche, ou *Roche intérieure.*

Elle est entièrement recouverte par la première dont elle est séparée par un vide de 0m 25c en dedans, et de 0m 45c en dehors. Sa longueur est de 4m 40c, sa largeur de 1m 30c et son épaisseur moyenne de 0m 37c. Sa figure forme un ovale très allongé terminé vers le nord par une pointe obtuse un peu recourbée en haut. Sa plus grande surface est disposée horizontalement sur le sol naturel, très certainement préparé et nivelé à cet effet. Sa direc-

tion est N.S.; son bord ouest forme une espèce de biseau irrégulier sur lequel vient s'appuyer le bord est de la roche n° 3; son cube est de 2m 110m et son poids de 3,376 kilogrammes.

Troisième Roche.

Il y a une vingtaine d'années, des ouvriers recherchaient déjà les roches erratiques pour les briser et les réduire à l'état de moellons propres pour les constructions; cette troisième roche dépassait un peu le sol; elle était bien visible; elle a été brisée à peu près complètement; il n'en reste plus qu'une petite fraction de 1m 50c de longueur sur 0m 70c de largeur. Les autres n'ont été épargnées à cette époque que parce qu'elles offraient de bien plus grandes difficultés pour être brisées. Les pierres calcaires plates de l'intérieur de la caverne, qui avaient été remarquées sous la roche brisée, n'ont été épargnées que parce qu'elles étaient considérées comme sans valeur. C'est ce qui explique pourquoi, alors, la caverne n'a pas été découverte; car il est probable que si l'ouvrier avait cherché à extraire une seule de ces dalles calcaires, il aurait trouvé quelques ossements. Après la destruction de la roche, la place qu'elle occupait fut comblée avec des décombres; c'est ce qui fait que, encore aujourd'hui, après plus de vingt années, on voit parfaitement cette place, et l'on peut facilement déterminer la forme et l'épaisseur de la roche. On est encore aidé dans cette appréciation par un assez volumineux fragment qui, bien que brisé, a été oublié sur le terrain.

D'après toutes ces données et les limites bien déterminées de la caverne que je ferai connaître plus loin, j'ai pû reconstituer la roche dans son ancienne forme. Sa longueur

devait être de 4m 50c, sa largeur de 2m 30c au milieu, son épaisseur de 0m 40c. Le fragment qui reste a 1m 50c de longueur, 0m 70c de largeur, et 0m 35 d'épaisseur. Comme les deux autres, elle reposait par ses deux bouts sur le sol naturel, mais dans une direction oblique de haut en bas, et de l'ouest à l'est. L'obliquité est de 0m 30c environ. Par sa rive est elle s'appuie sur le bord ouest de la seconde roche, de manière à continuer avec cette dernière le plafond de la caverne; son bord ouest devait être libre dans la partie qui correspondait à l'entrée de la grotte ; elle est posée bien régulièrement sur le terrain disposé pour la recevoir, ce qui conduit à penser que la disposition telle que nous venons de la décrire n'est pas l'effet du hasard, mais le résultat d'un travail humain. Elle devait cuber 4m 15c et peser 9,000 kilogrammes.

Malgré le volume considérable de ces trois roches, notamment de la première, il est évident qu'elles ont été placées dans l'état où je les ai trouvées, par un travail humain, bien qu'à l'époque où ce travail a été fait, les ouvriers ne dussent pas posséder des moyens mécaniques bien parfaits pour remuer d'aussi lourdes masses que la première roche. Les déblais faits aux alentours laissent penser que le sol naturel sur lequel elles reposent a été nivelé horizontalement pour les deux premières roches, et un peu obliquement pour la troisième; et que, une fois placées, elles ont été recouvertes par des remblais. Ce sol de remblais se distingue très facilement du sol naturel, malgré les longs siècles qui se sont écoulés depuis que ce travail a été fait. La jointure en biseau du bord ouest de la seconde roche, avec le bord est de la troisième, est encore une preuve d'un travail humain. Comme je le dirai plus loin, c'est après que toutes les roches, au moins la troisième et la seconde ont été placées, que la caverne a été creusée.

A l'examen, il semble que primitivement la caverne ne devait être couverte que par les roches n° 2 et n° 3. Ce n'est qu'après l'avoir jugée trop étroite pour contenir tout le dépôt qu'on l'aurait prolongée au-delà du bord Est de la roche n° 2. Alors, pour couvrir la partie additionnelle qui formait le fond définitif, on se serait servi de la roche n° 1, bien qu'elle fut beaucoup plus volumineuse que les deux autres. Par cette hypothèse, on peut expliquer pourquoi la roche n° 1 est plus élevée que les deux autres, et pourquoi elle recouvre à peu près complètement la roche n° 2, qui par cette disposition est rendue à peu près inutile pour la couverture de la caverne.

III.

LA CAVERNE *(Planche 1re)*.

Sous les trois roches que je viens de décrire, on a creusé la caverne dans le sol naturel formé d'alluvions anciennes, composées de marnes calcaires vertes très impures, mélangées en plus ou moins grande quantité de petits fragments roulés, presque tous calcaires. Ces alluvions qui composent presque entièrement le sous-sol du mamelon sur lequel la ferme de Mizy est construite, reposent par le haut sur des sables supérieurs aux argiles, et par le bas sur la formation même des argiles.

La forme de la caverne est un ovale presque régulier, tronqué à l'une de ses extrémités; sa plus grande étendue est de l'ouest à l'est; sa longueur dans ce sens est de 4m 60c; sa largeur varie, dans sa moitié est, elle est de 3m, dans l'autre elle est de 2m 50c; et près de l'entrée qui regarde l'ouest, elle est seulement de 1m 90c. Sa hauteur sous roches est également variable; au fond, dans toute

la partie qui est recouverte par la roche n° 1, elle est de 1^{m} 25; dans celles qui sont recouvertes par les roches n° 2 et n° 3, elle n'est que de 0^{m} 70^{c}. La surface inférieure de la caverne, n'est pas complètement horizontale, elle est un peu oblique, inclinée de l'entrée vers le fond ; la pente est d'environ 0^{m} 30^{c}. Toute cette surface est complètement pavée avec des dalles calcaires brutes, irrégulières, sans traces de travail d'aucune sorte ; épaisses de 0^{m} 10^{c} à 0^{m} 12^{c}, et rapprochées avec assez de soins pour éviter entr'elles la largeur des joints. Ce dallage est d'autant plus irrégulier qu'il se rapproche davantage de l'entrée. Beaucoup de ces dalles qui sont naturellement blanches, offrent par places, de larges taches rougeâtres irrégulières, épaisses d'un demi centimètre environ, qui se détachent et se soulèvent assez facilement ; ces taches me paraissent formées par du carbonate de fer mélangé de terre ; il provient très probablement des roches qui forment le plafond, et a été entraîné jusques sur les dalles par la filtration des eaux pluviales.

Toutes les parois latérales, comme celles du fond de la grotte, sont garnies depuis le pavé jusqu'à la face inférieure des roches, par un petit mur en fragments de dalles semblables à celles qui forment le pavé. Ce mur, grossièrement établi, a environ 0^{m} 30^{c} d'épaisseur ; les pierres n'ont jamais été liées ensemble par du mortier.

L'entrée de la caverne est située à l'ouest ; elle est complètement fermée par trois grandes dalles calcaires placées debout transversalement à cette entrée ; ces trois dalles ont été choisies de telle sorte que leurs bords, bien que ne présentant aucune trace de travail, s'appliquent cependant assez exactement l'une à l'autre, de manière à consolider la fermeture. Elles ne sont pas toutes d'égale hauteur : l'une n'a que 0^{m} 38^{c}, la moyenne 0^{m} 45^{c} et

l'autre 0m 40c; la différence de hauteur n'est apparente qu'à la partie inférieure, où les plus courtes n'atteignent pas complètement le pavé de la caverne; en haut, elles sont à peu près de niveau; elles ne sont pas disposées sur la même ligne, mais dans leur ensemble, elles forment une courbe à grands rayons, dont la concavité regarde l'intérieur de la grotte. Cette fermeture est d'autant plus solide et complète qu'elle s'appuie du côté de sa concavité sur le contenu de la grotte, et qu'en dehors, elle est soutenue par un système de contreforts assez ingénieux et très solide. Il se compose de plusieurs dalles dressées sur leurs bords; les unes viennent s'appuyer perpendiculairement sur la dalle moyenne de la fermeture, les autres, obliquement sur les dalles latérales, et sur les premières, de telle sorte qu'elles forment un double triangle en avant de la caverne. L'emplacement de cette fermeture a été creusé dans le sol naturel, et l'intervalle entre chaque dalle a été exactement rempli avec de la terre fortement tassée. L'ensemble de ce contrefort forme un triangle de 1m 90c de base, de 1m 05c de hauteur et de 1m 15c de côté.

La caverne se prolonge entre la roche no 1 et la roche no 2, elle forme là comme un deuxième étage de 1m 30c de largeur sur 3m de longueur; la hauteur de cet étage n'est pas la même partout: en arrière, dans la partie qui regarde le fond de la caverne, elle est de 0m 25c, en avant elle est de 0m 45c. A cet endroit, elle était fermée par un petit mur semblable à celui de la circonférence de la caverne. Ce deuxième étage était, comme la caverne elle-même, complètement rempli de dalles calcaires et d'ossements humains.

IV.

CONTENU DE LA CAVERNE.

La caverne était complètement comblée, sans le moindre vide, par de nombreuses cloisons disposées très irrégulièrement, et contenant des ossements humains en grand nombre et divers ustensiles ou armes.

La totalité du pavé était généralement recouverte par une couche de 0m 15c à 0m 25c d'os longs ; c'est au milieu de ces os que l'on a trouvé des hachettes, des couteaux en silex, et divers autres objets. A partir de la première couche d'ossements et reposant directement dessus, on remarquait une suite de cloisons disposées dans tous les sens et dans toutes les directions. Ces cloisons, d'épaisseur variable et construites très grossièrement, étaient formées de pierres absolument de même nature et de mêmes formes que celles qui constituent le dallage et les petits murs du pourtour de la caverne. Ces cloisons, tantôt verticales, tantôt obliques, tantôt transversales ou même horizontales formaient des espèces de petites chambres très irrégulières, complètement remplies par des ossements humains. Mais je dois faire remarquer que les cloisons qui occupaient la partie moyenne de la caverne, étaient généralement remplies d'os courts ou plats ; dans celles du sommet, on rencontrait tous les crânes.

Les vides entre les os et les pierres étaient comblés par des dépôts terreux plus ou moins compactes, entraînés là par l'infiltration des eaux pluviales. Toute la caverne était ainsi comblée, aussi bien l'étage inférieur que l'étage supérieur ; l'entrée elle-même était complètement comblée jusqu'à la face inférieure des roches.

Il a été trouvé dans la caverne :

1° Des ossements humains en très grande quantité ;

2° Des hachettes ou coins tranchants en silex ;

3° Des couteaux ou espèces de grattoirs en silex ;

4° Des bois de cerf servant de gaînes et de montures aux hachettes ; des poignées ou manches d'armes ou d'outils de même matière ;

5° Un petit javelot ou poignard en pierre calcaire ;

6° Un fragment de cercle en ardoise ;

7° Des anneaux en craie ;

8° Un tube conique, reste fossile d'un mollusque marin ;

9° Des fragments de charbon de bois ;

10° Des pierres calcaires offrant un travail douteux ;

11° Des fragments de poterie ;

12° Près de l'entrée, et en dedans, le maxillaire inférieur d'un cerf de grande taille, et la machoire d'un ours.

Tous ces objets que je vais essayer de décrire avec exactitude, et dont plusieurs sont reproduits sur les planches annexées à cette notice, sont d'autant plus importants qu'ils font mieux connaître l'état de civilisation des premiers habitants des Gaules, qui ont laissé des traces de leur existence, et qu'ils donnent une date approximative à cette civilisation primitive, parce qu'ils en ont été les fidèles et irrécusables témoins.

§ 1.

Ossements humains.

La caverne renfermait 133 crânes humains, d'enfants, d'adultes et de vieillards ; les autres os de squelette étaient dans la même proportion. On trouve confondus ensemble des os ayant appartenu à des individus d'âges et de sexes

différents : c'est ainsi qu'à côté du fémur d'un vieillard, on trouve le radius d'un enfant, où le sacrum d'une femme à côté de l'omoplate d'un homme, et ainsi de même pour tous les os qui composent le squelette. Le mélange est tel qu'il serait bien difficile, je dis même impossible, de reconstituer un squelette, non pas en entier, mais seulement à moitié. Malgré ce mélange, j'ai remarqué cependant un certain ordre dans la disposition générale des ossements : c'est ainsi que la couche inférieure, celle qui repose immédiatement sur les dalles, et qui représente une épaisseur variable de $0^m 15^c$ à $0^m 25^c$, n'est presque exclusivement formée que d'os longs ; que la couche moyenne qui est, comme je l'ai dit, enfermée dans des espèces de chambres cloisonnées, n'est formée que par les os du tronc, des mains et des pieds ; enfin, que la couche supérieure, qui est presque directement en rapport avec la face inférieure des roches, n'est presque exclusivement formée que par des crânes. Très rarement on y voit quelques os longs isolés. J'ai rencontré peu d'exceptions à cette règle. Malgré les recherches que j'ai faites, je n'ai remarqué aucune disposition ou particulière ou fixe, dans la direction que devait avoir la face. J'ai reconnu au contraire que toutes les têtes affectaient presque autant de positions qu'il y avait de crânes, et, qu'en conséquence, les auteurs du dépôt n'avaient attaché aucune importance à placer les têtes dans un sens ou dans un autre.

Tous les os me paraissaient avoir un égal degré de conservation, excepté cependant ceux qui se trouvaient dans la partie de la caverne qui devait être recouverte par la roche n° 3 ; l'absence de cette roche depuis plus de vingt ans, en mettant plus directement cette partie de la caverne en rapport avec les agents extérieurs n'a pas peu contribué, je pense, à activer la destruction.

Les os sont tous parfaitement reconnaissables, bien qu'ils portent le cachet d'une très haute antiquité. Les dents, aussi bien celles des enfants que celles des vieillards et des adultes, sont tellement bien conservées, qu'on les croirait inhumés depuis peu d'années.

L'état de mélange dans lequel tous ces os ont été trouvés prouve incontestablement qu'ils n'ont pas été enfouis là, à l'état de squelette complet; qu'ils étaient déjà disloqués et mélangés avant d'être introduits dans cet ossuaire; que cette disposition par couches : l'inférieure, formée d'os longs, la moyenne, formée d'os courts, plats ou ronds, la supérieure, formée de crânes, avait une raison d'être qu'il nous est bien difficile de connaître aujourd'hui. Si des cadavres avaient été enfouis dans cette caverne, quelqu'eût été leur état de mutilation, on aurait très certainement trouvé quelques rapports entre la totalité ou une partie des os d'un même cadavre, fait qu'il m'a été impossible de constater malgré mes recherches les plus minutieuses à ce sujet.

J'ai eu l'honneur d'adresser plusieurs crânes à la Société, j'ai choisi les mieux conservés et ceux principalement auxquels adhéraient encore les os de la face, afin de faciliter des études anthropologiques, toujours très intéressantes. Il est facile d'appliquer à l'une de ces têtes le goniomètre du docteur Morton, et de déterminer sûrement l'angle facial : angle qui, soit dit en passant, me paraît très ouvert, et se rapproche beaucoup de 85 degrés ; on peut étudier sa capacité, ses anfractuosités, ses sinus, déterminer la forme, le volume, je dirai presque l'organisation de la masse encéphalique. Il serait très curieux de lui faire l'application du système du docteur Gall. On pourra encore, par l'étude de ces crânes déterminer d'une manière

à peu près certaine la race à laquelle ils appartenaient. Cette étude serait d'autant plus curieuse qu'à cette époque très reculée, le mélange des races étant moins complet et moins général, les caractères distinctifs devaient être plus saillants, plus manifestes qu'aujourd'hui.

Bien que de nouvelles preuves en faveur de la Genèse soient surabondantes, et qu'il soit bien prouvé que les Galls les premiers habitants des Gaules venaient de l'Orient, que leur patrie d'origine était l'ouest de l'Asie; que de là, ils s'étaient, petit à petit, avancés et répandus de siècles en siècles vers les régions de l'ouest et du nord-ouest de l'Europe, jusqu'aux rives des grandes mers, cependant, il serait curieux d'établir de nouveau une comparaison exacte entre ces crânes qui, bien certainement, appartiennent aux habitants primitifs de notre pays, et d'autres crânes ayant appartenu, soit à des habitants actuels du nord de l'Europe, soit à des habitants du sud des mêmes régions, soit à des habitants anciens et modernes de l'Asie.

La question de modification des races par les climats, les habitudes et le plus ou moins de civilisation, pourrait encore être soulevée à cette occasion.

§ 2.

Haches ou coins tranchants en silex (Planche 2).

Dans l'intérieur de la caverne, au milieu de la couche inférieure des os, on a trouvé onze hachettes en silex, deux autres avaient été trouvées à la surface du sol, dans les environs, l'une à quelques mètres seulement de la caverne, l'autre à plus de 300 mètres de distance dans des déblais de la route départementale n° 15. Tous ces instruments,

un peu plus grands ou un peu plus petits, ont, à peu de chose près la même forme : celle d'une énorme amande tronquée à l'une de ses extrémités. Les deux extrémités sont différentes; la première, celle qui était libre, et que l'on peut appeler l'extrémité vulnérante, est plus aplatie, plus large, plus polie; l'épaisseur varie suivant la hache, entre 0m025 et 0m045; elle présente un tranchant formé d'un double biseau plus ou moins parfait. Ce tranchant décrit une courbe à convexité extérieure dont le rayon est plus ou moins allongé. La seconde extrémité est obtuse, irrégulièrement conique, un peu aplatie sur deux de ses faces, mal polie, offrant souvent des brisures et des aspérités qui indiquent qu'elle ne devait jamais rester libre; mais au contraire, être adhérente à une gaîne ou à une monture.

La longueur de ces haches est très variable, la plus longue de celles qui ont été trouvées à Mizy, était de 0m 136m, la plus courte de 0m 062m, la longueur de toutes les autres est intermédiaire à ces deux cotes; il en est de même pour la largeur : la plus large a 0m 060m, la plus étroite n'a que 0m 036m. L'épaisseur varie entre 0m 015m et 0m 030m; les bords sont plus ou moins obtus et plus ou moins arrondis; ils sont polis sur toutes leurs faces et dans toute leur étendue; mais le polissage est d'autant plus complet, qu'il se rapproche davantage du tranchant.

Tous ces coins ou haches celtiques, sont en silex de couleurs différentes; je n'en ai pas trouvé en silex pur, il était toujours infiltré d'une notable proportion de calcaire. En général, les haches sont d'autant mieux polies que le silex est plus infiltré de calcaire; tantôt cette infiltration est générale, et donne à la pâte une espèce d'homogénéité qui en augmente l'opacité. D'autres fois, le silex et le calcaire ne sont pas intimement mélangés, ils sont chacun disposés par zônes plus ou moins concen-

triques, qui donnent à la pâte une apparence rubanée. Une des haches envoyées à la Société en offre un bel exemple.

La confection de ces haches devait nécessiter un travail très long et très difficile; je pense qu'il devait se partager en deux opérations distinctes. La première consistait à dégrossir par la percussion le fragment de silex qui devait former la hache; la seconde, à le polir sur un corps très dur. J'ai fait plusieurs épreuves à ce sujet, et j'ai remarqué que la taille par percussion même avec des outils en acier devait être longue, difficile, minutieuse, et demandait même une certaine habitude pour réussir à peu près. Les difficultés devaient être bien plus grandes pour les hachettes que j'ai l'honneur de vous présenter, puisque le fer et l'acier étaient alors inconnus, et qu'on n'avait d'autres moyens pour les tailler que de se servir d'un silex plus dur. Quant au polissage, j'ai constaté qu'il devait être très long, mais qu'il était facile à obtenir par le frottement du silex sur le grès, ou sur un corps recouvert de sable glauconifère, assez commun dans la localité.

Les figures 1 et 2, planche 2, représentent deux de ces haches.

§ III.

Couteaux ou Grattoirs en silex.

Le nombre des couteaux en silex trouvés dans la caverne est assez considérable, mais tous sont loin d'être complets. Ils ne sont le plus souvent représentés que par des fragments plus ou moins importants. J'ai trouvé aussi, au milieu des ossements, des fragments de silex qui bien certai-

nement y ont été importés ; ces fragments présentent des traces plus ou moins douteuses de travail humain. J'ai l'honneur de les soumettre à la Société qui en jugera.

Presque tous les couteaux sont en silex pur, bleuâtre ou blond, demi-transparent, très dur ; la forme qu'ils offrent est variable, mais généralement ils représentent des lames allongées, étroites, d'une épaisseur qui varie entre $0^{m},002^{m}$ et $0^{m},010^{m}$; la largeur est également très différente, elle varie entre $0^{m},010^{m}$ et $0^{m},040^{m}$; la longueur n'est pas la même pour tous ; le plus long que j'ai trouvé a $0^{m},17^{c}$, le plus court $0^{m},05^{c}$, d'autres ont 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15 centimètres. Tous présentent deux faces, l'une est plane, lisse, concave, elle doit avoir été produite par une seule cassure ; l'autre face est convexe et le plus souvent en dos d'âne, avec nne arête bien manifeste au centre qui se bifurque en deux aux extrémités ; elle est inégale, raboteuse, et semble être le résultat d'une grande quantité de petites brisures plus ou moins régulières ; les extrémités sont arrondies, mousses ou tranchantes dans le plus grand nombre. Dans quelques-uns, une des extrémités est aiguë et à double tranchant ; beaucoup ont les deux bords tranchants ; d'autres n'en ont qu'un seul ; d'autres enfin ont une figure irrégulière et plusieurs tranchants.

Bien que tous ces couteaux soient bruts, cependant le travail pour les fabriquer a dû nécessiter assez d'adresse, beaucoup de patience et une grande habitude ; et, encore avec toutes ces qualités, on devait en casser beaucoup avant d'arriver à en terminer un complètement. Aucun d'eux n'a été poli, tous ont été travaillés par percussion.

La fig. 3, planche 2, représente le plus grand de ces couteaux.

§ IV.

Bois de cerf servant de gaînes ou de montures aux haches, de manches pour des outils ou des armes, ou servant lui-même d'armes (Fig. 4, planche 2).

Je n'ai trouvé qu'une seule gaîne complète avec son armature en silex, elle est formée d'un andouiller inférieur du bois d'un vieux cerf; elle est représentée vue de deux faces, figure 4, planche 2. J'ai trouvé une assez grande quantité d'autres fragments de bois de cerf, qui étaient des restes plus ou moins altérés de montures ou de gaînes semblables, mais je n'ai pas pu reconstituer une gaîne complète avec tous ces fragments.

La gaîne complète que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société est assez bien conservée, on reconnaît parfaitement toutes les rugosités naturelles qui se trouvent sur la face externe des bois de cerf. Sa forme est à peu près celle d'un marteau qui serait privé de son manche, et dont l'une des extrémités un peu plus volumineuse que l'autre serait légèrement recourbée en forme de tête pleine, arrondie, lisse et convexe. Cette extrémité a dû être prise dans le nœud inférieur d'un andouiller. L'autre extrémité est droite, plus grêle, elle est creusée pour recevoir l'armature en silex ; à huit centimètres de la culasse, ou à neuf centimètres de l'extrémité armée, on remarque un trou presque rond de $0^m,030^m$ de diamètre à son entrée et de $0^m,025^m$ à sa sortie, qui traverse toute l'épaisseur du bois. Ce trou était évidemment destiné à recevoir le manche que devait avoir la hachette. La longueur de cette gaîne

complète est de 0m 19c, sa circonférence, à la culasse, de 0m 16c, au niveau des trous, de 0m 14c, et près de l'extrémité armée, de 0m 15c ; l'armature en silex dépasse la gaîne de 0m 030m, et sa plus grande largeur est de 0m 040m.

Je n'ai pas pu constater par quels moyens on parvenait à fixer solidement le silex dans la gaîne. Ce silex poli, à surface lisse, arrondi, devait adhérer bien difficilement à la gaîne dure, facilement polissable, peu élastique du bois de cerf. Je pense que le moyen employé était la pression latérale ou circulaire obtenue au moyen de coins en bois ou en toute autre matière compressible.

On a trouvé deux petits manches en bois de cerf, ces deux petits manches qui sont longs, le premier de 0m 051m, le second de 0m 045m, et qui ont une circonférence, le premier de 0m 080, le second de 0m 060, devaient servir de monture à des armes ou à des ustensiles de ménage, peut-être concouraient-ils à former des colliers ou d'autres objets d'ornements. Ils sont percés l'un et l'autre à l'intérieur d'une cavité qui s'élargit à l'une des extrémités, le diamètre de cette cavité interne est d'environ 0m 024. La face externe de ces deux objets a été polie, elle est lisse, toutes les rugosités naturelles ont été enlevées

§ V.

Poignard ou dard en pierre calcaire.

La figure 5 de la planche 2 représente exactement et de grandeur naturelle, vue sur ses deux faces, une espèce de dard ou de poignard en pierre calcaire : il est long de 0m 115, large de 0m 012 ; complètement conique dans sa moitié supérieure qui est lisse et polie, il est un peu aplati

sur deux faces et arrondi sur ses bords dans la moitié inférieure qui est couverte, sur une face, d'une triple série de lignes, les unes latérales obliques très rapprochées les unes des autres; les autres écartées, transversales, disposées en quatre séries, la supérieure et l'inférieure composées chacune de deux lignes, les deux moyennes de chacune quatre ; sur l'autre face les quatre séries de lignes que je viens d'indiquer sont plus profondes et plus distinctes, mais 'elles ne sont pas accompagnées des lignes obliques que l'on voit sur l'autre face. Toutes ces lignes sont creusées au vif dans la pierre par un instrument tranchant plus dur que le calcaire en silex par exemple.

Il est assez difficile de déterminer l'usage de ces lignes ; était-ce un ornement, ou bien était-ce un moyen d'adhérence pour le manche que devait avoir l'instrument ? C'est ce que je ne puis déterminer.

§ VI.

La figure 6, planche 2, ayant la courbe d'un fer à cheval, reproduit un fragment d'ardoise, il a 0m 066 de longueur, 0m 020 de largeur et 0m002 d'épaisseur ; il est percé d'un petit trou rond à l'une de ses extrémités, il est lisse et poli sur les deux faces.

Il est difficile de déterminer l'usage que pouvait avoir ce fragment ; est-il complet dans l'état où il se trouve aujourd'hui ? ou faisait-il partie d'un collier, etc, etc....? C'est ce que je ne puis déterminer.

A ce sujet, je dois faire remarquer qu'il n'y a pas de terrains schisteux dans la localité; que les plus rapprochés que je connaisse sont encore à plus de 100 kilomètres de Mizy.

§ VII.

On a trouvé quatorze petits anneaux en craie de 0m 009 de diamètre, épais de 0m 002, et percés d'une ouverture de 0m 002; ils sont assez réguliers, et ont dû être taillés avec un corps dur et tranchant: un fragment de silex par exemple. Ces petits anneaux devaient faire partie d'un collier (un de ces anneaux est figuré *n°* 7, *planche* 2).

§ VIII.

Au milieu des anneaux en craie, s'est trouvé un petit tube fossile long de 0m 030 et de 0m 008 de circonférence. Ce tube qui est un peu conique est très probablement une partie d'une pointe fossile d'oursin de grande espèce, qui n'existe sans doute plus aujourd'hui. J'en ai trouvé de semblables au milieu des sables glauconifères assez communs dans la localité.

Les anneaux et ce tube qui ont été trouvés, formant un seul groupe au milieu de la couche inférieure des ossements, me paraissent avoir été les éléments d'un collier.

§ IX.

Sur différents points de la caverne, et presque sur le dallage, au milieu des ossements, j'ai trouvé plusieurs fragments de charbon de bois. Tous ces fragments, très irréguliers entre eux de forme et de volume, formaient des petits groupes isolés qui n'avaient aucuns rapports avec les fragments de poterie qui seront décrits plus loin. Les plus volumineux étaient gros comme des noix, les plus petits, gros comme des noisettes.

§ X.

Dans l'intérieur de la caverne, j'ai trouvé trois petites pierres calcaires, qui par leur forme et leur aspect présentent quelques traces de travail humain, mais je dois le dire, ce travail paraît bien douteux.

La première ressemble assez à une dent de cachalot, sa forme est un cône aplati sur deux faces, et à sommet légèrement recourbé latéralement ; l'une de ces deux faces, plus plane que l'autre a la forme d'un triangle allongé, elle est un peu rugueuse ; l'autre est plus convexe, rugueuse comme la première, et pourvue dans sa moitié supérieure d'une arête oblique qui, partant du sommet vient se perdre sur l'un des bords vers la partie moyenne. L'extrémité supérieure se termine par une pointe mousse un peu recourbée latéralement. La base qui est élargie, offre l'apparence d'une brisure assez nette, un peu oblique. La longueur de cette pierre est de 0m 110, sa largeur à la base est de 0m 004, au sommet de om 010, son épaisseur est de 0m 015.

Cette pierre servait-elle d'arme ou d'outil? c'est ce que je ne puis déterminer.

La seconde de ces trois pierres a la forme d'un coin triangulaire très obtus ; sa base a 0m 048 de largeur, et 0m 065 de longueur ; les deux grandes faces ont 0m 055 de hauteur et 0m 060 de largeur ; les petits côtés ont 0m 030 de largeur, et 0,040 de hauteur.

Cette pierre pouvait bien être le projectile d'une fronde.

La troisième a la forme d'un ovale un peu irrégulier, elle est aplatie sur ses deux faces qui sont sans aspérités mais qui cependant ne présentent aucune trace de polissage. Les bords sont mousses ; ses dimensions sont de

0m 060 pour sa plus grande largeur, 0m 055 pour sa plus petite, son épaisseur est de 0m 020. Comme la précédente, elle devait être une pierre à fronde.

§ XI.

Maxillaire inférieur d'un cerf. — Mâchoire d'un ours.

Tout près de l'entrée, et presque sous la troisième roche, on a trouvé la plus grande partie du maxillaire inférieur d'un cerf (*Cervus Elaphus, L*) de grande taille ; ce maxillaire est caractérisé par huit dents incisives et six dents molaires de chaque côté.

La mâchoire d'ours (*Ursus Arctos, L*) est assez bien conservée en ce qui constitue les maxillaires inférieurs ; quant aux supérieurs, ils ne sont représentés que par des fragments ; cependant, les uns et les autres le sont assez bien pour qu'il soit possible de constater leurs caractères distinctifs, qui sont : 42 dents, 3/3 incisives, 1/1 canimes, 6/7 molaires de chaque côté.

Depuis bien longtemps, les cerfs et les ours ont disparu de la localité ; mais il est probable que pendant les anciens âges, ils se rencontraient souvent dans nos contrées, car on en trouve d'assez nombreuses traces au milieu des marnes calcaires très communes ici.

Il me serait bien difficile d'expliquer pourquoi, à l'exclusion de toutes les autres espèces animales, on a trouvé ces deux mâchoires au milieu des ossements humains que renfermait la caverne. Le fait est-il intentionnel, ou est-il dû au hasard ? C'est ce que je ne puis pas déterminer.

§ XII.

Fragments de poterie.

Une assez grande quantité de tessons de vases en poterie très grossière a été trouvée au milieu des ossements. Tous ces fragments étaient isolés les uns des autres, et séparés par plus ou moins d'os et de pierres. Quelques-uns cependant, ont été trouvés rapprochés, mais ils n'avaient aucun rapport entre eux, ni par la forme, ni par l'épaisseur, ni même par la couleur; ils ne provenaient pas du même vase. Cette disposition conduit à admettre qu'il ont été placés là, au milieu des ossements à l'état de fragments, et que les vases dont ils faisaient partie, avaient été brisés avant leur entrée dans la grotte. Tous ces tessons sont constitués par des fragments irréguliers, inégaux ; ils paraissent avoir appartenu à plusieurs vases et à des parties très diverses de ces mêmes vases. Leur épaisseur considérable varie cependant de 0m010 à 0m015; la couleur est à peu près la même pour tous, elle est rougeâtre en dehors, brunâtre au centre et noire en dedans; la couleur rouge, assez semblable à celle de la brique et de la tuile de nos jours, ne comprend guère qu'un tiers de l'épaisseur; elle me paraît avoir été déterminée par l'action d'une forte chaleur qui a transformé le deutoxide noir de fer, contenu dans l'argile, en protoxide rouge. Cette coloration rouge est d'autant plus intense qu'elle est plus extérieure; elle décroît en raison directe de sa pénétration dans l'épaisseur de la pâte, elle dépasse rarement le tiers de l'épaisseur; dans quelques fragments elle arrive à moitié, mais dans quelques autres,

elle n'arrive qu'au quart. La coloration brune du centre me paraît être la couleur naturelle de l'argile sèche.

La pâte qui a servi à fabriquer cette poterie est très grossière, mal préparée, mal liée, très impure et dans le plus grand nombre des fragments, mélangée de petits mollusques fossiles et d'une grande quantité de petits fragments de roches siliceuses, plus ou moins bien broyés. Ces fragments de roches que l'on rencontre dans toute l'épaisseur de la pâte, ont dû être mélangés avec intention à l'argile avant la fabrication des vases, car naturellement elle n'en contient pas.

Bien que tous ces tessons soient réduits en trop petits fragments pour qu'il soit possible de déterminer la forme des vases, leurs rebords larges et évasés semblent indiquer qu'ils ont dû appartenir à des vases à très larges ouvertures, d'une forme analogue à celle des soupières en terre très commune qui sont encore en usage dans nos campagnes.

Les surfaces intérieures et extérieures de ces tessons, sont tellement inégales, qu'il y a tout lieu de penser que les vases ont été fabriqués sans tours ni moules, mais seulement par les mains de l'ouvrier. Du reste, la présence de petits fragments de roches siliceuses dans la pâte aurait rendu très difficile l'action du tour ou d'un instrument quelconque. Ils sont plutôt séchés que réellement cuits; bien qu'à l'extérieur ils aient dû supporter un feu assez vif, je ne pense pas qu'ils aient été placés dans un four, car alors la température aurait été uniforme et la cuisson aurait été à peu près égale partout, ce qui n'a pas eu lieu, puisqu'il n'y a que la couche extérieure qui présente un commencement de cuisson. Quoiqu'il en soit, comme ils portent tous des traces évidentes d'un feu assez intense, on peut supposer qu'ils ont été tout simplement placés au milieu d'un fort brasier allumé à ciel ouvert.

Je crois même remarquer que ces vases on dû supporter deux fois l'action du feu : une première fois à l'époque de leur fabrication; et une autre fois à l'époque où ils ont été réduits à l'état de fragments; l'examen attentif des bords de plusieurs d'entre eux semble confirmer cette opinion.

Parmi tous les fragments trouvés, il y en a quelques-uns qui ne contiennent pas de pierrailles, mais seulement une assez grande quantité de petites coquilles fossiles et une substance calcaire blanche et pulvérulente. Ces fragments paraissent moins cuits que les premiers, ils sont plus friables et ne présentent pas de coloration noire intérieure.

Tous les caractères que nous venons de trouver à ces tessons, sont bien ceux des poteries de l'époque celtique la plus ancienne. Ils ont été retrouvés et décrits avec soin par MM. De Caumont (Cours d'antiquités monumentales), Boucher de Perthes (Antiquités celtiques), Ravin (Lettre du 20 juin 1845), Brégeant, Féret, etc., etc., à l'occasion des poteries découvertes sur plusieurs points de la France, notamment dans la vallée de la Somme, près Abbeville et près de Dieppe.

M. Boucher de Perthes, après avoir décrit avec soin toutes les espèces de poteries trouvées dans la vallée de la Somme, près Abbeville, continue ainsi: ..... « Toutes ces » poteries sont antérieures à l'usage du tour; quelques- » unes ont une teinte rougeâtre qui annonce qu'elles ont » été cuites au feu; d'autres n'ont subi l'action du feu » qu'accidentellement.

» Il en est une sans trace de cuisson, d'une pâte grise, » dont les silex sont soigneusement pilés, que M. Féret » considère comme très ancienne; c'est la seule de cette » période dont j'ai trouvé la pâte dure et d'une bonne » confection.

» Nonobstant l'ancienneté de celle-ci, et son caractère
» bien décidément celtique, je pense que la poterie rou-
» geâtre dont nous venons de parler, et une autre d'une
» terre mal liée et mélangée d'un petit nombre de silex
» irrégulièrement répandus dans la pâte, sont d'une
» époque plus reculée encore; elles étaient au plus pro-
» fond de cette sixième couche.

» Une autre, d'une terre blanchâtre à l'extérieur, noire
» en dedans, façonnée à la main, n'est pas moins vieille.

» Une troisième variété est une terre grise, à peine
» pétrie, friable, fort peu mélangée de cailloutage, fa-
» briquée sans moules, sans feu. Il est des tessons qui
» offrent au lieu de fragments de silex, des parcelles de
» coquilles ou d'une substance calcaire blanche et
» pulvérulente. »

M. le docteur Ravin, dans sa lettre du 20 juin 1845 à M. Boucher de Perthes, décrit ainsi la poterie celtique; il divise d'abord les vases de cette époque en deux classes générales, dont l'une comprend la poterie usuelle ou ménagère, l'autre la poterie funéraire.

.... « Les poteries les plus communes
» avaient une pâte grossière, mal pétrie et fort épaisse
» *(Fictilia Densa)*, leur épaisseur variait de 6 à 12 milli-
» mètres; elles étaient remplies de pierrailles blanches de
» mauvais choix et très diverses de volumes et de subs-
» tances. On y trouve en effet, mêlés à des fragments
» siliceux de toutes sortes, des fragments de craie. La
» teinte noire de ces poteries est d'une nuance faible, à
» peine grise; d'autres n'étant noircies qu'à l'intérieur, y
» présentent une couleur dont la nuance fuligineuse
» pénètre dans les parois du vase jusqu'au tiers ou la
» moitié. On trouve aussi de ces vases grossiers qui n'ont
» pas reçu de couleurs, mais qui renferment dans leur pâte

» des pierrailles mal choisies, ayant si peu de blancheur, » qu'on les distingue à peine du fond jaunâtre de l'argile » dont cette pâte est formée.

M. de Caumont, à l'occasion des poteries trouvées à Dieppe, s'exprime ainsi :

.... « La pâte de ces poteries n'est pas » solidement liée, elle est pleine de parcelles de silex, et » si mal préparée, qu'elle contient des portions de cailloux » de la grosseur d'une petite fève ; la couleur est noire ou » brune foncée. Cette pâte a peu de consistance ; lors- » qu'elle est sèche, on la casse avec la plus grande facilité, » et on peut la broyer sous les doigts ; si on l'humecte, » elle représente assez bien des morceaux de vieilles » écorces qui auraient été longtemps exposées à la pluie ; » si on soumet les fragments de cette poterie à l'action » d'un feu violent, ils se colorent en rouge à leur surface » interne et externe, tandis que l'intérieur reste noirâtre ; » on serait donc tenté de croire que cette poterie n'est » pas cuite..... »

La comparaison de ces diverses citations d'auteur du plus haut mérite, avec la description que j'ai faite des fragments trouvés à Mizy, ne laisse pas de doute sur la haute antiquité de la poterie de notre caverne, et prouve incontestablement qu'elle est du genre de poterie dite funéraire et qu'elle devait appartenir à l'époque celtique, si ce n'est la plus reculée, tout au moins l'une des plus anciennes.

§ V.

La Caverne, son origine, ses usages.

Le lieu occupé par la caverne, sa forme, les matériaux employés pour la construction, les ossements humains,

les armes en silex, les fragments de poterie et les autres objets qu'elle contenait et aussi l'absence du fer, d'objets en fer ou de tout autre métal, indiquent bien certainement une origine très ancienne, et font supposer que cette caverne doit être contemporaine des premiers habitants des Gaules, les Galls. Sa forme grossière, sa construction presque sauvage indiquent une époque de civilisation bien primitive, complètement dans l'enfance.

Contrairement à ce qu'avancent le plus grand nombre des historiens, M. Trémolière, dans son savant et très érudit mémoire sur les monuments celtiques en général, et ceux du département de la Marne en particulier, ne veut pas admettre l'état de sauvagerie primitive des premiers habitants des Gaules, il combat cette opinion avec toutes les armes........, il excuse Diodore de Sicile et Vitruve de l'avoir partagée. « Car nos traditions anciennes « leur étaient inconnues........; » et plus loin, il écrit :

« On n'est pas médiocrement étonné de lire dans l'en- » cyclopédie du XIXe siècle (T. XIII, 1851), article Gaule, » ces étranges paroles : A l'aurore des temps historiques, » on voit la Gaule occupée par des tribus sauvages, nues » ou vêtues de peaux et armées d'armes en silex. Une » telle proposition a sans doute échappé à l'attention du » rédacteur en chef (l'abbé Receveur), d'un répertoire » estimable et estimé ; ou bien l'article a été accepté de » confiance comme cela arrive souvent à tort dans les » grandes publications de ce genre. Celui dont il s'agit » est signé du nom de l'écrivain qui, dans sa grande » histoire des Gaules, a émis une opinion diamétralement » opposée à celle-ci, en représentant les premiers Celtes » émigrés de l'Orient en Gaule, comme fauteurs du po- » lythéisme grec qui n'existait pas encore ; j'en ai fait » la remarque au début de cette étude. Cet auteur, bien

12

» connu par ses hardiesses paradoxales, n'a pas inventé » cette fable, il a tout simplement emprunté presque mot » à mot, dans sa sèche concision à la vieille et indigeste » encyclopédie de D'Alembert et Diderot, article Celtes. » Seulement il aurait dû réfléchir que la supposition de » tribus sauvages formant un courant d'émigration parti, » à l'origine des âges, de l'Asie centrale, implique une » impossibilité morale et matérielle. . . . . »

Dans une autre partie de son mémoire, le même auteur prétend que cette question de sauvagerie primitive a été soulevée. « Dans un but hostile au christianisme ; » et il » ajoute que le Père Lacordaire, dans l'une de ses plus » remarquables conférences (la 71e), a invinciblement mis » à néant cet absurde chimère de l'état sauvage des » premiers hommes. . . . . »

Il prétend encore que l'existence en Amérique et dans d'autres régions de peuplades sauvages serait sans valeur. . . . . . . « parce que ce genre de vie n'est pas, » chez elles, un état primitif naturel, *il n'est*, comme l'a » judicieusement remarqué Frédéric Schlégel (phil. de » de l'histoire, 11) *qu'une phase de dégénération* » (Mémoire de la Société académique de la Marne, 1859).

La profonde érudition de M. Trémolière, sa science, les grandes autorités qu'il cite à l'appui de son opinion, ont bien certainement une grande valeur. Mais les antiquités celtiques, découvertes dans la vallée de la Somme par M. Boucher de Perthes; celles des environs de Dieppe, que M. de Caumont nous fait connaître, dans son cours d'antiquités monumentales; celles qui ont été découvertes sur bien d'autres points de la France et de l'étranger; celles enfin trouvées dans notre département même, à Chouilly, à Saint-Masmes, à Congy, à Mizy, etc., etc.; l'absence de monuments écrits contemporains de ces mêmes antiquités

parlent bien haut aussi en faveur de cette opinion qui admet pour les sociétés humaines, je ne dis pas des commencements caractérisés par une sauvagerie absolue, presque bestiale, mais par un état de simplicité toute primitive. Ces vieux témoins d'une bien vieille époque, parlent un langage d'autant plus éloquent et plus persuasif, qu'il est d'accord avec la presque unanimité des historiens de tous les âges, même avec le plus ancien et le plus persuasif de tous les livres : la Bible.

Je me range du côté de cette dernière opinion, et je pense, que c'est seulement par l'étude des historiens qui se sont occupés de l'histoire des temps primitifs de tous les peuples en général, et de ceux de notre pays en particulier, et en comparant entre elles toutes les découvertes d'objets des anciens âges, que l'on parviendra à formuler une opinion vraisemblable au sujet de la découverte faite à Mizy.

Malheureusement, les anciens Gaulois n'ont pas laissé d'histoires écrites. Ce que nous savons d'eux nous a été transmis par les historiens grecs et romains qui, eux-mêmes, ne paraissent pas avoir eu une connaissance bien exacte de ces temps primitifs ; car le peu qu'ils en disent, n'est pas toujours vraisemblable. Ce n'est guère qu'à partir de l'époque du premier établissement dans les Gaules des colonies phéniciennes, vers le XIIe siècle avant notre ère, que la vérité semble se dégager des récits fabuleux des premiers temps. Cependant on croit savoir, d'une manière certaine, que 15 à 1,600 ans avant J.-C., les Galls et les Ibères luttèrent longtemps ensemble, et que le résultat de cette lutte fut l'établissement définitif des Galls en Espagne.

Vers l'époque de la fondation de Nismes (1200 avant J.-C.), par une colonie phénicienne, et des établissements

commerciaux que ces mêmes navigateurs fondèrent aux îles Stachades (îles d'Hyères), Castitérides (Sorlingues), et sur les côtes océaniques des Gaules et des îles britanniques, etc., les Galls sont dépeints....... « Chasseurs et » pasteurs, ignorant l'agriculture, se tatouant ou se tei- » gnant le corps, ces Galls primitifs devaient offrir beau- » coup d'analogie avec les sauvages belliqueux de l'Amé- » rique (H. Martin).......» ; ils avaient pour armes des haches et des couteaux de pierre, des flèches armées de cailloux pointus, des épieux durcis au feu, des petites barques d'osier recouvertes de cuir de bœuf. A cette époque, les Gaules, les îles Britanniques et toutes les îles adjacentes étaient relativement très peuplées, autant toutefois que peuvent le permettre des habitudes vagabondes et l'absence de toute espèce de notions agricoles. Est-il utile de rappeler la tradition mythologique qui veut, que Hercule, après avoir abordé à l'embouchure du Rhône, défit dans les plaines de la Crau, *Albion et Ligur*, fils de Neptune, mit à mort le farouche montagnard Tauriske, puis enseigna l'agriculture et les arts aux Caulois.

Mais ce n'est qu'à partir de l'arrivée des Grecs dans le midi des Gaules, de la fondation de Marseille, de celle de Rhodes, Antibes, Nice, etc., pendant le ve siècle avant notre ère, que l'histoire nous transmet des faits à peu près incontestables.

Ce qui est bien prouvé, c'est que la civilisation n'a réellement commencé pour les peuples des Gaules, qu'à partir de leurs rapports avec les Tyriens et postérieurement avec les Grecs (1200 — 600 avant J.-C.)

Longtemps après les premiers rapports des Galls avec les Tyriens, mais avant l'établissement des Grecs dans les Gaules, vers le VIIe siècle avant J.-C., les Kimris, qui, comme les Galls venaient de l'Orient, après avoir lente-

ment traversé les immenses contrées qui les séparaient des Gaules, passèrent le Rhin, sous la conduite de *Hu-Cadarn*, combattirent les Galls et les obligèrent à se réfugier dans le sud-ouest des Gaules.

Je ne dois pas oublier de mentionner que ce fut *Hu-Cadarn* qui créa et fonda la puissance sacerdotale des Druides, et cette coutume barbare qu'avaient les Kimris de sacrifier à leurs dieux tous les étrangers qui leur tombaient entre les mains.

Environ quatre siècles avant notre ère, le nord-est de la Gaule fut encore une fois envahi par des hordes barbares qui venaient de la Germanie : c'étaient les Belges ou Bolges, qui refoulèrent les Kimris vers les régions de l'ouest, jusqu'aux rives de l'Océan, et même dans les îles voisines.

Enfin la dernière invasion fut celle des Francs, qui prirent possession permanente d'une partie des Gaules, (481 après J.-C.)

Entre l'invasion des Belges et celle des Francs, le pays avait souvent été ravagé par des hordes barbares, mais aucune n'y avait fondé des établissements permanents : toutes venaient des immenses pays confondus sous le nom de Germanie.

Les Galls, les Kimris et les Belges avaient évidemment une commune origine : la partie occidentale et centrale de l'Asie ; ils appartenaient à la même race, bien qu'en apparence ils différassent entr'eux sous plusieurs rapports, notamment par le degré de civilisation et quelques caractères physiques. Ces différences s'expliquent facilement, si l'on considère que ces peuples ne quittèrent leur pays d'origine que successivement et à des époques plus ou moins éloignées.

La vie errante de ces peuplades primitives, leur igno-

rance absolue de notions agricoles, leur goût pour la chasse et la guerre, la grande fécondité de leurs femmes les obligeaient à de fréquentes émigrations; ce n'est que lorsqu'ils étaient arrêtés par les rivages des grandes mers, qu'ils ne pouvaient plus contourner, qu'ils étaient obligés de se fixer d'une manière définitive et d'accepter une civilisation sans laquelle ils ne pouvaient plus vivre.

Les premiers habitants des Gaules n'acceptèrent pas de suite la civilisation et la vie sédentaire; leur vie nomade, leur ignorance des pratiques agricoles, l'exhubérance de la population les forcèrent plusieurs fois à déverser sur les pays voisins, ce qui était surabondant chez eux. C'est ainsi que des hordes plus ou moins nombreuses quittèrent les Gaules à des époques diverses pour aller envahir les pays voisins, notamment le midi de l'Europe, et qu'ils recommencèrent, mais en sens inverse, le voyage fait par leurs pères plusieurs siècles auparavant. Le royaume des Ombres fut ainsi fondé 1400 ans avant J.-C., par les Gaulois conduits par Bellovèse; ils envahirent de nouveau l'Italie en 587 avant J.-C.; et en 391 avant J.-C. ils s'emparèrent de Rome.

A l'époque de la seconde invasion de l'Italie (587), l'état social des Gaulois était encore très peu avancé; « ils n'habi-
» taient que des cabanes sans meubles et ne se nour-
» rissaient que de viandes; ils ne connaissaient que l'or et
» les troupeaux........... » (H. Martin).

La civilisation qui très probablement avait commencé avec l'arrivée des colonies tyriennes ne fit de rapides progrès dans les Gaules, qu'après l'arrivée des Grecs. Malgré le goût dominant des Gaulois pour la guerre, la nécessité aidant, les sciences, les arts et l'agriculture finirent par y pénétrer. A peine Marseille était-elle créée, que des écoles y furent fondées comme à Athènes.

L'armement des premiers Gaulois était excessivement simple; il se composait d'épieux durcis au feu (*gais*), d'arcs et de flèches armés de cailloux (*cateie*), de frondes, de boucliers longs et étroits, de haches et de couteaux en silex; mais aussitôt que l'usage du fer et des autres métaux leur fut connu, ils les employèrent pour la fabrication de leurs armes. Dès la seconde invasion en Italie (587) les soldats gaulois étaient armés de larges épées sans pointes, mal trempées; de javelots (*matras ou matar*), armés de pointes en fer; de lances dont le fer long d'une coudée (0m 45), était large de deux palmes, et tantôt droit, tantôt recourbé en faulx. Beaucoup combattaient sur des chars appelés *Covinns*, armés de faulx autour des roues. Les sons aigus et mugissants des trompes en airain, et leur fameux cri de guerre, *terriben, terriben,* les animaient aux combats.

Avant la domination romaine, toute la Gaule était divisée en petites tribus, clans ou peuples, chacune d'elle avait à sa tête un chef militaire (*brenn*) héréditaire. L'esclavage était constitué sur une très grande échelle, et s'alimentait des prisonniers faits à la guerre et des enfants qui naissaient des esclaves.

Quand il s'agissait de grandes guerres à soutenir contre des voisins redoutables par le nombre et la puissance, les tribus s'alliaient entr'elles, elles formaient une espèce de fédération défensive, composée d'un nombre de tribus en rapport avec le nombre et la puissance des ennemis qu'ils avaient à combattre; c'est ainsi que s'étaient formées les fédérations des Avernes, des Eburons, etc., etc.

Quand les Gaulois n'avaient pas de guerre étrangère à soutenir, la fédération cessait, chaque peuple reprenait son autonomie, mais conservait son goût prononcé pour la guerre. Pour alimenter ce penchant, des querelles

s'élevaient constamment entre des tribus voisines, et toujours ces querelles étaient jugées par les armes.

Je demande pardon à la Société de lui rappeler aussi longuement des faits historiques si généralement connus; mais cette rapide excursion dans le domaine de l'histoire m'a paru nécessaire pour l'intelligence du sujet qui fait l'objet de ce travail. En effet, pour fixer la date et reconnaître l'origine de la caverne de Mizy, il était indispensable de se rappeler l'état, les usages et les coutumes de l'époque présumée où ce dépôt a été fait.

La forme toute primitive des objets découverts, les matières dont ils sont faits, l'absence absolue d'un métal quelconque parmi eux, l'absence absolue d'objets caractéristiques d'une époque historique écrite, les font bien certainement remonter à une très haute antiquité.

Les Tyriens en fondant des colonies sur les côtes de l'Océan et de la Méditerrannée (1200 avant J.-C.) trouvèrent le pays très peuplé. Ils constatèrent que si les habitants vivaient en société, ils n'étaient encore que des sauvages qui ne reconnaissaient d'autres lois que la force et leurs instincts. Les Tyriens apportaient avec eux une civilisation déjà avancée, leur mythologie, la connaissance et l'usage des métaux, l'art de les extraire et de les travailler.

600 ans plus tard, les Grecs arrivaient; mais ils trouvèrent les Gaulois déjà moins sauvages et tout préparés à accepter la riche et brillante civilisation de la Grèce. Avec eux, les progrès furent rapides; des villes s'élevèrent comme par enchantement, et devinrent bientôt riches et puissantes par leur commerce, leur industrie, et renommées par leurs sciences. Marseille devint bien vite un centre de civilisation.

Dès le début de cette période, les Gaulois étaient encore bien rudes, mais ils connaissaient l'usage du fer, et

s'en servaient à l'époque de leur invasion en Italie (587 avant J.-C.)

Par ce qui précède, on est conduit à penser que la caverne de Mizy et tout ce qu'elle contenait doit être antérieure à l'époque où les gaulois connurent le fer; et qu'elle est même antérieure à une époque de civilisation en voie de progrès. Si les Gaulois avaient connu alors le fer et ses usages, ils l'auraient très certainement préféré pour la construction de la plupart des objets trouvés dans la grotte. Dans le cas même où les objets en silex auraient été ainsi faits par motif de rites religieux ou tous autres, malgré la connaissance que l'on aurait eu du fer, on aurait trouvé ce métal ou d'autres métaux sous une forme ou sous une autre, au milieu d'un dépôt aussi important.

A l'époque du dépôt, le fer et ses usages n'étaient donc pas connus.

Mais comme l'on doit admettre que les connaissances apportées par les étrangers, n'ont pas dû pénétrer immédiatement sur tous les points des Gaules; qu'une assez longue période d'années a dû s'écouler avant cette diffusion. On est autorisé à dire que les objets trouvés à Mizy, sont :

De l'époque des Galls ;

Qu'ils sont antérieurs à l'invasion des Kimris ;

Qu'ils doivent être postérieurs à la fondation des premières colonies tyriennes, si ce n'est contemporains. Cependant rien ne vient prouver qu'ils ne sont pas antérieurs à cette époque.

Maintenant que je crois avoir fixé approximativement l'âge présumable du dépôt de Mizy, il convient de rechercher pourquoi et comment tant d'objets si divers se trouvaient réunis et enfouis dans un aussi petit espace.

Pour arriver à la solution de ce problème, il convient d'examiner toutes les destinations et toutes les causes possibles du dépôt.

La grotte de Mizy était-elle un lieu de sépulture ordinaire pour une tribu ou une fraction de tribu?

Etait-elle un lieu de sépulture extraordinaire pour recevoir les restes des guerriers morts dans un combat qui aurait été livré dans le voisinage?

Etait-elle un dépôt de restes humains formé après une exhumation d'un lieu de sépulture ordinaire?

Servait-elle de dépôt sacré aux restes des victimes humaines offertes aux dieux des Gaulois?

Ou bien, était-elle le lieu sacré qui servait à collectionner les restes mortels des ancêtres d'une tribu nomade?

Dans l'espèce, toutes ces questions peuvent être posées, parce qu'elles sont toutes plus ou moins vraisemblables: mais elles n'ont pas, suivant moi, un égal dégré de probabilité. Sans avoir la prétention de les résoudre, car pour cela il faudrait mieux connaître l'histoire et faire des recherches bibliographiques que je n'ai pas le loisir de faire.

Je vais cependant faire connaître ma pensée sur chacune d'elles.

I.

Je ne pense pas que la caverne de Mizy fût un lieu de sépulture ordinaire, car dans ce cas, les squelettes eussent été trouvés entiers et les os, en rapport les uns avec les autres. Le mélange des âges et des sexes aurait été possible, car à cette époque reculée comme aujourd'hui, la mort ne faisait pas de distinction dans le sexe de ses victimes, et elle frappait aussi bien les jeunes gens que les vieillards. Mais l'état de dislocation des sque-

lettes, le mélange confus des sexes et des âges dans un même lieu, ne permettent pas d'admettre l'hypothèse d'une sépulture ordinaire.

La caverne était évidemment préparée pour former un lieu de sépulture collective, mais en raison de ce qui se passe chez nous depuis les temps historiques, on ne peut pas dire qu'elle était ordinaire ; car dans ce cas, on aurait remarqué un certain arrangement dans la disposition des squelettes. Il est vrai que j'ai reconnu dans la grotte une espèce de cloisonnage irrégulier en pierres brutes et plates, mais ces séparations étaient trop petites, trop irrégulières, pour avoir jamais pu servir à séparer un corps d'un autre corps ; de plus, ces cloisons, tantôt transversales, tantôt longitudinales, tantôt obliques n'arrivaient jamais jusque sur le pavé de la caverne, partant de différents points de la hauteur, elles venaient presque toutes reposer par la base sur la couche de 0m 15 à 0m 25 d'os longs, qui généralement recouvrait toute la surface du pavé. Ces cloisons variaient encore entr'elles, quant à la capacité, la hauteur; les unes contenaient une assez grande quantité d'os courts, plats ou ronds, fortement tassés ; d'autres ne contenaient qu'une seule tête ; d'autres enfin étaient plus petites encore, et ne contenaient qu'un très petit nombre d'os.

Quant aux ustensiles divers ou armes trouvés au milieu des ossements, cela ne prouve rien, dans l'espèce, attendu que l'on possède de nombreux exemples de sépultures dans lesquelles on a trouvé des armes, des monnaies, des poteries, des objets les plus divers de formes et d'usages.

Quant à la disposition de la caverne sous trois énormes roches dans un lieu sauvage et dominant, ce ne serait pas encore une cause qui pourrait empêcher de croire à

une sépulture ordinaire ; car on a aussi des exemples qui viennent prouver que dans les temps primitifs, de semblables lieux étaient souvent choisis pour y établir des sépultures.

Dans tous les cas, ce ne pouvait pas être un lieu de sépulture ordinaire pour des temps postérieurs à la date présumée du dépôt, parce que dans ce cas, on aurait trouvé des objets qui auraient révélé cette époque.

Je dois encore ajouter que si l'on n'a pas de données certaines sur le mode de sépulture des premiers habitants des Gaules, on connait très bien les usages funèbres des Gaulois de l'époque civilisée, on connait les *Barrow* ou *Tumuli*. On sait très bien que le cadavre d'un grand avant d'être enfermé dans sa dernière demeure, était brûlé avec ce qu'il possédait de plus précieux, souvent même, avec les animaux domestiques qui lui avaient appartenu ; quelquefois même avec ses esclaves, ses affranchis, ses dévoués *(tiens)*. D'autres n'étaient pas brûlés après leur mort ; ils étaient enfermés en entier dans la chambre d'un *Tumulus*, mais leurs cadavres étaient entourés d'urnes contenant les cendres de tout ce qui leur avait été cher pendant la vie.

On sait aussi que quant aux funérailles des hommes du peuple, elles étaient très simples : comme aujourd'hui, on confiait modestement à la terre leurs restes mortels.

A cause de tous ces motifs, je le répète, je ne pense pas que la caverne de Mizy fût un lieu de sépulture ordinaire.

II.

Pour les mêmes motifs que ci-dessus, je ne pense pas que la caverne de Mizy fût remplie par les restes des guerriers morts dans un combat qui eût été livré dans le voisinage ; car dans ce cas, on n'eût trouvé que des

os d'adultes et point d'os d'enfants. Quant à la présence des os de femmes ce n'aurait pas été un motif contradictoire, parce que les femmes des premiers Gaulois combattaient presque autant que les hommes.

Si à cette époque reculée, on inhumait les cadavres des soldats tués au combat, ce qui est douteux, je crois que l'on se contentait alors, comme aujourd'hui, de les enfouir dans une fosse commune creusée à la hâte, et que l'on ne prenait pas le temps de la murer et de la paver à l'intérieur. Dans ce cas encore, on aurait pu trouver quelques membres disloqués, mais on n'aurait pas trouvé le mélange confus qui a été rencontré.

III.

Quant à l'idée que ce pourrait être le résultat d'une translation d'ossements humains d'un lieu de sépulture individuelle primitive, dans la caverne comme lieu de sépulture secondaire et collective, à la manière des translations de cimetière qui, principalement pour motifs de salubrité, se sont opérées depuis les temps modernes, et qui s'exécutent encore de nos jours, je ne la crois pas admissible. Ces translations n'ont eu lieu que dans les temps modernes, et alors, on aurait trouvé joints aux objets de l'époque primitive des témoins de l'époque de la translation; dans ce cas aussi, ce n'est pas sous les roches informes de Mizy que le dépôt eût été placé. Mais si, à cause de son importance, on avait jugé convenable de paver la caverne et d'élever dessus un monument pour en rappeler le souvenir, ce n'aurait pu être qu'à une époque où déja la civilisation avait fait de grands progrès, le pavé et le monument auraient été moins primitifs et des témoins écrits ou autres viendraient nous en révéler la date approximative.

IV.

Une hypothèse bien plus sérieuse serait celle qui admettrait que le dépôt de Mizy eût été formé des restes des victimes humaines offertes aux dieux des Gaulois; mais pour l'examiner, il est indispensable de rappeler au moins très succinctement ce qu'était la religion des premiers habitants des Gaules.

Les Galls ou Celtes, comme tous les peuples qui habitaient la Germanie et le nord de l'Europe, professaient une religion toute matérielle, ils adoraient le soleil, le tonnerre, les vents (*kirk)*, les fontaines, les rivières, les arbres, les forêts *(arduenna)*, les rochers, etc., etc. Cette religion qui n'avait d'autres sanctuaires que le dôme des forêts, et d'autres autels que des rochers plus ou moins informes, était cruelle dans son application, car elle enseignait à ses adeptes l'obligation d'offrir des victimes humaines au soleil, quand il restait trop longtemps voilé par les nuages, au tonnerre, quand les orages étaient trop fréquents, aux fontaines, quand leurs sources tarissaient, etc., etc... C'était en un mot la religion des manifestations des besoins matériels; elle ne s'élevait pas jusqu'aux conceptions de l'intelligence et de l'imagination; les Gaulois primitifs adoraient ce qui frappait leurs sens.

Cette religion était la seule professée dans le nord des Gaules, et on peut le dire, dans la plus grande partie de l'Europe centrale et des pays du nord de l'Europe, quand, pour la première fois, les Tyriens sont venus former des établissements commerciaux et civilisateurs sur les rives de la Méditerranée. Elle n'a jamais été complètement absorbée et remplacée par le druidisme.

Les sacrifices humains étaient fréquemment offerts ; ils l'étaient principalement avant le commencement des

grandes entreprises, pour arrêter les grandes calamités publiques, ou s'opposer aux phénomènes naturels désastreux. Cette coutume barbare était tellement ordinaire et en si grande considération, que ces sortes de sacrifices avaient non-seulement un caractère public, mais qu'ils devenaient même quelquefois une pratique privée. On offrait non seulement des victimes humaines pour conjurer des calamités publiques, mais aussi de simples individus en offraient quelquefois pour appeler la faveur des dieux sur quelques-uns des leurs, ou assurer la réussite de leurs entreprises; le sacrifice était d'autant plus agréable aux dieux, que l'on offrait un plus grand nombre de victimes.

Les victimes étaient toujours des prisonniers faits à la guerre ou des esclaves, quelquefois même des affranchis.

Les instruments de mort qui servaient aux sacrifices étaient sacrés; c'était toujours des couteaux ou des haches en silex. Il est à remarquer que les Romains se servaient aussi de couteaux en silex pour leurs sacrifices; tenaient-ils cette coutume des Gaulois?

Les Gaulois n'offraient pas seulement des victimes humaines à leurs dieux, ils leurs offraient également des animaux domestiques. C'est ainsi que chaque année après la cueillette du guy sacré, et avant de commencer les festins, d'autant plus joyeux que la récolte avait été plus abondante, on sacrifiait deux taureaux blancs qui n'avaient jamais travaillé.

Les cérémonies se pratiquaient dans les bois; l'autel des sacrifices était une roche brute autour de laquelle on allumait de grands feux, et, sous l'autel, dans une grotte naturelle ou artificielle, on conservait précieusement les restes des victimes.

Dans la première note que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société, je disais que les ossements trouvés dans la

caverne, pourraient bien être les restes des victimes offertes aux dieux par les prêtres druides; je m'appuyais, pour émettre cette opinion, sur les faits bien connus que je viens de rappeler. Mais une étude plus étendue du sujet me fait douter aujourd'hui de la probabilité de ma première assertion; surtout si l'on considère que le druidisme est postérieur à l'arrivée de Tyriens et des Egyptiens dans les Gaules; par conséquent qu'il est contemporain d'une époque où la civilisation était déjà assez avancée et pendant laquelle le fer et ses usages étaient déjà connus; si l'on considère aussi que dans la grotte de Mizy, on n'a trouvé que la nature brute et la sauvagerie, et pas la moindre trace de fer ou d'un métal quelconque.

Un autre motif me fait également croire que ma première opinion n'est pas bien fondée, c'est que, comme je l'ai dit plus haut, les Gaulois sacrifiaient à leurs dieux aussi bien des animaux que des victimes humaines, et que les restes de ces victimes étaient également sacrés et conservés avec soin. A cause de ce fait, si la grotte de Mizy avait été un dépôt des restes des victimes offertes aux dieux, on aurait trouvé des ossements humains mélangés à des ossements d'animaux; ce qui ne s'est pas réalisé; car on ne doit pas considérer la présence de la mâchoire d'ours et du maxillaire inférieur d'un cerf comme se rapportant à ce fait; ils sont trop isolés pour avoir de l'importance sous ce rapport.

V.

Après la découverte de l'Amérique, on a constaté que plusieurs peuplades sauvages de ce nouveau continent, à cause de la vénération qu'elles avaient pour leurs ancêtres, exhumaient leurs restes mortels pour les transporter avec eux chaque fois qu'elles changeaient de

localité ; qu'elles choisissaient près de leur nouvelle résidence, un lieu calme, solitaire, une caverne naturelle ou une grotte artificielle creusée, le plus souvent, dans un petit bouquet de bois (*caverne de la mort*), pour recevoir le précieux dépôt; que ce lieu qui devenait sacré pour eux était solennement visité dans certaines circonstances chaque année.......... « Mais ils (les indiens) ont encore » des temps d'exhumation publique et de commémoration » générale........ »(Chateaubriand, voyage en Amérique.) C'est après ces exhumations périodiques que tous les ossements étaient pieusement réunis et replacés tous ensemble dans la caverne de la mort.

Les voyageurs et les historiens qui se sont occupés des premiers habitants de l'Amérique septentrionale, sont à peu près d'accord pour reconnaître une certaine ressemblance d'organisation, de mœurs et de coutume, entre les premiers habitants des Gaules et les tribus qui vivaient dans les contrées de l'est et du nord-est de l'Amérique du Nord, quant à ceux qui habitaient les régions de l'ouest, leur organisation physique se rapproche davantage de celle des peuples de l'Asie.

« Pourquoi les sauvages de l'Amérique sont-ils de tous » les peuples ceux qui ont le plus de vénération pour les » morts? Dans les calamités nationales la première chose » à laquelle on pense, c'est à sauver les trésors de la » tombe, on ne reconnait la propriété légale que là où » sont ensevelis les ancêtres. Quand les Indiens ont plaidé » leurs droits de possession, ils se sont toujours servis de » cet argument qui leur paraissait sans réplique : — *Dirons-nous aux os de nos pères : levez-vous et suivez-* » *nous dans une terre étrangère?* — Cet argument n'étant » pas écouté, qu'ont-ils fait? ils ont emporté les ossements » qui ne les pouvaient suivre.

» Les motifs de cet attachement extraordinaire à des
» saintes reliques se trouvent facilement. Les peuples civi-
» lisés ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie,
» les monuments des lettres et des arts ; ils ont des cités,
» des palais, des tours, des colonnes, des obélisques ; ils
» ont la trace de la charrue dans les champs par eux cul-
» tivés ; leurs noms sont gravés sur l'airain et le marbre ;
» leurs actions conservées dans les chroniques.

» Les sauvages n'ont rien de tout cela : leur nom n'est
» pas écrit sur les arbres de leurs forêts ; leur hutte bâtie
» dans quelques heures, périt dans quelques instants ; la
» simple crosse de leur labour, qui n'a fait qu'effleurer la
» terre, n'a même pu élever un sillon ; leurs chansons
» traditionnelles s'évanouissent avec la dernière mémoire
» qui les retient, avec la dernière voix qui les répète ;
» il n'y a donc pour les tribus sauvages qu'un seul monu-
» ment : *la tombe*. Enlevez à des sauvages les os de leurs
» pères, vous leur enlevez leur histoire, leurs lois et
» jusqu'à leurs dieux ; et dans la postérité, vous ravissez
» à ces hommes la preuve de leur existence comme celle
» de leur néant. » (Chateaubriand).

Il serait très intéressant de rechercher et de constater, si parmi les diverses peuplades primitives des Gaules, qui ont tant de ressemblance d'organisation, de mœurs et de coutumes avec les peuplades américaines, on ne retrouverait pas le même respect et le même attachement pour les restes mortels des ancêtres, si on ne retrouverait pas des traces de coutumes et d'usages analogues à ce sujet.

Dans le cas de l'affirmative, l'hypothèse que la caverne de Mizy renfermait le dépôt sacré d'une tribu celtique ne serait pas invraisemblable.

CONCLUSION.

Pour tout ce qui précède, je propose les conclusions suivantes :

1° La caverne de Mizy et tout ce qu'elle contenait datent de la plus haute antiquité; d'une époque contemporaine, si ce n'est antérieur à l'arrivée sur le littoral des Gaules, des premiers navigateurs tyriens (1200 ans avant J.-C.).

2° Elle n'était pas un lieu de sépulture ordinaire; elle n'était pas un lieu de sépulture collective extraordinaire, nécessité par un fait de guerre; encore bien moins était-elle le résultat d'une translation de sépulture comme cela se pratique dans les temps modernes.

3° Il est très douteux que les ossements humains trouvés dans cette caverne soient les restes sacrés des victimes humaines offertes aux dieux des Gaulois.

4° Il est présumable qu'elle était le dépôt sacré des restes mortels des ancêtres d'une tribu celtique.

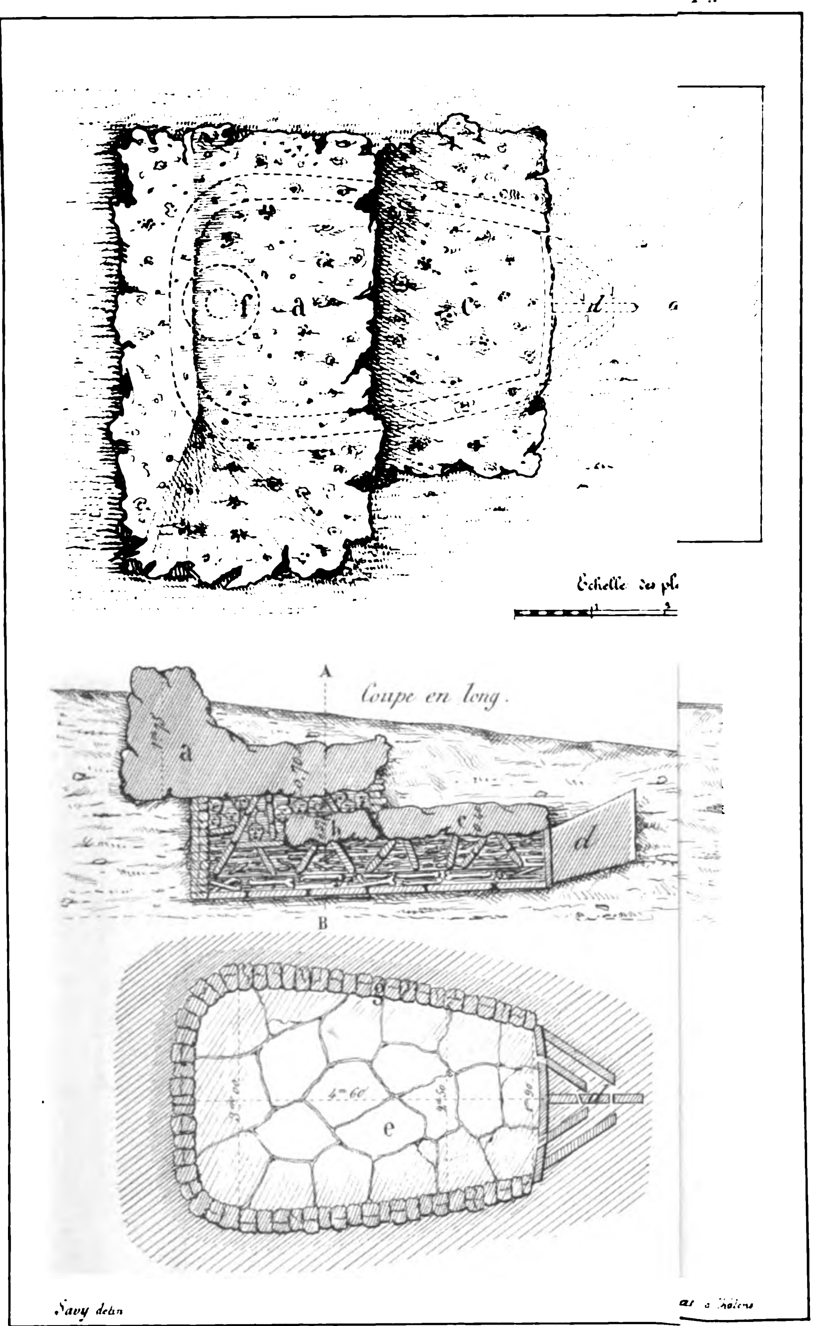
J'ai décrit avec soin la caverne de Mizy et tout ce qu'elle renfermait, j'ai cherché dans l'histoire les faits qui pourraient nous aider à découvrir son origine, ses usages; j'ai rapporté tous ces faits avec impartialité, afin de donner aux savants membres de la Société les éléments nécessaires pour rectifier mes erreurs, rétablir la vérité et faire profiter l'histoire et les sciences de cette intéressante découverte.

En terminant, je ne dois pas oublier de rappeler que dans notre département, on a trouvé dans deux localités différentes, près de Cramant, territoire de Chouilly, arrondissement d'Epernay, et près de Saint-Masmes, arrondissement de Reims, des sépultures collectives et des armes

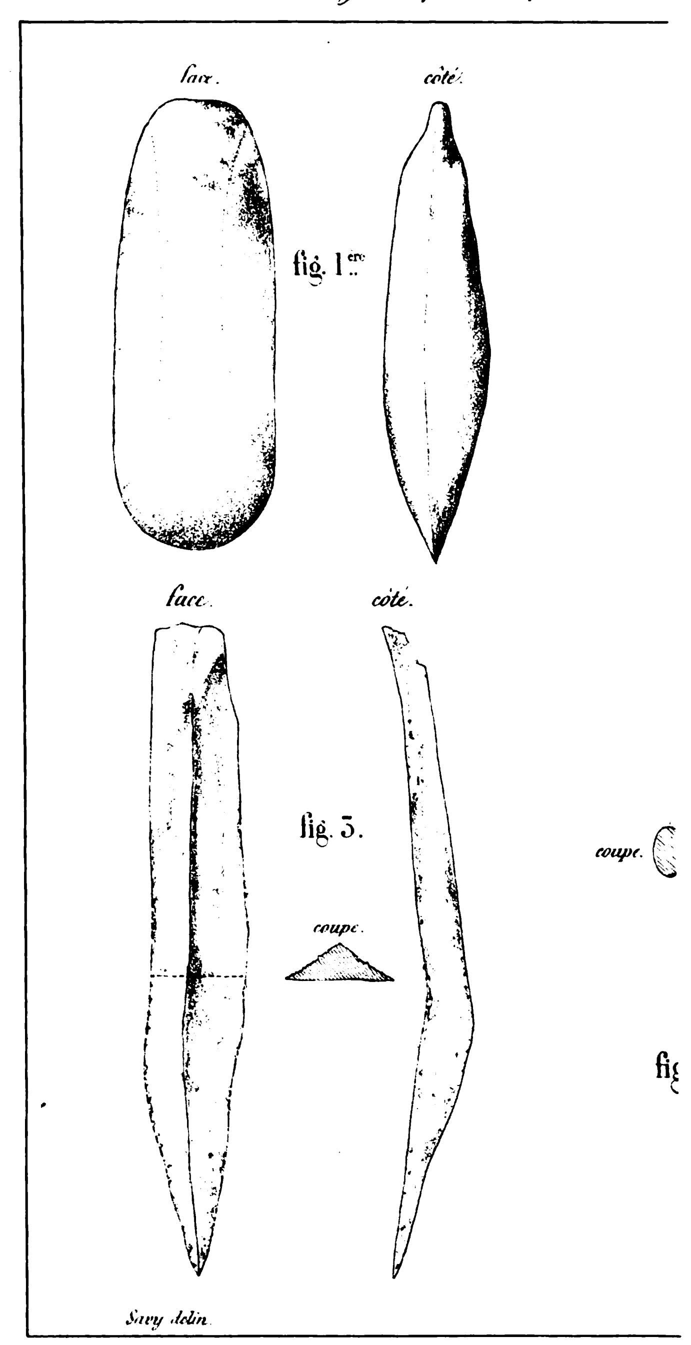
en silex qui ont beaucoup de ressemblance avec la caverne de Mizy, les ossements et les armes qu'elle contenait. M. Savy, dans son savant mémoire sur les antiquités gallo-romaines du département de la Marne, mentionne ce fait. (*Mémoires de la Société académique de la Marne,* 1859, *pages* 134 *et* 155.)

Dans les décombres qui entouraient une partie des roches qui recouvrent la caverne de Mizy, et sur les terres cultivées qui avoisinent, on a retrouvé plusieurs fragments de tuiles épaisses, lisses ou couvertes de moulures que je crois être d'origine gallo-romaine. Il y a plusieurs années, dans un champ cultivé, situé en contre-bas et à 100m environ à l'ouest de la caverne, on a trouvé plusieurs monnaies romaines. Je n'ai pas vu ces monnaies, mais l'année dernière une trouvaille semblable a été faite dans un champ cultivé, sous une roche erratique à 500m environ à l'est de Mizy. J'ai eu l'honneur d'adresser à la Société une partie de ces dernières monnaies et le lingot de fonte de cuivre qui les accompagnait.

A la suite d'une excursion sur les lieux et après avoir pris connaissance du mémoire de M. le docteur Remy, M. Savy, membre titulaire de la Société et l'un de ses délégués au Congrès archéologique de France, tenu à Reims au mois de juillet dernier, a adressé au Congrès une notice sur la caverne de Mizy; l'impression de cette notice doit faire partie des publications du Congrès. On y remarque notamment qu'un tombeau gaulois ayant beaucoup d'analogie dans ses dispositions avec la caverne de Mizy, a été découvert, en 1858, *à Vic-sur-Aisne.*


f
a
c
d
Echelle des pl
A
Coupe en long.
a
b
c
d
B
g
4m 60
e
Savy del.

Objets principaux



LA SCIENCE DU BEAU

ET LA MÉTAPHYSIQUE

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE

Par M. LE GOFF

Lue dans diverses séances académiques.



LA SCIENCE DU BEAU étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire, par M. CHARLES LÉVÊQUE, chargé du cours de philosophie au collége de France, ancien membre de l'école française d'Athènes. — Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). — 2 volumes, chez Auguste Durand. — Paris.



On ne peut plus aujourd'hui entrer sur le terrain de la métaphysique, sans hésiter et sans être tenté de se rejeter en arrière. Ces hautes régions ne seraient-elles pas l'empire du vide? l'objet que nous y poursuivons, et que l'esprit humain a pris jusqu'ici pour une réalité et la première de toutes les réalités, ne serait-il pas tout simplement un

fantôme? La science de l'être ne serait-elle pas la science du néant? Est-elle vraiment une science? En a-t-elle les conditions et les caractères? Est-elle susceptible de progrès? A-t-elle un passé et un avenir?

C'est ce qu'on se demande, malgré qu'on en ait, aujourd'hui que la métaphysique subit tant d'attaques, quand on touche à une des grandes questions qui font partie de son domaine. Même sans éprouver le besoin de se démontrer ses propres convictions, on aime à revoir les motifs qui les fondent, et à se raffermir pour ainsi dire sur ses étriers. La chose, d'ailleurs, considérée en elle-même, en vaut bien la peine ; car, c'est bien ici, quoiqu'on fasse, la question capitale, le *to be or not to be* non pas seulement de la vie, mais de la science. Si la science ne va pas en effet jusqu'à l'objet de la métaphysique, à l'universel et à l'absolu, et je dis à l'universel et à l'absolu réel et vivant, elle n'est rien qu'une pure curiosité de l'esprit, une curiosité de haut goût, à laquelle pourront se complaire quelques raffinés, un thème grandiose peut-être pour les fantaisies de je ne sais quel dilettantisme intellectuel, mais rien au-delà. Il ne faut pas se payer de mots et faire dans de telles questions de vaines concessions de langage, comme font certains adversaires de la métaphysique. Si la métaphysique n'est pas ce qu'elle a prétendu être jusqu'ici, elle n'est rien. C'est jusqu'à cette conclusion qu'il faut aller, si l'on veut être conséquent avec soi-même. C'est en vain que l'on reconnaîtrait à l'homme « le droit et le pouvoir de s'élever au-dessus des faits, d'en voir les lois, la raison, l'harmonie, la poésie, la beauté ; si, comme on le dit, il n'est pas dans l'univers d'intelligence supérieure à l'homme, en sorte que le plus grand génie de notre planète est vraiment le grand-prêtre du monde, puisqu'il en est la plus haute réflexion ; l'homme ne tiendra guère à user d'un droit et d'un pou-

voir qu'il saura d'avance ne pouvoir aboutir qu'à la démonstration de son néant sous un faux semblant d'apothéose. S'il se convainc jamais que l'absolu de la justice et de la raison ne se manifeste que dans l'humanité, que envisagé hors de l'humanité cet absolu n'est qu'une abstraction....... que l'infini n'existe que quand il revêt une forme finie, que Dieu ne se voit que dans ses incarnations, » ce qui revient à dire tout simplement qu'il n'y a pas de Dieu, il laissera là la métaphysique, ou il n'y reviendra que pour se guérir du sentiment de l'infini personnel, qui est en lui. La métaphysique ne sera plus que la science du désespoir, et si je puis ainsi dire, le saut de Leucade de la raison. Et ce n'est pas seulement la métaphysique que l'homme laissera ainsi; il renoncera avec elle à tout ce qui y tient, à la morale, à l'esthétique, et au reste. La métaphysique ôtée, où est la raison de toutes ces sciences, et que devient leur légitimité? Il n'y a rien d'absolu dans la science, si la science de l'absolu n'existe pas. Le penseur qui veut faire de la science dans l'ordre des choses morales, sans l'absolu, est le plongeur qui se jette au fond de l'eau sans sa cloche: il ne communique plus avec l'atmosphère. Je ne sais, mais il y a dans cette conséquence de quoi faire réfléchir les adversaires de la métaphysique eux-mêmes.

Ils ne se font pas faute de dire, et c'est là un de leurs grands arguments pour refuser à la métaphysique le nom de science, qu'elle est absolument frappée de stérilité, qu'elle est à peu près aujourd'hui ce qu'elle était au commencement du monde, « une sorte d'algorithme fixe, incapable de perfectionnement. » On ne fait pas du neuf en métaphysique; donc on n'y fait rien; la grande in-

(1) Voir la *Revue des deux Mondes*, du 15 janvier 1860, de l'avenir de la métaphysique, par M. E. Renan.

vention ne peut pas s'y donner carrière, donc on n'y a rien inventé; depuis Platon et Aristote, depuis plus de deux mille ans qu'il y a des philosophes et des systèmes, ce n'est que de loin en loin et comme pour faire époque qu'apparaissent les grands métaphysiciens, donc il n'y a pas de métaphysique, et il ne doit pas y en avoir. Voilà à peu près la façon dont on raisonne. Elle n'est pas bien rigourense comme on voit; mais le fût-elle, j'avoue pour ma part qu'elle ne me toucherait guère, et je ne vois pas bien en quoi la métaphysique en pourrait être atteinte; car je ne suis pas bien certain que cette stérilité, cette immobilité dont on se plaint, et dont on s'arme contre elle, ne soit pas au lieu d'une infériorité, un privilége. Supposé que le problème de la mataphysique se résolve aussitôt qu'il se pose, que la solution en jaillisse spontanément de la conscience de l'humanité, et que le premier philosophe qui a su écouter sa voix, la recueillir et la noter, ait fait à peu près tout ce qu'il y avait d'essentiel à faire dans la métaphysique, sans doute il n'y aurait pas à s'étonner qu'il ne s'y fût rien fait de nouveau, et que les découvertes n'y fussent pas ce qu'elles sont dans l'histoire ou la critique, par exemple, qui pour de bonnes raisons ne se sont pas faites en un jour. Or cette supposition n'est pas inadmissible; elle est admise même par plus d'un de nos adversaires, et si elle diffère de la doctrine de la spontanéité, ce n'est sans doute que par des nuances imperceptibles. Dieu a bien pu, au moins pour les grandes races, donner aux hommes les vérités essentielles dès l'origine, et il l'a fait, si la nature de l'homme, comme celle des autres êtres, a des lois. Comment ces vérités seraient-elles nées du temps? Le temps développe, il ne produit pas. Comment auraient-elles été le privilége du génie? Le génie n'est que l'humanité élevée à sa plus

haute puissance, et il ne saurait trouver que ce qui est en elle. Le vrai, c'est que, si elles ne sont pas à tout le monde, il faut se résigner à croire qu'elles ne sont à personne. Il eût été aussi difficile d'inventer le principe des choses que les choses mêmes. Le principe ne nous est pas donné de la même façon, mais en même temps et avec la même évidence. Or la connaissance du principe n'est pas autre chose que la solution même du problème métaphysique. Et, s'il en est ainsi, il est clair, non pas seulement que la métaphysique a un objet, mais qu'ayant des conditions spéciales d'existence, il lui est bien permis d'avoir aussi des conditions spéciales de développement.

Les adversaires de la métaphysique pourraient avoir raison contre nous, je ne l'ignore pas, si l'hégélianisme était le vrai. Il est certain que si l'absolu n'est que la pensée générale, produit et principe en même temps des pensées particulières, parvenu à la suite de ses longues et symétriques évolutions à la conscience d'elle-même, le jour où elle a atteint le but, la métaphysique est morte: la science de l'absolu est finie du moment où il s'est révélé, et il n'y a plus qu'à sceller la pierre de son sépulcre. Mais qui admet cet absolu contradictoire, venu au monde après le plus pénible enfantement, et qui né à peine s'enterre tout vivant? Ce n'est ni l'humanité ni la raison. Pour l'une comme pour l'autre, l'absolu ne finit pas parce qu'il n'a pas commencé: il ne se fait pas, il se révèle; il ne *devient* pas, il existe, nous enveloppant dans son existence sans nous absorber. Il est l'atmosphère des esprits, aussi nécessaire à la vie de la pensée que celle qui enveloppe notre planète l'est à la vie des corps, mais aussi réelle que l'autre et tout ausi distincte de ce qu'elle enveloppe. Nous laisserons dire que la métaphysique est le *son*, la *lumière*, la *vibration* de l'*éther divin que*

chacun porte en soi, mais à condition que cet éther divin ne soit lui-même que le son, la lumière, la vibration de celui qui est au dehors. Assurément le jour où l'humanité prendra au sérieux la métaphore de M. Renan, comme il semble le faire lui-même, et ne verra rien au-delà de l'éther divin qu'elle porte en elle, la métaphysique ne sera plus. Mais tant qu'elle n'en sera pas arrivé là et que la raison n'aura pas décidément tourné ses mains contre elle-même, la métaphysique aura un objet réel et vivant, et elle vivra tant qu'il vivra lui-même.

Ne craignons pas d'insister sur un point que nous avons déjà indiqué. Sans doute, on peut accorder que si la métaphysique doit exister éternellement, elle ne sera pas éternellement perfectible. Mais quelles conclusions en tirer contre sa légitimité? Si elle a donné son mot essentiel dès le premier jour, comment aurait-elle la même allure dans son développement que les autres sciences qui se font sans cesse et ne s'arrêtent jamais? Ce qui serait étrange, c'est précisément que le mouvement dans la science de l'être fût ce qu'il est dans la science de la nature. Qu'il soit vrai de dire pour l'une que *le genre humain doit être considéré comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement*, on le comprend; mais pour l'autre est-ce qu'il s'agit d'apprendre? Il ne s'agit que de mieux savoir. Les plus grands ici ne peuvent prétendre qu'à mieux voir ce que tout le monde voit, à voir un peu plus haut et un peu plus loin, et nous conduire sur les hauteurs d'où se découvre un plus vaste horizon; mais il ne leur est pas donné d'apercevoir sur l'horizon un astre nouveau, ni une lumière nouvelle. Ceux qui ont prétendu pénétrer plus avant dans les profondeurs et reculer pour ainsi dire les bornes de la vérité se sont ici ou éblouis ou égarés. Car, comme dit très bien Malebranche: Il faut que toute cu-

riosité cesse lorsqu'on tient une fois la vérité. Et ici, il n'y a pas deux vérités, l'une provisoire, l'autre définitive, comme cela s'est vu dans l'astronomie par exemple où la compétence s'acquiert. Ici tout le monde est compétent et naît compétent. Pour trouver la vérité, il n'y a qu'à se regarder soi-même; il n'y a qu'à écouter la voix éternelle qui parle en nous. C'est ce qui explique la fragilité des doctrines qui se placent en dehors de la grande tradition de l'humanité. Dieu a tracé un cercle autour de la métaphysique, et il se joue des efforts que l'on fait pour le restreindre ou pour l'étendre. Comme il en a fixé les lignes dominantes, il marque les œuvres les plus puissamment construites du sceau de la caducité, lorsqu'elles ne sont pas tracées sur le plan éternel. La mobilité et le changement ne pénètrent ici qu'avec l'erreur. Quand on a comparé la métaphysique à la toile de Pénélope (1), on a dit un mot aussi juste que spirituel, si l'on a voulu parler de la mauvaise métaphysique, de celle qui s'écarte du plan primordial, qui contredit la solution spontanée, qui veut, à elle seule, avoir plus d'esprit que tout le monde, ou avoir l'esprit fait autrement que tout le monde; mais le mot cesse d'être vrai s'il s'agit de la grande métaphysique. Celle-ci ne se défait pas; car elle est formée par le génie même de l'humanité qui est identique avec lui-même. Elle est l'expression d'un fonds permanent et immuable.

Je n'oserai pas dire cependant que tout progrès y soit impossible. Les principes ni ne croissent, ni ne diminuent; le changement est contradictoire avec leur nature. Mais si le génie ne les crée pas, s'il ne les découvre pas, ne peut-il pas les placer dans un meilleur jour? S'il n'établit pas la trame et la trouve toute faite, ne peut-il pas la raffermir, en ajuster les fils, en lier plus solidement les chaînons? Je veux bien que la science se meuve dans les

(1) Le mot est de M. Villemain.

plus étroites limites; cela tient à son essence même. Le progrès ne peut pas y avoir une grande carrière à parcourir, il n'a pas chance non plus d'arriver pleinement au but qui serait la compréhension de l'absolu, c'est-à-dire une contradiction; il ne nous fera jamais toucher l'infini; il n'écartera jamais le nuage éternel où il se cache; mais ne peut-il pas arriver à nous l'y faire mieux entrevoir? si petit qu'il puisse être, est-il contradictoire qu'il soit? Et ne fut-il pas, en quoi cela empêcherait-il la métaphysique d'être?

C'est donc à grand tort que l'on a argué de l'essence de la métaphysique contre sa légitimité et contre son avenir. M. Renan, pour ne parler que de l'un des plus considérables de ses adversaires, n'a pas réussi, selon nous, dans la campagne qu'il a faite contre elle. Il avait le droit de dire, ainsi qu'il l'a fait, que la métaphysique n'est pas une science jeune, « quelle est née la première » des sciences; que c'est la plus vieille de toutes. » Il aurait pu ajouter avec non moins de raison que c'est seulement dans des cas rares et qui font époque dans l'histoire de l'esprit humain qu'elle nous présente le phénomène de l'invention et de la grande originalité. Mais c'est dans ces limites qu'il convenait de rester, car si la métaphysique est la première des sciences dans l'ordre des temps, si elle est la plus vieille de toutes, comme le dit M. Renan, cela ne veut pas dire sans doute qu'elle n'existe pas, et si le temps ne la crée pas, cela ne veut pas dire non plus qu'il ne peut ni l'organiser, ni l'affermir. Aussi est-il bien permis de croire que l'arrêt de proscription que M. Renan a lancé contre elle, ne sera pas de sitôt exécuté. On a fait de tout temps de la métaphysique et on en fera toujours, non pas comme le veut le savant critique, au hazard, et comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, mais avec réflexion et comme science; et

je ne suis pas bien sûr que M. Renan n'en fera pas lui-même. Platon lisait Homère après qu'il l'eût banni de sa république. M. Renan qui a traité la métaphysique à peu près comme Platon avait traité Homère, et en la bannissant l'a couronnée de roses, sera tout aussi incorrigible. Il le sera tout autant que l'esprit humain ; non pas seulement parce que c'est là un besoin éternel de la pensée, plus puissant chez les esprits d'élite que chez les autres, mais aussi parce que la solution spontanée, la solution du sens commun, si loin qu'on l'ait rejetée, revient sans cesse et veut reprendre les positions perdues.

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

Il n'y a pas de plus grand ennemi de la mauvaise métaphysique que le sens commun. Il la combat chez ceux mêmes qui s'en font les promoteurs ; il la mine sourdement dans les profondeurs de leur conscience et on l'a vu plus d'une fois convertir même l'esprit de système. C'est la grâce efficace de la philosophie.

I.

Une chose admirable et dont la réflexion pourtant empêche de s'étonner, c'est l'accord qui existe entre le sens commun et la vraie philosophie. Dans toutes les grandes questions dont la solution décide de la destinée humaine, la philosophie la plus métaphysique, si l'on peut ainsi parler, celle qui s'élève le plus haut et donne le plus aux idées, est aussi celle qui s'entend le mieux avec l'esprit universel de l'humanité ; elle est en même temps la plus sublime et la plus vulgaire, celle des hommes de génie et celle de tout le monde.

Pour ne parler que de l'esthétique, qui est l'objet

spécial de notre étude, le sens commun pense exactement comme Platon et les plus hardis spiritualistes. Interrogez le sur les deux grandes questions qui composent le problème métaphysique de la science; demandez-lui si le beau est une pure conception de l'esprit ou une réalité objective que l'esprit se représente, ou en d'autres termes si c'est la beauté de l'objet qui détermine nos jugements ou nos jugements qui déterminent la beauté de l'objet, et enfin si le beau a sa raison dans les beaux objets eux-mêmes ou dans une puissance qui leur soit supérieure, et écoutez sa réponse D'abord, il vous dit sans hésitation aucune que la beauté n'est pas le moins du monde une apparence à ses yeux. Il ne lui semble pas du tout qu'elle ne soit qu'un mirage charmant qui existe dans son imagination seule; il ne doute pas que le jardin d'Armide ne soit un véritable jardin. S'avise-t-on de lui dire que ces brillantes visions c'est tout simplement la passion qui les évoque? Il vous répond qu'il n'a pas besoin d'avoir les yeux de Pâris pour être ravi de la beauté d'Hélène, et comme les vieillards de Troie, et sans être plus intéressé qu'eux, il se lève spontanément en voyant passer la fille divine de Léda. Essayez donc de lui dire, poussant la doctrine subjective à ses conséquences rigoureuses, que s'il admire la Vénus de Milo, la Cène de Léonard, le Diogène de Poussin, ce sont ses propres créations qu'il admire, que c'est lui qui en contemplant ces chefs-d'œuvre les introduit dans la pierre, ou les étend sur la toile; que c'est en lui et non sur la scène que se jouent les drames qui l'enchantent au théâtre; que c'est dans les cases mystérieuses de son cerveau que les sorcières de Macbeth font bouillir leur chaudière et dansent leur sabbat, ou même que c'est lui qui a prononcé le *qu'il mourût* du vieil Horace ou le *soyons amis* d'Auguste; il rit des

épaules pour parler comme Saint-Simon, ou croit qu'on se moque. Est-il moins affirmatif sur l'autre question? En présence du beau, il ne sent pas seulement qu'il y a quelque chose au-delà de l'émotion qu'il éprouve, et qui en est cause; mais aussi que ce quelque chose, ce beau qui le touche, ne se suffit pas à lui-même. Il ne sait pas où est la source peut-être, mais il sait qu'elle existe. Supposons qu'il connaisse la boutade de Voltaire; « Demandez à » un crapaud ce que c'est que la beauté, le grand beau, le *to calon*. Il vous répondra que c'est sa crapaude » avec deux gros yeux ronds sortant de sa petite tête, une » gueule large et plate, un ventre jaune, un dos brun. » Son opinion n'en est pas ébranlée et malgré son admiration pour Voltaire, qu'il prend volontiers pour son interprète, il n'est pas plus tenté de nier le *to calon* qu'il ne l'a été de placer en lui-même la source exclusive du beau, et il rejette, tout en souriant, cette métaphysique de crapaud.

Il y a une philosophie, on le sait de reste, qui fait peu de cas du sens commun, qui ne veut pas marcher dans les sentiers battus ni s'éclairer de la lumière qui luit pour tout le monde, et s'imagine que l'on voit bien mieux à la clarté de la petite lanterne sourde qu'elle a fabriquée, et qui ne brille que pour l'inventeur et pour quelques amis rangés derrière lui. Pour ma part il ne me paraît pas qu'il y ait grande profondeur d'esprit dans ce dédain pour l'esprit de tous. Les philosophes qui après avoir analysé la raison, mettent en doute la raison, ne me paraissent pas être beaucoup plus sages que ne le seraient les physiciens qui après avoir décomposé la lumière nieraient le soleil ou la clarté du jour. Le sens commun n'est pas la philosophie, car il n'est pas la science. La science a des procédés qui sont tout autres que ceux du sens commun; elle a ses

conditions propres d'existence et d'action ; mais, quand elle a suivi ces procédés, quand elle a observé les conditions rigoureuses qui lui sont imposées, si elle aboutit aux mêmes conclusions que le sens commun, n'y a-t-il pas dans cet accord une force dont la science puisse se prévaloir ? Evidemment, à moins de vouloir tomber dans le scepticisme absolu, il faut admettre dans ce cas les résultats obtenus comme l'expression même de la nature des choses. C'est l'impression au moins que l'on subit et le jugement que l'on porte quand on suit M. Ch. Lévêque sur le terrain spécial qu'il a choisi. C'est là, indépendamment des autres mérites, très remarquables, comme nous le verrons, de l'ouvrage que nous étudions, ce qui lui donne une haute valeur. On se sent soutenu par la double force du sens commun et de la science dans une des questions les plus hautes de la métaphysique ; et j'ose dire que de plus, ce qui n'est du reste qu'une conséquence nécessaire, on voit jaillir de l'étude et de la solution de la question une large et vive lumière sur la métaphysique tout entière.

Si nous voulons nous donner tout d'abord une idée exacte du travail d'analyse accompli par M. Lévêque et en prévoir les résultats, pour ce qui touche à la première partie du livre, c'est-à-dire à la théorie du beau, il importe de lire l'itinéraire qu'il s'est tracé lui-même :

« Nous portons des jugements sur le beau : notre intelligence le connaît donc et le mesure. Nous goûtons et aimons le beau : le beau agit donc sur notre sensibilité. Simples curieux, nous ne pouvons nous passer de célébrer le beau que nous avons goûté ; artistes, une force intérieure nous pousse à le reproduire : le beau met donc en mouvement nos facultés actives. Mais ce n'est pas tout : nous affirmons que le beau est, en dehors de nous, une

certaine chose distincte de nous, et par conséquent distincte de la connaissance que nous avons du beau, de l'émotion qu'il nous cause et de l'action qu'il nous inspire. En tout, quatre faits de l'âme en présence du beau. Dans quel ordre ces faits s'accomplissent-ils? Evidemment dans l'ordre même où nous les avons énumérés. En effet comment goûter et aimer le beau si, préalablement, on ne l'a connu? On fera aussi petit, aussi imperceptible, aussi indivisible qu'on voudra l'intervalle qui sépare le moment où l'âme connaît le beau du moment où elle en jouit, il n'en sera pas moins nécessaire et certain que cet intervalle existe; car, que l'âme goûte ce qu'elle ignore, cela implique contradiction. Ensuite, l'expérience de chaque jour montre que plus on a été charmé d'un bel objet, plus on en parle, si l'on n'est qu'amateur; plus on veut le reproduire ou en produire de semblables, si l'on est artiste; tandis que, au contraire, nous n'avons rien à dire d'un objet qui nous a laissés indifférents, et nous ne songeons ni à le reproduire, ni à nous en inspirer. Donc le beau se fait connaître avant de se faire goûter, et il se fait goûter avant de mettre en mouvement nos facultés actives. Bien plus, l'action qu'il nous inspire s'explique par l'émotion qu'il nous a causée et par la connaissance qu'il nous a apportée de lui-même, et le plaisir que nous y trouvons s'explique par la notion que nous avons acquise des caractères qui sont les siens. Mais un fait est toujours plus clair que le fait qu'il éclaire et qu'il explique; ainsi, dans le phénomène esthétique, le fait intellectuel est plus clair que le fait actif. La méthode, qui prescrit d'aller du plus clair au moins clair et du plus connu au moins connu, veut donc qu'on analyse psychologiquement dans l'ordre même où nous les avons énumérés les trois faits esthétiques dont il vient d'être parlé.

» Cette analyse achevée, nous aurons décrit tous les effets du beau sur l'âme humaine, et nous en connaîtrons conséquemment tous les caractères saisissables. Mais nous aurons encore à déterminer quel est le principe qui se cache sous ces caractères. Cette opération doit-elle précéder les trois autres ou les suivre, et est-ce avant ou après les trois autres qu'il faut reproduire le fait de l'intuition de l'essence du beau, afin de l'étudier attentivement et d'en tirer de justes conséquences ?

» Nous ne connaissons directement aucun des êtres autres que nous-mêmes. Nous ne les atteignons qu'en traversant leurs modes et leurs caractères ; ou plutôt, tout ce qui nous est permis, c'est de juger de leur nature interne que nous ne pouvons atteindre, d'après leurs effets, leurs modes et leurs caractères que nous atteignons. En ce cas, le connu c'est l'ensemble des effets, des modes et des caractères ; l'inconnu c'est le principe interne, l'être lui-même. Par où l'on voit que le fait de l'âme qui consiste à déterminer la nature du beau en lui-même présuppose les trois autres. C'est donc en quatrième lieu seulement qu'il conviendra de répéter, mais plus lentement que ne l'accomplit le sens commun, et de telle sorte qu'il en résulte une claire connaissance de ce qu'est la beauté dans son essence intime. »

Certes, il serait intéressant d'entrer profondément dans toutes les parties de ce vaste travail ; ne le pouvant pas, nous essaierons au moins d'en reproduire les traits essentiels, de montrer rapidement, mais aussi complètement que possible, les effets du beau sur notre âme et de mettre en lumière les arguments que l'analyse aura fournis à la solution des deux grandes questions que nous avons plus particulièrement en vue.

Quand on étudie le beau dans ses rapports avec l'intel-

ligence, c'est-à-dire quand on analyse la perception du beau, on y découvre, s'il s'agit de la beauté d'un objet extérieur, d'un lis, par exemple, huit caractères essentiels: La grandeur, l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion, la grâce, la couleur, la convenance. Qu'y a-t-il en effet dans un lis, qui fait que nous le proclamons beau? Quelles sont les qualités que je lui trouve, et dont la réunion constitue pour moi la beauté?

D'abord, il est grand, non pas comme le chêne, mais en raison de la grandeur qui est propre à son espèce, laquelle à l'occasion de l'expérience, ma raison mesure pour ainsi dire d'une façon fixe et invariable et sans se tromper jamais, ou plutôt en raison de sa puissance vitale qui se cache sous la grandeur visible, et que ma raison découvre aussi et affirme par un jugement absolu. Car la grandeur de la forme n'est qu'un signe, et ce signe n'a de valeur esthétique qu'autant qu'il signifie puissance vitale, action de la vie; par lui-même il n'est rien: ce qui est beau dans la pleine grandeur des formes du lis, ce n'est que la plénitude de la puissance vitale et rien que cela. Comme cette puissance est invisible et ne se révèle que par ses effets, on peut dire dès à présent, que la beauté du lis est réellement invisible.

Si je poursuis la recherche des caractères du beau lis, je trouve qu'il est un: la puissance vitale qui le fait être, a agi par un mode unique, et cette unité d'action s'est marquée au dehors et s'est réfléchie dans l'unité des formes visibles qui est propre à son espèce. Cette unité en un sens n'est pas parfaite; ce n'est pas l'unité d'un point mathématique; les formes qui la révèlent ne sont pas enveloppées en elles-mêmes; elles se déploient, elles sont diverses, quoique réunies par un lien et comme par un esprit commun: car la puissance vitale en même temps

qu'elle est une dans son action, est aussi variée ; elle s'étend sur plusieurs points ; elle se révèle sous plusieurs formes, mais toutes marquées de l'empreinte imposée à l'espèce. De cette variété dans l'unité, résulte ce que l'on nomme l'harmonie, qui, considérée dans les formes visibles, est l'expression de l'harmonie invisible de la puissance vitale et du type qu'elle réalise. Puis, si nous envisageons l'harmonie non plus exclusivement dans le rapport de la fusion de l'unité et de la variété, mais dans le rapport que les parties soutiennent entre elles et avec le tout, par exemple, dans le rapport qui existe entre les dimensions de la tige et celles de la fleur, des feuilles et de la tige, nous avons ce qu'on nomme la proportion, qui n'est encore que l'expression sous des formes visibles de l'action proportionnée de la force vitale, action invisible, mais que ma raison affirme d'une manière absolue, comme elle a affirmé l'action, une, variée, harmonieuse, à laquelle elle se lie.

Mais la grandeur, l'unité, la variété, l'harmonie et la proportion n'épuisent pas tous les caractères de la beauté de l'objet que j'examine.

Manifestée par la couleur, elle acquiert incontestablement un degré nouveau de puissance expressive. Insignifiante par elle-même, la couleur ajoutée à la forme en reçoit une valeur esthétique réelle : la vivacité de la couleur a donc le droit de prendre place parmi les caractères de la beauté.

Il serait aussi difficile d'en exclure la grâce. Un lis raide et immobile, un lis en fer, quelque admirablement imité qu'il pût être, n'égalerait jamais le lis vivant « dont un vent frais ploie la tige ; qu'il balance sur le pied et dont la tige ployée ou balancée se relève toujours sans effort. » Otez-lui ces mouvements faciles, cette molle flexibilité, cette élasticité de la tige, il sera beau, mais il sera moins

beau ; que la puissance vitale manifeste son action aisée, souple, moelleuse, la beauté du lis en est aussitôt relevée et agrandie.

Enfin, mettez ce lis que vous proclamez beau, dans certaines conditions extérieures, sous un ciel sombre, pluvieux, gris, dans une caisse de bois, sous un châssis de verre, qui le sépare du ciel, au milieu de fleurs qui le coudoient et le gênent, ou au fond d'un trou, près d'une eau verdâtre, parmi des décombres et d'immondes débris, sa beauté demeure ; mais à mesure que ces conditions s'aggravent, elle diminue. Au contraire elle resplendira tout entière, si vous la placez dans un milieu et un entourage différents, « sur le sommet d'un tertre arrondi où son pied s'entoure d'un triple cercle de pensées, de giroflées de Mahon, et de gazon fin. Ici sa haute taille, rélevée par la petitesse des fleurs qui l'encadrent, semble grandir encore ; ses vives couleurs tranchent sur celles des fleurs voisines. Il y a contraste encore ; mais il y a harmonie aussi. Le lis se compose avec les plantes qui l'accompagnent, et celles-ci se composent avec lui. Il les orne, mais il en est orné. Il couronne et achève heureusement le massif dont il fait partie, et, au faîte de ce bouquet vivant, sa beauté s'étale dans toute sa splendeur. Il y a donc des conditions de lumière, d'air, d'espace, d'association avec les fleurs et les objets environnants, qui font éclater toute la beauté du lis. Ces conditions, par conséquent, conviennent à cette beauté. Réciproquement, la beauté du lis convient à certaines choses qu'elle parc et embellit à son tour. Ainsi, le lis a un huitième caractère de beauté que ma raison reconnaît et proclame, et qu'elle impose à toute l'espèce ; et ce caractère, c'est la *convenance*. La convenance est cette harmonie extérieure qui met la plante d'accord avec la nature et la nature d'accord avec la plante, comme l'harmonie propre

de la plante en met toutes les parties d'accord entre elles et avec elle-même. »

La beauté présente donc huit caractères certains; mais examinés de près, ils peuvent se réduire à deux principaux. La grandeur, l'éclat des couleurs et la grâce se rapprochent, composent un groupe et se rangent sous une seule et même idée. Les cinq autres, l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion et la convenance, composent un second groupe distinct, et se rangent à leur tour sous une seule et même idée parfaitement distincte de la première. La pleine grandeur de la forme, c'est la forme se déployant sous une étendue déterminée, qui est l'étendue normale du type idéal; l'éclat des couleurs c'est la forme manifestant vivement son déploiement sur tous les points de l'étendue normale du type; la grâce extérieure, c'est encore la forme se déployant librement sur toute l'étendue normale du type, « en sorte que ces trois caractères se ramènent naturellement à un seul: le déploiement de la forme, grand dans tous les sens, » et se rangent d'eux-mêmes sous l'idée unique de grandeur. De même s'appellent et se réunissent les cinq autres caractères de la forme visible. L'unité de la forme c'est la forme totale, se renfermant, s'ordonnant dans les limites générales constamment les mêmes qui dessinent le plan et l'unité de la forme idéale du type; la variété de la forme, c'est la forme totale divisée en parties qui se renferment et s'ordonnent dans les mêmes limites uniformément variées; l'harmonie c'est la forme totale et les formes partielles se coordonnant les unes par rapport aux autres comme se coordonnent les formes du type idéal; la proportion, les dimensions de la forme visible se coordonnant les unes par rapport aux autres, comme sont coordonnées celles du type idéal; la convenance dans la forme

visible, c'est la forme de l'objet beau et les formes diverses des objets voisins se coordonnant entre elles au profit de la plus éclatante manifestation de la forme de cet objet. D'où cette conclusion générale: que les trois premiers caractères se ramenant à la forme grandement déployée, et les cinq autres à la forme ordonnée, la beauté a au total deux caractères, la grandeur et l'ordre.

Il faut bien le remarquer, ce que l'auteur s'attache à mettre en pleine lumière, comme il convient, mais que je n'ai pu qu'indiquer dans ma rapide analyse, ces deux caractères ne doivent pas être considérés uniquement dans leur côté extérieur. Il y a deux choses qu'il importe essentiellement de distinguer : l'expression et le type exprimé : l'une est visible aux sens, l'autre à la raison ; l'une n'a que la valeur d'un signe ; la beauté réelle appartient à la chose signifiée qui est le type invisible conçu et affirmé par la raison. Ainsi tous les divers caractères que nous avons nommés et qui se résument dans ceux de grandeur et d'ordre, ne sont réellement pas beaux en eux-mêmes ; leur beauté n'est qu'empruntée ; elles ne sont que le reflet du type invisible, et pour ainsi dire la manifestation et le rayonnement d'une idée.

Ces effets certains, incontestables de la beauté physique sur l'intelligence, ne sont pas autres si nous considérons la beauté morale. Celle-ci nous présente, avec certaines différences qui tiennent à la nature des objets, les mêmes caractères de grandeur et d'ordre sans plus ni moins. Mais laissons ici parler l'auteur. Après avoir analysé la beauté dans l'enfant, la beauté du corps et celle de l'âme, et traité excellemment la question de savoir s'il y a un idéal de la forme physique de l'homme, il en vient à la beauté morale et cherche à en démêler les caractères dans une action de la vie de Socrate, évidemment belle.

« Blessé à Potidée, Alcibiade est près de tomber entre les mains de l'ennemi. Socrate défend son ami et le sauve. Qu'y a-t-il de beau dans cette action? On répond : l'accomplissement d'un des devoirs de l'amitié. Soit. Mais toute action conforme au devoir n'est pas nécessairement belle. Je suppose qu'Alcibiade étant fatigué d'une longue marche, Socrate lui eût prêté l'appui de son bras : cette simple action eût été conforme au devoir ; cependant, ce serait la surfaire que de la qualifier de belle action. Où donc est la différence? C'est que risquer sa vie pour son ami, cela est difficile, rare, grand. Cette action de Socrate est donc grande. Mais elle est autre chose encore. Le devoir est aussi l'ordre, l'ordre moral. Que cette action cesse d'être grande, tout en restant conforme à l'ordre ; ou bien qu'elle soit grande, mais en violant l'ordre moral, comme si, par exemple, Socrate dérobait Alcibiade à un châtiment légitime ; dans l'un et dans l'autre cas, sa beauté disparaîtra. La beauté de cette action consiste dans la grandeur et dans l'ordre réunis.

Et, en parlant ici d'une action ordonnée, je prends et dois prendre ce mot *ordonné* dans sa double signification. En effet, une chose ordonnée est, à la fois, ce qui est commandé et ce qui est en ordre. Sauver la vie à un ami, c'est faire un acte commandé par la raison ; mais c'est, de plus, réaliser en soi-même en tant qu'ami tout l'ordre possible. Considérez Socrate couvrant Alcibiade de son propre corps : dans cette action tant qu'elle dure, toutes les puissances de son être soutiennent entre elles ces rapports excellents et constants auxquels notre raison a donné le nom d'ordre. Voyez plutôt : Cette action est d'abord une de l'unité même du but où elle tend : Sauver Alcibiade ; mais elle est en même temps variée, parce qu'elle se diversifie autant de fois que les attaques de l'ennemi et qu'elle implique le

concours des facultés diverses de Socrate : Son intelligence voit Alcibiade blessé et l'ennemi qui le menace ; son cœur est ému de ce danger ; sa volonté lutte pour le défendre. Et comme toutes les facultés de Socrate conspirent au même but, par là même elles sont en harmonie. En outre, l'effort de chacune de ces facultés est proportionnée à la difficulté du but. L'ardeur que met Socrate à accomplir son devoir fait briller son amitié de l'éclat le plus vif. Mais là comme dans la retraite de Délium, Socrate s'il est ému, n'est point troublé, il a l'esprit présent, l'attitude fière, le regard tranquille, en un mot, cette aisance sereine au milieu des périls, qui est la grâce même du courage militaire. Enfin, sur le champ de bataille, ce philosophe, ce méditatif, semble n'avoir jamais fait d'autre métier que la guerre : il est là à sa place et comme chez lui. Il convient à son rôle et son rôle lui convient. Son action a donc tous les caractères qui constituent l'ordre, et ma raison me dit que ce sont ces caractères, avec la grandeur de l'action, qui en font l'éclatante beauté.

L'analyse des autres actions de Socrate nous y ferait découvrir constamment les mêmes traits de beauté. Je puis donc dire dès à présent que sa vie fut belle, parce qu'elle eut constamment toute la grandeur que pouvait atteindre et tout l'ordre moral que pouvait réaliser à son époque cette puissance libre qui s'appelle l'homme. Or, si j'en juge ainsi, c'est manifestement que j'ai dans l'esprit un type idéal de beauté morale qui me sert de mesure toutes les fois que je porte un jugement de beauté sur les actions ou la vie des hommes. »

L'auteur qui comprend combien il importe, dans l'intérêt du dernier mot de la théorie de ne laisser aucun doute sur les résultats de son analyse et de marquer profondément les caractères du beau, veut tenter, comme il

dit, une nouvelle expérience, et se plaçant dans un autre ordre de choses, analyse une symphonie de Beethoven. « Pour dernier objet d'étude, je choisirai un morceau de musique, la seconde partie de la symphonie en la majeur de Beethoven. Ceux qui l'ont entendue n'ont pas pu n'en pas subir l'effet irrésistible ; ils l'ont sans doute présente à la mémoire et jugeront aisément si mes impressions sont ou non celles que tout le monde éprouve à l'audition de ce chef-d'œuvre.

Et d'abord, je ne serai pas contredit, je pense, si j'affirme que le chant de ce morceau est tout ensemble profond, large et élevé. C'est avouer que le style en est ample de cette ampleur qui peut s'appeler la pleine grandeur des formes. En second lieu, j'y remarque la plus forte et la plus constante unité : l'unité s'y fait sentir dans cette mélodie qui se développe logiquement, sans changer un seul instant de caractère ; l'unité s'y montre aussi dans la persistance de la même mesure et du même rithme. Et pourtant le dessein de cette mélodie a sa variété : débutant par des notes basses et sourdes, elle s'élève à une certaine hauteur ; puis elle redescend mélancoliquement comme une voix qui tombe et expire. Le rithme a peu de variété ; cependant il présente celle qui résulte toujours de l'emploi alternatif de notes de valeur différente. Et de même que la mélodie ne varie qu'en gardant l'unité du caractère et du dessin, de même lorsque le rithme change, c'est à intervalles égaux et sur des tons qui se répondent symétriquement dans des mesures différentes. Cette unité variée et cette variété maintenue dans les limites de l'unité engendrent une première sorte d'harmonie, l'harmonie ou l'accord de tous les membres successifs de la mélodie entre eux et avec tout. A cette harmonie successive s'ajoute l'harmonie simultanée des divers instruments de

l'orchestre d'accord entre eux et d'accord avec les instruments chantants. De plus au fur et à mesure que le chant monte, il se contient en quelque sorte, il ne s'enfle que par degrés, avec proportion, de sorte qu'entre le point de départ et le milieu de sa marche ascendante d'une part, et entre le milieu et le terme de cette même marche d'autre part, il y a certains rappports qui satisfont également l'oreille et la raison. Puis les voix des divers instruments, en se joignant les uns aux autres, acquièrent de temps en temps cette sonorité intense qui est le coloris de la musique, ou reprennent cette sonorité assourdie qui est à la précédente ce que sont, en peinture, les ombres à la lumière, ou ce qu'est au jardin le vert sombre des feuilles au vif éclat des fleurs. Çà et là, les sons coulés se mêlent aux sons frappés, et communiquent au chant cette sorte de languissant abandon qui met de la grâce jusque dans les épanchements de la douleur. Enfin, quoique ce morceau soit de nature à être goûté par quiconque a de l'oreille et du cœur, l'accent en sera toujours mieux senti par les âmes profondément attristées; c'est à celles-ci qu'il convient surtout, c'est à celles-ci qu'il découvre tout entières ses rares et pénétrantes beautés.

Mais si cette musique remue si fortement et si naturellement les cœurs blessés, qui ne voit que c'est parce qu'elle est un langage composé de signes, et que ce langage a pour ceux qui le savent comprendre un sens en même temps très vague et très marqué? Elle m'arrache des larmes parce que j'y entends la voix désolée d'une puissante douleur, causée par quelque malheur grand et unique; douleur tantôt aiguë, tantôt moins vive, mais toujours présente et ressentie; douleur toujours d'accord avec elle-même, recommençant sa plainte qui finissait,

parce que l'angoisse, qui semblait finir, recommence; douleur exhalant des gémissements proportionnés à l'étendue et à la profondeur de ses déchirements secrets; parfois étouffant ses sanglots, parfois s'épanchant en confidences douces et attendries où revit et brille dans sa grâce l'objet aimé, cause du bonheur évanoui et de l'irrémédiable souffrance, douleur grande, il est vrai, mais légitime cependant, conforme aux lois de notre sensibilité et à l'ordre de la nature humaine; puissance de souffrir grande et ordonnée, car ce serait un révoltant désordre que l'âme frappée si violemment ne souffrît pas ni à ce degré: douleur belle par conséquent, traduite par des signes sensibles, puissants, grands, ordonnés, et ainsi beaux comme elle. »

Après cette longue et complète analyse, l'auteur est en droit de constater les résultats acquis. Après avoir placé son intelligence en présence des beaux objets de nature différente, il a trouvé qu'ils avaient constamment suscité dans son esprit, malgré leur diversité, des phénomènes absolument semblables: « 1° La connaissance, au moyen des sens, de certaines formes ou signes extérieurs; 2° un jugement de la raison déclarant ces signes beaux en tant que conformes à un type idéal de grandeur et d'ordre conçu par la raison comme nécessaire, et imposé par elle comme modèle normal à l'universalité des êtres de chaque espèce; 3° un jugement de la raison affirmant d'une façon absolue que ces formes ou signes ne sont beaux qu'à titre d'expression aussi exacte que possible de l'action grande et ordonnée d'une certaine puissance invisible, conçue par la raison sous les signes extérieurs, et belle en tant que conforme, par la grandeur et par l'ordre, à une puissance normale conçue, elle aussi, par la raison; 4° Un dernier jugement de la raison déclarant que si la

puissance invisible, grande et ordonnée, n'est adéquatement exprimée au dehors que par les signes idéaux qui, dans chaque espèce, lui correspondent, cependant cette puissance est effectivement belle dès là seulement qu'elle est grande et ordonnée, quelque imparfaits que soient les formes ou signes qui l'expriment; tandis que ces formes ou signes, fussent-ils idéaux, n'ont qu'une valeur esthétique purement possible, une aptitude expressive de la beauté purement virtuelle, aussi longtemps et aussi souvent qu'ils ne reflètent pas en fait la beauté invisible de la puissance.

En somme, jusqu'ici l'ensemble des phénomènes intellectuels produits par le beau sur mon intelligence se ramènent au jugement général que voici: La beauté est essentiellement une puissance invisible grande et ordonnée; soit qu'elle se cache, soit qu'elle se manifeste par des signes incomplets, elle n'en est pas moins belle en elle-même et intérieurement, si elle est grande et ordonnée; manifestée par des signes adéquatement expressifs, elle est belle à la fois intérieurement et extérieurement. »

Nous passons maintenant avec l'auteur à l'analyse des effets sur la sensibilité dont nous rappellerons rapidement les résultats.

« Aussitôt que l'âme a reconnu le beau, elle le sent, elle le goûte, elle en reçoit une joie secrète et délicieuse. Ce second phénomène du fait esthétique, qui succède au premier, mais dans le même instant indivisible, se nomme le sentiment du beau. » Il se distingue de tous les autres faits de la sensibilité par un caractère propre. De même que le beau ne nous est connu qu'en tant qu'invisible et immatériel, de même l'émotion qu'il cause, n'agit ni sur les nerfs, ni sur les sens, et se sépare pleine-

ment de la sensation. Il est évident tout d'abord qu'elle ne peut être confondue avec les sensations agréables que nous procurent le goût, l'odorat et le toucher. Une observation un peu attentive ne la distingue pas moins de celles de la vue et de l'ouïe : la lumière et le son ne nous charment pas par eux-mêmes et à titre de belles choses, indépendamment de tout objet éclairé ou exprimé, et quelles que soient les choses éclairées ou exprimées. La lumière ne nous émeut esthétiquement que comme manifestation des belles formes, et les belles formes que comme signes de la beauté invisible. Il en est de même du son: ce qu'on nomme la beauté du son n'est que son aptitude à manifester la mélodie, laquelle n'est, de son côté, que la manifestation d'un sentiment de l'âme invisible.

« Qu'un habile pianiste me joue une sonate de Mozart sur une misérable épinette, au son maigre et grinçant, j'éprouverai une émotion esthétique délicieuse et une sensation de l'ouïe pénible. Qu'un pianiste médiocre me fasse entendre un morceau vulgaire, platement exécuté, mais sur un admirable piano d'Erard, la sensation physique de l'ouïe sera agréable, l'émotion esthétique nulle ou pénible. Voilà deux faits décisifs où la sensation et l'émotion esthétique se séparent profondément. Cependant, il est incontestable que sur l'épinette, le morceau vulgaire serait encore plus plat ou plus désagréable, et que d'autre part, la sonate de Mozart, exécutée sur le piano d'Erard, paraîtrait plus belle encore. La raison en est simple, c'est que les sons qu'on nomme beaux ont une aptitude virtuelle à mieux exprimer les sentiments que les sons criards ou sourds. Mais un beau sentiment bien rendu fait oublier à l'auditeur la médiocrité de l'instrument, tandis que le meilleur instrument,

de quelque qualité qu'en soit le son, ne m'empêche pas de souffrir d'une musique mauvaise. Donc le son, quoiqu'il vaille, vaut si peu néanmoins, comparé à la valeur de l'idée ou du sentiment exprimés, que la belle chose exprimée embellit le son, et qu'au contraire, le beau son n'embellit pas l'idée musicale, lorsqu'elle est par elle-même dépourvue de beauté.

« Enfin, puisqu'il faut épuiser cette démonstration toujours à renouveler, parce qu'elle est toujours oubliée, qui de nous ignore que des attraits vulgaires, équivoques même, d'où s'est retirée toute beauté, même celle qui n'est que santé, fraîcheur ou jeunesse et que l'on tient en mépris, ont cependant de quoi troubler le cerveau et les sens que laissent muets, calmes, apaisés, les plus ravissantes et les plus goûtées perfections de la beauté idéale? Comme une impure vapeur, ceux-là obscurcissent l'intelligence ; de celles-ci rayonnent de limpides clartés qui illuminent la raison ; aux premiers le triste pouvoir d'enflammer le sang, d'irriter les nerfs et de nous faire rougir de nous-mêmes : à la vraie beauté, la vertu de verser en nous avec l'admiration, un flot de pures voluptés. »

Le sentiment du beau, distinct de nos sensations diffère aussi essentiellement de tout autre sentiment de l'âme, de l'amour de nous-mêmes, de l'amour de nos semblables, de l'amitié, de la curiosité dramatique et de l'amour proprement dit; il peut précéder et produire, même suivre et soutenir, une fois produit, ce dernier sentiment; mais il s'en sépare profondément, surtout par son caractère désintéressé et en quelque sorte impersonnel. Il faut même le distinguer du sentiment du bien et du sentiment du vrai. Le bien, quelquefois est beau, mais il ne l'est pas toujours, et pour n'être pas beau, il n'en est pas moins le bien. Il y a le

bien qu'on admire et le bien qu'on estime. De même, il y a des vérités qui ne sont que vraies; il y en a d'autres qui ne sont pas seulement vraies, mais grandes, belles, éclatantes. Les premières me laissent froid, « les autres m'impriment une joie profonde et grave. On me dit que deux et deux font quatre; j'y souscris, mais je demeure indifférent. C'est vrai, ce n'est que vrai. Un savant consacre beaucoup de temps à déterminer, à un jour près, la date de la naissance d'un grand homme: il y réussit et me convainc ensuite de la vérité de sa trouvaille. Je suis très loin d'en faire fi, mais puis-je en être esthétiquement ému? C'est là une vérité exacte, utile, estimable : soit. Mais quelle admiration en puis-je ressentir? Un génie survient, qui, après y avoir toujours pensé, proclame cette vérité que tous les corps de la nature s'attirent mutuellement, en raison directe des masses et en raison inverse du carré de la distance. Ah! pour le coup, je suis ému, j'admire. J'admire aussi et je suis ému, quand je lis ces paroles de Descartes : Je doute, donc je pense; je pense, donc je suis une âme. Voilà des vérités qui sont plus que vraies : elles sont, en outre, éclatantes, grandes; elles enferment mille autres vérités dans leurs vastes flancs. Les mots qui les expriment sont les signes brillants de lois où éclate l'ordre du monde et la puissance qui l'a établi. Elles n'ont pu être découvertes que par l'énergie d'esprits vigoureux, agissant avec toute leur puissance et selon l'ordre de l'humaine intelligence. »

Le sentiment du beau, qui vient d'être considéré surtout dans les caractères négatifs, a pour caractère positif et profondément distinctif, étant le contre-corps d'une force grande et ordonnée, d'émouvoir l'âme grandement et avec ordre. Ce caractère est mis en relief dans les lignes

suivantes avec un charme de style qu'on ne peut trop admirer : « L'atteinte que l'âme reçoit du beau est puissante et profonde. Par ce coup, elle se sent vaincue, mais vaincue comme elle aime à l'être et comme elle ne rougit pas de l'être. Ce n'est pas une défaite, à vrai dire, c'est un envahissement délicieux, une étreinte ravissante, dont elle ne cherche ni à se défendre ni à se dégager. Rien, dans les voluptés sensuelles les plus permises et les plus modérées, rien ne se rencontre d'analogue à cette volupté. Ce n'est pas non plus une extase, car l'âme n'y perd pas la nette conscience d'elle-même. C'est une palpitation intime et suave où, sous le rayon de l'objet admiré, toutes les forces de notre vie spirituelle se dilatent et se montent à leur ton le plus haut. Ces moments où le beau déploie sur l'âme son influence souveraine sont de ceux dont rien jamais n'efface le souvenir.

« Pourtant entre cette émotion intense et un trouble, ou une secousse violente, ou un bouleversement de nous-mêmes, il n'y a rien de commun. C'est que la beauté qui est puissance, est ordre en même temps, et que, de ce même regard dont elle a échauffé notre cœur, elle avait d'abord éclairé et elle éclaire encore notre raison. Eveillée et illuminée, la raison reste de moitié dans tout le phénomène. Pendant que l'âme s'abandonne à la joie dont l'emplit la puissance, la raison contemple l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion, l'ordre, en un mot, qui circonscrivent cette puissance et l'empêchent de déborder. Comment donc l'âme serait-elle troublée? Comment bouleversée? N'est-elle pas en société étroite et exclusive avec l'ordre, avec l'harmonie, avec la mesure? Tout en elle se coordonne et s'équilibre. Aussi dans sa jouissance du beau, nulle inquiétude, nulle crainte, surtout nul remords, nulle honte. Cette émotion

céleste, l'admiration n'est pas la passion ardente et déchaînée; ce n'est pas le désir irrité et violent; ce n'est pas le délire de la possession éperdue; c'est cependant une sorte de passion, mais noble, mais pure, mais heureuse, mais puissante, et qui loin de dévaster l'âme qu'elle échauffe, la féconde, comme féconde la terre le feu du soleil au printemps. L'admiration est le soleil de l'âme. Elle en développe les germes les plus riches et les plus cachés. Par cette grande et bienfaisante passion, l'activité est échauffée à son tour, à son tour elle fleurit et fructifie. »

Mais le sentiment du beau n'est encore, pour ainsi dire, qu'entrevu; il importe, pour l'apprécier complètement, de le décomposer avec une attention rigoureuse.

Non-seulement l'objet beau me plait, mais je l'aime, c'est-à-dire que je réagis affectueusement sur lui. L'émotion esthétique est donc tout à la fois délicieuse et sympathique. Il y a d'une part le plaisir, de l'autre l'affection esthétique, qui ont l'un et l'autre des caractères distincts. Le plaisir est élevé, il remue exclusivement les nobles parties de l'âme. Il est complet, il satisfait l'âme tout entière. Il est profond; il n'en effleure pas seulement la surface comme les plaisirs des sens, il s'y fixe et s'y enfonce. L'affection qu'on éprouve, est aussi élevée; elle aime l'objet d'un amour désintéressé, respectueux, dévoué même. Elle est complète et entière : l'âme ne la marchande pas à la vraie beauté, elle embrasse tout de son amour dans un objet vraiment beau. Enfin, elle est profonde; car elle devient solide et durable et s'établit à demeure dans le plus secret de l'âme. Le premier caractère du plaisir et de l'affection esthétique est donc la grandeur.

Le second, c'est l'unité : le plaisir du beau senti dans un instant rapide, se résume en une impression totale et unique. Si le bel objet se déroule dans le temps, comme un morceau de musique, le plaisir éprouvé est le même

et ne forme qu'un seul plaisir pendant toute la durée du morceau. Si je reviens de temps en temps au Louvre pour contempler la vénus de Milo, à chaque visite le plaisir causé par ce chef-d'œuvre se répète toujours semblable à lui-même par l'essence, sinon par le degré : première espèce d'unité. Le plaisir n'est pas seulement toujours semblable à lui-même, il est en outre pur, et la pureté forme une sorte d'unité. L'unité de ce genre de plaisir, non plus que l'unité de l'idée du beau n'est celle d'un point indivisible. Elle admet la variété comme l'objet lui-même, dont les diverses parties ont chacune autant de quoi plaire qu'elle possède de beauté. Mais les émotions particulières qui en résultent, se fondent et engendrent une émotion totale, rigoureusement homogène et unique. Le plaisir du beau est donc un d'une unité variée et varié d'une variété une ; c'est-à-dire qu'il est essentiellement harmonieux. Les mêmes caractères se retrouvent dans l'affection.

L'analyse révèle encore d'autres caractères, qui sont également communs au plaisir et à l'affection esthétique. D'un côté, ils présentent l'un et l'autre comme une succession de degrés. Ils croissent et décroissent en proportion des beautés qui les excitent ; de l'autre, ils ne dépassent jamais une juste et légitime mesure, qui n'exclue pas cependant la puissance de la jouissance ou de la passion. En même temps ils communiquent la grâce ; ils impriment à l'âme des mouvements faciles, doux, harmonieux. « La délectation du beau rend l'âme qui l'éprouve heureuse, et comme tout ce qui est heureux, aimable et souriante. Plongée à cette douce ivresse, elle se plait à elle-même autant qu'elle se déplait quand elle a eu la faiblesse de rechercher quelque grossier plaisir. Et cette grâce dont la revêt la jouissance du beau, se répandant

bientôt dans toute la personne, devient un charme visible qui attire et séduit. Les plaisirs du riche excitent l'envie; ceux du débauché, le dégoût; les joies triomphantes de l'orgueil nous humilient et nous blessent; la vertu elle-même doit cacher ses satisfactions intimes pour ne nous point froisser; au contraire, les joies de l'admirateur passionné du beau nous agréent; elles nous sont un attrayant spectacle, et comme elles se transmettent de lui à nous par la plus ravissante contagion, nous lui savons gré et l'aimons sincèrement de les avoir le premier goûtées.

« Mais l'amour du beau a aussi sa grâce, plus vive encore et plus pénétrante. La grâce, on s'en souvient, est essentiellement un mouvement doux, facile, harmonieux, exempt d'effort et de peine. Eh bien ? tous les mouvements par lesquels l'amour du beau se trahit ou s'affirme sont doux, faciles, naturels, harmonieux. Et peu à peu, si l'amour du beau est profond et dure, cette aisance harmonieuse devient l'état habituel de la personne tout entière. On a souvent décrit les transformations produites par l'influence magique et subite de l'amour du beau. Que chacun regarde autour de soi, et peut-être plus près encore : il aura bien du malheur s'il n'en découvre pas quelque vivant exemple. Tel jeune homme, pur et honnête, était timide, lourd et gauche. On citait ses maladresses; on plaignait sa sauvagerie. Mais tout-à-coup, il a rencontré la beauté, l'a reconnue et en a subi le charme. Voyez en lui quelle soudaine métamorphose : sa démarche s'assure, ses manières s'assouplissent, sa tenue devient élégante, son esprit s'ouvre, sa langue se délie, sa voix a des vibrations nouvelles. Quel enchanteur l'a donc changé? Chacune le sait ou le devine. Quoiqu'il en soit, la grâce lui est venue, cette grâce exquise dont les mères redoutent à la fois et appellent l'aurore, cette grâce simple,

candide et noble qui est une parure et un honneur, que bien peu gardent longtemps dans sa fleur première, qu'envient quelquefois, que raillent plus souvent, mais à laquelle cessent de pouvoir atteindre quoi qu'ils fassent, ceux chez lesquels une dépravation précoce et persévérante a fermé, sinon tari les sources sacrées de l'admiration. »

Ajoutons enfin que pour être sentie et aimée, aussi bien que pour être complètement aperçue, la beauté exige certaines conditions qui sont hors d'elle. « Il y a entre elle et l'âme, comme entre les objets qui l'encadrent dans la nature d'intimes convenances sans lesquelles le beau reste beau en lui-même, mais n'est plus aussi beau pour l'âme parce qu'elle ne peut plus ni le sentir, ni l'aimer tout entier. »

Ainsi, les mêmes caractères que présente l'idée du beau, se retrouvent dans la double forme qu'affecte le sentiment esthétique, le plaisir et l'amour, c'est-à-dire la grandeur, l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion, l'intensité, la grâce et la convenance ou plus brièvement, la grandeur et l'ordre; et l'effet général du beau sur la sensibilité est d'y développer la puissance de jouir et d'aimer dans le sens de la grandeur et de l'ordre, de rendre essentiellement grande et ordonnée la puissance de jouir et d'aimer.

L'influence du beau sur l'âme, si puissante, ainsi que vient de nous le montrer l'auteur dans la sphère de la sensibilité, se manifeste encore sous une autre forme ou plutôt dans une autre sphère et pénètre jusqu'aux profondeurs les plus cachées de notre activité. L'admiration ne se contente pas de charmer; elle attire, elle sollicite vivement l'attention, accroissant par cela même la jouissance qui y est attachée; c'est le premier degré de ce que

l'auteur appelle l'activité esthétique. Une attention plus profonde, une plus complète contemplation, en communiquant une connaissance plus claire de l'objet, accroît l'intuition et la jouissance du beau, et donne naissance au phénomène de l'inspiration, à cette puissance secrète qui semble divine et qui se nomme l'enthousiasme : puissance délicieuse qui fait éclater l'âme hors d'elle-même, qui imprime aux facultés physiques et intellectuelles des mouvements inaccoutumés, nous transfigure et nous grandit. C'est le deuxième degré de l'activité esthétique. Il en est un autre; c'est quand l'esprit devient lui-même créateur : alors saisissant sous les formes expressives du beau l'invisible qui s'y cache, il l'en arrache, si j'ose ainsi dire, pour l'achever, pour l'élever au plus haut point de grandeur et d'ordre, pour l'égaler à son idéal; puis par nne action persévérante de la volonté, il le retient, l'enchaîne dans l'atelier secret de l'intelligence, le corrige laborieusement, et enfin, par un effort suprême longtemps prolongé et accompagné de délicieuses tortures, il le fait jaillir au dehors, sous une forme grande et ordonnée comme lui, et le fixe à jamais dans l'admiration des hommes, pour y devenir à son tour une source d'inspiration et de fécondité esthétique.

On ne peut pas suivre cette analyse des effets du beau sur notre sensibilité et notre activité, sans conclure spontanément à son objectivité. Si le beau imprime à ma sensibilité le double caractère de grandeur et d'ordre dont il est lui-même marqué, ne faut-il pas qu'il soit quelque chose placé en dehors de moi, comme l'objet extérieur dont l'impression me communique une sensation soit agréable, soit désagréable? La cause qui produit le premier phénomène de ma sensibilité, n'est-elle pas aussi complètement indépendante de moi que la cause qui

produit le second? Lorsque le beau me rend capable de produire le beau, qu'il féconde ma capacité esthétique, qu'il me remplit d'une flamme qui m'échauffe et me fait rayonner pour ainsi dire hors de moi, est-ce que je ne sens pas que c'est du dehors qu'est venue l'étincelle qui l'a allumée? Est-ce que je ne sens pas que le beau qui me fait produire le beau, est distinct de celui que je produis à la suite? Déjà même et sans aller au-delà, je sens, comme d'instinct, que ce type invisible, cet idéal, autour duquel se tiennent comme suspendus tous les caractères du beau, ne saurait être une chimère : car ni le sentiment, ni le plaisir esthétique, ni l'inspiration, ni l'enthousiasme, si subjectifs qu'ils puissent paraître, ne sauraient l'expliquer sans lui ; et ils ne paraîtraient pas moins inexplicables, si le principe qui les suscite, avait dans les choses, si impuissantes et si vaines, au prix des phénomènes qu'elles provoquent, sa raison suffisante. Mais la question est trop grave pour être résolue par le sentiment, bien que son témoignage pourtant ne soit pas absolument à dédaigner, ou par les intuitions qu'il peut faire naître. Il faut aller au fond des choses et pour cela poser nettement devant la raison la question métaphysique, comme l'a fait M. Lévêque après en avoir préparé la solution par la sagace et profonde analyse dont nous venons de donner une rapide et bien imparfaite esquisse.

La question métaphysique, qui consiste à se demander quel est au juste le principe interne qui se cache sous les caractères du beau, se décompose en deux autres :

« Premièrement, lorsque je crois connaître le beau, soit réel, soit idéal, lorsque je crois le sentir, l'aimer et agir sous son influence, ne suis-je pas dupe d'une illusion? Ce beau dont j'affirme l'existence ne serait-il pas, d'aventure, une pure imagination de mon esprit, sans aucune

réalité extérieure, positive et objective? Tous ces effets que j'ai considérés comme produits sur moi par quelque chose qui n'est pas moi, ne seraient-ils pas les résultats d'autant d'actions internes et subjectives, exercées uniquement sur mon âme par mon âme elle-même?

Secondement, si le beau est quelque chose de distinct de moi-même, existant par soi en dehors de moi, de quelles substances sa puissance est-elle l'attribut; et, ces substances étant connues, quelle lumière cette connaissance métaphysique jette-t-elle sur les caractères de grandeur et d'ordre qui nous ont semblé inhérents à la beauté ? »

Il est clair, pour prendre la première question, que les effets produits par le beau sur l'âme, ne sont pas le résultat pur et simple de l'action de l'âme sur elle-même. Le témoignage de la conscience est ici le seul juge ; mais ce juge est infaillible. Or la conscience témoigne que ni dans le phénomène de la connaissance esthétique, ni dans celui du sentiment esthétique, ni dans celui de l'activité esthétique tout ne part pas de l'âme, tout ne se passe pas dans l'âme.

Prenons la connaissance esthétique. Les trois notions qu'elle comprend, celle de certains signes expressifs d'une certaine puissance active et vivante, celle de la puissance exprimée par les signes, celle du type idéal auquel ces signes et cette puissance sont plus ou moins conformes, mon âme en est le sujet, je les vois en moi comme dans un miroir. Mais en est-elle l'objet? Dans ce lis que j'ai déclaré beau, les signes, la forme et la couleur, je ne les aperçois pas, que je sache, de la même manière que mon âme. Il me faut des yeux pour y atteindre, et mon âme se saisit par elle-même. Comment en serait-il ainsi, si cette forme et cette couleur n'étaient que dans mon âme? Mon âme aurait-elle besoin de sortir d'elle-même pour aller

jusqu'à elles? Il faut donc de toute nécessité qu'elles aient une réalité extérieure.

Il en est de même de la puissance végétative de la fleur. Mon âme en est le sujet, mais pas le moins du monde l'objet; ma conscience l'atteste. Il n'y a nulle identité entre cette puissance et mon âme; elle agit sans moi et malgré moi. Elle n'est ni de moi, ni en moi, ni moi. Elle existe donc en dehors de moi.

En serait-il autrement du type idéal du genre de la fleur? Laissons encore la parole à M. Lévêque « des trois connaissances dont il s'agit, c'est celle-là qui a plus particulièrement le privilége d'être reléguée parmi les chimères subjectives. Je conviens sans peine que le type idéal de chaque genre conçu par la raison n'est, en dehors des êtres particuliers, ni un objet visible, ni un être invisible vivant de sa vie propre. Mais est-ce là un motif suffisant de lui refuser toute réalité quelle qu'elle soit et de le tenir pour une pure conception de notre intelligence? Sans doute l'idéale beauté est rare dans les œuvres de la nature; mais qui oserait dire qu'elle ne s'y rencontre jamais? Et quand elle s'y rencontre dans une fleur, dans un arbre, dans un animal, n'est-il pas vrai de la vérité la plus positive et la plus objective, que, dans cette fleur, dans cet arbre, dans cet animal, l'idéal existe, végète, respire, vit en un mot? Dans ce lis superbe, le genre a pris un corps, la beauté est vivante, l'idéal fleurit. Dans cette rose magnifique, la joie de mes yeux, et où la nature semble s'être elle-même surpassée, c'est le type de l'espèce qui brille et s'épanouit. Dans ce daim svelte et rapide qui, fuyant à mon approche sous l'ombre des futaies, déploie la riche élégance de ses formes et la souplesse incomparable de ses mouvements, je vois éclater la vie idéale de toute sa race. Or, ce lis, cette rose, ce daim, ne

sont apparemment ni moi, ni mon âme. Mais, même dans les individus ou les beautés du genre sont moins exactement reflétées, l'idéal vit encore, au moins partiellement. Tel cheval a des jambes trop grosses ; mais sa tête et son encolure sont des modèles. Chez tel autre, c'est l'inverse qui a lieu. Ce chêne n'est pas assez haut, mais son feuillage est splendide. Cet érable est trop élancé, mais son branchage se développe avec une ravissante harmonie. De toutes parts, l'idéal presse la nature, l'envahit, s'y incarne, tantôt plus, tantôt moins, ce qu'il perd d'un côté, il le reprend d'un autre, et sa vie inépuisable, plus rare ici, plus abondante là, mais partout répandue, circule à flots dans les veines de tous les êtres, sans qu'il me soit permis un seul instant, ni un seul instant possible de confondre cette puissance et cette vie avec la puissance et la vie de mon âme.

Mais ce n'est pas tout : à ne prendre l'idéal qu'en lui-même et en dehors des individus vivants où il se réalise tantôt pleinement, tantôt incomplètement, je dis qu'il possède encore une réalité effective et objective, éminemment dinstincte de la réalité de mon âme qui le pense. Est-ce à dire que l'idéal du lis, de la rose, du daim ou du cheval existe quelque part dans je ne sais quel recoin de l'espace à titre d'entité, je ne sais laquelle ? Nullement c'est d'une tout autre façon qu'il faut l'entendre, et la raison s'appuyant sur les faits va nous dire comment. »

Ce qu'il faut remarquer d'abord c'est que l'objet particulier, dans lequel s'est incarné l'idéal, finit sans que l'idéal soit atteint du même coup et subisse la même destinée. Les individus disparaissent, leur type demeure. Et puis la puissance végétative, si l'individu est une fleur, agit toujours d'une manière conforme à son type et travaille comme sur un plan éternel « de sorte qu'elle

accomplit toujours une œuvre propre, l'œuvre propre à son espèce et rien que cette œuvre. Dès que ces effets deviennent visibles, ils accusent un plan suivi, un ordre obéi, un type reproduit, qui s'indique et s'affirme chaque jour davantage. Si mes yeux n'étaient pas si faibles, si les microscopes étaient assez puissants, dans la graine du pavot coupée en deux, j'apercevrais l'embryon du pavot lui-même aussitôt que commence la germination. Nous sommes en hiver, mais l'hiver est doux. Je viens de retirer de la terre un gland de chêne que j'y avais planté il y a un mois. Je l'ai divisé en deux parties. Qu'y vois-je? un petit arbre de quatre ou cinq millimètres de haut avec une racine, un tronc et un bouquet de feuilles émergeant déjà à l'extrémité supérieure du gland. Voilà le plan de l'arbre qui se dessine; voilà le type qui s'ébauche. Laissé en terre ce germe aurait, dès le printemps prochain, produit un arbrisseau à tige de chêne et à feuilles de chêne, et d'année en année, la sève montant et la vie poursuivant sa tâche, l'arbre se fût formé, semblable, plus ou moins, mais infiniment plus que moins, au type de l'espèce. Le plan du type est donc suivi même en hiver, même dans la simple graine. Toutefois, bien qu'il y soit suivi d'avance, il n'y est pas tracé dans tous ses linéaments; il n'y est pas complet, et pourtant il y est imité. Il y a donc dans ce gland une puissance qui copie un certain modèle, lequel modèle n'est évidemment pas dans le gland, puisque la pousse que je viens d'observer n'est encore au chêne adulte que ce qu'un embryon de quelques semaines est à un homme fait. Mais si le modèle est suivi, il existe; si le modèle du chêne existe et ne se trouve pas dans le gland, il faut d'une nécessité absolue qu'il existe quelque part ailleurs. Où donc existe-t-il? Dans mon âme? sans aucun doute. Mais il y avait des chênes avant ma

naissance et il y en aura après ma mort. N'y eût-il plus un seul homme, n'y en eût-il jamais eu ici-bas, il pourrait y avoir des chênes. Où serait, en ce cas, le modèle imité par chacun de ces arbres? Dans la nature, direz-vous? Mais, ou ce mot de *nature* ne signifie rien, et alors n'en parlons plus; ou il signifie quelque chose, et dès là il donne à entendre que le modèle du chêne était tout entier dans le gland particulier que j'ai observé; or, nous venons de constater qu'il n'y était pas et qu'il n'y est jamais.

Où donc est ce modèle idéal qu'imitent à l'heure qu'il est tous les germes des chênes à venir? Car s'il n'existe nulle part, il est impossible qu'il soit suivi. Mais il est suivi, c'est un fait éclatant comme la lumière du jour. Et comme il n'est ni dans la nature prise au son vague et nul de ce mot, ni dans la nature individuelle de chaque gland, ni dans mon seul entendement dont les chênes ont précédé l'existence et l'exercice, une seule chose reste qui s'impose à ma raison avec toute l'autorité de l'évidence, c'est que le type idéal du chêne et les types idéaux de tous les genres d'êtres soient dans l'entendement même de Dieu. Ce type du chêne, c'est donc la pensée même de Dieu, ou, pour parler rigoureusement, c'est Dieu pensant ce type, comme il pense les types idéaux de tout ce qui naît, vit, meurt ou ne meurt pas dans le monde. Or l'entendement divin, n'est pas mon entendement; il ne se confond avec aucune des facultés de mon âme: donc la beauté idéale de chaque espèce d'êtres existe d'une existence pour moi objective, éminente, effective, en Dieu à titre de pensée éternelle de l'éternelle intelligence.

On le voit: dans la beauté d'une fleur, d'un arbre, d'un animal, tout ce que je connais de cette beauté, c'est-à-dire les signes expressifs de la puissance, la puissance exprimée, et le type idéal auquel sont conformes les

signes et la puissance, tout cela existe en dehors de mon âme à titre de réalité objective. Cette beauté ne dépend pas de la connaissance que j'en ai ; elle ne varie pas avec et comme ma connaissance; elle ne naît pas quand se forme ma connaissance; elle ne périt pas quand ma connaissance se détourne ailleurs ou s'évanouit. Dieu n'eût-il créé jusqu'aujourd'hui aucun être capable de connaître le beau, les belles fleurs n'en existeraient pas moins et n'en seraient pas pour cela moins belles. Tout au contraire, ma connaissance esthétique dépend de l'existence de la beauté. Cette connaissance est un effet; le beau en est la cause, et cette cause est extérieure et autre que la cause que je suis moi-même. Ceux-là donc se trompent qui prétendent que le beau ne serait pas, ne serait rien, si l'esprit de l'homme n'était pas là pour le comprendre.

En appliquant la même méthode d'analyse à la beauté d'un enfant, à celle de la vie d'un sage ou d'un saint, à celle d'une statue ou d'une sonate, on aboutira toujours à ce résultat que la beauté, en même temps qu'elle se réfléchit subjectivement dans mon esprit, a par elle-même une valeur objective, une existence réelle et à elle propre en dehors de mon âme. »

Je ne suivrai pas plus longtemps l'auteur dans les développements qui se rattachent à la première des deux questions métaphysiques qu'il a posées; cette question me paraît vidée, en ce sens que le point de vue essentiel est mis desormais en pleine lumière; et nous passons rapidement à la seconde : « quelle est la substance, quel est le principe interne qui a pour attribut cette puissance dans l'action ou la vie grande et ordonnée constitue partout et toujours la beauté?

C'est ici qu'il importe de suivre l'auteur avec un redoublement d'attention.

Le monde est rempli de puissances : ces puissances, sauf celles qui s'exercent en moi, ne me sont connues qu'indirectement, et c'est par la connaissance de celles-ci, que j'ai pu atteindre les autres. Mais ces puissances peuvent-elles exister par elles-mêmes? Je sais d'une certitude absolue que mes puissances de penser, d'agir, de souffrir, sont moi, rien que moi vivant d'une manière déterminée, qu'elles sont des attributs de mon âme, qu'elles ne peuvent subsister par elles-mêmes, et que cet être, ce moi, cette âme dont elles ne peuvent être séparées, c'est un être simple, indivisible, identique à lui-même tant qu'il dure. Or ce que j'affirme de mon âme, je ne puis pas ne pas l'universaliser, et j'affirme de la même façon que toute puissance hors de moi ne peut subsister par elle-même et est nécessairement l'attribut d'une substance unique, simple, indivisible. Il y a des degrès dans l'activité des puissances et des substances. Les unes produisent leurs actes sans le savoir; les autres, comme les animaux agissent, connaissent et souffrent ou jouissent plus ou moins, et sont par conséquent plus ou moins douées de conscience, mais dépourvues de raison et de liberté ; d'autres enfin, comme les hommes, ont reçu le libre arbitre, la conscience morale, la responsabilité et l'éminent caractère de la personnalité. Les philosophes appellent les premières des forces, les secondes des âmes simplement, et les dernières des âmes libres.

Ainsi j'ai résolu la quatrième des questions posées en tête de ce travail. Je sais, à l'heure qu'il est, non seulement que le beau est toujours une certaine puissance, mais encore quel est le principe interne et substantiel de cette puissance : ce principe, c'est ou la force, ou l'âme soumise à l'instinct, ou l'âme libre : dans tous les cas c'est un être simple, immatériel, absolument indivisible et

invisible; bref, pour parler comme Leibnitz, c'est une monade. »

L'idée de puissance ainsi déterminée, permet à l'auteur (et c'est ce qui explique pourquoi il ne s'est pas arrêté après avoir caractérisé la nature des principes du beau), de faire mieux comprendre les deux idées de *grandeur* et d'*ordre*, qui avec l'idée de *puissance*, constitue l'essence même de la beauté.

Si nous prenons le premier élément de la définition, la grandeur, la puissance étant la force développant ses propriétés ou l'âme exerçant ses propriétés, la *grandeur* de la puissance, c'est la force ou l'âme s'exerçant grandement, c'est-à-dire faisant sentir leurs effets sur une grande étendue, agissant sur tous points de cette étendue avec intensité, et avec une facilité qui rend tous les mouvements libres, souples, multiples. La grandeur, c'est donc l'étendue, l'intensité, la facilité, ou en un seul mot meilleur et plus expressif, la *puissance*. Si nous venons au second élément, l'ordre, la raison ne dit-elle pas que l'idée d'une force ou d'une âme implique une fin, et cette idée une fois conçue, n'ajoute-t-elle pas que cette fin a pour objet de réaliser le type du genre de la force ou de l'âme, dans la mesure des puissances dont elle dispose. « Or ce type est toujours le même et toujours unique pour chaque genre de forces ou d'âmes. La fin de l'âme libre est de réaliser un seul et même type de vertu imposé par la raison à tout le genre humain; la fin de la force végétative dans le lis est de réaliser un seul et même type de fleur imposé à toute l'espèce, et non de produire tantôt des lis, tantôt des pavots, tantôt des dahlias. L'âme libre est belle par l'unité lorsque tous ses actes tendent et aboutissent à cette seule fin de réaliser le type unique de vertu imposé à la liberté par la raison. L'unité de l'âme libre, en tant

qu'agissante, c'est donc l'action de l'homme libre réalisant la fin unique déterminée par le type du genre. Voilà, ce nous semble, la véritable signification du mot unité appliqué à la vie de l'âme pour en caractériser la beauté. Mais que fait donc l'âme libre quand elle tend de la sorte vers son unique fin? Evidemment, elle établit entre sa fin et ses actes le rapport d'unité qui résulte ou dérive d'une part de la nature de son libre arbitre, et d'autre part de la nature de sa fin. De même, la force végétative est belle par l'unité, lorsque tous ses développements tendent uniquement à réaliser et réalisent en effet le type du lis, par exemple. L'unité de la forme végétative, c'est donc l'action de cette force réalisant uniquement dans telle fleur particulière la fin, c'est-à-dire le type du genre de cette fleur. Mais que fait la force quand elle agit ainsi? Evidemment elle établit entre son action et sa fin un rapport d'unité qui dérive d'une part, de la nature de son énergie vitale et, de l'autre, de la nature de sa fin. »

Mais l'unité, soit dans l'essence, soit dans l'acte, n'exclut pas la variété. Une en tant que substance indivisible, la force est multiple par ses propriétés ou ses facultés variées: en tant qu'une, elle n'a qu'une fin, en tant que douée de facultés diverses, elle a autant de fins diverses que de facultés. Pour qu'elle soit belle il faut donc que les fins particulières se réalisent et concourent à l'accomplissement de la fin totale par le déploiement harmonique de ses diverses puissances. « Mon intelligence doit connaître, non pas pour connaître seulement, mais aussi en vue de bien faire; de même, ma sensibilité doit aimer, non pas pour aimer seulement, mais en tant que ses affections sont conformes à la vertu ou n'y sont pas contraires. En procédant ainsi, mon âme réalisera l'unité variée et la

variété une, c'est-à-dire l'*harmonie* de son type idéal. Qu'est-ce donc que l'harmonie considérée comme caractère de la beauté de l'âme? C'est l'âme agissant de façon à mettre ses fins particulières d'accord avec sa fin totale: en d'autres termes, c'est l'âme établissant 1° entre toutes ses facultés, 2° entre les fins de toutes ses facultés, le double rapport de convergence et d'accord qui dérive de la nature de ses facultés et de la nature de ses fins. »

Une autre conséquence de l'unité, c'est que la force doit déployer sa puissance dans la mesure nécessaire pour atteindre sa fin, qu'elle doit agir de façon à établir entre son action et sa fin le rapport d'énergie dérivant de la nature de l'acte et du but où tend cet acte, c'est-à-dire, agir avec proportion : autrement l'équilibre serait rompu, l'harmonie troublée, et les conditions de l'unité altérées. La proportion n'est donc pas un caractère surabondant, comme on a pu le croire, et ne se confond pas avec l'harmonie, bien qu'il y tienne de très près. Par l'harmonie, la force agit de manière à mettre ses fins particulières d'accord avec sa fin totale ; par la proportion, elle mesure son degré d'énergie en raison de la nature de ses propriétés et de leurs fins respestives. Ainsi sortent de l'unité, comme de leur germe, les caractères de la beauté, qui sont la variété, l'harmonie, la proportion. « Quant à la *convenance,* il est aisé de reconnaître, sans invoquer des exemples, que ce caractère de la beauté n'est autre chose que la force ou l'âme atteignant d'autant plus complètement sa fin, que les circonstances extérieures l'aident plus efficacement à établir entre son action et sa fin tous les rapports qui dérivent de la nature de son action et de la nature de sa fin.

« Maintenant, en comparant les uns avec les autres ces cinq derniers caractères de la beauté, à savoir : l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion et la convenance, tels

16

que l'analyse vient de les élucider et définir sous mes yeux, il m'est impossible ne n'être pas frappé des traits de ressemblance qu'ils présentent. Laissant donc de côté les différences qui les distinguent, je réunis sous une seule idée tout ce qu'ils ont de commun, et j'obtiens le résultat que voici : l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion et la convenance, ce sont toujours ou la force, ou l'âme agissant de façon à établir entre son action et sa fin idéale tous les rapports qui dérivent de la nature de ces deux choses.

« Mais comment donc nomme-t-on les rapports qui dérivent de la nature des choses ? Montesquieu les a nommés les lois, et la raison philosophique a définitivement adopté ce jugement de génie. Ainsi nous pouvons dire que l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion et la convenance, c'est la force ou l'âme agissant de façon à accomplir sa loi. »

Ainsi se trouvent précisées et ramenées à leurs éléments irréductibles, les deux idées de puissance et d'ordre, qui constituent l'essence de la beauté, comme la force ou l'âme en est la substance ; et l'auteur se trouve avoir le droit de dire « que le beau, dans tous les cas possibles, c'est la force ou l'âme agissant avec toute sa puissance et conformément à l'ordre, c'est-à-dire de façon à accomplir sa loi. »

Je ne suivrai pas l'auteur au-delà de ces pénétrantes analyses, que l'on ne trouvera pas surabondantes, si on a conscience de la grandeur de la question. Quand il nous parle de la valeur relative des divers genres de beauté, « qui s'approchent ou s'éloignent de la suprême beauté selon que l'ordre et la puissance croissent ou décroissent parallèlement en eux, » de la différence qui existe entre la beauté, l'utilité et la perfection, ou qu'il traite de joli,

du sublime, du laid et du ridicule, on ne peut qu'admirer et applaudir ; et tout cela même se lie à l'objet de notre étude ; mais dans ce vaste sujet, il faut choisir et s'arrêter, et malgré qu'on en ait, résister au courant qui entraîne.

Diderot commence ainsi son article sur le beau dans l'Encyclopédie : « Avant que d'entrer dans la recherche difficile de l'origine du beau, je remarquerai d'abord que par une sorte de fatalité, les choses dont on parle le plus parmi les hommes, sont assez ordinairement celles qu'on connaît le moins, et que telle est entre beaucoup d'autres la nature du *beau*. Tout le monde raisonne du beau : on l'admire dans les ouvrages de la nature ; on l'exige dans les productions des arts ; on accorde ou l'on refuse cette qualité à tout moment ; cependant si l'on demande aux hommes du goût le plus sûr et le plus exquis, quelle est son origine, sa nature, sa notion précise, sa véritable idée, son exacte définition ; si c'est quelque chose d'absolu ou de relatif ; s'il y a un beau essentiel, éternel, immuable, règle et modèle du beau subalterne ; ou s'il en est de la beauté comme des modes : on voit aussitôt les sentiments partagés ; et les uns avouent leur ignorance et les autres se jettent dans le scepticisme. »

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que ceux qui auront suivi avec attention les profondes analyses dans lesquelles nous a conduits M. Lévêque, et se seront élevés aux hauteurs de la pensée où elles aboutissent, auront des réponses précises aux questions sur lesquelles Diderot montre l'esprit humain si indécis et si chancelant : ou si quelque doute leur restait encore, je les engagerais à entrer avec lui dans le monde des beautés réelles, où la nature et l'art sont appelés à achever, et pour ainsi dire à couronner l'œuvre de l'analyse et de la métaphysique.

III.

La métaphysique, prise en elle-même et appliquée à l'absolu, n'a pas besoin du concours de toutes les facultés de l'âme; elle peut, ce semble, se passer d'imagination aussi bien que de sensibilité et d'esprit. Elle n'est pas, sous ce rapport, plus exigeante que les mathématiques, qui ne demandent pas qu'on ait à la main le rameau d'or pour descendre dans leurs profondeurs. Il lui suffit de la puissance et de la fermeté de la pensée. On a pu construire des systêmes, élever des monuments de philosophie pure sans posséder, au-delà de la mesure commune, le sentiment de la beauté, et même leur donner de la grandeur et de l'harmonie sans avoir jamais été visité par la Muse. Mais il n'en est pas tout-à-fait ainsi de la question du beau, je veux dire de la métaphysique du beau. Ici on peut dire avec le poète :

Non antè datur telluris operta subire
Auricomos quàm quis decerpserit arbore fœtus.

Pour avoir accès dans le monde enchanté où le beau réside et en pénétrer les mystères, ce n'est pas assez d'une pensée puissante et exercée qui va jusqu'au fond des idées et des choses ; c'est là sans doute la condition première, mais il s'en faut qu'elle suffise. Le philosophe qui aborde l'esthétique (non pas par curiosité d'amateur, ou à la suite

d'autrui, comme nous le faisons ici), mais avec la pensée d'y répandre quelque lumière nouvelle, doit ajouter aux grandes parties de l'intelligence une imagination heureuse qui saisisse rapidement le beau dans les œuvres de la nature et de l'art, une sensibilité exquise qui s'ouvre d'elle-même à l'émotion esthétique et en savoure tout le charme. Sans cela, les ailes puissantes de la métaphysique l'auront porté en vain dans les hauteurs de l'idéale beauté ; elle ne se révèlera pas tout entière à lui, il n'en connaîtra pas toute la nature. Je rappellerais volontiers ici le mot de Vauvenargues : « Il faut avoir de l'âme pour avoir du goût » ; et j'ajouterais qu'il faut avoir l'un et l'autre pour faire la métaphysique du beau. Ce n'est pas trop de toutes les forces de l'âme pour comprendre dans son plein ce qui remue l'âme le plus profondément et répond le plus complètement à sa nature. Un côté de la beauté nous échappe, si nous défaillons sur quelque point. Les biographes de Kant disent, comme M. Ch. Lévêque nous le rappelle, que ce philosophe distinguait mal la bonne musique de la mauvaise. Cela seul me fait douter de sa complète aptitude, malgré mon admiration pour son génie, et j'ose décliner sa compétence dans la question du beau. C'est un juge qui peut connaître parfaitement le texte de la loi, qui même peut remonter à son principe, mais qui n'a pas le sentiment de la justice ; ce n'est pas dans ses mains que je remettrai le soin d'en rédiger le code, s'il prétend au rôle de législateur. Ici, si le philosophe n'est que philosophe, il n'est pas même ce qu'il prétend être. Je veux qu'il soit artiste, qu'il ait l'âme de l'artiste et du poète. Le génie lui-même ne saurait échapper à cette nécessité : il est des choses qu'il ne lui est pas donné de deviner et où ses priviléges expirent.

Il y a plus : la question du beau est si complexe, elle embrasse si bien l'âme tout entière, dans ses plus hautes

parties, qu'on est en droit de réclamer de celui qni aspire à la résoudre quelque chose de plus que ces dons, pourtant si heureux, de l'esprit et du cœur que nous venons d'indiquer. On ne connaît pas le beau, si on ne l'a pas vu ; et, si on ne le connaît pas, comment le faire connaître? Comment parlerais-je de l'immensité de l'Océan, si je n'ai jamais vu que le ruisseau qui baigne la prairie voisine ou même le fleuve dans lequel il se jette ? Comment disserter sur les effets de la musique, si je n'ai jamais entendu que la basse du chantre de ma paroisse ou l'archet du ménétrier du village ? De quel droit faire la théorie de l'art, si j'ai à peine entrevu les chefs-d'œuvre de l'art? Notre auteur sentait bien toute l'influence qu'exerce, à ce point de vue, sur le philosophe le milieu où il vit, quand il faisait cette thèse ingénieuse et savante où il nous montre ce que Platon doit à Phidias. Kant, qui avait passé toute sa vie sous le ciel brumeux de l'Allemagne, qui n'était jamais sorti de Kœnisberg, où il n'y eut jamais, que je sache, ni Parthénon, ni Phidias, était-il dans des conditions aussi favorables, pour parler de la beauté, que Platon, qui avait toujours vécu et avait tant voyagé sous le ciel lumineux de la Grèce, qui était né au milieu des chefs-d'œuvre d'Athènes, et avait, pour ainsi dire, sucé au berceau le lait doux et pur de la Vénus Uranie? Il ne faut pas contester au génie ses intuitions profondes ; et Kant même a prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir parcouru tout le champ de la beauté pour en saisir quelques-uns des caractères les plus sublimes ; mais à égalité de génie, il eut été vaincu par un rival plus favorisé, et cela seul suffit pour nous autoriser à conclure que, pour parler du beau avec autorité, avec chance d'en parler d'une manière digne de lui et qui satisfasse, il faut l'avoir vu sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations, avoir parcouru le

vaste domaine qu'il embrasse, et, s'il est possible, au moins dans la sphère de l'art, pénétré dans les secrets de sa production.

J'ai voulu insister sur ce point, car c'est à l'alliance du sens métaphysique et de l'imagination, au concours que l'une a prêté à l'autre, que M. Ch. Lévêque doit d'une part d'être entré si profondément dans la psychologie du beau, et d'avoir si bien mis en lumière le principe platonicien, c'est-à-dire, le principe même du beau, et d'autre part d'avoir complété la démonstration de la légitimité du principe par l'application qu'il a faite de la théorie aux beautés de la nature et de l'art. Et en vérité, je ne sais ce qui pèse le plus dans la balance ou de la partie du livre qui convainc l'intelligence, ou de celle qui parle à l'imagination et au cœur. Il est bien difficile de reléguer la beauté parmi les chimères ou d'en faire le produit du néant, quand elle vient de nous frapper de ses réalités les plus éclatantes, quand ses charmes les plus doux et les plus secrets sont placés sous nos yeux par une main savante et émue, par une âme toute frémissante, s'il m'est permis de parler ainsi, des embrassements de la déesse et toute pénétrée de son souffle. La beauté entrée déjà dans l'intelligence, par la porte de l'observation et de la raison, s'y établit d'une façon définitive et à demeure ; car ses droits y reçoivent la plus douce et la plus puissante de toutes les consécrations. Je ne puis croire que l'idéalisme de Kant, qui ne fait de la beauté qu'une illusion de l'esprit, une sorte de mirage intellectuel, et le panthéisme de Hégel, qui la fait sortir du mouvement aveugle de l'idée, ne soient pas embarrassés au milieu des merveilles qu'elle étale aux yeux sous tant de formes diverses dans le monde réel et dans le monde de l'art. Il faut alors une grande infatuation de l'esprit de système pour attribuer sa raison d'être



à une hallucination ou au hazard; car, il ne faut pas se le dissimuler, c'est là l'alternative où l'on se trouve réduit, quand on rejette le principe de Platon : il n'y a pas de combinaison de formule, si habile qu'elle soit, qui permette d'y échapper. Si la beauté ne vient pas de la source divine où le disciple de Socrate l'a placée, elle n'est qu'une fiction de l'esprit, une vaine et creuse image ou un effet du hazard, c'est-à-dire, une contradiction absolue, quelque chose qui n'a aucune raison pour se distinguer de son contraire.

Ici il n'y a pas, à mon sens, de réfutation plus décisive de l'erreur que la présence de la vérité vivante ; comme il n'y a rien qui prouve plus et mieux la puissance et la réalité de la vertu que la présence de l'homme vertueux. Les grandes beautés de la nature et de l'art sont des arguments irrésistibles; seules et se présentant d'elles-mêmes, elles frappent les intelligences simples et droites et y illuminent, si je puis ainsi dire, leur principe : avec un introducteur comme M. Lévêque, elles devraient dessiller les yeux des plus aveugles, et, à coup sûr, elles ébranlent les mauvaises convictions les plus endurcies. Plus on avance avec lui dans cette revue si sagace et si animée des beautés qui s'offrent à nous de toutes parts, plus on saisit les traits que sa théorie assigne à la beauté, et plus elle étincelle et resplendit. Voltaire a dit quelque part : » Si Pâris avait vu la peau d'Hélène telle qu'elle était, il aurait aperçu un réseau gris-jaune, inégal, rude, composé de mailles sans ordre ; jamais il n'aurait été amoureux d'Hélène. » Ce n'est pas là, on peut le croire, l'effet que produit sur l'amant de la beauté l'instrument de l'analyse appliqué par M. Lévêque sur l'objet de notre culte. Nous pouvons regarder par sa lorgnette, sans craindre d'être désenchantés. En voyant Hélène telle qu'elle est, nous ne la voyons que plus belle. Plus nous la regardons de près, plus elle nous charme et nous enivre,

et plus aussi, pour conserver jusqu'au bout la comparaison de la Fable qui ne change rien à la vérité, plus s'enfonce dans nos cœurs la croyance à son origine divine. L'analyse psychologique des effets du beau sur l'âme avait déjà provoqué cette impression : ici elle se renouvelle et se raffermit. Je dirais volontiers qu'en face de tant de beautés si profondément pénétrées et si profondément senties la révélation est complète : c'est l'illusion de cette belle scène de l'Enéïde où Vénus déguisée en chasseresse et déjà si belle se révèle à son fils.

Dixit, et avertens roseâ cervice refulsit,
Ambrosiæ que comæ divinum vervice odorem
Spiravere ; pedes vestis defluxit ad imos,
Et vera incessu patuit dea.

On se rappelle la définition que notre auteur a donnée du beau dans la première partie de son livre : « Le beau, dans tous les cas possibles, c'est la force ou l'âme agissant avec toute sa puissance et conformément à l'ordre, c'est-à-dire de façon à accomplir sa loi. » C'est cette formule si simple, mais si féconde et d'où découle. « comme de sa source, la science du beau » que l'auteur va désormais mettre à l'épreuve en l'appliquant aux beautés de la nature et à celles de l'art.

Il s'adresse d'abord à l'homme ; il étudie tour à tour le beau dans sa sensibilité, dans son intelligence, dans sa liberté, dans son corps ; et partout il trouve sans peine que ce que nous appelons du nom de beau présente toujours ce double caractère de grandeur et d'ordre qui est l'essence de la formule. L'homme est beau quand ses facultés, quelles qu'elles puissent être, se déploient avec toute la puissance dont elles sont susceptibles, et avec tout l'ordre qui leur est propre, que leur mouvement soit spontané ou libre. Toutes nos affections, spontanées ou ré

fléchies, sont belles, si elles remplissent cette double condition ; l'amour filial, l'amour maternel, l'amour paternel, l'amour proprement dit et jusqu'à l'amour instinctif de la vie. « Il faudrait des livres nombreux pour analyser les beautés sans nombre de l'âme sensible vivant de toute sa vie au sein de l'ordre qui est le sien. Que n'aurions-nous pas à dire encore de la puissance que suscite et des harmonies que crée l'amitié dont se lient les hommes vertueux ; de l'amour de la patrie qui donne au cœur la trempe de l'acier et à la voix humaine l'accent magique et terrible du clairon ; de l'amour de l'humanité qui, étendant sur le monde entier l'invisible réseau de la charité fraternelle, mêle les peuples, les force à se connaître et à s'entr'aimer, et prépare peu à peu cette unité, ce concert, ce chœur des nations, plus harmonieux cent fois que le chœur des sphères célestes, car il aurait pour guides l'amour et la liberté, inconnus aux astres les plus éclatants ! Est-il besoin d'aller plus loin et d'enfoncer davantage, et ne sommes-nous pas présentement assurés que si l'amour de la science et de la vérité, l'amour de la poésie et des arts, l'amour du bien et de la vertu, l'amour de Dieu, enfin, qui domine et résume tous les autres amours, embellissent l'âme, c'est qu'ils y allument le feu de la vie active et puissante, c'est qu'en même temps ils précipitent et retiennent les flots de cette vie frémissante dans les cercles immenses mais inflexibles, distincts mais concentriques, de l'ordre naturel, de l'ordre sensible, de l'ordre moral ? »

« De même l'intelligence a sa puissance et son ordre par lesquels la beauté est constituée et expliquée. « *A priori*, notre théorie s'applique à l'âme intelligente ; *à posteriori*, les faits montrent que la beauté intellectuelle se ramène aux éléments qui nous ont paru être ceux de toute beauté.

Je dis d'abord qu'*à priori* notre théorie explique tout naturellement la beauté intellectuelle.

En effet, au premier coup d'œil, il est évident pour tout le monde que l'être sensible est plus beau de sa nature que l'être qui ne l'est pas, par cette seule raison que la sensibilité est une force et que l'être qui la possède est force et puissance à un titre de plus que celui qui en est dépourvu. De même, il est évident que l'être intelligent est de sa nature plus beau que l'être qui ne l'est pas, par cette raison que l'être doué d'intelligence est force vivante à un titre de plus que celui qui est privé de connaissance et surtout de raison.

Mais toute force, tant que virtuelle, n'est puissante et belle que virtuellement et non réellement. Elle sera belle si elle s'exerce avec plénitude et régularité; jusque-là elle n'est pas belle encore. Quoi qu'en dise une gracieuse et poétique légende, les abeilles de l'Hymette cherchaient vainement, sur les lèvres de Platon au berceau, un miel que son âme et sa parole n'y devaient distiller que plus tard. Depuis longtemps éveillée par le spectacle des choses et des hommes, constamment aiguillonnée par la curiosité, disciplinée par l'éducation, l'intelligence qui agit avec ardeur et qui poursuit le vrai partout où il se manifeste, n'est encore que sur le chemin de sa beauté propre. Cette beauté est à un prix encore plus élevé et à des conditions plus difficiles. Etre en acte, cela est nécessaire à l'esprit pour devenir beau : cela n'est pas suffisant. »

La belle intelligence c'est donc celle qui témoigne de sa puissance par la découverte de quelque grande et éclatante vérité, quelqu'une de ces vérités générales, « de ces grands principes scientifiques, dont l'ample sein, dès qu'il s'ouvre, laisse tomber sur nous, comme une pluie d'or, cent vérités fécondes, cent conséquences variées, lesquelles, principes à leur tour, s'ouvrent comme les premières, et à leur tour s'épanouissent en une lignée de conséquences et de vé-

rités. » Mais ces vérités, l'intelligence ne peut les découvrir, elle ne peut déployer toute sa puissance qu'en suivant l'ordre de sa nature, de l'action et de son développement, c'est-à-dire en étant à la fois force et puissance, ce qui est le génie, ordre et loi, ce qui est la méthode. Les intelligences que l'humanité déclare belles sont, en effet, celles qui présentent au plus haut degré ces deux caractères ; les Platon, les Aristote, les Newton, les Descartes, les Bossuet, Voltaire lui-même, dont « l'esprit étincelant, pas plus que ses écarts, ne doit nous faire méconnaître la puissance extraordinaire, l'homme d'esprit qui s'est le plus souvent haussé jusqu'au génie. »

La beauté morale (à laquelle nous arrivons après avoir franchi bien des degrés) se distingue de toutes les autres beautés et les surpasse ; mais elle n'enferme, en elle-même, que les mêmes caractères. La beauté morale n'est encore que l'âme grande et ordonnée, agissant puissamment pour accomplir son devoir, advienne que pourra, c'est-à-dire au prix même des plus grands sacrifices. Ici encore, bien entendu, la beauté est susceptible de degrés. Plus l'intérêt à fouler aux pieds est cher, plus est grande la puissance déployée par l'âme en vue de l'ordre, plus elle est belle de la beauté morale. De même elle se produit sous plusieurs formes et dans mille conditions diverses : l'âme se montre puissante dans la poursuite du devoir et l'accomplissement de sa loi, à l'ombre mystérieuse du foyer domestique, par les sacrifices que les parents s'imposent dans l'intérêt de la famille, de son bien-être et de son éducation, et les efforts continuels qu'ils exigent. « Le dévouement à la patrie est d'une grande beauté morale parce que celui qui se donne pour son pays, renonce à la fois à lui-même et à sa famille, double et cruel déchirement ! Cependant, dans cette immolation de soi-même, il

y a divers degrés d'héroïsme, de vertu et de beauté, parce qu'il y a diverses espèces de sacrifices, diverses espèces de dangers, de secours et d'espérance. C'est sans doute un beau courage que celui du jeune soldat qui, avec tout son bataillon, charge intrépidement l'ennemi; mais il est entraîné par l'élan de ses camarades, exalté par une musique guerrière, enivré par le bruit du canon et par l'odeur de la poudre; puis il peut n'être que blessé, sans mourir, et s'il revient, la gloire l'attend. Mais la sentinelle perdue qui seule, loin du camp, dans le silence, dans la nuit, les pieds dans la neige, en proie aux cuisants regrets de la famille absente, lutte contre son cœur, le fait taire, prête l'oreille, entend venir l'ennemi, sait qu'elle est morte si elle jette le cri d'alarme, et crie néanmoins, s'arrête-t-elle à la beauté morale? Non; elle va plus haut; en elle l'homme a vaincu et surpassé l'homme, et d'Assas est sublime. Eustache de Saint-Pierre le fut également, car en se rendant à la tente d'Edouard III, il croyait marcher à une mort certaine; plus sublime encore peut-être fut son compagnon Jean d'Aire, qui, prêt à partir, dut s'arracher des bras de ses deux filles éperdues et l'adjurant de ne pas mourir. »

« La beauté éclate encore par le dévouement à l'humanité, cette patrie des patries, par la charité, cette vertu céleste, par ces vertus de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute, qui se rangent toutes sous le titre modeste et charmant de *bonté*. La patience qui ne consent jamais à s'irriter, l'aimable douceur qui pénètre, amollit et gagne les cœurs les plus farouches, la bienveillance dont la joie est d'obliger autrui, la clémence qui souffre de haïr et de punir et qui se plait à pardonner, la bienfaisance qui aime mieux faire cent ingrats que de manquer à une seule infortune, la politesse elle-même qui, gracieuse à



tous, a pour chacun sa juste part d'attention ou d'égards, voilà quelques-unes de ces mille formes de la bonté jalouse d'accomplir l'ordre moral dans les moindres choses, ingénieuse et discrète dans l'emploi des puissances secondaires de la liberté, n'éblouissant pas, mais jetant une lueur égale et continue, semblable à ces lampes de nos sanctuaires qui pâlissent au grand jour, s'éclipsent à côté des flambeaux allumés aux fêtes solennelles, mais ne s'éteignent jamais. »

« Ainsi la liberté est l'ouvrière principale de la beauté morale. Mais l'amour et la raison y doivent travailler avec elle et y apporter l'un la chaleur et l'onction, l'autre la proportion et la mesure. Il y a des bontés déplacées, intempérantes, inopportunes; des politesses excessives, obséquieuses, fatigantes, sans dignité; il y a des vertus sèches, acariâtres, dures; des dévouements honorables, mais aveugles et nuisibles à leur objet; il y a un héroïsme ardent, sans frein, impitoyable, qui ne voit que son but, qui ne marchande pas sa vie, mais qui fait trop bon marché de celle d'autrui, et qui, sous le nom mérité de *fanatisme*, verse le sang, accumule les ruines, épouvante le monde. Dans chacun de ces cas, la liberté, quoi qn'elle y ait visé, manque la beauté morale, parce qu'elle a dédaigné d'écouter ses deux conseillers naturels et indispensables, la saine raison et la sensibilité, ou bien parce qu'elle a suivi la passion toute seule. La force active, livrée à sa seule énergie, ou déchaînée par quelque violent désir, s'est déployée sans mesure, hors de proportion, et au lieu de l'ordre qu'elle cherchait, elle n'a atteint que le désordre ou le ridicule, qui apparaissent inévitablement toutes les fois qu'entre nos facultés l'harmonie est rompue. »

Le corps de l'homme, moins beau que son âme, l'est de la même manière et pour les mêmes raisons. Le beau

corps, c'est celui qui nous présente, au plus haut degré, les signes expressifs de la puissance vitale et où cette puissance a le mieux respecté et reproduit dans son action le type du corps humain, c'est-à-dire le corps sain, vigoureux, proportionné et bien conformé; comme le corps laid est celui qui est mal fait et mal conformé. La raison du vulgaire comme celle des philosophes, on peut le répéter sans craindre, nomme beaux physiquement tous les corps humains que la nature a formés en obéissant à une certaine loi, en suivant un certain type, en respectant un certain ordre idéal que nous concevons tous; et elle nomme laids ceux où la nature a agi en violant gravement cette loi. Et cette loi, ce type n'est pas une illusion de l'esprit, ni une convention arbitraire : la beauté de l'homme n'a rien de relatif, et ne dépend ni du caprice, ni du préjugé. Voltaire a pu, dans un moment de fantaisie étrange, prétendre que la beauté est déterminée par la passion présente, par ce qui plait actuellement à nos sens. Mais, Dieu merci, la raison juge autrement : ce n'est pas la sensation qui détermine nos jugements sur la beauté de nos semblables ; C'est la raison qui nous les impose en vertu d'un type absolu qu'elle conçoit et qu'elle affirme: conclusion que l'auteur a mise en pleine lumière par les exemples divers qu'il a su emprunter à la science et à l'histoire; et il est parfaitement autorisé à dire que la définition du beau « trouve dans l'analyse de la beauté physique chez l'homme une nouvelle confirmation »

Cependant la beauté de l'homme n'est pas tout entière dans l'expression de l'action puissante et ordonnée de la force physique. Un corps est beau par cela seul qu'il est conforme au type absolu de la force vitale, mais dans ces limites il ne réalise pas toute la beauté dont le corps humain est susceptible. Bien que la beauté de l'âme soit

indépendaute de celle du corps, et que celle du corps, à un certain point de vue, soit également indépendante de celle de l'âme, et qu'il n'y ait entre elles aucune relation nécessaire, cette relation existe : un beau corps exprime mieux une belle âme qu'un corps laid. Si le corps par lui-même ne possède ni beauté sensible, ni beauté intellectuelle, ni beauté morale, il y a une certaine forme de corps et surtout de visage qui mieux que toute autre exprime la beauté de l'âme, et qui par ce motif mérite le nom de beauté expressive. Cette beauté est le plus parfait organe de la beauté de l'âme, après la parole. « C'est elle qui constitue la beauté physique elle-même et son type achevé ne fait qu'un avec l'exemplaire idéal de la race humaine. » Si la beauté physique n'accompagne pas toujours la beauté expressive, il y a au moins entre elles un rapport naturel, en quelque sorte légitime, qui nous blesse, quand il est rompu, qui nous agrée, quand il s'offre à nous, et qui exprimé constitue la beauté suprême dont l'homme tout entier est susceptible. Il y a un type absolu du corps humain, c'est celui qui est le plus apte à manifester la force ou l'âme de l'homme, et c'est exprimées par ce type que les belles âmes font paraître toute leur beauté. « Ainsi, l'homme beau par excellence serait celui qui aurait toutes les beautés de l'âme, et en outre le corps le plus apte à les exprimer toutes. »

Je ne suivrai pas l'auteur dans l'application qu'il fait de sa théorie à la beauté considérée dans les êtres inférieurs à l'homme, les animaux, les végétaux, les spectacles complexes de la nature, ni même à la beauté de Dieu où il trouve les caractères du beau, la grandeur et l'ordre, portés à leur plus haute puissance, bien qu'il y ait là une abondance et un choix de détails où tout charme et éclaire, et des points de vue élevés d'où la pensée

saisit vivement la vérité Mais je dois passer à un autre ordre de beautés, aux beautés des arts, de la poésie et de l'éloquence. Et là, même, nous sommes encore forcé de faire un choix! que de choses excellentes cependant on y rencontre sur la nature de l'art en général et sur son but, sur chaque art en particulier, sur l'architecture, l'art des jardins, la statuaire, la peinture, etc.! Que d'analyses admirables de quelques-uns des monuments les plus célèbres du génie humain! Partout un goût sûr, une imagination riche, pleine de souplesse et d'élévation, une science étendue et consciencieuse. Pour donner une idée de ces mérites il suffira de la citation suivante :

« Mais s'il est une œuvre au monde où les principes de l'art aient été appliqués avec une sûreté et un bonheur de génie, c'est assurément le tableau de *la Transfiguration*. Le visage de Jésus devenant tout à coup éblouissant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige! Un tel sujet n'échappe-t-il pas aux ressources expressives de la peinture? Et, si elle ose l'aborder, quel piége tendu à un passionné coloriste! quelle tentation d'inonder la toile de lumière! Puis, quelle difficulté de faire pyramider une montagne dans un cadre restreint, et de placer au sommet les personnages de cette scène surnaturelle sans laisser vides les plans inférieurs, ou sans rompre, en les remplissant, l'unité de l'action? Ces difficultés, Raphaël les a toutes vaincues. L'Evangile dit que, pendant que Jésus était sur la montagne avec Pierre, Jacques et Jean son frère, un homme avait présenté, aux disciples restés en bas, son fils qui était lunatique, mais qu'ils n'avaient pu le guérir. Le peintre s'est emparé de cette donnée. Au pied de la montagne, il a groupé le possédé soutenu par son père, des femmes à genoux demandant un miracle en faveur de l'enfant, et les disciples, que le Maître

n'a point emmenés avec lui. Le premier plan est ainsi rempli. De plus, par leur masse, leur proportions, leur caractère de forte réalité et l'énergie de couleur qui les rapproche de l'œil, les personnages d'en bas repoussent et éloignent vivement les figures idéales et baignées d'une vague lumière qui occupent le point le plus élevé du site. Mais l'unité n'est-elle pas brisée? n'y a-t-il pas là deux tableaux au lieu d'un seul? Nullement. Les disciples, auxquels leur foi chancelante n'a pu communiquer encore le don des miracles, se sentent incapables de guérir le malheureux insensé, et trois d'entre eux, de leur main tendue, désignant la hauteur où est celui qui chasse les démons par sa seule parole. Ces braves vigoureux, allongés par le même sens, sont autant de lignes de rappel qui, de trois points différents, conduisent impétueusement le regard vers le sommet de la montagne. Là est ce spectacle sublime que l'art n'a donné qu'une fois et qu'il ne donnera jamais plus. Des trois disciples choisis, aucun n'a supporté l'éclat de la splendeur divine : l'un est tombé la face contre terre; les deux autres cachent de la main leurs yeux aveuglés. Moïse et Elie, descendus un instant du ciel et suspendus dans l'étendue, à droite et à gauche du Sauveur, contemplant au contraire avec amour sa face étincelante. Lui, il s'élève d'un vol invisible; la terre semble s'éloigner de ses pieds; un souffle mystérieux gonfle et soulève sa blanche draperie; ses cheveux flottent, son front brille, sa tête se penche vers la terre et vers les hommes, et ses bras ouverts, comme ils le furent plus tard sur la croix, paraissent prêts à se fermer pour serrer et garder sur son cœur le monde tout entier des âmes.

C'est le dernier mot de la peinture, et sa limite extrême. Au-delà, elle ne peut plus rien. Ce fut aussi le chant suprême du beau cygne d'Urbino. Il fit depuis d'autres ou-

vrages; il ne fit plus d'autre tableau. *Come ultima cosa che far avesse, non toccò più panello, soppraggiungendogli la morte,* uit Vasari.

Le tableau de *la Transfiguration* est comme un être vivant qui a une tête, un corps, des membres. Une même vie, le sentiment de la puissance divine du Christ, anime toutes les parties de cet être. A cette unité profonde et partout évidente s'ajoute une égale harmonie : de la base au sommet, tout converge vers le Christ; de la base au sommet, on voit croître le sentiment, croître la puissance, croître la lumière, croître la beauté jusqu'à cette figure du Christ où l'œil s'arrête subjugué, et dont l'éclat, moins éblouissant que pénétrant et doux, va jusqu'au cœur et l'enveloppe des pures flammes de l'amour. »

Dans la nécessité qu'il y a de choisir, je m'arrêterai seulement au chapitre que l'auteur consacre à la musique, non qu'il soit plus remarquable, bien qu'il le soit beaucoup, que tel qui précède ou qui suit; mais parce qu'il présente un travail complet, et que, grâce aux détails et aux développements qui sont mis sous les yeux, on y saisit le secret de la production du beau, ce qu'il y a de plus intime et de plus vivant dans la création artistique.

Il y a un rapport naturel entre le son et la force ou l'âme. « Au son qu'il rend, nous reconnaissons le métal, à son mouvement, l'eau; à son souffle, une poitrine humaine; à sa voix, l'homme, son âme et l'état de son âme. » Il y a également un rapport naturel entre le beau son et la belle âme. « Il y a des sons qui ont une naturelle aptitude à exprimer la belle force ou la belle âme; ils y sont, virtuellement propres et dès lors ils sont virtuellement beaux. Ils sont beaux réellement et en acte, lorsque réellement et en acte ils expriment la belle force de la belle âme. » C'est sur ce double rapport entre le son et la force

ou l'âme, d'une part, entre le beau son et la belle force ou la belle âme de l'autre, que repose l'art tout entier de la musique. « La musique est un art qui consiste à idéaliser le son pour exprimer, dans sa beauté, la force ou l'âme idéale. » Tout son effort tend à embellir le son, en lui donnant toute sa puissance, en donnant à cette puissance tout ce qu'elle comporte d'ordre et de régularité, et en se servant du son ainsi embelli pour exprimer l'âme, c'est-à-dire la plus belle des forces finies, et quelquefois aussi pour exprimer les belles forces de la nature, mais discrètement et tout autant qu'elles sont uu moyen de faire ressortir la beauté de l'âme.

L'auteur, partant de cette première proposition que la musique a pour but d'idéaliser le son, nous montre comment elle s'y prend pour atteindre le but.

D'abord elle choisit une voix dont le timbre soit pur, éclatant, capable de faire entendre les sons avec plus de puissance qu'une autre voix : elle lui commande, tantôt de s'élever au-dessus, tantôt de s'abaisser au-dessous des limites de la voix parlante ; c'est-à-dire, elle étend le champ, ou comme on dit : le registre de la voix ; enfin, elle lui commande de vibrer plus fortement, et ajoute par là au son une troisième puissance, l'intensité.

La voix qui chante ne se contente pas d'être plus puissante que la voix qui parle, elle doit être plus ordonnée ; et voici comment elle y parvient. D'abord la musique n'admet que sept tons fondamentaux, qui tous s'élèvent du premier au septième par degrés ou intervalles, tantôt d'un ton, tantôt d'un demi-ton, conformément à une loi naturelle, physique et physiologique à la fois. « Cette progression de sons est ce qu'on nomme la *gamme* ou l'échelle diatonique. Le dernier terme de la progression s'obtient en répétant, comme huitième note, celle par où l'on avait commencé,

mais en la répétant à son mode aigu. Cette huitième note ou octave devient à son tour le premier degré d'une échelle de tons qui s'élèvent selon la même loi que les précédents et en gardant les mêmes intervalles. Inversement, au-dessous de la première échelle, on peut en redescendre une de sons plus graves, toujours gradués conformément à la même loi. De ces sons, chaque voix humaine émet ceux qu'elle peut émettre. Mais elle est tenue d'en respecter l'ordre diatonique, sous peine de blesser l'oreille et de choquer la raison. Il lui est permis d'aller du premier son au troisième, du second au cinquième, et de varier ainsi la succession des notes, mais à la condition de placer toujours entre deux notes l'intervalle ou les intervalles qui les séparent diatoniquement. Bien plus : elle peut prendre pour premier degré de l'échelle tel ton qu'elle voudra, pourvu que la progression s'opère régulièrement et qu'elle modifie convenablement les intervalles au gré de la progression nouvelle. C'est là ce qu'on nomme changer de ton. Cet ordre de l'échelle diatonique est en même temps mathématique, physique, physiologique et psychologique. Il est mathématique, parce que les intervalles des sons fondamentaux d'une même gamme ont pour expression exacte des nombres constants. Il est physique, parce que, pour produire chacun de ces tons, il faut un nombre constant de vibrations sur la même corde, et des longueurs de cordes qui varient selon des nombres constants. Il est physiologique, parce que, pour produire chacun de ces tons, il faut un nombre constant de vibrations sur la même corde, et des longueurs de cordes qui varient selon des nombres constants. Il est physiologique, parce que ces sons soutiennent avec notre ouïe des rapports constants. Il est enfin psychologique, parce que certains tons sont dans un rapport constant

avec tels sentiments de l'âme qu'ils expriment avec une puissance singulière. Enfin, cet ordre, par cela seul qu'il est ordre, accroît, en la réglant, la vertu propre de chaque son. »

A l'ordre diatonique, la musique ajoute l'ordre dans la mesure et dans le temps; elle proportionne ainsi la durée des sons à l'effet qu'elle veut produire et aux exigences de l'oreille pour laquelle la régularité et la périodicité sont un besoin; elle divise le temps en fractions égales encore, quoique peu nombreuses; elle distribue dans chacune de ces fractions de durée, un ou plusieurs sons; elle complète la mesure par le rythme qui la varie à la fois et la ramène: il la ramène en composant, de plusieurs mesures, une mesure complexe, après laquelle s'opère un temps d'arrêt, suivi de la reprise d'une autre série de mesures composant à leur tour une nouvelle mesure complexe, et il la varie en divisant chaque mesure en parties aliquotes diversement distribuées sur chaque temps. Enfin à toutes ces conditions d'ordre, vient s'ajouter le mouvement, qui accélère ou ralentit la mesure et imprime au chant des caractères si divers.

Ainsi agrandie et réglée, la voix humaine peut s'agrandir encore. La musique fait chanter à l'unisson deux voix qui fondues ensemble, sont comme une seule voix de puissance double; elle leur adjoint en outre un instrument, le violon, par exemple, ou la flûte qui jouent à l'unisson, et par là en multiplie encore la puissance. Ce n'est pas tout : grâce à cette admirable loi musicale, que certaines notes différentes de la gamme, émises à la fois par des voix différentes, mais dans le même ton, ont la propriété de se fondre en une seule et même note complexe, double, triple, etc., et de former ce qu'on appelle des *accords*, on a pu marier les voix et donner au chant un accroissement extraordinaire de puissance, qui devient plus considérable

encore lorsque chaque rôle est tenu par un groupe, que la loi de l'accord s'appliquant aux instruments comme aux voix, on donne à un instrument, à deux, à trois, etc., une voix non pas à étouffer, mais à fortifier, à soutenir, à adoucir par l'harmonie, ou qu'enfin, et c'est ici le plus haut degré de puissance, on réunit des masses de voix à des masses d'instruments.

Mais il ne faut pas l'oublier, tous ces moyens qui s'ajoutent à la voix, ne sont que des accessoires. La voix humaine est l'élément primitif de la musique. Par conséquent elle ne peut pas avoir d'autre but que d'exprimer ce qu'exprime la voix humaine, c'est-à-dire l'âme. Et là encore, il y a des réserves à faire. La musique n'exprimera dans l'âme que le sentiment. Il est évident que le son musical n'étant pas articulé, mais modulé, le chant ne peut pas exprimer la pensée, dont la forme essentielle et le signe exclusif est la parole articulée. Il n'exprimera pas d'avantage l'action physique ou le mouvement du corps, excepté ceux dont il peut éveiller l'idée, comme la marche d'une troupe, le galop d'un cheval, etc. La musique se renfermera donc exclusivement dans le domaine du sentiment; ce domaine même elle ne le parcourra pas tout entier; elle ne s'adressera qu'aux sentiments simples et primitifs, et dans ces limites encore elle se gardera de prétendre à trop de précision. Quand elle voudra sortir de l'expression des sentiments simples, elle devra recourir à la parole, et comme elle est la voix idéalisée, c'est la parole idéalisée, c'est-à-dire la poésie qu'elle appellera à son secours, ayant grand soin, toutefois, de ne pas abdiquer la prééminence. Car comme l'alliance qu'elle contracte ainsi, est faite dans son intérêt, et qu'elle n'a eu recours à la parole que comme à un auxiliaire, la première place lui appartient et ses droits doivent naturellement prévaloir.

La musique vocale, malgré sa supériorité incomparable, ne sera pas cependant, accompagnée ou non d'instruments, la seule musique possible. Les instruments qui imitent la voix humaine, pourront chanter comme elle; ils en ont le droit puisqu'ils en ont le pouvoir. « Mais que les plus éloquents, que les plus expressifs prennent et gardent vaillamment les premiers rôles; qu'ils ne se laissent pas détrôner par les instruments qui manifestent moins l'âme de l'homme que la force physique et matérielle. L'âme de l'homme est à jamais plus belle que les forces élémentaires de la nature. Un *colpo di canone* qui me fait saigner les oreilles est muet pour mon cœur, et cinq cents trompettes m'émeuvent moins qu'une simple note partie de l'âme. »

Il y a plus : « La musique même a ses paysages, comme la peinture, et elle demande, par l'organe du génie, qu'il lui soit permis de placer l'âme humaine au sein de la nature, quelquefois même de la mettre aux prises avec les éléments. La raison y consent, mais à de certaines conditions. D'abord elle rappelle à la musique que sa puissance propre réside dans l'expression de l'âme par la voix humaine idéalisée. C'est là son but le plus élevé; c'est là ce qu'elle a de mieux à faire et ce qu'elle peut faire le mieux. A viser plus bas, elle ne peut que déchoir. Si donc là est le principal, que tout le reste ne soit considéré par elle que comme purement accessoire. En conséquence, le paysage musical, si ce mot peut passer, n'est admis par la raison que comme cadre d'un portrait de l'âme. Le paysage aimé pour lui-même est en musique, comme en peinture, un démenbrement funeste de l'art et un commencement de décadence. Qn'on nous épargne donc les sources, les cascades, les brises, les vents, les tempêtes, la nature tout entière, si la voix de l'homme ne domine pas les bruits de

l'air ou des eaux. L'absence de l'âme humaine, le silence de sa voix seraient ici d'autant plus regrettables que les moyens imitatifs de la musique sont très bornés, qu'aucune illusion n'est possible, et que, condamnée à n'exprimer que des sentiments, il y a un péril sérieux pour elle à vouloir exprimer de préférence et exclusivement les choses qui, n'ayant point d'âme, ne sentent en aucune façon. Donc, et ses ressources pittoresques fussent-elles aussi étendues qu'elles sont restreintes, l'intérêt de la musique, autant que sa gloire, serait encore d'exprimer non ce que chante la nature avec ses voix souvent insaisissables, mais bien ce que les spectacles de la nature font chanter à la voix inspirée de l'âme émue. »

On s'arrache avec peine aux belles pages que M. Lévêque a consacrées à la musique. Après avoir essayé de donner une analyse exacte de la partie théorique, non sans en altérer le charme, je voudrais pouvoir citer quelques-unes des analyses étendues qu'il nous donne de quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'art musical, tels que le *Dies Iræ,* le *Magnificat,* le *Miserere Mei,* le *Stabat de Pergolèse,* l'*Air de Martini* sur une romance bien connue de Florian, celui de Shubert sur l'*Adieu*, les *Noces de Figaro* et le *Don Juan de Mozart.* Toutes les études rapides et pourtant complètes, sont d'une perfection rare. En les lisant, ceux à qui cette grande musique est familière, la comprennent et la sentent mieux encore, si j'ose ainsi dire ; ceux qui sont moins heureux, la devinent presque et croient l'entendre dans les profondeurs de leur imagination : tant le sentiment qu'elle exprime est vivement rendu par l'artiste ! Car c'est le nom que l'on doit donner à ce qui fait si bien représenter les divines beautés de l'art !

Mais un seul de ces morceaux suffira pour faire connaître la manière de l'auteur et à inspirer le désir de lire les

autres. Voici comment il parle du *Stabat* de Pergolèse, après avoir fait l'analyse du *Stabat Dolorosa* de nos églises.

« Un art plus avancé, plus savant, plus étudié, mais naturel et sincère encore, s'est emparé de cette riche pensée, et en a fait sortir, au souffle du génie de Pergolèse, des trésors de mélodie attendrissante. Et d'abord, l'artiste a usé de ses droits légitimes. Des vingt strophes du poëme, il n'a tiré que treize morceaux, réunissant sous un même air deux couplets et même d'avantage quand l'effet musical a dû gagner sans que la pensée religieuse en fût altérée. Puis il a agrandi et fortifié le chant au moyen des ressources de l'orchestre sobrement employées. Ajoutons qu'il a su s'affranchir à propos de la servitude du rhythme, de la rime et de la strophe, sans toutefois en trop effacer le dessin. Examinons quelques-uns de ces airs, en regrettant de ne les pouvoir transcrire en entier sur la portée au bas de nos pages, selon le commode privilége dont les littérateurs usent si largement. Le chant de la première strophe, *Stabat mater*, analogue à celui de la liturgie, est lent et tout plein de larmes. On y sent une douleur intime, mais décente, mais sainte, telle qu'elle dùt être au Golgotha, sans fracas, sans emphase, sans ambition dramatique; une de ces douleurs qui se taisent quand la poésie ou la mnsique ne leur prêtent pas une voix. Des notes basses, tantôt continues et suivies, tantôt entrecoupées de soupirs, gémissent sous les notes du chant. Les sons de l'*andante* du *Cujus animam gementem* s'enflent à chaque mesure, de croche en noire, et palpitent comme une poitrine oppressée. La mesure, à trois-huit, en est courte et fréquente malgré la lenteur du mouvement. L'*allegro moderato* du *Quæ mærebat* est une mélodie tendre du jet le plus heureux, qui, après s'être plusieurs fois reproduite,

va mourir douloureusement dans une plainte finale. Pourquoi faut-il que le goût du temps y ait mêlé des trilles superflus? Le *Quis est homo qui non fleret* fait entendre une interrogation déchirante et trahit une émotion qui s'accroît de plus en plus, jusqu'à ces mots d'une signification suprême: *In tanto supplicio.* Pergolèse y a rattaché la strophe: *Pro peccatis,* et a succombé à la tentation d'imiter matériellement le bruit des coups de fouet sur le corps de Jésus: *Et flagellis subditum.* Mais cette faute est bien compensée par les beautés du couplet suivant:

Vidit suum dulcem natum
Morientem, desolatum,
Dum emisit spiritum,

où se dénoue le drame du Calvaire, et où est rendue, sans moyens violents, l'angoisse ineffable de la mère, témoin de l'agonie et de la mort de son doux fils bien-aimé. De même que l'*Eia mater,* le *Fac ut ardeat cor meum* est une prière; mais celle-ci est brûlante, comme les aspirations de l'âme affamée de son objet divin:

Fac ut ardeat cor meum,
In amando Christum Deum,
Ut tibi complaceam.

Le chant de la strophe: *Sancta mater istud agas,* a un caractère de vive instance: l'âme y réclame plusieurs fois, longuement, avec exaltation, la faveur de subir les mêmes tourments que son Sauveur. Nous passerons sur les deux morceaux: *Fac ut portem* et *Inflammatus et accensus,* pour arriver au *Quando corpus morietur,* qui nous paraît être le chef-d'œuvre de ce chef-d'œuvre. Là, comme dans les strophes qui prient, c'est la créature qui parle. L'âme humaine la mieux trempée n'envisage pas la mort sans effroi; l'âme la plus chrétienne ne prévoit

pas sans appréhension l'heure du jugement : de là, dans la première partie du chant de ce couplet, une lenteur épouvantée et comme un serrement de cœur ; dans la seconde, au contraire, plus d'accent, plus d'aise, et je ne sais quelle lueur d'espoir. Pour dernier trait, la plainte qui terminait par quelques pleurs tous les morceaux précédents, et qui revenait avec une monotonie dont l'effet était de les rattacher par le même lien de tristesse, a disparu à la fin de celui-ci. C'est que la pensée du musicien, comme celle du poète, y aboutit au ciel même :

Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria.

» Tel est le *Stabat* de Pergolèse, tel que nous l'avons entendu, et tel que nous avons cru le comprendre. On a fait, on fait et on fera des *Stabat* de toute sorte et de valeurs diverses : Pergolèse, lui, a fait le *Stabat*. Nous en connaissons d'autres : aucun n'égale celui-là. La beauté du genre nous y semble épuisée, parce que la puissance légitime, et par conséquent ordonnée, de la douleur d'une âme maternelle y a été exprimée à son plus haut degré et sous tous les aspects, par la puissance et l'ordre, par toutes les forces expressives et par les formes idéales du langage musical. »

Il est facile de comprendre, après cette lecture, que le savant rapporteur de l'Académie des sciences morales et politiques nous dise que » les pages consacrées au *Stabat* de Pergolèse comptent parmi les plus distinguées du mémoire couronné par l'Académie. » On reconnaît sans peine qu'elles sont non pas seulement d'un écrivain, mais d'un artiste, et que « l'auteur est ici dans un sujet qu'il semble aimer avec passion et qu'il connaît à fond, » nous dit M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il nous semble même qu'on

oublierait presque le philosophe pour ne songer qu'à l'artiste, si la réflexion ne nous rappelait que ce n'est que pour mieux servir la cause de la philosophie que l'artiste nous a si bien décrit, en nous commentant la pensée d'un grand maître, le secret de son art.

V.

Nous ne poursuivrons pas plus avant notre étude. Il serait intéressant, à coup sûr, de suivre l'auteur sur le terrain de la poésie qui, comme il le dit bien, est le premier des arts, parce qu'il « a des forces expressives plus grandes, plus nombrenses, plus variées, plus flexibles » que les autres, et qui, par conséquent, doit confirmer sa théorie, et aussi sur le terrain de l'histoire critiqne des systèmes où il en achève la démonstration par la réfutation des théories contraires et l'examen de celles qui sont inspirées du même esprit.

Mais le but que nous nous étions proposé nous semble avoir été atteint. En essayant de faire connaître, par des analyses étendues et par de nombreuses citations, placées à côté de nos analyses comme des points lumineux propres à les éclairer, une des œuvres les plus remarquables qu'ait produites la philosophie contemporaine, et les résultats acquis d'une science presque neuve en notre pays, nous voulions surtout y chercher une réponse eux attaques dont la philosophie première, c'est-à-dire la vérité absolue, est en butte aujourd'hui. Or, ou nous nous faisons une singulière illusion, ou cette réponse a été trouvée. Deux grandes vé-

rités, en effet, ressortent pleinement à nos yeux de l'étude de l'œuvre de M. Lévêque : la première, celle qu'il semble avoir eu plus particulièrement mission de mettre en lumière, et pour laquelle il a reçu, par un rare privilége, une triple couronne académique, c'est que l'esthétique spiritualiste est la seule vraie, la seule qui ait des principes certains, qui résulte de l'examen et de la contemplation des beautés de la nature et de l'art, et qui les explique ; la seconde, c'est que, fondée sur une métaphysique profonde, sur cette philosophie éternelle dont parle Leibnitz, elle lui sert à son tour de démonstration, sinon d'appui.

Pour nous en tenir, sans insister, à la seconde de ces deux vérités, qui est celle à laquelle nous nous sommes attaché de préférence, il nous semble qu'il serait difficile de la contester. Descartes a dit : « La philosophie est comme un arbre dont les racines sont la métaphysique. » Rien de plus vrai : point de métaphysique, point de philosophie. La ruine de l'une entraîne celle de l'autre, c'est-à-dire, celle de toutes les sciences particulières qui s'y rattachent par un lien intime, comme la morale, l'esthétique, etc. Les racines coupées, comment l'arbre se soutiendrait-il, avec toutes ses branches ? Mais il n'est pas moins vrai non plus de dire, et c'est là une conséquence qui résulte invinciblement de la nécessité de la métaphysique pour les sciences qui en dépendent, que, si ces sciences existent, elle existe elle-même. Si l'arbre vit, il faut bien qu'il ait ses racines en terre. Il n'est même pas nécessaire de considérer l'arbre tout entier, un seul rameau suffit. Si, par exemple, la science du beau existe, la métaphysique existe. Donnez-moi une démonstration rigoureuse, complète de la présence du beau dans l'esprit humain, de sa réalité objective dans la nature des choses, et vous aurez fait un plaidoyer éloquent,

décisif en faveur de cette grande cause de la métaphysique qui est, comme je l'ai dit en commençant, la cause de la vérité et de la science. Devant ce rameau brillant et vigoureux je n'oserai dire qu'il n'existe qu'à titre de fiction de mon entendement, qu'il tient sans racines et a tout simplement poussé dans le vide, et il faudra un étrange courage pour le croire.

Or, ce plaidoyer éloquent, décisif, dont nous parlons, nous l'avons dans le livre de M. Lévêque. On ne peut pas le suivre et l'entendre jusqu'au bout sans être profondément convaincu de la vérité qui nous occupe. On sent de toute nécessité que l'esthétique implique la métaphysique, que l'objet de l'une ne peut pas exister sans l'objet de l'autre. En voyant sortir du sein des flots la déesse de la beauté, on la salue de son admiration, et en même temps, on est contraint de reconnaître qu'il n'y a que le père des Dieux qui ait pu engendrer une pareille merveille. C'est là le plus beau résultat qui se puisse obtenir, et celui dont un philosophe doive être le plus fier. Car asseoir l'absolu dans une partie de la science de l'être c'est l'établir dans la science tout entière; en faire sentir à l'âme la nécessité pour la réalité et la légitimité de ses plus pures admirations et de ses plus divines amours, c'est avoir touché le degré suprême où la méthode philosophique puisse atteindre.

CATALOGUE

DES

Ouvrages adressés à la Société

Du 1er novembre 1860 au 1er novembre 1861.

1° Ouvrages adressés par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et par Son Exc. M. le Ministre du commerce et des travaux publics.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, etc., dont la durée est expirée, et de ceux dont la déchéance est prononcée.

Catalogue des brevets d'invention. — Année 1860-1861.

Répertoire archéologique du département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville.

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Morlet.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Alfred Maury, sur les publications historiques.

2° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Adhémar. — Révolution de la mer et déluges périodiques.

Anot de Maizières. — Cromwell, tragédie en 5 actes.

Bablot-Maitre. — Produits agricoles et industriels. Note et plan de la propriété appelée le Moulin des Chiens.

Bataillard (Joseph). — Notice sur les plantes fourragères.

Belin (Antoine-Gaspard). — Eloge historique de Serven de Sugny.

Blanc-Montbrun. — Extrait de la notice sur le clos de La Rolière.

Bonnes (L.-Ch.). — Etude sur la morcellement de la propriété.

Boucher de Perthes. — Nègre et Blanc : de qui sommes-nous fils ? — De la génération spontanée.

Boulard. — Rapport sur le morcellement de la propriété.

Challe (A.). — Mémoire sur le véritable emplacement de la bataille de Fontenoy en Puisaie, 841.

Chatel (Vor). — Utilité des moineaux. — De la Solanine.

Chaubry, baron de Troncenord. — Rapport sur les monuments historiques de la Marne.

Corblet (l'abbé). — Les loteries (Etude historique). — Etudes iconographiques et archéologiques.

Cordier (Louis) l'abbé. — Du stoïcisme et du Christianisme.

Cornet-Paulus. — Dictionnaire géographique et statistique du département de la Marne.

MM. DEBACQ. — Rapport sur l'ouvrage de M. Adhémar, intitulé : Révolutions de la mer.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Joscelin de Dinan, seigneur de Ludlow en Schropprhire, 12e série.

DE BARTHÉLEMY (Edouard). — Entrée de Mgr de Choiseul à Châlons. — Du Conseil d'Etat en 1859. — Etudes littéraires contemporaines.

DE GOURCY. — Voyage agricole.

DE LYDEN. — De la grande et de la petite propriété. — Question théâtrale.

DE VARENNES (P.-J.). — Les veillées de la ferme.

DOYÉ (l'abbé). — Manuscrit sur les vinifères.

DROUOT (Jean-Baptiste). — Jovin, tragédie en 5 actes.

DU MESNIL-MARIGNY. — Les libres échangistes et les protectionistes réconciliés.

GAYOT (Eug.). — La connaissance générale du cheval.

GILLET (Ch.). — Les journaux à 1 franc et les journaux littéraires illustrés à 5 centimes.

GIRARDIN (J.). — Analyse de l'engrais flamand. — Analyse de saumure de hareng.

GOETZ (L.). — Question alimentaire.

GRAVINA (Bonaventure). — Discorso inaugurale agli studi de agricultura e partorizia.

GROWESTINS (baron de). — Lettres d'un bénédictin.

GUYOT (Jules). — Viticulture et vinification.

HÉBERT. — Nouveau manuel du garde champêtre.

HÉRÉ (J.). — Fables et poésies.

JOLLY (Jules), substitut du procureur impérial de la Seine. — Histoire du mouvement intellectuel au XVIe siècle et pendant la première partie du XVIIe siècle.

LADREY (C.). — La Bourgogne. — Revue œnologique.

LALLEMENT. — Description d'appareil pour apprendre à lire.

MM. Lambertye (le comte de). — Culture forcée par le thermo-syphon. — Fruits et légumes de primeurs.

Landouzy. — De la pellagre sporadique.

Laurent (H.). — Annuaire de la Marne.

Martin-Daussigny (E.-C.). — Mémoire sur la jambe de cheval en bronze trouvée dans la Saône, à Lyon, en 1766. — Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste à Lyon. — Tableau votif du choléra, de Victor Orsel (description). — Notice sur Victor Orsel. — Notice sur l'inscription de Sabinus Aquila. — Description d'une voie romaine découverte à Lyon, en octobre 1854. — Notice sur le perfectionnement de la peinture à l'huile, par Jean de Bruges. — De l'alliance intime des beaux-arts et de l'archéologie. — Eloge de Pierre Revoil. — Eloge de Victor Vibert. — Eloge de C. Bonnefond.

Meunier (Victor). — Galerie scientifique.

Michaux (A.-J.). — Une singulière redevance.

Morel (C.). — Principes d'horticulture extraits de la Quintynie.

Nesbit, Dr. — On agricultural chemistry, and properties of peruvian guano.

Nicaise (Ate). — Châlons-sur-Marne et ses environs.

Niepce (le docteur). — Les eaux d'Allevard.

Niobey (Al.), docteur. — Histoire médicale du choléra morbus, qui a régné à Gy (Haute-Saône), 1858.

Peigné-Delacourt. — Notice sur quelques objets d'église. — Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? — La chasse à La Haie.

Pilloy. — Traité d'horticulture et d'arboriculture.

Plonquet (J.-L.). — De l'importance du chlorure de sodium, de sulfate de soude et de sulfate de magnésie.

MM. PRIN. — Rapport sur les saisons de la source de Sermaize.

RAYMOND BORDEAUX. — Quelques mots sur l'histoire de la reliure des livres. — Notice biographique sur M. Ange Petit.

REMY (E.-A.). — Essai d'une nouvelle classification de la famille des graminées.

REMY (Jules). — Voyage au pays des Mormons.

ROUX-FERRAND. — Mœurs champenoises. — Les deux ménages.

SAVY. —Rapport sur la situation des chemins vicinaux de la Marne au 1er juillet 1861.

SIMONNET (E.). — Le Courrier des familles.

THÉNARD (le baron). — Etude snr le département de Marne (Agriculture).

VILMORIN. — Description des plantes potagères.

X..... — Notice sur M. l'abbé Blion.

3° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AGEN. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts.

AIX. — Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, etc. (1860).

AMIENS. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1860, nos 3 et 4. — 1861, nos 1 et 2).

Société d'horticulture de Picardie (2e semest. de 1860).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts et agriculture du département de la Somme.

ALGER. — Bulletin des travaux de Société d'agriculture d'Alger (3e et 4e trimestres 1860; 1er et 2e trimestres 1861).

ANGERS. — Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (7e et 8e volumes).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (tome 4, 1861).

Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Annales du comice horticole de Maine-et-Loire (3e et 4e trimestres 1861).

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (tome 10, 1860).

ANGOULÊME. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente (1860).

ARRAS. — Bulletin agricole publié par la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais (3e fascicule, 1860).

Mémoires de l'Académie (vmes 30, 31, 32).

AVESNES. — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (1860).

AUXERRE. — Bulletin de la Société centrale de l'Yonne, pour l'encouragement de l'agriculture (1860).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1860).

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Bulletin de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (1860).

BEAUNE. — Bulletin du Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune (no 1, 1861).

BEAUVAIS. — Mémoires de la Société académique de l'Oise (1859-1860).

BESANÇON. — Société d'horticulture et d'arboriculture du Doubs (4e année, nos 1 à 12; et 1861, nos 1, 2).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (2e série, tome 2, 1re livraison).

Blois. — Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois (tome 6).

Bordeaux. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde (3e et 4e trimestres de 1860).

Boulogne. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer (année 1860).

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain (septembre 1860 à août 1861).

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher (no 75).

Brest. — Bulletin de la Société d'agriculture de Brest.

Caen. — Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen (1860).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (1860).

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie (1859-1860).

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie (2e série, 1860 — 1re série, 1861).

Cambray. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambray.

Castres. — Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres (4e année).

Chalons-sur-Marne. — Le Cultivateur de la Champagne (1861).

Chalon-sur-Saone. — Mémoires de la Société d'archéologie (tome 4, 1re partie).

Chartres. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loire (1860, 2e série — 1861, 1re série).

Chateauroux. — Annales de la Société d'agriculture de Chateauroux.

CHATEAU-THIERRY. — Procès-verbal de la séance publique du 3 juin 1860 du comice agricole de Château-Thierry.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (août 1860 à juillet 1861).

CLERMONT (Oise). — Le Musée agricole (octobre 1860 à juillet 1861).

COLMAR. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle (1re année, 1860).

COMPIÈGNE. — L'agronome praticien (novembre 1860 à juin 1861).

Chemins ruraux, commerce des céréales (1860).

COULOMMIERS. — Société d'horticulture (compte rendu de 1860).

DIJON. — Journal d'agriculture de la Côte-d'Or (octobre 1860 à juillet 1861).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (année 1859-1860).

DOUAI. — Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai. (1861).

Procès-verbaux du comice agricole de l'arrondissement de Douai.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

DUNKERQUE. — Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (1860-1861).

ELBEUF. — Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf.

EVREUX. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

GRENOBLE. — Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de Grenoble (tome 5).

Bulletin de la Société delphinale (1860, 2e série).

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (tome 3).

LANGRES. — Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres (1860).

LAON. — Bulletin de la Société académique (séries 7, 8, 9, 10).

LA ROCHELLE. — Académie de La Rochelle.

Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle (année 1860).

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société hâvraise, d'études diverses.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1860, 4e trimestre; 1861, 1er trimestre).

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce (1860).

LILLE. — Archives de l'agriculture du nord de la France (novembre 1860 à juin 1861).

Bulletin du Comité flamand de France (1861).

LIMOGES. — L'agriculteur du centre (2e série, 1860; 1re série, 1861).

LYON. — Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du département du Rhône (octobre 1860 à juillet 1861).

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Macon (2e série, 1860).

MANCHESTER (Angleterre). — Mémoirs of the litterary and philosophical Society Manchester.

MARSEILLE. — Bulletin des travaux de la Société impériale de médecine de Marseille.

MARSEILLE. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône (1860).

Bulletin de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône (1861, 1er bulletin).

MAYENNE. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne (1860, 2e semestre).

MEAUX. — Société d'agriculture et comice de l'arrondissement de Meaux.

MELUN. — Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau (10e bulletin).

Société d'agriculture (1861).

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (4e trimestre de 1860 et 1er semestre 1861).

METZ. — Journal de la Société d'horticulture du département de la Moselle (1860, 2e semestre; 1861, 1er semestre).

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire naturelle de la Moselle (1860, 9e cahier).

MONTAUBAN. — Recueil agronomique, publié par la Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne (1860, 2e semestre; 1861, 1er semestre).

MONTBÉLIARD. — Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard (1860).

MOULINS. — Annales de la Société d'horticulture do l'Allier (1860, 2e semestre; 1861, 1er trimestre).

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (1860, 2e semestre).

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier.

MULHOUSE — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (1860, 4e trimestre; 1861, 1er trimestre).

MOSCOU (Russie). — Société impériale d'agriculture de Moscou.

NANCY.—Mémoires de l'Académie de Stanislas (année 1859).

NANTES.—Annuaire de l'horticulteur nantais (année 1861).

Société nantaise d'horticulture.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (1860, 2e trim.).

Bulletin de la Société archéologique (1859 et 1860).

NEVERS. — Publications de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts (tome 3, no 3).

Hagiologie nivernaise.

NISMES. — Société d'agriculture du Gard. — Comice agricole de Nismes (décembre 1860.

Académie du Gard.—Mémoires de l'Académie du Gard. (1860).

NOYON. — Société des antiquaires (tome 1er).

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique de l'orléanais (2e semestre de 1860).

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (1860, 2e semestre).

Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans.

PALERME (Sicile). — Asti della Societa di acclimazione (tome 1er, no 4).

PARIS. — Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture (1860, 2e semestre; 1861, 1er semest.),

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture (tome 15, 1re série).

Journal de la Société de la morale chrétienne (tome x, nos 4, 5, 6, 7, 8).

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux (1860, nos 7, 8, 9, 11, 12; 1861, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6).

Ecole supérieure de pharmacie. — Séance publique du 14 novembre 1860.

Bulletin de la Société des géologues de France (tome 18e).

PARIS. — Société libre des beaux-arts. — Annales (20e série).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (12e volume).

POITIERS. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (1860).

REIMS. — Travaux de l'Académie impériale de Reims (1858-1859 et 1860).

ROCHEFORT. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort (année 1859-1860).

ROUEN. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure.

Précis analytiques des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure (cahiers 154, 155, 156).

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

SAINT-ETIENNE. — Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye (juillet 1860, janvier 1861).

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Omer.

SAINT-POL. — Bulletin des travaux de la Société d'agriculture de l'arrondissement (1860).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (tome 9, 1860).

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens (tome 7e).

SOISSONS. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

STRASBOURG. — Nouveau mémoire de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin (tome 2).

Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin (tome 5).

Mémoire de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.

TOULON. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Var.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France (1860, 4e trimestre; 1861, 1er semestre).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (tome 4).

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France (tome 7).

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (1860, 2e semestre).

Mémoires de la Société archéologique de Touraine (1859 et 1860).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (1850, 4e trimestre; 1861, 1er trimestre).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc. (1860).

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire, rédigée par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (1860).

VANNES. — Bulletin de la Société polymatique du Morbihan (1860).

VERSAILLES. — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (tome 5).

VESOUL. — Recueil agronomique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône (tome 8).
Mémoire de la Commission d'archéologie (tome 2).

4° Ouvrages reçus par abonnement ou par acquisition.

1. — Comptes rendus de l'Académie des sciences.
2. — Journal d'agriculture pratique.
3. — Bulletin de la Société d'encouragement.
4. — Bulletin monumental.
5. — Encyclopédie pratique de l'agriculteur, par MM. Moll et Gayot.
6. — Journal de la Marne.
7. — Prodromus regni vegetabilis, par Decandolle.
8. — L'art des jardins, par Laquintinie, 2 vol. in-4°.
9. — Viticulture et vinification, par M. Jules Guyot.

Composition du bureau pour 1861-1862.

MM. DORIN, *président.*
SALLE, *vice-président.*
C. GILLET, *secrétaire.*
DEBACQ, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, *trésorier.*

TABLE DES MATIÈRES.

Châlons-sur-Marne. — Typ. H. Laurent.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

2e PARTIE DES MÉMOIRES DE 1861.

NOTIONS

SUR LES

COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

POUR SERVIR AU

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

Châlons-sur-Marne.

H. LAURENT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE RÉPONDRE

AUX DEMANDES ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

PAR SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES CULTES (1).

Messieurs,

Son Excellence le Ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé une circulaire aux Sociétés savantes des départements, afin d'obtenir tous les renseignements qu'elles pourraient lui fournir pour la rédaction d'un *Dictionnaire géographique et historique de la France*. Plus tard, une seconde circulaire du même ministre demandait qu'on lui fît connaitre les objets d'art anciens ou modernes, dignes d'être remarqués, qui se trouvent disséminés dans tous les pays, ces notes devant être transmises à un comité spécial chargé de dresser un Dictionnaire archéologique.

La Société s'est occupée immédiatement de recueillir

(1) Commissaires: MM. Barbat, Debacq, Drouet, Garinet, Maupassant, Musart, Picot, Profillet, Savy, Salle, *rapporteur*.

tous les documents nécessaires pour répondre aux vœux du ministre; elle a pensé que MM. les Curés de campagne étaient les mieux placés pour connaître et étudier tout ce qui présentait de l'intérêt dans chaque localité, et qu'il fallait s'adresser à eux pour obtenir des renseignements. Notre collègue, M. l'abbé Musart, a bien voulu, en s'inspirant de la circulaire ministérielle, poser une série de questions qui ont été adressées à tous les curés du diocèse, sous le couvert de Mgr l'évêque coadjuteur. Un certain nombre de réponses intéressantes vous sont parvenues, d'autres curés ont déclaré qu'ils n'avaient rien à citer, et d'autres n'ont pas répondu probablement par la même raison.

Votre commission, composée de neuf membres, s'est réunie un grand nombre de fois, et passant successivement toutes les communes en revue, elle en a appelé aux souvenirs, aux recherches, aux travaux de chacun de ses membres, pour ajouter aux travaux de ce genre déjà connus, et pour arriver au résultat le moins imparfait possible.

Votre commission n'a pas pensé devoir s'arrêter aux étymologies des noms, étymologies qui ne sont souvent que des jeux de l'esprit; elle n'a cité que celles qui paraissaient avoir le cachet de la vraisemblance. Elle a cru devoir être brève sur la topographie des contrées et sur l'aspect des villes et des villages, elle n'a signalé que les points les plus remarquables. Elle n'a pas cru devoir entrer dans les détails recueillis avec tant de zèle par M. Chalette sur l'agriculture de chaque pays, parce que depuis quinze ans les données de M. Chalette ne sont plus vraies évidemment sur beaucoup de points. Se livrer à de nouvelles recherches, prendre de nouveaux renseignements, était un travail immense, au-dessus de nos moyens, et qui ne pouvait pas servir pour un Dictionnaire, si étendu

qu'il fût. Votre commission a pensé qu'elle devait rappeler, très succintement, tout ce qui avait trait à l'histoire de chaque pays. Quelque fastidieux ou insignifiant qu'il parût de rapporter à qui chaque village payait la dîme, elle a cru devoir rappeler ces faits qui font connaître l'antiquité du village, ses rapports avec les autorités et les pays voisins, et son état politique, en un mot l'organisation sociale des temps passés. Elle a cru qu'il était bon de conserver le souvenir de ces actes publics, de ces contrats datant de 1000 et 1200, qui s'effacent tous les jours, se perdent et tendent à disparaître.

Pour le répertoire archéologique, Son Exc. le Ministre demande, *sous le nom de chaque lieu, l'indication sommaire, mais précise, des monuments de toutes classes de l'antiquité, du moyen-âge, de la renaissance et des temps postérieurs qui s'y trouvent aujourd'hui, ou dont il existe des traces, soit dans les livres, soit dans les estampes, et qui méritent d'être signalés, soit sous le rapport historique, soit sous celui de l'art. La clarté, la simplicité et la concision sont les qualités que l'on demande à la rédaction.*

Votre commission, Messieurs, s'est efforcée de se bien pénétrer de l'esprit de ces instructions, mais comme les appréciations peuvent être variables, elle veut vous faire connaître les motifs qui l'ont dirigée dans leur interprétation ; elle a pensé que l'ancienneté d'un objet d'art ou d'un monument, étant un premier titre qui le recommandait puissamment à l'attention, elle ne devait rien négliger pour déterminer, autant que possible, l'âge et plus souvent les âges des diverses parties d'un édifice. Convaincue que pour juger un édifice ou un objet d'art il faut le voir, et que la description la plus exacte et la mieux faite ne peut en donner qu'une très faible idée, elle a cru que l'on devait s'abstenir de tout détail des-



criptif et se contenter d'indiquer très brièvement l'ensemble qui rend l'objet recommandable, et de signaler, en peu de mots, les détails suffisants pour appeler l'attention et exciter la curiosité des visiteurs.

Pour certains objets qui ont peu de valeur artistique et qui n'en sont pas moins précieux par leur ancienneté, par leur origine et par les souvenirs qui s'y rattachent, votre commission a pensé que rien n'était plus utile que de faire connaître par une note historique très succincte leur origine et les circonstances qui les ont fait parvenir jusqu'à nous, puisque c'est l'authenticité de cet origine qui en fait tout le mérite.

On a réuni dans une espèce de table alphabétique l'indication des sources principales où les documents ont été puisés.

Sources où ont été puisés les renseignements.

Abbaye d'Andecy (titres de cette abbaye — inventaire — archives de la préfecture de la Marne). (1)

Abbaye d'Avenay (titres de cette abbaye — archives de la Marne).

Abbaye de la Charmoye (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Cheminon (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Haute-Fontaine (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Hautvillers (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Macheret (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Moirmont (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Moncets (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Saint-Basle (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Saint-Memmie (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de St-Pierre-aux-Monts (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de St-Sauveur de Vertus (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Toussaints-en-l'Ile (tit. — arch. de la Marne).

Abbaye de Trois-Fontaines (tit. — arch. de la Marne).

Cartulaire des chartes et titres de l'abbaye d'Huiron (arch. de la Marne).

Cartulaire de l'abbaye de Moustier-en-Argonne (arch. de la Marne).

Censives du chapitre de l'église Notre-Dame de Châlons (arch. de la Marne).

(1) Dans le cours du travail, la page indiquée est souvent celle d'un inventaire dans lequel on trouve le numéro de la pièce originale où a été puisé le renseignement et l'indication de la liasse ou du carton qui renferme cette pièce.



Chartes et titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (arch. de la Marne).

Chartes et titres du collége de Reims (arch. de la Marne).

Chartes et titres de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (arch. de la Marne).

Compotus curie cathalau. tam ex receptis emolument. curie quam aliis (manuscrit de 1451, bibliothèque de la ville de Châlons).

Etat du doyenné d'Epernay présenté à l'archevêque de Reims en 1479 (manuscrit des archives de la Marne).

Etat du doyenné de Cernay-en-Dormois (manuscrit de 1553, arch. de la Marne).

Gallia christiana (biblioth. communale).

Géographie de la Marne, par Lesage.

Histoire du diocèse de Châlons, par D. François, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes (manuscrit de la bibliothèque de Châlons).

Histoire des évêques, par le père Rapine.

Histoire de la Champagne, par Baugier.

Histoire des villes de France, par Giraudeau de Saint-Fargeau.

Histoire de Châlons, par Buirette de Verrières.

Histoire de Châlons et de ses institutions, par Ed. de Barthélemy.

Histoire de la ville de Châlons et de ses monuments, par A. Barbat.

Histoire de Sainte-Ménehould, par Buirette.

Histoire de Vitry-en-Perthois, par de Torcy.

Itinéraire d'Antonin.

Lettres des rois de France Charles V, Charles VI, Charles VII et Henri IV (arch. de la ville de Châlons).

Notitia galliarum, de Vallon.

Notice historique sur les abbayes de Vertus, par M. de

Maupassant (Annal. de la Société d'agriculture de la Marne, 1838).

Notes de M. de Mellet sur les églises de l'arrondissement d'Epernay (arch. de la commission archéologique).

Notes de M. Dideron sur les églises de l'arrondissement d'Epernay (arch. de la commission archéologique).

Notes de M. Moët de la Forte-Maison sur les églises de l'arrond. d'Epernay (arch. de la commiss. archéologique).

Notes de M. Ed. de Barthélemy sur les églises de l'arrondissement de Sainte-Ménehould.

Notice sur Sézanne.

Notes manuscrites de M. l'abbé Biltz.

Pouillé du diocèse de Châlons (deux manuscrits du xve et du xvie siècles — arch. de la Marne).

Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407, traduction de M. d'Arbois de Jubainville (Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1853).

Sommier du monastère de Sainte-Marie de Châlons (arch. de la Marne).

Statistique du département de la Marne, par Chalette.

Statistiques de M. l'abbé Boitel.

Taxa quatuor receptoris generalis episcopatus et diocesis catalaunensis. (manuscrit de 1561, bibliothèque de la ville de Châlons).

Terrier de la commanderie de la Neuville-au-Temple (arch. de la Marne).

Titres des Carmélites de Reims (arch. de la Marne).

Titres de la collégiale de la Trinité de Châlons (arch. de la Marne).

Titres de l'ancienne congrégation de l'église de Reims (arch. de la Marne).

Titres des commanderies du Temple, de la Neufville et de Maucourt (arch. de la Marne).

Titres de la commanderie de Malte de Saint-Amand (arch. de la Marne).

Titres des Minimes de Saint-Remy d'Epernay (arch. de la Marne).

Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, par l'abbé Courtalon de Laistre.

Topographie du département de la Marne à l'époque gallo-romaine, par A. Savy (Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1859).

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

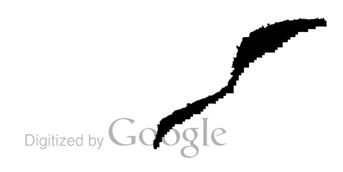
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

M. SALLE, *rapporteur.*

Le département de la Marne, situé sous le 49° de latitude septentrionale et le 2° de longitude orientale, est borné au nord par le département des Ardennes; à l'est par les départements de la Meuse et de la Haute-Marne; au midi par le département de l'Aube, et à l'ouest par les départements de Seine-et-Marne et de l'Aisne. Son territoire est un carré irrégulier de 817,955 hectares de superficie.

La plus grande partie du département est formée par un plateau crayeux, ondulé, peu fertile, qui le traverse du midi au nord; à l'est et au sud-est, la nature du sol change, les terrains secondaires inférieurs à la craie vien-



nent affleurer; la craie tuffau et le grés vert se présentent dans les contrées fertiles du Bocage, du Perhois, du Vallage et de l'Argonne; à l'ouest et au sud-ouest, le sol est accidenté et appartient aux terrains tertiaires du bassin de Paris; on y trouve l'argile, le calcaire, le silex, la meulière, les argiles à lignites, des sables, etc.

Le principal cours d'eau du département est la Marne *(Matrona)*, qui prend sa source aux environs de Langres, entre dans le département près d'Ambrières, coule du sud-est au nord-ouest jusqu'à Châlons, et de cette ville se dirige presque directement à l'ouest, en passant à Sapignicourt, Hauteville, Larzicourt, Isle, Moncets, Cloyes, Norrois, Bignicourt, Frignicourt, Vitry, Couvrot, Soulanges, Ablancourt, La Chaussée, Omey, Pogny, Vésigneul, Mairy, Sogny, Compertrix, Châlons, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Gibrien, Matougues, Aulnay, Condé, Tours, Bisseuil, Mareuil, Epernay, Cumières, Damery, Reuil, Port-à-Binson, Vincelles et Dormans, où elle sort du département pour traverser ceux de l'Aisne et de Seine-et-Marne et aller se jeter dans la Seine, à Charenton, un peu au-dessus de Paris.

Les autres rivières qui l'arrosent sont: 1° l'Aisne, *Axonna*, à l'époque gallo-romaine, qui prend sa source à Somme-Aisne, département de la Meuse, entre dans le département de la Marne par Charmontois-l'Abbé, arrose les communes du Chemin, de Villers-en-Argonne, de Verrières, de Sainte-Ménehould, Chaude-Fontaine, la Neuville-au-Pont, Vienne-la-Ville, St-Thomas, Melzicourt et Servon, où elle sort du département, pour entrer dans les Ardennes, et se diriger vers l'Oise, dans laquelle elle se jette au-dessus de Compiègne; — 2° l'Aube, *Alba,* à l'époque gallo-romaine, qui entre dans la partie la plus méridionale du département, par Granges qu'elle arrose, ainsi que An-

glure, Baudement et Saran, et qui, après un très court trajet se jette dans la Seine à Marcilly; 3° La Seine, qui coule douze kilomètres seulement dans le canton d'Anglure, en passant à Marcilly, Conflans, Lurey et Esclavolles. On peut encore citer la Saulx, l'Ornain, la Moivre, l'Isson, la Coole, la Somme-Soude, le Surmelin, le Grand et le Petit-Morin, affluents de la Marne; l'Auve, la Bionne, la Tourbe, la Suippe et la Vesle, affluents de l'Aisne; le Puis, la Sois, l'Auge, la Vaure et la Maurienne, affluents de l'Aube.

Le département de la Marne n'a pas de hautes montagnes; le point le plus élevé n'excède pas 280 mètres au-dessus du niveau de la mer (montagne de Verzy).

A l'ouest, les montagnes de Reims, d'Epernay, de Montmirail et de Sézanne, sont couvertes de forêts assez étendues; à l'est, sur la rive orientale de la rivière d'Aisne, s'élève une chaîne de coteaux couverts par la forêt de l'Argonne; le centre est formé de plaines à peu près nues.

La population qui était en 1790 de 302,714 habitants; en 1816, de 309,895; en 1836, de 345,247, fut trouvée dans le dernier recensement de 1856, de 372,050 hab.; elle s'est donc accrue de 70,000 habitants, c'est-à-dire d'un sixième en soixante-six ans.

Après la conquête des Gaules par les Romains, le pays qui forme aujourd'hui le département de la Marne, fit partie, d'abord de la province Belgique, et plus tard de la seconde Belgique et de la quatrième Lyonnaise. Après Clovis, sous les rois de la première race, cette contrée appartenait au royaume d'Austrasie. Sous la seconde et la troisième races, elle fit partie du comté de Champagne, qui fut réuni à la couronne en 1284, et conserva le nom de province de Champagne. En 1633, Louis XIII modifia l'organisation de cette province et fit Châlons le centre administratif de la généralité de Champagne, qui était

divisée en douze élections. En 1790, on prit six de ces élections pour former le département de la Marne, qui fut partagé en six districts. Quelques années après, cette organisation fut remaniée; et les six districts furent réduits aux cinq arrondissements qui existent aujourd'hui.

Malgré les changements apportés par le temps, les guerres, les conquêtes et les révolutions politiques, les divisions ecclésiastiques établies dans les premiers siècles du christianisme, paraissent être restées à peu près les mêmes jusqu'en 1789. Le département de la Marne est formé de presque tout l'ancien diocèse de Châlons, et d'une partie des diocèses de Reims, de Soissons, de Troyes et de Verdun.

Les arrondissements du département de la Marne sont ceux de Châlons, d'Epernay, de Reims, de Ste-Ménehould et de Vitry. Il ne sera pas parlé de l'arrondissement de Reims dans ce premier travail.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

L'arrondissement de Châlons, situé au centre du département, est entouré par les quatre autres arrondissements. Excepté une partie du canton de Vertus, tout le reste est sur le plateau crayeux. Sa superficie est de 165,342 hect., dont 147,000 sont des terres labourables. Il est divisé en 5 cantons et 107 communes. Sa population est de 54,000 habitants.

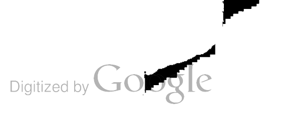
Les cinq cantons sont ceux de Châlons, Ecury-sur-Coole, Marson, Suippes et Vertus.

CANTON DE CHALONS.

Le canton de Châlons, très resserré sur tous les autres points, s'étend à 16 kil. au nord-ouest. Sa superficie est de 22,000 hectares, dont 19,000 en terres labourables; il contient 15 communes qui sont dans l'ordre alphabétique :

AIGNY (pop. 302 hab.), à 14 kil. de Châlons, est situé sur la rive droite de la Marne. Ce village est cité, en 1372, dans un tit. du chap. de la cathédrale de Châlons, inv. t. IV, p. 76; — en 1413, tit. de l'abbaye de la Charmoye, inv. p. 162; — en 1502, tit. de l'abbaye de Hautvillers, inv. p. 133; — en 1663, chart. et tit. de l'abb. de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, inv. p. 11. — Son église est sous l'invocation de Saint-Martin.

Les religieux d'Hautvillers se prétendaient seuls seigneurs d'Aigny, mais le roi de France, en 1587, ayant rendu aux habitants des terrains vagues dont il s'était emparé, ils ne voulurent plus reconnaître d'autre seigneur



que le roi. L'abbaye d'Hautvillers fit valoir ses droits, et, après un long procès, elle eut gain de cause.

CHALONS (pop. 16,551 hab.), situé sur la rive droite de la Marne, à 2° 1' 18" de longitude et 48° 57' 22" de latitude, existait probablement avant la conquête des Gaules par les Romains; car sous Claude Ier, les *Catalauni* étaient parmi les soixante peuples les plus importants de la Gaule, qui élevèrent à Lyon un autel en l'honneur d'Auguste et de la ville de Rome. Après la conquête, Châlons fit partie de la seconde Belgique, sous le nom de *Duro-Catalaunum*, puis seulement de *Catalaunum*. Dans l'itinéraire d'Antonin, on l'appelle ville principale des *Catalauni*, et dans le *Gallia-Christiana* (t. I.) *Civitas-Catalaunorum*. Cependant César n'en parle pas dans ses commentaires, et Châlons n'apparait positivement dans l'histoire que vers le IVe siècle. Eumène est le premier qui en parle en 309, et dans un discours prononcé à Trèves, il rappelle une défaite des Romains sous les murs de Châlons (*Clades-Cathalaunica*), 40 ans avant Jésus-Christ. Ammien-Marcellin cite Châlons comme une des principales villes de la seconde Belgique (*Urbs inter alias eminens*). Après l'invasion des Francs, Châlons fit partie du royaume d'Austrasie sous les rois Mérovingiens, et sous la seconde et troisième races du comté et de la province de Champagne.

Au commencement de l'ère chrétienne, la ville occupait l'espace compris entre la Marne et les ruisseaux de Mau et de Nau qui se réunissent avant de se jeter dans cette rivière. Dans les siècles suivants, elle s'étendit à l'est, et à la fin du XIVe siècle, elle atteignait ses limites actuelles. Dans ces temps de troubles, de guerres féodales et étrangères, la ville était entourée de fortifications qui furent

reportées du Nau sur le Mau, et de là sur les fossés qui existent encore aujourd'hui.

Selon les plus grandes probabilités, c'est vers le IIIe siècle que saint Memmie vint à Châlons prêcher le christianisme. Il y fonda le siége épiscopal, et ses successeurs y exercèrent un pouvoir souverain en rendant foi et hommage au roi. Sans doute, comme dans toutes les villes de la Gaule, l'administration de la ville appartenait aux échevins (*Scabini*) qui étaient les représentants de la magistrature dans les temps les plus reculés. César les avait conservés; on les voit mentionnés dans la loi salique, et Charlemagne étendit beaucoup leurs attributions. Mais leur autorité faiblit considérablement sous la domination épiscopale qui s'accrut dans le désordre et la confusion qui régnèrent dans le Xe siècle. En 963, les comtes de Champagne et de Vermandois attaquèrent la ville, la réduisirent en cendres et massacrèrent les habitants pour se venger de l'évêque Gibuin qui leur avait été hostile. Le roi de France, Lothaire, vint au secours de l'évêque et le rétablit sur son siége, en lui donnant de grands pouvoirs avec le titre de comte de Châlons et de pair de France. Gibuin II, son neveu et son successeur, créa une cour de justice civile et criminelle, s'entoura, comme les rois de France, de grands officiers et transmit à ses successeurs une autorité vraiment souveraine qu'ils conservèrent à peu près jusqu'en 1789, car la ville de Châlons ne fut jamais érigée en commune; elle obtint bien quelques franchises, mais elle n'eut jamais l'indépendance de beaucoup d'autres villes dans le moyen-âge. Ses assemblées populaires furent toujours présidées par l'évêque ou l'un de ses officiers, et elle n'échappa à cette dépendance que pour tomber sous celle de l'autorité royale qui fut toujours croissante. Mais si les évêques s'opposèrent toujours très énergiquement à toute extension des libertés municipales,

il est juste de dire que les chefs de l'église, en défendant opiniâtrement leur autorité, n'en usèrent qu'au profit des peuples qu'ils dirigeaient, et qu'au milieu des attaques des barbares, des guerres civiles et étrangères et des luttes incessantes de la féodalité, ils se firent remarquer par leur énergie et leur grand caractère; ils parvinrent à conserver à notre ville une tranquillité relative, qui la fit arriver à un état de prospérité remarquable. Au XIVe siècle, Châlons était une des villes les plus florissantes de la Champagne; on l'appelait la ville aux belles flèches, aux treize portes, aux treize ponts, aux treize paroisses, aux treize couvents et aux treize justices. Par une bizarrerie singulière, elle semblait vouée au nombre treize. Sa population, calculée d'après le nombre des feux taillables, était nombreuse; ses fabriques d'étoffe et son commerce étaient considérables. On trouve la preuve de son importance dans le traité de Bretigny. Il fut stipulé que la France livrerait à l'Angleterre, pour otages trente-huit citoyens choisis dans dix-neuf des principales villes du royaume, et on en prit deux à Châlons. Ainsi, l'autorité la plus ancienne, était celle de l'échevinage; mais la plus puissante était celle de la comté-pairie. Sa juridiction relevait du grand bailliage de Vermandois, établi à Saint-Quentin en 1190, et transporté à Laon en 1315. Mais comme la justice épiscopale échappait facilement à l'action de ce bailliage éloigné, François Ier, par édit de décembre 1543, établit à Châlons une lieutenance du bailliage de Vermandois, qui fut remplacée par un bailliage présidial sous Louis XIII, en 1637, et par un conseil supérieur sous Louis XV, en 1771. A mesure que l'on avançait, l'autorité royale se faisait sentir de plus en plus. L'autorité de l'évêque de Châlons s'étendit sur les pays environnants assez irrégulièrement groupés autour du siége épiscopal. Le diocèse de Châlons, très resserré au nord, à l'ouest et au midi par les diocèses

de Verdun, de Reims, de Soissons et de Troyes, s'étendait très loin à l'est jusqu'à celui de Langres. Il était divisé en quatre archidiaconés, de Châlons, de Joinville, d'Astenay et de Vertus.

Le grand archidiaconé de Châlons comprenait les doyennés de Châlons, de Coole, de Bussy-le-Château et de Vitry-en-Perthois.

Le doyenné de Châlons était formé des paroisses de Notre-Dame-en-Vaux, la Trinité, Saint-Sulpice, Saint-Loup, Saint-Alpin, Saint-Antoine, Sainte-Marguerite, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Nicaise, Saint-Eloi, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, et des chapelles de Saint-Maur et de l'Hôtel-Dieu, à Châlons; des paroisses Saint-André et Saint-Martin à Saint-Memmie, et des paroisses de Cheniers, Ecury, Soudron, Bussy, Jâlons, Thibie, Saint-Gibrien, Saint-Pierre-aux-Oies, Coolus, Compertrix, Trécon, Germinon, Villeseneux, Conflans, Villers-aux-Corneilles, Aulnay, Matougues, Champagne, Bierges, Chaintrix, Fagnières, Champigneul, Pocancy et Velye.

Histoire. — Châlons a été le théâtre d'évènements importants. Après le *Clades Cathalaunica* qu'Eumène rapporte à la quarantième année de l'ère chrétienne, se présente la défaite des légions de Treticus par Aurelien, en 271, dans les plaines de Châlons.

En 366, Jovin, maître de la milice dans les Gaules, tailla en pièces, sous les murs de cette ville un corps d'allemands qui étaient probablement les précurseurs de Mérovée et de Clovis.

La Gaule-Belgique devait être bientôt assaillie par des ennemis plus redoutables. Les Huns, conduits par Attila, furent défaits le 10 septembre 451, dans les plaines de Châlons (*in Campis Cathalaunensis*), par les Romains, les Francs et les Visigoths réunis et commandés par Ætius,

Mérovée et Théodoric. La légende dit que saint Alpin, qui occupait alors le siége épiscopal de Châlons, sut fléchir le farouche roi des Huns et sauva la ville du pillage et de la dévastation dont elle était menacée.

C'est à Châlons que fut promulguée la loi des Francs ripuaires, en 512. Thierry Ier ou Théodoric, fils aîné de Clovis, devenu roi d'Austrasie, réunit à Châlons les hommes versés dans la connaissance des lois, et leur fit rédiger le travail connu sous le nom de Code Théodoric.

A la fin du IXe siècle, Châlons échappa aux attaques des Normands qni dévastèrent tous les pays voisins. Ils s'arrêtèrent à quelques kilomètres de la ville et ruinèrent la chapelle de Saint-Gibrien et le tombeau du pieux solitaire qu'elle renfermait.

Au milieu du XIIe siècle, on vit à Châlons une réunion bien imposante. Le pape Eugène III, accompagné de dix-huit cardinaux et d'un grand nombre d'évêques, vint consacrer la Cathédrale qui venait d'être reconstruite (le 28 octobre 1147). Dans le même temps, le roi Louis VII, suivi de l'élite de la noblesse française, vint écouter saint Bernard qui prêcha la croisade du haut d'une chaire élevée au milieu du Jard. Sa voix éloquente excita l'enthousiasme de cette brillante assemblée, et le roi partit, suivi de toute la noblesse champenoise et de notre évêque Barthélemy de Senlis, qui alla mourir en Terre-Sainte, en 1151.

Pendant les XIIe et XIIIe siècles, la ville de Châlons suivit le mouvement de prospérité imprimé au pays par Philippe-Auguste et saint Louis. La sage administration de ses évêques, le développement de son industrie et l'extension de son commerce, la rendirent très florissante et la mirent à même, quand les temps malheureux survinrent, de se défendre par des efforts héroïques et des

sacrifices immenses, contre les attaques auxquelles elle fut en but pendant un siècle entier.

La guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre, les désastreuses journées de l'Ecluse et de Crécy avaient ouvert la France aux Anglais; à la funeste bataille de Poitiers, le roi Jean avait été fait prisonnier avec l'élite de sa noblesse; l'évêque de Châlons, Regnault II, qui commandait un corps de cavalerie, avait été tué en défendant le roi (16 septembre 1356). Pendant la captivité du roi Jean, son fils le dauphin, qui devint Charles V, se réfugia à Châlons en 1357, il y fut bien accueilli et y assembla les états du pays. Il choisit pour sa garde des habitants de la ville qui le servirent avec autant de fidélité que de dévouement. Cette garde fut l'origine de la compagnie des Arbalétriers, qui devinrent au xve siècle les Arquebusiers.

L'année suivante, le vidame de Châlons, Jean II de Conflans, maréchal de Champagne, et Henry de Bar, capitaine de Châlons, furent envoyés par cette ville aux états généraux réunis à Paris (..février 1358), où leur dévouement à la cause royale devait leur coûter la vie. Le prévôt Marcel, proposa à l'assemblée municipale de Paris de tuer les traîtres qui entouraient le dauphin régent. Au son du beffroi, il réunit le peuple en armes, pénétra dans les appartements du dauphin qni avait près de lui les maréchaux de Champagne et de Normandie et d'autres officiers. A un signal de Marcel, les maréchaux et Henry de Bar, que le dauphin appelait son cousin et son ami, furent massacrés sous ses yeux (22 février 1358).

A la même époque, les Anglais, secondés par Charles le Mauvais, roi de Navarre, envahissaient la Champagne. Robert Knolle dévastait le Rémois et les environs d'Epernay, de Vertus et de Sézanne, et laissait dans les châteaux



fortifiés des garnisons qui ruinaient le pays par leurs excursions. Un de ses capitaines, Pierre d'Andelle, partit des environs de Troyes pour surprendre Châlons. Dans une nuit du mois d'août, il passa la Marne à gué avec 400 hommes, s'empara du couvent de Saint-Pierre, et de là pénétra dans la ville. Les bourgeois surpris, courent aux armes, se réunissent et repoussent l'ennemi jusqu'aux ponts. Ils parviennent à en couper un et défendent l'autre énergiquement. Là, dit Froissart : « Eut à ce pont rué et » lancé et trait escarmouché et fait maint expertises » d'armes. En cette riole furent-ils, jusques à haut midi, » quand Eudes, sire de Grancey qui avait eu vent de la » chose, arriva avec soixante lances, et fit déployer sa » bannière. Les anglais, sentant assez qu'ils avaient failli » à leur enteute, se retrairent tout sagement. » Les châlonnais reconnaissants du secours du sire de Grancey, donnèrent 500 livres tournois à ses gens et conservèrent un des seigneurs qui l'avaient accompagné pour en faire leur capitaine.

Le traité de Bretigny (1360), suspendit pendant quelque temps la guerre étrangère, et Charles V, qui succéda au roi Jean, en 1362, fit tous ses efforts pour réprimer les désordres des grandes compagnies. Mais bientôt la guerre se ralluma (1368). Les Anglais qui étaient chassés et les bandes de routiers qui les poursuivaient portèrent de nouveau la dévastation dans le pays. En 1380, Charles V mourut et peu de temps après, la démence de son successeur rejeta la France dans le trouble et la confusion. Les discordes des ducs d'Orléans et de Bourgogne allumèrent la guerre civile et ranimèrent la guère étrangère.

Au milieu de ces agitations, on voit la ville de Châlons travailler activement à augmenter ses moyens de défense. On trouve dans les archives les dépenses faites pour les

fortifications et les mesures prises pour armer les bourgeois et les réunir quand il était nécessaire de défendre les remparts. Grâce à ces mesures, Châlons résista aux attaques, tantôt des Anglais, tantôt des Armagnacs ou des Bourguignons, qui se partageaient les châteaux des environs, et se faisaient une guerre acharnée. « Les courses que » tous les jours font incessamment devant les portes de » ceste cité, les ennemis du roi donnent un tel épouvan- » tement à tous gens de bien et d'honneur que aucune » personne notable ne ose yssir deux ou trois pas hors » des barrières des dites portes. » (Lettre de l'évêque et du chapitre à Charles VII, 1426). La puissance des Anglais croissait tous les jours en Champagne, Reims leur ouvrait ses portes; Vitry était brûlé; Epernay, Vertus et Sézanne s'étaient rendus; Châlons, étroitement bloqué, voyait la misère augmenter d'une manière effrayante, « on ne pou- » vait rentrer ni sortir de Châlons sans être pris, ran- » çonné ou tué; aussi cette ville étoit-elle moult dépopulée, » et une grande partie vague et inhabitée par grande » mortalité et le fait des guerres. » (Lettre patente du roi). A la fin, Châlons réduit aux abois, dut subir le joug et reconnaître le roi d'Angleterre (novembre 1428).

La France était à l'agonie, Charles VII, retiré au-delà de la Loire, était appelé, par dérision, le roi de Bourges. Orléans, son dernier boulevart, était attaqué par toutes les forces anglaises, réunies et commandées par un habile général. Mais la Providence ne voulait pas que la France pérît! Jeanne d'Arc paraît, animée d'un saint enthousiasme, elle se met à la tête des Français, elle bat l'armée anglaise, elle fait lever le siége d'Orléans (8 mai 1429) et se dirige sur la Champagne pour faire sacrer le roi à Reims. Les Anglais ne l'attendent pas et se retirent du pays. Après avoir soumis Troyes, sur les vives instances de Jeanne,

Charles se dirigea rapidement sur Châlons; « la Pucelle, allant toujours devant, armée de toutes pièces. » Les seigneurs et les bourgeois, l'évêque en tête, se portèrent au devant du roi jusqu'à l'Estrée. Son entrée dans la ville au milieu d'un concours immense de peuple fut un véritable triomphe (13 juillet 1429). « Tout ce pays était » français, de cœur, dit l'historien H. Martin. Jeanne re- » trouva à Châlons quelques-uns de ses compatriotes de » Domremy, accourus de leur village pour la voir passer » dans sa gloire. Elle les reçut avec bienveillance et » simplicité, et quand ces braves gens lui demandaient » où elle prenait tant de hardiesse et si elle ne craignait » pas la mort, elle répondit : je ne crains que la trahison. » Paroles prophétiques qui attestaient que sa candeur » n'ôtait rien à sa pénétration. Charles VII quitta Châlons » le 15, entra à Reims le 16 et fut sacré le lendemain. »

Quelques jours après, les Anglais qui voyaient le pays leur échapper, firent un nouvel effort pour s'emparer de Châlons. Ils escaladèrent les remparts du côté du Jard, derrière le couvent des Cordeliers et parvinrent jusqu'au pont qui était proche; chargés vigoureusement par les habitants, commandés par Eustache de Conflans, ils furent repoussés avec perte, et abandonnèrent le siége (12 août 1429).

En 1431, Châlons fut encore menacé par les Anglais et les Bourguignons réunis au nombre de huit mille hommes. Mais Eustache de Conflans et Barbazan, étant parvenus à rassembler quatre mille Châlonnais, firent une sortie, attaquèrent l'ennemi au village de la Croisette, le mirent en déroute, après en avoir fait un grand carnage, et ramenèrent six cents prisonniers. Après ce beau fait d'armes, Châlons fut tranquille, la ville entretint une garnison de quinze lances et de six archers et les bourgeois purent

prendre un peu de repos après douze années d'alarmes perpétuelles et de dangers.

Cependant, la guerre n'était pas terminée, et en 1437, Charles VII vint assiéger Montereau avec des forces insuffisantes. Châlons lui envoya un secours composé de sa compagnie d'arquebusiers, de charpentiers, de couleuvriniers, avec sept couleuvrines. Le roi, à la tête de ce renfort, emporta d'assaut le chastel assiégé. Pour reconnaître ces services, il accorda à la compagnie des arquebusiers des lettres patentes dans lesquelles il est dit : « Faisons » savoir comme nos bien aimés les bourgeois, manants » et habitants de la ville de Châlons ayant envoyé par » devers nous certain nombre d'arbalestriers, pavoiseurs, » couleuvriniers, etc., qui se sont vaillamment employés » chacun en son endroit; nous voulons reconnaître les » dicts services afin qu'il en soit mémoire au temps à » venir. Donnons et octroyons de grâce espécialle, par ces » présentes congié, licence, authorité et privilege de » porter dorénavant et à toujours les couleurs que nous » faisons à présent porter aux gens de notre hostel; c'est » à savoir des robes et tuniques de drap vermeil et sur » l'un des quartiers blanc et vert avec une fleur de *Ne* » *m'oubliez mie* par dessus, et quand ils viendront en » nos armées, voulons qu'ils soient logés en nostre quartier » pour la garde de nostre personne et semblablement » de nos successeurs, etc., etc. Donné devant Montereau, » le 17 octobre 1437. » Après avoir pris Montereau, le roi fit, le 12 novembre de la même année, son entrée solennelle dans Paris.

En 1445, Charles VII, au retour de son expédition de Metz, s'arrêta à Châlons, le 5 mai, avec toute sa cour, et y fit un long séjour jusqu'au 17 août, tant dans la ville qu'au château de Sarry. Pendant les premiers jours, ce ne fut



que fêtes somptueuses, joûtes, lices et festins ; puis des affaires plus sérieuses vinrent remplacer les plaisirs. D'abord, le roi fit « à grande peine » sa paix avec le duc de Bourgogne ; ensuite il régla la condition des gens de guerre, les organisa en compagnies soldées et imposa une taxe pour couvrir cette dépense. Ainsi, c'est du château des évêques de Châlons que sont datées les ordonnances qui ont créé une armée permanente et des impôts réguliers.

Les compagnies formées d'hommes qui n'étaient plus propres qu'au métier des armes, n'ayant plus d'ennemis à combattre, vivaient de pillage et de brigandage, et c'est en vain qu'une ordonnance de 1439 voulut remédier à ce fléau aussi redoutable que la guerre. Mais au retour de l'expédition de Metz, les compagnies étant fort affaiblies par les pertes qu'elles avaient éprouvées sur les bords du Rhin et de la Moselle, on crut qu'elles pourraient accepter une existence régulière et honorable en échange d'une indépendance désordonnée. La réforme fut décidée ; le roi ordonna que l'armée serait réduite à 15 compagnies de 100 lances garnies, ce qui faisait par compagnie 1,200 hommes et 600 chevaux. Leur solde était énorme en valeur relative, elle représenterait aujourd'hui 1,100 fr. pour la lance garnie. Les quinze capitaines élus étaient tous vaillants et expérimentés ; ils choisirent leurs hommes et sommèrent les autres de se retirer sans délai dans leur pays natal et d'aller reprendre leurs métiers et labourages. La mesure réussit complètement ; les hommes licenciés « s'épandirent incontinent en divers lieux, sans » plus se tenir ensemble tellement que dedans les quinze » jours ensuivants, on n'entendit plus aucune nouvelle » d'eux dans tous les pays du roi. » Pour les quinze capitaines, « quand ils furent distribués avec leurs gens par » les provinces, ils commencèrent à se conduire si dou-

» cement et si courtoisement que les peuples se prirent » à les bien aimer et priaient-ils le roi de tenir les » hommes de guerre au pays où ils recevaient leur solde, » afin qu'ils y dépensassent l'argent qui y était levé pour » leur paiement, et en moins de deux mois, le royaume » devint plus sûr et mieux en paix qu'il n'avait été depuis » longtemps (1). »

Une triste catastrophe précipita le départ de la cour de Charles VII. Marguerite, fille de Jacques Stuart Ier, roi d'Ecosse, mariée au dauphin, depuis Louis XI, mourut au cloître de Châlons, le 16 août 1445, à l'âge de 26 ans. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale. Elle était belle, aimable et bonne, elle protégeait les gens de lettres; le roi partit soudainement le 18 août « dolent, courroucé et troublé par le trépassement de la dauphine. »

Pendant la seconde moitié du xve siècle, Châlons aurait pu réparer ses désastres si la peste n'était pas venue à diverses reprises décimer sa population et porter la misère à son comble. Ce terrible fléau qui apparut pour la première fois en septembre 1445, se renouvela en 1460, 1467, 1478, 1483, 1493, 1516 et 1521 et ne disparut qu'en 1531. A peine la ville commençait-elle à se remettre de ces terribles épreuves que la guerre éclata entre François Ier et Charles-Quint, et annonça qu'il fallait se préparer à de nouveaux sacrifices.

Aux premiers bruits de guerre, les portes de la ville sont fermées, on travaille sans relâche à réparer les fortifications, tous les bourgeois sont armés, on achète des canons et des munitions, et lorsque Charles-Quint, en 1544, envahit la Champagne, après avoir passé la Meuse à Commercy, on démolit toutes les maisons des environs, entre autres les abbayes de Toussaints et de Saint-Mem-

(1) Mathieu de Coussi, Recueil des hist. de Charles VII, p. 550.



mie dont les pierres furent employées à construire de nouveaux bastions. Cependant Châlons ne devait pas être assiégé. Pendant que l'empereur était arrêté par la défense héroïque de Saint-Dizier, l'armée française se réunissait sur la rive gauche de la Marne, à Jâlons. Saint-Dizier pris, Charles-Quint marcha sur Paris en laissant Châlons de côté. Harcelé par la cavalerie française et manquant de vivres, il se retira sur l'Aisne et bientôt signa le traité de Crespy (1).

La seconde moitié du XVIe siècle fut agitée par les guerres de religion. Châlons échappa aux horreurs qui ont ensanglanté tant d'autres villes. Le protestantisme y eut ses adeptes, mais ils restèrent toujours en faible minorité. Lorsque la guerre civile éclata, après le massacre de Vassy, les protestants châlonnais se soulevèrent, la milice bourgeoise les contint sans répandre de sang; elle alla reprendre aussi le château de Sarry dont les protestants du Perthois s'étaient emparés. Quand la Ligue fut constituée par les Guises, ils s'empressèrent d'occuper Châlons qui leur était dévoué, et après le traité de Nemours (1585), cette ville fut une place de sûreté accordée au duc de Guise qui en donna le commandement au sieur de Rosne. Les Châlonnais reconnurent bientôt l'esprit et les intentions des ligueurs, et voulurent rentrer sous l'obéissance du roi; dans le mois de décembre 1588, ils expulsèrent M. de Rosne et reconnurent M. de Thomassin

(1) En passant devant Châlons, il y eut une escarmouche où deux gentilshommes de la maison du duc d'Orléans furent tués « de coups de pistoles (pistolets), qui sont petites arquebuses n'ayant qu'environ un pied de canon et que l'on tire avec une main, donnant le feu avec le rouet » (Martin du Bellay). — C'était la première fois que cette arme inventée, dit-on, à Pistoia, en Toscane, figurait en France; les ennemis l'avaient déjà employée à la journée de Cerisolles et elle devait devenir d'un usage général dans l'organisation nouvelle que reçut la cavalerie avant la fin du siècle.

comme commandant royal. Sous les ordres de ce capitaine, ils servirent vaillamment et fidèlement la cause royale; ils emportèrent d'assaut le château de Pringy, ils participèrent à la prise d'Avize, et chassèrent la garnison des châteaux d'Aulnay et de Conflans. En 1591, Henri IV, pour perpétuer le souvenir de ces actes, fit frapper une médaille avec cette devise : *Cathalaunensis fidei monumentum* (cette médaille est conservée dans le cabinet des archives de l'hôtel-de-ville), et sa lettre adressée aux conseillers de ville, se termine par les mots : *Ne m'oubliez mie,* rappelés de la lettre patente de Charles VII et inscrits sur le drapeau de la milice bourgeoise et de la garde nationale jusqu'en 1830.

Les papes Sixte-Quint et Grégoire XIV avaient fulminé des bulles excommuniant Henry IV et déclarant la maison de Bourbon déchue de ses droits au trône. La partie du parlement réuni à Châlons, aux sollicitations de la noblesse, du clergé et des bourgeois de la ville, ordonna que ces bulles seraient brûlées sur la place du marché par les mains du bourreau, et la sentence fut exécutée le 6 juin 1591. Ce parlement qui s'assemblait dans le réfectoire des Jacobins et qui a laissé son nom à une rue de la ville, rendit un autre arrêt, non moins solennel, le 18 novembre 1592. Une bulle du pape Clément VIII convoquait les états pour élire un autre roi : Le parlement de Châlons déclara que cette assemblée était illégitime et défendit « aux bons et fidèles français » d'y assister.

Henri IV conserva un profond souvenir de la conduite des Châlonnais et se plut à le reconnaître, à plusieurs reprises, d'une manière éclatante. Soixante-seize lettres, conservées dans les archives de la ville, prodiguent des expressions et des témoignages d'amitié dont les Châlonnais doivent être fiers. Le 28 avril 1590, Henry IV écrivait du



camp de Gonesse qu'il va faire marcher son armée sur Paris, et qu'ensuite il s'occupera du repos : « De nos bons « sujets de Champagne, principalement de notre ville de » Châlons autant comme ils le méritent par la singulière » affection qu'ils ont à notre service, ce sont les premiers » qui sentiront les effets de notre bonne volonté. » Mais à cette époque, sa position était encore bien difficile et ses forces ne répondaient pas à sa bonne volonté. Ayant été prévenu qu'une armée ennemie se réunissait et menaçait d'assiéger Epernay, il répondit le 16 mai 1591, aux officiers et échevins de Châlons : « Nous croyons, avec beaucoup » de nos bons serviteurs et sujects, que l'assemblée de » troupes des ducs de Lorraine et du Mayne est plutôt » pour quelque intelligence et entreprinse qu'ils ont sur » vous et n^tre ville de Châlons, qui nous fait prier et or- » donner qu'en continuation de tant de debvoir et fidélité » que nous avons congnus en vous depuis n^tre advene- » ment a cette couronne et que vous et vos pères avez » rendus aux roys nos prédécesseurs, vous veillez en » conservant vous mesmes, avoir tel soin à la seureté de » n^tre ville que vous puissiez éternellement jouir de ce » beau tiltre de bons, fidelles et loyaulx sujects de v^tre roy » et laisser à vos enffants pour héritage immortel comme » vos pères le vous ont laissez; vous assurant aussi que » nous n'obmettrons rien de tout ce que nous pourrons » faire pour v^tre conservation et que nostre personne » mesme n'y sera point espargnée. »

» Escrit à Chaulny, le 16 mai 1591. »

On répète avec plaisir ces nobles paroles qui font autant d'honneur à celui qui les a prononcées qu'à ceux à qui elles sont adressées !

En 1595, une lettre patente du 28 janvier dit : « Depuis » qu'il a pleu à Dieu de nous faire succéder à la couronne

» de France, mesme du vivant du deffunct roy nostre très
» honoré sieur et frère, que Dieu absolve, dès le com-
» mencement, et pendant tout le cours des présents
» troubles, nous avons reconneu entre nos chers et bien
» aimez les habitants de nostre ville de Châlons, tant de
» fidélité, affection et debvoir à se maintenir et conserver
» soubs l'obéissance de ceste couronne, que pour aucune
» oppression, ruine, fatigue, empeschements et incom-
» moditez que nos ennemis leur ayent fait souffrir; ils ne
» s'en sont jamais voulu départir : en considération de
» quoi, ayant toujours embrassé leur conservation et
» voulant autant qu'ils pourroient souhaiter les bien et
» favorablement traiter. Nous faisons, de notre grace
» espécialle, deffences à tous chefs et conducteurs de gens
» de guerre, de loger les armées ou aucunes troupes es
» villages, bourgs, paroisses et maisons sises à trois lieues
» es environ de la ville de Chaalons, ni d'attenter à per-
» sonne et biens des habitants de la dite ville, bourgs
» et villages, etc. »

Des lettres patentes du mois de janvier 1609, concèdent la franchise des foires de Châlons et déclarent que « dési-
» rant recongnaîstre la fidélité et recommandable obéis-
» sance de ses habitants entre tous ceulx de nostre
» province de Champaigne, dez le commencement et au
» plus fort de tout le cours des troubles derniers, qu'en-
» vironnez de toutes parts des villes contraires à n^tre^
» service, ils s'y sont maintenus et vertueusement con-
» servez leur fidélité en cela comme en tous leurs autres
» déportements, méritant de nous tout bon et favorable
» traitement, pour ces causes et de n^tre^ grace espécialle
» octroyons, etc., etc. »

Enfin, quelques jours avant sa mort, il revient sur les défenses qu'il avait faites par : « grâce espécialle. » Quinze

ans auparavant, il écrit : « nous avons par noz lettres
» patentes cy-joinctes soubz le contre scel de n^{tre} chan-
» cellerie données le vingt-huitième janvier 1595. Désire
» faire congnoistre à nos chers et bien aimez les habitans
» de n^{tre} ville de Chaalons combien leur fidelle affection
» au bien de n^{tre} service nous convyoit à embrasser
» leur soulagement et conservation et comme par leur
» continuel debvoir ils se sont de plus en plus rendus
» dignes de n^{tre} bienveillance, nous ne voulons de n^{tre}
» part diminuer en rien que ce soit, en leur endroict, les
» effets favorables d'icelles. Pour ces causes etc. etc.
29 avril 1610. »

La mort de Henry IV fut bientôt suivie de troubles dans le pays. Les bourgeois de Châlons durent reprendre le service militaire et veiller à la sûreté de leur ville, pour la conserver sous l'autorité du roi auquel ils donnèrent encore une preuve remarquable de fidélité qui ne se démentit pas pendant toute la durée des guerres de la Fronde.

Après avoir échappé aux malheurs de la guerre civile, il éclata dans son intérieur des désordres qui eurent les conséquences les plus fâcheuses. Dans le mois de septembre 1657, à l'occasion d'une surtaxe imposée aux pièces de serge par le cardinal ministre Mazarin, la corporation des drapiers et sergiers, suivie des fileurs, cardeurs et peigneurs, prit les armes et 7 à 800 hommes insurgés, tuèrent et blessèrent des échevins, pillèrent leurs maisons en menaçant de mettre le feu à la ville. Le comte de Vaubecourt, réunissant les archers de la prévôté à quelques bourgeois, attaqua les insurgés et les mit en fuite ; on désarma toute la corporation des drapiers, on lui enleva ses priviléges et on expulsa tous les ouvriers qui n'étaient pas originaires de la ville. Cette malheureuse affaire porta à l'industrie châlonnaise un coup funeste dont elle ne se releva jamais.

Louis XIII avait créé les intendants en 1629. Ils ne s'occupèrent d'abord que de finances; mais plus tard, en 1653, ils furent chargés aussi de la police et de la justice. Châlons a toujours été le siége de l'intendance de la généralité de Champagne. Il y a eu 25 intendants, parmi lesquels on doit distinguer M. d'Ormesson, et surtout le dernier, M. Rouillé d'Orfeuil, qui a transformé la ville par les nombreux embellissements qu'il a faits. On lui doit l'hôtel de la préfecture, un des plus remarquables de France; la plantation de la belle promenade du Jard; l'hôtel de ville; la salle de spectacle; les portes Dauphine et Saint-Jacques, etc. En même temps, sous l'influence de son administration, les bénédictins de Saint-Pierre élevaient le couvent monumental qui a été détruit il y a quelques années, et l'évêque construisait le grand séminaire occupé aujourd'hui par l'école impériale d'arts et métiers. Le 17 novembre 1788, l'assemblée des notables de la province se réunit dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Talleyrand-Périgord, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, et légat-né du Saint-Siége. En 1790, Châlons devint le chef-lieu du département de la Marne. Les bâtiments du grand séminaire furent occupés par une école d'artillerie de 1791 à 1802, et l'école d'arts et métiers y fut installée en 1806. La division militaire y vint en 1816 et l'évêché y fut rétabli en 1824. L'écluse du canal de navigation fut construite en 1827, et le chemin de fer fut ouvert sur Paris le 10 novembre 1849.

Archéologie. — Châlons n'a rien conservé des monuments des époques celtiques et gallo-romaine. Ses plus anciens édifices sont les églises. Avant la révolution, il y en avait treize; il en reste cinq.

La plus ancienne est *Saint-Jean*, qui a pour origine un baptistère établi par saint Memmie près de Saint-Pierre



sur le mont Lavinien, à la place du temple d'Apollon. Cette chapelle primitive devint une église qui fut consacrée en 1165. Le XIVe siècle y ajouta deux chapelles, le XVe des transepts; le clocher appartient à la restauration du chœur faite en 1603. Cette construction irrégulière menace ruine.

Cette église conserve un tableau assez remarquable, représentant le martyre de saint Sébastien.

L'église *Saint-Loup*, fondée aussi par saint Memmie, fut d'abord dédiée à Saint-Jacques. La construction actuelle est du XVe siècle et le portail parait être du XVIIe; le tout n'offre rien de remarquable.

On conserve à Saint-Loup un triptique représentant l'adoration des Mages. Sur les volets, sont peints les images de saint Jean et de saint Louis. Cette œuvre d'art est attribué au Primatice. On remarque aussi dans cette église une statue en bois de saint Christophe estimée des connaisseurs.

L'église *Saint-Alpin* n'était aussi qu'une chapelle consacrée à saint André par saint Memmie. Elle ne prit le nom de Saint-Alpin qu'en 860, lorsque le trente-deuxième évêque de Châlons y fit transporter le corps de ce saint prélat qui avait été inhumé dans sa terre de Baye. Cette église fut reconstruite en 1136 et aggrandie dans les XVe et XVIe siècles. Elle possède des tombes, des vitraux et quelques tableaux remarquables.

Notre-Dame était primitivement une chapelle construite presque dans un marais de la vallée du Mau. A la fin du Ve siècle saint Alpin la remplaça par une église en bois, érigée en paroisse en 1107 qui s'écroula en 1157; elle fut reconstruite, telle que nous la voyons, de 1158 à 1322. C'est un édifice en style roman et de transition; le porche situé au midi est beaucoup plus moderne que le reste, il

date de 1469. Malgré quelques irrégularités, les grandes tribunes du chœur et de la nef, la petite galerie qui est au-dessus, la richesse et la variété des chapiteaux de la nef et la décoration extérieure du vaisseau entier, surtout au chevet et du côté méridional, en font une église des plus remarquables.

Les fenêtres latérales du côté nord sont garnies de magnifiques vitraux du XVIe siècle. De belles pierres tombales ont été conservées; les plus remarquables ont été dessinées par M. Barbat, et se trouvent dans son histoire de Châlons. Cette église conserve un objet d'art beaucoup plus moderne, ce sont des canons donnés en 1752 par le chevalier de La Touche, un des meilleurs dessinateurs du siècle dernier, mort sur la paroisse Notre-Dame en 1781. Ces canons, exécutés entièrement de la main de de La Touche, sont dessinés à la plume et à l'encre de chine; les personnages et les attributs ont été ensuite recouverts d'une légère teinte d'aquarelle, et les parties nues ont été peintes à la gouache. Ces petits tableaux, dans lesquels la pureté et le fini du dessin s'allient à un profond sentiment religieux, sont regardés comme un chef-d'œuvre (*Voir* pour les détails, la notice sur le chevalier de La Touche, de Charles Perrier, mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1857).

Depuis quelques années l'église Notre-Dame est restaurée, avec autant d'activité que d'intelligence, par son curé actuel, M. l'abbé Champenois.

La *Cathédrale* est un bel édifice dont les premiers fondements ont été jetés dans le Ve siècle. En 451, saint Alpin avait bâti, sur le point le plus élevé de la ville, une chapelle dédiée à saint Vincent. En 486, un de ses successeurs la remplaça par une église plus vaste, qui fut presque entièrement détruite par le feu du ciel en 1138. Elle

fut promptement réédifiée; neuf ans après, en 1147, le pape Eugène III fit la consécration du nouvel édifice à Saint-Etienne, avec une grande solennité. Il devint de nouveau la proie des flammes en 1230 et il ne resta que la crypte qui est sous le chœur, et la tour du nord. Relevée sur un plan plus somptueux, et ornée plus tard d'une belle flèche par Gilles de Luxembourg, 78e évêque de Châlons, la cathédrale fut encore frappée de la foudre le 18 janvier 1668; ce fut un grand désastre réparé par M. de Vialart, 86e évêque de Châlons, aidé par la munificence de Louis XIV. Dans cette reconstruction on ajouta des chapelles absidales, et on remplaça la flèche unique de Gilles de Luxembourg par des clochers en pierres, percés à jour, qui furent reconstruits en 1820, et démolis en 1859, parce qu'ils menaçaient ruine.

Les belles proportions de l'édifice, la hardiesse et la légèreté de sa construction, en font un monument remarquable dans son ensemble. Pour les détails, on estime les chapelles de l'abside, les vitraux de derrière l'autel, qui sont du XIIIe siècle, une verrière du bas côté sud très ancienne et très curieuse, et des pierres tombales qui ont échappé aux mutilations de la fin du siècle dernier, et qui proviennent pour la plupart d'autres édifices religieux actuellement détruits.

On a conservé un tableau représentant la consécration de cet édifice, par le pape Eugène III, en 1147; ce tableau fort ancien, dont le fond est antérieur à la peinture à l'huile, parait avoir été retouché dans les siècles postérieurs. Il a été reproduit au trait, par une lithographie très pure, dans l'ouvrage de M. Barbat.

On trouve dans le trésor de la Cathédrale la mitre de saint Malachie. Ce prélat, né en 1094 à Armagh, en Irlande, et archevêque de cette ville, se démit de cette dignité en

1135, et se retira à Clairvaux où il mourut, en 1148, dans les bras de son ami saint Bernard. Cette mitre avait été soigneusement conservée dans l'abbaye, et au moment de la dispersion des moines, un religieux s'en empara et en fit don à l'abbé Becquey, vicaire-général, qui fut chargé pendant vingt ans de l'administration ecclésiastique du département de la Marne, tandis qu'il faisait partie du diocèse de Meaux. A sa mort, l'abbé Becquey laissa cette relique au chapitre de la cathédrale. On conserve aussi dans ce trésor une petite châsse bysantine, en émail sur cuivre, qui a été dessinée avec soin par M. Barbat, dans son histoire de Châlons (*Voir* pour plus de détails, la notice historique et descriptive sur la cathédrale de Châlons, par l'abbé Estrayer Cabassole).

Il y avait autrefois à Châlons treize couvents. Plusieurs de ces établissements ont laissé à peine des vestiges; mais on retrouve 1° les Récollets, occupés aujourd'hui par les dames religieuses de la Congrégation; 2° Sainte-Marie, qui est occupée par le grand séminaire; 3° Saint-Joseph, qui est une maison de refuge pour les vieillards; 4° Tous-saints, aujourd'hui l'école normale; 5° la Doctrine, qui loge l'administration de l'école d'arts et métiers; 6° Vinetz, qui a reçu la manutention des vivres et les fourrages militaires; 7° Saint-Pierre, qui après avoir servi, depuis la Révolution d'hôpital et de caserne, a été démoli entièrement en 1840, et est remplacé par le quartier de cavalerie.

Il ne reste des fortifications qu'un fossé profond qui entoure la ville au midi, à l'est et au nord; aboutissant par ses extrémités à la Marne ou aux canaux qui en dérivent, et deux bastions en pierre, construits sous François Ier, l'un au sud-est, fortement dégradé, est le bastion d'Aumale; l'autre, au sud-ouest, assez bien conservé est le bastion Mauvilain.

La ville était baignée à l'ouest et au nord-ouest par la Marne, et les ruisseaux qui la bornaient primitivement à l'est, le Nau et le Mau la traversent depuis longtemps. Le volume d'eau qu'ils roulent ne suffisant pas pour entraîner les immondices qu'ils reçoivent, dès le commencement du XVIe siècle on a amené dans leur lit les eaux de la Marne par un canal qui porte le nom de Louis XII. En 1776, on a éloigné la Marne de la ville, en lui creusant un nouveau lit à environ 200 mètres de l'enceinte, et son ancien lit forme maintenant un canal faisant partie de la ligne navigable du Hâvre à Strasbourg. Vingt-deux ponts facilitent les communications, et trois seulement méritent de fixer l'attention : le grand pont sur la Marne construit vers 1780 ; le pont des Archers qui est orné d'une petite tourelle donnant sur la promenade du Jard, et l'arche Mauvilain, située sous le rempart près du bastion du même nom, construite en 1550 ; elle présente du côté de la ville une coquille d'une formê remarquable et fort rare.

L'hôpital actuel était appelé dans l'origine grand Hôtel-Dieu-Saint-Etienne, il datait du IXe siècle ; mais il y avait, en outre, beaucoup d'autres petits établissements, maladreries, léproseries, qui avaient été fondés par de pieux personnages à des époques plus ou moins reculées. En 1572, l'évêque Jérôme Bourgeois (*Burgensis*), commença à les réunir au grand hôpital. Ce fut un long travail qui ne dura pas moins de 275 ans et se termina en 1847 par la réunion de Saint-Maur à l'Hôtel-Dieu, après la construction de bâtiments nouveaux qui laissent peu de choses à désirer pour la salubrité et pour le bien être de la population qui y est reçue.

L'Hôtel-de-Ville est un monument remarquable, construit en 1771 sur l'emplacement d'un ancien édifice qui avait été élevé sous le règne de François Ier, et qui était décoré

très richement de sculptures dans le style de la Renaissance.

Châlons a donné le jour à plusieurs hommes célèbres dans tous les genres. Dans les sciences on peut citer :

Martin Akakia, né à Châlons à la fin du XVe siècle, et mort en 1551, médecin de François Ier, et professeur à l'Université de Paris.

Plusieurs *de Chastillon* qui se sont distingués comme ingénieurs militaires et comme hommes de guerre dans les XVIe et XVIIe siècles.

Antoine Chezy, né en 1718, qui fut directeur de l'école des ponts et chaussées.

Pierre Bayen, né en 1725, membre de l'Institut, que ses travaux chimiques ont placé tout près de Lavoisier.

Dans les lettres, on trouve :

David Blondel, né en 1591, ministre protestant d'une grande érudition, auquel on doit beaucoup d'écrits de controverses religieuses.

Perrot d'Ablancourt, né en 1606, homme très instruit et l'un des meilleurs écrivains qui aient brillé à l'aurore de notre belle littérature.

Dans les arts, on cite :

Claude Henriet, né en 1551, célèbre peintre sur verre.

La famille *Varin*, qui a fourni plusieurs générations de graveurs distingués.

Le Chevalier de La Touche, né à Châlons, mort en 1781, un des meilleurs dessinateurs du siècle dernier.

Dans les armes :

Eustache de Conflans, qui sauva Châlons deux fois, en battant les Anglais, en 1429 et 1431.

Charles Lochet, né en 1768. Après s'être distingué, comme

colonel de la 74e demi-brigade, sur les côtes de l'Océan; comme général de brigade à la bataille d'Austerlitz; il fut tué à la bataille d'Eylau peu de temps après avoir été nommé général de division.

Emile Herbillon, né en 1793, général de division, sénateur, dont le nom se rattache à la victoire de Tracktir, en Crimée, où il commandait les troupes françaises.

COMPERTRIX (pop. 144 hab.), à 2 kil. de Châlons, situé sur la rive gauche de la Marne, avait un château qui a été démoli il y a peu d'années et remplacé par une belle maison de culture.

Son église avait été construite sur un terrain donné en 1262 par Thibault, abbé de Saint-Pierre de Châlons. Ces religieux étaient seigneurs de ce village dès 1173, tit. de l'abbaye de St-Pierre, inv. p. 295. — Il payait aussi quelques redevances à Mrs du chapitre de la cathédrale en 1259, tit. du chap. de la cathédrale de Châlons, t. IV, p. 295. — Un titre de 1410 prouve que l'ordre des Templiers ou plutôt des chevaliers de Malte qui les remplaçaient, était propriétaire à Compertrix. *Compostus Curiæ*. Manuscrit de la bibliothèque de Châlons.

Compertrix suivait la coutume de Sens et il avait une prévôté royale qui fut supprimée par Henri II, en 1551. Après l'édit de Nantes, les évêques de Châlons ne voulant pas permettre aux protestants l'exercice de leur culte dans l'intérieur de la ville, ceux-ci furent envoyés à Compertrix où ils établirent un oratoire. Henri IV fut obligé d'intervenir, pour concilier les deux partis. Dans une lettre adressée au gouverneur de Châlons. Il dit : « Ma volonté est que » le dict prêche soit continué à *Combartrix* en la portion

» qui est en la haute justice du roi et non en celle de » monsieur l'évêque (lettre du 16 septembre 1599). » — Arch. municipales de Châlons.

CONDÉ-SUR-MARNE, dont le nom vient peut-être du celtique *Condaté*, confluent ; en 1535, *Condetum*, *Decanatus de Sparnaco*. (Pop. 548 hab.), à 16 kil. de Châlons. Il est bâti sur un terrain inégal près de l'endroit où la petite rivière d'Isse se jette dans la Marne, au point de réunion du canal latéral à la Marne et du canal de l'Aisne à la Marne.

Ce village, fort ancien, s'appelait autrefois St-Remy ; en 1200 Saint-Remy *Condetum dicitur*, tit. de l'abbaye de St-Remy de Reims, inv. t. 1er, p. 385. — Il a été ruiné par les longues guerres qui ont ravagé la Champagne. Il était entouré de quelques fortifications et il formait deux paroisses, Saint-Denis et Saint-Remy. L'église Saint-Denis a entièrement disparu ; celle de Saint-Remy est remarquable par une tour en pierre, de construction bizarre, en style roman : ce sont trois étages surperposés en retrait les uns sur les autres.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons possédait quelques terres à Condey, en 1388 (tit. du chap. de la cathédrale de Châlons, inv. t. IV, p. 303); mais le village était sous la dépendance des abbés de St-Remy de Reims.

COOLUS (pop. 141 hab.), à 4 kil. de Châlons, est situé dans un terrain bas et humide, au confluent de la Marne et de la rivière de Coole qui lui a donné son nom. Il est cité en 1308 dans un titre de l'abb. de St-Pierre, inv. p. 60. — Son ancien château fut démoli en 1722, et ses matériaux servirent à reconstruire une partie de l'abbaye de Toussaints.



C'est probablement à Coolus et non à Coole que le solitaire saint Gibrien est mort, et qu'il a été érigé en son honneur une chapelle, qui fut détruite par les Normands en 891. Son église a une nef du xv[e] siècle, qui est assez belle.

FAGNIÈRES, *Fagneris*, pouil. de Châlons (pop. 700 hab.), à 3 kil. de Châlons, est bâti sur le penchant d'une côte inclinée au nord-est, mais son territoire s'étend jusqu'à la ville, et un groupe assez considérable de maisons, entourant les caves du mont Saint-Michel, et portant le nom de Petit-Fagnières, se confond avec le faubourg de Marne.

Par son testament, saint Remy donne au couvent de Saint-Memmie 8 sols et le village de Fagnières. — La collégiale de la Trinité de Châlons exerçait des droits sur Fagneris en 1013, tit. de cette colleg., inv. p. 149. — En 1043, on établit un hôpital de pestiférés sur le territoire de ce village, et des titres de 1146 et de 1378 prouvent que les dames religieuses d'Avenay, le chapitre de la cathédrale de Châlons et la collégiale de la Trinité, y percevaient les dîmes.—1146, Fasnière, tit. de l'abb. d'Avenay, inv. p. 175. — 1378, Faignières, tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. v, p. 149.

Après l'édit de Nantes, il y eut à Fagnières un consistoire protestant pour les habitants de Châlons; il était propriétaire d'un terrain et d'un petit bâtiment. Suivant des comptes de 1690, le terrain a été vendu 1,000 liv. et cette somme, avec tous les biens légués aux pauvres de la religion réformée, a été donnée aux hôpitaux de Châlons, à la charge que les pauvres de cette religion seraient reçus dans ces hôpitaux et traités aussi charitablement que les catholiques.

Son église a une nef d'architecture romane qui paraît

être du XIIe siècle; le chœur, les transepts et le clocher sont du XVe; il n'y a de remarquable dans ce monument religieux que les fonts baptismaux; c'est une cuve en pierre fort ancienne, de forme ronde, mais carrée par en bas, comme celles où l'on baptisait les premiers chrétiens.

ISSE (pop. 128 hab.), à 16 kil. de Châlons, est un petit village sans intérêt, appelé *Issia* en 1535, *decanatus de Sparnaco*. Il tire probablement son nom de la source, ou issue du petit ruisseau qui l'arrose. Il se trouve maintenant placé près du canal de l'Aisne à la Marne. En creusant ce canal on a trouvé des amphores romaines et des ossements d'animaux antédiluviens qui ne se trouvent plus vivants. Ces objets curieux ont été déposés dans le cabinet d'histoire naturelle de Reims.

JUVIGNY, *Juvigneyum* dans le pouillé de Châlons, en 1581 (pop. 596 hab.), à 10 kil. de Châlons, est un grand et assez beau village qui formait autrefois deux paroisses. Il y avait dans la partie occidentale une petite église dédiée à Saint-Martin, qui fut construite dans le XIIe siècle et démolie en 1794. L'église qui existe aujourd'hui est dédiée à Notre-Dame; sa construction remonte au XIIIe siècle et appartient au style roman; en 1784 le portail et le perron furent restaurés dans le style grec, et en 1853 on reconstruisit le chevet, les bras et la tour qui menaçaient ruine. Cette église possède une chaire à prêcher remarquable, provenant de la célèbre abbaye de Saint-Remy de Reims. Au commencement du XVe siècle les habitants avaient élevé quelques fortifications autour de leur église pour se défendre contre les excursions des gens de guerre qui ravageaient le pays; mais les Bourguignons s'étant em-



parés de ce poste, il devint une menace permanente pour Châlons; aussi le conseil de cette ville, le 18 décembre 1418, demanda que « les habitants de Juvigny qui font » forteresse en leur moustier, ne fassent aulcune chose » qui soit préjudiciable à la ville » et il ordonna la démolition de ces fortifications; mais les gens de Juvigny ne tinrent pas compte de cet ordre, quoique, par ordonnance royale du 2 décembre 1420, il fussent contraints d'aller travailler à l'entretien et à la réparation des fortifications de la ville.

Une charte épiscopale de 1198 confère la cure de Juvigny aux chanoines de Notre-Dame de Châlons, tit. du chap. de Notre-Dame, inv. p. 132.—Des lettres de Thibault, roi de Navarre, comte palatin de Champagne, datées de mai 1263, maintiennent ce chapitre dans la possession de ces biens. L'ordre du Temple avait aussi des droits sur ce village en 1222. — L'abbaye de Toussaints en 1142, titre de cette abbaye, inv. p. 132. — Le chap. de la cathédrale de Châlons exerçait des droits sur *Juviniacum* en 1263, inv. t. v, p. 201. — L'abbaye d'Andecy, en 1564; tit. de cette abbaye, inv. p. 28. (*Voir* la notice de M. l'abbé Aubert, curé de Juvigny.)

LA VEUVE, *Vidua*, pouil. de Châlons (pop. 330 hab.), à 9 kil. de Châlons, est située entre deux montagnes de craie, dans le fond d'un vallon arrosé par un petit ruisseau qui tarit souvent. Ce village est ancien, il est appelé *Vidua*, en 1142, dans les titres de l'abbaye de Toussaints, inv. p. 133. — Il est cité, dans un titre de 1185, contenant donation d'hommes et de femmes de corps faite à l'ordre du Temple (tit. de la commanderie de la Neuville). — Une ministrerie, fondée en 1324, était occupée par un mathurin qui desservait la paroisse de Saint-Martin de Juvigny.

LES GRANDES-LOGES, *Ecclesia de Magnis Logiis, dec. de Sparnaco* (pop. 198 hab.), à 13 kil. de Châlons. Les Grandes-Loges doivent probablement leur nom à la demeure des bûcherons, lorsque les bois de la montagne de Reims s'étendaient jusqu'aux environs de cette commune; elle n'a ni ruisseau, ni prairie, ni pâture. — Il est parlé de ce village, en 1547 (tit. de l'abb. de Saint-Remy, inv. p. 198; — en 1600, dans les titres de l'abbaye d'Hautvillers, inv. p. 336.

RECY, *Receyum,* pouil. de Châlons (pop. 386 hab.), à 5 kil. de Châlons, est un village fort ancien qui avait un four banal donné au chapitre de la cathédrale avec d'autres propriétés en 1483 (tit. du chap., inv. t. v, p. 397). — Le fief de Recy relevait du vidamé. — L'abbaye d'Avenay y possédait divers biens (tit. de l'abb., inv. p. 162); et par suite d'une donation faite à la milice du Temple par Hugues, vidame de Châlons, en 1134, ces religieux percevaient quelques redevances dans ce village (tit. de la command. de la Neuville-au-Temple, inv. p. 34).

SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE, *Sanctus Stephanus ad templum,* pouil. de Châlons (pop. 305 hab.), à 8 kil. de Châlons. Ce village tire son nom de la commanderie de Templiers située à la Neuville, sur la Vesle, un peu au-dessous de lui — L'ordre du Temple fut fondé, en 1118, par un champenois, HUGUES DE PAYENS; quand il fut forcé de quitter la Terre-Sainte, il vint s'établir en Champagne et créa la commanderie de La Neuville qui prit une bien grande importance dans le XII[e] siècle; plus tard, elle fut réunie à celle de Maucourt, village sur la Marne, à la place duquel a été bâti Vitry-le-François. Les titres des deux com-



manderies étaient portés par le même frère. Les Templiers avaient de très vastes propriétés et ils percevaient la totalité ou une partie des dîmes sur plus de cent villages de la Champagne. — D'après des titres de 1190 et de 1294, Saint-Etienne et ses annexes étaient tributaires de la Commanderie.

SAINT-GIBRIEN, *Sanctus Gibrianus*, pouil. de Châlons (pop. 130 hab.), à 4 kil. de Châlons, est une petite commune, placée sur la rive gauche de la Marne, qui a pris le nom d'un saint prêtre écossais venu dans les Gaules, vers le IXe siècle, qui se retira et mourut à Coolus. Son corps a été transporté à Saint-Remy de Reims. L'évêque Roger II a donné l'église, le village et le ban de justice de Saint-Gibrien à l'abbaye de Toussaints en 1527 (tit. de l'abb. de Toussaints, inv. p. 70).

SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE, *Sanctus Martinus ad Vinelles,* pouil. de Châlons (pop. 182 hab.), à 3 kil. de Châlons. C'est un village fort ancien qui était autrefois plus rapproché de la Marne, et qui avait un port sur lequel on chargeait des bateaux pour l'approvisionnement de Paris. — Le couvent de Saint-Pierre était seigneur de Saint-Martin-lès-Vinets, dès l'an 1145 (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, inv. p. 198). — L'abbaye de Toussaints, en 1221 (tit. de l'abb., inv. p. 117). — L'abbaye de Saint-Memmie avait des droits sur son territoire ; — et l'ordre du Temple y était propriétaire en 1276. — St-Martin, presque détruit dans la campagne de 1814, s'est promptement relevé de ses ruines.

Entre ce village qui existait déjà dans le Xe siècle et celui de Recy, une dame Adalide fonda, en 1155, un couvent de filles bénédictines, dites de Vinetz. Cette abbaye

fut transportée à Châlons, en 1625. Les habitants du hameau qui l'entourait se partagèrent entre Recy et Saint-Martin dont ils augmentèrent l'importance ; et il ne resta qu'une ferme et une chapelle démolies en 1813. Dans les anciens titres, le nom de cette abbaye se trouve presque toujours uni à celui du village. Saint-Martin-Vinetz ou Vincel, en 1297 ; — Saint-Martin-Vinetz-lès-Chaalons, en 1365; — Saint-Martin-le-Vinet, en 1399 (tit. de l'abbaye de Saint-Pierre), inv. p. 200.

SAINT-MEMMIE, *Sanctus Memmius, Gallia christiana* (pop. 644 hab.), touche à Châlons. Ce village doit son nom à l'apôtre-évêque qui avait établi sa retraite en un lieu nommé *Bruxère,* sur la colline où se voit aujourd'hui une petite chapelle près de l'église. Il avait là un oratoire et il y fut enterré. Les fidèles y construisirent une église qui fut détruite par les Normands, en 855.

L'abbaye de Saint-Memmie, fondée en 1065, embrassa la règle de saint Augustin, en 1131 ; elle fut démolie avec son église abbatiale, en 1544, à l'approche de Charles-Quint; et les pierres servirent à la construction du bastion d'Aumale. On rebâtit l'église et le couvent dans des proportions plus modestes ; l'église est celle qui existe aujourd'hui ; le couvent a été démoli pendant la Révolution ; et, en 1837, on éleva à sa place un édifice très élégant pour recevoir le petit séminaire.

Plus bas que le couvent, il y avait une autre église, dédiée à Saint-Martin, servant de paroisse, qui fut démolie en 1793. Il y avait aussi, près du village, une maladrerie dont le nom est resté à une croix et à la contrée qui l'entoure; et, un hôpital, sous le nom de Saint-Léger, qui a été réuni à l'Hôtel-Dieu de Châlons.

Son église, notée par la Commission archéologique,

n'offre cependant de remarquable que le tombeau de saint Memmie qui parait remonter à une très haute antiquité.

L'abbé était seigneur du village ; il passait en revue tous les habitants, le premier dimanche de Carême. Cet usage existait encore au moment de la Révolution.

VRAUX, *Vraudium, dec. de Sparnaco* (pop. 464 hab.), à 11 kil. de Châlons, est un assez beau village, sur la route de Châlons à Louvois. Ce village est cité : en 1217, dans un tit. de la comm. de la Neuville-au-Temple, p. 61 ; — en 1257, dans un tit. de l'abb. d'Avenay, p. 67 ; — en 1365, dans un tit. de l'ab. de Saint-Remy de Reims, inv. t. IV, p. 229. Ces religieux y possédaient une maison considérable dont il est question dans un titre de 1517, à l'occasion de la prétention que s'arrogeait Hues, vidame de Châlons, d'avoir droit de gîte dans cet établissement. — Son église, dédiée à Saint-Laurent, a moins souffert que beaucoup d'édifices de son temps. Elle est restée d'un seul morceau depuis le portail jusqu'au fond de l'abside. Elle est de la première moitié du XIIe siècle, les transepts ont été reconstruits dans le XVIe siècle.

CANTON D'ECURY-SUR-COOLE.

Ce canton a une étendue de plus de 40 kilomètres sur la Marne, rive gauche. Les communes qui touchent à cette rivière possèdent quelques prés, le reste du sol est crayeux ou grèveux. Sa superficie est de 40,683 hectares. Il est formé de vingt-huit communes, savoir :

ATHIS, *Atis*, C. Curie de 1451, arch. de la ville de Châlons (pop. 737 hab.), à 19 kil. de Châlons. C'est un village important, avec un beau château, situé sur le bord des marais formés par les eaux de la Somme-Soude et celles d'un ruisseau qui descend du village de Bury. Ces marais ont été desséchés, aménagés et mis en culture, il y a trente ans, par les soins d'un maire fort intelligent.

Dès l'an 1076, Atys était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Basle à laquelle il payait la dîme (tit. de cette abb. inv. p. 4.) — L'abbaye d'Avenay y était propriétaire, en 1302 (tit. de l'abb., inv p. 169) ; — et le chapitre de la cathédrale de Châlons possédait des prés, à Athies, en 1531 (tit. du chap. de la cathéd. t. IV, p. 176).

AULNAY-SUR-MARNE, *Annayum*, pouillé de Châlons, (pop. 346 hab.), à 13 kil. de Châlons, petite commune agréablement située sur les bords de la Marne. On y remarque une jolie église, en style roman, nouvellement construite.

Il est parlé de ce village, en 1224, dans le terrier de La Neuville-au-Temple, p. 27 ; — en 1231, dans les titres de l'abbaye de Toussaints, inv. p. 101.

En 1196, une famille d'Aulnay est donnée à la milice du Temple par Geoffroy, seigneur de Lucidomonte. Dès l'an



1211, le chapitre de la cathédrale de Châlons avait des propriétés sur ce territoire ; des lettres patentes de Philippe-le-Bel, de 1286, en font foi.

BREUVERY (pop. 127 hab.), à 4 kil. de Châlons, est situé sur la Coole qui fait tourner deux moulins, l'un d'eux est monté à l'anglaise et convertit une grande partie du grain de la contrée en farine très estimée sur le marché de la halle de Paris.

On trouve dans cette commune d'anciens souterrains sur lesquels on ne dit rien, même de conjectural.

BUSSY-LETTRÉE, *Busseyum*, pouil. de Châlons (pop. 354 hab.), à 18 kil. de Châlons, est bâti sur les deux rives de la Soude. Son église, remarquable par sa belle architecture, son porche, ses vitraux et un beau rétable, attire l'attention des archéologues. Le porche offre les armes de Diane de Poitiers, et ces armes se trouvent reproduites plusieurs fois sur une colonne octogone élevée en dehors du cimetière. On peut supposer que cette église ayant été construite en 1552 (on en a des preuves certaines), cette dame, qui selon Brantôme « était fort débonnaire, charitable et aumônière » a pu contribuer à cette construction, et que ses armoiries sont un souvenir de sa libéralité.

L'abbaye d'Andecy y exercait des droits en 1135.

Il est question de cette commune dans des titres de 1208 qui mentionnent l'achat fait par le chapitre de la cathédrale de Châlons des droits de dîme et de justice à Bussy *(Buissetum)* et à Vatry son annexe (tit. du chap. de la cath. inv. t. IV, p. 167).

CERNON, *Cernonum*, pouil. de Châlons (pop. 189 hab.), à 13 kil. de Châlons, est situé sur la Coole. Son château est

remarquable par sa construction et ses jardins. On trouve dans son parc une source abondante qui coule dans un canal représentant une bouteille à long col, et environné d'arbres qui forment un bosquet très gracieux. Depuis plus d'un siècle, les maîtres de ce château s'adonnent avec zèle à l'agriculture ; les plantations de sapins, la culture des plantes fourragères, l'introduction des moutons et des bestiaux de races choisies qui leur sont dûs ont contribué puissamment à l'amélioration et à la prospérité de ce pays.

Le nom de ce village se trouve, en 1338, dans un titre du chapitre de la cathédrale, inv. t. IV, p. 230.

Cernon a dû être autrefois plus considérable qu'aujourd'hui. On trouve de temps en temps, en fouillant la terre, des quantités considérables d'ossements humains. Il y avait une maladrerie qui annonce un centre de population assez important formé, peut-être, par les paysans qui se réfugiaient autour du château défendu par des fossés pleins d'eau, pour se soustraire aux avanies des gens de guerre. Les seigneurs de Cernon étaient grands maréchaux héréditaires de l'évêque de Châlons.

CHAMPIGNEUL, *Champignolya*, pouillé de Châlons, CHAMPAGNE, *Champaigne*, pouil. de Châlons, et ÉCURY-LE-PETIT ne forment plus qu'une seule commune de 451 h., à 14 kil. de Châlons, située dans une plaine marécageuse sur les bords de la Somme-Soude. L'église de Champigneul remonte au XIe siècle, elle est d'architecture romane et assez bien conservée. Les redevances de grains et d'argent et toute la juridiction de ce pays appartenaient à la cathédrale de Châlons, en 1339 (tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. IV, p. 216). — Les vicaires perpétuels y possédaient quelques terres, par donations, que confirma Charles V en 1376.

Champigneul a pour écarts : le Grand-Écury, château entouré de fossés et de belles dépendances, et Écury-le-Petit, simple ferme qui avait cependant le titre de commune. Dans les bouquets de bois qui environnent le château on conserve une héronière ; cette réunion en famille qui appartient aux mœurs et aux habitudes de ces échassiers, est devenue assez rare en France pour mériter d'être citée.

Champagne n'est qu'un hameau, reste d'un village considérable et fort ancien, il est désigné sous le nom de *Champoignilia* dans un titre de l'abb. de Saint-Pierre de 1079, p. 102 ; — de *Campania* en 1105 (tit. de l'abb. d'Andecy) ; — de *Champoigne*, en 1390, (tit. du chap. de la cath., inv. t. IV, p. 177). En 1470, son église fut brûlée et les cloches transportées à Châlons pour la refonte de celles de la cathédrale, parce que, dit l'autorisation, ce village n'a plus d'habitants ni espérance d'en avoir. La seigneurie de Champagne appartenait au monastère de Saint-Martin et à la famille de Châtillon. Le chapitre de la cathédrale de Châlons acheta la portion du couvent en 1197, et celle de Jean de Châtillon en 1330. Ce hameau a été habité par le chevalier de La Touche, né et décédé à Châlons.

CHENIERS (pop. 135 hab.), à 10 kil. de Châlons, est situé dans une vallée crayeuse, à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer ; les puits ont 20 mètres de profondeur. Une population laborieuse fait de continuels efforts pour améliorer ce sol aride ; et si le progrès est lent, il ne s'arrête pas. Il est cité en 1451 dans le c. curie cathal.

CHEPPES, *Cappia*, pouil. de Châlons (pop. 447 h.), à 16 kil. de Châlons, placé sur les bords de l'Isson, possède de vastes prairies dans la plaine de la Marne. Son église est

d'une belle architecture. Le chapitre de la cathédrale avait des propriétés sur le territoire de Cheppes. — En 1541, il est appelé *Cappa* dans les tit. du chap. de la cath., inv. t. IV, p. 275; — la collégiale de la Trinité y possédait les grosses dîmes; — en 1239, *Cheppeum* (tit. de la colleg. de la Trinité, inv. p. 115); — son nom est *Cheppeyum*, dans un titre de l'abbaye de Cheminon, de 1188.

CHERVILLE, *Caprilla* (pop. 90 hab.), à 16 kil. de Châlons, est un hameau sur le ruisseau des marais, à peu de distance de la Marne. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Basle, dès l'an 1090 (tit. de cette abb. p. 4); — la commanderie du Temple avait des droits sur ce village, suivant un titre de 1097.

COUPETZ, *Coupellus* (pop. 132 hab.), à 15 kil. de Châlons, est un village sur la Coole, cité dans un titre de 1285 à l'occasion d'une cession de dîme faite au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du Chap. inv. t. IV, p. 307).

ÉCURY-SUR-COOLE, *Escureyum*, pouillé de Châlons (pop. 308 h.), à 7 kil. de Châlons, est le chef-lieu du canton. L'église se fait remarquer par le travail et l'élévation de sa flèche. La juridiction d'Écury, *Escuria*, et les redevances de toute nature appartenaient au chapitre de la cathédrale de Châlons, en 1173 (tit. du chap., inv. t. V, p. 87); — les titres de l'abbaye de Saint-Basle, en 1276, citent ce village sous le nom d'*Esquiris super Colam*, inv. p. 100.

Le moulin de Saint-Laurent est un écart d'Écury qui appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre en 1225 (tit. de cette abb. p. 181).

Il y avait dans cette commune deux papeteries : l'une avait été fondée, en 1780, par M. Sabathier, secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie de Châlons, et auteur d'un dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, elle a disparu depuis longtemps ; l'autre, qui datait de 1760, a été incendiée il y a quelques années, et n'a pas été reconstruite.

FONTAINE-SUR-COOLE, *Fontania*, pouil. de Châlons, (pop. 141 hab.), à 18 kil. de Châlons, ainsi nommée à cause de ses fontaines qui alimentent la rivière, a une église qui parait remonter au XIe siècle. Le Chapitre de la cathédrale obtint, en 1548, la cession des dîmes (tit. du Chap. inv. t. IV, p. 105).

JALONS, *Jalonnum*, pouil. de Châlons (pop. 578 h.), à 14 kil. de Châlons, il est appelé, sur le chemin de fer qui y a une station, Jâlons-les-Vignes, quoiqu'il n'y ait pas de vignes sur son territoire ; cette addition n'a d'autre but que de changer sa consonnance qui pourrait le faire confondre par les voyageurs avec Châlons.

C'est un village fort ancien, son église remonte aux XIe et XIIe siècles ; une crypte qui a une certaine réputatien, un porche intéressant et sa tour romane qui sert de clocher, l'ont signalée à l'attention des archéologues.

Le nom ancien du pays était *Villa gelonis*. Une ordonnance de Charles-le-Chauve, de 865, prescrit au fils d'Odelbert, dont le père avait enlevé à l'église de Châlons beaucoup de biens sur le territoire de Jâlons, de restituer tous ceux qui seront reconnus appartenir à cette église. Le Chapitre de la cathédrale possédait une cense considérable à Jâlons, et percevait des dîmes et autres droits en 1285

(tit. du chap. inv. t. v, p. 145. Ce village était aussi tributaire de l'ordre du Temple, dès l'an 1276, et de la collégiale de la Trinité, en 1561, tit. de la colleg. inv. p. 181).

MAIRY-SUR-MARNE, *Mareyum*, pouillé de Châlons (pop. 338 hab.), à 8 kil. de Châlons. Ce village qui; au commencement du siècle, était sur les bords de la Marne, en est séparé aujourd'hui par un vaste atterrissement couvert d'arbres. Il y avait un château fort ancien qui a reçu le roi Jacques II pendant son exil. Le château moderne est beaucoup plus modeste et il a perdu de ses agréments par le chemin de fer qui le sépare de son parc et de ses dépendances. Il est occupé par une famille qui s'adonne à l'agriculture et qui a beaucoup contribué au bien-être du pays.

En 1336, Gualcrans de Vaux, bailly de Vermandois, confirma à l'ordre du Temple des droits sur ce village. — Le chapitre de la cathédrale de Châlons avait, dès l'an 1524, de belles propriétés à Mairy; — les religieux de Saint-Pierre y possédaient la Maison-Dieu et levaient la dîme sur une partie du village. Cette Maison-Dieu a été réunie à l'hôpital de Châlons.

MATOUGUES, *Mathoga*, pouil. de Châlons (pop. 448 h.), à 9 kil. de Châlons, est sur un terrain assez élevé au-dessus du niveau de la Marne. Il y a 35 ou 40 ans, on a trouvé, près du village, dans une carrière de grève un grand nombre de médailles romaines. L'ordre du Temple exerçait quelques droits sur Matougues, en 1551. — La fabrique et le chapitre de la cathédrale percevaient aussi des redevances dans ce village, en 1622 (tit. du chap. inv. t. v, p. 7). — L'abbaye de Toussaints y avait des propriétés en 1551 (tit. de l'abb. inv. p. 149); — et la collégiale de la Trinité, en 1668 (tit. de la colleg. inv. p. 212).

NUISEMENT (pop. 174 hab.), à 9 kil. de Châlons, n'offre rien de remarquable. Quelques censes du territoire de Noisement sont citées dans des titres de 1207 et de 1563, comme appartenant à la fabrique de la cathédrale de Châlons (tit. du Chap. inv. t. vi, p. 42). — Le Chapitre de cette église et les religieux de Saint-Basle levaient la dîme sur Nuysement, en 1550 (tit. de l'abb. de Saint-Basle, inv. p. 102). — Un titre de 1598 cite les religieux du Temple ou plutôt les chevaliers de Malte comme propriétaires dans ce village (tit. de la Commanderie, inv. p. 20.

SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS, *Sanctus Martinus ad campos,* pouil. de Châlons (pop. 238 hab.), à 18 kil. de Châlons, a de vastes prairies sur la Marne qui lui permettent d'élever des chevaux et des bestiaux. La meilleure partie de son territoire appartenait aux religieux de Saint-Pierre, dès 1221 (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, p. 212). — Le chapitre de la cathédrale de Châlons y possédait aussi des biens, en 1480 (tit. du chap., inv. t. vi, p. 148).

SAINT-PIERRE-AUX-OIES, *Sanctus Petrus ad anseres,* pouil. de Châlons (pop 163 hab.), à 8 kil. de Châlons, petite commune, sur le ruisseau de Thibie, qui présente un assez beau coup-d'œil. Une église neuve a remplacé, celle qui avait été détruite à la suite de l'invasion de 1814.

Un titre de 1480 cite comme seigneurs de Saint-Pierre : le chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap., inv. t. vi. p. 153) ; — le couvent de Saint-Sauveur, de Vertus, y exerçait des droits en 1568 (tit. de l'abb., t. ii, p. 206) ; — et le ministre de la Trinité de Châlons, en 1499.

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE, *Sanctus Quintinus*, pouil. de Châlons (pop. 109 hab.), à 11 kil. de Châlons, possède une église que l'on croit du xve siècle, dont le chœur grandiose a une verrière remarquable, donnée, en 1577, par une dame de Vaugency qui y est représentée. La presque totalité de la nef et des bas-côtés n'existe plus. Ce village était tributaire de la commanderie de Saint-Amand, en 1618 (titre de la Com. inv. p. 179). Le château de Vaugency est digne d'attention ; son ancien propriétaire a donné une heureuse impulsion à l'agriculture de la contrée.

SOGNY-AUX-MOULINS (pop. 122 hab.), à 6 kil. de Châlons, est une petite commune, resserrée entre une côte crayeuse et la Marne, qui n'a rien de remarquable. Les religieux de Saint-Pierre y possédaient des biens, en 1204, *Soagnium* (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, inv. p. 200) ; — en 1540, Sougny, payait des droits à l'abbaye de Saint-Memmie (tit. de cette abb., inv. p. 7).

SOUDRON *Soudronium*, pouil. de Châlons (pop. 888 hab.), à 18 kil. de Châlons, est un village fort ancien et très étendu sur les bords de la Soude. Une butte, placée à un kilomètre des habitations, recouvre une grande quantité d'ossements. Il y a eu là un cimetière ou un champ de bataille. — Le testament de saint Remy, fait en 533, lègue aux pauvres de Notre-Dame de Reims tous ses biens situés à Soudron.

Son église est remarquable sous plusieurs rapports : on la croit bâtie par Thibaut II, comte de Champagne, par conséquent elle daterait du règne de Louis VII ; son maître autel présente un rétable en pierre d'une belle exécution ;

ses voûtes sont ornées de sculptures, et on reconnaît sur les clefs de ces voûtes les armoiries bien conservées des princes de Gondi.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons, l'abbaye de la Charmoye-aux-Bois et celle de Toussaints levaient la dîme sur ce village, dès 1187. — Il est appelé *Souldronum*, dans les titres du chap. de la cath., inv. t. vi, p. 226; — *Souderum*, 1221 (tit. de l'abb. de la Charmoye); — *Soudreyum*, 1581, taxe de l'évêché.

THIBIE, *Thibiacum*, pouill. de Châlons (pop. 297 hab.), à 10 kil. de Châlons, est sur un sol ingrat; cependant ce village a prospéré par l'activité et l'industrie de sa population. Son église du XIIe siècle est remarquable et notée par la commission archéologique.

Le ruisseau qui y prend sa source porte le nom de Gironde ou Pisseleu. Après avoir arrosé Saint-Pierre-aux-Oies et Villers-aux-Corneilles, il va se jeter dans la Marne, au-dessous de Saint-Gibrien.

Un diplôme de Charles-le-Chauve, en 850, donne à l'église de Châlons le droit de percevoir les dîmes sur le territoire de Thibie, et la fabrique de la cathédrale y possédait des propriétés en 1155, où il est appelé *Thibeum*, et en 1164, *Thibium* (tit. du chapitre de la cathédrale, inv. t. vi, p. 237).

TOGNY-AUX-BŒUFS, *Toigneyum*, C. Curie de l'évêché de Châlons (pop. 362 hab.). Son nom vient peut-être des mots celtes ton gny, qui signifient lieu élevé. Il est à 13 kil. de Châlons. Son église est bâtie sur le sommet d'une colline d'où la vue s'étend sur toute la prairie.

Le couvent de Saint-Pierre de Châlons était seigneur de ce village, en 1552 (tit. de l'abb., inv. p. 229). — Une

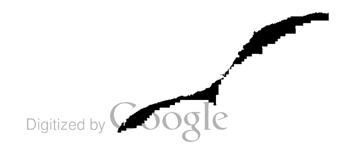
partie du territoire appartenait au chapitre de la cathédrale, d'après un titre de 1595 (inv., t. VI, p. 288); — et une partie des dîmes était perçue par la collégiale de la Trinité, en 1094, sur *Tonniacum* (tit. de la colleg. p. 250); — et, en 1151, par l'abbaye de Cheminon (tit. de l'abb., inv. p. 11).

VATRY (pop. 143 hab.), à 18 kil. de Châlons, paraît avoir été plus considérable autrefois. D'après d'anciens registres, on trouve qu'il a eu jusqu'à cent feux. Les amas d'ossements humains et d'armes que l'on trouve, en fouillant le territoire sur certains points, prouvent que le pays a été le théâtre de plus d'une lutte sanglante.

En 1496, les dîmes d'une partie du village qui étaient levées par la famille Thourotte de Conflans ont été vendues au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap., inv. t. VI, p. 356).

VESIGNEUL-SUR-COOLE, *Vesignolium*, pouil. de Châlons (pop. 113 hab.), à 19 kil. de Châlons, est situé au point d'intersection d'une voie romaine et de la Coole. Il est cité, en 1186, dans un titre de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 120); — en 1348, dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 230). A un kilomètre du village se trouve une éminence terminée en plate forme que les gens du pays prétendent être le *Tombeau d'Attila*. Mais on sait que ce guerrier mourut en Pannonie en 452. Ce tumulus affecte la forme d'une ellipse dont le grand axe se dirige au nord-ouest, sa hauteur de 13^{m} 20^{c} a dû être de 16 mètres (*V.* M. Savy).

VILLERS-AUX-CORNEILLES, *Villaris ad cornices*, pouil. de Châlons (pop. 186 hab.), à 6 kil de Châlons, est arrosé par le petit ruisseau de Thibie qui a pris plus d'importance.



Il a une petite église romane du XIIe siècle nouvellement restaurée. Son ancien château était entouré de bois élevés et assez étendus. Une bulle de Pascal II, de 1114, enjoint aux seigneurs de Villers de restituer les biens qu'ils avaient pris à l'abbaye de Toussaints (tit. de cette abbaye, inv. p. 150). — Il est cité, en 1466, dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 316.)

VITRY-LA-VILLE, *Vitriaco Villa*, taxe de l'évêché de Châlons (pop. 235 hab.), à 16 kil. de Châlons, est cité, en 1094. dans un titre de la collégiale de la Trinité (inv. p. 284), Vitry-la-Ville est arrosé par l'Isson. Son ancien château dont les jardins ont été tracés par Lenôtre a de belles dépendances, et renferme actuellement une collection remarquable d'ornithologie. Dans les travaux de terrassement qui ont été faits pour le chemin de fer on a trouvé des armes anciennes et des vases en terre, une lampe gallo-romaine et des anneaux de diverses grandeurs qui sont conservés par M. de Riocour et M. Garinet.

VOUCIENNES (pop. 61 hab.), à 14 kil. de Châlons, quoique formant une commune à part, n'est qu'un hameau qui semble une dépendance de Vitry-la-Ville. — En 1274, le curé de Pogny fait donation à l'abbaye de Saint-Pierre de tout ce qu'il possède à Vouciennes (tit. de cette abbaye, inv. t. IV. p. 238).

CANTON DE MARSON.

Le canton de Marson forme un carré irrégulier dont le côté occidental touche à la rive droite de la Marne. Presque tout entier sur le sol crayeux, sur 35,600 hectares de superficie près de 34,000 sont en terres labourables; il y a seulement 472 hectares de prés. Il se compose de dix-huit communes, savoir :

CHEPY (pop. 300 hab.), à 8 kil. de Châlons, est dans la prairie arrosée par la Marne. Outre les travaux des champs, il y a une petite industrie dans cette commune, c'est la fabrication du blanc de craie.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons possédait à Chepy des propriétés assez considérables, en 1559 (tit. du chap., inv. t. IV, p. 260). — Il est cité dans un titre de 1644 de l'abbaye de Saint-Memmie (inv. p. 7).

COUPEVILLE, *Coupevilla*, pouil. de Châlons (pop. 307 hab.), à 20 kil. de Châlons, est situé sur la Moivre. A un kilomètre du village, se trouve le moulin des Ormes que l'on dit établi sur les restes d'une ancienne maison de religieuses de Notre-Dame-des-Ormes qui se seraient retirées à Châlons. Ce pays est cité, en 1479, sous le nom d'Ulmi, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 55) ; — et, en 1587, dans les titres des minimes d'Epernay (inv. p. 27).

Des lettres de Charles VI, datées de 1402, confirment au chapitre de la cathédrale de Châlons le droit de justice à Coupéville, et la faculté d'entretenir dans ce village un



maire ou *mayeur*. — En 1253, l'abbaye de Trois-Fontaines possédait des bois sur son territoire ; — et, des titres de 1240 et de 1316 citent l'ordre du Temple comme ayant des droits sur ce village. — La commanderie de Saint-Amand y était propriétaire, en 1545.

COURTISOLS, *Sanctus Martinus* de Courtisols, pouil. de Châlons (pop. 1804 hab.), à 10 kil. de Châlons, s'étend sur les rives de la Vesle, à peu de distance de sa source, sur une longueur de 7 à 8 kilomètres. Ce village a trois églises : Saint-Julien, au levant ; Saint-Memmie, au couchant ; et, au milieu, Saint-Martin qui est un édifice assez remarquable pour avoir été noté par les archéologues. Le portail principal et le clocher sont du XIIe siècle; les transepts sont du XVe siècle ; la nef et les bas côtés sont du XVIe siècle. Cette église est riche en sculptures ; en dedans, on remarque ses chapiteaux ; en dehors, ses gargouilles et l'ornementation de son portail ; ces ornements datent de la même époque que ceux de Notre-Dame de L'Epine.

Rien n'égale l'activité et l'industrie des Courtisiens. Pour toutes les améliorations, ils devancent les pays qui les entourent ; ils se procurent du fumier partout ; ils s'adonnent à l'engraissement des bestiaux, avec beaucoup de succès ; et, d'un sol éminemment ingrat, ils ont fait un terrain fertile et productif.

Une tradition immémoriale attribue la fondation de Courtisols à une colonie suisse ; quelques-uns, cependant, le font descendre des Gaulois, des Huns ou des Germains. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il remonte à une haute antiquité ; la cloche de Saint-Martin parait très ancienne. Le patois de Courtisols, qui tend à disparaître, n'est pas compris des villages voisins. Courtisols en diffère aussi par ses mœurs et par ses usages particuliers. Ce village est

cité dans des titres fort anciens. En 1050, on l'appelait Courtisi (tit. de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, inv. t. I, p. 426); — en 1253, Courtison (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, inv. p. 63); — en 1396 Cortizol (tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. IV, p. 329). — Courtisols était fief mouvant du roi, à cause du château de Sainte-Ménehould. — Le chapitre de la cathédrale avait des droits de haute et basse justice sur Saint-Julien et sur Saint-Memmie-lès-Courtisols.

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE, *Dampetra supra Meriam*, pouil. de Châlons (pop. 196 hab.), à 16 kil. de Châlons. Ce village a une église fort ancienne qui prouve son antiquité. En 1185, le seigneur de Possesse confirma à l'ordre du Temple des droits sur le village *Dominus Petrus* (tit. de la commanderie de La Neuville, p. 28). — Le chapitre de la cathédrale y levait la dîme, en 1504.

FRANCHEVILLE, *Franca Villa*, pouillé de Châlons (pop, 229 hab.), à 16 kil. de Châlons, est dans une petite prairie traversée par la Moivre, dont les eaux ont été utilisées, ces années dernières, par un cultivateur fort intelligent du pays, en irrigations qui ont donné les résultats les plus avantageux. Le chapitre de la cathédrale de Châlons levait des dîmes sur une partie du territoire, en 1621 (tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. V, p. 108). — L'ordre du Temple y percevait aussi des droits, dès 1185 (tit. de la com. de La Neuville, inv. p. 28).

LE FRESNE (pop. 204 hab.), à 21 kil. de Châlons, est bâti dans la vallée de la Moivre et environné de hauteurs qui l'exposent à être ravagé par les eaux pluviales. Les

Templiers levaient divers droits sur Le Fresne. — Les grosses dîmes étaient perçues par le chapitre de la cathédrale de Châlons, en 1603 ; Fresne (tit. du chap. inv. t. v, p. 113). — Il s'appelait, en 1217, Le Fraisne (tit de la com. de La Neuville-au-Temple, inv. p. 61) ; — en 1621, Fraine (tit. de la com. de Saint-Amand, inv. p. 177).

L'EPINE, *Spina,* pouil. de Châlons (pop. 461 hab.), à 7 kil. de Châlons. Ce village, bâti sur un plateau élevé, n'a pas une origine très ancienne. Ce n'était, autrefois, qu'un petit hameau appelé Sainte-Marie, appartenant aux religieux de Saint-Jean de Laon, et dépendant de Melette dont il était l'annexe. — (Melette n'est plus qu'une ferme située sur la Vesle. L'ancien village et la paroisse sont désignés dans le pouillé de Châlons sous le nom de *Meleta de Spina.*) — Son nom lui vient d'un buisson dans lequel apparut, en 1400, l'image miraculeuse de la Vierge répandant une lumière éblouissante. Ce prodige eut un grand retentissement, attira un grand nombre de pèlerins, et des offrandes considérables furent réunies pour construire, en ce lieu, une église sous l'invocation de la Vierge. Cet édifice gothique, d'une beauté remarquable, a été commencé pendant les guerres continuelles qui désolaient le royaume en 1419. Les anglais occupaient alors presque toute la France ; ce fut un architecte anglais, nommé Patrice, qui donna le plan du nouveau temple, et commença sa construction. Le portail et le clocher du côté nord furent achevés, en 1429. Charles VII donna une somme considérable qui fut employée à construire le second clocher, plus élevé que le premier et surmonté d'une couronne royale. On continua ensuite sa construction, jusqu'à la chapelle Saint-Jean qui couvrait le terrain où la Vierge miraculeuse avait été vue dans un buisson d'épines. Châ-

lons et Verdun donnèrent des reliques et le duc de Lorraine des cloches. Pierre Robert, religieux de Toussaints, curé de Melette, qui était un bénéfice dépendant de l'abbaye, obtint la translation de sa cure à l'église de Notre-Dame de L'Epine, les habitants de Melette le suivirent et fondèrent le village.

Notre-Dame de L'Epine est un monument tout à fait remarquable; l'élégance et l'harmonie de son intérieur, son jubé, ses belles chapelles absidales, comme la richesse extérieure de son portail, la balustrade, les gargouilles de sa toiture et les figures grotesques qui ornent son pourtour en font un édifice admiré par tous ceux qui le visitent.

Louis XI qui, pendant sa captivité à Péronne, avait fait un vœu, l'acccomplit en allant à pied de Châlons à L'Epine, en 1472 ; il donna 1,200 écus d'or dont une partie a servi à acheter un droit de dîme sur Saint-Jean-sur-Moivre. Un nommé Guichardin acheva, en 1529, cet admirable morceau d'architecture dont la construction a duré plus d'un siècle.

En 1550, une famille noble, éteinte depuis longtemps, acheta de l'abbaye de Toussaints les terres de L'Epine et de Melette ; et, en 1562, le seigneur du lieu, M. de Clément, à la tête des habitants de L'Epine et de Courtisols repoussa le seigneur de Châtillon qui était venu, avec une troupe nombreuse de huguenots, attaquer ce bel édifice pour le renverser ; ils ne purent que briser une partie des vitraux remarquables dont les croisées étaient ornées. Pendant la Révolution, la flèche du nord a été abattue pour élever un télégraphe sur la tour ; on fit subir plusieurs autres dégradations moins importantes à ce monument qui fut fortement ébranlé par un coup de foudre, il y a une quarantaine d'années. Depuis il a été restauré et assez bien entretenu pour que l'on puisse juger de son mérite.



Un couvent de Minimes, fondé en 1624, et spécialement protégé par Louis XIII, a existé à L'Epine jusqu'en 1789.

Henry IV, qui se disposait, au moment de sa mort, à faire la guerre à la maison d'Autriche, avait établi à L'Epine un camp où il avait déjà réuni un corps de troupes assez considérable.

C'est sur le territoire de L'Epine qu'était le village de LA CROISETTE dont le nom est resté célèbre par une mémorable victoire remportée, en 1431, sur les Anglais et les Bourguignons, par les habitants de Châlons, sous le commandement d'Eustache de Conflans. Il ne reste plus de traces de ce village ; depuis longtemps, une simple croix élevée sur l'emplacement qu'avait occupé l'église indiquait sa position qui est à peu près au point de contact des territoires de L'Epine, de Saint-Memmie et de Châlons ; cette croix a disparu aussi. Après la destruction de La Croisette, pendant la guerre contre les Anglais, les habitants se réfugièrent en partie, à L'Epine qui commençait à voir se grouper autour de son église une population assez importante ; et en partie à Châlons, qui était protégé par ses fortifications et sa population brave et nombreuse contre les attaques et les déprédations des gens de guerre.

MARSON, *Marsonnum*, taxe de l'évêché de Châlons (pop. 377 hab.), à 13 kil. de Châlons. Ce chef-lieu de canton se trouve sur le Marsenet, petit ruisseau, qui ne coule que pendant trois ou quatre mois de l'année, et qui est alimenté par des sources sortant du pied d'un cimetière, dit de la Madeleine, où l'on trouve les traces d'un ancien village.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons et le séminaire levaient la dîme à Marson, en 1578 (tit. du chapitre, inv. t. v, p. 19).

MOIVRE, *Mevia*, pouil. de Châlons (pop. 200 hab.), à 22 kil. de Châlons, est un village resserré entre deux hautes collines. C'est dans une gorge profonde que se trouve la source de la rivière qui lui a donné ou pris son nom.

Dès l'an 1212, le chapitre de la cathédrale de Châlons avait des droits sur Moivre (tit. du chap, inv. t. VI, p. 37). La cure de L'Epine y levait aussi des dîmes.

MOIVRE (la), *Mevia*, rivière qui prend sa source au village de Moivre, arrose Le Fresne, Coupéville, Saint-Jean, Dampierre, Francheville, et se jetait autrefois dans la Marne, à Pogny ; actuellement, dérivée par le canal latéral à la Marne, elle longe la rive septentrionale de ce canal, passe à Châlons, et ne tombe dans la Marne qu'à Saint-Martin-sur-le-Pré.

MONCETS, *Moncellum*, pouil. de Châlons (pop. 273 hab.), à 7 kil. de Châlons, possède un territoire fertile, arrosé par un ruisseau, plusieurs fontaines et des canaux très anciens ; soigneusement cultivé, il produit d'abondantes récoltes. Au XIVe siècle, la seigneurie de Montcets appartenait à Henric de Pinteville, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, auquel une délibération de la municipalité de Châlons, en date de la Trinité, 1361, alloue 300 écus pour les chevaux et les équipages qu'il avait perdus au service de la ville en la défendant contre les Anglais. — Moncets est cité, en 1533, dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 41).

A 4 kilomètres au nord de Moncets se trouve *Longevas* ou *Longeval*. Il y a soixante ans, c'était une simple ferme située au milieu d'un vaste terrain stérile, habitée par un cultivateur laborieux et intelligent, dont la nombreuse famille, après avoir fertilisé le sol par son travail, est restée groupée autour de la maison paternelle et aujourd'hui elle forme un hameau important.

OMEY, *parochia de Omero*, pouillé de Châlons (pop. 140 hab.), à 15 kil. de Châlons, est un petit village situé près de la Marne et du canal latéral. Il est appelé Omé en 1487, et Omer en 1540, dans des titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 51). Ce village possède une petite église et un château récemment reconstruit, dont le propriétaire s'occupe avec succès de l'élève des bestiaux. Au concours régional réuni à Strasbourg au mois de mai 1860, il a obtenu trois premiers prix, cinq seconds et deux troisièmes.

POGNY, *Pongneium*, pouillé de Châlons (pop. 789 hab.), à 13 kil. de Châlons, est une commune importante, agréablement située sur une colline, au bord de la Marne et dominant la plaine arrosée par cette rivière. Son église, bâtie sur la hauteur, appartient à l'époque de transition du style roman au style ogival; elle est surmontée d'une flèche qui mérite l'attention des curieux ; son clocher et sa nef datent de la fin du XIIe siècle ou du XIIIe, le reste de l'édifice est du XVIe, et le portail a été reconstruit dans le XVIIIe siècle. Sa population, outre les soins de la culture, fait un assez grand commerce de bestiaux, et fournit des chevaux et des conducteurs à la navigation sur la Marne et sur le canal.

L'abbaye de Saint-Pierre exerçait des droits seigneuriaux sur Pogny dès 1288 (titre de l'abbaye, inv. p. 140) ; — La juridiction temporelle appartenait au chapitre de la cathédrale de Châlons dès 1159 (tit. du chap. inv. t. V, p. 254); — il est cité encore en 1199 dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 199).

POIX (pop. 275 hab.), à 19 kil. de Châlons, est situé dans un vallon crayeux éloigné de tout cours d'eau. Son église, bâtie sur une butte, est une construction régulière

du XIIe siècle. Ce village est cité sous le nom de Poix en 1229 dans les titres de la commanderie des templiers de La Neuville (inv. p. 61 ; — et, en 1655, dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 173). — Il existe sous le village des souterrains très grands dont on ignore l'origine et l'usage. A peu de distance au sud, il y a un tumulus que la tradition désigne comme le tombeau de Théodoric, roi des Visigoths, tué dans la fameuse bataille contre Attila, en 451. Dans des fouilles faites en 1858, on y a trouvé des monnaies de cuivre à l'effigie de Constantin ; un grand nombre d'ossements d'animaux et, au centre, les traces d'un énorme brazier ; on en conclut que cette butte est réellement un tombeau élevé à la suite de combats, et que les cadavres des chevaux tués et les débris des animaux qui ont servi à la nourriture de l'armée, ont été jetés sur le bûcher avec les terres de remblai.

L'ordre du Temple y percevait des redevances en 1229.

SAINT-GERMAIN-LA-VILLE, *Sanctus Germanus villa*, pouillé de Châlons (pop. 612 hab.), à 9 kil. de Châlons, est situé dans la plaine de la Marne, et possède une église dont la forme du clocher est remarquable. Cet édifice de transition du milieu du XIIe siècle a fixé l'attention des archéologues. — Avant 1260, Guillaume de Saint-Germain exerçait des droits sur Maucourt (Vitry) ; — en 1530, les dîmes de ce village appartenaient au chapitre de la cathédrale de Châlons et aux chanoines de la Trinité, *Sancta Germanovilla* (inv. t. VI, p. 114 ; — il est appelé, en 1079, *Sanctus Germanus* dans les titres de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 102). — Ce village a été anciennement le siége d'une prévôté.

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE, *Sanctus Joannes supra meviam*, pouillé de Châlons (pop. 224 hab.), à 18 kil. de

Châlons, est bâti dans le vallon de cette rivière, mais la plus grande partie de son sol est inégale et montueuse.

Une bulle d'Eugène III, datée de 1147, confirme aux religieux de Trois-Fontaines divers droits sur cette commune (inv. des tit. p. 299); — en 1185, l'ordre des Templiers possédait des biens à Saint-Jean (tit. de la commanderie de la Neuville-au-Temple, inv. p. 28); — en 1475, le curé de L'Epine employa une partie des 1,200 écus d'or donnés à son église par Louis XI, à acheter quelques dîmes de ce village; — une sentence de 1492 condamne les habitants à payer une partie des dîmes au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. inv. t. VI, p. 127).

SARRY, *Sarreyum*, pouillé de Châlons (pop. 622 hab.), à 5 kil. de Châlons, a un terrain fertile et parfaitement cultivé. Ce village est ancien puisqu'il est cité, en 1190, dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 194); — en 1296, dans les titres de l'abbaye de St-Memmie (inv. p. 29); — en 1327, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 204. — Son église est un monument du XIIIe siècle, assez curieux; elle est précédée d'un porche qui a quelque similitude avec un cloître; dans son intérieur on trouve une chaire à prêcher en bois, très bien sculptée, qui provient de l'abbaye de St-Pierre-au-Mont de Châlons (elle est dessinée dans l'histoire de Châlons, de Barbat).

Il y avait autrefois un château appartenant aux évêques de Châlons. Dans les XIIe et XIIIe siècles c'était une forteresse où l'évêque entretenait un commandant. Henri, roi d'Angleterre, ordonna sa démolition en 1426, mais cet ordre ne fut pas exécuté, et Charles VII, pendant son séjour à Châlons, en 1445, demeura à Sarry, et data de ce château les ordonnances qui organisent une armée permanente. En 1460, l'évêque de Saint-Gerain le fit rebâtir, et en 1670, Mgr de Vialart fit planter de magnifiques jardins par le

fameux Lenôtre — Les calvinistes s'étaient emparés de ce château en 1567 et voulaient le détruire, mais il fut repris par la milice de Châlons, ayant en tête la compagnie d'arquebusiers. — En 1780, l'évêque de Clermont-Tonnerre le reconstruisit presqu'entièrement et en fit une habitation charmante qu'il quittait peu. Tout ce beau domaine, ses magnifiques jardins et ses bois furent vendus et détruits pendant la révolution.

SOMME-VESLE, *Somma Vella,* pouillé de Châlons (pop. 404 hab.), à 16 kil. de Châlons, comme son nom l'indique, est placé aux sources de la Vesle; il est entouré de fossés. — Des titres de 1223, citent les religieux de St-Pierre-au-Mont comme décimateurs de ce village (inv. p. 225); — il est encore cité dans une charte de 1228 en faveur de l'abbaye de Toussaints (tit. de cette abbaye, inv. p. 198); — et, en 1661, dans le sommier du couvent de Ste-Marie (p. 21).

VÉSIGNEUL-SUR-MARNE, *Vesignolium*, pouillé de Châlons (pop. 204 hab.), à 11 kil. de Châlons, a un territoire fertile qui est cultivé avec beaucoup de profit. — Il est cité en 1302 dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 304; — en 1368, le roi Charles V fit don à Hue de Roches, seigneur de Vésigneul, de plusieurs terres, dont celui-ci forma une dotation pour les vicaires perpétuels qu'il institua à Châlons.

VESLE (la), rivière qui prend sa source à Somme-Vesle, arrose Courtisols, L'Epine, Saint-Etienne, Dampierre, Saint-Hilaire, Bouy, Louvercy, Livry, Sept-Saulx, Courmelois, Beaumont, Prunay, Sillery, Saint-Léonard, Taissy, Cormontreuil, Reims, Tinqueux, Saint-Brice, Champigny, Muison, Jonchery, Breuil, Courlandon et Fismes où elle sort du département pour aller se jeter dans l'Aisne à Condé-sur-Aisne.



CANTON DE SUIPPES.

Ce canton est entièrement sur le plateau de craie. Il a une forme triangulaire. Sa superficie est de 32,000 hectares. Il est formé par 16 communes.

BILLY-LE-GRAND (pop. 78 hab.), à 20 kil. de Châlons, est une petite commune dont le territoire est ingrat. Dans ces derniers temps elle avait pris de l'importance par le percement d'un sourterrain d'environ 3 kilomètres de longuenr, qui donne passage au canal de l'Aisne à la Marne. Des constructions assez importantes avaient été élevées sur la portion de son territoire qui est traversée par la route de Châlons à Reims, mais elles ne paraissent pas devoir survivre à la circonstance qui les avait fait naître. Depuis que le travail est terminé plusieurs maisons sont abandonnées, et il est à craindre qu'elles ne tombent en ruines et disparaissent.

Au mois de février 1859, en fouillant sur le chemin qui relie ce village à la route de Châlons, on a trouvé, à 30 centimètres de profondeur, 465 médailles aux effigies d'Antonin, d'Adrien, de Sévère, etc., et à 20 mètres plus loin on a découvert plusieurs vases en terre, remplis de cendres et d'os de volaille.

Avant 1107, Billy dépendait, pour la juridiction, du chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. inv. t. IV, p. 123); — la collégiale de la Trinité percevait une partie de la dîme, en 1176 (tit. de la colleg. p. 72).

BOUY (pop. 350 hab.), à 14 kil. de Châlons, est situé sur les bords de la Vesle. Une partie de la seigneurie de Bouy appartenait aux dames de l'abbaye d'Avenay, dès 1140, elles achetèrent le reste en 1350, au chevalier Jean de La Tour en Veivre (tit. de l'abb. d'Avenay, inv. p. 101). Les habitants de Suippes et de Somme-Suippe ayant envahi une partie des terres de Bouy en 1490, Charles VIII en ordonna la restitution aux dames d'Avenay. — Les Templiers avaient aussi des propriétés à Bouy dès l'an 1210 (tit. de la commanderie du Temple, inv. p.26).

BUSSY, *Bussiacum Castrum*, pouillé de Châlons (pop. 391 hab.), à 18 kil. de Châlons, appelé *Bussy-le-Château*, parce qu'il y avait autrefois un château dont on voit encore aujourd'hui l'emplacement entouré de fossés, ou *Bussy-les-Mottes*, à cause de trois tumulus très rapprochés l'un de l'autre, sur le bord de la rivière ; leurs sommets ont été tronqués pour y établir des tours, actuellement détruites, dont on retrouve les fondations. En les fouillant on a trouvé un plat en étain, un médaillon, des ossements d'animaux et une couche de cendres indiquant un bûcher sépulcral.

Bussy était autrefois une baronie distinguée, appartenant à la maison Quinque-Poix d'Amboise. Ce village est cité sous le nom de *Beauseis*, dans un titre de 1299, énonçant les droits de l'ordre du Temple sur La Cheppe.

Bussy était le siége d'un doyenné dépendant de l'archidiaconé de Châlons, qui comprenait les paroisses de Saint-Germain-la-Ville, Saint-Remy-sur-Bussy, Saint-Hilaire-au-Temple, La Cheppe, Montcets, Coupéville, Le Fresne, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Marson, Coulmiers et Mutigny (La Chaussée), Pogny, Saint-Memmie, Saint-Julien et Saint-Martin (Courtisols), Sarry, La Veuve, Recy, Poix,

Somme-Vesle, Juvigny, Dampierre-au-Temple, Saint-Jean-sur-Moivre, Omey, Chepy, La Croix-en-Champagne, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Martin-les-Vinetz (sur-le-Pré), Vadenay, Cuperly, Tilloy, Melette et L'Epine, Vésigneul (pouillé de Châlons du xve siècle).

CUPERLY, *Cuperleyum*, pouil. de Châlons (pop. 307 hab.), à 11 kil. de Châlons, est situé aussi sur la Noblette. Son église est remarquable par son maître autel, la voûte du chœur et une ancienne cloche de 1539.

Ce village très ancien, payait la dîme de ses moissons à l'évêque de Châlons, avant 1170, et depuis cette époque, à la cathédrale de Reims; — l'ordre du Temple y avait des propriétés en 1134 (terrier de la commanderie de la Neuville-au-Temple); — il est encore cité en 1611 dans les titres de l'abbaye de Hautvillers (p. 212). Il ressortissait au bailliage de Sainte-Ménehould, mais il fut réuni, en 1639, à celui de Châlons.

DAMPIERRE-AU-TEMPLE, *Dampetra ad Templum*, pouillé de Châlons (pop. 99 habitants), à 9 kilomètres de Châlons, est situé sur la Vesle. A un kilomètre à l'est de Dampierre, était autrefois le village de la *Neuville*, où l'ordre des Templiers avait, dès son origine, en 1128, une commanderie, la première et la plus importante de la Champagne. Le village a disparu depuis longtemps, et les derniers vestiges de la commanderie ont été détruits pendant la révolution. — Dans une charte de 1188, Henry, comte de Champagne, fait don à la commanderie de la Neuville, de droits importants sur Dampierre-sur-Vesle; — le chapitre de la cathédrale percevait les dîmes de Dampierre, en 1588 (tit. du chap. inv. t. IV, p. 52.)

JONCHERY-SUR-SUIPPE, *Junchereyum, dec.* de Bétheniville (pop. 462 hab.), à 23 kil. de Châlons, construit sur la rivière, est ceint de remparts que l'on croit être du XIIIe siècle. C'était à Jonchery que commençait l'aqueduc romain qui conduisait à Reims les eaux de la Vesle. En 1241, les chapelains de la congrégation de Notre-Dame de Reims, exerçaient sur Jonchery des droits seigneuriaux (tit. de la cong. inv. p. 78).

LA CHEPPE (pop. 382 hab.), à 14 kil. de Châlons, est bâtie sur les rives de la Noblette. Son église reconstruite en 1821, possède un tabernacle admiré par la beauté de ses sculptures représentant l'annonciation de la vierge : il provient du couvent des urselines de Châlons. Il y avait autour de ce village des tumulus actuellement détruits, dans lesquels on a trouvé des armes, des vases antiques et des médailles, toutes antérieures à 451. La commanderie du Temple exerçait des droits sur La Cheppe et sur son annexe Parjouet dès 1239. — Parjouet est une garenne sur les bords de la Noblette, où était un village qui a disparu et qui occupait l'emplacement même du *Fanum Minervæ* des Romains.

La Cheppe remplace donc la station romaine appelée *Fanum Minervæ* dans l'itinéraire d'Antonin. C'est le point où la voie romaine de Reims à Metz par Bar-le-Duc touche à la Noblette, ruisseau précieux dans ces plaines arides parce qu'il ne tarit jamais. C'est probablement cette circonstance qui a engagé les Romains à y construire un vaste camp retranché, connu sous le nom de *Camp d'Attila.* C'est une enceinte située sur la rive droite de la Noblette, ayant la forme d'un cercle aplati d'environ 600 mètres de diamètre, environné d'un fossé de 27 mètres

de largeur et 7 mètres de profondeur, dont les terres relevées forment le parapet. Il a pu servir à Attila lorsqu'il livra la grande bataille dans laquelle il fut défait ; mais il paraît certain que c'est une œuvre des Romains. Dans les premiers siècles de l'église, le temple de Minerve a été remplacé par une chapelle chrétienne, dédiée à saint Maurice, qui a donné son nom au village et à la contrée. *La Cheppe* est une contraction de la *chapelle*, et l'historien Jornandès désigne cette plaine sous le nom de *champs mauriciens* (*voir les détails dans le mémoire de M. Savy,* 1859).

LIVRY-SUR-VESLE (pop. 272 hab.), à 19 kil. de Châlons, arrosé par la rivière dont le nom se joint au sien, n'a rien de remarquable, quoique fort ancien, puisqu'il est cité en 1180 dans les titres de la commanderie de la Neuville-au-Temple (inv. p. 61). D'anciennes chroniques disent que le territoire de Livry a fourni le bois de châtaignier qui a servi à faire les charpentes de l'intérieur du clocher de la cathédrale de Reims ; cette assertion est plus que douteuse.

LOUVERCY (pop. 240 hab.), à 18 kil. de Châlons, situé sur la Vesle, a une église assez remarquable qui date du XIIe ou XIIIe siècle. Une donation de 1186, passée devant Guy, évêque de Châlons, rend les chevaliers du Temple propriétaires de divers biens dans ce village (tit. de la commanderie, inv. p. 61).

MOURMELON-LE-GRAND, dont le nom vient peut-être des mots celtiques *Mourmel-onn,* ruisseau fangeux, à 21 kil. de Châlons, avait en 1856 une population de 399 habitants. Il est situé sur un petit ruisseau appelé Cheneu, qui prend

sa source à 3 kilomètres au-dessus, traverse ce village et Mourmelon-le-Petit et se jette dans la Vesle après un trajet de 7 ou 8 kilomètres. Il n'y aurait rien à en dire, sans le camp qui y a été créé il y a quatre ans.

Le camp de Châlons occupe une plaine ondulée et à peu près nue, sur un sol crayeux et aride. Limité au sud par la route de Nevers à Sedan ou de Châlons à Suippes, à l'est par la Suippe, à l'ouest par la Noblette et la Vesle, et au nord par le Cheneu et une ligne arbitraire qui va de ce ruisseau à la Suippe, il forme un carré presque régulier qui a environ 10 kilomètres de côté et plus de 10,000 hectares de surface. Ce terrain a été parfaitement bien choisi et réunit tous les avantages désirables pour sa destination. Sur cette immense surface on n'a pas eu une seule maison à acheter, les petits bouquets de sapins qui s'y trouvent disséminés, ne peuvent gêner en rien les manœuvres des troupes; les eaux pluviales s'écoulent facilement sur les pentes douces des ondulations du terrain ; elles sont promptement absorbées par ce sol perméable et réunies dans le tuf crayeux, elles alimentent les puits d'une eau toujours pure et fraîche. Quoique les limites du camp soient arrêtées à un kilomètre des rivières de Suippe, de Vesle et de Noblette, ces cours d'eau ne sont pas moins très rapprochés et très accessibles pour tous les besoins de l'armée. En raison de ces conditions favorables, la santé des troupes a été parfaite dans les deux années que l'on vient de passer.

Le camp communique par un chemin de fer avec Châlons, et de là les voies ferrées rayonnent vers les frontières dans toutes les directions: au nord, par Reims, sur Saint-Quentin, Valenciennes, Lille et Dunkerque, sur Mézières et Sedan; à l'est, par Metz, sur Thionville et Forbach ; par Nancy, sur Strasbourg et Colmar ; par Chaumont, sur

Mulhouse, Gray et Lyon ; à l'ouest, sur Paris et le reste de la France.

L'empereur a établi cinq ou six fermes sur les terrains du camp, et le nombre doit en être augmenté ; on a fait venir des vaches de Bretagne ; on a choisi les meilleures races de moutons. Ces fermes modèles doivent donner une impulsion favorable à l'agriculture des pays environnants.

L'établissement du camp a absorbé une partie du territoire des communes du canton de Suippes : de Cuperly, Bouy, Louvercy, Suippes, Jonchery et des deux Mourmelons. On n'a presque rien laissé à Mourmelon-le-Grand, et il en résulte une grande perturbation dans la fortune, les occupations, les mœurs, en un mot dans l'existence de cette population, qui, en somme, ne gagnera probablement pas à ce changement.

MOURMELON-LE-PETIT (pop. 267 hab.), à 20 kil. de Châlons, est situé sur le Cheneu à son embouchure dans la Vesle. L'établissement de la gare du chemin de fer du camp, a apporté beaucoup de changements dans ce village ; cependant il a été moins bouleversé que Mourmelon-le-Grand.

NOBLETTE (la), ruisseau qui prend sa source à Saint-Remy-sur-Bussy, passe à Bussy-le-Château, à La Cheppe, au sud du camp d'Attila, longe, dans l'étendue de cinq ou six kilomètres, le camp de Châlons, arrose Cuperly et se jette dans la Vesle à Vadenay. Ce ruisseau ne tarit jamais.

SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE, *Sanctus Hilaris,* pouillé de Châlons (pop. 99 hab.), à 10 kilomètres de Châlons, situé sur la Vesle, dépendait autrefois de la commanderie

des Templiers de la Neuville, qui y exerçaient les droits seigneuriaux, d'après les titres anciens de 1248 et de 1331 (inv. p. 21).

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND, *Sanctus Hilaris magnus*, *déc.* de Bétheniville (pop. 721 hab.), à 25 kil. de Châlons, était peut-être l'ancienne *Basilia* des Romains. Situé au confluent de la Suippe et du ruisseau de Souain, ce village est entouré d'un rempart bien conservé et d'un fossé datant du XVI[e] siècle, rempli par les eaux du ruisseau. L'église est très ancienne, elle avait un clocher colossal qui a été incendié par l'armée de Turenne en 1650. — Des lettres patentes d'Henry III, datées de 1579, accordent à cette commune et à plusieurs autres du canton, la permission de s'enfermer de remparts afin de se défendre contre les coureurs de la ligue. Le territoire est parsemé de buttes élevées qui ont dû être aussi des moyens de défense.

SUIPPES, *Sopia, dec.* de Bétheniville (pop. 2245 hab.), à 22 kil. de Châlons, est une petite ville fort ancienne, dont les habitants ont toujours été très industrieux. Sa fabrique était déjà considérable en 1732. Un rapport de l'intendant en signale les produits et, depuis ce temps, elle a augmenté; au lieu d'utiliser, comme autrefois, les blousses ou étoupes de laine pour en faire des tissus grossiers, elle emploie des laines fines et fabrique des étoffes qui rivalisent avec les produits sortant des ateliers de Reims.

La rivière qui traverse Suippes sert de force motrice à plusieurs fabriques et à deux moulins; elle alimente trois fouleries, plusieurs huileries et tanneries. La ville est entourée de remparts et de fossés qui remontent à l'autori-



sation donnée par Henry III, pendant les guerres de la Ligue. Ils étaient assez bien conservés, mais on les détruit de tous côtés. Quelques fortifications pourraient cependant remonter à une époque beaucoup plus reculée, puisque Blanche, comtesse palatine de Champagne, témoigna, en 1217, sa gratitude aux habitants de Suippes pour avoir fortifié leur bourg dans l'intérêt de son service.

La seigneurie de Suippes appartenait à l'abbaye d'Avenay dès 1070 (tit. de cette abbaye, inv. p. 72); on en voit la confirmation par une bulle du pape Honoré III, datée de 1216. Cette abbaye avait les mêmes droits, en 1527, sur la seigneurie de Montbadel, qui était sur le territoire de Suippes.

Suippe (la), rivière qui a sa source à Somme-Suippe, arrose Suippes, Jonchery, Saint-Hilaire-le-Grand, Auberive, Vaudesincourt, Dontrien, St-Martin-l'Heureux, St-Hilaire-le-Petit, Bétheniville, Pontfaverger, St-Masme, Heutrégiville, Warmériville, Isles-sur-Suippe, Bazancourt, Boult, St-Etienne, Auménancourt, et sort du département pour se jeter dans l'Aisne à Condé-sur-Suippe.

VADENAY, *Wadenayum*, taxe de l'évêché de Châlons (pop. 357 hab.), à 13 kil. de Châlons, est situé sur la Noblette un peu au-dessus de son confluent avec la Vesle. — Vadenay avait été obligé, par Guy, évêque de Châlons, de payer une partie de ses dîmes à la cathédrale de Reims; — la seigneurie appartenait à l'abbesse d'Avenay et à la collégiale de Saint-Symphorien de Reims (tit. de l'abbaye d'Avenay de 1313, inv. p. 156). — Une lettre de Louis, fils de France, roi de Navarre et comte palatin de Champagne, confirme aux religieuses d'Avenay, leurs droits sur une partie de ce pays qu'il cite sous le nom de Vadenois, déno-

mination qui semble annoncer une juridiction de quelqu'importance. Un titre de 1206 constate que ce territoire était aussi tributaire de l'ordre des Templiers (tit. de la commanderie de La Neuville-au-Temple, inv. p. 30).

Le moulin de Poureux, sur la Vesle, est une dépendance de Vadenay, dont il est question, en 1100, dans une charte de l'évêque de Châlons, qui donne ce pays aux Templiers pour y établir un moulin à foulerie (tit. de la command. de La Neuville, inv. p. 30).

VAUDEMANGES (pop. 215 hab.), à 19 kil. de Châlons. Cette commune est située au fond d'un vallon, peu profond, sans le moindre filet d'eau. Elle n'offre rien d'intéressant que son isolement; la culture y occupe les habitants. L'ouverture du canal de l'Aisne à la Marne pourra lui procurer quelques avantages.

Il est question de ce village, en 1331, dans un titre de l'abbaye de St-Remy de Reims, t. II, p. 412; — en 1348, dans un titre de l'abbaye d'Avenay, inv. p. 160; — et, en 1404, dans un titre de la collégiale de la Trinité de Châlons, inv. p. 101.

CANTON DE VERTUS.

Le canton de Vertus est très étendu, partie en Champagne, dans la plaine crayeuse; partie en Brie, sur le terrain argileux et accidenté, qui commence le bassin de Paris, où prospèrent les vignes et les bois. Il contient vingt-neuf communes, qui sont:

AULNAY-AUX-PLANCHES, *Annayum ad plancas*, pouil. de Châlons (pop. 135 hab.), à 32 kil de Châlons, est bâti sur les bords des marais de Saint-Gond.

Les dîmes de ce village appartenaient en partie à l'abbaye de Notre-Dame-de-Vertus. En 1337, Philippe de Valois donna au sire de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, une rente à percevoir sur Aulnay. Cette redevance qui se nommait hoche-pot se payait par ménage. Elle a causé de nombreuses discussions entre la commune et les créanciers jusqu'en 1810, époque à laquelle Aulnay fut libéré de cette charge.

Ce village est encore cité sous le nom d'*Alnetum*, en 1222, dans les titres de l'abbaye de Trois-Fontaines (inv. p. 84); — en 1225, sous le nom d'*Annayum*, dans les titres de l'abbaye de La Charmoye; et, en 1326, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. I, p. 109.)

AULNIZEUX (pop. 123 hab.), à 34 kil. de Châlons, situé près du marais de Saint-Gond, a pour dépendance le hameau de La Chapelle qui autrefois était le chef-lieu. Les dîmes de ce village étaient levées par l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (titre de cette abbaye, inv. p. 15.)

BERGÈRES-SUR-VERTUS, *Parocchia de Bergeriis,* pouillé de Châlons (pop. 687 hab.), à 28 kil. de Châlons, a une église romane du XIIe siècle, remarquable par ses fonts baptismaux et l'arcade ogivale de son portail qui est décoré des armes de l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus, décimateur de Bergères (titre de l'abbaye de Saint-Sauveur, de 1511, inv. p. 25); — en 1188, une charte de Henri, comte de Champagne, désigne ce village sous le nom de *Bergeriæ.*

Un peu au-dessus du village nait un petit ruisseau qui se réunit à celui qui vient de Vertus et arrose plusieurs petites communes, avant de se jeter dans la Somme-Soude. Bergères a pour écart la ferme du Puits, reste d'un village important ruiné dans les anciennes guerres. On a trouvé, sur son territoire, des vases celtiques et des squelettes d'hommes tout armés.

C'est sur la commune de Bergères que se trouve le MONT-AIMÉ, désigné sous le nom de **Mont-Vimer** dans les annales ecclésiastiques de Châlons, par Raguet; — de **Moymer**, en 1426, dans une lettre de Henri, roi d'Angleterre (archives de la ville de Châlons, B. 4, n° 25); — de **Monthemé** dans l'histoire du diocèse de Châlons, par D. François, p. 302; — c'est un mamelon isolé s'élevant dans la plaine à 240 mètres au-dessus du niveau de la mer. On a trouvé dans le calcaire pisolithique qui le compose des poissons fossiles et un squelette de Saurien. Sur son sommet il y avait une petite ville et un château-fort, dont il ne reste plus que quelques souterrains; la dernière tour s'est écroulée en 1802. Le Mont-Aimé fut le théâtre de l'exécution des Manichéens en 1239; 183 hérétiques furent brûlés en présence du roi de Navarre, comte de Champagne, des barons du pays, de 17 évêques et de 100,000 spectateurs. En 1407, ce château fut assiégé, pris et ruiné par le bailly

de Vitry; en 1431, le gouverneur de la Champagne, Barbazan, nommé par Charles VII, reprit aux Anglais le château dont ils s'étaient emparés; en 1443, les habitants de Reims, de Troyes et de Châlons, sous les ordres du capitaine de Châtillon, démolirent les restes de cette forteresse, servant de repaire à des brigands de toutes les nations et de tous les partis qui, de là, désolaient le pays environnant.

C'est au pied du Mont-Aimé que fut réunie, en 1815, toute l'armée russe pour être passée en revue par les souverains alliés, du 10 au 12 septembre.

La Berle est un ruisseau qui a deux sources, une à Bergères et l'autre à Vertus, et qui va se jeter dans la Somme-Soude au-dessous de Pocancy, après avoir arrosé Villeneuve, Voipreux, Chevigny, Renneville, Rouffy et Saint-Mard.

BIERGES (pop. 61 hab.), à 20 kil. de Châlons, très petit pays sur la Somme-Soude, dans lequel passait autrefois la route, ce qui lui donnait plus d'importance qu'aujourd'hui. Ce hameau a été réuni à la commune de Chaintrix, en 1858.

CHAINTRIX, *Chintreyum*, pouillé de Châlons (pop. 268 h.), à 22 kil. de Châlons, doit probablement son importance à la grande route qui le traverse; il a absorbé la population de Bierges dont il n'était autrefois que l'annexe. Il est cité, en 1217, dans un titre de l'abbaye de La Charmoye.

Il avait, au xve siècle, un prieuré qui possédait d'assez nombreuses propriétés et dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, en 1343 (titre de l'abbaye de St-Pierre, inv. p. 256). Son église est nouvellement reconstruite. Chaintrix possède une papeterie assez importante

qui, desservie par le cours d'eau et par une machine à vapeur, a contribué aussi à la prospérité et au développement de ce village.

CHEVIGNY (pop. 80 hab.), à 23 kil. de Châlons, est un petit village, arrosé par la Berle, annexe de Villeneuve-lez-Rouffy, qui ne présente rien de remarquable sous aucun rapport, malgré son ancienneté puisqu'il est cité, en 1306, dans un titre de l'abbaye de Saint-Sauveur, de Vertus (inv. p. 130.)

CLAMANGES, *Clamangis,* pouillé de Châlons, *Clamangiæ,* charte, de 1201, de Guillaume, archevêque de Reims (pop. 289 hab.), à 25 kil. de Châlons, est situé sur la Somme. Ce village avait une église ancienne qui a été détruite dans les guerres du xvᵉ siècle ; relevée de ses ruines, elle renferme un maître autel en marbre blanc d'un travail estimé. Beaucoup de vieux caveaux et des fondations nombreuses attestent que cette localité a été plus considérable ; on croit qu'elle a eu 200 feux et qu'elle a été détruite dans les guerres civiles.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons levait la dîme et plusieurs redevances sur les habitants de Clamanges, en 1343 (titre du chapitre, inv. t. IV, p. 333). — Jusqu'à la Révolution, ce village a joui des droits de haute, moyenne et basse justice qu'il a achetés des comtes de Champagne au prix de redevances onéreuses.

Il a donné le jour à Mathieu-Nicolas *Clemengis* (de Clamange), docteur en Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, l'un des meilleurs écrivains du xvᵉ siècle, qui fut secrétaire du pape Benoist XIII, et vivait encore en 1431, au temps du Concile de Bâle.

COLLIGNY, *Colligneyum*, pouillé de Châlons (pop 298 h.), à 31 kil. de Châlons, est assis au pied du Mont-Aimé ; il n'y a point de ruisseau qui l'arrose, mais il est situé sur deux lacs assez considérables qui communiquent avec le marais de Saint-Gond.

Une partie des dîmes de ce village était perçue par l'abbaye de Notre-Dame de Vertus.

ECURY-LE-REPOS (pop. 151 hab.), à 30 kil. de Châlons, est situé sur un petit ruisseau qui se jette dans la Somme-Soude ; il était traversé par une ancienne route allant de Montmirail à Vitry, d'où lui vient le nom de Repos, parce qu'il y avait une étape, un gîte, peut-être un relai de poste. Ce village est mentionné, en 1406, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. v, p. 86.)

ETRECHY, *Estrecheyum*, pouillé de Châlons, *Strichentum*, charte de Henri, de 1191 (pop. 185 hab.), à 32 kil. de Châlons, est un village, peu éloigné de la grande route, qui n'offre pas d'intérêt malgré son ancienneté, car il est cité, en 1269, dans les titres de l'abbaye de La Charmoye ; — et, en 1484, dans les titres de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 177).

Près de lui se trouvait le village Du Puits, détruit depuis longtemps.

GERMINON, *Germony*, C. Curie de l'évêché de Châlons (pop. 286 hab.), à 18 kil. de Châlons, est traversé par la Somme-Soude qui est devenue plus importante par la réunion des deux cours d'eau ; là elle est poissonneuse, et on y pêche de bonnes truites. On a découvert, dans les

environs, des tombes, des squelettes, des armes qui peuvent faire croire que ce pays à été le siége de quelque lutte sanglante. A 400 mètres, à l'est du village, se trouvent des vestiges d'habitations qui ont été détruites, sans doute, dans les guerres nombreuses qui ont ravagé ce pays. Un titre de 1450 cite le chapitre de la cathédrale de Châlons comme propriétaire de Germinon (inv. t. v, p. 119); — 1477, titre de l'abbaye de La Charmoye; — 1515, titre de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 37).

GIVRY-LEZ-LOISY (pop. 171 hab), à 31 kil. de Châlons, est une petite commune dont le territoire n'est arrosé que par deux très petits ruisseaux. — Elle est citée, en 1697, dans un titre du couvent des Carmélites de Reims (p. 59).— On y trouve du marbre d'une teinte jaunâtre très agréable, mais il perd facilement son poli, et il contient des grains de silex qui rendent son travail difficile.

LOISY-EN-BRIE (pop. 462 hab.), à 34 kil. de Châlons, touche à la Brie; la montagne qui domine le village est de trois mètres plus élevée que le Mont-Aimé. Son église très ancienne est remarquable et a été citée par la commission archéologique; elle est ogivale, son portail méridional du xve siècle est richement sculpté, l'intérieur offre des détails d'ornementation très élégants et très curieux.

Une sentence du bailliage de Vitry, en 1403, concéda au chapitre de la cathédrale de Châlons divers droits sur les terres de Loisy. — Un titre de l'abbaye d'Andecy, de 1655, parle de ce village (inv. p. 15.)

MORAINS, en celtique **Mor-rains**, bords du marais (pop. 120 hab.), à 31 kil. de Châlons, est un petit village

situé à la source de deux petits ruisseaux qui se jettent dans le marais de Saint-Gond.

Des titres de 1214 constatent que ce village payait la dîme à l'abbaye de La Charmoye.

Morin (le Petit), ruisseau qui prend sa source à Morains, traverse le marais de Saint-Gond, arrose Saint-Prix, Corfélix, Le Thoult, Trosnay, Boissy, Bergères-sous-Montmirail, Courbetaux, Mécringes, et entre dans le département de l'Aisne qu'il traverse pour aller se jeter dans la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

PIERRE-MORAINS (pop. 175 hab.), à 28 kil. de Châlons, n'est arrosé par aucun ruisseau. — Non loin de ce village était le hameau de LA GRANGETTE aujourd'hui ruiné.

Des titres de 1542 constatent qu'il payait la dîme à l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 11).

POCANCY, *Pocancium,* pouillé de Châlons (pop. 370 h.), à 16 kil. de Châlons, a deux ponts, deux moulins à eau, et une église parfaitement restaurée par les habitants. Son territoire est arrosé par la Berle de Vertus et par la Somme-Soude, dont un propriétaire a tiré grand parti pour des irrigations qui ont ajouté beaucoup à la valeur du sol.

L'église de ce village est fort ancienne. Quelques parties, telles que la nef, remontent peut-être au XIe siècle.

Pocancy a pour dépendances le Courban et le Raphiden.

Les dîmes étaient levées, dès l'an 1473, par le chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. v, p. 382).

RENNEVILLE (pop. 59 hab.), à 21 kil. de Châlons, très petite commune qui a une église, un ancien château, et un moulin à eau alimenté par la Berle. — Cette localité était tributaire des Templiers.

ROUFFY, *Ruffeium*, pouillé de Châlons, charte de Guillaume, archevêque de Reims, 1201 (pop. 90 hab.), à 19 kil. de Châlons, est un village de peu d'importance, situé à peu de distance de la Berle sur le chemin assez fréquenté de Pocancy à Vertus.

SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY, *Sanctus Medardus juxtà Ruffeium*, pouillé de Châlons (pop. 139 hab.), à 18 kil. de Châlons, est une petite commune arrosée par la Berle, qui n'offre rien de remarquable ; elle payait la dîme, en 1409, à l'abbaye de Saint-Sauveur, de Vertus (titre de cette abbaye inv. p. 71).

SOULIÈRES, *Souillieris*, pouillé de Châlons, *Solleriæ*, charte de Henry, comte de Troyes, en 1191 (pop. 365 h.), à 32 kil. de Châlons, est agréablement situé sur une petite colline au sud et à peu de distance de la forêt de Vertus. Soulières a une église du xve siècle, très régulièrement construite, appartenant à la troisième époque ogivale. — Ce village était tributaire de l'abbaye de La Charmoye, en 1223. — Les jardins de Soulières fournissent des fruits estimés dont la vente est une des principales ressources du pays.

TOULON (pop. 96 hab.), à 37 kil. de Châlons, n'est plus qu'une petite commune qui a dû être plus considérable autrefois, puisqu'elle avait Étoges pour annexe. Probablement Étoges favorisé par la grande route et l'importance de son château lui a enlevé sa population.

TRÉCON, *Trecon*, charte de 1191, de Henry, comte de Troyes (pop. 154 hab.), à 22 kil. de Châlons, est un village

sans rivière ni ruisseau, bâti dans une plaine crayeuse et traversée par l'ancienne route de Vertus à Vitry ; il n'a rien de remarquable.

VELYE, *Veleyum*, pouillé de Châlons (pop. 200 hab.), à 19 kil. de Châlons, situé sur la Somme-Soude, n'offre rien d'intéressant. — Il était tributaire de l'abbaye de la Charmoye, en 1221.

VERT-LA-GRAVELLE, Vert, pouil. de Châlons (pop. 423 h.), à 36 kil. de Châlons, est situé au pied d'une montagne et tient au midi à une prairie arrosée par un petit ruisseau qui se jette dans le Petit-Morin, au sein des marais de St-Gond. La Gravelle était un château dominé par la montagne dite de Charmont qui a une élévation de 200 mètres. Le nom de ce château qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme a été ajouté à celui du village.

VERTUS, *Virtudensis*, 818, charte de Louis le Débonnaire, —*Virtudisus*, 853, capitulaires de Charles le Chauve, *Virtus*, *Gallia christiana*, t. IV, p. 953 ; — *Virtutum*, charte de Henry, 1191. — Vertus est à 27 kil. de Châlons, sa population est de 2,599 habitants. C'est une petite ville fort ancienne, située au pied de hautes collines couvertes de vignes et couronnées de forêts. Dans les flancs de ces coteaux on trouve les pierres de falloise, et celles dites du Mont, avec lesquelles ont été construites beaucoup d'églises du pays. La Berle ou rivière de Vertus a sa source principale sous l'église, construction assez intéressante qui recouvre une crypte dans laquelle on conserve les statues et les pierres tumulaires qui ont été arrachées de cette église dans la tourmente révolutionnaire. Du côté d'Avize,

il y a une porte assez remarquable, reste d'anciennes fortifications.

Vertus, à l'époque gallo-romaine, chef-lieu du *Pagus Virtudensis* ou *Virtudisus,* devint un des quatre archidiaconés du diocèse de Châlons, et chef-lieu d'un doyenné comprenant les paroisses de Villevenard, Chapelaine, Bergères, du Puits, Vert, Bannes, Coizard, Clamanges, Loisy, Aulnay-aux-Planches, Voipreux, Chevigny, St-Mard-les-Rouffy, Avize, Grauves, Fulaines, St-Ferjeu, Gionges, Villers-aux-Bois, Soulières, Etrechy, Fromentières, Champaubert, Fère-Champenoise, Lenharrée, Oger, Fèrebrianges, Toulon, La Caure, Baye, Joches, Courjonnet, Normée, Ognes, Œuvy, Corroy, Vassimont, Morains, Olnizeux, Connantre, Montépreux, Sommesous, Connantray, Gourgançon, Rouffy, Villeneuve, Etoges, Le Mesnil, Congy, Montmort, La Chapelle-en-Brie, Vouzy, Chaltrait, Flavigny et Renneville.

Le domaine de Vertus faisait partie des vastes possessions de l'église de Reims. Héribert II, comte de Troyes, en guerre contre l'archevêque de Reims, en 966, s'empara de Vertus, qu'il garda et transmit aux comtes de Champagne ses successeurs ; ceux-ci fortifièrent la ville et bâtirent le château, qu'ils habitaient souvent ; ils fondèrent les abbayes, la collégiale, la léproserie, etc. Quand la Champagne fut réunie à la couronne par le mariage de Jeanne avec Philippe-le-Bel, les rois de France devinrent seigneurs immédiats de Vertus et en exercèrent tous les droits. Une ordonnance de Philippe-le-Valois est datée de Vertus (décembre 1348) ; en 1358, le dauphin Charles, régent du royaume, tint dans cette ville les états de la province de Champagne, qui lui accordèrent les subsides que les états généraux lui avaient refusés ; on décida que dans chaque ville de Champagne on lèverait un homme d'armes sur 70 feux, un sur 100 dans le pays plat et un



sur 200 pour les hommes de main-morte ou de for-mariage; que les gens d'église paieraient un dixième de leur revenu et les nobles un centième. A son retour de captivité en 1361, le roi Jean érigea Vertus en comté-pairie, et donna à la ville des armes qui consacraient le souvenir de la part qu'elle avait prise à sa libération et portaient en exergue *Etiam post funera virtus.* Le comté devint la dot d'Isabelle de France, sa fille, qui épousa Jean Galéas; de ce mariage naquit Valentine de Milan, héritière de Vertus, laquelle épousa le frère unique de Charles VI, le duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne. Son second fils prit le titre de comte de Vertus, mourut sans enfants et laissa le comté à Marguerite d'Orléans, sa sœur; celle-ci épousa Richard de Bretagne, dont le fils François de Bretagne, devint en 1458, duc souverain de Bretagne et ne laissa qu'une fille, Anne de Bretagne, successivement femme de Charles VIII et de Louis XII. Avant de mourir, en 1480, le duc de Bretagne disposa de Vertus en faveur d'un fils bâtard, le baron d'Avaugour. La postérité mâle de ces bâtards de Bretagne ne s'éteignit qu'en 1745; ils ont été seigneurs de Vertus pendant 265 ans. Leur succession passa aux princes de Rohan Soubise, et de ceux-ci, en 1787, au duc de Bourbon, prince de Condé.

Les grandes abbayes de Notre-Dame et de Saint-Sauveur furent fondées en 1080, par Thibault 1er, comte de Champagne. La ville de Vertus éprouva, à diverses reprises, de grands désastres: elle fut entièrement détruite en 1167; une armée anglaise débarquée à Calais en 1180, traversa une partie de la France, arriva devant Vertus, et après un combat sanglant, prit et brûla la ville; en 1450, les Anglais ravagèrent de nouveau la Champagne, et brûlèrent l'abbaye de Saint-Sauveur; réparée en 1520, elle devint encore la proie des flammes en 1568, par le fait

des protestants, commandés par le prince de Condé. *(Voir, pour plus de détails, deux notices de M. Maupassant, dans les Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, de* 1838 *et* 1839.)

VILLENEUVE-LES-ROUFFY, *Villa nova*, pouillé de Châlons (pop. 153 hab.), à 22 kil. de Châlons, a une église entièrement romane, remarquable par son antiquité. L'abbaye d'Argensole, fondée par Blanche de Navarre, était propriétaire à Villeneuve dès l'an 1262 et l'abbaye de la Charmoye en 1272. La seigneurie de Villeneuve était autrefois un vicomté, qui avait le droit de haute, moyenne et basse justice.

VILLESENEUX, en latin *Villa senatoris,* charte de Henry, 1191 (pop. 274 hab.), à 20 kil. de Châlons, est située sur la Somme, et elle était tributaire de l'abbaye d'Argensole, en 1236, et de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus, en 1469 (inv. t. II, p. 13).

Elle a pour écart CONFLANS, situé au confluent de la Somme et de la Soude. — Cité en 1266, dans les titres de l'abbaye de la Charmoye. Ce n'est plus qu'une ferme remarquable par des irrigations bien entendues, pouvant servir d'exemple aux pays voisins, mais jadis il y avait un château, dont les seigneurs ont joué un rôle important dans l'histoire de la Champagne. Ils étaient grands sénéchaux de l'évêque de Châlons. Le vidame Jean II de Conflans, maréchal de Champagne, député de la ville de Châlons aux états généraux réunis à Paris en 1358, a été tué par les factieux du prévôt des marchands Marcel, sous les yeux du dauphin Charles V, dont il était l'ami et le conseil; — c'est Eustache de Conflans qui, en 1429, repoussa vic-

torieusement l'assaut donné par les Anglais à la ville de Châlons et qui, l'année suivante, à la tête de 4,000 Châlonnais, défit, à la Croisette, 8,000 Anglais et Bourguignons et leur fit 600 prisonniers.

VOIPREUX, *Vadum petrosum*, pouillé de Châlons, [gué pierreux] (pop. 116 hab.), à 24 kil. de Châlons, C'est une petite commune sur la Berle, qui a eu autrefois plus d'importance ; — elle est citée en 1208, dans les titres de l'abbaye de la Charmoye ; — en 1613, dans les titres de Saint-Sauveur, de Vertus (inv. p. 133) ; — Son église romane date du XIIe siècle ; — Sa seigneurie avait haute, moyenne et basse justice ; — Voipreux avait un prieuré et un hôpital, hôtel-Dieu ou maison-Dieu, recevant tous les pauvres qui se présentaient, et qui ne fut démoli qu'en 1607.

VOUZY, *Vouzeyum,* pouillé de Châlons (pop. 294 hab.), à 18 kil. de Châlons, est un village assez considérable, situé sur la Somme-Soude, qui n'offre rien de remarquable.

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY.

L'arrondissement d'Epernay est situé en grande partie sur le terrain tertiaire, aussi son territoire est extrêmement varié et souvent fort accidenté. Il est en général fertile et produit abondamment de bons vins, de beaux bois et toutes les espèces de grains et de fourrages. Sa superficie est de 215,008 hectares. Il est divisé en 9 cantons et 177 communes. Sa population est de 92,590 habitants.

Les neuf cantons sont ceux de Anglure, Avize, Dormans, Epernay, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Montmort et Sézanne.

CANTON D'ANGLURE.

Le canton d'Anglure, à l'extrémité sud-ouest du département, a une superficie de 19,400 hectares. Traversé par l'Aube et la Seine et par plusieurs canaux, il a beaucoup de parties basses et humides. Il est composé de 19 communes.

Ce canton dépendait autrefois de l'évêché de Troyes.

ALLEMANCHE et LAUNAY, *Allemanchia*, pouillé de Troyes (pop. 237 hab.), à 57 kil. d'Epernay et 62 kil. de Châlons, sont deux hameaux situés dans un terrain marécageux, actuellement desséché, dont la population parait avoir été autrefois plus considérable qu'aujourd'hui. — Les dîmes étaient levées à Allemanche par l'abbé de Rebais et l'abbesse du Paraclet; et à Launay, *Launayum* (top. du diocèse



de Troyes), par le doyen de Gaye. Ce dernier hameau était un fief qui avait des seigneurs particuliers.

Soyer, *Soisyacum*, pouillé de Troyes,— *Soierium*, top. du diocèse de Troyes, est un hameau réuni à Allemanche, où les dîmes étaient levées par l'abbé de Chantemerle.

ANGLURE, *Anglura,* pouillé de Troyes (pop. 866 hab.), à 60 kil. d'Epernay et 61 kil. de Châlons, est un bourg situé dans une assez grande île de l'Aube et environné de fossés profonds. Il possède un fort beau château. Son territoire, qui contient beaucoup de prés-marais, est traversé par des canaux de dessèchement et de navigation. — Anglure est fort ancien. En 1123, Hatton, évêque de Troyes, donna ses dîmes au prieuré de Saint-Julien de Sézanne. — Il est appelé *Angluria*, en 1128, dans un cartulaire de l'abbaye d'Oyes; — et *Angularia*, en 1177, dans une charte de Louis VII; — *Inglure*, en 1225, dans un titre de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 10). — La baronnie d'Anglure était une des plus considérables de la Champagne. Les possesseurs des quatre baronnies de Saint-Just, de Pouan, de Méry et d'Anglure, mouvant de l'évêché de Troyes, étaient obligés, à l'avènement de l'évêque, de le porter en procession depuis l'église de l'abbaye de Notre-Dame jusqu'à la cathédrale; on les nommait *barons de la crosse.* Une légende raconte que le premier baron d'Anglure ou *Inglure*, Oger Ier, accompagna saint Louis à la croisade. Fait prisonnier, il fut renvoyé sur parole par le Soudan. N'ayant pu trouver la somme qu'il avait promise pour sa rançon, il retourna se constituer prisonnier. Le Soudan, touché de sa loyauté, lui rendit sa liberté, à condition qu'il ajouterait à son nom celui de Saladin, qui serait porté par ses descendants. Ils ont effectivement conservé le nom de Saladin d'Anglure.

— En 1431, les Anglais qui occupaient encore Anglure, en furent chassés par Barbazan, gouverneur de Champagne pour Charles VII.

BAGNEUX (pop. 648 hab.), à 63 kil. d'Epernay et 65 kil. de Châlons, dont le nom latin *Balneola* (pouillé de Troyes) est justifié par les fréquents débordements de l'Aube qui viennent inonder son territoire bas et marécageux. Il a pour dépendances trois hameaux qui contiennent plus de moitié de la population totale. Outre la culture il y a une fabrique de bonneterie assez importante. — Ce village est désigné sous le nom de *Baslenellum*, en 1124, dans le cartulaire de l'abbaye d'Oyes; — et, de *Baanellum*, en 1130, dans une charte de Hatton, évêque de Troyes (archives de l'Aube).

Son église, remarquable par sa régularité, a été bâtie dans les XIVe et XVe siècles, par les soins et aux frais des barons de Saint-Just, comme le prouvent divers écussons sculptés aux fenêtres; un fragment de vitraux peints porte le millésime 1573.

Cette église possède un petit christ très ancien, du style bizantin, et on a trouvé dans le territoire beaucoup de monnaies du bas-empire, conservées par le maire du pays.

BAUDEMENT (pop. 194 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 64 kil. de Châlons, est construit sur les bords de l'Aube, au milieu d'un pays fertile. Une charte de Hugues, comte de Troyes, en 1103, l'appelle *Baldementum*, et une autre charte du XIIe siècle, de Guyard, le nomme *Baldimentum* (arch. de l'Aube). — C'était un ancien prieuré qui se trouve nommé dans le pouillé de Troyes *Prior de Baldimento*. — Il paraît que c'est un seigneur de Baudement, et Agnès de

Brame, sa femme, qui ont fondé l'abbaye de Montcetz, au XIIe siècle.

Près de ce village existe un tumulus que les chroniqueurs rattachent à la guerre d'Attila; et sur le chemin de Baudement à Saint-Just, on trouve des restes d'arceaux construits sans doute sur une ancienne voie pour le passage des eaux de débordement (*Voir le mémoire de M. Savy*).

CLESLES, *Claelle*, pouillé de Troyes (pop. 785 hab.), à 67 kil. d'Epernay et 68 kil. de Châlons. Cette commune située dans un terrain bas, est traversée par le canal de la Haute-Seine. Les habitants utilisent leurs nombreux pâturages pour élever des bestiaux et se livrent à la fabrique de la bonneterie. — Les dîmes étaient levées à Clesles par l'abbesse d'Andecy dès 1195. —On trouve dans le cartulaire de l'abbaye d'Oyes une charte de l'évêque Hatton, datée de 1128, qui nomme ce village *Clelle*.

Son église, fondée en 1313, présente un chœur fort remarquable et renferme des statues et des tableaux estimés. Elle est notée par la commission archéologique.

CONFLANS, *Conflantium*, pouillé de Troyes (pop. 757 hab.), à 64 kil. d'Epernay et 72 kil. de Châlons, dont le nom indique le confluent de la Seine et de l'Aube qui actuellement se trouve à Marcilly. Ce village est agréablement situé au pied d'une colline, dans un pays fertile; il s'y fait un commerce actif, et le port sur la Seine y est très fréquenté. Ce village est fort ancien puisqu'il est cité dans un bulle du pape, de 1165, *Gallia Christiana*, t. XII ;—et, dans le cartulaire de l'abbaye d'Oyes il est appelé *Coflans*, en 1196. — Il était plus considérable avant 1775, époque d'une inondation qui l'a détruit en partie. — Il était de l'élection de Troyes.

Son église appartient à plusieurs époques : le clocher remonte à l'époque romane, le chœur est du XIVe siècle et la nef est plus moderne ; le retable de l'autel et des sculptures remarquables sont de la Renaissance.

ESCLAVOLLES, *Esclavolla*, pouillé de Troyes (pop. 185 hab.), à 66 kil. d'Epernay et à 72 de Châlons, est une petite commune qui est citée dans une bulle du pape Alexandre, de 1165, *Gallia christiana*, t. XII ; — elle était le siége d'un prieuré dépendant de Sézanne. — Les seigneurs de ce pays ont joué un rôle assez important au temps de la Ligue ; l'un d'eux, Guédon, gouverneur de Troyes, en 1562, risqua sa vie en voulant rétablir la paix entre les catholiques et les huguenots, dont la lutte fut très ardente. Un autre seigneur d'Esclavolles, Olivier de la Rouere, également gouverneur de la capitale de la Champagne, en 1588, protégea l'entrée dans la ville du cardinal de Guise, qui cherchait à entraîner la cité dans le parti de la ligue.

Entre Conflans et Esclavolles on a découvert un cimetière gallo-romain. Des vases nombreux, des armes et d'autres objets trouvés près des squelettes, ont été transportés au musée de Troyes.

GRANGES-SUR-AUBE, *Grangia super Albam*, pouillé de Troyes (pop. 350 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 61 kil. de Châlons. Ce village est bâti dans une belle prairie sur la rive droite de l'Aube, que l'on traverse sur un pont suspendu. Il est sur une ancienne voie romaine. — Il faisait partie de l'élection de Sézanne. Les dîmes étaient levées par le doyen de Gayes et le chapitre de Sézanne.

LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE, *Cella subtus cautumerulam*, pouillé de Troyes (pop. 468 hab.), à 57 kil. d'Epernay

et 65 kil. de Châlons. Cette commune cultive les céréales et la vigne, possède plusieurs tuileries et fait un commerce assez important.

La seigneurie de La Celle était une baronnie. Son prieuré de Saint-Serein avait été fondé par ce saint dans le VIIe siècle; — les rois Pepin et Charles l'enrichirent, et François Ier le donna, avec plusieurs autres, à Odard Hennequin, son aumonier, qui peu après devint évêque de Troyes, en 1527.—Plus tard ce prieuré fut uni à l'abbaye de Montier-la-Celle, et enfin, en 1724, à la chapelle de St-Louis, du château de Madrid, dans le bois de Boulogne.

LA CHAPELLE-LASSON, *Capella lapsonis*, pouillé de Troyes (pop. 217 hab.), à 57 kil. d'Epernay et 56 kil. de Châlons, est assise dans une vallée marécageuse qui a été assainie par un canal de dessèchement. — L'église, assez remarquable, remonte au XIIe siècle, et paraît être la chapelle d'une maison de Templiers dont on a vu les ruines. — Les dîmes y étaient levées par le commandeur de Barbonne, le chapitre de Sézanne et le doyen de Gayes. Le curé recevait la portion congrue de l'Ordre de Malte qui avait succédé aux Templiers. — Ce village était du domaine royal.

LUREY (pop. 175 hab.), à 65 kil. d'Epernay et 74 kil. de Châlons, est une petite commune située dans un terrain très bas, dont les habitants se livrent exclusivement à l'agriculture.

MARCILLY-SUR-SEINE, *Marcilliacum*, pouillé de Troyes (pop. 735 hab.), à 60 kil. d'Epernay et 70 kil. de Châlons, est située agréablement au pied d'un coteau, au confluent

de la Seine et de l'Aube ; les habitants profitent de cette belle position pour se livrer à un commerce assez étendu de bois, de grain et de plâtre.

MARSANGIS, *Massangcyum*, pouillé de Troyes (pop. 82 hab.), à 59 kil. d'Epernay et 58 kil. de Châlons, est une petite commune citée dans une bulle du pape Adrien IV, en 1155, sous le nom de *Massangiacum*. Elle est située dans des marais traversés par un canal de dessèchement. — Les dîmes étaient levées par l'abbé de Molême et le chapitre de Sézanne. La seigneurie faisait partie de la baronnie d'Anglure.

SAINT-JUST, *prior de Sancto Justo*, pouillé de Troyes (pop. 1250 hab.), à 65 kil. d'Epernay et 66 de Châlons, est un bourg situé dans une belle plaine entre l'Aube et la Seine, sujette aux inondations de ces deux rivières et traversée par les canaux d'Anglure et de Marcilly. Ce bourg représente l'aisance, les maisons y sont propres et assez bien alignées. Son église est remarquable par sa régularité, son chœur, ses voûtes et son portail. Ce village a plusieurs écarts importants.

Saint-Just avait pour dépendance l'abbaye de Macheret, *magister domus de Macheretto*, pouillé de Troyes ; — **Macheray**, 1168, charte de Guillaume de Dampierre, *Gallia christiana*, t. XII. Ce fut d'abord un ermitage fondé par des religieux de l'ordre de Grammont, vers 1168. Enrichi par les dons de Henry Ier, comte de Champagne, et d'autres seigneurs, il fut érigé en prieuré par le pape Jean XXII, en 1317 ; — après avoir été brûlé par les Anglais, en 1462, et reconstruit par de nouveaux dons, ce prieuré devint, en 1621, une abbaye régulière qui fut réunie à l'évêché de Troyes, en 1713. — C'est dans cette abbaye que fut enterré,

en 1479, le seigneur de Saint-Just, Jean de Salazar, espagnol qui avait rendu de grands services à Charles VII contre les Anglais, et s'était attiré l'estime particulière de Louis XI. Aujourd'hui Macheret n'est plus qu'une ferme établie dans les restes du couvent.

Saint-Just était anciennement un prieuré. Les dîmes étaient levées par le prieur de la Charité-sur-Loire. — Sa seigneurie était une des quatre baronnies de l'évêché de Troyes, appelées *Baronnies de la Crosse*.

Pendant la captivité du roi Jean, un sieur Eustache d'Aubertricourt se joignit aux Anglais, en 1356, pour piller Saint-Just et Nogent, qui lui furent livrés par Jean de Ségur, commandant de la garnison, après avoir vendu ces deux places à Henry de Poitiers, évêque de Troyes. Mais ce prélat se réunissant à un chef d'aventuriers lorrains, Brocart de Fenestranges, battit, en 1359, d'Aubertricourt qui fut pris et mis à mort. Jean de Ségur, ayant eu l'impudence de venir à Troyes demander le prix des pays qu'il avait cédés, les habitants, pour venger ceux de Nogent et de Saint-Just, l'arrachèrent de l'évêché et le massacrèrent malgré les prières du pontife.

Saint-Just fut en grande partie détruit par un incendie, en 1778. — Le maréchal Brune, dernier propriétaire du château, et son épouse sont enterrés dans son cimetière.

SAINT-QUENTIN-LE-VERGER, *Sanctus Quintinus,* pouillé de Troyes (pop. 374 hab.), à 59 kil. d'Epernay et 61 kil. de Châlons, est bâti sur un coteau fertile au sommet duquel se trouve l'église isolée. — Les dîmes furent données, au XIIIe siècle par un évêque de Troyes, à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Grâce. — Dans le cartulaire de l'abbaye d'Oyes, de 1161, il est nommé *Sanctus Quintinus à viridano.*

SAINT-SATURNIN, *Sanctus Saturninus,* pouillé de Troyes

(pop. 203 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 59 de Châlons, donne son nom à d'immenses marais qui couvrent une partie du canton, et d'où l'on tire de la tourbe à bas prix. Le reste du canton est consacré à la culture.

Les dîmes de ce village étaient levées par le chapitre de Troyes, par le prieur de La Celle-sous-Chantemerle, et par celui de L'abbaye-sous-Plancy.

SARON-SUR-AUBE, *prior de Serone*, pouillé de Troyes (pop. 535 hab.), à 63 kil. d'Epernay et à 67 kil. de Châlons, bâti sur la rive droite de l'Aube, était un ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoist. Ce village, grâce au voisinage de la rivière, fait un commerce important de céréales, de bois de chauffage et de construction. — Le château, dont il reste quelques vestiges, appartenait, avant la Révolution, à M. Beauchard, premier président au parlement de Paris, seigneur de Saron.

VILLIERS-AUX-CORNEILLES, *Villari ad Cornices*, topographie du diocèse de Troyes (pop. 196 hab.), à 61 kil. d'Epernay et 72 kil. de Châlons, est situé entre deux collines. Ce village est fort ancien, puisque son église passe pour avoir été érigée en paroisse vers le commencement du XIIe siècle. — Il en est fait mention, en 1631, dans un titre des Minimes d'Epernay (inv. p. 129.) — Sa seigneurie importante était possédée, au XVe siècle, par la maison d'Ancienville.

VOUARCES, *Voarcia*, pouillé de Troyes (pop. 147 hab.), à 64 kil. d'Epernay et 57 kil. de Châlons, limite le département au sud-est. Il est environné de marais desséchés par un canal. — Sa seigneurie appartenait à la famille de Salluau. — Il portait déjà le nom de *Voarcia*, en 1128, *Gallia christiana*, t. XII.

CANTON D'AVIZE.

Une partie de ce canton est située sur des coteaux consacrés à la culture de la vigne qui donne des produits excellents dont le prix élevé fait la prospérité du pays. La partie sud-ouest s'enfonce dans la montagne et est en partie couverte de bois.

Ce canton contient 18 communes.

AVIZE, *Avisia*, pouillé de Châlons (pop. 1693 hab.), à 10 kil. d'Epernay et 33 kil. de Châlons, avait perdu en 1789 la qualification de ville qui lui fut rendue légalement en 1837. Elle est assez bien bâtie ; sa place publique est ornée d'une fontaine ; son église est remarquable. La montagne qui la domine fournit des pierres propres aux constructions, et de l'argile qui alimente une fabrique de briques et de tuiles assez importante.

Avize est appelé, en 1231, *Avisia*, dans les titres de l'abbaye d'Hautvillers (inv. p,133) ; — et, **Advise**, en 1383, dans une lettre de Charles VI, (archives municipales de Châlons).

L'ordre du Temple exerçait des droits sur ce pays, en 1281 ; Philippe IV confirma, en 1294, à la commanderie de Maucourt, diverses propriétés à Avize.

Les murs d'Avize ont été abattus et ses fossés comblés, en 1722, par le comte de L'Héry, seigneur du lieu, pour se venger de l'insulte que lui avaient faite les habitants en cassant les glaces de sa voiture. Si ce démantèlement lui a fait perdre quelque importance, dans le même temps le vin mousseux, qui devenait à la mode et devait décupler la valeur de ses vignes, commençait une ère de prospérité soutenue jusqu'à nos jours.

L'église d'Avize appartient à l'architecture ogivale du xve siècle. On remarque dans son sanctuaire et ses transepts des colonnes prismatiques chargées de chapiteaux d'une extrême élégance, rappelant, par la sculpture, les opérations et les attributs de la vendange ; ses voûtes offrent des nervures nombreuses et hardies ; des consoles représentent des personnages grotesques dans diverses situations. Tous ces ornements réunis font de cette église une des plus intéressantes du département. (M. de Mellet, arch. de la commission archéologique de la Marne).

Les archives de la mairie contiennent une charte de Henry, comte de Champagne, affranchissant les habitants d'Avize du ressort de sa justice, en 1172. Philippe le Bel confirma cette exemption, en 1290, et Charles VII fit la même chose en 1429.

BRUGNY et VAUDANCOURT (pop. 477 hab.), à 8 kil. d'Epernay et 41 kil. de Châlons, est situé sur le penchant d'un coteau couronné de plusieurs hameaux et arrosé de sources nombreuses et excellentes. A l'extrémité de la commune est un beau château de la Renaissance, appartenant à la famille de Clermont-Tonnerre. On trouve dans ces coteaux des carrières de pierre, de sable et de calcaire à chaux hydraulique. Il y a à Vaudancourt une fabrique de poterie en grès.

Brugny était tributaire de l'abbaye de la Charmoye, dès 1183, et payait la dîme à Saint-Martin d'Epernay, en 1227 (titre des Minimes d'Epernay inv. p. 155).

CHAVOT (pop. 534 hab.), à 5 kil. d'Epernay et 35 kil. de Châlons, est situé sur une côte, et la plus grande partie de son territoire est plantée en vignes. Le sol fournit des carrières de moellons, de meulière, de pierre à chaux,



d'argile à briques et de sable réfractaire pour les fonderies. Il y a plusieurs briqueteries en activité.

L'église de Chavot et de Moussy était celle du prieuré de Mont-Félix, *Mons felix*, 1204, (titre de l'abbaye de la Charmoye,) qui dépendait de l'évêché de Soissons, et dont la fondation remontait à 1379. — Chavot et toutes ses dépendances étaient tributaires de la Charmoye, dès 1183.

L'église de Mont-Félix est située sur la crête d'un promontoire qui domine la gorge d'Epernay, elle est elle-même dominée par un monticule en forme de cône régulier nommé **Monta filant**, et qui paraît avoir été fait de main d'homme. Ce monticule, de 38^{m} de diamètre et de 20^{m} de hauteur, est entouré de fossés de 8^{m} de largeur. On a souvent trouvé, dans les fouilles faites autour, des fragments de vases, des armes et des médailles, objets qui ont été perdus. Quelques antiquaires trouvent là un reste de fortification gauloise ou gallo-romaine ; d'autres y voient des traces d'un ancien château dont on fait remonter la fondation au XIII siècle ; d'autres, enfin, croient qu'il a existé là, au moyen-âge, un couvent de Bernardins.

CRAMANT, *Cramentum, dec. de Sparnaco* (pop. 510 h.), à 7 kil. d'Epernay et 32 kil. de Châlons, est situé dans la gorge qui sépare la montagne d'Avize de celle du Saran. D'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay, le premier curé de Cramant fut nommé en 1412. — Cependant le village est beaucoup plus ancien, puisqu'on le trouve désigné sous le nom de *Craura*, en 1147, dans un titre de la collégiale de la Trinité, (p. 127). — Le chapitre de la cathédrale y possédait des vignes, en 1506 (titre du chapitre, t. IV, p. 359) ; — et, l'abbaye de Saint-Sauveur y exerçait des droits, en 1518 (titre de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus).

Ce pays ne se distingue que par la supériorité de ses vins.

CUIS (pop. 412 hab.), à 6 kil. d'Epernay et 33 kil. de Châlons, est situé à demi-côte. Sa population est occupée de la culture des vignes qui donnent des vins estimés. — L'abbaye d'Argensole avait droit de haute, moyenne et basse justice sur ce village en 1233, et le chapitre de la cathédrale de Châlons y était propriétaire en 1549 (tit. du chap., inv. t. IV, p. 314); et l'abbaye d'Hautvillers en 1611 (tit. de cette abbaye, p. 215).

Son église est une croix latine orientée avec nef et collatéraux, abside carrée et clocher roman. Les transepts et le sanctuaire sont très élégants et remarquables par la disposition de leur fenestration ogivale, et par la galerie ogivale qui fait le tour du chœur et de l'abside. On observe de curieux détails de sculpture sur les chapiteaux; on voit des colonnettes cannelées et des restes de vitraux; on trouve encore une croix de la Renaissance, avec inscription, située dans le cimetière au chevet de l'église. (M. de Mellet, arch. archéolog.)

FLAVIGNY (pop. 145 hab.), à 12 kil. d'Epernay et 28 kil. de Châlons. Ce village est situé dans la plaine crayeuse, au bas d'Avize, il est entièrement agricole. Malgré sa position en plaine, Henri IV voulut le fortifier, et une ordonnance de 1604 enjoignit de le faire entourer de murs et de fossés, avec ponts levis. Cet ordre ne fut pas exécuté. — Ce village était de l'élection de Châlons, à l'exception de six feux qui dépendaient pour la taille de l'élection d'Epernay.

GIONGES ou SAINT-FERJEU, *Parrochia de Sancto Fereoleo et Giongo,* pouillé de Châlons (pop. 415 hab.), à 16 kil. d'Epernay 31 kil. de Châlons. Ce village est cité en 1309 dans un titre de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 37); et, en 1736, dans un titre de l'abbaye de

Toussaints (inv. p. 129). — Il est situé dans une petite vallée humide, arrosée par beaucoup de fontaines. La partie du sol qui n'est pas en culture est couverte de bois.

Son église est du XIIe siècle ; elle est orientée ; sa nef est unique ; son abside est pentagonale, ogivale et assez élégante ; son clocher est assis sur le chalcidique ; dans les transepts, une niche, portant la date de 1696, est sculptée dans le style ogival du XVe siècle, et quelques autres détails d'ornementation sont dans le style grec de la Renaissance.

Gionges a des dépendances assez importantes, l'une d'elles, FULAINE, est un hameau avec une chapelle dédiée à Saint-Quentin. Cité, en 1396, dans un titre de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 34), et appelé *Fereolus* dans le pouillé de Châlons.

GRAUVES (pop. 503 hab.), à 9 kil. d'Epernay et 33 kil. de Châlons. Une grande partie du territoire de cette commune est couverte de bois ; le reste est formé de terres labourables, de prés et de quelques vignes. On y exploite une carrière de marbre qui offre de belles nuances jaunâtres, mais la difficulté de le travailler et de le polir rend cette exploitation peu avantageuse. — Grauves est cité, en 1215, dans les titres de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 203) ; — et, en 1560, dans les titres de l'abbaye d'Hautvillers (inv. p. 240).

Dans les belles forêts qui avoisinaient Grauves, était l'abbaye d'Argensole, de l'ordre de Citeaux, fondée par Blanche, comtesse palatine de Troyes, après la mort de Thibault, son mari. L'emplacement fut acheté en 1220 ; trente-cinq religieuses du prieuré de Sainte-Marie, près de Liége, vinrent s'y établir en 1222, et la charte de fondation n'est que de 1224.

Le hameau du Darcy, paroisse de Grauves, est cité dans

un titre, de 1407, comme propriété de l'abbaye d'Argensole. Aujourd'hui le Darcy est un petit ruisseau qui prend sa source à Grauves et se jette dans le Cubry à Mancy.

L'église de Grauves est orientée ; sa nef a des collatéraux ; son abside est pentagonale ; son clocher est placé au-dessus du portail à l'extrémité occidentale de la nef ; le sanctuaire, du commencement de la Renaissance, est beau, et la fenestration est flamboyante. On remarque encore des culs de lampes sculptés aux clefs de voûtes, une jolie porte ogivale et des bas-reliefs en pierre, représentant les attributs de la Passion. (M. de Mellet).

LE MESNIL-SUR-OGER, *Manillum*, pouillé de Châlons (pop. 1175 hab.), à 14 kil. d'Epernay et 28 kil. de Châlons. Cette importante commune est bâtie sur le versant est d'une montagne qui se voit de très loin ; l'eau y est rare et manque quelquefois ; l'occupation principale des habitants est le travail des vignes, et l'objet le plus important de leur commerce est le vin. — Roger III, évêque de Châlons, ayant fait bâtir l'église de Saint-Nicolas, lui donna des droits sur le Mesnil. — Il est cité, en 1260, dans les titres de l'abbaye de la Charmoye ; — en 1437, dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 152) ; — en 1569, dans les titres de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (t. II, p. 206).

Le Mesnil s'appelait en latin *Mansus, Mansio,* dans des titres du XVe siècle. Il paraît avoir eu plus d'importance autrefois et avoir fait partie du domaine du roi. Un titre de 1444 le désigne sous le nom de *franche-ville*. Il avait une compagnie d'arquebusiers bien organisée.

L'église du Mesnil appartient à plusieurs époques : la grande nef, flanquée de collatéraux, le portail orienté et la tour du clocher roman, appartiennent au XIe siècle ; le sanctuaire et le chœur sont du XIIIe siècle ; les deux bras

du transept et le portail latéral du midi sont de la Renaissance, et se recommandent par les détails d'exécution; les grilles du chœur, les boiseries du sanctuaire et le baldaquin du maître autel, qui portent la date de 1679, viennent de l'église de Saint-Germain de Châlons, détruite en 1771. (*Voir* la description de M. l'abbé Dautry.)

LES ISTRES ET BURY, *Istys*, pouillé de Châlons (pop. 128 hab.), à 13 kil. d'Epernay et 24 kil. de Châlons, sont deux hameaux peu importants près des sources d'un ruisseau qui se jette dans la Somme-Soude au-dessus d'Athis.

MANCY, *Mansus*, pouillé de Châlons (pop. 141 hab.), à 7 kil. d'Epernay et 39 kil. de Châlons. Ce village et ses deux écarts possèdent un territoire peu étendu, arrosé par le ruisseau de Moslins; la culture de la vigne et le commerce de vins occupent le plus grand nombre des habitants. — On trouve près de ce village, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Argensole, une pierre tombale représentant Blanche de Champagne couchée.

MONTHELON (pop. 392 hab.), à 6 kil. d'Epernay et 39 kil. de Châlons, est bâti sur un palier d'une montagne couronnée de bois. On y cultive principalement des vignes qui donnent des vins assez estimés. — Il est cité, en 1605, dans les titres des Minimes d'Epernay (inv. p. 69); — et, en 1680, dans un titre de l'abbaye de la Charmoye.

MORANGIS (pop. 183 hab.), à 11 kil. d'Epernay et 40 kil. de Châlons. Son terroir étant formé presqu'exclusivement de terres labourables et de bois, la culture est l'occupation principale des habitants. — L'abbaye de la Charmoye y avait des propriétés dès l'an 1232.

MOSLINS, *Mondulanus*, pouillé de Châlons (pop. 411 h.), à 9 kil. d'Epernay et 39 kil. de Châlons. Ce village a de nombreuses dépendances parmi lesquelles on compte la ferme d'Argensole, reste de la célèbre abbaye de ce nom. Son terroir est arrosé par diverses sources se réunissant pour former le Cubry qui, après avoir arrosé les territoires de Mancy et de Chavot, se réunit au Sourdon à Pierry, et va se jeter dans la Marne à Epernay. Ce terroir était autrefois tributaire de l'abbaye de la Charmoye, en 1270. Son nom vient probablement d'un moulin appartenant au seigneur, moulin qui est resté banal jusqu'en 1790.

OGER *parrochia de Ogero*, pouillé de Châlons (pop. 687 hab.), à 12 kil. d'Epernay et 29 kil. de Châlons. Cette commune, bâtie sur le penchant de la commune d'Avize, possède beaucoup de vignes qui occupent la plus grande partie des habitants, et donnent des vins estimés. — Un petit château agréablement situé était habité par les anciens seigneurs de ce pays, qui étaient en dernier lieu des Châtillon. — Il est appelé *Ogerum*, en 1154, tit. de l'abb. de Toussaints, inv. p. 160; — en 1227, tit. de l'abb. de la Charmoye; — en 1504, tit. du chap. de la cathédrale, t. VI, p. 45; — en 1511, tit. de l'abb. de Sauveur de Vertus, inv. p. 55; — *Ogier*, en 1383, lettre de Charles VI (arch. municipales de Châlons).

L'église d'Oger est remarquable par le clocher et l'abside, qui datent du XIIe siècle; l'abside est du style ogival primitif, à colonnes groupées très élancées; la nef et les bas-côtés ne remontent qu'à l'année 1777; le chœur est décoré de 48 stalles qui proviennent de l'abbaye de Toussaints de Châlons. (M. de Mellet).

OIRY, *Oureyum, dec. Sparnaco* (pop. 316 hab.), à 8 kil.

d'Epernay et 25 kil. de Châlons, possède un territoire arrosé par la Somme-Soude, et divisé en prés, en terres labourables et en vignes. La culture est la principale occupation des habitants. Cette commune a une station sur le chemin de fer qui, malgré la proximité d'Epernay, a une assez grande importance à cause des gros vignobles qu'elle dessert.

On lit dans un titre de 1507 que ce village payait diverses redevances à la commanderie des templiers de Maucourt, en 1157 (inv. p. 32).

PLIVOT (pop. 539 hab.), à 9 kil. d'Epernay et 24 kil. de Châlons. — *Plivis,* en 1122 (tit. de l'abbaye de Toussaints, inv. p. 163); — en 1206, *Pliville* (tit. de l'abb. de la Charmoye); — en 1468, *Plivost* (tit. de l'abb. de St-Sauveur de Vertus (inv. p. 7). — Son territoire arrosé par la Somme-Soude est formé de prés et de terres labourables. Les habitants s'adonnent presqu'exclusivement à la culture de leurs terres.

Plivot avait autrefois une abbaye qui dépendait de celle de Saint-Denis de Reims, et l'abbesse d'Avenay y exerçait des droits en 1401.

Plivot a été plusieurs fois détruit; d'abord dans les guerres qui ravageaient le pays; puis il y a environ un siècle par ûn incendie. A cette dernière époque M. Cuissotte de Gizaucourt, qui en était seigneur, fit de grands sacrifices pour sa reconstrnction.

VILLERS-AUX-BOIS, *Villaris*, pouillé de Châlons (pop. 230 hab.), à 16 kil. d'Epernay et 34 kil. de Châlons. *Villaris ad nemus,* 1500 (tit. de l'abbaye de la Charmoye). — Cette commune est située près de la forêt de Vertus. La culture des terres et l'exploitation des bois occupent les habitants.

CANTON DE DORMANS.

Ce canton, limitrophe du département de l'Aisne, est situé sur la rive gauche de la Marne, qui le limite au nord. Il est composé de 16 communes, qui sont :

BOURSAULT (pop. 578 hab.), à 9 kil. d'Epernay et 40 de Châlons, est un village important qui a de nombreuses dépendances. Son territoire, en grande partie couvert de bois, est arrosé par trois ruisseaux peu considérables et contient douze étangs.

Les seigneurs de Boursault prenaient le titre de baron ; — leur manoir tombé en ruines est remplacé aujourd'hui par un magnifique château, récemment construit dans le style de la Renaissance et dominant la vallée de la Marne.

CHAMPVOISY (pop. 480 hab.), à 31 kil. d'Epernay et 64 de Châlons, est bâti dans une gorge d'un terrain rocheux, inégal et humide. Le territoire est partagé en terres labourables, prés, vignes et bois. Parmi les sept ou huit écarts de ce village il faut distinguer LA CHAPELLE-HURLAY, hameau malsain qui prend son nom du prieuré d'Hurlay dont l'église existe encore. — On y voit aussi les ruines d'un château des anciens seigneurs, et en 1827 on trouva, en fouillant le terrain, vingt-deux squelettes bien conservés.

COMBLIZY (pop. 112 hab.), à 22 kil. d'Epernay et 56 de Châlons, est situé dans une gorge arrosée par le Flagot. On y trouve les ruines d'un château seigneurial détruit en 1793 ; — on y exploitait une carrière de pierres très dures, qui paraît épuisée.



COURTHIÉZY (pop. 410 hab.), à 29 kil. d'Epernay et 60 de Châlons, est située sur le bord de la Marne. Son territoire divisé en terres labourables et en bois possède peu de vignes et peu de prés ; — les coteaux sont garnis d'arbres fruitiers donnant des cerises qui ont beaucoup de réputation.

Une partie de ce village payait la dîme au prieur de Soilly.

DORMANS (pop. 2,134 hab.), à 24 kil. d'Epernay et 57 de Châlons, est une petite ville agréablement située sur le penchant d'un coteau de la rive gauche de la Marne, dont elle n'est séparée aujourd'hui que par le chemin de fer. Un pont suspendu passe sur ce chemin et sur la rivière ; — on y remarque de jolies habitations avec de beaux jardins et on peut citer son château, bâti tout en grès, flanqué de tours, situé au milieu d'un parc magnifique, arrosé d'eaux vives, et son église qui était autrefois celle d'une communauté religieuse. — Elle a pour dépendances plusieurs hameaux dont le plus important est TRY, sur le bord de la Marne. — La campagne qui l'entoure est riche et cultivée avec intelligence et succès ; le commerce aujourd'hui peu important a été considérable autrefois. — Dormans était l'entrepôt de la Brie, de la Champagne et du Soissonnais dont les produits étaient transportés par la Marne sur Paris.

Dormans était alors une ville forte, défendue par cinq grosses tours et des murs de huit pieds d'épaisseur dont il reste des vestiges ; son château était entouré de fossés profonds et pleins d'eau. Sous Louis XIII, cette ville comptait encore parmi les places fortes du royaume, elle avait une compagnie d'arquebusiers fort bien organisée, et Charles VII, à la requête de son chancelier, Dormaniste de

naissance, leur avait concédé des armoiries qui portaient un *coq* pour emblème et le mot *vigilantia* pour devise, sans doute par opposition au nom de la ville. — C'était un poste fortifié, siége d'une châtellenie, mouvant d'abord de Château-Thierry, qui releva plus tard de la tour du Louvre.

C'est vers 925 que Dormans fit partie des possessions des comtes de Champagne. A Try, on montre une petite habitation que l'on dit être le reste d'un pavillon construit au XIIIe siècle par Blanche femme de Thibault III roi de Navarre ; en 1284, ce pays passa avec le reste de la Champagne sous la domination de Philippe-le-Bel ; — Vers 1550, beaucoup d'habitants de Dormans se firent calvinistes et firent servir à la célébration de leurs offices une chapelle, située sous les vestiges d'un ancien cloître, dans laquelle on a trouvé un livre de psaumes contenant divers détails sur les cérémonies de la religion réformée ; — en 1765, à l'entrée du faubourg de Châlons, on trouva une grande quantité de tombes indiquant que la population calviniste, dont l'habitude était, en temps de troubles, d'enterrer les morts dans leurs maisons, était fort nombreuse à Dormans.

L'ancien pont en bois construit sur la Marne, fut coupé par les habitants en 1575, peu avant le combat qui eut lieu, non loin de ses murs, entre les troupes de la ligue et les protestants, combat dans lequel le duc de de Guise reçut à la figure une arquebusade qui lui fit donner le nom de Balafré, que portait déjà son père (1). La châtel-

(1) Voici quelques détails relatifs à ce combat, qui eut lieu le 10 octobre 1575. Le duc d'Alençon, révolté contre son frère Henri III, était allé rejoindre les protestants du centre et de l'ouest de la France, confédérés et réunis dans la Touraine. Ils avaient appelé des auxiliaires allemands, conduits par des réfugiés français, commandés par

lenie de Dormans, autrefois mouvante de Château-Thierry,

Montmorency de Thoré. Ce corps de quatre à cinq mille hommes fut atteint près de Dormans et de Château-Thierry et dispersé par des forces triples que conduisaient le duc de Guise avec tous les princes de sa maison, Gondi, devenu le maréchal de Retz, Biron, Strozzi, etc. La plupart des reîtres capitulèrent sur le champ de bataille et retournèrent dans leur pays. Mais de Montmorency, avec ses Français, parvint à rejoindre le duc d'Alençon sur les bords de la Loire. C'est dans ce combat que le duc Henri de Guise, un des principaux fauteurs de la Saint-Barthélemy et le promoteur de la Ligue, reçut un coup d'arquebusade, qui le défigura, et lui fit donner le nom de Balafré, ou plutôt le fit hériter du surnom paternel, car son père, François de Guise, qui fut assassiné devant Orléans, avait pris ce surnom à la suite d'une blessure dont l'histoire est rapportée dans les œuvres d'Ambroise Paré. Voici comment on raconte la conduite de l'illustre chirurgien :

« Dans les nombreux engagements qui eurent lieu entre les Français et les garnisons anglaises de Boulogne et de Calais, en 1545, le duc de Guise reçut un coup de lance qui lui perça la joue au-dessous de l'œil droit. La lance se rompit du choc et le fer resta dans la plaie avec deux doigts de bois. Malgré cette terrible blessure il ne perdit ni les arçons, ni l'entendement. Ambroise Paré, appelé près de lui, demanda au prince s'il aurait le courage de souffrir qu'il lui mit le pied contre le visage pour avoir plus de force? — *Pourquoi non*, répondit-il, *n'aime-je pas mieux que vous me fassiez un peu de mal pour qu'il me vienne un grand bien.* Alors Paré prenant les tenailles d'un maréchal, et lui mettant le pied sur la tête, enleva le fer d'une main si sure que l'œil ne fut point endommagé. Le duc après avoir dit: *Ah! mon Dieu!* se tut et ne fit pas paraître la moindre inquiétude. Quoique Ambroise Paré eût beaucoup de gloire de cette opération, il n'avait pas meilleure opinion du malade, car il était persuadé fortement que la fièvre allait survenir, ce qui arrivant, il n'y avait plus de remède. Il ne survint aucun accident; le prince ressuscita, puisque jamais homme ne fut si près de la mort. Il n'y eut personne qui ne regardât cela comme un miracle, et pour ne pas perdre le souvenir de cet accident, on lui donna le nom de *Balafré.* »

fut érigée en comté par Louis XIV, en faveur de M. de Broglie, lieutenant général de ses armées.

Dormans a donné le jour à plusieurs hommes distingués. Jean de Dormans, procureur au parlement de Paris, qui vivait en 1347, eut deux fils célèbres: 1° Jean qui fut évêque de Beauvais, cardinal, chancelier de France sous Charles V, légat du pape Grégoire XI, chargé de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, mourut en 1373. Il fonda à Paris, en 1370, le collége de Dormans-Beauvais, et institua 12 bourses pour ses jeunes compatriotes, qui furent portées à 17 en 1371 et à 24 en 1372; des lettres patentes du roi, en 1764, réunirent le collége de Dormans-Beauvais au collége Louis-le-Grand. Le nombre des bourses réduit à 22 fut reporté à 38 en 1778. Le bienfait du cardinal de Dormans se prolongea pendant plus de quatre siècles. Les Dormanistes obtinrent dans les classes et dans la société de nombreux succès, les avantages de cette éducation étaient recherchés et on rapporte que dans ce temps-là, les femmes d'une certaine classe des environs de la ville, venaient souvent faire leurs couches à Dormans, pour assurer plus tard à leur enfant le bénéfice d'une bourse. Le frère du cardinal, Guillaume, seigneur de Dormans, chancelier de France en 1371, mourut la même année que son frère, en 1373. Plusieurs autres membres de la même famille occupèrent des postes fort élevés. A une époque plus rapprochée, Jean Vittement, né en 1655, élève du collége Dormans-Beauvais, fut jugé digne de succéder à Rollin. Louis XIV le nomma lecteur des enfants de France; le duc d'Anjou le combla de faveurs et voulut l'emmener en Espagne. Le modeste précepteur refusa tout et vint mourir en 1731, à Dormans, sans fortune. Le maréchal de Broglie, le prince et la princesse de Ligne, Dupuis, membre de la commission

scientifique d'Egypte, et beaucoup d'autres hommes distingués, sont nés à Dormans.

L'église de Dormans est consacrée à saint Hyppolite. Le sanctuaire et les deux chapelles latérales qui le flanquent, ainsi que le chalcidique au-dessus duquel s'élève le clocher, datent des premières années du XIIIe siècle; la nef voûtée en bois est du XVIe; le chevet est percé en face de la nef d'une grande fenêtre à quatre jours; le clocher est carré et coiffé d'un toit à quatre pignons; sur le flanc méridional de l'église, près du sanctuaire, s'élève une tourelle octogonale servant de cage d'escalier, divisée en quatre étages et couverte d'un toit conique; les gouttières représentent des chevaux, sans doute pour rappeler le genre de supplice du saint que la légende dit avoir été écartelé.

Il reste encore quelques vestiges des anciennes fortifications.

FESTIGNY (pop. 545 hab.), à 19 kil. d'Epernay et 52 de Châlons, est une commune importante située dans une gorge bordée de jolis coteaux et arrosée par le Flagot. Elle n'a pas moins de douze écarts arrosés par quatre ruisseaux et un grand nombre de sources qui alimentent douze étangs. Les habitants se livrent à la culture et à l'exploitation des bois.

Une partie de la forêt d'Enghien est sur le territoire de cette commune; on prétend que jadis a existé près de cette forêt une ville de NONELLE dont Festigny n'était qu'une dépendance, rien n'appuie cette tradition.

Le hameau du CHÊNE-LA-REINE, dont la moitié appartient à Leuvrigny, tire son nom d'un chêne magnifique près duquel on prétend que Blanche de Castille campa en 1227, lorsque soutenue par Thibault IV, comte de

Champagne, elle lutta contre les seigneurs qui voulaient lui ravir la régence pendant l'enfance de saint Louis. Que ce fait soit vrai ou non, il est avéré que Blanche légua en 1250 un Pâtis indivis entre Festigny, Leuvrigny et Mareuil-le-Port.

L'abbaye de Hautvillers levait sur Festigny diverses redevances, en 1203 (tit. de cette abb. p. 281).

IGNY-LE-JARD (pop. 547 hab.), à 20 kil. d'Epernay et 52 de Châlons. En 1173, *Igniacus*, dans un titre de l'abbaye de la Charmoye; — cité en 1661, dans un titre de l'abbaye de Hautvillers (inv. p. 311; — et en 1692, titre des minimes d'Epernay (inv. p. 159).

Igny-le-Jard est situé dans une plaine humide, environné de bois et d'étangs qui le rendent insalubre. Il a de nombreux écarts.

Près d'Igny est la source du Flagot, ruisseau qui arrose les communes de Comblizy, Nesle-le-Repons, Cerseuil et Mareuil-le-Port où il se jette dans la Marne.

LE BREUIL, *Braium,* titre de l'abbaye d'Andecy, 1449 (pop. 606 hab.), à 28 kil. d'Epernay et 60 kil. de Châlons, est assis dans un vallon humide arrosé par le Surmelin et un grand nombre de sources abondantes. Le territoire est divisé en terres labourables, en prairies artificielles fort étendues, et en bois. — Les habitants s'occupent principalement de culture. Il y a deux distilleries et une tuilerie.

Le Breuil a un beau château et une église assez remarquable par ses vitraux peints et son haut clocher.

LEUVRIGNY (pop. 484 hab.), à 16 kil. d'Epernay et 49 kil. de Châlons, est un village assez bien bâti, au bas d'une colline couverte de vignes. La montagne qui le domine est

couverte par les Pâtis considérables donnés par la reine Blanche. Des sources nombreuses et abondantes se réunissent pour former un ruisseau qui arrose de belles prairies couvertes d'arbres fruitiers. — Les plus importantes dépendances de cette commune sont le hameau du Chêne-la-Reine, dont Festigny n'a que la partie méridionale, et une partie du hameau du Port-à-Binson, situé sur la Marne, qui fait un commerce considérable de bois et de charbon provenant des forêts voisines.

A l'extrémité du territoire de Leuvrigny, près du Port-à-Binson, est la ferme de Mizy, en grande partie détruite, établie sur un contrefort du coteau qui domine le Port et qui paraît être le reste d'un pays plus considérable. Vers le commencement du XIII[e] siècle, il est fait authentiquement mention d'un village ou hameau qui existait où est cette ferme; un couvent aurait plus tard remplacé le village; puis la ferme, dont un des bâtiments servait de chapelle, aurait succédé au couvent. Une fontaine, dite de Notre-Dame-des-Neiges, et qui existe encore près de la ferme, donnait de l'eau aux habitants.

Cette année 1861, on a découvert en cet endroit une grotte sépulcrale remontant à une époque fort ancienne. Son plan est de forme ovale; le grand axe, orienté est-ouest, a une longueur de 4^{m} 60^{c}; la plus grande largeur, vers l'est est de 3^{m}, et la plus petite vers l'ouest de 1^{m} 90^{c}, c'est de ce côté qu'est l'entrée. Cette grotte est dallée en pierres plates calcaires non taillées et posées sans mortier; son pourtour est garni d'une petite muraille en pierres sèches calcaires. Le dessus est recouvert par 3 pierres en silex meulière, de grosseurs différentes, et restées complètement brutes; la plus grosse, d'environ 21 mètres cubes et du poids de 42,000 kilog., recouvre la grotte dans la partie ouest et affleure la surface du sol; les 2 autres, du

côté de l'entrée, sont placées plus bas, ce qui donne à la grotte deux hauteurs différentes : 0m 70c à l'entrée et 1m 25c au fond. L'entrée est fermée par trois pierres calcaires plates, posées verticalement et arboutées extérieurement par des pierres semblables.

Cette grotte était remplie d'ossements humains disposés en trois couches horizontales : la couche inférieure se composait des plus grands os, la couche du milieu des os courts et plats ; les têtes occupaient la partie supérieure. Des séparations, tantôt verticales et tantôt inclinées et formées de petites pierres plates, divisaient en compartiments les deux couches supérieures.

Les débris de 138 squelettes humains des deux sexes et de tous âges étaient réunis dans cette grotte ; une mâchoire d'ours et une de cerf, toutes deux incomplètes, ont aussi été trouvées à l'entrée.

La dislocation des os et leur arrangement par couches séparées doivent faire admettre que cet amas d'ossements provient d'une translation.

Divers objets ont été trouvés parmi les ossements, tels que des couteaux et des hachettes gauloises en silex, des fragments de bois de cerf dans l'un desquels une hachette était encore emmanchée, quelques petits anneaux en craie paraissant provenir d'un collier, le reste d'un petit objet courbe en ardoise, des fragments de charbon de bois et de poterie grossière. Ou n'a trouvé aucun objet en fer ou autre métal, ni aucune trace d'oxyde, ce qui doit faire supposer que cette grotte est antérieure à l'usage du fer dans notre pays. Or, cet usage n'existait pas chez les Galls, habitants primitifs des Gaules ; il s'introduisit à l'époque de l'invasion des Kimris (700 ans avant l'ère chrétienne) ; d'où l'on peut conclure que la grotte de Mizy remonterait à 2,500 ans au moins. (Note de M. Savy, et Mémoires de

M. le docteur Remy, publication de la Société d'agriculture, 1861).

MAREUIL-LE-PORT (pop. 936 hab.), à 16 kil d'Epernay et 48 kil. de Châlons. Cette importante commune, située sur la route de Paris, a pour dépendances deux hameaux : le PORT-A-BINSON et CERSEUIL, beaucoup plus considérables, même pris isolément, que le chef-lieu qui contient à peine le 7e de la population totale. Le territoire est fertile et bien cultivé ; le commerce n'est actif qu'au Port-à-Binson, dont quelques maisons sont sur le territoire de Leuvrigny. Ce hameau a été entièrement brûlé par l'ennemi, en 1814, mais il est rétabli.

Le PORT-A-BINSON a un pont suspendu sur la Marne et une station du chemin de fer.

Son église est de l'époque de transition du roman au gothique ; mais, on l'a refaite à la Renaissance, en ne conservant que les anciennes arcades de la nef, et le clocher dont la flèche s'élance à 58 mètres de hauteur. L'ameublement est du XVIe siècle, un grand nombre de vitraux portent la date de 1521 et 1548, ils représentent la création et la chûte d'Adam, la vie de Jésus-Christ, et divers Saints. Un groupe en pierre, du XVIe siècle, représente sainte Anne enseignant à lire à la Vierge ; le même sujet est sculpté dans la chapelle Sainte-Anne du collatéral sud, et, sur une clef de voûte, dans le collatéral nord, on voit une sainte sculptée en bois. Au-dessus de l'arc triomphal qui sépare la nef du chœur s'élève un Christ ; dans la nef il y a un banc et dans le chœur un pupitre, tous en bois sculpté et datant du XVIe siècle. Des débris de tombes sculptées servent de marches pour les divers escaliers de cette église qui a de l'intérêt par tous ces objets ; elle est d'ailleurs d'un effet très pittoresque dans le paysage.

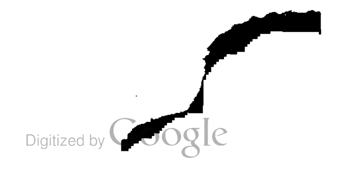
NESLE-LE-REPONS (pop. 283 hab.), à 21 kil. d'Epernay et 54 de Châlons. Le territoire de cette commune, baignée par le Flagot et arrosée par des sources nombreuses, est en très grande partie formée de terres labourables; 40 hectares seulement sont plantés en vignes. On y exploite aussi une carrière de pierres aussi estimées que celles de Comblizy.

ŒUILLY (pop. 460 hab.), à 12 kil. d'Epernay et 45 de Châlons, est bâti dans une situation pittoresque, sur un coteau de la rive gauche de la Marne. Son sol est fertile, les terres labourables sont d'un bon rapport, le vin est estimé et les fruits ont une réputation méritée.

On trouve des vestiges de fondations qui font croire qu'Œuilly, qui a eu un château fortifié, était plus considérable autrefois qu'aujourd'hui. Le hameau de MONVOISIN qui en dépend avait aussi un château dont on voit quelques restes; il était le siége d'une justice subalterne du ressort de Châtillon.

SOILLY (pop. 297 hab.), à 26 kil. d'Epernay et 59 de Châlons, est un ancien prieuré situé à peu de distance de la Marne. Les terres labourables forment la presque totalité de son territoire. Ce village dépendait du marquisat de Dormans; — le prieuré levait des dîmes sur Soilly et sur Courthiézy.

TROISSY (pop. 1020 hab.), à 19 kil. d'Epernay et 51 de Châlons, est situé dans une belle position sur la route de Paris. Le territoire se divise : en terres labourables qui en occupent la moitié, en vignes d'un bon produit, en prairies et en bois très considérables. On peut citer comme



monuments distingués son église qui passe pour une des plus belles de l'arrondissement; il a un château très ancien protégé par un fort.

Parmi les écarts de cette commune on voit l'Amour-Dieu, ancienne abbaye de filles, fondée en 1232 par Hugues de Châtillon comte de Saint-Paul et par Philippe de Mecringes; Grégoire IX, en 1237, confirma l'établissement de cette communauté de l'ordre de Citeaux. Plusieurs papes, quelques rois de France, les seigneurs de Châtillon, d'Etoges, de Dormans accordèrent à l'abbaye de l'Amour-Dieu une protection spéciale. Un siècle après sa fondation elle contenait 50 religieuses. Le monastère fut successivement pillé par les Anglais, par Charles-Quint et par les Huguenots, enfin, il fut détruit et réuni en 1764 au prieuré de Montmirail.

La terre de Troissy était une des baronnies de Champagne.

L'église de Troissy est bien bâtie, complète et entièrement de la Renaissance, quoique l'ogive y domine encore. La date de 1575 se trouve gravée au-dessus d'une porte du collatéral nord, elle doit être celle de toute l'église; cet édifice est en croix, à trois nefs, le chevet est pentagonal, les voûtes ont des arêtes avec des nervures et des arcs doubleaux; le clocher s'élève au-dessus de l'entrée occidentale; les fonts baptismaux, les bénitiers et la chaire sont du XVIe siècle. (M. Didron, archives de la commission archéologique).

VERNEUIL (pop. 1212 hab.), à 24 kil. d'Epernay et 56 de Châlons, cette forte commune est située sur la rive droite de la Marne. Son territoire formé de terres labourables, prés, vignes et bois est arrosé par la Sémoigne; — il s'y fait un commerce assez important de vins et de grains.

Près de Verneuil a existé le village d'Hurlay, dont le prieur était seigneur de Verneuil, Hurlay et autres lieux dès 1593.

VINCELLES (pop. 566 hab.), à 26 kil. d'Epernay et 58 de Châlons, est situé sur la rive droite de la Marne, au pied d'un coteau couvert de vignes. Un tiers de son territoire est en terres labourables. — Tous les bras des habitants sont occupés par la culture des terres et des vignes.

CANTON D'EPERNAY.

Ce canton est le moins étendu du département et en même temps un des plus populeux, des plus riches et des plus agréablement situés. Il contient onze communes, qui sont :

ABLOIS [Saint-Martin-d'] (pop. 1341 hab.), à 9 kil. d'Epernay et 42 kil. de Châlons, est dans un site pittoresque, sur une ancienne voie romaine, entouré de coteaux couverts de vignes et couronnés de forêts ; le territoire est fertile et bien cultivé ; l'importance du pays s'accroit par le commerce de bois et de charbon qui s'y fait, par la fabrique de meules de moulin, par la broderie des blouses, par la présence de deux papeteries, et par l'existence d'un beau château moderne qui appartenait au comte Roy.

L'eau est abondante à Saint-Martin-d'Ablois, on la voit jaillir de tous côtés, mais la source du SOURDON est surtout très remarquable : elle naît au milieu d'un groupe de rochers de pierre meulière, d'un effet très pittoresque, dans la forêt. Cette source donne toujours le même volume d'eau pure et limpide (10,000 mètres cubes en 24 heures); elle se rend dans le Cubry, à Pierry, pour aller se jeter dans la Marne, à Epernay, avec une pente si rapide que dans un trajet de 9 ou 10 kilomètres elle fait mouvoir une vingtaine d'usines. L'altitude du Sourdon est telle que l'eau prise à la source, comme on en a le projet, et introduite dans des tuyaux de conduite isolés, pourrait être amenée sur le point culminant de la butte Montmartre.

La châtellenie d'Ablois fut longtemps mouvante du

comté d'Epernay. Plus tard elle releva de la tour du Louvre. — On a trouvé des monnaies romaines sur son territoire, à la ferme de Montbayen. Dauville désigne ce village comme étant l'ancienne *Bibe*. Il est plus probable que la *Bibe* gallo-romaine devait se trouver où est aujourd'hui Sézanne (M. Savy).

CHOUILLY (pop. 972 hab.), à 5 kil. d'Epernay et 27 de Châlons, cette forte commune est bâtie sur la grande route de Paris à Strasbourg. Son église qui est notée par le comité archéologique d'Epernay, est située sur une éminence à l'extrémité est du village et domine la riante prairie arrosée par la Marne et la Somme-Soude, qui, dans ce pays, est appelée la rivière des Ternaux. Ce village a été autrefois plus important, un titre de 1576 le cite comme bourg ayant droit de fermeture. On y trouvait encore, il y a peu d'années, les débris d'un château et des traces de murs portant le nom de remparts. Des titres de 1190 et 1191, citent des donations, à la milice du Temple, qui ont mis les chevaliers en possession d'une grande partie du territoire. — Il est appelé *Cholly* en 1341 (tit. du chap. de la cath. de Reims, inv. p. 36); — il est cité en 1516 (tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. IV, p. 274; — en 1663 (tit. de l'abb. de Hautvillers, inv. p. 115); — en 1675 (tit. des minimes d'Epernay, inv. p. 78).

Le territoire de Chouilly comprend la montagne du SARAN, qui le domine et qui fournit des cendres sulfureuses, de la pierre à chaux et de nombreux coquillages, les versants sont plantés de vignes qui, du côté de Chouilly, donnent des vins assez estimés mais bien inférieurs à ceux produits par le versant méridional et qui ont élevé si haut la réputation de Cramant.

Dans les flancs de cette montagne on découvrit, en 1851,

une caverne taillée en pleine craie, et affectant la forme d'un four, contenant 48 squelettes de femmes et enfants jetés pêle-mêle; trois vases en terre cuite, quelques haches et autres instruments en silex étaient au milieu de cet ossuaire. Le plateau élevé de 240 mètres a environ 50 hectares de superficie; il est entièrement couvert de chênes; — quelques antiquaires pensent que son nom de *Saran* ou *Saron* se rattache au culte druidique.

(*Voir la notice de M. Savy, mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859).

DAMERY (pop. 1735 hab.), à 7 kil. d'Epernay et 40 de Châlons. Ce bourg est situé sur la rive droite de la Marne, que l'on traverse sur un pont formant la tête d'une chaussée qui conduit, à travers la prairie, à une station du chemin de fer qui porte son nom. La plus grande partie de son territoire est plantée de vignes; leur culture occupe les habitants. Le Pâtis qui domine Damery est élevé de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer; on trouve sur ce plateau des carrières de pierres meulières, des pierres à chaux, de l'argile à briques qui alimente une usine, et des coquillages fossiles recherchés par les géologues.

Henry IV est venu plusieurs fois à Damery pendant le siége d'Epernay en 1592. C'est dans ce bourg qu'est née, le 5 avril 1692, la célèbre actrice Adrienne Lecouvreur.

L'Eglise de Damery est d'une importance réelle. La nef et les bas-côtés, qui ont six travées de développement, sont de style de transition du roman à l'ogive; le chalcidique et le clocher qui le surmonte sont de la même époque, du XIIe siècle; la croisée et le sanctuaire qui est arrondi et a cinq pans, sont de la fin du XIIIe siècle et d'un style fort remarquable, ils sont voûtés en arêtes avec

nervures et clefs sculptées; le clocher, posé au centre de l'église est roman, carré, percé d'une double arcade géminée et ogivale et surmonté d'une longue flèche pyramidale du XVIe siècle, couverte en ardoises. (M. Didron).

L'orgue du XVIIe siècle est assez remarquable. Un tablau signé *L. Vatteau F* 1753, représente la Vierge et l'enfant Jésus assis sur des nuages.

Damery est, au point de vue archéologique, une des localités les plus intéressantes du département. Une voie romaine, dont il existe encore quelques tronçons, la reliait à Reims. En faisant des fouilles dans l'emplacement du parc de l'ancien château, on découvrit, à une profondeur de quelques pieds, en 1830, sous un amas de cendres, decharbon et de tuiles, les débris de vastes constructions rasées par un incendie. Dans des pièces qui se touchaient on trouva plusieurs vases remplis de médailles: l'un renfermait au moins 2,000 médailles d'argent, un autre plus de 4,000 pièces en bronze au type des empereurs Constantin 1er, Constant et Constance. Dans une pièce voisine, on découvrit un atelier monétaire, des moules en terre cuite renfermant encore les pièces qui y avaient été coulées et le lingot formé par le métal surabondant. Un grand nombre de ces moules étaient brisés, mais on put en recueillir trente-deux intacts. Toutes ces monnaies étaient aux types des empereurs qui ont régné de Caracalla à Posthume. On trouva aussi des cisailles et d'autres instruments en fer propres à la fabrication des monnaies. Dans la même année, sur d'autres points du territoire de Damery, on découvrit les fondations d'une ancienne construction romaine, des cercueils en plâtre, contenant des instruments de guerre, des ustensiles de cuisine, des lacrymatoires, des lampes, des vases en verre et en terre cuite de forme étrusque, des fers ou ceps, un miroir de fer poli (spéculum), une statuette en bronze,

représentant le dieu Mars, etc. — Dans les fondations d'un ancien pont sur la Marne, on trouva encore des médailles, des vases et des haches d'armes. Enfin, sur le chemin de Venteuil on découvrit un ancien cimetière dans lequel on trouva des cercueils en plomb et plus de deux cents objets, vases, fioles, fibules, armures et bracelets. Ces nombreuses découvertes prouvent l'importance de Damery à l'époque Gallo-Romaine. (*Voir les mémoires de M. Bonnard et la notice de M. Savy*, 1859.)

EPERNAY, *Sparnacum* (époque Gallo-Romaine), 9,346 habitants, à 32 kil. de Châlons. Cette ville, bâtie sur la rive gauche de la Marne, est dans une situation charmante, au milieu du pays le plus riant et le plus fertile du département. Son origine est ancienne. Saint Remy y fit bâtir une chapelle au temps de Clovis. Au IXe siècle, dans une invasion des Normands, l'archevêque de Reims, Hincmar s'y refugia avec ses trésors et le corps de saint Remy. Il est question d'Epernay, en 1235, dans une charte de l'abbaye d'Hautvillers (inv. p. 235); — en 1295, dans les titres de la commanderie de La Neuville-au-Temple (inv. p. 25); — en 1398, dans les titres de l'abbaye de St-Pierre (inv. p. 102); — dans l'ordre civil Epernay était le siége d'une élection, d'un bailliage et d'une prévôté ; 200 terres seigneuriales relevaient de son château ; — dans l'ordre ecclésiastique il était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Reims, comprenant les paroisses de Ambonnay, Aigny, Athis, Avenay, Billy, Bisseuil, Bouzy, Bury, Champillon, Cherville, Choilly, Condé, Cramant, Cuis, Cumières, Dizy, Fontaine, Germaine, Hautvillers, Isse, Istre, Les Grandes-Loges, Louvois, Mardeuil, Mareuil, Mutigny, Mutry, Oiry, Plivot, Saint-Imoges, Tauxières, Tours-sur-Marne, Trépail, Vaudemanche, Ville-en-Selve et de Vindé.

Epernay a été longtemps entouré de fortifications dont il ne reste plus de traces que des fossés; ceux de l'est ont été comblés dans ces dernières années, et sont couverts actuellement de nombreuses constructions, nécessitées par l'accroissement rapide de la population, qui a presque doublé depuis quinze ans. Cette prospérité est due à l'extension prodigieuse qu'a prise, depuis un demi-siècle, le commerce des vins de Champagne, dont cette ville est un des principaux centres; et à l'établissement des grands ateliers de réparations de machines du chemin de fer de l'Est, qui a attiré une nombreuse population d'ouvriers.

On n'a que des notions vagues sur l'époque de la fondation d'Epernay et sur l'origine de son nom ancien *Sparnacum*. On croit assez généralement que ses premiers habitants ont été des tanneurs qui s'établirent sur le ruisseau du Cubry, et quelques seigneurs, séduits par la beauté du site, qui construisirent des maisons de plaisance. Un de ces derniers, nommé Euloge, qui avait été baptisé le même jour que Clovis, accusé d'un crime par ce prince ombrageux, obtint sa grâce par le crédit de saint Remy. Pour témoigner sa gratitude au saint archevêque, il lui fit don de sa terre d'Epernay, et le premier soin du prélat fut d'y faire construire une chapelle. Mais bientôt Epernay ressentit les horreurs de la guerre; le fils de Clotaire, révolté contre son père et soutenu par Childebert, pénétra en Champagne, en 533, et pilla la ville naissante. Depuis cette date jusqu'aux guerres de la Fronde, cette malheureuse ville fut pillée, dévastée, ruinée, pas moins de vingt-deux fois. Ses principaux désastres ont été en 1228, où les grands vassaux disputant la régence à Blanche de Castille, pour se venger de l'appui que Thibault IV prêtait à la mère de saint Louis, ravagèrent la Champagne et réduisirent Epernay en cendres. Les secours de la reine

Blanche et de l'archevêque de Reims l'aidèrent à se relever. En 1432, Epernay fut encore brûlé par les Bourguignons, et les malheureux habitants restèrent pendant trois ans errants et sans asile; ce n'est qu'en 1435 qu'ils purent rentrer dans leurs foyers. — Dans le XVIe siècle, Charles-Quint marchait sur Paris par la Champagne; après avoir pris St-Dizier, il passa devant Châlons, en vue de l'armée française réunie à Jâlons, et qui avait reçu l'ordre de ne pas livrer de bataille. Il alla camper à Avenay, en suivant la rive droite de la Marne. Instruit qu'Epernay contenait une grande quantité de vivres, il se disposa à l'attaquer. Le Dauphin, qui était à la tête de l'armée française, ordonna au capitaine Sery, commandant d'Epernay, d'y mettre le feu. L'ordre fut exécuté le 3 septembre 1544, et la ville fut réduite en cendres (1). Charles-Quint se retira sur

(1) Curieux de connaître dans quelles circonstances avait pu être donné, de sang froid, l'ordre barbare de brûler une ville entière, je me suis livré à quelques recherches et j'ai trouvé d'abord que le fait était contesté.

Charles-Quint, à la tête de 50,000 hommes, s'était emparé de Commercy, où il passa la Meuse, et vint assaillir Saint-Dizier le 8 juillet 1544. Cette petite ville, mal fortifiée, avait une garnison d'élite commandée par deux braves officiers qui firent une défense héroïque, arrêtèrent l'armée impériale pendant quarante jours, et obtinrent la capitulation la plus honorable. Ce temps fut mis à profit par François 1er, qui réunit l'armée française entre Châlons et Epernay, sur la rive gauche de la Marne, à Jâlons. Il avait confié ce soin à ses deux fils, avec défense expresse de risquer une bataille. L'empereur resta près de quinze jours après la prise de Saint-Dizier autour de cette ville et à Vitry. Son armée avait été très fatiguée pendant le siége; il manquait de vivres qui lui étaient coupés par la cavalerie française; sa situation devenait critique en présence d'une armée aussi nombreuse que la sienne, et il songeait à se retirer de la Marne sur l'Aisne et à rejoindre les Pays-Bas par Soissons. Alors, dit-on, il fut prévenu par un agent de Mme d'Etampes (maitresse de

Soissons et Crépy, où la paix fut négociée et signée le 18 septembre. Epernay eut besoin d'un siècle pour renaître.

François Ier et ennemie de l'aîné de ses fils), qu'il pouvait surprendre Epernay, place non fortifiée, où étaient les magasins de l'armée française. Le Dauphin, voyant l'ennemi dépasser Châlons, avait expédié un capitaine à Epernay pour donner l'ordre de rompre le pont et de détruire les approvisionnements; mais l'officier manqua de diligence, et l'empereur surprit la place et s'empara des vivres en si grande abondance, que son armée, qui était affamée, se remit en vigueur (Tel est le récit de Martin du Bellai). — D'un autre côté nous trouvons que l'ordre donné au capitaine Sery a été exécuté le 3 septembre 1544. Où est la vérité? — Il me semble qu'un fait aussi épouvantable que l'incendie d'une ville entière ne peut pas être controuvé. On ne peut pas s'expliquer une surprise quand l'armée française, évidemment réunie à Jâlons, pour veiller en même temps sur Châlons et sur Epernay, battait la plaine avec sa cavalerie, harcelait l'ennemi et éclairait tous ses mouvements; et en admettant que l'ordre de brûler la ville n'ait été donné qu'au moment ou le mouvement de l'armée de Charles-Quint se dessinait sur cette place, pour parcourir une si petite distance (trois ou quatre lieues) un officier seul devait toujours devancer une armée entière, et puis Epernay n'était pas sans défense, puisque nous voyons que ses fortifications avaient été relevées et augmentées quatorze ans auparavant, en 1530, par Louise de Savoie, mère de François Ier, et si tardivement que soit arrivé un tel ordre, il était encore exécutable, quand l'ennemi eut été déjà sur les remparts. Ainsi je crois qu'il faut regarder cet incendie comme un fait certain. Reste à expliquer une résolution aussi barbare prise par le commandant d'une armée aussi nombreuse, aussi brave et en meilleur état que celle qui lui était opposée.

L'armée de Charles-Quint était affamée, elle devait trouver dans Epernay des vivres qui lui étaient indispensables. Pour lui enlever ces ressources il fallait les détruire ou combattre, et le roi avait formellement défendu de livrer bataille. Assurément François Ier n'était pas un lâche, mais il était malade et souffrant; l'âge l'avait rendu plus sage; l'expérience des siècles passés et la sienne propre

Après tant et de si profonds désastres, l'existence de cette petite ville ne peut s'expliquer que par son admirable situation topographique, par la fertilité de son sol et la

portaient leurs fruits. Crécy, Poitiers, Azincourt, Pavie, lui avaient appris qu'il était dangereux de risquer dans une bataille le sort d'un royaume. Charles V et Duguesclin avaient enseigné des moyens moins chevaleresques, mais plus sûrs, de vaincre un ennemi. François I[er] avait adopté ce dernier parti qui lui réussit à merveille. L'armée ennemie s'épuisait par les privations et par des escarmouches continuelles. Les fils du roi à la tête de l'armée française jouaient le rôle de *Fabius Cunctator*. Quoique les coureurs de Charles-Quint aient répandu la terreur jusqu'à Château-Thierry, et que les populations effrayées se soient enfuies, avec ce qu'elles avaient de plus précieux, vers Paris, où s'était répandue la panique, il n'osa pas aller plus loin. Au bruit de l'approche de l'empereur, François I[er], toujours malade et languissant, accourut de Fontainebleau, monta à cheval, parcourut les rues de Paris, harangua les bourgeois, et sa ferme contenance fut d'un si merveilleux effet, que les corps de métiers, les écoliers, tout Paris se leva en masse, et quarante mille hommes bien armés défilèrent devant le roi. Cette population ardente et mobile avait passé, en quelques heures, d'une terreur panique à une confiance intrépide. Cette résolution des Parisiens ne fut pas mise à l'épreuve. L'armée française suivant les mouvements de celle de Charles-Quint, l'avait arrêté. Il se retira sur Soissons, s'empara de cette ville et la pilla le 12 septembre, puis alla camper à Crépy, où il se trouvait à douze ou quinze lieues de *ses Pays-Bas*. Mécontent de son allié Henri VIII, qui, au lieu de venir le joindre, s'opiniatrait à s'emparer des places du littoral de la Manche, il entra en négociation avec le roi de France, et signa, le 18 septembre, le traité de paix de Crépy, dans lequel on stipulait le mariage du fils puiné de François I[er], avec la fille de l'empereur, qui recevait en dot la Flandre et la Franche-Comté, deux belles provinces qui ne devaient être réunies à la France qu'un siècle plus tard, par les victoires de Louis XIV. Ainsi l'incendie d'Epernay aurait amené la conclusion d'une paix avantageuse.

qualité excellente des vins de ses coteaux qui, aujourd'hui, la rendent si prospère.

En 1592, Henry IV assiégeait Epernay, dont les ligueurs s'étaient emparés, et il avait dressé son camp à Chouilly; en allant de ce village à Damery, accompagné du maréchal de Biron, un coup de canon tiré des remparts de la ville tua Biron au moment ou Henry IV avait la main sur son épaule. La ville capitula quelques jours après.

Au mois de septembre 1792, des hordes de septembriseurs arrivées de Paris, avaient ensanglanté les rues de Châlons, en massacrant un vieillard sourd et inoffensif. Un bataillon de volontaires sorti, à l'appel de la patrie en danger, de la garde nationale d'Epernay, et commandé par un M. Moreau, venu à Châlons pour se joindre à l'armée qui se réunissait sur le Mont-Saint-Michel, contribua puissamment au rétablissement de l'ordre et arrêta les assassins, qui furent emprisonnés, mais relâchés quelques jours après sur un ordre général émané de la Convention. Cette démarche énergique, qui exigeait un courage assez rare dans ces temps difficiles, ne doit pas être laissée dans l'oubli. — En 1814, après le combat de Reims, les Sparnaciens prirent les armes, et en défendant énergiquement le pont sur la Marne, ils empêchèrent les Russes de pénétrer dans leur ville, et conservèrent le passage pour l'armée française qui arriva le lendemain. L'Empereur récompensa la bravoure de la population en décorant de sa main le maire de la ville, M. Moët.

Epernay n'a pas de monuments anciens; il ne reste de ses anciennes fortifications que des fossés. Les tourelles qui forment la porte d'entrée de la ville du côté du faubourg du Commerce, ont été construites sur l'emplacement des tours de l'ancienne porte de Châlons, démolie en 1753.

Son église, reconstruite de 1828 à 1832, n'a aucune

valeur artistique ; mais on a conservé de l'église ancienne, qui était un charmant édifice de la Renaissance, une entrée latérale qui se fait remarquer par la richesse de son architecture et la délicatesse de ses bas reliefs, en partie effacés. On a conservé aussi des vitraux représentant des sujets qui conviennent parfaitement à un pays vignoble, c'est Noé foulant le raisin de la vigne qu'il a plantée et buvant ce premier vin.

Dans le faubourg Saint-Laurent, on trouve une petite chapelle qui a été bâtie, en 1768, sur l'emplacement d'un ancien hôpital de lépreux, fondé en 1145, et desservie autrefois par les chevaliers du Temple et ceux de St-Jean de Jérusalem.

Dans la rue Flodoart, qui doit son nom à cet historien célèbre, né à Epernay, on voit les restes d'un édifice dont la construction remonte au commencement du XVIe siècle. La magnificence de ces restes indique une habitation royale, et l'on conjecture que cet édifice fut élevé, de 1520 à 1530, par Louise de Savoie, mère de François Ier, qui en même temps rebâtissait et ornait l'église, et relevait les fortifications. Il fut détruit par l'incendie de 1544. Cette princesse était dame de la terre d'Epernay, qui fut réunie à la couronne après sa mort, en 1531. Après cette époque, cette terre fut donnée, en usufruit, successivement au duc de Guise, au maréchal de Strozzi, à la reine Marie-Stuart, au duc de Bouillon, et en dernier lieu à la famille de Parchappe, qui avait été ennoblie par Henry IV, en 1592.

L'édifice le plus curieux est une maison particulière, bâtie par le maire actuel, M. Perrier. C'est un petit château du style de la Renaissance, qui fait un effet très pittoresque sur le coteau, au pied duquel passe le chemin de fer, et qui a son entrée dans le faubourg où se trouvent réunies toutes les grandes maisons de négociants en vins, et que

pour cette raison on appelle faubourg du Commerce, malgré le public qui s'opiniâtre à le nommer faubourg de la Folie, parceque c'était autrefois le chemin qui conduisait à un hôpital de fous, détruit depuis longtemps.

FLEURY-LA-RIVIÈRE (pop. 834 hab.), à 10 kil. d'Epernay et 43 kil. de Châlons, serait plus justement appelé Fleury sans rivière, car son territoire n'est arrosé que par quelques filets d'eau se réunissant pour former un très petit ruisseau, le Brunet, qui va se jeter dans la Marne près de Damery. Ce bourg est agréablement situé au pied et à l'est du mont qui porte les pâtis de Damery. Son sol, dans lequel on trouve des pierres meulières, de la marne, de l'argile et des sables mêlés à des coquillages, est en partie planté de vignes qui occupent les quatre cinquièmes des habitants.

Fleury est d'origine moderne, ses plus anciens titres ne remontent pas au-delà du XVI[e] siècle et son église ne date que de 1774.

MARDEUIL (pop. 609 hab.), à 2 kil. d'Epernay et à 34 kil. de Châlons, est situé entre la Marne et la grande route à l'ouest d'Epernay; son territoire est fertile et bien cultivé; il est partagé en terres labourables, en prairies, bois, oseraies, et en vignes qui donnent un vin estimé.

Quoiqu'il soit déjà question, en 1156, de Mardeuil comme d'un hameau dépendant d'Epernay, en 1547 il n'avait encore ni cimetière, ni fonts baptismaux; les habitants étaient obligés de porter les enfants et les morts à Epernay. Ce ce fut qu'en 1787 que la cure de Mardeuil fut érigée en paroisse.



MOUSSY (pop. 659 hab.), à 4 kil. d'Epernay et 37 kil. de Châlons. Ce village, entouré d'assez nombreux écarts, est au milieu d'un pays fertile; les vignes sont cultivées avec succès et donnent un vin de choix. — Il était tributaire de l'abbaye de la Charmoye dès 1183 (tit. de cette abbaye);— *Moisy*, 1262.

PIERRY (pop. 756 hab.), à 3 kil. d'Epernay et 33 kil. de Châlons, est une commune florissante, renommée pour la qualité de ses vins et qui a plusieurs maisons de commerce importantes. — Elle est citée dans une charte de Louis Ier, en 814; — en 1028, dans une charte de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 102); — en 1649, titre des Minimes d'Epernay (p. 147); — en 1664, titre de l'abb. d'Hutvillers (in. p. 344).

Les religieux du Temple percevaient des redevances sur ce pays en 1326. Les religieux de Saint-Pierre acquirent de Gaucher de Châtillon, connétable de France, la seigneurie de Pierry. Les soins qu'ils apportèrent à la culture des vignes firent acquérir une grande réputation à leurs produits, qui étaient désignés sous le nom de vin de Messieurs de Châlons.

VAUCIENNES (pop. 284 hab.), à 5 kil. d'Epernay et 38 kil. de Châlons, est situé sur le revers d'une colline d'où l'on jouit d'une vue magnifique; le territoire est composé de terres labourables, de vignes et de bois; il n'existe de ruisseau que celui qui arrose les dépendances du château du Camois, construction d'une haute antiquité qui fut habitée, si l'on en croit la tradition, par Blanche de Castille, et dont on voit à peine quelques restes.

L'église est aussi fort ancienne et assez remarquable. Son portail porte la date de 1557.

Vauciennes est cité, en 1618, dans les titres de la commanderie de Saint-Amand (inv. p. 161); — en 1631, dans les titres des Minimes de St-Remy d'Epernay (inv. p. 129).

VENTEUIL (pop. 292 hab.), à 10 kil. d'Epernay et 43 kil. de Châlons. Cette commune est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau exposé au midi, au pied duquel coule la Marne. Son territoire se divise en terres et prés qui sont sur le bord de la Marne; en vignes tapissant tout le versant de la montagne, et donnant du vin assez estimé, et en bois qui couvrent le plateau. Les habitants ajoutent à la culture des terres et des vignes l'exploitation des pierres meulières et la confection des meules à moulin.

Les titres qui concernent ce village ne remontent pas au-delà de 1620, et l'on y trouve rien de curieux sous le rapport historique.

VINAY (pop. 326 hab.), à 6 kil. d'Epernay et 38 kil. de Châlons. Ce village, situé sur la route d'Epernay à Montmirail, est arrosé par le Cubry et des sources assez nombreuses. La culture de la vigne occupe le plus grand nombre de bras.

Ce village est cité, en 1492, dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 99); — en 1620 (tit. de l'abbaye de la Charmoye); — en 1736, titre du chap. de la cathédrale (inv. t. VI, p. 373).

La montagne, très élevée, sur laquelle se trouvent les pâtis, offre une roche remarquable creusée d'une grotte que l'on dit avoir été habitée autrefois par des ermites. Elle porte encore le nom de Saint-Mamers. Un peu au-dessous, une source, dite aussi de St-Mamers, est visitée par les pèlerins qui viennent y boire de l'eau pour se préserver de la fièvre.

L'église de Vinay a été signalée par la commission archéologique; elle est orientée, en croix latine; sa nef unique a été jadis flanquée de collatéraux; un joli clocher roman, placé à l'entrée occidentale, date du XIIe siècle; l'abside carrée est de style ogival. Cette église renferme des fonts baptismaux bien sculptés et une statue de femme en bois peint, qui n'est pas sans mérite.

CANTON D'ESTERNAY.

Ce canton, situé à l'ouest du département, se trouve sur le terrain tertiaire qui commence le bassin de Paris; par conséquent son sol est composé de sables, d'argiles, de pierres, de limons. Il est traversé par le Grand-Morin et arrosé par une foule de petits ruisseaux.

Ce canton est composé de 23 communes.

BETHON, autrefois FONTAINE-BETHON, *Fons Bethonis*, pouillé de Troyes (pop. 657 hab.), à 60 kil. d'Epernay et à 70 kil. de Châlons. Cette commune est située sur une côte élevée; son territoire, partagé en terres labourables, en vignes et en bois, occupe les bras de tous les habitants. Bethon fut autrefois plus considérable qu'aujourd'hui, si on en juge par les fossés qui l'entouraient et dont on voit encore les traces.

Sous le règne de Dagobert Ier, un de ses comtes, nommé Boson, prit en affection un jeune soldat nommé Serein, et le fit étudier à l'abbaye de Nesle. Etant allé à Rome en 641, le pape Jean le fit prêtre. Il revint à Bethon où il mourut vers 650. Il fut canonisé et on bâtit trois églises sous son invocation, celle de Bethon, celle de Chantemerle et celle du prieuré de La Celle-sous-Chantemerle.

L'église de Bethon a été notée par la commission archéologique. Elle paraît avoir été bâtie par le connétable Anne de Montmorency, qui était seigneur du pays et habitait le château. Elle est remarquable par son étendue et son élévation; elle est voûtée en pierre, et aux clefs de voûte du sanctuaire, on aperçoit les armes de la famille



de Montmorency; ses fenêtres sont du style flamboyant du XVIe siècle; on remarque aussi sur un pilier de la nef, les armoiries gravées de l'évêque de Troyes, et sur un écusson d'une croisée, le millésime de 1540; au-dessus du bénitier on voit un Dieu de Pitié, qui est un morceau de sculpture assez remarquable. (V. les recherches historiques sur le canton d'Esternay, par l'abbé Boitel).

BOUCHY-LE-REPOS, *Boussiacum*, pouillé de Troyes; *Bouchiacum abscunditum* (pop. 302 hab.), à 61 kil. d'Epernay, et 80 de Châlons, a pour dépendances un hameau et plusieurs fermes; tous ses habitants sont cultivateurs. On le nommait autrefois *Bouchy-sous-Mont-d'Aiguillon*, parce qu'il était dominé par le château du Mont-d'Aiguillon, dont on voit encore les ruines majesteuses et très pittoresques.

Le seul monument à citer est un petit château qui ne conserve de la féodalité qu'une seule tour qui indiquait le fief. Elle sert aujourd'hui de colombier.

Son église n'est pas d'un style uniforme. Sa partie supérieure, d'architecture romane, paraît fort ancienne, tandis que la partie inférieure et le portail datent du XIIIe siècle. Près de la porte d'entrée se voit une statue en pierre de Sainte-Barbe, qui attire l'attention des connaisseurs.

BRICOT-LA-VILLE, *Bricolium*, pouillé de Troyes, *Brico*, *Bricol*, top. du diocèse de Troyes (pop. 86 hab.), à 53 kil. d'Epernay et 67 de Châlons. Ce village est situé au nord de la forêt de Traconne, peu éloigné des marais du Grand-Morin. Les habitants s'occupent de la culture et de l'exploitation des bois.

Autrefois il avait pour dépendances *Bricot-aux-Non-*

nains, abbatia de Bricolio, 1196, *gallia christiana,* t. xii, où se trouvait une abbaye de bénédictines, fondée dans le xie siècle, au milieu des bois et dans une solitude profonde; ces religieuses étaient exposées à bien des dangers, aussi l'abbesse de Sacconet demanda et obtint, en 1627, l'autorisation de transférer son abbaye à Sézanne; les anciens bâtiments ont disparu peu à peu et il n'en reste plus de vestiges.

CHAMPGUYON, *Campus guidonis*, pouillé de Troyes; *Campus guidonii,* 1161, Cart. de l'abb. d'Oyes; *Champguyo,* 1451. *C. curia càthalaunensis* (pop. 414 hab.), à 49 d'Epernay, 75 de Châlons, est situé sur une hauteur, près de la forêt de Gault. Tous les habitants sont cultivateurs. Ce pays a éprouvé bien des désastres; il fut dévasté par les Anglais en 1423; par les huguenots en 1562 et 1567, et par les Lorrains en 1653. Il possédait une maison d'hospitaliers de l'ordre de Malte; il relevait de la commanderie de Chevru, près Coulommiers, qui a été détruite. Son église, datant du xiie et xiiie siècles, trop grande pour la population décimée, a été en partie démolie. Les dîmes étaient levées par le prieur de Saint-Julien de Sézanne, en 1114; par les chanoines de Saint-Nicolas de la même ville, en 1179, et par le curé de Soizy.

CHANTEMERLE (pop. 174 hab.), à 58 kil. d'Epernay, 67 de Châlons, *Cantumerula*, en 1155. Bulle du pape Adrien IV. — *Cantumella,* 1198. Charte du Paraclet, arch. de l'Aube. Cette commune, située sur un coteau d'où l'on jouit d'une vue magnifique, est le reste d'une petite ville fortifiée entourée de fossés avec de vastes faubourgs dont on trouve encore des vestiges. Elle était le siége d'une chatellenie, dont la justice s'étendait sur 32 villages, et qui remontait à des temps très éloignés. En

1232, le comte Thibault de Champagne épousa Marguerite de Bourbon et lui donna en douaire le pays de Chantemerle. Son abbaye a été célèbre, soumise à la règle de Saint-Augustin, elle existait en 1135, *abbatissa Cantumerulæ*, *gallia christiana* (t. IV, p. 213). Elle fut réunie à Saint-Loup de Troyes, en 1690. Son église resta paroissiale jusqu'en 1772, sous l'invocation de Saint-Serein.

Ce petit pays fut érigé en commune à une époque assez reculée; mais ses libertés lui parurent trop chères, au prix de 170 livres tournois et sur ses instances, par une charte de 1318, Philippe, comte de Champagne, ressaisit tous ses droits en lui remettant le prix de ses franchises.

CHATILLON-SUR-MORIN, *Castellio*, pouillé de Troyes (pop. 373 hab.), à 51 kil. d'Epernay, 70 de Châlons, est bâti sur un terrain montagneux, dans la vallée du Morin. Le sol, livré à la culture ou couvert de bois et de pâturages, fournit une terre argileuse employée à la fabrique d'Esternay. Le nom de Châtillon vient sans doute d'un château fortifié, qui formait un carré parfait sur le sommet du côteau d'où il dominait la vallée du Morin. Il n'en reste plus qu'une cave voûtée en pierres de grès, et quelques fragments de murs de 4 pieds d'épaisseur, sur lesquels sont élevés les murs d'une ferme; — l'église touche à ces restes de fortification; la régularité de son plan, la beauté de ses voûtes en pierre et ses trois nefs, lui donnent le second rang parmi les églises du canton, celle de Bethon a le premier; son tabernacle est digne d'être remarqué.

Il est question de ce village en 1196. Un manuscrit de 1276 cite une bizarre condamnation prononcée contre l'un des curés de Châtillon : l'official de Troyes l'obligea à

porter l'habit des religieuses du couvent de Bricot, et à obéir à l'abbesse, parce qu'il en avait fait vœu.

COURGIVAUX, *Curia givoti* (top. du diocèse de Troyes); — 1407, *Courgivost*, pouillé de Troyes (pop. 425 hab.), à 56 kil. d'Epernay et 76 de Châlons, est bâti avec soin sur la pointe d'une colline. Il y a une place publique et une halle assez spacieuse; les habitants s'adonnent à l'agriculture et au commerce de bestiaux.

La seigneurie de Courgivaux était une baronnie. Les dîmes étaient levées par l'abbesse du Paraclet.

L'église est d'une construction peu régulière, on remarque, dans son intérieur, à l'entrée de la nef, deux belles coquilles servant de bénitiers et un grand tableau qui représente saint Remy administrant le baptême à Clovis. (Arch. archéolog.)

ESCARDES, *Escardia*, pouillé de Troyes (pop. 136 hab.), à 56 kil. d'Epernay et 73 de Châlons, est situé sur un plateau. Son terroir est partagé en terres labourables, en prés et en bois; il a plusieurs écarts, entre autres: le hameau du Haut-Escardes, bâti sur une hauteur de 190 mètres, et la ferme du Pré-du-But, où était autrefois un château fort important et fort ancien, siége d'une baronnie et d'une prévôté, qui jouissaient de la haute, moyenne et basse justice. Il est question de ce château dans un acte de 1313; — les frères de la charité de Paris ayant rendu un grand service à un seigneur d'Escardes, il leur donna le château du Pré-du-But, qu'ils convertirent en ferme; — en 1793, cette propriété revint aux hospices de Paris, et les administrateurs ont depuis fait démolir la ferme et tout ce qui restait de l'ancien château.

L'église d'Escardes est remarquable, elle est six fois

trop grande pour la population; son portail d'architecture romane est enveloppé d'une robe de lierre; elle a trois nefs; son maître-autel est orné de blasons taillés dans la pierre; on admire un morceau de sculpture remarquable, c'est un tabernacle double, environné de saints et d'anges sculptés et dorés avec un grand soin, il a été donné par les frères de la charité de Paris, et, malgré les mutilations de 1793, il mérire encore l'attention. (M. l'abbé Boitel).

ESTERNAY, *Esterneyum,* pouillé de Troyes (pop. 1682 hab.), à 49 kil. d'Epernay et 70 de Châlons, est le chef-lieu du canton. Au chef-lieu sont annexés cinq hameaux; des terres labourables, de vastes prés naturels et beaucoup de bois forment son territoire. Les habitants sont occupés par la culture des terres et par la fabrication de la vannerie, dont il se fait un grand commerce. Dans le hameau de RETOURNELOUP il y a une fabrique de porcelaine qui occupe aussi beaucoup d'ouvriers. Elle a donné des produits très remarquables, mais elle a abandonné la fabrication des objets de luxe et de fantaisie pour faire exclusivement de la porcelaine blanche et usuelle. Le pays ne fournit cependant pas d'argile à porcelaine, on est obligé de faire venir le kaolin de Limoges et de Cherbourg, mais on y trouve de l'excellente terre à gazette, du bois en abondance et un débouché avantageux par la proximité de Paris.

L'église d'Esternay est un édifice inachevé et incomplet. Son château, entouré de fossés et d'eau vive, a été reconstruit au commencement du siècle sur l'emplacement d'un ancien château féodal très important, qui a eu pour maître, entre autres seigneurs, le maréchal de Fabert. Esternay était un des principaux marquisats de la Champagne.

JOISELLE, *Josellum*, pouillé de Troyes (pop. 211 hab.), à 49 kil. d'Epernay et 75 de Châlons, est une petite commune dont les habitants s'occupent d'agriculture, de l'éducation et de l'engraissement des bestiaux. Il y avait autrefois trois seigneuries peu importantes; — sa cure était un prieuré à la présentation de l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus.

Son église est remarquable par son chœur étendu et voûté en pierre; le style accuse le XII[e] ou XIII[e] siècle; elle conserve plusieurs vitraux précieux qui mériteraient d'être conservés avec soin.

LAFORESTIÈRE, *Forestena*, pouillé de Troyes (pop. 445 hab.), à 56 kil. d'Epernay et 68 de Châlons, son nom indique sa position près de la forêt de la Traconne. Il y avait autrefois dans cette commune 32 étangs qui la rendaient très insalubre; ils ont été desséchés en 1777, par l'influence et l'activité d'un curé, qui a rendu, par là, un immense service à ses paroissiens. Des terres labourables, des prés et de grands bois composent son territoire.

A quelque distance de la commune se trouvent encore les fossés et quelques ruines d'un château qui devait être très considérable, sur lequel les anciens titres ni la tradition ne disent rien.

LANOUE, *Noa*, pouillé de Troyes (pop. 430 hab.), à 46 kil. d'Epernay et 67 de Châlons. Ce village tire son nom des nombreuses noues ou marais qui l'entouraient; aujourd'hui ils sont presqu'entièrement desséchés. Les habitants s'adonnent avec succès à l'engraissement des bestiaux.

On comptait autrefois à Lanoue, cinq fiefs. Le plus important était possédé par une ancienne famille de Normandie, qui vint s'établir en Brie dans le quinzième siècle. Un membre de cette famille devint célèbre dans les guerres civiles du xvie siècle. Lanoue, qui a mérité le surnom de Bayard huguenot, naquit dans ce village en 1531 ; après s'être distingué dans une foule de combats, il perdit un bras à la prise de Fontenai, et dans l'opération que nécessita sa blessure, il fut assisté par la reine de Navarre, mère de Henri IV. Le membre artificiel qu'il portait lui fit donner le surnom de Bras-de-fer ; il fut tué au siége de Lamballe, en 1591. Ardent calviniste, il avait fait élever derrière son château un vaste prêche, qui devint la proie des flammes en 1820.

A la fin du siècle dernier, le château de Lanoue devint la propriété du célèbre Le Vaillant, qui entreprit des voyages dans l'intérieur de l'Afrique méridionale, dans l'unique but de la science. Outre le récit de ses voyages, il publia, sur l'histoire naturelle, des travaux nombreux et très estimés. Il mourut à Lanoue, le 22 novembre 1824, à l'âge de 72 ans. Dans le cimetière du village on remarque, en face du portail de l'église, une espèce de monticule ; c'est là que repose, près de ses deux filles, l'intrépide voyageur et le célèbre naturaliste.

L'église de Lanoue possède un tableau estimé représentant l'Assomption.

LE MEIX-SAINT-EPOING (pop. 258 hab.), à 50 kil. d'Epernay et 64 de Châlons. *Masus Sancti Ysparii*, pouillé de Troyes ; — *Mansus Sancti Hispani* (top. du diocèse de Troyes ; — *Adillo manso super fluvium mogra* 813. Ch. pour l'abbaye de Saint-Martin de Tours, ann. ord. s. bénéd. (t. iii, p. 673). Ce village est entouré de bois

qui couvrent les deux tiers du territoire. Les habitants sont occupés par la culture et par l'exploitation des bois.

Dans les bois du Meix est une fontaine, Sainte-Radegonde, à laquelle on fait des pélerinages. La tradition dit qu'il y avait autrefois un château très fort près de cette fontaine.

LES ESSARTS-LE-VICOMTE, *Essarta vice Comitis*, pouillé de Troyes (pop. 257 hab.), à 59 kil. d'Epernay et 74 de Châlons. Cette commune est située à l'ouest de la forêt de la Traconne; son nom *Essartus*, indique qu'elle a été bâtie sur des bois défrichés, et que sa seigneurie était un vicomté. La culture et l'exploitation des bois occupent tous les bras. Avant la révolution, la seigneurie de ce pays appartenait à l'hôpital de la charité de Paris. On trouve sur l'inventaire des titres des biens de cet hôpital comment elle lui était venue.

En 1640, Ignace de Braux, marquis d'Anglure, vicomte des Essarts, etc., était à Paris; en sortant un soir de chez un de ses amis, il fut assailli par des voleurs qui le dépouillèrent et le laissèrent pour mort. Le guet qui le trouva dans cet état, le ramassa et le transporta rue des Saints-Pères, chez les frères de la charité, qui lui prodiguèrent des soins et le rappelèrent à la vie. Pour reconnaître ce service, comme il n'avait pas d'héritiers directs, il leur légua, lorsqu'il mourut, en 1663, ses seigneuries des Essarts-le-Vicomte, du Pré-du-But, d'Escardes et de Bouchy. L'hôpital de la charité demeura seigneur de ces domaines, auxquels il en ajouta d'autres par des acquisitions postérieures, jusqu'à l'époque de la révolution, alors tous ces biens passèrent aux hospices de la ville de Paris, qui les possèdent encore aujourd'hui.

Le ruisseau l'AUBETIN, qui prend sa source aux Essarts,

passe à Bouchy-le-Repos, à Saint-Genest et sort du département pour aller se jeter dans la Marne à Pommeuse (Seine-et-Marne).

LES ESSARTS-LEZ-SÉZANNE, *Essarta subtus Sezannam*, pouillé de Troyes (pop. 463 hab.), à 43 kil. d'Epernay et 64 de Châlons. Ce village, qui a plusieurs hameaux pour dépendances, est peuplé uniquement de cultivateurs. Il est fort ancien, puisque Henry, 57e évêque de Troyes, donna les Essarts à l'église Saint-Etienne de cette ville en 1146.

Son église a un chœur assez remarquable, mais le reste de l'édifice est imparfait.

MONTGENOST, *Mons genodi*, pouillé de Troyes; — *Mons genoldi*, 1165, *Gall. Christ.* (t. XII), (pop. 329 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 73 de Châlons, est bâti sur le penchant d'un coteau au haut duquel est une tuilerie assez considérable. Le territoire est partagé en terres labourables, bois et vignes; on y fait le commerce de vins.

Il existe un titre de 1150 par lequel Simont, seigneur de Rethel, donna aux religieux de Nesle la justice et les dîmes de Montgenost, et une bulle d'Innocent III, de 1197, confirme cette donation.

L'église de Montgenost est d'un bel aspect, et une des plus régulières du canton. L'intérieur, soutenu par six colonnes en grès, est divisé en trois nefs. Un clocher de forme quadrangulaire, au-dessus duquel s'élèvent un dôme et une campanille, surmonte l'édifice.

NESLE-LA-REPOSTE (pop. 283 hab.), à 60 kil. d'Epernay et 74 de Châlons, a de nombreuses dépendances. *Nigella*

reposita, pouil. de Troyes; — *Nigella abscondita, Gall. Christ.* (t. IV, page 691), parce que ce village est bâti dans une gorge dominée par deux montagnes qui s'élèvent à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui le cachent sur une grande longueur. Il est arrosé par la Noxe, ruisseau important qui prend sa source dans la forêt de la Traconne et vient rouler avec une rapidité torrentielle dans un lit profond, rocheux et tellement ombragé qu'il est dans une nuit perpétuelle, d'où lui vient probablement son nom. Dans son cours, il fait tourner 16 moulins. On trouve, tout autour de ce village, des amas de pierres, des fondations de maisons, des puits perdus, des carrelages d'appartements qui confirment la tradition que la population a été autrefois bien plus nombreuse.

La prospérité de ce pays était due à une abbaye de Saint-Benoist, la plus ancienne de la province qui, disait-on, avait été fondée par Clovis à la sollicitation de sainte Clotilde. Les biens de ce monastère étaient considérables. En 1509, l'abbé obtint du cardinal Georges d'Amboise, le droit de porter la mître et les insignes de la prélature. Cette abbaye fut dévastée par les calvinistes, et en 1670 elle fut transférée à Villenauxe. On voit encore la tour, la chapelle et des ruines de l'ancien couvent.

L'église paroissiale de Nesle n'est pas la chapelle abbatiale. On ne retrouve pas le style byzantin de celle-ci, mais le style ogivale qui la fait remonter au XIIe siècle.

Il reste aussi quelques ruines du château qui a toujours été éclipsé par l'abbaye dont il a suivi la triste fortune.

NEUVY, *Noviacum*, pouillé de Troyes; — *Noomacum*, top. du diocèse de Troyes (pop. 437 hab.), à 52 kil. d'Epernay et 74 kil. de Châlons, dont le nom dérive de *Novus-vicus*, village neuf, est situé dans la vallée sur la rive

droite du Grand-Morin, au-dessus du vieux village, détruit dans les guerres de religion, qui était le siége d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin. Ce village se compose du chef-lieu et de 14 hameaux ou dépendances. A voir la solitude qui règne autour de cette commune on ne soupçonnerait pas qu'elle comptait autrefois dix seigneuries et un couvent. Aussi en parcourant ce village, on marche partout sur des ruines. Les plus remarquables sont les tours, les fossés, les fortifications et les ponts-levis des châteaux de Nogentel, des Prés et de Coudry.

L'église est très ancienne ; son portail, les voûtes et les croisées du sanctuaire sont à plein cintre et accusent une époque reculée ; la tour qui s'élève sur le chœur ressemble à celle de l'abbaye de Nesle et doit être de la même date ; les chapelles latérales et le chœur sont voûtés en pierre.

On voit dans le chœur deux pierres tumulaires, qui recouvrent un seigneur de Neuvy et sa dame, morts en 1287,

Ou trouve aussi, au-dessus du maître-autel, une descente de croix, qui est un morceau de sculpture assez remarquable.

POTANGIS (pop. 212 hab.), à 61 kil. d'Epernay et 69 de Châlons, *Potengcium,* pouillé de Troyes ; — *Potangiacum* (top. du diocèse de Troyes) ; — *Postengis,* en 1186, bulle d'Urbain III (arch. de l'Aube). Le territoire de ce village contient beaucoup de marais ; — les habitants qui ne s'accupent que de l'agriculture et de l'élève du bétail, cultivent beaucoup de prairies artificielles.

L'abbé de Chantemerle nommait à la cure de Potangis et partageait les dîmes avec le curé.

On trouvait, au midi de cette commune, dans une con-

trée dite des Garennes, des pierres désignées dans le pays sous le nom de pierres au diable, et au-dessous on a découvert des ossements et des épées en bronze; on les regardait comme des autels druidiques ou des dolmens. Ces pierres n'existent plus, elles ont été détruites par le propriétaire du champ où elles se trouvaient.

RÉVEILLON (pop. 247 hab.), à 53 kil. d'Epernay et 79 de Châlons. Ce village, bâti dans la vallée du Grand-Morin, a plusieurs fermes et hameaux pour dépendances. Son sol est fertile, les trois quarts sont consacrés à la culture, le reste est en prés et en bois.

Son église, qui n'a rien de remarquable, a été édifiée en 1492, par les soins de la baronne André de Saint-Benoît.

Son château est moderne et le plus beau de tout le canton; il a été construit en 1725, par M. d'Argenson.

SAINT-BON, *Sanctus Benitus*, pouillé de Troyes (pop. 226 hab.), à 60 kil. d'Epernay et 80 de Châlons. Ce village et sa seule dépendance, le hameau de VILLONETTE, sont habités par des cultivateurs. Beaucoup de terres labourables, quelques prés et des bois forment son territoire.

La seule chose remarquable est l'ancienne seigneurie; elle avait autrefois le droit de haute, moyenne et basse justice. La seigneurie de Saint-Bon et le fief de Villonette furent acquis par les frères de la charité de Paris, et les biens qui en dépendent appartiennent aujourd'hui aux hospices de cette ville.

Les dîmes étaient levées par le curé, par le doyen de Gaye et le chantre de l'abbaye de Rebais.

SAINT-GENEST, *Sanctus Genestus* (pop. 95 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 81 kil. de Châlons. Les sept hameaux

qui forment ce village sont dans une vallée fertile à la limite du département. On trouve sur son territoire des vestiges de vieilles constructions, des puits, des vieux murs, des fondations, qui paraissent les restes d'anciens fiefs féodaux.

Vers 1084, Roger III, 45e évêque de Châlons, donna aux religieux de Montier-en-Der la nomination de la cure de Saint-Genest qui était très avantageuse, elle valait 6,000 livres.

VILLENEUVE-LA-LIONNE, *Villa nova leonis*, pouillé de Troyes, en 1134, cart. de l'abb. d'Oyes (pop. 460 hab.), à 74 kil. d'Epernay et 82 de Châlons. C'est une des communes qui renferment le plus de dépendances. Villeneuve, le chef-lieu, offre un coup-d'œil pittoresque par sa position au sommet d'une colline, au pied de laquelle coule le Grand-Morin. Ses écarts sont au nombre de douze et presque tous sont les restes de fiefs plus ou moins importants, qui laissent encore voir des débris de châteaux, des murs, des tours, des fossés, etc.

Le couvent, dévasté par les calvinistes en 1567, a été réuni plus tard à la maison de Clairvaux ; on ne voit plus que les ruines de la chapelle.

L'église est ancienne et n'offre rien de remarquable, elle paraît remonter au XIIIe siècle ; dans le cimetière on voit une croix qui porte le millésime de 1549 et qui a échappé à bien des désastres ; on y voit aussi une chapelle dédiée à Saint-Winebault, né dans ces contrées, qui attire un grand nombre de pèlerins. La cure de Villeneuve était à la nomination de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et comme le droit de dîme y était attaché, elle était fort avantageuse et pouvait rapporter 8,000 livres.

Par le peu de mots que nous venons de dire sur l'his-

toire de Villeneuve, de Neuvy et de plusieurs autres communes du canton d'Esternay, on peut voir que toute cette contrée est couverte de manoirs féodaux, qui étaient très multipliés au xv[e] siècle. Il paraît certain que la religion réformée a eu de nombreux partisans dans les seigneurs et dans le peuple de ce pays ; que la lutte entre les catholiques et les protestants a été acharnée, et que cette guerre civile prolongée a détruit les hommes et les choses ; les seigneurs ont disparu, et les châteaux ne se sont pas relevés de leurs ruines. A ces anciens désastres se sont ajoutés ceux de la campagne de 1814, dont cette contrée a été le théâtre (1).

(1) En comptant les ruines nombreuses qui couvrent cette partie du département, la pensée se reporte involontairement sur ces temps anciens du régime féodal si diversement appréciés par les historiens. On se demande ce qu'était la France au xii[e] et au xiii[e] siècles ? Les uns disent : c'était le bon vieux temps où nos aïeux, soutenus par un profond sentiment religieux, vivaient sans ambition autour de ces riches abbayes qui donnaient l'exemple des améliorations de tous genres : tandis que des moines recueillaient les débris de la civilisation romaine et réunissaient laborieusement les fragments des poètes, des orateurs, des historiens et des législateurs, échappés à la destruction des barbares qui avaient sillonné l'empire pendant plusieurs siècles ; d'autres ne dédaignaient pas de défricher la terre et de servir d'exemple et de modèles aux cultivateurs. Les couvents venaient au secours des malheureux, donnaient l'hospitalité aux voyageurs et répandaient autour d'eux des bienfaits sous toutes les formes. La noblesse, en entrant dans la chevalerie, faisait vœu de prendre, en toute occurence, la défense du faible et de l'opprimé, se ralliait à l'appel de son suzerain pour combattre, et son premier privilége était de verser son sang pour soutenir son rang et conserver son nom. Selon beaucoup d'autres, ces temps féodaux étaient un siècle de fer, ou le peuple, opprimé par mille tyrans, vivait dans le plus dur esclavage, attaché à la glèbe, n'étant maître ni de sa famille, ni de sa personne, écrasé par les plus rudes travaux ; le fruit

de ses sueurs était dévoré par des moines fainéants et par des seigneurs avides, qui ne vivaient que de rapines et de brigandages. On peut croire qu'il y a de l'exagération dans ces deux tableaux, et l'on doit dire que ces siècles lointains ne méritent ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Certes, quand les châteaux élevaient leurs tourelles dans tous les sites heureux de nos contrées, quand les clochers des abbayes s'élançaient d'une manière si pittoresque au-dessus des masses de verdure de la campagne, tandis que de magnifiques églises faisaient l'ornement et la gloire des villes, la France devait être belle. Etait-elle heureuse et ne payait-elle pas ces splendeurs matérielles par des charges écrasantes et les plus dures exactions? c'est ce qu'il faut rechercher.

Les édifices somptueux que les peuples laissent à l'admiration de la postérité, sont les preuves les plus durables et les plus incontestables de la grandeur des nations; ces vastes constructions ne s'élèvent que dans les temps prospères et elles sont la manifestation la plus positive de la richesse. Dans la France du XII[e] siècle, d'où pouvaient venir ces richesses? ce n'était pas comme pour Rome et l'Italie de l'empire romain, l'or de tout l'Univers extorqué par des proconsuls, dépouillant les provinces soumises à leur gouvernement, qui venait servir à élever des palais autour de la capitale; ce n'était pas non plus comme à Palmyre, à Venise, à Gênes, à Florence, le commerce qui avait créé des fortunes immenses, qui se dévoilaient par de somptueuses constructions. Dans ces temps-là, le commerce en France était peu étendu, peu honoré et abandonné à des étrangers. Les richesses avaient donc été créées dans le pays, elles étaient dues à la mise en valeur du sol par le travail et l'intelligence de ses habitants. Or, les hommes abrutis par la misère et la tyrannie produisent peu, et le fait seul de la richesse du pays prouve que la condition des hommes sous le régime féodal, n'était pas aussi déplorable que l'ont dit certains écrivains.

Il y a encore d'autres faits puisés dans l'histoire, qui peuvent jeter du jour sur l'état moral de la nation. A cette époque là, en 1214, les conquêtes de Philippe-Auguste alarmaient l'Europe; l'Angleterre, l'Allemagne et les Pays-Bas se liguèrent pour le combattre, absolument comme elles le firent 600 ans plus tard contre un autre conquérant. L'enthousiasme était universel parmi les coalisés, qui

ne voulaient rien moins que « conquèter » toute la terre du roi Philippe, Celui-ci, sans se dissimuler et sans craindre le péril, pour conjurer l'orage, convoqua tous ses feudataires et toutes ses communes, et leur assigna Péronne pour rendez-vous général. « Le tocsin bondissait dans les beffrois de toutes les communes, et chaque ville, chaque bourgade, chaque manoir, se hâtait d'envoyer son contingent à l'armée chargée de défendre le territoire contre l'invasion; la chevalerie ne montrait pas moins de zèle que le menu peuple ; tout était emporté par ce mouvement de nationalité. » La bataille eût lieu près du pont de Bovines, la victoire fut complète, l'armée des coalisés fut taillée en pièces et la France fut sauvée. « Qui pourrait dire la très grand'joie et la très grand'fête que tout le peuple fit au roi alors qu'il s'en retourna en France après la victoire ! les clercs chantaient par les églises doux chants en louanges de notre Seigneur; les cloches sonnaient à carillon ; les moûtiers étaient ornés dedans et dehors de draps de soie; les rues et les maisons des bonnes villes étaient vêtues et parées de courtines et de riches garniments ; les voies et les chemins étaient jonchés de rameaux d'arbres verts et de fleurs nouvelles; tout le peuple, petits et grands, hommes et femmes, vieils et jeunes, accouraient, à grande compagnie, aux carrefours des chemins; les vilains et les moissonneurs s'assemblaient, leurs rateaux et leurs faucilles sur le col. Les bourgeois et la multitude des écoliers de l'Université allèrent à la rencontre du roi, et montrèrent, par leurs actions, la grand joie de leurs cœurs; ils firent une fête sans égale, et, si ne leur suffisait pas le jour, ils festoyaient la nuit à grands luminaires. Pendant ces réjouissances, les milices communales qui s'étaient si bien comportées pendant la bataille, vinrent en pompe remettre leurs prisonniers au prévôt de Paris. Plus de cent chevaliers étaient tombés entre leurs mains, sans compter les petites gens. » Est-ce un peuple abruti, est-ce une nation dégénérée qui répond ainsi à l'appel de la patrie en danger, et qui vole avec tant d'unanimité à sa défense? Est-ce dans des cœurs abattus par la misère, ulcérés par la tyrannie que peuvent éclater ces sentiments patriotiques qui se manifestent, après la victoire, par cette immense joie dans laquelle se confondent tous les rangs de la nation, clercs, moines, vilains, nobles, bourgeois, écoliers? De si nobles élans n'indiquent-ils pas au contraire que les masses étaient animées des sentiments les plus élevés, l'amour



de la patrie, la passion de la gloire, l'instinct de la nationalité, l'attachement au prince qui venait de sauver le pays, et ces sentiments auraient-ils pu exister si ces hommes n'avaient trouvé dans le pays que servitude, vexations, honte et misère? Non, ce n'est pas possible.

D'ailleurs le langage et la conduite des rois de cette époque éloignent encore ces idées de servitude et d'abrutissement. A preuve, les belles paroles de Philippe-Auguste, adressées aux barons qui l'entouraient, le jour de la bataille de Bovines : « Seigneurs, leur » dit-il, vous êtes tous mes hommes et je suis votre sire, et vous » ai moult aimés et ne vous fis onc tort ni déraison; ains vous ai » toujours menés par droit, pour ce, si pris à vous tous que vous » gardiez hui mon corps et votre honneur et le notre, et si vous » voyez que la couronne soit mieux employée en l'un de vous qu'en » moi, je m'y octroie volontiers et le veux de bon cœur. — Quand » les barons l'ouirent parler, si commencèrent à pleurer de pitié » et lui dirent : — Sire, pour Dieu merci, nous ne voulons roi, si » non vous! or, chevauchez hardiment contre vos ennemis, et nous » sommes tous appareillés de mourir avec vous. » (*Récit de Guillaume le Breton.*) — Témoin encore la conduite de saint Louis à son retour de la Terre-Sainte. « En longeant l'île de Chypre, la grande galère du roi toucha les rochers qui emportèrent une partie de la quille. Les marins conseillèrent au roi de passer sur un autre navire parce qu'il n'était pas certain que la galère put tenir la mer sans péril jusqu'en France, mais Louis IX refusa de suivre cet avis. « Si je descends de la nef, dit-il, cinq ou six cents personnes qui » sont céans et aiment autant leurs corps, comme je fais le mien, » n'oseront rester après moi, descendront en l'île de Chypre, et » jamais n'auront plus espoir ni moyen de retourner en leur pays. » J'aime mieux mettre moi, la reine et mes enfants en danger et » en la main de Dieu, que de faire un tel dommage à si grand » peuple. » (*Récit de Joinville.*) — Il est difficile de rencontrer quelque chose de plus admirable dans l'histoire que cette profession d'égalité des hommes, faite par un roi, au péril de sa vie. Louis IX ne fut point victime de son généreux dévouement; la galère essuya une tempête sans sombrer et arriva au port d'Hyères après dix semaines d'une traversée laborieuse. » Cette conduite d'un roi si pleine d'humanité, d'abnégation et de courage, ne devait-elle pas

élever l'âme de tous ceux qui l'entouraient, et les barons qui s'attendrissaient aux nobles paroles de Philippe-Auguste, étaient-ils sans cœur et sans entrailles? non, c'était des chevaliers qui avaient fait vœu de verser leur sang pour la défense des faibles et des opprimés, qui professaient un culte presque religieux pour les femmes, et qui regardaient l'oubli de leurs serments comme un déshonneur. Avec de tels sentiments ils ne devaient pas, en général, user durement du pouvoir absolu que les institutions féodales leur donnaient sur leurs vasseaux. Ce pouvoir était mitigé par les mœurs et par la hiérarchie qui rendait chaque seigneur sujet d'un autre seigneur plus puissant. Sans doute il y avait des hommes méchants qui abusaient de leurs forces et devenaient de petits tyrans, dont les déplorables excès, ou les crimes, sont arrivés jusqu'à nous; mais ils devaient être des exceptions. Les vœux de la chevalerie, l'opprobre qui s'attachait à la félonie; le respect de la femme, si général et si profond, qu'il s'alliait et se confondait avec le sentiment religieux dans le culte de la Vierge (les plus beaux édifices de ce siècle, à Châlons, comme à Reims et à Paris, ont été consacrés à Notre-Dame) étaient les sentiments qui dominaient à cette époque; c'était le cours des idées qui constitue ce que nous appelons aujourd'hui l'opinion publique; et qui oserait dire que ces idées n'étaient pas plus élevées, plus honorables et plus utiles que celles qui dominent de nos jours et qui forment l'opinion si indulgente pour les fortunés de la bourse et pour les mœurs du demi-monde. Et, croit-on que si, à l'exemple de quelques romanciers, un historien sérieux voulait fouiller nos annales judiciaires, il n'y trouverait pas une masse de crimes et d'horreurs, qui pourraient faire croire que nous vivons dans une société épouvantable, méritant l'anathème que plusieurs écrivains ont fulminé contre les siècles passés. Le régime féodal a donné à la France deux siècles de prospérité. Malgré les expéditions lointaines des Croisades qui enlevaient des richesses immenses et l'élite des guerriers; malgré les guerres de tous genres, étrangères, civiles, sociales et religieuses, la France devint forte et puissante, elle se couvrit de magnifiques monuments, le règne des lois s'y développa, la langue nationale se forma par les efforts des poètes troubadours et trouvères, en tête desquels il faut placer notre comte de Champagne, Thibault, et sous la plume des historiens dont le plus célèbre est encore un champenois, le sir de

Joinville. Philippe-Auguste fit trembler ses voisins par sa bravoure, son habileté et ses conquêtes, et Louis IX fut l'arbitre de l'Europe par sa sagesse et ses vertus. Les siècles de Philippe-Auguste et de saint Louis ont donc leur grandeur qui ne leur laisse rien à envier au siècle de Charlemagne, à celui de Louis XIV et aux splendeurs du grand Empire.

N'affectons pas le mépris pour les temps anciens et ne soyons pas si fiers de notre civilisation moderne; rendons justice à nos aïeux et reconnaissons franchement que Notre-Dame de Paris vaut bien le Louvre, et que la journée de Bovines est aussi glorieuse que celle d'Auzterlitz.

Canton de Fère-Champenoise.

Ce canton, situé presque entièrement sur le plateau crayeux de la Champagne, est cependant assez productif en grains par l'effet des bonnes cultures. Il contient 19 communes.

ANGLUZELLES ET COURCELLES, *Angluzella*, pouillé de Troyes (pop. 354 hab.), à 51. kil. d'Epernay et 50 de Châlons. Angluzelles, sur la rive gauche de la Pleurre, a pour complément Courcelles, hameau considérable avec une église ; ancien fief dont le seigneur avait une justice particulière. Le territoire se compose de terres labourables et de prés marais traversés par un canal de dessèchement.

Ce village a eu jadis un prieuré. L'évêque de Troyes, Hatton, donna la cure d'Angluzelles, *Angledura*, en 1122, à l'abbaye de Montiéramey. La seigneurie relevait du marquisat de Pleurs.

BANNES, *Banna*, pouillé de Châlons (pop. 453 hab.), à 34 kil. d'Epernay, 39 de Châlons, est limitrophe des marais de Saint-Gond. Presque tout le terroir est en terres labourables et en prairies artificielles.

Les religieux de la Charmoye, dès l'an 1209, levèrent les dîmes de Bannes, désigné sous le nom de *Balna* en 1209, et de *Bianna*, en 1337, dans les titres de cette abbaye.

BROUSSY-LE-GRAND, *Broceyum*, pouillé de Châlons, est appelé *Vicaria Brociacensis* en 813 (charte de l'abbaye de Saint-Martin, de Tours, p. 673). — *Brociacum* en 1161



(cart. de l'abbaye d'Oyes; — et, en 1229, *Brociacum* (tit. de l'abbaye d'Andecy, inv. p. 16.), (pop. 575 hab.), à 37 kil. d'Epernay et 43 de Châlons. Situé près des marais de Saint-Gond. Les 4/5e du territoire de Broussy sont consacrés à la culture; il y a peu de prés, mais beaucoup de prairies artificielles. Les habitants s'adonnent à l'agriculture, à l'engraissement et au commerce de bestiaux.

Broussy est au pied du MONT-AOUT (*Mons-Augustus*, époque gallo-romaine), mamelon élevé de 221 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la limite qui séparait la Gaule-Belgique de la quatrième Lyonnaise; — Il est isolé dans une plaine qu'il domine de plus de 100 mètres, à peu de distance des collines qui commencent le bassin de Paris. Son sommet, dont la superficie est de plus de 40 hectares, est entièrement boisé.

CONNANTRAY, *Connantrellium*, pouil. de Châlons (pop. 236 hab.), à 38 kil. d'Epernay et 34 de Châlons. Ce village, sur la Vaure, n'est séparé de Vaurefroy que par la grande route. Le sol est ingrat, et beaucoup de terres restent en jachères pendant plusieurs années.

CONNANTRE, *Connantra*, pouillé de Châlons (pop. 621 hab.), à 43 kil. d'Epernay et 42 de Châlons. Ce village est formé de deux rues séparées par la rivière que l'on traverse à l'aide de trois ponts et deux gués; — le territoire se compose de terres labourables, de prés artificiels très nombreux, et de prairies naturelles arrosées par la Vaure et des fontaines qui prennent leurs sources au pied du Mont-Aout; — une partie des habitants travaillent à la bonneterie.

Ce village est cité dans un titre de l'abbaye de Toussaints, de 1238 (inv. p. 97).

CORROY, *Corretum*, pouil. de Châlons (pop. 298 hab.), à 44 kil. d'Epernay et 43 kil. de Châlons, est resserré entre deux collines. Son territoire, formé de terres labourables et de prés naturels, est arrosé par un petit cours d'eau qui va se réunir au ruisseau de Fère-Champenoise.

Ce village a eu un couvent de Prémontrés dont il ne reste que l'église qui est vaste et fort remarquable; la charpente, particulièrement, est d'un travail soigné; celle de la galerie date de 1135, et l'on dit la construction de la galerie bien postérieure à celle de l'église; — il est cité en 1403 dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. p. 291).

COURCEMAIN (pop. 258 hab.), à 54 kil. d'Epernay et 53 kil. de Châlons. *Curta manus*, en 1263, tit. de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 22). Le territoire de ce village est formé de terres labourables, de prairies artificielles et de marais desséchés. Beaucoup d'habitants font de la bonneterie dont la vente est le commerce du pays.

Les dîmes de Courcemain étaient levées par les seigneurs de Linage et de la Condre.

FAUX-FRESNAY, *Fagi*, pouil. de Troyes. — *Folli*, en 1145, chart. de Hatton, évêque de Troyes (pop. 675 hab.), à 50 kil. d'Epernay et 50 kil. de Châlons, est formé de deux villages considérables, éloignés l'un de l'autre d'un kilomètre. Cette commune, située dans un terrain plat et marécageux, est arrosée par la Maurienne et par trois fontaines, alimentant chacune un ruisseau, qui viennent se jeter dans les marais de la Pleurre. Sur les 2,700 hectares qui forment le territoire, 500 sont en prairies artificielles. Outre la culture, on engraisse des bestiaux; on tire de



la tourbe du marais, on fabrique de la bonneterie et on fait le commerce de vins de Bourgogne.

La cure de Faux fut donnée en 1140 par Hatton, évêque de Troyes à l'abbaye de Montiéramey. Les dîmes étaient levées par le doyen de Gayes et le commandeur de Barbonne.

L'église de Faux a des vitraux remarquables sur l'autel de la chapelle Saint-Nicolas; on y voit un rétable en chêne sculpté, représentant des scènes de la passion; il parait très ancien, et malgré les détériorations amenées par le temps, ce rétable est considéré comme un objet d'art très précieux. On croit qu'il est dû à la munificence d'un évêque de Troyes.

FÈRE-CHAMPENOISE, *Fera Campanica*, pouillé de Châlons (pop. 2021 hab.), à 37 kil. d'Epernay et 36 kil. de Châlons, est une petite ville traversée par la Vaure et environnée de terres presqu'entièrement consacrées à la culture. Il s'y fait un commerce assez important de bestiaux, élevés et engraissés dans le pays; de vins que l'on tire de la Bourgogne; de sacs, de tuyaux et de seaux à incendie en toile sans coutures, et de toiles communes fabriquées dans le pays.

Fère-Champenoise, autrefois entouré de fossés et de murailles, avait deux églises, un château et un petit couvent. En 1756, un incendie dévora plus de 300 maisons en deux heures. La ville a été rebâtie sur un plan plus régulier. Une de ses églises, qui avait échappé au désastre n'est plus en rapport avec l'importance de la population. C'est près de ce bourg que, le 25 mars 1814, l'armée russe et prussienne joignit l'armée autrichienne, et leurs forces réunies accablèrent le corps français commandé par Marmont. Après une lutte héroïque, les Français furent obligés de battre en retraite et d'abandonner à l'ennemi la route

de Paris. Ce fut la dernière bataille dont les plaines de la Champagne furent le théâtre. (1)

GOURGANÇON, *Gourgansonnum*, pouillé de Châlons (pop. 433 hab.), à 45 kil. d'Epernay et 41 de Châlons, est tra-

(1) Voici en quels termes l'historien Thiers raconte ce noble et triste épisode de cette guerre sanglante : « Le général Pacthod cherchant à rejoindre les maréchaux Mortier et Marmont, se dirigeait sur Fère-Champenoise. Il marchait avec 3,000 gardes nationaux formés en carrés et avait été contraint de se réfugier dans un fond couronné de tous côtés par les troupes ennemies. Ces troupes qui ne se reconnaissaient pas d'abord, car elles appartenaient, celles-ci à Blücher, celles-là au prince de Schwarzenberg, avaient tiré les unes sur les autres. Bientôt revenues de leur erreur, elles avaient croisé leurs feux sur les malheureux carrés du général Pacthod. Les deux derniers de ces carrés, chargés de faire l'arrière garde depuis Villeseneux, n'avaient cessé de montrer une constance héroïque, quoique composés de gardes nationaux qui, pour la plupart, n'avaient jamais fait la guerre ; entourés et accablés de mitraille, ils avaient tenu ferme jusqu'à ce que, démolis par l'artillerie et enfoncés enfin par la cavalerie, ils furent sabrés presque jusqu'au dernier homme. Les trois autres, poussés vers les marais de Saint-Gond, finirent par se confondre en une seule masse, se refusant toujours, sous des flots de mitraille, à mettre bas les armes. Chaque décharge d'artillerie y produisait d'affreux ravages.

» L'empereur Alexandre et le roi de Prusse accourus sur les lieux furent touchés de tant d'héroïsme. Alexandre envoya un de ses officiers les sommer en son nom, et alors ce qui en restait se rendit à lui. Ce prince ne put s'empêcher de concevoir des inquiétudes en voyant de simples gardes nationaux se défendre avec cette énergie et il en témoigna son étonnement et son admiration quelques jours plus tard. Cette cruelle journée de Fère-Champenoise, que les coalisés ont décorée du nom de bataille, ne fut que la rencontre fortuite de deux cent mille hommes avec quelques corps égarés qui se battirent dans la proportion d'un contre dix. (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 567.)

versé par la Semoine. Ses habitants se livrent à la culture, engraissent des veaux et fabriquent de la bonneterie; — il est cité en 1646 dans un titre de l'abbaye de Saint-Basle.

HAUSSIMONT, *Haussimons*. pouillé de Châlons (pop. 170 hab.), à 41 kil. d'Epernay et 29 kil. de Châlons. Le territoire de ce village est d'une fertilité médiocre; il est traversé par la grande route, arrosé par la Somme et presque tout entier consacré à la culture des céréales.

LENHARRÉE, *Lenharreyum*, pouillé de Châlons (pop. 249 hab.), à 36 kil. d'Epernay et 30 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur la Somme : beaucoup de terres labourables, quelques prés-marais et quelques bois de sapins forment son territoire. Il payait la dîme aux religieux de Gaye.

L'église est assez remarquable par son ancienneté; le style de transition de son architecture la fait remonter au XIIe siècle; elle forme une croix latine avec trois nefs et un transept; le chœur, dans lequel se trouvent le plein-cintre et l'ogive, est voûté en pierre; le portail primitif étant tombé, il fut reconstruit en 1780. On croit que cette église était primitivement annexée à un couvent dédié à Sainte-Marie, dont on retrouve encore les fondations dans le cimetière.

En fouillant le terrain de ce village, on a trouvé des souterrains renfermant des médailles gauloises et romaines, des ossements humains avec des colliers et des bracelets dans lesquels les os étaient encore engagés.

MARIGNY, *Maragnium*, pouillé de Châlons (pop. 145 hab.), à 62 kil. d'Epernay et 51 kil. de Châlons. Ce village est situé au couchant de la vallée de la Pleurre. Le

territoire se divise en terres labourables, prés, bois et marais; ces derniers produisent de beaux chanvres et d'excellents légumes : l'agriculture occupe tous les bras. Les dîmes était levées autrefois par le chapitre de Sézanne.

MONTÉPREUX, *Mons superior*, pouillé de Châlons (pop. 83 hab.), à 45 kil. d'Epernay et 33 kil. de Châlons. Cette commune est entourée de collines élevées. Les habitants sont uniquement cultivateurs. Son église est évidemment un reste d'une église plus considérable, ce qui donne à penser que ce pays a eu jadis une plus grande importance.

NORMÉE (pop. 190 hab.), à 35 kil. d'Epernay et 29 kil. de Châlons. Ce village, presqu'entièrement neuf, est situé sur la rivière de Sommesous, qui fournit beaucoup de truites excellentes. Les habitants, presque exclusivement cultivateurs, font beaucoup de chanvres, engraissent des bestiaux et élèvent des abeilles.

ŒUVY (pop. 191 hab.), à 42 kil. d'Epernay et 38 kil. de Châlons. Cette commune, située entre deux collines élevées de 136 et 140 mètres au-dessus du niveau de la mer, offre de temps en temps un fait météorologique assez remarquable. Œuvy n'a pas de filet d'eau, mais lorsqu'il pleut longtemps et abondamment, les puits qui ont 15 et 18 mètres de profondeur, débordent, inondent une partie de la commune, et forment une sorte de petite rivière qui pénètre dans les maisons, dans les granges et surtout dans les caves, au fond desquelles on voit en même temps jaillir des sources particulières.

Les habitants de ce village sont essentiellement cultivateurs; ils élèvent et engraissent des bestiaux; quelques uns fabriquent de l'huile et d'autres de la bonneterie.



OGNES, *Ogna* (pop. 149 hab.), à 46 kil. d'Epernay et 46 kil. de Châlons. Ce village, formé d'une seule rue, a une église et un château. Le territoire est arrosé par plusieurs cours d'eau qui débordent l'hiver et couvrent des prés assez étendus. Les habitants cultivent du grain, du chanvre, des légumes et beaucoup de prairies artificielles.

THAAS (pop. 183 hab.), à 53 kil. d'Epernay et 52 kil. de Châlons, *Thaasum*, top. du diocèse de Troyes; — *Tastum*, ch. de Hatton, évêque de Troyes, *Gallia christ.* (t. XII). Ce village, très-allongé, est à peu de distance de la Pleurre, qui le sépare d'Angluzelle; son territoire est composé de terres labourables et de prés plus ou moins marécageux.

De Thaas, dépendait le château de Thionville, qui a été détruit vers 1420; il ne reste plus que les fossés; la contrée qu'il occupait a conservé le nom de Thionville. La BLOSSIÈRE est aussi une dépendance de Thaas, citée en 1217 dans un titre de l'abbaye de la Charmoye.

VASSIMONT et CHAPELAINE (pop. 170 hab.), à 39 kil. d'Epernay et 28 de Châlons. Ce village ayant été détruit en 1753 par un incendie, a été reconstruit sur un plan régulier; son territoire contient beaucoup de terres labourables, des prés-marais et des bois.

Vassimont est appelé, en 1486, *Vassilemont*, tit. de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. t. II., p. 95), et faisait autrefois partie de la baronnie de Chapelaine, qui est aujourd'hui une de ses dépendances.

Il est un certain champ dans lequel on a trouvé, en labourant, beaucoup de monnaies romaines à l'effigie de l'empereur Constantin et de ses fils.

Vassimont a pour écart CHAPELAINE, qui était, au

XIIe siècle, un château-fort appartenant au comte Thibault, roi de Navarre. Ce château fut cédé, en 1234, à Renier III, seigneur de Nogent en Bassigny, en dédommagement de sa forteresse, dont Thibault s'était emparé après une année de siége, pour le punir d'un acte de félonie. En 1252, Chapelaine fut érigé en baronnie, en faveur d'un nommé Audry de Nogent, et cette baronnie fut acquise, en 1608, par Georges Largentier, financier, qui, s'étant rendu adjudicataire des fermes d'Henri IV, avait amassé une fortune prodigieuse. Choisissant un des plus tristes pays de la Champagne, pour y faire d'énormes dépenses, il fit construire à Chapelaine un château magnifique qui ne subsista pas longtemps. Ce somptueux édifice fut dévoré par les flammes, à l'exception de la chapelle, qui ne fut détruite que plus tard, et ses débris servirent à la reconstruction de l'église de Vassimont.

VAUREFROY (pop. 132 hab.), à 39 kil. d'Epernay et 35 kil. de Châlons, touche à la route de Paris à Strasbourg. Cette petite commune est arrosée par la Vaure, qui prend sa source à peu de distance des habitations. Elle n'a pas d'église depuis longtemps. Les habitants s'adonnent à la culture et engraissent quelques bestiaux.

VAURE (la), rivière appelée aussi la Pleurre, qui prend sa source à Vaurefroy, arrose Connantray, Fère-Champenoise, Connantre, et se jette à Pleurs, dans la rivière des Auges.

CANTON DE MONTMIRAIL.

Ce canton, situé en entier sur les terrains tertiaires du bassin de Paris, est arrosé par le Petit-Morin et traversé par une grande route de Paris. Il possède un sol fertile et de fort beaux bois.

Le canton contient 24 communes, savoir :

BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL (pop. 424 hab.), à 39 kil. d'Epernay et 65 kil. de Châlons, est situé dans une vallée profonde sur le Petit-Morin, et entouré de plusieurs écarts, dont plusieurs ont été autrefois des fiefs.

En 1223, deux seigneurs de Bergères fondèrent et dotèrent le couvent de Notre-Dame-de-la-Grâce, près de Courbetaux. — Un fils naturel de Charles IX, Charles de Valois, devint seigneur de Bergères en épousant, à 77 ans, Mademoiselle de Nargonne qui n'en avait que 23; il mourut en 1650. Un membre de cette famille, Claude de Nargonne, fit rebâtir l'église en 1661. — Ce village est séparé en deux parties par la rivière : la partie méridionale était du bailliage de Sézanne et de la coutume de Meaux, et sa partie septentrionale, du bailliage et présidial de Château-Thierry, coutume de Vitry. Un château moderne assez remarquable, est habité par la famille de Plinval.

BOISSY (pop. 330 hab.), à 37 kil. d'Epernay et 69 de Châlons. — *Boussiacum*, pouillé de Troyes; — il est encore appelé *Buccidus*, en 859, dans une charte de Charles-le-Chauve; — *Buxeius*, en 1138, dans une charte de Hatton, évêque de Troyes (com. f. 267); — et, *Boissy-le-Repost*, dans un titre de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 16). Ce village

se trouve dans la vallée du Petit-Morin, qui le partage en deux; il est environné de plusieurs hameaux.

Boissy était le siége d'un bailliage ressortissant au Châtelet de Paris; les officiers, dont la juridiction s'étendait sur Boissy et Corfélix, recevaient leur commission de l'abbesse et des religieuses de Farmoutier, dames de Boissy.

En 1138, Hatton, évêque de Troyes, eût avec Gosselin, évêque de Soissons, un différend à propos des limites de leur diocèse, au hameau de Fontaine-Aubron, dépendant de Boissy; les arbitres adjugèrent à chaque prétendant la moitié du pays en litige.

On prétend que Boissy a possédé un couvent d'hommes et plusieurs couvents de femmes, ce que paraissent confirmer des noms de contrées et des vestiges d'habitations.

CHARLEVILLE (pop. 428 hab.), à 38 kil. d'Epernay et 59 de Châlons. — *Caroli villa*, pouillé de Troyes; — en 1063, *Villa Caroli*, charte de Hugues, évêque de Troyes, *Gallia Christiana* (t. XVII). Ce village, qui a plus de deux kilomètres de longueur, est situé sur un plateau élevé au nord-est de la forêt du Gault. Le hameau dit le CLOS-LE-ROI, une de ses dépendances, en est éloigné de 4 kilomètres; en 1773 il appartenait aux descendants du financier Georges Largentier, qui avait fait bâtir le château de Chapelaine; dans ces derniers temps, il fut occupé par le fils du ministre de l'empire, Daru.

Les caves et les puits que l'on trouve fréquemment font penser que ce village a été jadis plus important.

CORFELIX (pop. 213 hab.), à 37 kil. d'Epernay et 56 kil. de Châlons; — *Courfelix*, pouillé de Troyes; — *Curia Felicis*, top. du diocèse de Troyes, est situé sur la rive gauche du Petit-Morin, dans un vallon agréable et fertile.

Les dames de Farmoutier partageaient les droits de seigneurie de ce pays avec le baron de Mareuil. Une de ses dépendances, la ferme de SAINT-BRISSON, fut un fief important possédé par Pierre de Mornay, gouverneur d'Orléans, en 1401.

CORROBERT (pop 213 hab.), à 31 kil. d'Epernay et 62 kil. de Châlons, est bâti entre des collines élevées de plus de 200 mètres. Ce village reçoit de l'eau de dix sources qui ne tarissent pas. Le sol est fertile ; les habitants élèvent et engraissent des bestiaux.

On y trouve les vestiges d'une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Eulalie.

COURBETAUX (pop. 251 hab.), à 40 kil. d'Epernay et 64 kil. de Châlons; *Courbetost*, pouillé de Troyes; — nommé *Curia berthodi*, 1223, top. du diocèse de Troyes; — en 1558, *Corbetot*, tit. de l'abb. d'Andecy (inv. p. 23). Le territoire de ce village, arrosé par le Petit-Morin, est composé de terres labourables et de bois. La seigneurie appartenait à l'abbaye d'Andecy. — Parmi ses nombreuses dépendances, on voit la ferme de LA GRACE, bâtie sur l'emplacement d'une abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1223 par deux frères Barthélemy et Collard, seigneurs de Bergères. Elle reçut de l'évêque de Troyes les dîmes de Fontaine-Denis et de Saint-Quentin, et beaucoup d'autres dons qui furent confirmés par une bulle du pape, en 1228. Plus tard cette abbaye devint un prieuré de Bernardins, à la collation de l'abbé de Clairvaux. Vers l'an 1209, le corps de sainte Hélène, patronne de Troyes, ayant été apporté de Corinthe à Troyes, un prêtre, né à Courbetaux, avait fait sur cette sainte une légende si invraisemblable, qu'elle fut supprimée par la Sorbonne en 1708.

Courbetaux a pour dépendance la ferme de Beaumont, ancien couvent, puis prieuré de Bernardins (*Prioratus de bello monte*, pouillé de Troyes), dont il est parlé en 1191 dans un titre de l'abb. de Cheminon (inv. p. 20).

FROMENTIÈRES (pop. 566 hab.), à 26 kil. d'Epernay et 51 kil. de Châlons; *Fromentieris*, pouillé de Châlons; — *Fromenteris*, en 1406 (tit. de l'abb. de Saint-Sauveur de Vertus, p. 55), est situé sur un plateau fertile et bien cultivé; l'abondance et la qualité du froment qu'il produit donnent l'étymologie du nom du village. Les habitants s'occupent uniquement de culture et de l'élève du bétail. Son église est remarquable par un rétable, en bois sculpté, représentant la vie de Jésus-Christ.

JANVILLIERS (pop. 222 hab.), à 31 kil. d'Epernay et 55 kil. de Châlons. Ce village, placé au centre d'un territoire excellent et bien cultivé, a une belle place traversée par un ruisseau affluent du Surmelin; — les céréales, les fromages et les fruits y sont d'une qualité très remarquable.

Son église paraît fort ancienne.

L'ECHELLE (pop. 284 hab.), à 36 kil. d'Epernay et 62 kil. de Châlons; *Leschelles*, en 1215, tit. de l'abb. d'Andecy (inv. p. 39). Ce village est composé du chef-lieu et de huit hameaux; le chef-lieu était dans une situation d'un abord difficile; ses maisons sont échelonnées le long d'une rue, autrefois ravinée par les eaux pluviales et très boueuse en hiver, mais aujourd'hui bien améliorée par l'établissement d'une bonne chaussée; une allée d'arbres, de trois kilomètres, le réunit à Montmirail; les habitants se livrent à la culture, élèvent des bestiaux et fabriquent des meules.

L'église a des vitraux peints; dans un des écarts on voit une haute tourelle et des fossés, restes d'un ancien château; — il y a aussi une contrée dite de l'Abbaye, dans laquelle a existé, dit-on, un monastère dépendant de celui de Chezy (Aisne).

On a trouvé récemment dans le cimetière une statue en pierre représentant un homme à genoux, portant l'habit et les insignes d'un commandeur de Malte.

LE GAULT (pop. 674 hab.), à 42 kil. d'Epernay et 64 kil. de Châlons; *Gaudum*, 1179, charte du comte de Troyes, Henri Ier, pour l'église Saint-Nicolas de Sézanne, *Camuzet, auctarium*, f. 36. Le nom de ce village vient probablement du mot celtique *Gault*, qui signifie forêt. Une grande partie de son territoire est effectivement couverte de bois, dont l'exploitation est favorisée par la route de Sézanne à Montmirail, qui traverse le pays, et occupe autant de bras que la culture.

Une grande partie de la forêt du Gault fut donnée par le roi de Navarre, comte de Champagne, en 1294, à l'abbaye de Notre-Dame de Vertus, qui avait un prieuré dans ce village; — *Prior de Gaudo de abbatia beatæ Mariæ de Virtuto*, pouillé de Troyes.

La seigneurie du Gault a appartenu au maréchal Fabert et à la maison de Caylus.

L'église du Gault est fort ancienne; — on remarque sur les vitraux des fleurs de lys et une reine à genoux devant des prélats; les armes du dauphin ainsi que les armes de France sont sculptées dans une des chapelles.

Dans les écarts de cette commune, au hameau du Reconde, on voit un mur très solide et très épais nommé la haute tour de la Maison-Dieu, qu'on fait remonter au temps de la reine Blanche; les environs présentent des traces de fondations en grand nombre.

Un autre écart, le hameau de Mont-Vinost, a été un ancien fief et un prieuré; — *Prior de Male vicino*, pouillé de Troyes.

LE THOULT-TROSNAY, *Tullum*, pouillé de Troyes (pop. 387 hab.), à 33 kil. d'Epernay et 55 de Châlons, est situé sur le Petit-Morin, entre deux monts élevés de plus de 200 mètres. Les terres labourables forment moitié de son territoire, des bois et des prés, arrosés par le Morin et des sources nombreuses, forment le reste.

L'église du Thoult est très ancienne et de style roman; sa cure était un prieuré de l'ordre de Cluny, à la nomination du doyen de Gaye.

Trosnay, ancienne commune réunie au Thoult, était autrefois le siége de la baronnie des seigneurs de Montmirail; — les biens appartiennent aujourd'hui à l'hospice de cette ville, en vertu d'une donation faite par Mme de Doudeauville.

Il existe dans ce même village un beau domaine appartenant à une très ancienne famille de cultivateurs, du nom de Crapart. Un de ses membres fut notaire à Montmirail en 1525, un autre curé à Courbetaux en 1559 et un troisième procureur syndic à Rieux en 1649.

LE VEZIER (pop. 338 hab.), à 50 kil. d'Epernay et 74 de Châlons (*Vereyum*, pouillé de Troyes; — *Verzeium*, cart. de l'abbaye d'Oyes), forme la limite du département. Les habitants sont cultivateurs; point de commerce, point d'industrie spéciale. Ce village et les hameaux qui en dépendent étaient du bailliage de Sézanne, et payaient la dîme à l'abbé de Rebais.

MACLAUNAY, *Mascanoletum, Maclonai* (top. du diocèse

de Troyes) ; — *Mascou aunoy*, pouillé de Troyes (pop. 88 hab.), à 41 kil. d'Epernay et 65 kil. de Châlons, est une petite commune, située sur la route de Montmirail à Provins et à Sézanne, dont le territoire est presqu'entièrement formé de terres labourables.

Les dîmes de ce village étaient levées par le prieur de Montléon.

MÉCRINGES (pop. 200 hab.), à 41 kil. d'Epernay et 65 kil. de Châlons, *Mescringis*, pouillé de Troyes ; — dans un titre de 1361, *Mescangia ;* — dans un pouillé de 1626, *Mestringis*. Ce village, placé sur le Petit-Morin, à peu de distance de Montmirail, abrite une population qui n'a d'autre occupation que le travail des champs.

C'est sur le territoire de Mécringes que fut fondée, en 1208, par Jean de Montmirail, la Maison-Dieu de la Chaussée ; les ruines de la chapelle existent encore.

Philippe, sire de Mécringes, concourut, en 1229, à fonder l'abbaye de la Pitié, près de Ramerupt (Aube). L'année précédente il avait donné, au couvent de la Grâce, une rente en blé sur le moulin de Mécringes ; on voit le même Philippe aider à la fondation de l'abbaye de l'Amour-Dieu, commune de Troissy, laquelle fut réunie, en 1764, au prieuré de Montmirail.

Aujourd'hui le domaine de Mécringes dépend de celui de Montmirail.

MONTMIRAIL (pop. 2,600 hab), à 39 kil. d'Epernay et 63 kil. de Châlons, tient son nom *Mons mirabilis,* de la position admirable qu'il occupe sur une colline dominant la vallée du Petit-Morin, qui offre des sites charmants et de délicieux paysages. La ville n'est pas dépourvue d'agréments ; un grand château, fort ancien, avec de magni-

fiques dépendances et de belles avenues en occupe le centre : elle a un hôtel-de-ville, un hospice, une halle et des fontaines publiques. L'ancien couvent des dames de Nazareth, encore occupé aujourd'hui par un pensionnat de jeunes filles, tenu par ces dames, est digne d'attention. De belles forêts l'entourent. Le ruisseau des Égremonts, qui arrose son territoire, est remarquable par de nombreuses pétrifications de bois et de feuilles de chêne que l'on trouve dans son lit. A l'ouest de la ville, il se trouve une carrière de sable dans lequel on rencontre une grande quantité de coquillages.

Son église, qui a été notée par la commission archéologique, est une croix latine orientée, avec nef et collatéraux. Elle est tout entière de style ogival, remarquable par les sculptures des chapiteaux de ses colonnes et par les détails de l'ornementation répandus sur ses clefs de voûtes, spécialement dans les transepts et dans le sanctuaire. Dans ces deux parties de l'église, les maîtresses clefs sont sculptées en guirlandes et entourées de personnages représentés en bustes, dans des attitudes différentes.

L'antiquité de cette ville est constatée par des titres fort anciens. Ainsi on trouve une dotation de 1060, qui se rattache à la construction d'un château fort, détruit depuis longtemps, dont on remarque les ruines près du cimetière; on observe aussi des débris de tours et des restes de fossés au nord et à l'ouest de la ville; — on cite, en 1131, un seigneur de Montmirail, nommé Hélie qui, de concert avec les seigneurs de Broyes et de Pleurs, fonda le monastère de Notre-Dame d'Andecy.

Montmirail a été habité par plusieurs personnages célèbres et quelques-uns y sont nés.

En première ligne, on doit citer Jean de Montmirail et Helvide de Dampierre, sa femme, qui vivaient à la fin

du XIIe siècle. Ce seigneur s'était distingué, comme homme de guerre, en sauvant Philippe-Auguste, accablé par les Anglais, à la bataille de Gisors, et en prenant une part active à la quatrième croisade, où il fut fait prisonnier. A son retour, il fonda la maladrerie ou la Maison-Dieu de la Basse-Chaussée; il se fit admirer par une charité sans bornes, et après avoir beaucoup donné il se retira, à la fin de sa vie, au couvent de Longpont, près de Villers-Cotterets, où il mourut en 1217.

Sa fille, Marie de Montmirail, épousa le sire de Coucy, Enguerrand, et, en héritant de ses deux frères, morts sans postérité, elle apporta des biens immenses à la maison de Coucy. Enguerrand, devenu seigneur de Montmirail, était un vassal si redoutable, que Philippe-Auguste stipula, dans un traité avec le duc de Nevers, que ce duc ne donnerait sa fille, ni au comte de Champagne, ni au fils du roi d'Angleterre, ni à Enguerrand de Coucy. Il joua un grand rôle sur la scène politique de son temps; il fut de toutes les guerres de Flandre et d'Angleterre, contribua au gain de la bataille de Bouvines et périt malheureusement, en tombant de cheval, sur la pointe de son épée.

Après avoir passé successivement dans les maisons de Sarrebruck, de la Marck et de Silly, les biens de Montmirail échurent à Marguerite de Silly, femme d'une haute vertu, qui épousa Philippe-Emmanuel de Gondy; le troisième fils, fruit de cette union, naquit à Montmirail, le 20 septembre 1613. Ce fut Jean-François de Paule de Gondy, qui devint si célèbre sous le nom de coadjuteur et de cardinal de Retz, et qui termina une vie bien agitée, le 24 août 1679. Son éducation avait été confiée, par sa mère, à Vincent de Paule, qui était venu fonder, à Fontaine-Essarts, une communauté de lazaristes, qui fut transférée à Montmirail, en 1678.

Pierre de Gondy, duc de Retz, frère aîné du coadjuteur, devenu seigneur de Montmirail obtint, au mois d'août 1645, des lettres patentes portant que cette terre ne relèverait plus de Château-Thierry, mais de la tour du Louvre, ce qui ne l'empêcha pas de vendre, avant 1659, cette baronnie à Louis de la Trémouille; et pour récompenser les services de cet officier, Louis XIV éleva la baronnie de Montmirail à la dignité de duché-pairie. Ce seigneur mourut le 12 octobre 1666.

La famille de la Trémouille ne conserva pas longtemps la terre de Montmirail. Vers 1672, elle fut vendue au célèbre François-Michel Letellier de Louvois, ministre de la guerre du grand roi. Louvois fit rebâtir le château. Louis XIV s'y arrêta dans un voyage qu'il fit en Lorraine, et admira les points de vue sur la vallée du Morin, en regrettant que les jardins fussent privés d'eau; mais à son retour, il y trouva des bassins, que Louvois s'était empressé d'y faire creuser, remplis d'eau amenée, de Fontaine-Essarts.

Ce ministre étant mort en 1691, ses descendants conservèrent Montmirail. Un de ses petits-fils, César Letellier de Louvois, qui fut d'abord un jeune officier brillant, devint plus tard un général distingué; après avoir décidé le succès de la journée de Fontenoy et contribué au gain des batailles de Raucoux et de Laufeldt, il obtint le bâton de maréchal, et fut chargé du commandement d'une armée devant agir en Allemagne; il passa le Veser et remporta, le 26 juillet 1756, une victoire signalée sur le duc de Cumberland, vers Hattembeck. Des intrigues de cour l'ayant fait rappeler, en remettant le commandement au duc de Richelieu, il put lui faire connaître la gloire dont il venait de se couvrir. Il mourut en 1771, sans laisser d'enfants.

Le frère aîné du maréchal Letellier fut forcé, par la

12



faiblesse de sa santé, de renoncer à la carrière militaire; il s'adonna à l'étude des sciences, et présida l'Académie en 1773. Il mourut très jeune, ne laissant qu'une fille en bas âge qui fut élevée par sa grand'mère et mariée très jeune à M. de La Rochefoucauld, qui devint duc de Doudeauville et héritier de la terre de Montmirail. A la Révolution, le duc de Doudeauville fut forcé d'émigrer, mais la duchesse resta en France et conserva les biens qu'elle y possédait de son chef. Sous la Restauration, le duc de Doudeauville devint pair de France, directeur général des postes et, plus tard, ministre de la maison du roi. Il quitta ce poste lorsque Charles X entra dans la voie politique qui devait amener la révolution de juillet et la perte de sa dynastie. En rentrant dans la vie privée, le duc de Doudeauville se retira à Montmirail, où sa constante aménité, sa bienfaisance et sa bonté lui ont conquis tous les cœurs. Il y mourut en 1841, en laissant une mémoire qui sera toujours vénérée.

Son petit-gendre continue d'habiter Montmirail, en suivant les errements de famille; il paie à l'hospice de cette ville un tribut bien ancien, c'est une coupe de bois de vingt arpents, que les administrateurs de cet établissement sont autorisés à choisir dans les forêts dépendantes du château, en vertu d'une donation faite par Jean de Montmirail, dans le XIIe siècle.

La série d'hommes distingués qui ont habité le château de Montmirail suffirait sans doute pour l'illustration de cette petite ville. Cependant sa célébrité est due à une circonstance appartenant à un autre ordre de faits. Dans la campagne de 1814, quand Napoléon Ier suppléait par son génie et son activité au petit nombre de ses soldats, son coup-d'œil d'aigle saisit une faute de stratégie commise par les Russes et les Prussiens qui marchaient sur

Paris ; il se jette sur leur armée, la met dans une déroute complète, et il remporte une dernière et brillante victoire qui immortalisera à jamais le nom de Montmirail.

MORSAINS, *Morsinis*, pouil. de Troyes (pop. 279 hab.), à 48 kil. d'Epernay et 72 kil. de Châlons, est bâti sur un plateau et jouit d'une vue étendue et agréable ; — il a plusieurs écarts. Son territoire, en grande partie formé de terres labourables, contient beaucoup de prairies artificielles et de vastes bois faisant partie de la forêt du Gault.

La seigneurie de Morsains a longtemps appartenu à une branche de la maison des comtes de Champagne ; les quatre derniers membres de cette famille étaient des officiers très estimés de Louis XV, qui se distinguèrent dans toutes les guerres de leur temps. Elle appartient maintenant à la famille d'un ancien magistrat, M. Devaux, agronome judicieux, qui rendit au pays des services signalés.

La cure, prieuré de l'ordre des Augustins, était à la présentation de l'abbé de Saint-Jacques de Provins, qui y levait la dîme, conjointement avec le chapitre de Sézanne et le prieur curé.

L'église et le château se touchent. Le château se distingue par son antiquité. L'église est remarquable par son chœur, son portail et son clocher.

RIEUX, *Rivus*, pouil. de Troyes (pop. 280 hab.), à 43 kil. d'Epernay et 68 de Châlons, est situé dans une petite gorge entre deux ruisseaux affluents du Petit-Morin. Un petit château, très agréablement placé, domine le village dont les habitants s'occupent exclusivement de culture. Rieux était très anciennement un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoist, détruit dans les guerres, mais dont on voit encore quelques vestiges. En 1214, la dame de Rieux fait une donation à la Maison-Dieu de Montmirail.

La seigneurie de Rieux avait autrefois un château entouré de fossés qui fut démoli et reconstruit en 1777. Cette seigneurie, partagée en 1597 et recomposée en 1634, fut vendue en 1676 à Jean-Louis des Roys, qui avait été premier échevin de la ville de Lyon et intendant des domaines du duc d'Orléans. Madame des Roys fut sous-gouvernante des enfants d'Orléans avant madame de Genlis; elle eut quatre filles, et la plus jeune épousa M. de Lamartine, père du poète célèbre qui écrivit à Rieux ses premières méditations.

Un hameau, dépendant de Rieux, MONT-ROBERT a donné le jour à Jules Paré, qui a été ministre de l'intérieur en 1793. C'est à lui que l'abbé Barthélemy, dans les mémoires qui précèdent son voyage du jeune Anacharsis, paie un juste tribut de reconnaissance; il en cite une lettre dont le style respire une humanité bien rare à cette malheureuse époque.

L'église de Rieux est notée par la commission archéologique; son chœur est fort beau, il est remarquable par sa disposition et sa fenestration.

SOIGNY, *Soigniacum*, pouil. de Troyes ; nommé *Soigni*, en 1131, dans une charte de Thibault, *Gall. Chr.* (t. XIII), (pop. 84 hab.), à 36 kil. d'Epernay et 68 de Châlons. Ce petit village est situé en plaine; le territoire, arrosé par le Petit-Morin, est cultivé en céréales et en prairies artificielles. Un ancien château, converti en ferme, parait avoir appartenu à une commanderie de Malte.

SOIZY-AUX-BOIS (pop. 268 hab.), à 33 kil. d'Epernay et 52 kil. de Châlons. *Soiziacum in busco*, pouil. de Troyes, et *Soziacum*, en 1304, et dans un titre de l'abbaye de la Charmoye. Il est situé dans un vallon profond entouré de collines boisées; la plaine est divisée en terres labourables,

en prairies artificielles et en prés ou herbages. Ce village est assez ancien; en 1401, Guille de Saint-Denis, bailly de Montmirail, en était le seigneur.

TRÉFOLS (pop. 314 hab.), à 51 kil. d'Epernay et 75 kil. de Châlons, est appelé *Treffol* dans le pouillé de Troyes, et *Tréfolum*, en 1179, dans une charte de Henri Ier, comte de Champagne; *Camuset auctar.* f. 36. — Cette commune, bâtie sur une colline entre deux ruisseaux, est environnée de neuf écarts. Son territoire est étendu et fertile, les prairies artificielles en couvrent une bonne partie.

Tréfols était anciennement une petite ville entourée de murailles. Elle était traversée aussi par une voie romaine qui allait de La Ferté-Gaucher à Sézanne ou de Beauvais à Troyes. Il y avait deux paroisses et un couvent de Récollets, et dans les environs, sur son territoire, un grand nombre de fiefs, la plupart fortifiés; une commanderie de Malte et un couvent de religieuses. Tréfols était une des trois châtellenies qui composaient la vicomté de Sézanne. Le château fort de Doussigny était le siége de cette châtellenie et de la prévôté qui ressortissait au bailliage de Sézanne auquel elle fut réunie en 1576.

Ce pays eut beauconp à souffrir de la guerre à différentes époques. Le couvent de Belleau, abbaye de filles, fondé par Saint-Bernard dans le XIIe siècle, fut ruiné en 1567, et remplacé par un prieuré desservi par un religieux de Clairvaux. Dans le pouillé de Troyes, de 1407, on l'appelle *Abbatia de bella aqua*. De la tour de Champ-Gillard, d'où l'on découvrait tout le pays dans un rayon de trois ou quatre lieues, il ne reste que le fossé qui l'entourait. Des onze tourelles qui flanquaient le château fort de Doussigny, on en compte encore huit ou neuf en ruines. Enfin, il reste encore des traces de la voie ro

maine, et c'est sur ces traces que se sont fourvoyés, en 1814, l'empereur de Russie et les rois de Prusse et de Bavière, croyant suivre une grande route ils n'ont abouti qu'à une ferme où ils ont été obligés de coucher.

L'église n'est remarquable que par son ancienneté.

VAUCHAMPS (pop. 430 hab.), à 34 kil. d'Epernay et 57 kil. de Châlons, est situé sur la route de Châlons à Paris. Son sol est fertile, et produit céréales, fourrages, fruits et légumes. Les habitants sont occupés par la culture, par l'exploitation des bois, par l'extraction et le commerce de meules.

Vauchamps a été le théâtre d'un des épisodes du beau fait d'armes connu sous le nom de bataille de Montmirail.

VERDON (pop. 425 hab.), à 29 kil. d'Epernay et 58 kil. de Châlons, est situé dans un fond, au pied d'une sorte de promontoire élevé de 224 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il a pour dépendances cinq ou six écarts. Son territoire, formé de quelques prés, de bois et de beaucoup de terres labourables est arrosé par le ruisseau dit la VERDONELLE, et un grand nombre de sources.

Verdon avait autrefois un couvent ou un prieuré de l'évêché de Soissons; — son église est notée par la commission archéologique; elle est remarquable par ses voûtes et ses vitraux; — on trouve encore les ruines d'une propriété appelée la Commanderie, parce qu'elle a appartenu anciennement à un commandeur de l'ordre de Malte.

VILLENEUVE-LEZ-CHARLEVILLE, *Villa nova juxta caroli Villam*, charte de 1128, *Gall. christiana* (t. XII), (pop. 300 hab.), à 36 kil. d'Epernay et 55 kil. de Châlons. Cette commune est située sur un plateau, au milieu d'une belle

plaine que n'arrose aucun ruisseau et qui se partage en terres labourables, prairies artificielles, bois et prés; il y à des carrières d'où l'on tire des meules à moulin, dont la vente est la branche la plus importante du commerce du pays. Son église renferme un tombeau en marbre sous lequel est un caveau. (*V.* pour tout ce canton, la statistique de M. l'abbé Boitel).

CANTON DE MONTMORT.

Ce canton, situé dans la partie occidentale du département, est placé presque entièrement sur un plateau élevé de 100 mètres au-dessus du niveau de la Marne. La route de Châlons à Montmirail et celle d'Epernay à Sézanne s'y coupent à angles droits à Champaubert. Le Surmelin, affluent de la Marne, le partage en deux parties inégales. Les marais sont assez nombreux, le sol est argileux, il y a des carrières de pierre meulière, et presque sur tous les points l'horizon est borné par des bois.

Le canton de Montmort comprend 23 communes.

BANNAY, *Bannayum*, pouil. de Châlons (pop. 68 hab.), à 29 kil. d'Epernay et 52 kil. de Châlons, est un petit village situé dans une plaine entourée de bois, non loin d'un ruisseau marécageux qui descend de Fromentières et abonde en poissons. La majorité des habitants s'occupe de l'exploitation des bois.

BAYE, *Bayum*, pouillé de Châlons (pop. 674 hab.), à 27 kil. d'Epernay et 48 de Châlons, est un bourg formé

presque entièrement d'une longue rue inclinée qui suit la route d'Epernay à Sézanne, et dans laquelle coulent continuellement les eaux de plusieurs fontaines ; — il a pour dépendances plusieurs fermes et hameaux importants ; — son territoire est fort étendu, il contient une quantité considérable de bois, quelques vignes, des prairies et des terres labourables fertiles.

Baye a été le chef-lieu d'une baronnie ayant prévôté et bailliage, considérée comme le fief le plus éminent de la comté pairie de Châlons. Ce village est regardé comme la patrie de saint Alpin qui fut nommé le 7e évêque de Châlons, en 433. Après avoir sauvé cette ville des fureurs d'Attila en 451, il assista au Concile de Tours en 460, et mourut à Baye en 480. Ce ne fut qu'en 860 que son corps fut transporté de Baye à Châlons et déposé dans l'église Saint-André qui prit alors le nom de Saint-Alpin.

Dès le XIIe siècle, la seigneurie de Baye appartenait à la maison de Broyes. Simon, comte de Broyes, fonda, en 1131, sur le territoire de Baye, l'abbaye de femmes de Notre-Dame d'Andecy, qui fut dotée à la même époque par Thibault II, comte de Champagne. *Andecium, gallia christiana,* t. VII. — *Abattissa Andeciis*, pouil. de Troyes. Cette riche abbaye, qui était située dans une gorge boisée, n'est plus aujourd'hui qu'une maison de campagne dans laquelle on retrouve la nef de l'église.

Baye était encore important en 1555, puisqu'on y comptait huit prêtres ; — les murs qui l'entouraient ne furent démolis qu'en 1680.

L'église de Baye est une croix latine, orientée ; la nef a des collatéraux, l'abside est rectangulaire ; un clocher moderne carré, est assis sur le chalcidique ; la crypte est d'une haute antiquité si, comme on le dit, le corps de saint Alpin y a été déposé. Un porche ogival

élégant se voit à l'une des entrées de l'église ; l'intérieur de l'édifice porte les traces d'une grande ancienneté ; il y a des restes de vitraux ; les détails de son ornementation appartiennent à plusieurs époques, et les plus nouveaux sont de la Renaissance ; de belles boiseries sculptées sont encore plus récentes.

Il y a, dans le cimetière, une statue de la Vierge paraissant très ancienne.

Près du château, on voit une chapelle gothique très jolie et bien conservée ; des vitraux, qui sont dans le style le plus pur du XIIIe siècle, représentent la légende de saint Alpin ; on prétend que cette chapelle a été bâtie sur le lieu même de la naissance du prélat, et une ancienne tradition appelle chambre de saint Alpin une pièce tenant à cette chapelle.

BEAUNAY (pop. 226 hab.), à 25 kil. d'Epernay et 39 kil. de Châlons, est situé sur le penchant d'une colline d'où l'on jouit d'une vue agréable. Une partie de son territoire est plantée de vignes qui donnent un vin assez estimé. Ce village est assez ancien, puisqu'un titre de 1581 le rend tributaire du seigneur d'Etoges pour 12 boisseaux de grains ; il est cité aussi dans les titres de l'abbaye de la Charmoye.

CHALTRAIT-AUX-BOIS (pop. 196 hab.), à 15 kil. d'Epernay et 40 kil. de Châlons. *Chaltreyum*, en 1259 (tit. de l'abb. de la Charmoye, et, en 1537, tit. de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 46). Ce village, assez bien bâti, au milieu d'une plaine entourée de bois, a un territoire peu étendu qui n'est arrosé que par des sources allant se perdre, après un trajet plus ou moins long, dans des crevasses du sol ou des gouffres naturels qui font l'office de puits absorbants. Une de ces sources porte le

nom de fontaine Notre-Dame et rappelle un combat du XVIe siècle, entre les catholiques et les protestants dans lequel les premiers ont été vainqueurs.

Le château est moderne, les jardins qui l'entourent sont cultivés par un des propriétaires actuels qui s'occupe, avec autant de zèle que d'intelligence, de toutes les branches de l'horticulture.

CHAMPAUBERT (pop. 268 hab.), à 24 kil. d'Epernay et 45 de Châlons. Cité en 1609 dans les tit. de l'abb. de Saint-Sauveur de Vertus (inv. p. 197). Est bâti sur une éminence à l'intersection de la route de Châlons à Montmirail avec celle d'Epernay à Sézanne. Son territoire est vaste, fertile et bien cultivé par une population laborieuse.

En 1814, Champaubert a été le théâtre de luttes terribles qui ont attaché à son nom une glorieuse célébrité. Le 10 février, l'armée française, arrivant par la route de Sézanne, après avoir anéanti une division russe, s'empara de Champaubert et coupa en deux l'armée des alliés. Napoléon battit ces différents corps le 11 à Montmirail, le 12 à Château-Thierry, le 13 à Vauchamps, et le 14 il mit encore dans une déroute complète, les renforts ennemis qui s'étaient de nouveau réunis à Champaubert, et termina cette grande bataille sur le terrain où elle avait commencé cinq jours auparavant.

Champaubert n'a pas de monument remarquable, cependant sa pauvre église, dévastée par la guerre, a un clocher, quoique écrasé, qui se voit d'assez loin pour avoir servi de point à Cassini ; et elle conserve deux belles statues en pierre du XIVe siècle. L'une représente sainte Catherine et l'autre sainte Marguerite.

COIZART-JOCHES (pop. 330 hab.), à 31 kil. d'Epernay et 40 kil. de Châlons. *Coysiacum*, 1580 (tit. de l'abb. d'An-

decy). Ce village est bâti sur la pente méridionale de la montagne de Toulon, et domine les marais de Saint-Gond. Son territoire est divisé en terres labourables et en prés; il est traversé par le ruisseau du Cubersault qui prend sa source à Etoges, va se jeter dans le Petit-Morin après avoir arrosé le territoire de Fèrebrianges; il inonde souvent la prairie.

JOCHES, petit village situé à peu de distance de Coizart, avait pour seigneurs les religieuses d'Andecy en 1579 (tit. de cette abbaye, inv. p. 27).

CONGY, *Congeyum,* pouil. de Châlons (pop. 734 hab.), à 26 kil. d'Epernay et 42 kil. de Châlons. Ce bourg est assis dans un vallon, entre les deux montagnes boisées de Berlim et de Troncenord, qui fournissent des sources abondantes, se réunissant pour former un ruisseau qui traverse la commune et fait tourner deux moulins. Son territoire est étendu et contient beaucoup de bois et de terres labourables, des prés et quelques vignes assez estimées.

Le château de Congy est ancien et remarquable; il est habité par M. le baron Chaubry de Troncenord qui a créé, il y a quelques années, une fabrique de poteries, favorisée par l'argile convenable et les bois que fournit le sol. Cette industrie céramique, qui avait existé à une époque très reculée, et à laquelle le village doit probablement son nom (*Congius, vase, mesure*), était abandonnée depuis la fin du moyen-âge. Le nouvel établissement est en pleine prospérité.

Quelques faits font croire que ce pays remonte à une époque antérieure à la conquête romaine. On trouve une origine celtique aux noms de montagne *Berlim* et *Troncenord,* et au nom de contrée *Durpenne*. Outre cela, il existe à Congy des témoins matériels de ce passé loin-

tain qui méritent l'attention des archéologues. Ce sont deux *menhirs*, un *cromlech* et un *dolmen* que l'on trouve sur différents points du territoire. (*Voir l'étude de M. Trémolière, mémoires de la Société de la Marne*, 1859.)

CORRIBERT (pop. 136 hab.), à 22 kil. d'Epernay et 50 kil. de Châlons, est bâti irrégulièrement dans une gorge humide où coule le Surmelin. Son territoire, boisé dans les parties élevées, est en culture dans le vallon.

Parmi ses écarts on trouve la ferme de COUVALLES, qui a une grande porte armoriée et des fossés d'enceinte qui font croire qu'elle a été jadis une forteresse.

Corribert a une vieille église, du XIIe siècle, en croix latine, avec nef et collatéraux ; son clocher ogival très élevé est assis sur l'intérieur du chœur, près des transepts ; il y a des détails d'architecture intéressants aux portails, et dans l'intérieur de l'église les chapitaux sont ornés dans le style de l'architecture grecque et dans celui de la transition au gothique. (Arch. archéol.)

COURJONNET (pop. 147 hab.), à 31 kil. d'Epernay et 42 kil. de Châlons. Ce village est presqu'au niveau du marais de Saint-Gond. Son territoire est divisé en terres labourables et en pâtures. A peu de distance, au milieu du vaste marais, est une butte entourée de fossés, sur laquelle étaient une forteresse, dite Châtillon, et une tour élevée, reste d'une ferme considérable nommée Anglure.

Vers 1084, le 45e évêque de Châlons donna, à l'abbaye de Montier-en-Der, la nomination de la cure de Courjonnet, désignée dans la charte sous le nom de *Gurgis*. L'abbaye d'Andecy levait la dîme sur ce village (tit. de cette abb. de 1579, inv. p. 27).

ETOGES, *Estogis,* pouillé de Châlons; *Etogis,* en 1524

(tit. de l'abb. de la Charmoye), (pop. 609 hab.), à 21 kil. d'Epernay et 39 kil. de Châlons. Ce village s'étend sur la pente de la route de Châlons à Montmirail. Son territoire, partie en Brie et partie en Champagne, est crayeux ou en terre rouge argileuse.

La terre d'Etoges était mouvante du comté-pairie de Vertus; elle appartenait autrefois aux sirs de Conflans, maréchaux héréditaires de Champagne, du temps de ses comtes, puis elle passa, par mariage, dans la maison d'Anglure et de celle-ci dans celle de Savigny, et c'est en faveur de Marc-Antoine de Savigny qu'elle fut érigée en comté, en 1682.

Le château d'Etoges est placé dans un fond et dominé par des montagnes boisées, mais il est vaste, entouré de fossés pleins d'eau et remarquable par ses jardins, son parc et une galerie de peintures historiques qui conduit à sa chapelle.

Son église est du XIIe siècle; c'est une croix latine orientée, avec nef et collatéraux; l'abside est pentagonale et ogivale; le clocher, assis sur le chalcidique, est surmonté d'une aiguille à six pans fort élégante. On remarque encore un grand nombre de sculptures romanes très curieuses, un portail très joli de l'époque de la Renaissance, quelques restes de vitraux, et, dans l'intérieur de l'édifice, un bas-relief en bois doré, représentant le sacrifice d'Abraham.

FÉREBRIANGES (pop. 392 hab.), à 22 kil. d'Epernay et 40 kil. de Châlons, *Fera briangis,* pouillé de Châlons, est cité, en 1552, dans les titres de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 26); — et, en 1553 (tit. de l'abb. de Toussaints, p. 122.); est bâti dans une gorge formée par la montagne de la Fortelle et celle du Berlim, dont les flancs sont couverts de vignes. Son territoire est arrosé par un grand nombre



de petits ruisseaux, dont le plus important est le Cubersault, qui va se jeter dans le Morin. La culture de la vigne et des terres, l'exploitation des bois et l'extraction des pierres pour l'entretien des routes, occupent la population.

Une partie des dîmes était levée par les religieux d'Andecy. Ce pays a beaucoup souffert en 1814; plusieurs de ses dépendances ont été entièrement ruinées par le dernier combat de Champaubert.

Son église est placée au haut du village et sa longue flèche se voit de très loin; elle est orientée; c'est une croix latine avec transepts doubles; la nef a des collatéraux; l'abside est carrée; le clocher carré et surmonté d'une aiguille octogonale, est placé sur les premiers transepts. L'intérieur de l'église est de style ogival; les colonnes sont d'une structure très irrégulière, avec chapiteaux ornés de médaillons sculptés. On y voit des restes de vitraux du XII[e] siècle.

LACAURE (pop. 219 hab.), à 20 kil. d'Epernay et 46 kil. de Châlons, est sur une hauteur qui sépare Champaubert de Montmort. Son territoire comprend beaucoup de terres labourables, quelques bois et plusieurs étangs alternativement en culture et en eau.

LA CHAPELLE-SUR-ORBAIS (pop, 147 hab.), à 24 kil. d'Epernay et 51 de Châlons. Ce village est bâti sur la plus haute colline du canton, à 254 mètres au-dessus du niveau de la mer; il a pour dépendances cinq ou six fermes et hameaux. Son sol argileux est divisé en terres labourables, prés et bois.

Ce village a été autrefois plus considérable. La tradition accuse les Lorrains de l'avoir ruiné. Sa seigneurie appartenait à l'abbaye d'Orbais. Au nord-ouest du village, le

bois de la Chapelotte renferme les traces d'un ancien monastère, transféré à Orbais et dont l'abbé exerçait des droits seigneuriaux sur le village.

LA VILLE-SOUS-ORBAIS (pop. 161 hab.), à 25 kil. d'Epernay et 57 kil. de Châlons. Ce petit village, entouré de nombreuses dépendances, est placé dans une gorge, près du Surmelin. Son territoire, parsemé de roches nombreuses, est d'une culture difficile.

Les religieux d'Orbais étaient seigneurs de ce village. On trouve dans un bois voisin des vestiges d'un très ancien ermitage.

LE BAIZIL (pop. 415 hab.), à 16 kil. d'Epernay et 49 kil. de Châlons, est bâti sur un plateau au milieu des bois. Au centre du village est une fontaine avec abreuvoir et lavoir couvert. Le territoire contient plusieurs étangs, des terres labourables, quelques prairies et beaucoup de bois et de pâtis. Les habitants sont, en partie, occupés de l'exploitation des bois. Le Baizil est cité, en 1237, dans un titre de l'abbaye de la Charmoye.

LUCY-LES-HAMEAUX (pop. 146 hab.), à 18 kil. d'Epernay et 48 de Châlons. Cette petite commune est bâtie sur la rive droite du Surmelin, au pied d'une colline élevée et entourée de grands bois. L'unique occupation des habitants est la culture de leurs terres.

L'abbaye de la Charmoye levait la dîme sur ce village, dès 1235; — Les seigneurs de Lucy avaient droit de haute, moyenne et basse justice.

MAREUIL-EN-BRIE (pop. 383 hab.), à 19 kil. d'Epernay et 49 kil. de Châlons, cité, en 1295, dans les titres de l'abbaye de la Charmoye; — et, en 1468 (tit. de l'abb.

Saint-Sauveur de Vertus, inv. p. 7). Ce village est bâti en amphithéâtre, sur une pente extrêmement rapide de la vallée du Surmelin. Le territoire n'a que deux divisions : terres labourables et bois.

Mareuil avait autrefois bailliage et justice.

Son église est remarquable par son porche, par une grille intérieure et un rétable représentant la passion.

Son château est fort ancien, il a de belles eaux et un parc magnifique ; il a été en partie reconstruit dans le XVIIe siècle, par la duchesse d'Angoulême. Cette dame était mademoiselle Françoise de Nargonne, de Bergères-sous-Montmirail.

Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, connu sous le nom de duc d'Angoulême, étant veuf de Charlotte de Montmorency, épousa, à 77 ans, mademoiselle de Nargonne, qui n'en avait que 23 ; après six ans de mariage il mourut, en 1650. Son épouse resta veuve 63 ans, qu'elle passa en grande partie au château de Mareuil. Elle mourut chez son petit-neveu, Pierre de Rémond, au château de Montmort, le 10 août 1713, c'est-à-dire près de 140 ans après Charles IX, son beau-père. Ses restes ont été déposés dans l'église de Montmort.

MARGNY (pop. 211 hab.), à 28 kil. d'Epernay et 59 kil. de de Châlons, est situé aux confins du département, dans un fond marécageux, près du ruisseau de Janvilliers, affluent du Surmelin. Son sol est peu fertile, aussi beaucoup d'habitants sont-ils occupés de l'extraction de pierres meulières qui sont dirigées sur la Ferté.

MONTMORT, *Mons mauri*, pouillé de Châlons (pop. 806 hab.), à 18 kil. d'Epernay et 44 kil. de Châlons. Ce chef-lieu de canton, bâti dans un lieu inégal, dominé de plusieurs côtés par des montagnes voisines, est moins considérable

aujourd'hui qu'il ne l'a été. Il possède de nombreuses dépendances. Son territoire est partagé en terres labourables et en bois d'une étendue considérable.

Montmort possède des monuments remarquables. C'est une église gothique, qui est pour ainsi dire hors de la commune, et un château du XVIe siècle, très beau type de la Renaissance, bien conservé.

L'église est orientée, c'est une croix latine avec transepts doubles ; la nef avec les collatéraux est probablement du XIIe siècle ; le clocher est assis sur le chalcidique ; l'abside, pentagonale, est dans le style ogival du XIIIe siècle. Un porche curieux parait appartenir à la même époque que la nef. On voit un reste de couronnement de la muraille extérieure de l'église, formé par des corbeaux en sculpture variée. De magnifiques vitraux du XVIIe siècle ornent les fenêtres des transepts et de l'abside, et, dans l'intérieur, on voit un joli tombeau de la Renaissance. (Arch. arch.)

Dans l'ancien prieuré, habité par un cultivateur, on a trouvé deux fresques romaines extrêmement curieuses et bien conservées.

Le château, construit presque tout en briques, est un massif carré, flanqué de tours, établi sur une terrasse dominant la campagne et présentant, au voyageur qui l'aborde par l'une des quatre routes auxquelles il sert de point de mire, l'aspect le plus imposant ; il est entouré de fossés avec ponts levis et surmonté d'un belvédère. On admire spécialement dans cet édifice : 1° la tour carrée, dans laquelle un escalier et une rampe voûtée et pavée en briques de champ, montent en spirale pour arriver sur l'esplanade ; 2° au rez-de-chaussée, la cuisine monumentale, dont la voûte présente le millésime de 1577, époque de la construction ; 3° au premier étage, la salle

13

des gardes, décorée de peintures, et dont la belle cheminée en pierre, richement sculptée et ornée de deux cariatides, est attribuée généralement à Jean Goujon; 4° à l'angle de cette vaste salle, dans la tour du midi, le cabinet de Sully, où, dit-on, ce grand ministre d'Henry IV aimait à se retirer pour travailler.

A deux kilomètres, au nord-ouest du château, se voient encore les restes de l'ancien prieuré de Mont-Armé, que les guerres de religion firent transférer à Montmort.

A la même distance, à l'est, se trouve l'ancienne abbaye de la Charmoye, fondation de Thibault IV, servant aujourd'hui d'habitation particulière.

L'origine de Montmort est fort incertaine, suivant une ancienne tradition, elle remonterait au temps de César, ce serait une colonie romaine, dirigée par un nommé *Maurus,* qui se serait établi dans cette contrée pour exploiter une mine de fer, ce qui explique l'orthographe du mot *Montmaur,* qui se trouve dans tous les anciens titres. Ce qui est plus certain, c'est que ce village a été autrefois plus considérable qu'il n'est actuellement, il s'étendait autour de l'église paroissiale et vers l'abbaye de la Charmoye, où l'on voit encore beaucoup de ruines de maisons. Il avait des forges et des verreries, qui existaient encore en 1402. Cette industrie s'explique par les ressources du pays, qui fournissait du bois en abondance, un minerai de fer très riche et du sable vitrifiable, d'une qualité telle qu'il est encore recherché par les verreries de Baccharat.

La seigneurie de Montmort dépendait du comté-pairie de Vertus et du marquisat de Pleurs; elle avait pour dépendances onze ou douze fiefs, qui furent tous réunis, en 1767, pour former le marquisat de Montmort. Ce pays a beaucoup souffert dans les guerres contre les Anglais, car le plus ancien titre que l'on connaisse sur cette sei-

gneurie est de 1389, c'est un aveu d'une dame de Montmort, nommée Jeanne, qui dit que « le château était en ruines et les jardins en savart, par la fortune des guerres. » Plus de cent ans après, un autre titre, de 1492, apprend qu'il était encore dans le même état. C'est à cette époque, en 1491, que la seigneurie de Montmort passa dans la famille de Hangest. Joachim de Hangest, seigneur de Montmort, défendit Péronne contre les armées de Charles-Quint, en 1536, et fut tué avec son frère à la prise du château de Saint-Pol. Sa fille unique, Jeanne de Hangest, héritière de sa fortune et de ses titres, épousa d'abord Maillé de Brézé, capitaine des gardes du corps du roi; devenue veuve et sans enfants, elle se remaria, en 1556, à Claude d'Aguerre, gouverneur du duc de Lorraine, dont le nom est resté célèbre par son duel avec Jacques de Feudille, et qui mourut au commencement du règne de Charles IX, en 1562.

C'est cette dame, redevenue veuve, qui fit construire, durant les guerres de religion, le château de Montmort, tel qu'il existe aujourd'hui, de 1577 à 1580; et elle maria sa fille unique, Chrétienne d'Aguerre, à Louis d'Agoult, chef d'une puissante maison de Provence et de Dauphiné. Cette dame, qui était d'un grand courage et d'un esprit fort élevé, joua un grand rôle dans la politique et même dans les guerres du temps.

Son fils Charles, sir de Créqui d'Agoult, chevalier des ordres du roi et maréchal de France, a été un général distingué, qui mourut emporté par un boulet de canon, au siége de Seganez, le 17 mars 1638.

Le maréchal de Créqui avait donné sa fille à Sully, le célèbre ministre de Henry IV, qui devint seigneur de Montmort et habita souvent le château. Les descendants de Sully conservèrent cette propriété jusqu'en 1704,

époque à laquelle elle fut vendue, par le chevalier Béthune Sully, à Pierre de Rémond, de l'académie des sciences, ami d eNewton et de Malebranche, célèbre par *son calcul des probabilités*. Il épousa la petite nièce de la duchesse d'Angoulême, Françoise de Nargonne, en 1706, et il mourut à Paris, en 1716; Son éloge fut prononcé par Fontenelle.

Leur fils, François de Rémond, parvint aux plus hautes dignités militaires. Après s'être distingué, à la tête d'une brigade de la maison du roi, aux batailles de Dettingen, de Fontenoy et de Raucoux, il devint lieutenant-général, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de Givet. Ce brave officier, après 50 ans de glorieux services, se retira, en 1771, dans sa terre de Montmort, que Louis XV avait, en sa faveur, érigé en marquisat, dès 1767.

Pendant la Révolution, le château de Montmort étant devenu propriété nationale, a été acheté par M. de Ferrières-Sauvebœuf, qui avait été atttaché à des ambassades à Constantinople et en Perse et avait écrit un ouvrage sur l'Orient.

Après la Restauration, Montmort revint à la famille de Rémond, qui l'occupe encore aujourd'hui.

Le prieuré de Montmort dépendait de l'ordre de Cluny, qui avait un couvent à Mont-Armé, dont on aperçoit encore quelques vestiges.

L'abbaye de la Charmoye appartenait aux bénédictins de l'ordre de Citeaux. Elle fnt fondée, en 1165, par Guy de Joinville, évêque de Châlons. Henry Ier, comte palatin de Troyes, dans une charte de 1169, lui donne de grands biens, *abbatia beatæ mariæ de Charmeia*, ch. de Henry Ier ; — *abb. de Charmeia*, *Gallia Christiana* (t. IV, p. 238). En 1294, Philippe-le-Bel l'exempta des charges de guerre et, en 1461, Louis XI la prit sous sa protection immédiate.

La Charmoye fut du petit nombre des abbayes qui

échappèrent aux abbés commandataires; elle resta jusqu'à la Révolution sous la direction d'un abbé régulier.

Le Surmelin, qui prend sa source à Montmort, est une petite rivière qui arrose Lucy, Corribert, Orbais, la Ville-sous-Orbais, Suizy, Le Breuil et sort du département pour aller se jeter dans la Marne, à Mézy (département de l'Aisne).

ORBAIS, *Orbacum* (pop. 996 hab.), à 20 kil. d'Epernay et 54 kil. de Châlons. Dans la première circonscription départementale, Orbais était un chef-lieu de canton du département de l'Aisne, ce n'est que plus tard qu'il fut annexé au département de la Marne et au canton de Montmort. Ce bourg est situé sur la pente d'une montagne assez élevée, sur la rive gauche du Surmelin; il reçoit l'eau de sept fontaines, alimentées par une très belle source qui fait tourner quatre moulins. Outre la culture du sol, les habitants sont encore occupés par le tissage de la toile, la fabrication des sabots et l'extraction de pierres meulières. Orbais a été autrefois une ville entourée de murs, où l'on entrait par quatre portes; les scories que l'on trouve dans ses environs font croire que l'on y exploitait le minerai de fer. Mais son importance était principalement due à son abbaye de bénédictins, qui fut fondée, en 680, par *Réol* ou *Rieul*, archevêque de Reims, et enrichie par les dons de Thierry Ier, de Childebert II, des chanoines de la cathédrale de Châlons, de Thibault II et d'Henry Ier, comtes de Champagne, etc., donations confirmées plus tard par Charles IX et Henry III, rois de France. Les abbés d'Orbais portaient les insignes de la prélature et nommaient à plusieurs prieurés et à la plupart des cures des villages voisins; ils avaient établi, dans le monastère, une école où l'on enseignait *les belles-lettres, les hautes sciences*

et *la piété avec la même application;* et cet enseignement avait attiré un grand nombre d'étrangers.

La prospérité de l'abbaye d'Orbais eut un terme, après avoir été dévastée par les Normands, en 936, pillée et presque détruite par les Anglais, dans le xv[e] siècle, et ravagée par les protestants, en 1562 et 1568, elle passa, au commencement du xvi[e] siècle, sous la loi des abbés commandataires, et au milieu du xvii[e] siècle elle tombait en ruines, malgré le zèle de plusieurs prieurs.

Il ne reste plus de cette ancienne abbaye que la chapelle, qui est devenue l'église d'Orbais Sa construction remonte à la fin du xii[e] siècle, et elle est due, selon toutes les apparences, aux comtes de Champagne, Thibault III et Thibault IV; elle est réduite à une travée, de la nef à la croisée et à l'abside, entourée de sept chapelles. L'ensemble de l'édifice offre un mélange du gothique et du roman, mais le premier y domine et plusieurs portions sont d'une hardiesse et d'une légèreté admirables; les chapiteaux des principaux piliers sont d'une exécution parfaite; le portail, qui n'a jamais été joint à l'église, est du xv[e] siècle, il est charmant de détails de sculpture et d'ornementation, mais il a beaucoup souffert; la flèche en charpente, recouverte en ardoises, est d'une belle proportion, elle s'élève dans l'axe de la croisée; des stalles fort riches en sculpture, données au monastère, en 1520, par le cardinal de Vendôme, premier abbé commandataire, sont encore, bien que privées de leurs dossiers, le plus précieux objet d'art que renferme le monument.

On voit encore à Orbais quelques débris de murs et un reste de tour renfermant un escalier en spirale, qui a dû, selon toute apparence, former l'angle d'un ancien château, détruit depuis longtemps; ces débris sont désignés sous le nom de salle Saint-Michel.

Sous un grand nombre de maisons, se trouvent des voûtes immenses d'une très haute antiquité, sous lesquelles s'écoule l'eau des nombreuses fontaines qui entourent Orbais; ces travaux sont peut-être contemporains de l'époque de la salle Saint-Michel. (*V.* la notice de M. l'abbé Musart),

SAINT-PRIX (pop. 233 hab.), à 30 kil. d'Epernay et 50 kil. de Châlons, *Sanctus Prejectus*, en 1124, bulle d'Honorius II, pour l'abbaye d'Oyes (cartulaire de cette abbaye) à proprement parler, n'existe plus. Il ne reste, sur la route d'Epernay à Sézanne, près du pont sur le Petit-Morin, que son église, surmontée d'une longue flèche d'assez belle apparence, et une maison de cultivateur. La population est dans les écarts qui en dépendent et principalement à Tallu, hameau de 150 habitants, construit sur le penchant d'un coteau voisin.

Dans une gorge du territoire inégal de Saint-Prix, vers Le Thoult, était l'abbaye du Reclus, de l'ordre de Citeaux, *Abbas de Recluso ordinis Cisteriensis*, pouillé de Troyes; *Reclusum*, d'abord *Fons Balani*, en 1144, charte de Simon de Broyes, pour l'abbaye du Reclus, *Gallia Christiana* (t. IV, p. 776). Cette abbaye, fondée en 1141, par Pierre de Turrier, fut enrichie par les dons du baron de Broyes et du comte de Champagne, Henry II. Il paraît constant que ce couvent devint une maison de réclusion pour quelques moines coupables de fautes graves.

SUIZY-LE-FRANC, *Soziacum*, top. du diocèse de Troyes (pop. 232 hab.), à 21 kil. d'Epernay et 51 kil. de Châlons. Ce village, au pied d'une hauteur sur la rive droite du Surmelin, n'a que dix maisons qui entourent l'église, mais il a de nombreuses dépendances; le territoire est divisé

en terres labourables et en bois. Une tuilerie et un four à poteries occupent un assez grand nombre de bras.

Il paraît que ce village fut autrefois plus considérable et qu'il jouissait de marchés francs, qui lui ont fait donner le nom qu'il porte.

VILLEVENARD (pop. 382 hab.), à 32 kil. d'Epernay et 46 kil. de Châlons. Ce gros village, divisé en îlots, dont l'un se nomme le CHATELET, est situé au pied d'une montagne, dont la pente est couverte d'assez mauvaises vignes. Une partie de son territoire faisait partie du marais de Saint-Gond, avant son dessèchement. Il est arrosé par le Petit-Morin, par un ruisseau venant de Baye et par une source qui sort de terre près de l'église et forme un réservoir communal.

L'église est assez belle ; c'est une croix latine orientée, avec nef et collatéraux ; son clocher roman, octogonal, avec fenêtres géminées sur chaque face, est placé sur le chalcidique ; son maître-autel est très riche, en bois doré et orné de belles sculptures, il est de style moderne. On y voit des caissons armoriés ; l'écu de France, entre autres, se trouve dans le croisillon de gauche des transepts. Cette église conserve une châsse de saint Alpin et la plus belle cloche des environs (elle pèse 2,250 kilog.) *A. arch.*

Entre Baye et Villevenard était l'abbaye d'Andecy, dont les religieuses exerçaient les droits seigneuriaux sur ce village, en 1478 (tit. de cette abbaye, inv. p. 42).

CANTON DE SÉZANNE.

Ce canton, situé en partie sur le terrain secondaire du plateau crayeux de la Champagne et en partie sur le terrein tertiaire du bassin de Paris, a un sol généralement fertile. Plusieurs grandes routes le coupent en différents points et traversent le chef-lieu.

Il est composé de 24 communes.

ALLEMANT (pop. 540 hab.), à 39 kil. d'Epernay et de Châlons. *Alementum*, pouil. de Troyes. — *Alamanum*, en 813, charte de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. — En 1124, *Alemanni*, cartulaire de l'abbaye d'Oyes. Cette commune est bâtie sur une côte en partie plantée de vignes, et du sommet de laquelle sortent deux sources qui fournissent de l'eau au village. Les habitants, presque tous laboureurs, cultivent, en prairies artificielles, un tiers du sol arable.

Allemant était autrefois un prieuré à la collation de l'abbé de Montier-la-Celle, qui levait les dîmes de ce village. Il a donné le jour au jésuite Edmond Auger, prédicateur et confesseur de Henry III.

BARBONNE et FAYEL, *Barbona*, pouil. de Troyes (pop. 1521 hab.), à 51 kil. d'Epernay et 62 kil. de Châlons. Cette commune importante est située sur le penchant d'une colline dont le sommet est couvert par la forêt de Traconne. Des maisons assez bien bâties, des rues convenablement percées, une grande place avec de l'animation

et du mouvement, lui donnent l'aspect d'une petite ville; elle est entourée de fossés, et son église est remarquable. 230 hectares de vignes occupent une partie de la population; les autres habitants sont cultivateurs, élèvent et engraissent des bestiaux.

Ce bourg est ancien puisque une charte de 1145 donne la nomination à la cure de Barbonne au monastère de Cluny. Il est cité dans une bulle du pape Urbain III, de 1186. En 1304 un évêque de Troyes donne les dîmes de ce pays au chapitre de sa cathédrale. Il y eut autrefois à Barbonne une maison d'hospitaliers, dite de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui fut transformée en couvent de bénédictins, réuni plus tard à un prieuré de Troyes. Ce couvent fut détruit en 1730 par un incendie, avec 160 autres maisons.

La terre de Barbonne était du nombre de celles qui furent accordées *en donation de noces*, par Thibault, comte de Champagne, à Marguerite de Bourbon, qu'il épousa en 1233. Des registres parfaitement tenus démontrent que la population de Barbonne, à la fin du XVI[e] siècle, était au moins de 3,000 âmes. Ruinée par les guerres de la Fronde, elle était tombée, au milieu du XVII[e] siècle, à moins de 2,000 âmes.

FAYEL, *Fayellum*, pouillé de Troyes. — *Fayellum*, en 1199, charte de l'évêque de Troyes. — *Faiel*, bulle du pape Alexandre, *Gallia christiana* (t. XII). Etait une petite commune qui a été récemment réunie à Barbonne; elle n'a ni église ni rivière; son territoire est composé de terres labourables et de quelques vignes. Les dîmes y étaient levées par le prieur de La Celle-sous-Chantemerle.

La tragique histoire de Gabrielle de Vergy, ne peut pas plus se rapporter au sir de Fayel de cette contrée, qu'aux seigneurs qui ont porté le même nom en Picardie et dans d'autres pays.

BROUSSY-LE-PETIT, *Broceyum parvum,* pouillé de Troyes (pop. 285 hab.), à 38 kil. d'Epernay et 47 de Châlons, est situé près des marais de Saint-Gond. Les habitants sont exclusivement cultivateurs. Les dîmes étaient levées par le curé et par l'abbaye d'Andecy, en 1183 (tit. de cette abbaye, inv. p. 17).

BROYES, *Breca,* pouil. de Troyes (pop. 859 hab.), à 41 kil. d'Epernay et 54 kil. de Châlons. Est appelé, en 1141, *Brias*, dans une charte en faveur de Saint-Martin, *Gallia christiana* (t. III, p. 671), et, en 1600, *Broiacum* (tit. de l'abbaye d'Andecy, inv. p. 16). Ce gros village est situé sur une colline très élevée, plantée de vignes dans toute son étendue. Ses terres labourables sont fertiles; les prés, situés sur le plateau de la montagne, sont excellents; des sources nombreuses et abondantes répandent la fertilité dans le territoire. Les cultivateurs se livrent à l'engraissement des bestiaux.

La seigneurie de Broyes était une des plus considérables de la Champagne, et, dans les temps reculés, les seigneurs ont joué un rôle important. Leur château était vaste et fort, il en reste encore quelques traces des murs, des fossés, des ponts-levis; l'église collégiale de ce château avait été fondée en 1081.

C'était sur le territoire de Broyes que se trouvait le prieuré du Val-Dieu, de l'ordre des Chartreux, fondé dans le XIIIe siècle, selon les uns par Blanche de Castille, mère de saint Louis, selon d'autres, et plus probablement, par Blanche de Navarre, femme de Thibault III; enrichi par Thibaut V, il fut ruiné en 1567 par les Huguenots; il ne reste plus qu'une chapelle dédiée à Saint-Laurent.

En 1581 l'entrée de Broyes ayant été refusée aux troupes du duc d'Anjou, elles y pénétrèrent de vive force, commirent d'horribles excès et l'incendièrent.

Cette commune a donné le jour au général Harlet.

CHICHEY ou LA MARCHE (pop. 158 hab.), à 47 kil. d'Epernay et 56 kil. de Châlons. Cette commune est située dans une plaine un peu marécageuse, arrosée par la rivière des Auges. Son territoire, assez fertile, est entièrement consacré à la culture.

La seigneurie de ce village appartenait aux bénédictins de Gaye.

Dans le pouillé de Troyes, de 1407, il est appelé *Chicheium*. Mais dans de plus anciens pouillés on le nomme *Marchia.*

Chichey a pour dépendances le hameau de CHOISEL, ancien prieuré réuni au séminaire de Troyes, appelé, dans le pouillé de ce diocèse, *Prior de Choisello.*

Le ruisseau Le CHOISEUIL, dont la source est à Chichey, arrose Queudes, Villevote, Villeneuve-Saint-Vistre, Saint-Quentin-le-Verger, Allemanches et se jette dans l'Aube à Anglure.

FONTAINE-DENIS et MUIZY, *Fons dionisii*, pouillé de Troyes (pop. 828 hab.), à 54 kil. d'Epernay et 65 kil. de Châlons. Ce bourg est agréablement situé sur un plateau dominé par une montagne escarpée, au sommet de laquelle on jouit d'une très belle vue. Des terres labourables, des vignes et des bois forment son territoire. Les dîmes étaient levées autrefois par l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Grâce.

L'église est un monument remarquable, dont la haute tour carrée mérite de fixer l'attention. Le château est en ruines.

Le hameau de MUIZY, réuni à cette commune, était une paroisse fort ancienne appelée *Nuscium*, en 1165, dans une bulle du pape Alexandre III, *Gallia christiana,* (t. XII), et *Nuysiacum,* dans le pouillé de Troyes.

GAYE (pop. 621 hab.), à 51 kil. d'Epernay et 55 kil. de Châlons. *Gaia,* en 1138, charte de Hatton, évêque de Troyes. — *Waia,* charte de Hugues, pour l'abbaye de Cluny, *Gallia christiana* (t. XII). C'est un village important, bâti dans une belle plaine sur la rivière des Auges qui fertilise le territoire. Les prairies naturelles sont belles et nombreuses. Les prés artificiels et les terres labourables sont aussi d'un bon produit. A la culture, les habitants y ajoutent la fabrication de bonneterie, des chapeaux de pailles et des casquettes.

Son église, reste d'une ancienne abbaye de bénédictins, est remarquable par son élévation et son portail.

Cette abbaye qui, en 1114, possédait un grand nombre de religieux, fut ruinée par les Huguenots en 1567 et transformée, plus tard, en doyenné dont les titres ne remontent qu'à 1745. Les dîmes étaient levées par le doyen.

Sur 130 maisons qui composaient le village, 102 furent brûlées par l'ennemi le 10 mars 1814.

LACHY, *Lachiacum,* pouillé de Troyes (pop. 401 hab.), à 38 kil. d'Epernay et 55 kil. de Châlons, est située dans la vallée où le Grand-Morin prend sa source ; il est bientôt grossi par 17 autres sources disséminées dans le vallon. Les habitants s'occupent presque exclusivement d'agriculture.

Lachy appartenait à la couronne dès le temps de saint Louis. Il possédait un vaste château dit de la Reine-Blanche, dont il reste encore des vestiges. Il a été brûlé en 1565 par les calvinistes, ainsi que l'église, le presbytère et la plus grande partie du village. De nombreux débris, trouvés dans des fouilles, attestent que ce village avait déjà beaucoup souffert en 1450, époque à laquelle il n'occupait pas le même emplacement qu'aujourd'hui.

Les dîmes étaient levées par l'abbaye de Notre-Dame de Vertus et par le prieuré du Val-Dieu, près de Broyes.

LINTHELLES, *Lintellæ,* pouillé de Troyes (pop. 186 hab.), à 45 kil. d'Epernay et 50 kil. de Châlons, est situé sur un faible ruisseau entre deux collines. Les habitants ne s'occupent que de culture.

Dès 1145, le monastère de Chigny nommait à la cure de ce village et y percevait la dîme en vertu d'une charte de Hatton, évêque de Troyes.

LINTHES, *Linthæ,* pouillé de Troyes (pop. 164 hab.), à 46 kil. d'Epernay et 48 kil. de Châlons, est assis dans une plaine au pied du mont de Chalmont. Le territoire est tout en terres labourables; on y cultive beaucoup de prés artificiels. Un titre de 1145 donne, au monastère de Clugny, la nomination à la cure de Linthes. Les dîmes étaient levées par le chapitre de Broyes et l'abbesse d'Andecy (tit. de cette abb., 1186, inv. p. 34). La seigneurie était mouvante de la baronnie de Broyes.

MOEURS, *Mora,* pouillé de Troyes (pop. 214 hab.), à 45 kil. d'Epernay et 40 kil. de Châlons. Cette commune, située sur la rive droite du Grand-Morin, est arrosée par divers affluents de cette rivière, et n'a d'autre industrie que l'agriculture.

Au XIIIe siècle, la seigneurie était possédée par Jean, dit seigneur des Bordes, qui fonda une chapelle dans son château. *Capella de Bordis in parrochia de Mora*, pouillé de Troyes. Dans le XVe siècle, Pierre et Bonaventure Jacques y joignirent un hôpital. En 1560, les seigneurs de Cormont, calvinistes, changèrent la chapelle en prêche, et en 1592, l'hôpital fut détruit et réuni à celui de Sézanne.

MONDEMENT-MONTGIVROUX (pop. 113 hab.), à 34 kil. d'Epernay et 48 kil. de Châlons. *Mons demani,* pouillé de Troyes. — *Mons idemani,* en 1134, cart. de l'abb. d'Oyes. — *Mons huldemanni,* en 1128. Ce petit village est situé sur le penchant d'une colline au sommet de laquelle sont l'église et le château. Son territoire est occupé presqu'en entier par des terres labourables et des bois. Son église a des vitraux peints; son intérieur est assez richement décoré et elle possède quelques bons tableaux.

Le hameau de MONTGIVROUX (*Mons juniperi,* pouillé de Troyes; — *Mons gironis,* top. du diocèse de Troyes), a été réuni à la commune de Mondement. Il est situé dans une gorge; il a une très petite église du XIIe siècle et un château bâti sur un mont élevé d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur le marais de Saint-Gond; les habitants ne s'occupent que de culture.

Le GRAND-MORIN prend sa source à Mondement, passe à Verdey, Mœurs, Vindey, Le Meix, Bricot-la-Ville, Châtillon, Esternay, Neuvy, Villeneuve-la-Lionne et entre dans le département de Seine-et-Marne pour aller se jeter dans la Marne à Isle-les-Villenauxe.

OYES (pop. 196 hab.), à 34 kil. d'Epernay et 50 kil. de Châlons; — *Oya,* pouillé de Troyes; — en 1082, *Ogia, Gal. christiana* (t. XII); — en 1124, *Hoensis,* cartulaire d l'abbaye d'Oyes; — en 1240, *Augia* (tit. de l'abbaye de la Charmoye). Ce village, situé sur le bord du marais de Saint-Gond, ne contient que des terres labourables et des prés humides.

L'abbaye de Saint-Pierre-en-Oyes, fondée en 654 par saint Gond, fut ruinée par les Normands deux siècles après. En 959, une dame Eve, sœur de l'archevêque de

Reims, Valderic, rétablit le monastère, y déposa les ossements de saint Gond et donna le nom de ce saint à l'abbaye qui fut enrichie par les dons des comtes de Champagne et des évêques de Troyes. Elle fut dévastée dans les guerres du XIVe siècle; l'abbé, pour conserver ce qui restait de son monastère, renonça à son titre et prit, en 1342, le titre plus modeste de prieur. Ruiné encore par les calvinistes dans le XVIe siècle, ce prieuré fut réuni, en 1698, au séminaire de Troyes. L'église a été démolie en 1808; et la châsse vénérée de saint Gond est conservée dans l'église d'Oyes.

PÉAS, *Prior de Péaz,* pouillé de Troyes (pop. 160 hab.), à 43 kil. d'Epernay et 56 de Châlons), est situé dans une vallée fertile et bien cultivée. Il y a quelques vignes sur le versant de la montagne qui le domine, et sur le sommet on trouve des bois et un étang.

Son église a été très grande; elle se composait de trois nefs, d'un croisillon, d'un sanctuaire et d'une abside. Le sanctuaire et le transept de droite, qui sont du XIVe siècle, sont encore consacrés au culte. Les trois nefs qui remontaient au XIe siècle ont été démolies ou converties en habitations.

Péas, jadis succursale de Broyes, avait un prieuré qui levait la dîme conjointement avec le chapitre de Broyes.

PLEURS ou PLEURRE (658 hab.), à 49 kil. d'Epernay et 49 kil. de Châlons. *Plaïostrum*, pouillé de Châlons; — *Plaiatrum*, 1154, charte de Henry, évêque de Troyes; — *Plaustrum,* 1193, charte de l'abb. de Montiéramey. Cette importante commune est située au confluent de la rivière des Auges et de la Vaure, dans un lieu bas et humide. Les habitants sont occupés par la culture et par la fabrique

de bonneterie. Les oignons, qui viennent très bien dans le sol humide et léger de Pleurs et d'Oyes, sont l'objet d'un commerce d'exportation assez important. Ils fournissent les marchés de tous les pays voisins.

Le château est entouré d'eau; il y avait autrefois, dans sa cour, une église collégiale dédiée à saint Remy et fondée, en 1180, par les seigneurs de Pleurs et le comte de Champagne, Henry Ier; elle fut détruite par les calvinistes en 1569, mais ses ruines existent encore.

Pleurs est un pays déchu qui a possédé plusieurs communautés religieuses. Un édit de Charles VI, de 1391, « affranchit de main-morte sa ville de Pleurs en mémoratif des bénéfices reçus en la guerre de ladite ville. » En 1131, un seigneur de Pleurs contribue à la fondation de l'abbaye d'Andecy. L'abbaye des Jardins, *Abbatia de Jardino monialium ordinis cisteriensis*, pouillé de Troyes, riche communauté de filles, de l'ordre de Citeaux, fut fondée en 1229; ruinée par les Huguenots en 1567, elle ne fut plus qu'un prieuré annexé à l'abbaye de Jouy. La seigneurie de Pleurs était une des plus notables et des plus anciennes de la Champagne. Elle fut érigée en marquisat, en 1661, en faveur de Pierre de Pleurs.

Le Becheret, qui se trouve sur la commune de Pleurs, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Molesme. — *Prior de Bechetto de Abbatia molismensi,* pouillé de Troyes.

QUEUDES, *Cubitum*, pouillé de Troyes (pop. 169 hab.), à 51 kil. d'Epernay et 60 kil. de Châlons. Le territoire de ce village a les trois quarts de terres labourables et le reste forme des prés-marais traversés par un canal de dessèchement. — Queudes est fort ancien, il est désigné dans une bulle du pape, de 1165, sous le nom de *Cubiti, Gallia christiana* (t. XII). Il parait constant qu'il était le

14

chef-lieu d'une contrée dite *Centena-Cupedensis*, où mourut le 7e évêque de Troyes, le 25 juillet 426 (martyrologe de Provins, où il est appelé *Cubtas*). La seigneurie de Queudes appartenait, au XIVe siècle, à la maison d'Anglure.

REUVRES (pop. 247 hab.), à 36 kil. d'Epernay et 48 kil. de Châlons. *Ravere,* pouillé de Troyes; — *Ruborum,* 813, chart. pour l'abbé de Saint-Martin de Tours; — *Revres,* en 1381, compte des dons faits, à Charles VI, par le diocèse de Troyes; — *Reuvæ,* en 1493 (tit. de l'abbaye d'Andecy, (inv. p. 37). Ce village est au bord du marais de Saint-Gond; son territoire est fertile, ses prairies sont belles; ses habitants engraissent des bestiaux.

Reuvres possède un ancien château, et une église dont le chœur est assez beau.

Les dîmes y étaient levées par l'abbaye d'Andecy et le grand séminaire de Troyes.

En 1652, ce village fut pillé et son moulin brûlé par une armée de Lorrains et de Wurtembergeois qui y campa pendant trois jours.

SAINT-LOUP, *Sanctus lupus subtus brecas*, pouillé de Troyes (pop. 162 hab.), à 45 kil. d'Epernay et 50 kil de Châlons, est situé dans un fond où les eaux pluviales s'amassent et inondent la plupart des écuries et des granges. Tous les habitants se livrent à la culture et font beaucoup de prairies artificielles. — Les dîmes étaient levées par le doyen de Gaye et les religieux de Rebais. Sa seigneurie relevait de la baronnie de Broyes.

SAINT-REMY, *Sanctus remigius subtus brecas*, pouillé de Troyes (pop. 105 hab.), à 48 kil. d'Epernay et 54 kil. de Châlons. Cette petite commune possède un territoire assez

fertile, arrosé par un ruisseau qui se jette dans la rivière des Auges. Elle est fort ancienne puisqu'en 1125, l'évêque de Troyes, Hatton, enlève les dîmes de ce village à un capitaine de Sézanne, qui les avait usurpées, pour les donner à l'abbaye de Farmoutier, à l'abbesse d'Andecy et au prieur de Saint-Julien de Sézanne.

SAUDOY, *Saudoya*, pouillé de Troyes. — *Saldova,* 813, charte pour l'abbé de Saint-Martin de Tours (pop. 640 hab.), à 48 kil. d'Epernay et 63 kil. de Châlons. Ce village situé au pied d'une colline nommée Chatel, est assez bien construit. De cette colline sort une source considérable qui, après avoir traversé le village, va se perdre dans la prairie qui l'absorbe. Le sol est divisé en terres labourables, en prés, en vignes assez étendues et en bois considérables. — Les dîmes étaient levées par le chapitre de Sézanne et celui de Tours.

Près de ce village se trouve la source du SAUDOY, qui arrose Queudes, Villevotte, Villeneuve-Saint-Vistre, Allemanche, Soyer et se jette dans l'Aube près d'Anglure

SÉZANNE (pop. 4313 hab.), à 42 kil. d'Epernay et 57 kil. de Châlons. En 1081, *Sézanna*, *Gallia christiana* (t. XII). — En 1123, *Sedania* (tit. de l'abbaye d'Andecy, inv. p. 38). —En 1171, *Sezannia,* charte de Henri Ier, comte de Troyes. — *Prior sancti juliani de Sézania*, pouillé de Troyes. Cette ville est bâtie en amphithéâtre au bas du coteau qui formait la limite des anciennes provinces de Champagne et de la Brie champenoise. Elle est généralement bien bâtie, divisée en quatre sections et entourée de promenades qui contribuent à en rendre l'aspect agréable. Elle a une église, un hôpital, un collége, une halle et une petite salle de spectacle.

Sézanne est traversée par plusieurs grandes routes et arrosée par la petite rivière des Auges, ainsi nommée parce que ce petit ruisseau est une dérivation des sources du Grand-Morin, introduite dans la ville par un canal ou auge de bois qui traverse l'emplacement des anciens fossés. Au moyen d'une vanne, on fait couler les eaux dans une partie des rues de la ville pour les nettoyer.

Sézanne est de la plus haute antiquité. A l'époque gallo-Romaine, elle était traversée par la route de *Cæsaromagus* (Beauvais) à *Augustobana* (Troyes), et les distances indiquées par la table théodosienne, entre *Calagum* et *Bibe,* et entre *Augustobana* et *Bibe,* se rapportent si exactement avec celles qui séparent Chouilly de Sézanne et Troyes de Sézanne, que l'on ne peut pas mettre en doute que cette ville ne soit sur l'emplacement de l'ancienne *Bibe.* (M. Savy).

Malgré son antiquité, les plus anciens titres qui en parlent, ne remontent pas au-delà du XIe siècle; à cette époque, cette ville était un des plus beaux fiefs de la Champagne et avait le titre de comté; elle était gouvernée par Hugues Bardolphe, seigneur de la baronnie de Broyes. Elle fut chef-lieu d'un bailliage, d'une élection, d'un archidiaconé et d'un doyenné du diocèse de Troyes. Son doyenné comprenait les paroisses de Launay, Allemanche, Allemant, Anglure, Bayeux, Bannay, Barbonne, Baudement, Bergères, Boissy, Broussy-le-Grand, Broussy-le-Petit, Broyes, Péas, Champguyon, Charleville, Chichey, Courbetaux, Corfélix, Courgivaux, Escardes, Esternay, Fayel, Fontaine-Denis, Gaye, Granges, Joisel, La Celle-sous-Montmirail, La Chapelle-Lasson, Lachy, La Noue, Le Gault, Le Toul, Trosnay, Les Grands-Essarts, Le Vesier, Linthes, Linthelles, Maclaunay, Marcilly-sur-Seine, Marsangy, Meix-St-Epoing, Meilleray, Mé-

cringes, Mœurs, Mondement, Montgivroux, Mont-Dauphin, Mont-Aiguillon, Montolivet, Morsains, Neuvy, Muisy, Oye, Saint-Gond, Saint-Prix, Pleurs, Queudes, Reuves, Rieux, Saint-Bon, Saint-Just, Saint-Loup-sous-Broyes, Saint-Quentin-le-Verger, Saint-Remy, Saint-Saturnin, Saron-sur-Aube, Saudoy, Soigues, Soyer, Suizy-aux-Bois, Thaas, Marigny, Tréfols, Verdey, Villouvotte, Villeneuve-La-Lionne, Villeneuve-Saint-Vistre, Villeneuve-les-Charleville, Vindey et Vouarces.

En 1162, elle fut réunie au domaine du comte de Troyes, par Henry Ier, comte de Champagne.

En 1199, Thibault III, en épousant Blanche, fille du roi de Navarre, lui assigna son douaire sur sept de ses châtellenies, et Sézanne en était une.

En 1228, Thibault IV, fils et successeur du précédent, fit raser les fortifications et la majeure partie de la ville pour empêcher les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et autres grands seigneurs, ligués contre lui, de s'y établir.

En 1232, le même Thibault assigna pour domaine à sa femme, Marguerite de Bourbon, le comté de Sézanne avec d'autres seigneuries.

On dit qu'en 1240, Sézanne fut encore brûlée et rasée par les troupes de saint Louis. Les motifs que l'on donne de cet acte d'hostilité et la situation des partis à cette époque rendent la chose peu probable (1)

(1) Voici sur quelles raisons mes doutes sont fondés:

Philippe-Auguste avait beaucoup augmenté la puissance royale en abaissant les grands vassaux. Ceux-ci, qui n'étaient que comprimés, profitèrent avec empressement, pour se relever, de l'enfance d'un roi de douze ans, sous la tutelle d'une femme étrangère, sans parents et sans appui parmi les grands du royaume. Mais cette femme était Blanche de Castille, qui réunissait à la beauté, à l'adresse et aux grâces insinuantes de son sexe, la vigueur, le courage, la per-

En 1289, ce domaine fut réuni à la couronne avec le reste de la Champagne par le mariage de la fille unique du comte de Champagne avec Philippe-le-Bel.

sévérance, toutes les vertus viriles d'un grand roi. Elle tint tête à l'orage, fit sacrer le jeune roi et, quand les grands vassaux, s'alliant avec l'Angleterre, dont ils préféraient la royauté nominale à l'autorité des rois de France, se liguèrent pour lui enlever la régence, elle convoqua le ban royal à Tours, et s'y rendit avec son fils. Le comte Thibault de Champagne partit comme pour aller joindre les seigneurs alliés, à Thouars en Poitou, où était le rendez-vous des rebelles ; mais tout à coup il gagna Tours et vint offrir son hommage au jeune roi qui l'accueillit avec une « merveilleuse gracieuseté » (février 1227). La défection de Thibault dérangea tous les projets des barons, et la discorde éclata entre eux ; ils se séparèrent des Anglais, et beaucoup de seigneurs vinrent prêter à Louis IX le serment d'allégeance.

Mais au moment et au lieu même où ils promettaient *féauté* au roi, ils renouèrent leurs trames et conçurent le projet d'enlever le jeune Louis à sa mère. Avertis du complot par Thibault, Blanche et son fils partirent aussitôt d'Orléans pour Paris ; mais arrivés à Montlhéry, ils n'osèrent passer outre, car les barons étaient à Corbeil « en grande force ». La reine dépêcha, en toute hâte, des messagers à Paris pour appeler les bourgeois aux armes et les conjurer de sauver le roi des mains des seigneurs. La population se leva en masse au son du tocsin, et déborda à grands flots sur la route d'Orléans. Les seigneurs qui s'étaient préparés à un coup de main et non à une bataille, reculèrent devant cette manifestation populaire, et laissèrent Blanche rentrer triomphalement au Louvre, escortée par des milliers de bourgeois, d'artisans et d'écoliers. (Joinville.)

Cependant le duc de Bretagne continuait à braver la reine. Elle convoqua le ban royal contre lui au printemps de 1228. Les grands barons s'y rendirent, mais ils n'amenèrent chacun que deux chevaliers. Blanche, qui ne s'attendait pas à un complot de cette nature, se trouva tout à coup, sans armée, sur la frontière de Bretagne, en présence du duc qui avait des forces considérables. Le jeune roi et sa mère étaient dans une situation très critique, lorsque le comte

En 1335, Philippe-le-Valois fit rebâtir et fortifier Sézanne, cependant, la Champagne comme la Brie ne furent réunies

Thibault de Champagne arriva, suivi de trois cents chevaliers, et sauva pour la troisième fois Blanche et son fils d'un grand péril.

Le duc de Bretagne aima mieux recourir aux négociations qu'aux armes pour détacher le comte de Champagne des intérêts de la reine, et il lui offrit la main de sa fille qui avait chance d'hériter du duché de Bretagne. L'amour de Thibault pour la reine Blanche parut un moment vaincu par la raison d'état; il accepta et il fut convenu que l'on amènerait la damoiselle au comte de Champagne en un couvent près Château-Thierry, au Val-Secret; mais, comme Thibault allait partir de cette ville pour épouser la damoiselle de Bretagne, on lui présenta une lettre de par le roi, et quand il eut pris connaissance de ce message de Blanche, il rentra dans Château-Thierry et laissa le duc de Bretagne se morfondre au Val-Secret avec sa fille et ses amis. Le duc, furieux, retourna dans ses domaines, renoua ses intelligences avec le roi d'Angleterre, et reprit les hostilités contre le roi de France. Les grands vassaux, prenant parti pour lui, quittent tous à la fois le camp royal et se jettent sur la Champagne, qu'ils ravagent dans tous les sens.

La plupart des nobles vassaux du comte de Champagne chancelaient dans leur foi, mais les communes se battirent avec fureur pour leur comte, qui n'était pas moins aimé du peuple que des lettrés et des trouvères. Les comtes, protecteurs zélés du commerce, de l'industrie et des grandes routes, étaient mal vus des autres grands barons, parce qu'ils se fiaient plus à leurs bourgeois et à leurs paysans qu'à leurs chevaliers. Thibault, assailli de toutes parts, fut obligé de sacrifier plusieurs de ses villes, entre autres Epernay, Vertus et Sézanne, et de les détruire lui-même pour que ses ennemis ne les « trouvassent garnies et ne s'en servissent pas contre lui. » Il concentra la résistance dans Troyes, Provins et Meaux. Les bourgeois de Troyes, renforcés par les hommes d'armes du sir de Joinville, sénéchal du comte, et père de l'historien, repoussèrent vigoureusement les attaques du duc de Bourgogne, et la reine put secourir à temps son ami Thibault. Le roi manda aux barons qu'ils eussent à cesser leurs attaques contre le comte Thibault, et marcha



irrévocablement à la couronne qu'en 1361 sous le roi Jean; et depuis, le comté de Sézanne a été seulement

droit à eux avec sa gendarmerie. Ils reculèrent devant le jeune roi et sortirent de la province.

Après de tels faits, est-il possible de dire que saint Louis voulut punir Thibault d'être entré dans la ligue formée contre la reine Blanche.

Cependant les grands vassaux continuèrent à se tenir en armes; ils se réunirent au roi d'Angleterre, débarqué à Saint-Malo avec une armée, et envahirent de nouveau la Champagne (vers Pâques 1230). Thibault leur livra bataille; il fut vaincu et obligé de s'enfuir presque seul jusqu'à Paris. La reine Blanche, entourée d'ennemis et de périls, fit sentir à Thibault la nécessité d'apaiser l'orage, et dans le courant de septembre le roi et la reine firent la paix avec les grands du royaume, avec la condition que le comte de Champagne prendrait la croix et irait à la Terre-Sainte combattre les « ennemis du crucifié. » L'époque du pélerinage imposé n'était pas fixée, il ne partit que quelques années après.

En politique, les sentiments, les amitiés et les attachements sont très mobiles, et, autrefois comme aujourd'hui, les ennemis de la veille étaient souvent les amis du lendemain. Ainsi le comte de Champâgne (blessé peut-être d'avoir été sacrifié dans le traité de paix) malgré sa passion pour la reine, épousa la fille du seigneur de Bourbon, et fiança sa propre fille encore enfant au fils du duc de Bretagne, le plus opiniâtre adversaire de sa *dame*. Il avait besoin de se réconcilier avec sés ennemis pour prendre possession du royaume de Navarre. Il avait aussi besoin d'argent, qu'il se procura en cedant à la couronne de France, moyennant 800,000 liv., sa suzeraineté sur les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, qui relevaient du comté de Champagne. Thibault fut couronné à Pampelune en mai 1234, et reconnu de toute la Navarre sans opposition.

Rassuré sur ce point et poussé par le duc de Bretagne, Thibault revint sur son traité de l'année précédente, et réclama la suzeraineté de Blois qu'il avait vendue. Thibault prit les armes, le roi marcha contre lui; la reine Blanche s'interposa. Thibault céda comme de coutume à Blanche, qui lui fit sa paix en 1235.

donné en apanage à des princes du sang de la branche d'Orléans.

Quelque temps après le comte de Champagne accomplit le voyage qui lui avait été imposé par le traité de 1230, et il le fit en compagnie des ducs de Bourgogne et de Bretagne ses ennemis les plus acharnés. Ils se laissèrent surprendre et battre par le sultan de Damas. Tous ceux qui échappèrent à la mort et à la captivité conclurent une trêve et se rembarquèrent le 26 septembre 1240 Le roi Thibault, le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne et leurs compagnons, quittèrent si précipitamment la Palestine, qu'ils laissèrent dans les mains des Infidèles plus de soixante chevaliers. Richard Plantagenest, qui arriva en Syrie avec les croisés anglais, dans le mois d'octobre, fut plus généreux, et racheta les captifs.

A cette époque, saint Louis recevait en grande pompe une partie de la croix, la couronne, la lance et l'éponge, qui avaient figuré dans la Passion, et pour loger ces précieuses reliques, il faisait construire la Sainte-Chapelle, ce riche et élégant chef-d'œuvre de l'architecture gothique. L'Europe était consternée par la menace de l'invasion des Tartares de Gengis-Kan. L'empereur d'Allemagne et les Sarrazins eux-mêmes imploraient des secours de l'Occident, contre cet exterminateur, qui était l'ennemi commun. La fermeté de la reine Blanche fléchit un moment devant l'immensité du danger. — Que faire, dit-elle en sanglotant à son fils, la venue des Tartares nous annonce notre ruine à tous et celle de l'église? — Ma mère, répondit le jeune roi, si ces Tartares viennent sur nous, ou nous les rejetterons dans l'enfer d'où ils sont sortis, ou ils nous enverront tous au ciel. Cette belle et louable parole, qui eut du retentissement, ranima et fortifia non seulement la noblesse française, mais encore les peuples des pays voisins.

Ainsi on a dit que c'était en 1240 que saint Louis avait fait brûler Sézanne pour se venger de Thibault qui s'était ligué contre sa mère Blanche de Castille.

Nous avons vu tout le contraire, Thibault a été son plus fidèle et son plus puissant soutien, et dans trois circonstances importantes il l'a sauvée avec son fils du plus grand péril.

Si en 1235, à l'occasion de la suzeraineté de Blois, le comte de



En 1423, sous Charles VII, la ville de Sézanne, assiégée depuis Pàques jusqu'à la Saint-Jean, fut prise d'assaut par les Anglais commandés par de Salisbury.

En 1498, le comté de Sézanne revint à la couronne par l'avènement au trône de son possesseur le duc d'Orléans sous le nom de Louis XII.

En 1566, Sézanne fut assiégée, prise, pillée et brûlée par les protestants, commandés par le prince de Condé et l'amiral de Colligny.

En 1581, le comté de Sézanne, fut vendu pour la première fois au duc d'Anjou par Henry III, son frère, puis il passa au duc d'Angoulème qui l'appela son petit royaume, son *ithaque*, il y venait souvent, et c'est dans un de ces séjours qu'il connut mademoiselle de Nargonne qu'il épousa à 77 ans.

En 1615, Sézanne fut encore attaquée par l'armée du prince de Condé et ne parait pas avoir été prise.

En 1632, le 20 mai, jour de l'Ascension, la ville fut presque totalement réduite en cendres avec trois de ses faubourgs. Le procès-verbal, dressé par le trésorier de France de la généralité de Châlons, fait monter la perte à plus de quatre millions de livres et ajoute que, pour rétablir les choses comme elles étaient auparavant, il en coûterait plus de sept à huit millions. Le cardinal de Richelieu lui fit donner des secours; il accorda une coupe de

Champagne et le roi ont été désunis, il n'y a pas eu de conflit, et l'intercession de la reine Blanche à rétabli la paix.

Enfin, en 1240, Thibault était en Palestine. Est-il probable que le pieux et loyal Louis IX ait été attaquer, sans motifs, les vassaux du comte de Champagne, à qui il devait tant, et qui accomplissait dans la Terre-Sainte des actes qui lui avaient été imposés par le roi lui-même dans son traité avec les seigneurs.

Tout contribue à démentir cette assertion de quelques historiens.

bois de construction dans les forêts royales, et imposa un jour de corvée par semaine à tous les habitants du ressort du bailliage de Sézanne, qui fut rebâtie sur un plan plus large que l'ancienne ville.

En 1652, pendant la guerre de la Fronde, Sézanne eut encore beaucoup à souffrir des passages des troupes de Lorraine et de Wurtemberg.

A la fin du XVIIIe siècle, Sézanne était encore enceinte par une forte muraille avec contrescarpes, fossés et bastions, ayant 4 portes et 2 poternes. A partir de 1777, on commença à les détruire, et les dernières portes conservées furent démolies en 1792.

En 1814, à quatre reprises différentes, la ville de Sézanne a été pillée et dévastée par les armées russes, le 5 février, après la bataille de la Rothière, le 4 mars et le 10 mars, lorsque l'armée française était dans les environs de Reims, et le 26 mars, après la bataille de Fère-Champenoise. Peu de villes ont été plus malheureuses.

Sézanne possédait autrefois deux paroisses ayant chacune une succursale, une collégiale, une abbaye de bénédictins dépendant de Cluny, fondée en 1104; un couvent de Cordeliers, un de Récollets et une abbaye de femmes. L'église Saint-Denis a été dédiée, en 1114; elle est remarquable à l'extérieur par une tour de construction hardie et en dedans par l'élévation et la délicatesse de ses voûtes. L'église Notre-Dame est encore plus ancienne; on ignore l'époque de sa fondation. Le prieuré de Saint-Julien fut fondé en 1081 ; la collégiale de Saint-Nicolas en 1164; le couvent des Récollets en 1619; l'abbaye des bénédictines fondée, à Bricot-les-Nonains en 1104, fut transférée à Sézanne en 1629. Une maladrerie, qui existait en dehors du faubourg Notre-Dame, fut réunie à l'Hôtel-Dieu en 1695. C'est dans la chapelle de cet hospice que l'on peut voir huit ou neuf

tableaux du frère Luc, qui attirent l'attention des connaisseurs, malgré les dégradations qu'ils ont souffertes pendant la révolution. Le frère Luc était diacre des Récollets de Sézanne; émule du célèbre Lebrun, il fut son compagnon à l'académie de peinture de Rome. Les tableaux que l'on conserve ont été peints pour l'église de son couvent à Sézanne. (*Voir la description de l'abbé Boitel, arch. archéologiques.*)

Sézanne a donné le jour à plusieurs hommes distingués. Nous citerons seulement :

Germain Allard, qui fut fait évêque en 1679.

Olivier Voisembert, deux fois provincial et commissaire-général de toutes les provinces des Récollets.

Jacques-Alexis Thuriot, simple charpentier, devenu avocat, membre des Assemblées législatives et de la Convention nationale, puis substitut du procureur général à la Cour de cassation, sous l'Empire.

Claude Langlois, né en 1757, peintre d'histoire à Paris, où il a acquis de la réputation.

M. Mellon Jolly, né en 1795, d'abord évêque de Séez et actuellement archevêque de Sens.

VERDEY, *Verdeyum,* pouillé de Troyes (pop. 159 hab.), à 41 kil. d'Epernay et 60 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur la rive droite du Grand-Morin et son territoire est arrosé par un grand nombre de sources. Ses habitants sont occupés par la culture ; quelques-uns polissent des verres de lunettes.

Verdey a eu un château-fort dont il reste des vestiges dans un pré-marais, et une abbaye dite de Laval-Dieu, qui a été brûlée par les calvinistes en 1567. Les dîmes de ce village étaient levées par le prieur de Saint-Julien, de Sézanne.

L'AUGE, dite aussi la SUPERBE ou la rivière des Auges, parce qu'elle entrait dans Sézanne dans des auges en bois, est un ruisseau qui a sa source à Verdey; après avoir arrosé Sézanne, Chichey et Gaye, il se réunit à la Vaure, passe à Pleurs, à Marigny, Angluzelle, Thaas, Courcemain, Saint-Saturnin et Vouarces; au-dessus duquel il se jette dans l'Aube.

VILLENEUVE-SAINT-VISTRE et VILLEVOTTE, *Villa nova a sancto victore,* top. du diocèse de Troyes; — *Villa nova justa sanctum quintinum*, pouillé de Troyes (pop. 243 hab.), à 54 kil. d'Epernay et 61 de Châlons. Cette commune, située dans une plaine assez fertile, possède un territoire bien cultivé dont les terres labourables forment la plus grande partie. Les prairies et les pâtures occupent une étendue assez considérable de terrain, et permettent aux habitants d'engraisser des bœufs et des moutons. La plaine est traversée par un canal de dessèchement qui va se jeter dans l'Aube. — Le hameau de VILLEVOTTE, qui n'est séparé de Villeneuve que par un ruisseau, s'appelait, primitivement, Ville Lauvotte ou Ville-l'Alouette, *Villa Louetta* (top. du diocèse de Troyes).

VINDEY (pop. 300 hab.), à 47 kil. d'Epernay et 60 kil. de Châlons, *Vindeyum*, pouillé de Troyes; — *Vindennæ* (top. du diocèse de Troyes). Ce village est bâti sur un plateau dominé par une colline d'où sort une source qui alimente la fontaine du pays. Le territoire montueux est en partie planté de vignes, qui donnent le meilleur vin des environs, aussi beaucoup d'habitants sont vignerons.

Le château, habité longtemps par l'honorable pair de France Morel de Vindey, avait deux chapelles, une dédiée

à Notre-Dame et l'autre à Saint-Siméon. Les dîmes étaient levées par le chapitre de Saint-Martin de Tours et les chanoines de Broyes.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Cet arrondissement, qui forme la partie nord-est du département, est entièrement sur le terrain secondaire ; à l'ouest sur la craie blanche de la Champagne, à l'est et au nord sur la craie tuffau, et sur le grès vert dans le Vallage et l'Argonne. Le point le plus élevé de l'arrondissement est à 229 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est le mont de la Serre, chaîne montagneuse assez allongée, qui sépare la Champagne du Vallage. Son principal cours d'eau est l'Aisne, qui arrose les trois cantons, et reçoit sept ou huit affluents qui naissent et coulent tous dans cet arrondissement. La superficie de son territoire est de 113,359 hectares, dont 83,232 sont en terres labourables, et près de 18,000 en bois; sa population est de 34,222 habitants. Il renferme 80 communes, divisées en trois cantons, *Dommartin-sur-Yèvre, Sainte-Ménehould et Ville-sur-Tourbe.*

Canton de Dommartin-sur-Yèvre

Ce canton, qui occupe la partie méridionale de l'arrondissement, est situé en partie sur le sol crayeux de la Champagne et en partie sur la craie-tuffau et le gré vert du Vallage, et cette portion orientale offre un aspect plus varié, plus riant et plus fertile que la région occidentale.

Ce canton comprend 26 communes, qui sont :

ANTE, *Antea,* pouillé de Châlons (pop. 196 hab.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons, est bâti sur le penchant d'une colline qui domine une petite plaine arrosée et souvent inondée par la petite rivière d'Ante et par l'Auve. Les habitants sont cultivateurs et bûcherons. Un tiers du territoire est couvert de bois.

Ce village, cité en 1231, dans un titre de l'abbaye de Toussaint (p. 101); — et, en 1570, dans un titre de l'abb. de Saint-Remy de Reims, était le chef-lieu d'un prieuré des Augustins, sous le patronage de l'abbé de Toussaint en 1464 ; — il contenait les fiefs de Boncourt, de Horgues et de Millet, et appartenait avant la Révolution aux seigneurs de Chamisso.

ANTE (l') est un ruisseau qui prend sa source à Noirlieu, arrose Givry, la Neuville-aux-Bois, le Vieil-Dampierre, Antes, et se jette dans l'Aisne à Châtrices.

AUVE, *Alva*, pouillé de Châlons; — *Aulve*, 1326, censives du chapitre de Notre-Dame de Châlons. (pop. 319 hab.), à 17 kil. de Sainte-Ménehould et 26 kil. de Châlons, a été pendant la République chef-lieu de canton. Ce village est bâti dans un vallon arrosé par la petite rivière qui lui donne ou lui emprunte son nom. Il était autrefois sur la côte, au nord du ruisseau, où l'on voit encore le cimetière; le territoire est entièrement consacré à la culture.

La seigneurie du pays appartenait à la famille de Gizaucourt. Un de ses membres en fit hommage au roi en 1623. Les dîmes étaient alors partagées entre le chapitre de Notre-Dame et l'abbaye de Toussaint de Châlons, le chapelain de Dommartin-la-Planchette et quelques seigneurs.

Sur le territoire d'Auve se trouvait le fief d'Herconval, appartenant à l'abbaye de Châtrices, en vertu d'une donation confirmée, en 1197, par une bulle du pape Célestin III, qui désigne le village sous le nom de *Summa Alva*. Une église, desservie autrefois par les religieux de cette abbaye, n'existe plus, mais il reste encore dans cette contrée un puits qui attire les pèlerins.

L'église actuelle a un chœur roman, trois nefs et des collatéraux bas et étroits; le portail, quoique mutilé, est curieux; le chœur primitif est très ancien; le reste, nefs et portail, ont été ajoutés dans le xv[e] siècle. (Notice de M. de Barthélemy).

Une élévation connue sous le nom de la Motte-aux-Vignes, se remarque à un kilomètre au midi d'Auve. Elle a été fouillée et on a trouvé plusieurs urnes en terre cuite de formes antiques, de couleurs et de dimensions différentes, des patères, des couteaux, des os calcinés, des cendres et des charbons bien conservés. On croit communément dans le pays què cette tombelle est un monument funéraire qui remonte au temps d'Attila.

Auve (l') est une petite rivière qui prend sa source au-dessus du village, passe à Saint-Mard, à la Chapelle, à Gizaucourt, à Dampierre, et se jette dans l'Aisne à Sainte-Ménehould.

BELVAL, *Bella valle*, pouillé de Châlons (pop. 288 hab.), à 23 kil. de Sainte-Ménehould et 63 kil. de Châlons, est situé sur la limite du département et arrosé par un ruisseau affluent de l'Aisne. Un vaste étang occupait le quart de son territoire; il a été desséché pour y cultiver la betterave, et une fabrique de sucre indigène a été établie. Il paraît que le succès n'a pas répondu aux espérances que l'on avait conçues, et l'usine ne fonctionne plus.

L'église est en bois; les fenêtres du chœur, à deux baies, conservent quelques fragments de vitraux à grisailles. (B.)

Belval possédait une abbaye de l'ordre des Prémontrés, fondée par un évêque de Verdun en 1137; elle est devenue un prieuré du doyenné de Possesse; — il avait aussi un château entouré de fossés dont les vestiges existent encore.

CHARMONTOIS-L'ABBÉ (pop. 265 hab.), à 20 kil. de Sainte-Ménehould et 50 kil. de Châlons, est situé sur une éminence au bord de l'Aisne. Le sol est fertile et bien cultivé. Les jeunes porcs que l'on élève sont l'objet du commerce le plus important.

Un titre de 1350 cite ce village comme tributaire de l'ordre du Temple, et les dîmes étaient levées par la collégiale de la Trinité de Châlons, en 1338 (tit. de la collégiale, inv. p. 108).

Son église, qui sert aux deux villages, Charmontois-l'Abbé et Charmontois-le-Roi, a un chœur du xv[e] siècle avec cinq fenêtres flamboyantes à 4 et 5 baies; les nefs sont en bois; on y voit quatre niches de la Renaissance. (B.)

CHARMONTOIS-LE-ROI (pop. 299 hab.), à 20 kil. de S[te]-Ménehould et 49 kil. de Châlons, n'est séparé du village précédent que par l'Aisne. Il est dans une plaine environnée de bois, parsemée d'étangs et souvent inondée par les débordements de l'Aisne. On y élève des porcs comme dans le village voisin; et comme lui aussi, il était tributaire de la collégiale de la Trinité de Châlons et de l'ordre du Temple en 1283 (titre de la commanderie du Temple, inv. p. 169).

CONTAULT-LE-MAUPAS, *Contaudium*, pouillé de Châlons (pop. 253 hab.), à 26 kil. de Sainte-Ménehould et 37 kil. de Châlons, est situé dans une gorge humide qui lui a fait donner le nom de *Maupas* ou *Mauvais pas*. Contault avait un château entouré de fossés, qui appartenait à la famille de Haudos. Ce village jouissait du privilége de ne pas avoir de seigneur et de n'être assujetti à aucun droit féodal. Les chevaliers du Temple y achetèrent des propriétés en 1287.

DAMPIERRE-LE-CHATEAU, *Dampetra castro*, pouillé de Châlons (pop. 286 hab.), à 14 kil. de Sainte-Ménehould et 34 kil. de Châlons. Il est encore appelé *Dominus Petrus* en 1114, charte de donation de Henry, comte de Troyes; — et, Dampierre le Chatel en Esthenay, en 1392 (tit. de l'abbaye de Toussaints, inv. p. 116.) Placé au confluent de la Yèvre et du Rouillat, le territoire de ce village renferme des prés assez grands, fertilisés par ces deux ruisseaux. Les habitants sont occupés par la culture et par des charrois; quelques uns soignent des abeilles. — Le hameau de SOMMERÉCOURT, qui dépend de Dampierre, forme un quart du territoire.

Ce village conserve des vestiges des temps féodaux. Le nom de Château lui vient d'un fort très élevé près de la rivière, entouré de hauts remparts et de fossés profonds, dont il ne reste plus qu'une butte de terre au milieu du village. Dampierre avait le titre de comté. Un de ses seigneurs, généralissime des troupes d'Allemagne, remporta sur les Turcs de brillants avantages, et mourut en 1620 au siége de Presbourg. — Ce pays payait certaines redevances à l'ordre du Temple dès 1191, et il était soumis à des droits féodaux fort onéreux envers l'abbaye de Mon-

tier-en-Argonne, l'abbaye de Toussaints de Châlons et la cure de Saint-Loup de cette ville.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE, *Dommartinus supra euvam*, pouillé de Châlons (pop. 239 hab.), à 18 kil. de Sainte-Ménehould et 36 kil. de Châlons. Ce chef-lieu de canton ne jouit d'aucun des priviléges attachés à ce titre. Son territoire crayeux est devenu fertile par le travail opiniâtre et l'industrie des habitants.

Son église, autrefois hors du village, a été reconstruite dans l'intérieur. La démolition de l'ancienne église a fait trouver de grands caveaux sous le chœur. En détruisant une élévation qui était depuis un temps immémorial au milieu des usages communaux, on découvrit des ossements et des armes de forme romaine rongées par la rouille.

L'abbaye de Montier, le séminaire de Châlons, les seigneurs d'Epense et d'Arzillières, percevaient la dîme sur ce village.

ÉCLAIRES (pop. 405 hab.), à 16 kil. de Sainte-Ménehould et 54 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur une colline; son territoire, arrosé par un affluent de l'Aisne, se divise en terres labourables, en prés étendus et en bois. Il a pour écarts trois hameaux, une ferme et deux moulins.

ÉPENSE (pop. 372 hab.), à 17 kil. de Sainte-Ménehould et 41 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur deux faibles ruisseaux prenant leurs sources au pied de la montagne de la Serre, et qui en font presque une île. Son territoire, crayeux sur la côte, est argileux dans le fond; des prés tourbeux bordent le ruisseau. Une de ses principales dépendances est la ferme d'ÉPENSIVAL, ancienne cense

provenant des Bénédictins de Montier, exploitée avec une rare intelligence depuis la Révolution, par un agronome distingué, M. Varin, qui a rendu de grands services au pays en donnant l'exemple de toutes les améliorations agricoles.

L'église d'Epense a été très maltraitée dans les guerres de religion; les fenêtres sont flamboyantes; les fonts sont de la Renaissance et la cloche porte le millésime de 1528. (B.)

En 1324 la commanderie de Saint-Amand levait une partie des dîmes d'Epense et tenait ce droit du couvent de Saint-Paul de Verdun, tit. de la com. (p. 1324).

L'ancien château est démoli, mais on conserve la mémoire de Claude d'Epense qui y est né en 1511. Il fut recteur de l'Université à 29 ans, et accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente; se distingua par ses écrits contre le protestantisme et contre les abus de la cour de Rome, hardiesse qui, en le privant du chapeau de cardinal, a donné plus d'éclat à son nom.

GIVRY-EN-ARGONNE, *Givreis,* pouillé de Châlons (pop. 555 hab.), à 17 kil. de Sainte-Ménehould et 45 kil. de Châlons. Ce village important est bâti sur un affluent de l'Aisne. Une grande partie de son territoire est couverte de bois et d'étangs. Les habitants, actifs et laborieux, font le commerce de bois, de charbon, de lin, de toile et de poisson.

La terre de Givry a été érigée en marquisat en faveur de Louis Dubois de Sienne, lieutenant général des armées du roi. Le titre est conservé dans les archives.

Ce village est cité, en 1182, dans un titre de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (inv. t. II, p. 42); — et, en 1229, dans un titre du chap. de la cathédrale de Châlons (inv. t. V, p. 83).

Givry a donné le jour à Delacroix, qui a été d'abord secrétaire intime de Turgot, puis ministre des relations extérieures de la République, et qui est mort préfet de Bordeaux, sous l'Empire. Le peintre distingué, Eugène Delacroix, est un de ses descendants.

Généralement, dans cette contrée, les droits féodaux prélevés par les seigneurs étaient énormes, et l'on disait communément qu'un cheval ne pouvait pas porter sa redevance; mais ceux de Givry étaient exhorbitants et tout à fait hors de proportion avec le produit et l'étendue du territoire. Outre la dîme des moissons qui appartenait aux Bénédictins de Châlons, chaque chef de famille devait une chevauchée de dix lieues, un jour de travail pour corvée, deux boisseaux de froment et deux d'avoine par chaque journel de terrain en cultnre, plus une redevance en bled et en avoine sur les chevaux, et s'il quittait le pays, après un an d'absence, il perdait ses biens.

HERPONT, *Herpons,* pouillé de Châlons (pop. 451 hab.), à 18 kil. de Sainte-Ménehould et 31 kil. de Châlons. Ce village est en pleine Champagne, à la source du Rouillat. Son territoire est à peu près tout entier en terres labourables. Les habitants font assez de prairies artificielles pour engraisser des bestiaux; plusieurs se livrent aussi, avec succès, à l'apiculture.

L'église a trois nefs simples, soutenues par des contreforts; le portail est formé par une arcade ogivale; le chœur est nouveau. (B.)

Des redevances très onéreuses étaient payées autrefois aux seigneurs d'Arzillières. Ce village est cité dans une charte de 1141 de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 430).

LA NEUVILLE-AUX-BOIS, *Nova villa ad nemus* (pop. 457 hab.), à 14 kil. de Sainte-Ménehould et 43 kil. de

Châlons. Ce village, placé sur la rivière d'Ante, est singulièrement bâti sur le sommet de trois ou quatre petites collines. Les jardins sont presque perpendiculaires; son sol sablonneux est fertile. Il y a de vastes vergers dont les fruits sont la principale branche du commerce du pays; de nombreux étangs et de vastes bois l'entourent.

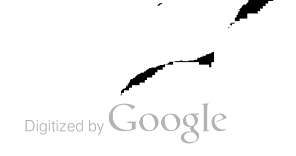
L'église est du xve siècle, mais bien dégradée; elle n'a conservé que deux nefs, les transepts et le chœur; la porte de la sacristie est du xvie siècle; autour de l'église règne une corniche Renaissance; les fenêtres du chœur sont flamboyantes et plusieurs ont quatre baies. (B.)

Ce village avait haute, moyenne et basse justice. Les dîmes étaient perçues par les religieux de Haute-Fontaine et ceux de Châtrices.

Dans un champ de sépulture, près de ce village, fouillé en 1839, on a fait la découverte d'un grand nombre de tombes dans lesquelles on a trouvé des vases en terre, des agrafes, des fibules, des ornements d'armures en fer damasquinés en argent, des épées romaines, des fers de javelines et des monnaies en bronze de Trajan et de Marc-Aurèle.

LE CHATELLIER, *Castellarium*, pouillé de Châlons (pop. 331 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 45 kil de Châlons. Ce village est situé dans un petit vallon entouré de bois et d'étangs. Ayant peu de terres labourables, les habitants travaillent à l'exploitation des bois et à la préparation du charbon; quelques uns élèvent et vendent de jeunes porcs. — Il est appelé *Castellum*, en 1171, dans un titre de l'abbaye d'Avenay (inv. p. 30).

LE CHEMIN (pop. 282 hab.), à 14 kil. de Sainte-Ménehould et 54 kil. de Châlons, est situé sur l'Aisne; son ter-



ritoire, arrosé par cette rivière et par le ruisseau dit le Hardillon, est marécageux en hiver et sujet aux inondations en été ; cependant l'air y est sain. Les habitants ne s'occupent que de culture.

LE VIEL-DAMPIERRE, *Vetus Petrus*, taxe du diocèse de Châlons (pop. 314 hab.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons ; — est appelé **Vidam Pierre**, en 1536, tit. du chapitre de la cathédrale de Châlons. Il est formé de maisons éparses, irrégulièrement construites à demi-côte près du ruisseau d'Ante. Plus d'un tiers du territoire est planté en bois ; l'exploitation de ces bois, la culture, la vente des cochons de lait occupent les habitants.

Un dénombrement de 1683 fait connaître que MM. de Chamisso et Deu de Vieux-Dampierre étaient les seigneurs de ce lieu, qui supportait des charges féodales extraordinaires.

On voit dans ce village deux buttes faites de main d'homme, sur l'une desquelles était le château du seigneur, dit le château de la Motte, qui n'a été détruit que peu de temps avant la Révolution. On a trouvé des ossements humains, des lames d'épée, des fers de chevaux, indiquant que ce territoire a été le théâtre de luttes sanglantes.

NOIRLIEU (pop. 234 hab.), à 21 kil. de Sainte-Ménehould et 40 kil. de Châlons, qui doit probablement son nom à la couleur foncée de ses terres, est bâti assez proprement sur les bords d'un vaste étang alimenté par des sources sortant de la Serre, chaîne montagneuse peu élevée, qui sépare, dans cette contrée, le Vallage de la Champagne.

L'église est un monument bien dégradé, avec un portail Renaissance portant le millésime de 1552.

Avant la Révolution, les habitants de Noirlieu ne possédaient pas la cinquième partie du territoire, tout le reste appartenait au seigneur et aux établissements religieux.

Parmi ses dépendances est le domaine de Bouet, qui a été longtemps exploité par M. Barrois, un des agronomes les plus distingués du pays, auquel a succédé son fils, qui suit les mêmes errements.

Au XIIe siècle, l'ordre du Temple avait sur son territoire une maison dépendant des commanderies de Maucourt et de la Neuville-au-Temple. On la nommait commanderie de Noirlieu ou de la Neuville-au-Temple-les-Epense, titres de la commanderie du Temple, de 1150 (inv. p. 34).

Le ruisseau de La Vière prend sa source à Noirlieu, arrose Villers-le-Sec, Sogny-en-l'Angle, Possesse, Saint-Jean-sur-Possesse, Vernancourt, et va se jeter dans la Chée au-dessus d'Outrepont.

RAPSECOURT (pop. 138 hab.), à 15 kil. de Saint-Ménehould et 36 kil. de Châlons, est bâti sur l'Yèvre, entre trois coteaux, non loin d'un marais assez étendu. Tous les habitants sont cultivateurs. — Un titre de 1392 constate que les seigneurs d'Arzillières y percevaient la dîme.

REMICOURT (pop. 206 hab.), à 17 kil. de Sainte-Ménehould et 43 kil. de Châlons, est une petite commune située près d'un affluent de l'Ante, dont le sol est entièrement consacré à la culture. Il a plusieurs écarts assez importants.

SAINT-MARD-SUR-AUVE (pop. 150 hab.), à 15 kil. de Sainte-Ménehould et 28 kil. de Châlons, est situé entre



trois étangs, et son territoire fertile est entièrement consacré au labour.

Ce village est ancien, puisqu'on lit dans un titre de 1218, qu'un seigneur de Bussy restitua, à sa mort, le revenu du moulin et des terres de Saint-Mard à l'abbaye de Moiremont, pour réparer les outrages faits à cette abbaye et pour le salut de son âme. Les dîmes étaient partagées entre le seigneur, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé de Toussaints et le chapitre de Notre-Dame de Châlons, l'abbé de Moiremont et les religieux de Montier-en-Argonne. M. Cuissotte de Gizaucourt, qui avait acheté la seigneurie du domaine en 1566, en fit hommage au roi, dans son château de Sainte-Ménehould, le 11 janvier 1623.

SAINT-MARD-SUR-LE-MONT, *Sanctus Medardus supra montem*, pouillé de Châlons (pop. 635 hab,), à 21 kil. de Sainte-Ménehould et 41 kil. de Châlons, était autrefois placé sur le sommet de la côte, autour de l'église détruite en 1777 et du cimetière qui existe encore, entouré d'arbres vieux et élevés qui s'aperçoivent de très loin. Détruites dans les guerres du XIV siècle, les maisons ont été reconstruites au bas de la côte pour se rapprocher d'un petit ruisseau alimenté par plusieurs fontaines qui ne tarissent jamais, voilà pourquoi, dans les titres du chapitre de la cathédrale (inv. VI, p. 141), il est appelé, en 1358, Saint-Mard-sur-le-Mont, et, en 1425, Saint-Mard-sous-le-Mont. — La culture, la préparation du chanvre et la fabrication de la toile occupent tous les bras.

L'église de Saint-Mard (Saint-Médard) est bien bâtie et l'une des plus belles de l'arrondissement. L'emplacement d'un château environné de fossés profonds existe encore.

Ce château était habité avant 1789 par la famille Le Rebours, dont le chef était président au Parlement, en

1777. Ce village était tributaire de l'ordre du Temple en 1374.

SAINT-REMY-SUR-BUSSY, *Sanctus remigius,* pouillé de Châlons (pop. 487 hab.), à 26 kil. de Sainte-Ménehould et 20 kil. de Châlons. Ce village, situé à la source de la Noblette, est en pleine Champagne. Les habitants joignent à la culture le travail de la laine.

Son église a des fenêtres flamboyantes.

Saint-Remy était autrefois un prieuré; il est cité, en 1079, dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons (inv. p. 162).

Saint-Remy a de doubles remparts et les restes d'une butte qui était autrefois élevée de 25 à 30 mètres. Ces débris de fortifications remontent aux guerres de la Ligue du XVIe siècle.

Une partie de la terre de Saint-Remy, qui était du domaine du roi, fut vendue en 1572.

SIVRY-SUR-ANTE (pop. 335 hab.), à 11 kil. de Sainte-Ménehould et 40 kil. de Châlons, est à deux kilomètres de la commune d'Ante et de sa rivière. Son sol, fort inégal, est assez fertile.

La terre de Sivry, avec les fermes et les censes qui en dépendaient, donnait droit de haute, moyenne et basse justice. En 1208, Blanche de Navarre lui donna des pâquis et des marais. Les dîmes étaient levées par le seigneur, le curé desservant et le couvent de Châtrices. L'abbaye de Toussaints de Châlons y exerçait des droits en 1226 (inv. p. 134).

SOMME-YÈVRE, *Somma euva,* pouillé de Châlons (pop. 275 hab.), à 22 kil. de Sainte-Ménehould et 32 de Châlons,

est situé, comme son nom l'indique, aux sources de cette petite rivière; toutes ses terres sont en culture. Ce village était autrefois moins écrasé par les droits féodaux que les pays voisins.

Il a existé sur son territoire un couvent de nonnes dont les biens ont passé aux religieux de la Chalade; on a trouvé des médailles dans les caves et les fondations de ce couvent; on a trouvé aussi un souterrain considérable consistant en plusieurs chambres taillées dans la craie et paraissant avoir été habitées. Ce village est cité en 1228 dans un titre de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 198).

L'église est du XIV[e] siècle; elle a trois nefs avec transepts; le chœur est percé de cinq fenêtres ogivales trilobées; les transepts sont éclairés par deux grandes fenêtres avec rose à quatre lobes; le portail est à deux baies avec un trumeau sans ornements. (B.)

La Yèvre, *Euva*, qui prend sa source à ce village, se jette dans l'Auve, après avoir arrosé Varimont, Dommartin, Dampierre-le-Château, Rapsécourt et Voilemont.

TILLOY et BELLAY (pop. 284 hab.), à 23 kil. de Sainte-Ménehould et 20 kil. de Châlons, est un village qui se déplace insensiblement pour se porter sur la grande route de Paris à Metz qui le traverse. Son terrain, crayeux et ingrat, a été fertilisé par l'industrie et le travail de ses habitants. — Bellay, nommé dans les anciens titres *Saint-Quentin-en-Bellay* ou *Belloy*, a longtemps formé une commune à part, qui avait, en 1460, une chapelle, un four banal, cinq habitants et deux seigneurs.

L'église de Tilloy, située sur une petite éminence, a un chœur et des transepts du XIV[e] siècle.

Ce village appartenait à l'ordre de Malte et payait des

droits féodaux fort élevés (tit. de la com. du Temple de Saint-Amand, 1545, inv. p. 107).

VARIMONT (pop. 141 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 34 kil. de Châlons. Placé près de l'Yèvre, ce village est entouré d'un sol assez ingrat, moitié crayeux moitié argileux.

Il payait des droits féodaux considérables perçus par le seigneur, par le curé, par le seigneur d'Arzillières et par l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, en 1166 (tit. de cette abbaye, p. 15). Non loin de Varimont était le seigneur d'Aultricourt, dont la seigneurie fut donnée en 1252 à la commanderie de Saint-Amand, par le seigneur de Dampierre Anselle, en reconnaissance des services qui lui avaient été rendus par les chevaliers de l'ordre en Terre-Sainte, tit. de la commanderie de Saint-Amand (inv. p. 79).

Canton de Sainte-Ménehould.

Ce canton qui tient de la Champagne, du Vallage et de l'Argonne, est à l'ouest sur le plateau crayeux et à l'est sur la craie-tuffau et le grés vert. L'exploitation des bois occupe beaucoup de bras, l'agriculture y est dirigée avec intelligence, et dans les régions les plus ingrates, les cultivateurs, à force de travail et d'activité, sont parvenus à féconder le sol et à en tirer de bons produits.

On compte dans ce canton 30 communes, savoir :

ARGERS, *Argeris,* pouillé de Châlons (pop. 152 hab.), à 4 kil. de Sainte-Ménehould et 39 kil. de Châlons, est appelé *Argieris,* en 1166 (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, inv. p. 15). Ce village est situé sur le bord d'un étang, à un kilomètre de la rivière d'Auve. Son sol est fertile et bien cultivé, les habitants engraissent et vendent des bestiaux.

Argers avait autrefois un château, dont l'emplacement, aujourd'hui couvert de bois, porte encore le nom de la forteresse. Il fut consumé par les flammes, en 1532, incendié par les troupes allemandes, qui avaient envahi la Champagne sous le règne de François Ier. Il existe encore une redoute, établie par le maréchal Duplessis Praslin, du temps de la Fronde, en 1653.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE, *Braccum Sanctæ Cohieræ,* pouillé de Châlons (pop. 192 hab.), à 5 kil. de Sainte-Ménehould et 40 kil. de Châlons, est cité, en 1164, dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 27). Il est situé sur le petit ruisseau des Marais, qui va se jeter dans l'Auve ; il a un château entouré de fossés ; il n'offre aucun intérêt sous le rapport historique.

BRAUX-SAINT-REMY, *Braccum Sancti Remigii,* pouillé de Châlons (pop. 181 hab.), à 9 kil. de Sainte-Ménehould et 44 kil. de Châlons, est agréablement situé entre deux ruisseaux ; ses terres blanches produisent du froment de qualité supérieure.

Autrefois le prieuré de Braux possédait des propriétés étendues et levait des dîmes à Villers-en-Argonne. En 1128, il est appelé *Brous,* dans un titre de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (inv. p. 310).

CHATRICES, *Abbatia de Castricia, Gallia Christiana* (t. IV, p. 234), (pop. 144 hab.), à 8 kil. de Sainte-Ménehould et 46 kil. de Châlons, n'est qu'un hameau, situé sur la rivière d'Aisne, avec sept ou huit dépendances disséminées dans les bois. Il doit son existence à la riche et célèbre abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, fondée en 1137, par Albert, évêque de Verdun, dans la forêt de l'Argonne, au milieu de 1500 arpents de bois, qui lui appartenaient, avec bien d'autres propriétés. Elle fut brûlée par les calvinistes, en 1586, et aujourd'hui elle a disparu.

Aux travaux de la culture, les habitants de Châtrices joignent la préparation des bois en échalas, lattes, merreins, etc., la meunerie y a pris un développement important.

CHAUDE-FONTAINE, *Callidus Fons,* pouillé de Châlons (pop. 465 hab.), à 2 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons. Ce village tire son nom d'une source qui gêle difficilement et qui est l'objet d'un pèlerinage, parceque l'on dit que ses eaux ont opéré quelques guérisons. Son territoire est gras et fertile dans la plaine, et ses coteaux sont plantés de vignes, aussi la plupart des habitants sont vignerons.



Il a existé à Chaude-Fontaine une chapelle de Saint-Laurent, qui devint, en 1135, un prieuré desservi par des bénédictins; en 1634, il fut acheté par les jésuites, et lors de leur expulsion, ses biens passèrent à l'université de Reims. Dans un titre du collége de Reims (inv. p. 294), on trouve ce village désigné sous le nom de *Callida Fontana,* en 1132, et de *Callidus Fons*, en 1206.

L'église est neuve. Il ne reste de l'ancien prieuré qu'une porte voûtée en plein cintre, quelques débris de maisons et de magnifiques caves formant plusieurs étages (B).

Jean Dez, jésuite, que Louis XIV nomma confesseur du Dauphin, dont les sermons et les écrits sont remarquables, était né à Chaude-Fontaine, en 1643.

COURTÉMONT, *Curiati mons*, pouillé de Châlons (pop. 314 hab.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons, s'appelait *Courtoymont*, en 1255; — *Courtademont*, en 1338; — *Courtoisemont*, en 1427 (tit du chap. e la cath. inv. t. IV, p. 347). — Ce village, situé sur la Bionne, a pour écart le domaine de SAINT-HILAIREMONT. Son sol est fertile et un peu marécageux autour de la rivière.

L'église de Courtémont a un portail roman, précédé d'un porche avec trois ouvertures en plein cintre, qui peut remonter au XIe siècle, c'est une croix latine avec une seule nef; le transept a des chapiteaux remarquables, du XIVe siècle; dans le chœur, des fenêtres du XVIe siècle ont conservé des fragments de vitraux (B).

Saint-Hilairemont est un ancien fief, dont les dîmes appartenaient au chapitre de la cathédrale de Châlons, au prieur des Rosîers, au chapelain du château de Hans, aux chanoines de Notre-Dame de Châlons et aux religieuses de Sainte-Marie.

DAMPIERRE-SUR-AUVE, *Dampetra supra Meviam*, pouil. de Châlons (pop. 95 hab.), à 7 kil. de Sainte-Ménehould et 36 kil. de Châlons, est un village ancien ; il est appelé *Dominus Petrus*, dans une donation, aux templiers, du seigneur de Possesse, en 1185 (tit. de la commanderie de La Neuville, p. 28). Il a un territoire fertile et bien cultivé ; les marais tourbeux de l'Auve sont traversés par une belle chaussée qui aboutit à la grande route ; des plantations d'oseraies prospèrent dans ces terrains humides et rapportent beaucoup.

DAUCOURT (pop. 140 hab.), à 6 kil. de Sainte-Ménehould et 40 kil. de Châlons, est placé sur un terrain élevé et fertile en céréales.

La petite église de Daucourt a un chœur du XIIIe siècle, voûté, avec dix chapiteaux en trèfles et à crochets, très soignés ; la porte est de la fin du XIVe siècle. (B.)

En 1652, lors du siége de Sainte-Ménehould par le prince de Condé, les habitants de Daucourt, conduits par le sieur Baillet, leur seigneur, s'enfermèrent dans la ville et contribuèrent à repousser trois assauts meurtriers et à résister pendant quinze jours aux efforts d'une armée de 18,000 hommes.

DOMMARTIN-LA-PLANCHETTE (pop. 121 hab.), à 5 kil. de Sainte-Ménehould et 37 kil. de Châlons. Ce village, bâti sur la grande route, non loin de l'Auve et d'un vaste étang, a un sol fertile. Il a plusieurs dépendances, entre autres le CHATEAU-DES-PLANCHES.

DOMMARTIN-SOUS-HANS, *Dommartinus supra Byonam*, pouillé de Châlons (pop. 138 hab.), à 10 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons. Situé sur la rivière de

Bionne et possédant un sol fertile et bien cultivé, ce petit village n'offre rien d'intéressant. Il est appelé *Dominus Martinus subtus Hans,* en 1381 (tit. de l'abb. de Saint Remy de Reims, inv. p. 194); — Dompmartin soubz Hans, 1694 (tit. de la collég. de la Trinité, p. 139).

Son église est petite et ancienne; le chœur, du XIIIe siècle, a été maladroitement restauré au XVIe et au XVIIe; la porte est précédée d'un porche avec deux entrées latérales à plein cintre (B).

ELIZE, *Elizia,* pouillé de Châlons (pop. 150 hab.), à 6 kil. de Sainte-Ménehould et 40 kil. de Châlons, est situé sur un terrain élevé, à peu de distance de son étang renommé par ses carpes. Son territoire est fertile et produit beaucoup de céréales.

FLORENT, *Florens,* pouillé de Châlons, en 1581 (pop. 881 hab.), à 7 kil. de Sainte-Ménehould et 50 kil. de Châlons. Ce village est ancien, puisque une charte lui a été octroyée par Thibault IV, comte de Champagne, en 1226. Il est bâti sur un plateau élevé au milieu des bois; son sol ne se prêtant que médiocrement à la culture, les habitants se sont créé des ressources par l'industrie et le commerce. Outre l'exploitation des bois, ils fabriquent une grande quantité de tonneaux, qu'ils transportent dans les vignobles de la Champagne et en ramènent du vin, dont ils font commerce dans le pays; les femmes tricotaient autrefois jusqu'à 15,000 paires de bas par an. Ces industries font régner dans cette commune une activité que l'on ne retrouve pas dans le reste du canton.

Dans le temps de la Ligue, en 1591, 600 cavaliers Lorrains étaient cantonnés à Florent, et de là ravageaient tous les pays voisins. Le gouverneur de Sainte-Ménehould,

Renneville, à la tête seulement de 30 cavaliers et de 100 hommes, tant soldats que bourgeois, se porta rapidement sur ce village, surprit les Lorrains, en tua 80 et ramena 100 prisonniers et 400 chevaux, et ne perdit que 17 des siens.

GIZAUCOURT (pop. 273 hab.), à 13 kil. de Sainte-Ménehould et 36 kil. de Châlons, est situé sur les bords de l'Aûve, dans un vallon humide et presque marécageux. Son sol est fertile et bien cultivé. Il a pour écarts ORBEVAL, sur la grande route, où se trouvent le relais de poste, et la MAISON DE LA LUNE, à jamais fameuse dans nos annales. C'est là que l'armée prussienne avait pris position pour attaquer les Français à Valmy.

Gizaucourt conserve encore le château de ses anciens seigneurs. Les canaux qui l'entourent, ses vastes jardins et les arbres touffus qni l'ombragent en font une demeure intéressante. Ce village est cité, en 1382, dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. v, p. 90).

HANS (pop. 428 hab.), à 13 kil. de Sainte-Ménehould et 38 kil. de Châlons, est bâti entre deux collines assez élevées, sur les bords de la Bionne, qui arrose une prairie un peu marécageuse. Son territoire, partie en Champagne et partie dans le Vallage, est généralement bon et produit d'abondantes moissons.

Si l'on en croit la tradition, Hans a été plus grand autrefois. Son église, très ancienne et de construction gothique, trois fois plus vaste qu'il ne faut pour la population actuelle, a été bâtie à plusieurs époques : le chœur est du xiie siècle, les nefs et les transepts du xiiie ; elle a été remaniée aux xive et xve siècles ; on y voit des chapiteaux remarquables par la bizarrerie des



ornements sculptés. Le cimetière, très grand, placé en dehors du village, et les fondations que l'on trouve en fouillant le terrain confirment cette tradition.

A un kilomètre de Hans, il existe une butte élevée de 25 mètres, que l'on appelle la Justice. Une grande quantité d'ossements humains, que l'on a trouvés dans l'intérieur, font croire qu'elle était destinée aux exécutions judiciaires et que les corps des condamnés y étaient enterrés.

La terre de Hans était une baronnie fort ancienne, qui rendit foi et hommage à la comtesse Blanche, en 1201. Elle fut apportée en dot avec le comté de Dampierre et les seigneuries de Somme-Bionne et de Maigneux, vers 1578, par Anne de Bossut, au seigneur Duvalk de Mondreville, d'origine écossaise, attaché à la cour de Catherine de Médecis et gouverneur de Sainte-Ménehould, qui prit alors le titre de comte de Dampierre. Pendant que ce seigneur, très zélé ligueur, était auprès du duc de Guise, son lieutenant fut chassé de Sainte-Ménehould. Plus tard, les habitants de cette ville, ayant appris que le château de Hans était presque sans garnison, s'en emparèrent par surprise, en 1591, et en donnèrent avis à Henri IV, qui était à Attigny. Le roi n'étant pas assez fort pour le garder, ordonna de raser les fortifications, qui étaient importantes ; il paraît que le village fut détruit avec le vieux château. Après la fin des guerres de religion, les trois fils du comte de Dampierre prirent du service en Allemagne ; l'aîné, après s'être couvert de gloire dans plusieurs combats contre les Turcs, devint général en chef, et fut tué au siége de Presbourg, le 9 octobre 1620.

En 1653, Louis XIV séjourna à Hans, pendant le siége de Sainte-Ménehould, dont les frondeurs, commandés par le prince de Condé, s'étaient emparés. Le duc d'York, plus tard Jacques II, roi d'Angleterre, vint rejoindre Louis XIV

à Hans. En 1669, un comte de Dampierre, général d'infanterie, fut tué, au siége de Candie, d'un coup de canon. Le 21 juin 1791, Anne-Eléazar de Dampierre périt sous les yeux de Louis XVI, à son retour de Varennes, et son frère, qui était entré dans les ordres, devint évêque de Clermont et mourut à un âge avancé, en laissant une mémoire vénérée. Enfin, il y a peu d'années, le fils de la victime de son dévouement à Louis XVI, s'était retiré à Hans, général de division, après avoir pris une part glorieuse aux grandes guerres de l'Empire et avoir exercé un commandement important en Algérie.

LA CHAPELLE et FELCOURT, *Capella supra Alvam*, pouillé de Châlons (pop. 129 hab.), à 14 kil. de Sainte-Ménehould et 32 kil. de Châlons, sont deux hameaux considérables, séparés seulement par l'Auve, qui entretient deux étangs nourrissant beaucoup de carpes et de brochets estimés. Les habitants sont tous cultivateurs.

Felcourt a été un bourg considérable détruit, dit-on, il y a 300 ans, par un incendie; on voit encore sur cette commune divers retranchements faits par les armées prussiennes, en 1792.

Un titre de 1281, concède à l'ordre du Temple, qui avait une maison à Noirlieu, divers droits sur ce village.

LA CROIX-EN-CHAMPAGNE, *Crux in Campania*, pouillé de Châlons (pop. 149 hab.), à 19 kil. d'Epernay et 27 kil. de Châlons, est sur un des points les plus élevés des plaines de Champagne. De la base de cette colline sourcent des rivières qui arrosent le pays dans toutes les directions. Les puits ont 40 à 50 mètres de profondeur. Malgré cette pénurie d'eau, le sol est bien cultivé et les habitants sont dans l'aisance. En 1793, le nom de La Croix a été changé en celui de Bel-Air.



Sur son territoire on voit les restes de deux tumulus, qui ont été fouillés en 1766. On y a trouvé des urnes cinéraires, des ossements, des restes de bûcher, des armes, des bracelets, des fibules, des monnaies gauloises et des médailles romaines du Bas-Empire. On fait remonter ces tombelles à l'époque de la défaite d'Attila.

LA NEUVILLE-AU-PONT (pop. 1,243 hab.), à 6 kil. de Sainte-Ménehould et 48 kil. de Châlons. Ce bourg est situé agréablement sur les bords de l'Aisne, au milieu d'une prairie fertile et entourée de coteaux plantés de vignes et couronnés de bois. Les habitants sont cultivateurs et vignerons ; beaucoup d'ouvriers quittent le pays au printemps pour aller travailler dans les villes voisines.

L'église est formée par trois nefs à cinq travées ; le chœur et les transepts sont du XIVe siècle, les nefs et le grand portail du XVe, et les fonts appartiennent au XVIe ; le portail latéral du nord est du XVe siècle et celui du sud du XVIe (B).

Ce bourg, fondé sur les terres de l'abbaye de Moirmont, portait le nom de Pont-Sainte-Marie. Blanche de Navarre accorda aux habitants, en 1203, une charte datée d'Epernay, en vertu de laquelle la commune était gouvernée par un maire *(major)*, et sept notables *(septem sapientes)*, nommés tous les ans par la population (1).

(1) Cette organisation fut conservée jusqu'en 1789, et il existait encore, il y a quelques années, des vieillards qui avaient été témoins, dans leur enfance, de ces élections et qui racontaient comment elles s'opéraient. Tous les ans, le dimanche de la Passion, les habitants qui jouissaient du droit électoral (c'était à peu près tous les hommes du village), se réunissaient dans un pré et choisissaient parmi eux deux hommes en qui ils avaient confiance pour recueillir les suffrages. On les appelait *écouteurs*, et ils se plaçaient chacun à

Une fontaine qui ne tarit jamais, située presqu'au sommet d'un coteau appelé la *Côte-à-Vignes*, est le but d'un pèlerinage fréquenté. Une ancienne tradition rapporte que sainte Ménehould aimait à se retirer dans la grotte d'où naît cette source et qu'elle y opéra plusieurs miracles. Une statue de la vierge est entretenue sous la niche voûtée de la fontaine, on y parvient par un escalier en fonte, et sur chaque marche on lit, en relief, un des versets des litanies de la Sainte-Vierge.

Ce bourg a vu naître les deux Buaches, membres de l'académie des sciences, dont l'un a été le premier géographe du roi, et Beautemps-Beaupré, membre de l'institut, ingénieur hydrographe, qui se signala par diverses découvertes, en allant à la recherche de l'infortuné Lapeyrouse.

LAVAL (pop. 205 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons, est bâti dans une gorge sur les bords de la Tourbe. Outre la culture, les habitants s'occupent du travail de la laine pour les fabriques de Suippes et de Reims.

Laval est cité, en 1549, dans un titre de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (inv. p. 288); — en 1553, il faisait partie du doyenné de Cernay-en-Dormois.

En 1836 et 1838, en faisant des fouilles sur son territoire, on a découvert un grand nombre de médailles ro-

une extrémité du pré. Tous les électeurs allaient successivement dire à l'oreille de chaque écouteur le nom du candidat qu'ils préféraient. On comprend que dans un temps où un grand nombre de personnes ne savaient ni lire ni écrire des écouteurs étaient préférables à des scrutateurs, et on peut croire que ce mode très simple de votation donnait des résultats aussi sincères que les élections de nos jours entourées de tant de précautions et de formalités légales.



maines, consulaires et impériales, depuis César et Pompée jusqu'à Constantin, des armes, des bracelets, des boucles, des colliers en verre et en ambre, des bagues, des fibules, des épingles, etc. (*V.* M. Savy).

MAFFRECOURT (pop. 118 hab.), à 7 kil. de Sainte-Ménehould et 43 kil. de Châlons. Cette petite commune est placée au milieu d'un pays fertile et bien cultivé ; plusieurs sources se réunissent pour former un petit ruisseau qui va se jeter dans l'Aisne près de la Neuville-au-Pont.

Il n'y a rien d'intéressant sur ce village, dans les temps reculés; cependant il est cité dans un titre de l'abbaye de Moiremont, de 1198.

MOIREMONT, *Mauri mons, Gallia Christiana* (t. IV, p. 647) (pop. 495 hab.), à 5 kil. de Sainte-Ménehould et 48 kil. de Châlons, est placé dans une situation pittoresque sur le revers de deux côtes escarpées. Ayant peu de terres en culture, les habitants s'occupent de l'exploitation des bois. Le village doit son existence à l'abbaye du même nom *(Mauri mons)*, fondée en 707 par le comte de Nanterre. Ce n'était d'abord qu'un prieuré de douze chanoines; en 1074, Odalric, prévôt de la métropole de Reims, y mit des Bénédictins de Saint-Vannes. Thibault IV l'enrichit par des donations en 1227 et en 1250. Cette abbaye avait, au château de Sainte-Ménehould, un prieuré qui fut démoli sous François Ier.

L'église est simple; quelques piliers en mauvais état remontent au XIIe siècle; le chœur est du XIVe siècle et la nef est du XVe siècle; il y a d'assez belles stalles et des boiseries du XVIIe siècle. (B.)

Moiremont est la patrie de Tirlet, général de division

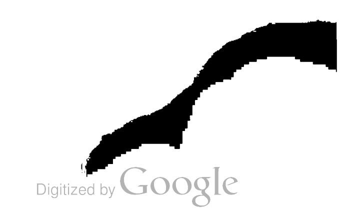
d'artillerie et pair de France, mort il y a peu d'années. Son maire actuel, M. Chemery, vient d'être l'objet d'une haute distinction. Au concours de 1861, il a reçu le grand prix et la coupe d'honneur, décernés à l'exploitation agricole la mieux dirigée du département.

PASSAVANT (pop. 966 hab.), à 14 kil. de Sainte-Ménehould et 53 kil. de Châlons. Cette commune importante est placée à égale distance de la Biesme et de l'Aisne. Une longue et belle prairie, arrosée par deux petits ruisseaux, fournit de l'excellent foin. La vigne y est cultivée, avec beaucoup d'arbres à fruits ; elle a plusieurs fours à briques qui donnent des produits de qualité supérieure.

Ce village a été fondé dans le XIIIe siècle par l'abbaye de Châtrices et le comte de Champagne, Thibault IV. Ce seigneur fit bâtir une forteresse qui fut réunie au domaine royal sous Philippe-le-Bel, et qui a été abattue en 1433, dans la guerre du duc de Bourgogne avec le duc de Lorraine ; il en reste à peine quelques vestiges.

L'église a été rebâtie, en 1751, aux frais de la commune et du couvent de Châtrices ; c'est un assez beau monument du style flamboyant ; — il y avait, avant la Révolution, une prévôté royale composée de plusieurs villages.

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE, *Sanctus Joannes supra Turbam, dec. de Cernaco* (pop. 337 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons. Ce village et le hameau qui en dépend, sont sur un sol ingrat qui ne produit qu'à force de travail et de soins. Sur le bord de la rivière s'élève une butte de 20 mètres de hauteur,



environnée de fossés et de remparts, qui se répètent autour du village; cette butte paraît avoir porté une forteresse; — cette terre a été autrefois une baronnie.

Son église a trois nefs avec transepts et chœur; le chœur et le porche qui reste du grand portail détruit, sont du XIIIe siècle; les nefs et les transepts sont du XIVe; les portails latéraux sont du XVe. (B.)

SAINTE-MÉNEHOULD (pop. 4,139 hab.), à 42 kil. de Châlons, *Sancta Manechildis*, pouillé de Châlons; — *Sancta Manchildis*, taxe de l'évêché; — *Sancta Mànibda, C. Curie* de l'évêché. Cette ville, arrosée par les rivières d'Aisne et d'Auve, qui forment un cercle autour d'elle avant de se réunir dans le même lit, est placée dans une situation très pittoresque. Une rue large, régulière et assez bien bâtie, la traverse dans toute sa longueur en passant au pied du rocher sur lequel se trouve l'église, une promenade et plusieurs rues qui remplacent l'ancien château. Du sommet de cette hauteur, on jouit de tous côtés de points de vue admirables : des prairies arrosées par les deux rivières, des coteaux plantés de vignes et couronnés de bois, des vallons fertiles semés de maisons de campagne, des vergers étendus, forment un paysage délicieux. Sur la route de Verdun, la Grange-au-Bois, dépendance de la ville, n'est qu'un vaste jardin qui s'étend l'espace de près de deux lieues, contenant une population plus forte que la plupart des villages du canton.

Sainte-Ménehould a plusieurs places plantées d'arbres; un hôpital, fondé, dit-on, dans le Ve siècle; un hôtel de ville moderne, et une église, dont les voûtes basses et écrasées rendent l'aspect extérieur extrêmement massif; cependant cet édifice mérite une sérieuse attention. A l'intérieur, il a cinq nefs voûtées aboutissant sur les

transepts ; la grande est formée par cinq travées ogivales et éclairée par dix fenêtres ogivales ; les transepts sont élevés ; le bras de droite est éclairé par une grande fenêtre flamboyante, celui de gauche renferme, appliqué dans le mur, un Trépassement de la Vierge, formé par dix ou douze figures sculptées sous une arcade ogivale trilobée. La chapelle, à droite du chœur, fondée en 1352, servit à la corporation des vignerons ; celle de gauche servait aux cérémonies des corporations de la ville : on y voit un curieux tableau du XVIIe siècle, représentant la ville de Sainte-Ménehould. Il y a encore trois autres chapelles dans l'église : l'une d'elles, fondée au XIVe siècle, a un chœur fort beau, éclairé par cinq grandes fenêtres ogivales, et entouré d'une élégante arcature du XIIIe siècle.

Les dessins des chapiteaux de cette église sont très variés : ce sont des crochets, des feuilles de chêne, des fers de lance et des têtes humaines.

Le clocher, carré, peu élevé et percé sur chaque face par une ouverture formée de deux ogives trilobées, surmontées d'une rose, est d'un aspect massif. (B.)

Sainte-Ménehould était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Châlons. Il comprenait les paroisses de Courtémont, Hans, la Neuville-au-Pont, Florent, Dampierre-sur-Auve, Verrières, Voilemont, Passavant, Elise, Braux, Dampierre-le-Château, Auve, Herpont, Dommartin-sur-Yèvre, Argers, la Chapelle-sur-Auve, Valmy, Braux-Ste-Cohière, Chaude-Fontaine, Dommartin-sous-Hans, la Grange-aux-Bois, Villers-en-Argonne, Châtrices, Somme-Bionne, Mafrécourt, Moiremont, Varimont, Daucourt, Rapsécourt, Gizaucourt, Dommartin-la-Planchette et Saint-Mard-sur-Auve.

Parmi les écarts de cette ville on note quelques verre-

ries et une fayencerie; l'exportation de leurs produits, celle des bois et des fruits forment à peu près tout le commerce du pays.

L'origine de cette ville est fort ancienne, elle remonte à des temps très reculés. Le rocher, remarquable par son élévation, son étendue et son entier isolement au milieu d'une plaine marécageuse, a été le principe de la naissance de Sainte-Ménehould. On dit que les gallo-romains y avaient élevé un temple dédié à *Diane* ou à *Isis*. Plus tard, quelque puissant seigneur profita de cette éminence si bien fortifiée par la nature pour y construire un château; et il s'y forma, un peu au-dessus du confluent de l'Aisne et de l'Auve, une petite bourgade qui fut l'origine de la ville. Le château fut nommé le Château-d'Aisne, *Castrum Axonæ*, et la bourgade paraît n'avoir jamais porté d'autre nom que celui du château ou celui qu'elle porte maintenant. La dénomination de *Auxuenna* et d'*Astenidum* s'appliquait à la contrée.

On lit dans un ancien manuscrit, que le château et le bourg servirent de refuge aux soldats blessés et malades après la sanglante défaite d'Attila en 451. A cette époque, un seigneur nommé Sigmar, gouverneur du Perthois, vint plusieurs fois à *Château-d'Aisne*, qui était devenu, comme frontière, une place importante de son gouvernement, et dans ses visites il amena la plus jeune de ses filles nommée *Manechildis* ou Ménéhould. Cette jeune fille, élevée dans la religion chrétienne, visita et soigna les malades, et, dans une épidémie contagieuse developpée au milieu de ses marais insalubres, elle rendit de grands services aux malheureux. La renommée de ses vertus et de sa piété se répandit au loin, on la regarda comme une sainte; dans ses adversités, le peuple avait recours à ses soins et à ses prières, et disait commu-

nément « qu'il allait à Sainte-Ménehould; » et quand elle quitta Château-sur-Aisne pour n'y plus revenir, le peuple continua de donner ce nom à la bourgade. La légende dit que cette pieuse fille prit le voile des mains de saint Alpin, et mourut dans un âge avancé, à Bienville-sur-Aisne, le 14 octobre 500.

Le château et la bourgade de Sainte-Ménehould furent dévastés et en partie détruits en 575, dans la guerre que se firent les enfants de Clotaire.

Vers 693, un riche et puissant seigneur d'Austrasie, Dreux ou Drogon, fils de Pépin d'Héristal, fit reconstruire le château de manière a en faire une forteresse respectable; il s'occupa aussi de défendre la bourgade par des fossés larges et profonds et en fortifiant un autre rocher au couchant, beaucoup moins étendu que celui du château, qui, pour cette raison, fut appelé le Châtelet. Cette ville fit partie des domaines des comtes de Rethel.

Sainte-Ménehould eût bien des siéges à soutenir : le premier dont parle l'histoire est contre le duc de Lorraine, en 1038; c'était contre l'évêque de Verdun, en 1065; et, en 1181, ce sont les évêques de Châlons et de Verdun et le duc de Lorraine qui se réunissent pour attaquer Albert Pichot, gouverneur de la ville pour le comte de Rethel, qui, par ses brigandages, dévastait tous les pays voisins. L'évêque de Verdun, Arnould, s'étant avancé près des murs pour monter à l'assaut, un trait d'arbalète lancé du haut du château, vint le frapper à la tête et l'étendit mort (14 août 1181); cette catastrophe dérouta les assiégeants qui se retirèrent.

En 1197 il s'effectua un changement assez important dans la position de Sainte-Ménehould. Le comte de Rethel, Hugues III, échangea cette ville contre la terre d'Omont en Rethelois, qui appartenait à Thibault, et Sainte-Méne-

hould devint la propriété du comte de Champagne et demeura en la possession de ses successeurs jusqu'à la réunion de cette province à la couronne.

Thibault III, qui venait d'épouser Blanche de Navarre, s'occupa d'améliorer le sort de ses nouveaux sujets; mais la mort vint arrêter ses projets, il succomba à Troyes le 25 mai 1201. Blanche, sa veuve, fut nommée régente et conserva le titre de comtesse de Champagne. Quoique jeune encore, elle se montra digne de gouverner. Elle visita ses domaines pour savoir s'ils étaient bien administrés. En s'arrêtant à Sainte-Ménehould, après avoir fait prêter serment de fidélité aux seigneurs dont les fiefs dépendaient du château, elle donna aux habitants le droit de bourgeoisie et d'échevinage; elle fit dresser une charte qui abolit toute servitude personnelle, qui régla les coutumes, les franchises et immunités accordées aux bourgeois et les droits qu'elle se réservait. Cette régente ne se contenta pas de donner des lois, elle voulut s'assurer qu'elles étaient ponctuellemeut exécutées. Elle revint à Sainte-Ménehould en 1204 et en 1208; rien n'échappa à son œil attentif et vigilant. Les intentions de cette princesse étaient grandes et libérales; tout ce qui pouvait contribuer au bonheur des habitants, fut l'objet de sa sollicitude. Elle donna des bois et des terrains à presque tous les villages dont elle avait la seigneurie; et dans un quatrième voyage qu'elle fit en 1212, elle tint, avec la plus grande pompe, ses assises, entourée des officiers de son palais, et se fit un devoir d'assoupir les différents et de terminer les démêlés qui s'élevaient entre les seigneurs et les vassaux.

Telle a été cette femme admirable qui n'a parcouru ses états que pour le bonheur de ses vassaux, pour faire luire sur eux les premiers rayons de liberté, pour ramener la

paix et la concorde et faire régner la justice. Les populations qui jouissent encore aujourd'hui des propriétés forestières provenant de ses libéralités, conservent un souvenir reconnaissant. Mais par une confusion de noms, le peuple l'appelle la *reine Blanche,* titre qui appartient à la mère de saint Louis, Blanche de Castille (1).

(1) Le nom de Blanche revient si souvent dans l'histoire de ces contrées, qu'il me semble intéressant de bien distinguer les deux femmes célèbres qui ont joué un si grand rôle dans les évènements de notre pays pendant la première moitié du XIIe siècle.

Blanche de Navarre, née vers 1180, était fille unique et seule héritière de don Sanche, roi de Navarre. Elle épousa Thibault III, comte de Champagne et de Brie, en 1199, sous le règne de Philippe-Auguste. Elle ne fut pas longtemps mariée; pendant que le comte réunissait ses troupes et se disposait à partir pour la croisade, il tomba malade à Troyes et mourut le 26 mai 1201 à l'âge de 26 ans.

Blanche, sa veuve, était enceinte, elle accoucha d'un fils qui porta le nom de Thibault, quatrième du nom et treizième comte de Champagne. Elle fut nommée régente et conserva le titre de comtesse de Champagne ou comtesse palatine de Troyes, et les chartes qu'elle a données commencent toutes par ces mots : *Ego Blancha comitissa trecensis palatina,* etc., moi Blanche, comtesse palatine de Troyes. Quoique bien jeune encore, elle montra qu'elle était capable de gouverner ses états pendant la minorité de son fils. Elle entreprit de visiter tous les domaines de son pupile, et comme ses vues étaient élevées et générenses, elle donna des chartes d'affranchissement à nombre de communes; elle détruisit beaucoup d'abus ; elle ramena partout la paix et la concorde et établit les plus sages règlements pour assurer le bonheur de ses vassaux. Malgré la difficulté des temps, quand les croisades enlevaient l'élite des guerriers avec les richesses du pays et renvoyaient en échange la peste et la lèpre, elle remit à son fils, parvenu à l'âge de majorité, ses provinces tranquilles et bien administrées.

Thibault IV, surnommé le posthume, le chansonnier, est le plus célèbre des comtes de Champagne, puisqu'il mérita le surnom de Grand. Il était, de tous les princes de la chrétienneté, celui qui



Le fils de cette femme remarquable fut Thibault IV, qui vint plusieurs fois visiter Sainte-Ménehould. Il chargea

avait les plus illustres alliances. Après la mort du roi de Navarre son grand père, il hérita de ce royaume et devint le seigneur le plus riche de la monarchie française. Il était bien fait de sa personne, d'un caractère vif et enjoué, il réunissait les qualités les plus brillantes du cœur et de l'esprit. Les services qu'il a rendus à la monarchie, sa passion pour Blanche de Castille et les poésies qui lui ont survécu, l'ont rendu célèbre. En partant pour la terre sainte, en 1239, il laissa le gouvernement de ses Etats à sa mère. A son retour l'année suivante, il approuva tous ses actes, confirma toutes les donations que la princesse avait faites et ajouta encore, à ses libéralités. A partir de ce moment, la comtesse Blanche, qui devait avoir 60 ans, disparait de la scène du monde, et on ne sait ni quand ni où elle a terminé sa carrière (peut-être à l'abbaye d'Argensole). Thibault, sur les dernières années de sa vie, parcourut et administra ses Etats avec un soin vraiment paternel, et mourut dans un âge peu avancé, en 1254.

Blanche de Castille était fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et d'Éléonore fille d'Henri 1er, roi d'Angleterre, née vers 1185, elle épousa le fils aîné de Philippe-Auguste vers Noël de 1199. Elle n'avait que quinze ans; sa beauté, son esprit et ses qualités éminentes firent l'admiration et l'ornement de la cour de France. En 1205, elle accoucha d'une fille ; quelques années après, elle eut un fils qui mourut en bas âge, et le 25 avril 1215, elle mit au monde un second fils qui devait être saint Louis ; postérieurement, elle eut encore plusieurs enfants.

Philippe-Auguste mourut le 14 juillet 1223, et Louis VIII monta sur le trône et fut sacré à Reims avec la reine son épouse le jour de l'Assomption; il avait 36 ans et la reine 37 ou 38. Louis ne régna que trois ans. Après la prise d'Avignon, qu'il ne réduisit qu'avec beaucoup de peine, il tomba malade, fut obligé de s'arrêter à Montpensier, dans la basse Auvergne, et y succomba le 7 novembre 1226.

Il avait déclaré la reine Blanche régente du royaume et tutrice de son fils aîné qui n'avait que douze ans. Cette princesse justifia son choix et fut, par le malheur des temps, le plus ferme soutien de la

encore sa mère de régir ses provinces pendant le voyage qu'il fit en Terre-Sainte, et à son retour de la croisade, en

monarchie. Les seigneurs, comprimés par Philippe-Auguste, profitèrent de la minorité d'un jeune roi et de la régence d'une femme étrangère, pour tâcher de se relever et de regagner la puissance qu'ils avaient perdue. Pour se soutenir contre leur coalition, leurs intrigues, leurs calomnies et leurs armes, Blanche fit des prodiges d'habileté et de courage. Elle fit sacrer le roi, assembla les Etats, exigea le serment des grands vassaux, se mit à la tête des armées et combattit avec succès les rebelles. Ses ennemis ont dit qu'elle s'était servie des avantages de sa beauté pour retenir Thibault qui demeura toujours fidèle à sa cause; mais les historiens, en reconnaissant que le comte de Champagne avait pour elle des sentiments plus tendres que ceux de l'estime, ne mettent pas en doute la vertu de cette grande reine; elle surmonta toutes les difficultés. Dans les dernières années de sa régence, la paix et l'union étant rétablies parmi les grands du royaume, elle ne s'occupa que de faire fleurir la justice; et en 1235, elle remit, entre les mains de son fils Louis IX, l'autorité souveraine qu'elle avait exercée avec tant d'éclat.

Le 12 juin 1248, saint Louis partait pour la Terre-Sainte après avoir établi la reine sa mère régente du royaume pendant son absence. Cette princesse, sage et judicieuse, avait fait tous ses efforts pour le détourner de son projet. Elle n'eut pas de peine à reprendre le maniement des affaires auxquelles elle n'était pas restée étrangère; et par son habile politique, elle prévint toute sédition et tout désordre. En apprenant les désastres des croisés, elle fut pénétrée du plus vif chagrin; sa santé en reçut une funeste atteinte, et elle fut depuis, presque toujours languissante. Néanmoins, elle redoubla de soins pour venir au secours de son fils; elle se hâta de ramasser des sommes d'argent prodigieuses, invita et somma tous les seigneurs de partir pour la Terre-Sainte, tout en gémissant sur cette triste nécessité. Dans ce moment, des pâtres, entraînés par un fanatique, s'assemblèrent au nombre de plus de cent mille, sur le nom de *Pastoureaux*, sous le prétexte d'aller délivrer le roi. Elle les toléra d'abord, croyant voir le doigt de Dieu qui voulait employer les humbles pour faire ce que ne pouvaient pas les chevaliers. Mais

1240, il approuva tout ce qui avait été fait; il ajouta de nouvelles propriétés forestières à celles que sa mère avait

bientôt cette foule commit des excès qu'il fallut réprimer par la force. Blanche, dont la piété n'était pas aveugle, n'hésita pas de l'employer pour disperser les pastoureaux devenus dangereux. Elle donna encore une preuve de la fermeté de son caractère en s'opposant aux prétentions injustes du chapitre de Notre-Dame de Paris, qui prétendait avoir le droit de vie et de mort sur les paysans de sa juridiction. Elle se rendit en personne aux prisons de l'officialité, frappa la première les portes, les fit briser, mit en liberté les malheureux qui y étaient renfermés, les prit sous sa protection et fit saisir le temporel des chanoines, et le retint jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir.

Sa santé s'affaiblissant de plus en plus, pour respirer un air plus pur, sur l'avis de ses médecins, elle se retira à Melun, y passa l'été et l'automne de 1253. Sentant qu'il lui restait peu de jours à vivre, elle se fit transporter à Paris où elle mourut le 30 novembre, à l'âge de 68 ans.

Il y a, entre ces deux femmes célèbres, des rapports bien remarquables; toutes deux sont nées en Espagne, sur les marches d'un trône; toutes deux arrivent en France la même année pour épouser, l'une l'héritier du trône, l'autre le plus puissant seigneur de la monarchie; toutes deux deviennent mères de fils qui devaient être les premiers hommes de leur temps; toutes deux restent veuves prématurément; toutes deux sont tutrices et régentes de leurs Etats; toutes deux brillent dans cette position par les plus éminentes qualités; toutes deux sont appelées une seconde fois à la régence par le départ de leurs fils pour la croisade; toutes deux laissent à la postérité les plus glorieux souvenirs de mérite et de vertu. Si Blanche de Castille, sur un plus grand théâtre, aux prises avec de plus grandes difficultés, a déployé une fermeté, un courage et une habileté qui honoreraient les plus grands princes; Blanche de Navarre, en restant plus de son sexe, dans des temps si agités, a eu la gloire de conserver la paix et la concorde parmi ses turbulents vassaux, d'avoir fait, pour le bonheur de son peuple, tout ce qui était possible à cette époque, et d'avoir semé des bienfaits partout où elle a porté ses pas pendant une régence de vingt ans.

données, régla, dans une nouvelle charte, le service militaire dû par les gentilshommes et les bourgeois, et fit défricher et planter de vignes un long coteau en amphithéâtre exposé au midi, qui donne le meilleur vin du pays et auquel les habitants ont conservé, par reconnaissance, le nom de Côte-le-Roi (Thibault était roi de Navarre.)

Sainte-Ménehould, comme le reste de la Champagne, rentra dans le domaine royal sous Philippe-le-Bel; ce fut le premier de nos rois qui déclara, en 1314, que les gentilshommes de Champagne, travaillant aux verreries, ne dérogeaient point à la noblesse. Ces établissements se multiplièrent beaucoup dans le XVIe siècle et devinrent une industrie importante pour le pays. Les priviléges, accordés par Philippe-le-Bel, furent confirmés par plusieurs de nos rois.

Jehan de Saulx, sire de Cernon, né à Sainte-Ménehould, voulut, en 1379, faire à son pays un don qui lui fut bien précieux. Il obtint, des religieux de Saint-Urbain, quelques os de sainte Ménehould qui reposait dans leur église. Après avoir été enchâssés en présence du sire de Cernon et de l'archevêque de Reims, cette relique fut transportée en grande pompe dans la ville qui avait pris le nom de la sainte.

Sainte-Ménehould, placée à l'extrême frontière, échappa longtemps aux désastres de la guerre contre les Anglais. Mais un jour, l'ennemi se présenta tout à coup sous ses murs en 1423; la ville, sans troupes, sans armes, sans munitions de guerre, ne pouvait pas résister, les Anglais y entrèrent sans coup férir, et en restèrent maîtres pendant 12 ans; elle ne fut reprise qu'en 1435 par les troupes de Charles VII.

Cette ville fut encore plus heureuse sous le règne de François Ier. Le roi la visita pendant qu'il était en guerre avec Charles-Quint qui menaçait la Champagne, il trouva



ses fortifications insuffisantes et il envoya un habile ingénieur pour les réparer et les augmenter. Ces soins furent inutiles, Charles-Quint, pour éviter les grandes forêts qui couvrent ce pays, traversa le Barrois et entra dans la Champagne par Saint-Dizier. Ste-Ménehould ne fut pas attaquée.

Cette tranquillité ne fut pas de longue durée; dès les premiers jours du règne de François II, la guerre de religion commença, et 4 ou 5000 calvinistes, commandés par le prince de Portien, vinrent attaquer Sainte-Ménehould. Après plusieurs assauts meurtriers, repoussés par la garnison et les bourgeois qui se défendirent avec la plus grande valeur, le prince, rebuté par les pertes qu'il avait faites, abandonna le siége (1562). En 1585, le feu de la guerre civile avait embrasé tout le royaume, une ligue formidable s'était formée contre le souverain légitime. Le duc de Guise était à la tête; et le gouverneur de Sainte-Ménehould, Duval de Dampierre, était un chaud partisan de ce prince. Après avoir employé tous les moyens possibles pour faire adhérer Sainte-Ménehould à la ligue, voyant la résistance opiniâtre et unanime des bourgeois, il suivit le duc de Guise à Blois et laissa le commandement de la place à son lieutenant Lamothe. Celui-ci, partisan aussi dévoué de la ligue que son maître, conçut le projet de livrer la ville aux troupes postées au château de Hans. Mais Godet de Renneville, lieutenant général au bailliage de Sainte-Ménehould, informé de cette trahison, confie le secret à quelques bourgeois et se rend à leur tête chez le gouverneur qu'il arrête chez lui. Les habitants prennent les armes, Lamothe, sa famille et le peu de soldats qu'il avait avec lui sont expulsés hors des murs et se retirent à Hans. Renneville, de concert avec les échevins, organise les bourgeois, fait compléter les fortifications et se prépare à une vigoureuse défense. Le duc de Guise et Henri III

étaient morts assassinés; mais la guerre continuait encore avec plus d'acharnement. Un redoutable ligueur, Antoine de Saint-Paul qui, de simple soldat était devenu général par ses talents militaires, s'était rendu maître de tout le pays excepté de Châlons et de Sainte-Ménehould. Il vint plusieurs fois insulter cette ville et fut toujours repoussé. Le duc de Lorraine, déclaré contre Henri IV, vint mettre le siége dans le mois de septembre 1590. Après trois semaines de défense vigoureuse, le siége fut levé; à la nouvelle de la défaite du corps de Saint-Paul, les partis s'éloignèrent, le théâtre de la guerre étant reporté d'un autre coté. Sainte-Ménehould était dans une sécurité complète quand tout-à-coup elle fut assaillie (en 1592) par des ligueurs et des Lorrains, réunis par le bailli de Clermont, qui vinrent la nuit escalader les murs et surprendre la garnison, mais ils trouvèrent les postes bien gardés, et leur tentative échoua complètement.

Les succès et l'abjuration d'Henry IV mirent fin à ces guerres, dans lesquelles Sainte-Ménehould joua un rôle glorieux. Aussi n'est-on pas étonné d'entendre Henry IV, lorsqu'il s'arrêta dans cette ville en 1603, dire à la reine: « je vais entrer dans une petite ville qui a fait des actions signalées pour mon service » et de le voir donner aux habitants des témoignages de gratitude pendant le séjour qu'il y fit.

Henry IV fut assassiné en 1610, et dès l'année 1613, la tranquillité fut troublée par les grands seigneurs qui se liguèrent contre la reine mère Marie de Médicis, et se réunirent autour du prince de Condé, à Mézières et à Sedan. Le duc de Nevers, qui était un des mécontents, avait donné le commandement de Sainte-Ménehould à une de ses créatures, Pradines de Bouconville. Celui-ci voyant que malgré ses instances et ses menaces la ville voulait

rester fidèle au roi, fit entrer pendant la nuit, au château, des gens de guerre apostés pour cette trahison. Le lendemain, l'armée du prince de Condé se présenta sous les murs et entra sans résistance. La cour apprenant la prise de la ville et désirant vivement la paix, y réunit des députés pour conférer à ce sujet. L'assemblée ne dura que huit jours et *le traité de Sainte-Ménehould* fut conclu et signé le 15 mai 1614; un article de ce traité exigeait la réunion des états généraux. Cette assemblée fut convoquée pour la dernière fois, dans les formes de l'ancienne monarchie. De nouvelles contestations s'élevèrent bientôt entre la cour et les princes; et Condé quitta de nouveau la cour pour se joindre aux mécontents. Le duc de Nevers, qui avait levé une armée en Champagne, se présenta devant Sainte-Ménehould en 1616, et rencontra la même résistance de la part des habitants. Mais Bouconville trouva encore le moyen de les trahir; avec le peu de soldats qu'il avait sous ses ordres, il surprit une porte, arrêta les bourgeois qui la gardaient et l'ouvrit aux troupes du duc de Nevers. Celui-ci laissa 500 hommes à Bouconville et partit pour Rethel. Mais la cour, alarmée de ses progrès, envoya pour le combattre, une petite armée commandée par Duplessis-Praslin; il arriva devant Sainte-Ménehould sur la fin de décembre. Dans cette saison, avec les marais couverts d'eau qui l'entouraient de tous côtés, le siége présentait des difficultés; ce général essaya un autre moyen qui lui réussit, il acheta le gouverneur, et Bouconville, pour cent mille écus, livra la ville et le château. Alors le cardinal de Richelieu prenait la direction des affaires, comprimait les partis et rétablissait l'ordre dans le royaume; les habitants, délivrés des craintes de la guerre purent s'occuper de leurs affaires.

Les troubles de la Fronde préparèrent bientôt de nou-

veaux malheurs pour Sainte-Ménehould. En 1650, les Espagnols d'une part et les Lorrains de l'autre pénétrèrent dans la Champagne, ravagèrent le pays et vinrent insulter la ville. Le prince de Condé, battu par l'armée royale dans le faubourg Saint-Antoine, était venu joindre les Espagnols sur la frontière des Pays-Bas. Il entre en Champagne avec une armée considérable, et son avant-garde arrive devant Sainte-Ménehould le 30 octobre 1652. Les habitants refusent d'ouvrir les portes sans un ordre émané du roi. Cependant la ville était sans garnison; pendant la nuit, Baillet, seigneur de Daucourt, suivi de quelques habitants de son village, vint offrir ses services pour la défense de la place, et d'un autre côté, cent Irlandais parvinrent à rentrer dans la ville et formèrent toute sa force militaire. Le lendemain toute l'armée du prince de Condé arriva, elle était composée de Français, d'Allemands, de Lorrains et d'Espagnols, au nombre de 18,000 hommes, avec 30 pièces de canon. Le 3 novembre, après avoir tiré quelques coups de canon, le prince fit de nouvelles sommations auxquelles la ville répondit par une lettre remarquable par son énergique modération, et en même temps, on prit la résolution de brûler les faubourgs et de barrer les rivières pour inonder la plaine. Alors le prince de Condé fit jouer ses batteries de tous côtés; mais pendant qu'il battait les murailles en brèche, les hommes et les femmes élevaient, par derrière, des retranchements qui devaient rendre la brèche inutile; des femmes périrent dans ce travail, des religieux furent tués en servant l'artillerie, trois ou quatre assauts des plus meurtriers furent repoussés. Après 14 jours d'une défense vraiment héroïque, les habitants manquant de vivres et de munitions, et désespérant de se voir secourus, cédèrent à la nécessité et obtinrent une capitulation aussi honorable qu'avantageuse. Le prince de Condé entra dans la ville le lendemain, et en voyant sur la place la bourgeoisie sous

les armes « quoi, dit-il à Baillet, voilà toute votre garnison, vous êtes tous des opiniâtres, des entêtés; c'est avec raison que les habitants de cette ville passent, depuis longtemps, pour des mutins. » Dans la circonstance, c'était un bel éloge donné par un ennemi de mauvaise humeur.

Le prince de Condé ne resta que vingt-quatre heures à Sainte-Ménehould, il y laissa une forte garnison sous les ordres du marquis de Montal, homme de guerre distingué, mais dur et impitoyable, qui ruina tous les pays environnants et soumit la ville aux plus criantes exactions. Beaucoup de riches bourgeois et la plupart des fonctionnaires publics quittèrent Sainte-Ménehould avec leurs familles, et les officiers du bailliage vinrent s'installer à Châlons pour y rendre la justice. Au printemps, le roi réunit une armée considérable pour délivrer la Champagne, il fut décidé que Sainte-Ménehould serait reprise, que Turenne et La Ferté couvriraient le siége, en observant l'armée du prince de Condé qui occupait le Clermontois, pendant que le siége seraitdirigé par le maréchal Duplessis-Praslin, ayant pour chefs du génie le chevalier de Clerville et le jeune Vauban, devenu royaliste. Celui-ci connaissait très bien la ville qu'il avait contribué à réduire l'année précédente, alors qu'il servait sous les drapeaux du prince de Condé. Louis XIV et la cour étaient installés à Châlons, d'où il vint plusieurs fois au quartier général. On employa, pendant cinq semaines, tout ce que l'art, le courage et la persévérance pouvaient pour l'attaque et la défense d'une place; Montal demanda à capituler. Il obtint des conditions honorables, et le 25 novembre 1653, après 34 jours de siége, la garnison défila devant le roi, accompagné de Mazarin, du duc d'York, plus tard Jacques II, roi d'Angleterre, et d'une cour assez nombreuse. Après ce défilé, Louis XIV descendit de cheval et entra dans la ville

par la brèche, en s'appuyant sur un échalas. Il assista à un *te Deum*, félicita les habitants, rétablit le gouverneur qui avait résisté au prince de Condé, et chargea Vauban de réparer les fortifications. Il partit ensuite pour aller coucher à Hans et retourna le lendemain à Châlons.

Ce fut le dernier siége que Sainte-Ménehould eut à soutenir. Le traité de Munster, en 1648, ayant donné à Louis XIV les trois évêchés Metz, Toul et Verdun ; Clermont, Stenay et d'autres petites places étant conquises, Sainte-Ménehould ne se trouva plus frontière, et on jugea inutile de rétablir ses fortifications. Les habitants s'occupèrent de réparer leurs pertes par le travail ; le roi, se rappelant leur bravoure, leur dévouement et leurs souffrances, les exempta de toutes tailles pendant assez longtemps. Trente ans après, il leur vint un secours inattendu : le prince de Condé, mourant à Chantilly, en 1686, et se rappelant ce qu'il avait fait souffrir à cette ville, lui légua, sans aucune charge, une somme de dix mille livres, avec laquelle on acheta la ferme de la Malassise que l'hôpital possède aujourd'hui.

La ville de Sainte-Ménehould essuya un épouvantable désastre en 1719. Le 7 août à dix heures du soir, il se déclara un incendie qui, favorisé par le vent, réduisit en cendres toute la ville, à l'exception d'une vingtaine de maisons. On vint de tous côtés au secours des habitants ; le roi les exempta d'impôts pendant dix ans ; on fit des quêtes dans le diocèse, et la ville fut rebâtie sur un plan plus régulier et plus avantageux.

En 1792, Sainte-Ménehould, protégée par l'armée de Dumouriez, n'eut pas à souffrir de l'invasion des Prussiens; elle fut aussi épargnée en 1814 et en 1815. Ses fortifications ont été démolies peu à peu, et il n'en reste plus de traces. (*Voir* l'histoire de Buirette).

La ville de Sainte-Ménehould a donné le jour à plusieurs hommes célèbres, entre autres, on peut citer :

Berryer, avocat distingué, et père du Berryer de nos jours, si célèbre comme avocat et comme orateur politique.

Pérignon, dont le fils a été pendant plusieurs années député de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, était né dans cette ville. Il était devenu un avocat distingué du barreau de Paris; et il a été au commencement de ce siècle un des défenseurs du général Moreau.

SOMME-BIONNE (pop. 152 hab.), à 15 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons. Ce village, situé entre deux collines élevées à la source de la Bionne, possède un des meilleurs territoires de la Champagne.

On ne voit, en fait d'antiquités, que des chambres creusées dans la craie, sous la côte qui domine le village; quelques ustensiles de ménage trouvés dans ces chambres, indiquent qu'elles ont servi de retraite dans des temps de calamité.

En 1556, les dîmes de Somme-Bionne étaient levées par le chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. de ce chap. inv. t. vi, p. 208).

La Bionne, qui prend sa source un peu au-dessus de ce village, arrose Hans, Dommartin, Courtémont, et va se jeter dans l'Aisne à Vienne-la-Ville.

SOMME-SUIPPE, *Summa Sopia*, dec. de Bétheniville (pop. 779 hab.), à 25 kil. de Sainte-Ménehould et 28 kil. de Châlons, est cité en 1050 dans un tit. de l'abbaye d'Avenay (inv. p. 72); — et en 1661, dans le sommier du couvent de Sainte-Marie de Châlons (p. 19). Cette commune, bâtie dans un marécage, sur les bords de la Suippe, qui prend sa source au pied de l'église, a un territoire d'une fertilité médiocre; beaucoup d'habitants

sont occupés du travail de la laine. D'anciennes chroniques, ainsi que des débris de constructions, des caves, des fondations que l'on trouve le long du ruisseau, font croire qu'autrefois ce village était réuni au bourg de Suippes, et ne formait qu'une seule communauté avec deux paroisses.

L'église de Somme-Suippe a de vastes proportions : elle a trois nefs de cinq travées avec deux transepts et des fenêtres flamboyantes ; le chœur, d'un beau XIIIe siècle, est percé de sept fenêtres presque en plein-cintre ; le grand portail et les transepts sont du XIVe ; les portails du nord et du sud sont du XVe ; le clocher, carré et percé de quatre ouvertures géminées, est placé sur le chalcidique ; une corniche l'entoure, et il est surmonté d'une flèche en ardoise flanquée de quatre clochetons. (B.)

Somme-Suippe était entouré de remparts et de fossés établis en 1579, en vertu de lettres patentes de Henry III. Les dîmes étaient perçues par l'abbesse d'Avenay. Une maison religieuse, établie depuis quelques années, reçoit et élève des enfants orphelins ou abandonnés.

SOMME-TOURBE, *Summa Turba, dec. de cernaco* (pop. 210 hab.), à 18 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons, est cité dans un titre de l'abbaye de Moiremont. Comme son nom l'indique, cette commune est située à l'origine de la Tourbe, qui prend sa source dans le village, au pied d'un côteau, et se jette dans l'Aisne vis-à-vis Servon, après avoir arrosé Saint-Jean, Laval, Wargemoulin, Minaucourt, Massiges, Virginy et Ville-sur-Tourbe.

Le territoire de Somme-Tourbe est médiocre et peu productif.

VALMY (pop. 210 hab.), à 10 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons, est un beau village, assez régulièrement construit, entre deux collines élevées : le mont d'Orval et le mont d'Yvron. Son territoire est fertile et généralement bien cultivé. Il a pour dépendance une partie d'ORBÉVAL, située sur la grande route de Paris à Metz, qui était un fief considérable donné, en 1135, à l'abbaye de la Chalade, par l'archevêque de Reims ; — et MAISNIEUX, le reste d'un village détruit depuis longtemps; on retrouve encore l'emplacement des rues, du cimetière et de l'église. L'autel de la paroisse, ainsi que celui de Valmy, furent donnés, en 1132, à l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, par l'évêque de Châlons.

Le 20 septembre 1792, une armée française commandée par le général Kellermann, était en position sur le mont d'Orbéval, en avant de Valmy, l'armée prussienne descendant des hauteurs de la Lune vint l'attaquer avec une nombreuse artillerie. Après une vive cannonade qui dura une partie de la journée, les Prussiens renoncèrent au combat et se retirèrent en arrière. Ce succès facile et incomplet de l'armée française eût un grand retentissement par l'effet moral qu'il produisit sur les volontaires et les jeunes soldats de la République, et parce qu'il commença cette longue série de victoires de la République et de l'Empire. Une modeste pyramide élevée sur la colline, consacre le souvenir de ce fait d'armes.

VERRIÈRES (pop. 892 hab.), à 3 kil. de Sainte-Ménehould et 36 kil. de Châlons, est une forte commune bâtie dans un vallon humide, à peu de distance de l'Aisne. La partie de son territoire qui est à l'est de la rivière est formée de belles prairies et de terres fertiles, dans lesquelles viennent très bien le froment, le chanvre et les

fruits; mais la partie orientale est couverte de bois, aussi la plus grande partie de la population est-elle occupée de l'exploitation de ces bois et de la préparation du charbon. La vente de ce charbon, du bois et des fruits constitue toute la richesse du pays.

L'église de Verrières a été défigurée par des réparations mal entendues. Le chœur, les transepts et les fenêtres sont du xve siècle; la tour et le portail sont de la Renaissance.

Verrières est la patrie d'une célébrité départementale, Claude-Remi Buirette, à la fois homme d'esprit, homme de lettres et homme de guerre, qui mourut gouverneur d'Anvers, en 1813.

VILLERS-EN-ARGONNE (pop. 566 hab.), à 9 kil. de Sainte-Ménehould et 48 kil. de Châlons. Ce village est situé dans une contrée fertile, arrosée par l'Aisne. Son principal commerce consiste dans la vente de jeunes porcs, élevés et nourris dans cette commune et transportés dans tout le département.

Ce village, fort ancien, est cité en 1149 dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 240).

L'église est du xve siècle; elle a trois nefs à cinq travées, avec fenêtres ogivales géminées et deux chapelles dans les transepts.

Les fonts baptismaux sont en fer, et proviennent de l'abbaye de Châtrices (B).

Dans le mois d'octobre 1208, Blanche de Navarre donna une charte datée de Sainte-Ménehould, concernant la police et les franchises des habitants de Villers, conjointement avec Milon, abbé de Saint-Remy de Reims, seigneur pour moitié de ce village; elle avait déjà fait un *pariage*, l'année précédente, avec cet abbé.



VOILEMONT, *Valmons*, pouillé de Châlons (pop. 169 h.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 38 kil. de Châlons. Situé sur le penchant d'une côte assez élevée, ce village a un territoire fertile et bien cultivé. Les deux rivières qui l'arrosent, lui donnent l'avantage de récolter beaucoup de foin meilleur sur les bords de l'Yèvre que sur ceux de l'Auve qui sont plus marécageux.

L'église, placée presqu'au sommet du côteau sur lequel est Voilemont, renferme un vaste caveau qui servait à la sépulture des seigneurs du lieu. On doit signaler des vitraux assez importants avec les portraits des donataires, leurs armes et la date de 1542 (B).

On voit encore, dans ce pays, les traces de retranchements élevés par l'armée française en 1792, au moment de la bataille de Valmy.

Un titre de 1281 constate les droits du temple sur Voilemont. En 1392, le seigneur d'Argers percevait des droits sur ce village et reconnaissait, pour son suzerain, le seigneur d'Arzillières. Il est encore cité en 1333 dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 89).

Canton de Ville-sur-Tourbe.

Ce canton, situé au nord du département, est séparé de celui de Sainte-Ménehould par une ancienne route militaire des Romains, allant de Reims à Verdun. Formé à peu près en totalité de l'ancienne contrée connue sous le nom de Dormois. Son territoire est en partie de Champagne et en partie de Vallage et de l'Argonne.

Le canton de Ville-sur-Tourbe contient 25 communes, savoir :

BERZIEUX (pop. 296 hab.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 46 kil. de Châlons, est bâti dans une plaine assez humide, dominée au nord par le mont Trémois, rocher isolé d'une assez grande élévation. Le terrain est propre à la culture et les habitants s'occupent exclusivement du travail des champs.

Ce village est ancien, la charte de fondation de l'abbaye de Moiremont, en 1074, lui donne le nom de *Berzil;* — un procès-verbal latin, de la visite du doyenné de Cernay, en 1585, l'appelle *Berzistæ;* — un autre état du doyenné de Cernay, de 1553, le nomme *Berzieulz;* — et, un titre de l'abbaye de Toussaints, de 1290, l'appelle *Berzito* (inv. p. 105). Avant la Révolution, il était écrasé de droits féodaux.

BINARVILLE (pop. 841 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 61 kil. de Châlons. Cette commune importante est située au milieu des bois, ou plutôt des vergers de cerisiers et de pommiers, qui donnent une grande quan-

tité de fruits. Les habitants sont occupés de l'exploitation des bois et du transport de leurs charbons et de leurs fruits.

Les habitants reçurent leur charte de fondation, en 1331, de leur seigneur Collard de Carbonne, sire d'Autry ; elle fut confirmée la même année par le roi Philippe-de-Valois ; — en 1463, Louis de Grandpré tenait Binarville en toute justice, de l'abbé de Saint-Remy de Reims. Il y avait sur cette paroisse les fiefs de L'Echelle et des Bièvres.

Son église est moderne, construite dans ces dernières années ; elle ne manque pas d'élégance.

CERNAY-EN-DORMOIS, *Cernacum in Dolcomensi Pago,* charte de 1055 ; — *Cernacum in Dormisio,* 1553, (pop. 849 hab.), à 20 kil. de Sainte-Ménehould et 45 kil. de Châlons. Situé entre la Dormoise et l'Aisne, ce village important est au milieu d'une plaine fertile ; il était autrefois entouré de fossés et de moyens de défense. Son église est remarquable ; très ornée à l'intérieur ; elle recouvre un vaste caveau sépulcral des anciens seigneurs, et elle atteste, par ses dimensions, l'importance qu'avait cette localité. C'est une croix latine, avec trois nefs construites dans le XIIIe siècle ; on voit quelques curieux chapiteaux des XIVe et XVe siècle ; les clefs de voûtes sont ornées et portent des têtes de christ. Cette église porte des traces de restauration du XVIIe siècle.

Dans une chapelle on voit un rétable en bois peint et doré du XVIe siècle, figurant des scènes de la passion.

Le clocher, qui date de cette époque, est surmonté d'une flèche, couverte en ardoises, assez élancée ; la nef centrale est éclairée par douze jolies fenêtres ogivales soutenues par des colonnettes du XIIIe siècle (B).

Cernay était chef-lieu d'un doyenné du diocèse de

Reims, comprenant les paroisses de Vienne-le-Château, Virginy, Autry (Ardennes), Bouconville (Ard.), Brecy (Ard.), Corbon (Ard.), Challerange (Ard.), Fontaine, Gratreuil, Manre (Ard.), Marvaux (Ard.), Massiges, Melzicourt, Malmy, Minaucourt, Montcheuten (Ard.), Perthes-lès-Hurlus, Rouvroy, Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Morel (Ard.), Savigny (Ard.), Servon, Somme-Tourbe, Tahure, Vaux-Mouron (Ard.), Vienne-la-Ville, Berzieux, Somme-Py, Sainte-Marie-à-Py, Remirourt (Ard.), Wargemoulin, Laval et Ville-sur-Tourbe.

Cernay avait un Hôtel-Dieu, qui fut brûlé pendant les guerres de religion par les reitres. Les biens de cet hôpital furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Reims, en 1690.

Cernay avait autrefois le titre de ville ; c'était la capitale du Dormois. Une tradition rapporte que cette ville fut détruite par les Hongrois, en 953; ils furent chassés et battus dans les bois voisins par Marc, comte de Dormois, aidé de Guérin, surnommé Bras-de-fer. — Ulrick, évêque de Verdun, mort en 1274, et Nicolas Boucher, évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, mort en 1593, étaient nés à Cernay. Le cœur de ce dernier prélat fut rapporté dans l'église du village où il était né. Charles Collé, auteur de la partie de chasse d'Henri IV et de nombreuses chansons, qui l'ont fait nommer l'Anacréon français, était aussi originaire de ce pays. — Pendant plusieurs siècles, il y eut une lutte acharnée entre les habitants et leurs seigneurs, au sujet de leurs droits respectifs; des chartes de 1055, de 1114, de 1170 et de 1520 en font foi, et les discussions ne cessèrent qu'en 1693.

FONTAINE-EN-DORMOIS (pop. 201 hab,), à 24 kil. de Sainte-Ménehould et 43 kil. de Châlons. Ce village est situé dans une plaine, au pied des monts de Champagne, près de l'une des sources de la Dormoise. Le terrain,

entrecoupé de coteaux et de vallons marécageux, est composé de terres fortes de fertilité variable. Quelques essais de plants de vignes ont assez bien réussi.

Ce village a une église moderne et un château qui était habité par le général Tirlet.

Fontaine existe depuis longtemps; la terre fut vendue, en 1384, à un nommé M. Deschamps; — en 1699, il fut érigé en cure par l'archevêque de Reims, et le curé jouissait de la plus grande partie des dîmes.

GRATREUIL (pop. 179 hab.), à 26 kil. de Sainte-Ménehould et 44 kil. de Châlons, est situé sur un plateau élevé des monts de Champagne. Presque tous les habitants sont cultivateurs, quelques-uns seulement travaillent la laine.

On trouve le nom de Gratreuil dans une transaction entre les habitants et leurs seigneurs, homologuée le 15 janvier 1579, par le bailliage de Sainte-Ménehould.

HURLUS (pop. 157 hab.), à 25 kil. de Sainte-Ménehould et 35 kil. de Châlons, est dans un vallon au bas de la hauteur qui porte le moulin de Perthes. Son sol est sec et léger. Les habitants partagent leur temps entre la culture de la terre et le travail de la laine.

De vieilles chroniques font connaître que, dès l'an 1438, Hurlus était mouvant de Ville-sur-Tourbe.

L'église a un sanctuaire très intéressant du XIIIe siècle; le chœur est percé de sept fenêtres en plein cintre; la nef est en bois; il n'y a ni clocher ni portail (B).

LE MESNIL-LES-HURLUS (pop. 105 hab.), à 23 kil. de Sainte-Ménehould et 34 kil. de Châlons, est situé dans un fond, près de la source d'un ruisseau affluent de la

Tourbe. Son sol est maigre et peu productif. Dès 1418, ce village était mouvant de Ville-sur-Tourbe.

L'église de ce village, aujourd'hui mutilée, a dû être fort belle; elle avait trois nefs, celle de droite est rasée; le sanctuaire est du XIIIe siècle; le transept est très élevé, bien conservé et ne forme plus qu'une chapelle; l'autel est surmonté de trois dais en pierre du XVe siècle; à droite est une piscine, du XVIIe siècle, assez bizarre; la fenêtre de cette chapelle est du XIVe siècle et conserve des fragments de vitraux en grisailles; au-dessus de l'autel est un rétable du XVe siècle très bien conservé; et à droite de cet autel, une crédence très remarquable de la même époque (B).

MALMY (pop. 110 hab.), à 15 kil. de Sainte-Ménehould et 46 kil. de Châlons, est situé dans un fond fertile, près du bois d'Hauzy. On trouve dans ce bois quelques vestiges de constructions qui seraient détruites depuis longtemps.

Les dénombrements de 1391 et 1396 furent rendus aux comtes de Clermont, et celui de 1522, à la maison des Duvalk de Hans, alors seigneurs de cette terre.

MASSIGES (pop. 235 hab.), à 18 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil de Châlons, est dans une plaine peu éloignée des monts de Champagne. Son territoire, en partie crayeux et en partie de Vallage, a une fertilité variable. Les habitants font leur unique occupation de la culture.

Massiges relevait, pour la justice, du château de Sainte-Ménehould, et la seigneurie était partagée entre la maison de Joyeuse et celle de Depont. Il avait autrefois pour annexe le village de BUZY, *Bosciacum in dulcomensi pago,* qui avait titre de seigneurie et de justice; il n'en reste que le cimetière et une croix où était l'église. La

tradition dit qu'il a été ruiné, en 1552, par les armées de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; des titres de 1231 et de 1329, prouvent l'existence de ce village à cette époque.

MINAUCOURT, *Minori curtis*, pouillé de Châlons (pop. 234 hab.), à 17 kil. de Sainte-Ménehould et 39 kil. de Châlons. Ce village est situé au revers d'une des côtes de la Serre qui séparent la Champagne du Vallage; le sol participe des deux terrains.

Minaucourt relevait de la baronnie de Hans. En 1356, Jean Chevet, son curé, fut député par le roi pour aller recevoir le serment des habitants de Bar-le-Duc, comme étant né dans cette ville.

L'église est un des plus jolis monuments du pays, appartenant aux premiers jours de la transition; elle a trois nefs bien conservées; les fenêtres sont ogivales, quelques-unes en style flamboyant; le chœur est roman; une des clefs de voûte représente les armes du dauphin de France (B).

PERTHES-LES-HURLUS (pop. 214 hab.), à 26 kil de Sainte-Ménehould et 33 kil. de Châlons, est placé entre deux monts assez élevés. Son territoire est sec et grèveux; ses puits sont profonds; et une mare, où se réunissent les eaux pluviales, forme une espèce d'étang qui alimente d'assez belles carpes et est couvert d'oies donnant un duvet qui est l'objet d'un commerce pour le pays.

Avant la Révolution une partie du territoire ressortissait au présidial de Reims et suivait la coutume de Vermandois; une autre dépendait de la justice de Sainte-Ménehould et était soumise à la coutume de Vitry. La division était tracée par la route de Somme-Py à Saint-

Jean-sur-Tourbe, qui sépare ce village en deux, laissant le presbytère en Vitry et l'église en Vermandois.

L'église n'est remarquable que par les fragments de verrières que l'on y retrouve. Le chœur appartient à la fin du XIVe siècle, il est vaste et percé de sept belles fenêtres de formes différentes (B).

L'abbaye d'Avenay levait, en 1227, les dîmes de ce village par suite d'une donation de la comtesse de Soissons (tit de l'abb. d'Avenay, inv. p. 179). Le patronage de l'église était réuni au séminaire de Reims, dès l'année 1679. Un titre de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, de 1633, appelle ce village *Perthes-les-Hullus* (t. II, p. 242).

RIPONT (pop. 149 hab.), à 24 kil. de Sainte-Ménehould et 41 kil. de Châlons, bâti sur la Dormoise est presqu'entièrement sur les terres de Champagne.

La terre de Ripont et le fief de Sézanne qui en dépendait, appartenaient au maréchal de Joyeuse; la dîme était levée par l'abbaye de Moiremont; la cure était à la nomination de l'ordre du Temple; en 1251, il y eut une association entre l'abbé de Moiremont et Thibault, roi de Navarre, pour bâtir une ferme auprès de Ripont, sur le banc d'Harcourt; il avait une prévôté, en 1587.

ROUVROY, *Rouvreyum, dec. de Cernaco* (pop. 156 hab.), à 22 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons, est situé au pied des monts de Champagne et arrosé par la Dormoise. Le terrain est en partie de Champagne et en partie de Vallage. En 1253, un abbé de Moiremont donnait une maison de Rouvroy à un chanoine de Châlons. Les dîmes étaient levées par l'abbaye d'Avenay; — un arrêt du parlement, daté de 1343, confirme ses droits sur ce village (tit. de l'abbaye d'Avenay, inv. p. 186).



SAINTE-MARIE-A-PY, *Sancta Maria ad Pinum*, pouillé de Châlons (pop. 669 hab.), à 38 kil. de Sainte-Ménehould et 36 kil. de Châlons. Cette commune est située à l'extrémité occidentale dn canton, dans un fond étroit, sur le ruisseau de Py. Ses laborieux habitants tirent bon parti d'un terrain ingrat et travaillent la laine.

Sainte-Marie a eu autrefois un hôpital desservi par des sœurs de Saint-Lazare. Il y a eu entre cette commune et Somme-Py, le village de SINDULPHE, aujourd'hui ruiné, qui a laissé son nom à la contrée.

L'église de ce village est dans un état déplorable, cependant, le portail est un joli échantillon du style fleuri du XVe siècle ; autour de l'abside, soutenue par des contreforts, règne une corniche de modillons ; le transept est du XIVe siècle ; on voit à l'intérieur une crédence assez intacte du XVe siècle (B).

SAINT-THOMAS (pop. 208 hab.), à 12 kil. de Sainte-Ménehould et 54 kil de Châlons. Ce village est bâti sur le revers occidental d'une côte élevée garnie de vignes. L'Aisne et la Bienne qui se réunissent au pied de la côte, le bois d'Haulzy qui en est voisin et les prairies qui l'entourent rendent sa position très agréable.

L'église, bâtie au sommet de la montagne et sur l'emplacement de la chapelle du prieuré, est toute moderne. Il n'y a de curieux que les fonts baptismaux en pierre, de l'époque romane, ils sont formés de quatre faisceaux placés sur une base carrée (B).

Il existait dans ce village un riche prieuré fondé, en 1096, par un abbé de Saint-Remy, aidé de l'archevêque de Reims ; il est détruit et ses biens sont dispersés.

SERVON-MELZICOURT (pop. 751 hab.), à 16 kil. de Sainte-Ménehonld et 58 kil. de Châlons. Servon est situé sur la rive droite de l'Aisne, près de l'embouchure de la Tourbe. Ses terres sont rouges, sablonneuses et fertiles, et la prairie de l'Aisne fournit du foin en assez grande quantité. Depuis quelques années on a réuni à Servon la petite commune de Melzicourt, qui est sur la rive gauche de l'Aisne, entre cette rivière et la Tourbe. — Servon a pour écarts la ferme de LA CHAPELLE, ancienne propriété des ducs de Créqui, et plusieurs autres fermes qui ont été des hameaux, détruits par les Espagnols dans les guerres de la minorité de Louis XIV.

L'église de Servon est remarquable. Placée sur un lieu élevé qui domine le village, elle paraît avoir été fortifiée et avoir servi de citadelle dans les temps de troubles et de guerres; il existait un four dans le clocher et un puits dans le cimetière; on voit au portail les têtes très bien faites du Sauveur et des douze apôtres; dans l'intérieur, les deux autels collatéraux sont ornés de cariatides représentant les quatre vertus cardinales; à l'autel de la Sainte-Vierge on voit la justice et la tempérance, et à l'autel de Saint-Nicolas, la force et la prudence. On remarque encore dans l'intérieur une statue de saint Roch; toutes ces sculptures sont dignes de l'attention des curieux. Le chœur de cette église remonte au XIIIe siècle; sur les côtés sont percées deux petites portes de la Renaissance et d'un assez bon style. Le corps de l'église et le portail principal sont des constructions peu avantageuses du XVIIe siècle.

On trouve aussi dans ce lieu élevé une vaste citerne, de construction antique, dans laquelle on conserve encore aujourd'hui les eaux pluviales.

La ferme de la Chapelle est un grand bâtiment du

xive siècle. L'intérieur est formé de salles immenses, où se trouvent les restes de sept cheminées du xve siècle ; la porte principale est voûtée et ornée d'écussons et de têtes de saints sculptés en relief, et au-dessus d'une grande plaque, jadis armoriée, s'ouvre une grande fenêtre à arceaux géminés et arrondis ; tout l'édifice est entouré d'un rempart et de fossés (B).

On trouve au midi de Melzicourt le bois d'Haulzy, contenant 4 à 500 hectares, qui tire son nom d'un village ruiné depuis longtemps. On voit par d'anciennes chartes que ce bois appartenait, dès l'an 1250, à la maison de Hans et à celle de Grandpré ; avant la Révolution, il était possédé par les seigneurs de Joyeuse, de Dampierre et un autre, qui exerçaient la justice sous un arbre connu encore aujourd'hui sous le nom de Chêne des trois seigneurs, et placé à l'angle où aboutissaient leurs terrains respectifs. On trouve encore à l'extrémité du bois, vers Melzicourt, les vestiges d'un château ancien, connu sous la dénomination de château de Charlemagne. On devait y jouir de la plus belle vue sur les deux rivières et la prairie qui les sépare.

En faisant des fouilles sur ce terrain, surtout dans le lieu appelé vulgairement les Mazures, on a découvert des objets antiques, tels que des tuiles, des briques, des pierres sculptées, plusieurs armes et vases romains qui ont été conservés par un propriétaire du pays (M. Savy).

SOMME-PY, *Summa Pinu*, *dec. de Cernaco* (pop. 1261 hab.), à 34 kil. de Sainte-Ménehould et 37 kil. de Châlons, est placé comme son nom l'indique à la source de la rivière de Py. Construit sur un terrain irrégulier, le sol qui l'entoure est crayeux et n'est devenu productif que par la bonne culture des habitants. Une partie de la population est occupée par le travail de la laine.

Son église, construite sur une hauteur qui domine le reste du village, est remarquable. Tout porte à croire qu'un château fort occupait une partie de l'esplanade qui est libre aujourd'hui.

Cette église est le plus beau monument du canton. Elle a trois nefs à cinq travées ; les piliers sont composés de neuf colonnes couronnées de jolis chapiteaux et portant un dais d'un travail fort riche du xve siècle ; les fenêtres sont en ogives flamboyantes ; les clefs de voûtes sont soignées et ornées des armes de France ; la porte du côté du nord est extrêmement curieuse par les sculptures qui l'ornent ; la porte méridionale est plus petite, elle est ogivale et surmontée d'un tympan trilobé ; le grand portail a été refait au xvie siècle ; une corniche de modillons règne tout autour de l'édifice qui est soutenu par d'énormes contreforts (B).

La seigneurie de ce bourg, érigée en baronnie, a été longtemps possédée par la maison de Luxembourg ; — avant la Révolution elle appartenait au comte de Brienne.

Somme-Py a été incendié par les Hongrois, en 1623, en même temps que Cernay. Pendant les guerres de la Fronde, en 1650, il se livra sur le territoire de Somme-Py, dans le lieudit *le Blanc-Mont,* une bataille mémorable entre l'armée royale et les frondeurs commandés par le vicomte de Turenne. Ce général y fut défait et perdit ses enseignes, ses canons et ses munitions avec moitié de son monde. Dans beaucoup d'ouvrages, ce fait d'armes est désigné sons le nom de bataille de Rethel (1).

(1) Une bataille est toujours un grand événement pour le pays dans lequel elle s'est livrée. Cependant il y a eu tant de batailles dans l'histoire de tous les pays que ces luttes prises isolément mériteraient peu d'attention. Elles ne prennent de l'intérêt que par les faits qui les précèdent et qui les suivent et qui les rattachent à l'his-



Le Py, qui prend sa source au-dessous de ce village, est un petit ruisseau qui va se jeter dans la Suippe à

toire générale. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas inopportun d'entrer dans quelques détails sur les circonstances qui ont accompagné cette bataille de Somme-Py.

En 1649, Louis XIV était mineur, la reine régente ne faisait rien que par les conseils du cardinal Mazarin. Ce ministre avait établi des impôts que le Parlement de Paris n'avait pas voulu approuver. Le cardinal fit arrêter quelques membres de cette compagnie et le peuple de Paris se souleva et prit les armes pour les défendre. La cour obligée de céder relâcha les prisonniers, sortit de Paris, se retira à Saint-Germain et envoya des troupes contre la ville révoltée. Le Parlement, de son côté, se prépara à une vigoureuse défense, leva des gens de guerre et en donna le commandement au prince de Conti et au duc de Bouillon.

Telle était la situation quand le cardinal Mazarin envoya ordre à Turenne de faire marcher ses troupes sur Paris. En même temps le duc de Bouillon lui écrivit pour l'engager à prendre le parti du Parlement. Turenne se rangea du côté de son chef de famille, et fit prêter serment au Parlement par ses officiers. Mais le cardinal ayant envoyé un de ses agents à cette armée, avec beaucoup d'argent, un grand nombre d'officiers et de soldats abandonnèrent leur général.

Turenne délaissé se retira en Hollande où il demeura jusqu'à la conclusion du traité de paix qui se fit entre le roi et le Parlement. A peine était-il rentré en France que la désunion se mit entre le cardinal Mazarin et le prince de Condé, et toute la cour prit parti pour l'un ou pour l'autre. Malgré quelques motifs de mécontentement contre la cour, Turenne était resté neutre; mais quand le cardinal eût fait enfermer à Vincennes le prince de Condé, le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, son beau-frère, il quitta Paris, se retira à Stenay, et, malgré toutes les promesses et toutes les offres de Mazarin, il se déclara pour les princes. Il vendit sa vaisselle, comme la duchesse de Longueville vendit ses diamants pour lever des troupes; il débaucha trois régiments de l'armée d'Allemagne qui vinrent le trouver, et il se ligua avec les Espagnols par un traité dans lequel le roi d'Espagne s'engageait à ne point faire

Dontrien, après avoir arrosé Sainte-Marie-à-Py et Saint-Souplet.

la paix qu'on n'eut rendu la liberté aux princes, et Turenne s'engageait à ne pas déposer les armes que la France n'eût offert des articles de paix justes et raisonnables aux Espagnols. Ainsi le sage, le vertueux Turenne commettait la faute, toujours grave, de s'allier à l'étranger contre son pays. A la tête de 17 ou 18,000 français, espagnols et allemands, il entre en France par la Picardie, prend Guise, Rethel, Château-Porcien et Neufchâtel, traverse l'Aisne, s'empare de Fismes, et force le maréchal Duplessis-Praslin qui lui était opposé à s'enfermer dans Reims; il le fait observer par un corps qu'il place sur la Marne, et avec le reste de son armée il avance sur La Ferté-Milon et se dispose à attaquer le château de Vincennes pour en tirer les princes. En apprenant qu'ils ont été transférés du côté d'Orléans, voyant son coup manqué, il retourne sur ses pas, repasse l'Aisne, va assiéger Mouzon, sur la Meuse, qui le retint sept semaines. Après la prise de cette place, l'archiduc Léopold retire ses troupes en Flandre pour les faire hiverner, et laisse Turenne avec 7 ou 8,000 hommes entre l'Aisne et la Meuse pour veiller à la conservation des places qu'il avait prises.

Quoique la saison fût déjà bien avancée, Duplessis-Praslin, rejoint par Mazarin, entreprit le siége de Rethel avec 19 à 20,000 hommes; Turenne marche sur lui, espérant trouver ses quartiers séparés autour de la ville et lui faire lever le siége. Mais Rethel, qui avait une forte garnison commandée par un officier distingué, fut vendu et livré au bout de trois jours, et Turenne arrivant le quatrième jour trouva les troupes du maréchal Duplessis réunies et disposées à le recevoir. Il n'avait d'autre parti à prendre que celui de la retraite. Il retourna donc sur ses pas au plus vite pour tâcher de repasser l'Aisne ou de regagner les défilés de l'Argonne. Le maréchal Duplessis le poursuit en marchant une partie de la nuit, et le serre de près le lendemain matin, 15 décembre 1650. Les deux armées étaient enveloppées d'un brouillard si épais quelles marchaient parallèlement sur des hauteurs qui n'étaient séparées que par un vallon, et se trouvaient sans se voir à une demi portée de canon l'une de l'autre. Vers onze heures du matin, le soleil dissipant le brouillard permit aux deux armées de se reconnaitre. Turenne n'en continua pas moims



SOUAIN (pop. 794 hab.), à 32 kil. de Sainte-Ménehould et 29 kil. de Châlons. Ce village doit son nom au petit

son mouvement de retraite, et le maréchal Duplessis le suivait en épiant un moment favorable pour l'attaquer. Arrivé entre Sommepy et Souin, et voyant qu'il ne restait plus guère que trois heures de jour, il prend la résolution de traverser le vallon de quelque manière que ce fut, pour ne pas attendre la nuit qui pouvait permettre à son ennemi de s'échapper. Turenne voyant qu'il ne pouvait pas éviter d'en venir aux mains, range son armée en bataille et prend résolument le parti d'attaquer le maréchal avant que toutes ses forces ne soient réunies. A la tête de son aile gauche il fond sur la droite du maréchal Duplessis, la renverse et s'empare de ses canons. Mais à l'autre aile les choses ne se passaient pas de même; les Allemands qui la composaient ayant pris la fuite, le général qui la commandait étant fait prisonnier, le marquis d'Hocquencourt qui commandait les troupes royales, après avoir laissé quelques escadrons pour poursuivre les fuyards, vint avec le reste de son aile victorieuse au secours du maréchal Duplessis, et chargea Turenne avec beaucoup de vigueur. Celui-ci, environné de troupes quatre fois plus nombreuses que les siennes, fit une défense héroïque, après avoir fait des ravages effroyables dans les rangs des assaillants avec son canon chargé à mitraille. Son régiment de Turenne s'étant fait hacher en pièces, il se trouva seul, avec son capitaine des gardes, aux prises avec huit cavaliers qui voulurent se saisir de lui. En ayant mis quelques-uns hors de combat, il se débarrassa vigoureusement du reste et il parvint à s'échapper à la faveur de la nuit tombante. Son artillerie était perdue ; il réunit les débris de son armée, réduite à 4,000 hommes; faiblement poursuivi par les vainqueurs qui étaient épuisés de fatigue, il les ramena à Montmédy.

Après cette affaire, Turenne se sépara des Espagnols. Ayant appris que le Cardinal de Mazarin était éloigné, et que les princes étaient rendus à la liberté, il écrivit au prince de Condé pour le prier de travailler à la paix avec l'Espagne; la reine envoya des agents pour la négocier; les propositions que Turenne avait jugées justes et raisonnables n'ayant pas été agréées par le roi d'Espagne il se crut

ruisseau de l'Ain, à la source duquel il est situé. La culture et le travail de la laine occupent les habitants. Il est entouré de fossés et de remparts qui, probablement comme ceux des villages voisins, remontent aux guerres de la Ligue. On voit encore dans l'intérieur du pays la base d'une butte qui portait un châtel, une de ces petites forteresses dans lesquelles se retranchaient les seigneurs du moyen-âge.

L'église est au centre du pays, sur une butte en terre rapportée. La nef est grossière et irrégulière, mais l'abside est remarquable ; elle est percée de cinq fenêtres du style ogival flamboyant, qui conservent quelques morceaux de verrières ; la voûte est soutenue par six arêtes aboutissant à une jolie clef ; le transept présente une bizarrerie peu commune, il est formé par deux travées de chaque côté ; dans l'intérieur on voit deux jolies niches avec dais, dont les bases forment des culs-de-lampes bien conservés ; et, à droite de l'autel, une crédence géminée du XVe siècle (B).

La cure de cette commune était alternativement à la nomination de l'abbé de Moiremont et de l'abbesse d'Avenay. La terre était divisée en deux seigneuries principales et subdivisée en plusieurs petits seigneurs, qui tous y jouissaient de plus ou moins de droits. Un titre, de 1511, cite les chapelains de la congrégation de Notre-Dame de Reims, comme exerçant à Souain quelques droits seigneuriaux (tit. de la cong. p. 175).

Sur son territoire, à environ 4 kilomètres du village,

dégagé de sa parole et revint à Paris. Peu de temps après le prince de Condé se brouillant de nouveau avec la cour, fit tout pour engager le vicomte de Turenne dans ses intérêts. Il lui résista et vint offrir ses services au roi, et, deux mois après, il sauvait deux fois la cour aux environs de Montargis, et il battait l'armée du prince de Condé dans le faubourg Saint-Antoine.



existait autrefois un autre village qui se nommait Blonquenay, dont la paroisse était sous l'invocation de saint Pierre et la cure à la nomination de l'abbesse de Saint-Pierre de Reims. Il y avait un couvent et un château, dont le seigneur fit hommage au roi, en 1622, comme fief mouvant du château de Sainte-Ménehould. On dit qu'il fut détruit dans les guerres de la Fronde et que les habitants se réfugièrent à Souain.

En 1835, il a été trouvé entre Souain et Jonchery, près de la voie romaine de Reims à Metz, 800 médailles grand bronze, aux effigies de Trajan, Adrien, Sabine, Antonin, Faustine, Alexandre, Sévère, Gordien, etc. (V. M. Savy).

L'Ain, qui prend sa source à ce village, est un petit ruisseau qui va se jeter dans la Suippe à Saint-Hilaire-le-Grand.

TAHURE, *Tahura, dec. de Cernaco* (pop. 235 hab.), à 26 kil. de Sainte-Ménehould et 39 kil. de Châlons, est situé dans une gorge dominée par des collines élevées, d'où les eaux pluviales descendent avec rapidité et dégradent les terres légères qui forment son territoire. Beaucoup d'habitants travaillent la laine.

L'église de Tahure, bâtie sur une éminence à l'entrée du village, est du xiv[e] siècle; c'est une croix latine; le chœur est percé de 4 fenêtres ogivales simples; les piliers sont formés de faisceaux de colonnes couronnées par des chapiteaux figurant de la vigne et des têtes fantastiques; dans l'intérieur, on voit une crédence du style flamboyant.

Ce village, qui dépendait de la baronnie de Ville-sur-Tourbe, payait des droits féodaux très élevés.

La Dormoise, qui prend sa source à Tahure, est un

ruisseau qui arrose Ripont, Rouvroy, Cernay et se jette dans l'Aisne à Autry (Ardennes).

VIENNE-LA-VILLE, *Viaxonna Villa, dec. de Cernaco* (pop. 482 hab.), à 10 kil. de Sainte-Ménehould et 52 kil. de Châlons. Ce village fort ancien est situé sur l'Aisne, qui le sépare en deux. Il est traversé par la route romaine qui va de Reims à Verdun et à Metz. Son nom, sous la domination romaine, était *Axuenna* et, en 1300, le nom de Vienne s'écrivait *Viaxne*, de *Via axonæ*. Les habitants se livrent à la culture et les moins aisés, profitant de la proximité de l'Argonne, travaillent à l'exploitation de la forêt.

Deux seigneuries divisées en plusieurs autres se partageaient ce village. L'une dominait sur la rive gauche de la rivière et jouissait de toutes les dépendances du côté de l'église, c'est-à-dire du côté de la Champagne. L'autre avait en partage la rive droite et les bois communiquant avec la Lorraine. Toutes deux réunies furent données, en 1500,par le duc Antoine, à Gratien d'Agnères, et passèrent depuis dans la maison de Créqui.

Cette commune avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Toussaints de Châlons, comme l'indique un titre de 1464. Des lettres patentes du roi Jean, en date de 1351, en faveur du cardinal de Bologne, son oncle, prieur de cette paroisse, donnent aux habitants les droits d'usage dans 1,560 arpents de bois dans la forêt de l'Argonne. La difficulté de reconnaître la limite des bois a donné lieu à un procès qui a duré plus de 400 ans. Pour le terminer, le Gouvernement s'est emparé des bois en donnant 200,000 fr. aux sept communes qui se les disputaient, et Vienne-la-Ville a reçu pour sa part 45,000 francs.

VIENNE-LE-CHATEAU, *Castrum ad axonam,* en 1100, charte de l'évêque de Verdun. — *Vianna castrum, dec' de Cernaco* (pop. 1720 hab.), à 13 kil. de Sainte-Ménehould et 56 kil. de Châlons. Ce bourg, bâti sur le bord du ruisseau de Biesme, doit son nom à un château fort construit au sommet d'un rocher escarpé qui s'avance au milieu du village et le domine; son sol est sec, sableux et peu fertile. Les vallons pourraient être plus productifs s'ils n'étaient pas ravinés par les eaux qui descendent des montagnes. La plus grande partie du territoire est couverte de bois : leur situation, sur des montagnes escarpées, en rend l'exploitation difficile. Une partie de la population est occupée par la fabrique de bas au métier.

Son château a été détruit et rebâti plusieurs fois; on ne voit plus actuellement que les débris des remparts. L'église, qui date du xve siècle, a pour portail une mauvaise construction du xviiie siècle; à l'intérieur, les piliers sont grands et bien conservés; les nefs latérales sont intactes; la voûte est un peu écrasée. On peut citer une crédence du xve siècle, d'un assez joli travail.

On peut signaler encore, à Vienne, une vieille maison en bois et à pignon du xvie siècle, dont les chevrons sont sculptés et les fenêtres fermées par des petits carreaux enchâssés dans du plomb (B).

Vienne-le-Château a des dépendances fort importantes : les hameaux de la Harazée, du Four-de-Paris, de la Placardelle, du Rond-Champ et de la Rénarde. Les deux derniers, situés dans la forêt près de l'hermitage Saint-Roch, sont habités par des bûcherons occupés par l'exploitation des bois; les deux premiers, la Harazée et le Four-de-Paris, sur les bords de la Biesme, ont des verreries importantes qui occupent un grand nombre d'ouvriers, à la tête desquelles se trouve une caste particulière, celle des gen-

tilshommes verriers. Cette industrie remonte à une haute antiquité, puisque Philippe-le-Bel, en 1314, déclare que les gentilshommes de Champagne, travaillant aux verreries, ne dérogent pas à la noblesse. Cependant sous Henry III, les communes sur lesquelles les usines se trouvaient établies dans la vallée de la Biesme, se refusèrent à regarder ces verriers comme exempts de taille et les portèrent au rôle; ils s'adressèrent à Henry IV qui leur accorda, au mois de juillet 1603, des lettres patentes qui les maintenaient dans le droit de souffler la bouteille sans déroger, et depuis, ces gentilshommes ont continué à jouir des droits de la noblesse, et ils ont eu soin de faire confirmer leurs priviléges par Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Les gentilshommes verriers étaient fiers de leur noblesse, et ne voulaient pas se mésallier en contractant des alliances avec des personnes étrangères à leur caste; cependant leur manière de vivre leur enlevait toute considération; la plupart, sans éducation, pauvres et mal vêtus, étaient dédaignés par les autres nobles, par les bourgeois et les paysans qui considéraient davantage le gentilhomme inutile et oisif retiré dans son manoir. Beaucoup de gentilshommes de la vallée de Biesme ont émigré et se sont rangés sous les drapeaux du prince de Condé, leur seigneur, comme comte du Clermontois. Aujourd'hui, ces ridicules ont disparu. Les verreries sont passées dans les mains d'autres maîtres, et on est étonné qu'elles n'aient pas pris de plus grands développements en rapport avec leur proximité des vignobles et l'énorme extension prise par le commerce des vins de Champagne.

La Biesme autrefois servait de limite entre la France et l'Empire, quand les ducs de Lorraine possédaient Clermont. En 1718, elle a été canalisée pour servir au flottage des bois. Ce canal est devenu inutile par la construction des routes qui sillonnent actuellement tout le pays.

Vienne-le-Château est cité dans quelques chartes fort anciennes comme appartenant à l'évêque de Verdun. En 959, le château fut rasé par Henry, comte de Grand-Pré. En 1100, un des évêques de Verdun céda tout le fief de Vienne-le-Château au comte de Bar. En 1307, les habitants reçurent de Jean de Bar, leur seigneur, une charte de fondation. Réné, duc de Lorraine et de Bar, donna cette terre, le 8 novembre 1493, à Menant d'Aguerres. Elle fut érigée en baronnie en 1539 par le duc Antoine. — En 1637, une peste meurtrière enleva en quelques jours un tiers de la population de Vienne-le-Château.

VILLE-SUR-TOURBE, *Villa supra Turbam, dec. de Cernaco* (pop. 553 hab.), à 15 kil. de Sainte-Ménehould et 45 kil. de Châlons. Placé au centre du canton, ce village en est devenu le chef-lieu. Son sol est fertile et ses habitants sont tous cultivateurs. En 1505, on creusa, sur son territoire, un canal dérivant la Tourbe pour alimenter un moulin à la Chapelle.

La terre de Ville-sur-Tourbe, érigée en baronnie, dépendant du comté de Grand-Pré, appartenait, en 1509, à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne. Ce village eut beaucoup à souffrir pendant les troubles de la Fronde. Montal, qui tenait Sainte-Ménehould pour le prince de Condé, y plaça une garnison.

VIRGINY, *Virgigneium, dec. de Cernaco* (pop. 402 hab.), à 16 kil. de Sainte-Ménehould et 42 kil. de Châlons. Ce village est situé dans une plaine assez étendue sur la Tourbe; son sol est médiocrement fertile; son nom vient probablement de ce qu'il a appartenu à l'église Notre-Dame de Reims.

Virginy a des restes d'anciens fossés, et une butte. L'é-

glise est bâtie sur une élévation au centre du pays et semble avoir été fortifiée; elle a trois nefs romanes; le chœur date du XVIe siècle et est percé de cinq fenêtres de la Renaissance; les arcs de la voûte viennent s'appuyer sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de sculptures; à la réunion des nervures, on voit des rosaces et des écussons. La partie la plus curieuse est le transept dans lequel un mélange d'arcades romanes et ogivales décèle une époque de transition. A l'extérieur, il y a une corniche ornée de petits modillons carrés dont quelques-uns portent des figures humaines, et les contre-forts de l'abside sont surmontés d'animaux fantastiques sculptés en pierre (B).

En 1226, la sixième partie des dîmes de ce village fut donnée à l'abbaye de la Chalade. Des propriétés étaient possédées dans ce pays, en 1302, par l'abbaye de Moiremont; en 1628, par l'église de Saint-Alpin de Châlons; en 1663, par les religieuses de Sainte-Ménehould.

La ferme CONTENT, qui dépend de Virginy, est citée dans un titre de l'abbaye de Toussaints (inv. p. 148).

WARGEMOULIN (pop. 81 hab.), à 19 kil. de Sainte-Ménehould et 38 kil. de Châlons. Ce hameau, placé sur la Tourbe, a un terroir composé de craie et de grève qui, n'est fécondé que par le travail actif de ses habitants. On y engraisse un assez grand nombre de bestiaux.

Ce village dépendait, pour la justice, de la baronnie de Saint-Jean-sur-Tourbe. Le premier dénombrement auquel il a été soumis, remonte à 1159. On lit, dans les titres de l'abbaye de Moiremont, qu'en 1218, Hugues de Bussy lui restitua une partie du moulin de ce hameau, pour réparation de plusieurs outrages qu'il avait causés à cette abbaye.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

L'arrondissement de Vitry-le-François est en grande partie sur le terrain secondaire inférieur à la craie, le Bocage sur la rive gauche de la Marne et le Perthois sur la rive droite, sont d'une grande fertilité. La superficie de son territoire est de 155,830 hectares, dont 111,000 sont en terres labourables, 12,000 en prés et 18,000 en bois. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau, presque tous affluents de la Marne, et il a plusieurs points culminants qui n'excèdent cependant pas 230 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il renferme 124 communes divisées en 5 cantons : *Heiltz-le-Maurupt, Saint-Remy-en-Bouzemont, Sompuis, Thiéblemont* et *Vitry-le-François.*

Canton d'Heiltz-le-Maurupt.

Ce canton, un des plus considérables de l'arrondissement de Vitry, est situé dans une des plus riantes contrées de l'ancien Perthois. Le sol est argileux et fertile, les prairies sont magnifiques ; les étangs sont vastes et d'un excellent rapport ; les vignes sont assez nombreuses, mais le vin est médiocre. L'Ornain et la Saulx sont les principaux cours d'eau qui l'arrosent. Les habitants paisibles et laborieux se livrent tous à la culture.

Le canton contient 23 communes.

ALLIANCELLES *Aillancellis*, pouillé de Châlons (pop. 439 hab.), à 26 kil. de Vitry et 48 de Châlons, est dans

une position élevée qui lui procure une vue magnifique. Les trois quarts de son territoire sont en terres labourables, le reste se compose de vignes, de jardins, de chenevières, de prés et de saussaies. Le sol est fertile et arrosé par deux rivières, la Chée et l'Ornain.

Ce village est ancien, il s'appelait *Alliancellis, Allancellis* en 1116, tit. de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (inv. t. I, p. 234); — *Aisancelle*, en 1202, tit. de l'abbaye de Trois-Fontaines (inv. p. 251). Un titre de 1209 fait mention d'une contestation entre les religieux de Saint-Remy de Reims et ceux de Trois-Fontaines, à propos de quelques terres situées à Alliancelles. Philippe-le-Bel a donné, en 1284, des propriétés sur Alliancelles aux religieux de Trois-Fontaines.

C'est à Alliancelles que le FLANÇON prend sa source; après avoir arrosé Villers-le-Sec, Sogny-en-Langle, il se jette dans la Vière à Vavray-le-Grand.

BASSU, *Bassus*, en 1305, titre de l'abbaye de St-Pierre (inv. p. 14) (pop. 316 hab.), à 16 kil. de Vitry et 32 kil. de Châlons. Ce village est bâti au fond d'une belle gorge dominée par les collines les plus élevées du canton. Une partie des coteaux qui l'entourent est plantée de vignes dont le produit est d'une qualité fort médiocre, et tout le commerce se réduit à la vente des vins et des grains.

Dès l'an 1200, ce village était soumis à diverses servitudes au profit de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons. On dit qu'il était protégé par un fort dont on voyait des vestiges sur la route de Vitry ; ce fort fut détruit par le général Groswestein, dans le siècle dernier.

On a trouvé, aux environs du village, quelques pièces de monnaies en bronze, gauloises et gallo-romaines.

Le FION prend sa source au centre du pays. Ce ruisseau



arrose Bassuet, Saint-Quentin-les-Marais, Saint-Lumier, Saint-Amand, Aulnay-l'Aître et La Chaussée où il se jette dans la Marne.

BASSUET (pop. 604 hab.), à 12 kil. de Vitry et 30 kil. de Châlons. Cette forte commune est dans une belle position, au milieu d'un territoire fertile, arrosé par le Fion; ses coteaux sont plantés de vignes qui donnent le meilleur vin du canton, et ses jardins produisent des fruits et des légumes excellents. L'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons exerçait des droits sur Bassuet en 1414 (tit. de l'abbaye, p. 229).

BETTANCOURT, *Bethancuria*, pouillé de Châlons (pop. 333 hab.), à 27 kil. de Vitry et 48 de Châlons. L'étendue de cette commune lui a fait donner le nom de la Longue. Les maisons ne forment qu'une seule rue qui a plus d'un kilomètre. Le sol est gras et fertile, les habitants s'occupent de la culture et du travail des vignes.

Un titre de 1118 cite diverses donations faites aux religieux de Trois-Fontaines sur le territoire de Bettancourt, (tit. de cette abbaye inv. p. 115). Il est encore cité en 1213 dans les titres de l'abbaye de Cheminon (inv. p. 29); et en 1402, dans les titres de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. La commanderie de Maucourt exerçait aussi des droits seigneuriaux sur ce village. On trouve encore, dans des lettres du XIIe siècle, que Blanche, comtesse de Champagne, fit un pariage avec Gobert de Monchablon, seigneur de Bettancourt et de Vroïl « pour réédifier et restaurer les dits villages conjointement ensemble. »

BUSSY-LE-REPOS, *Bussiacum repositum*, pouillé de Châlons (pop. 364 hab.), à 24 kil. de Vitry et 30 kil. de

Châlons. Ce village est situé dans un vallon entre les monts dits de Champagne. Ses terres ne sont fertiles qu'à l'aide d'une bonne culture et des engrais. Le surnom de Repos lui vient probablement de sa situation sur l'ancienne petite route dA'llemagne.

Un titre de 1100 constitue les Templiers de Maucourt propriétaires d'une partie des dîmes de ce village (titre de la commanderie des Templiers de la Neuville, inv. p. 33).

CHANGY, *Changis*, pouillé de Châlons (pop. 290 hab.), à 9 kil. de Vitry et 32 kil. de Châlons. Il est appelé *Changeyum*, en 1239, (tit. de l'abbaye de Saint-Memmie, inv. p. 15). Il est situé sur une colline qui domine le Perthois et le bas Vallage. Son territoire se divise par parties à peu près égales, en terres labourables et en vignes. La culture de ces vignes est la plus grande ressource du pays et elles produisent un vin blanc qui est assez estimé.

Changy avait un château superbe, plusieurs couvents et une maladrerie dont il ne reste plus de traces. Son église même fut presqu'entièrement détruite pendant la révolution.

CHARMONT (pop. 1071 hab.), à 31 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons, est un bourg situé sur une colline d'où la vue s'étend sur une campagne fertile. Le territoire est partagé en bois, en terres et en vignes. Les bois qui couvrent le sud et le sud-ouest de la contrée, sont la principale richesse de la commune. Les terres labourables et les vignes occupent la plus grande partie des habitants.

L'église, placée au milieu du village, passe pour fort ancienne et présente de l'intérêt.

Dès l'an 1100, Charmont était tributaire de la comman-

derie de Maucourt (tit. de la commanderie p. 38). Les dîmes étaient levées par l'abbaye de Trois-Fontaines en 1277 (tit. de cette abbaye, inv. p. 139); par un prieuré dépendant de l'abbaye d'Huiron, (cartulaire de cette abbaye, page 449); et, par le chapitre de la cathédrale de Châlons, en 1387, (titre du chapitre de la cathédrale, inv. t. IV, p. 279).

DOUCEY (pop. 203 hab.), à 16 kil. de Vitry et 36 kil. de Châlons, est bâti sur un terrain plat dont la culture est assez difficile. Sur le revers d'une côte, au midi du village, sont de nombreuses vignes qui donnent un vin médiocre.

En 1234, Doucey payait divers droits au couvent de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, (tit. de cette abbaye, inv. p. 236); à celui de Saint-Benigne de Dijon, et aux religieux de Saint-Paul de Verdun. Par un titre de 1289, Barthélemy, évêque de Châlons, donne à l'abbaye de Trois-Fontaines tout ce qu'il possédait à Doucey, (tit. de cette abbaye, inv. p. 175).

HEILTZ-L'EVÊQUE (pop. 367 hab.), à 14 kil. de Vitry et 30 de Châlons, *Hesir episcopus*, pouillé de Châlons; — Helvéque, en 1218, tit. de l'abbaye de Cheminon (inv. p. 31); — Heiselleveque, en 1502, tit. de l'abbaye de Trois-Fontaines (inv. p. 189); — Helvesque, tit. du chapitre de la cathédrale de Châlons (t. V. p. 141). Ce village, sur les bords de la Chée, a un territoire fertile qui permet aux habitants de se livrer à l'engraissement des bestiaux. Ils élèvent aussi beaucoup d'oies et de canards dont ils tirent un très bon produit.

Une église du XIIe siècle témoigne de l'ancienneté du pays. Un seigneur vendit sa terre aux évêques de Châlons, dans le domaine desquels ce village resta jusqu'à la révo-

lution. Le chapitre de la cathédrale de Châlons et l'abbaye de Trois-Fontaines avaient aussi quelques propriétés à Heiltz-l'Evêque.

HEILTZ-LE-MAURUPT et ULMOY (pop. 867 hab.), à 20 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons, est le chef-lieu du canton. C'est un bourg agréablement situé dans une des plus riches plaines du Perthois, sur la route de Vitry à Bar-le-Duc. Ses maisons proprement bâties, ses rues bien percées et une grande halle lui donnent l'aspect d'une petite ville. Ce pays est cité, en 1234, dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons (inv. p. 230); et, en 1238, dans un titre de l'abbaye de Cheminon (inv. p. 230). — Son église est remarquable; le clocher est surmonté d'une flèche octogone très élevée; on la cite comme une des plus belles du canton. — A l'extrémité orientale du bourg, des fossés circonscrivent l'emplacement d'un ancien château, et à deux kilomètres plus loin sont la ferme d'ULMOY, entourée de fossés et une usine importante où l'on fabrique des tissus de coton.

Les habitants d'Heiltz-le-Maurupt s'adonnent à la culture de leur sol fertile et productif. On compte parmi eux bon nombre de protestants qui ont élevé un petit temple.

Dès le commencement du XIIe siècle, il y avait à Ulmoy, un couvent d'hommes et une abbaye de femmes. Par une charte de 1157, Bozon, évêque de Châlons, confirma une donation faite à ces deux communautés. Le gagnage de Donjeux, dépendant d'Heiltz-le-Maurupt, appartenait à la cure de Lépine depuis 1472 et avait été acquis avec une partie des 1,200 écus donnés par Louis XI. La place d'Heiltz-le-Maurupt était aussi la propriété de la cure de Lépine. Le bourg la racheta en 1509 pour y faire une halle.

JUSSÉCOURT-MINECOURT (pop. 397 hab.), à 18 kil. de Vitry et 42 kil. de Châlons. *Jusicuria*, pouillé de Châlons, et *Media cura*, pouillé de Châlons. Ce sont deux hameaux réunis en commune, situés à peu de distance d'Heiltz-le-Maurupt, sur la route de Vitry. Le territoire en est fertile, et tous les habitants sont cultivateurs. Ces deux villages sont cités, en 1280, dans un titre de l'abbaye de St-Pierre de Châlons.

La cure de Lépine possédait une partie des terres et des seigneuries de Jussécourt et de Minecourt qui avait été achetée avec les 1200 écus donnés par Louis XI. Le seigneur de Chancenay donna, en 1490, à l'abbaye de Trois-Fontaines, divers biens à Jussécourt; et l'ordre du temple de Maucourt exerçait, en 1511, quelques droits sur Jussécourt et sur Minecourt.

OUTREPONT (pop. 233 hab.), à 27 kil. de Vitry et 32 de Châlons. Ce village est sur la Chée, unie à la Vière en bas Perthois, séparé par la Saulx du haut Perthois. Il a de vastes prairies, quelques vignes qui donnent un vin blanc médiocre et des terres labourables dont le produit suffit à peine à la consommation. Ce village est cité dans un titre de l'abbaye de Cheminon de 1235 (inv. p. 35), et dans un titre de la commanderie du temple de Saint-Amand, en 1640 (inv. p. 180).

POSSESSE et MONTHIERS, *Posessa*, pouillé de Châlons (pop. 630 hab.), à 26 kil. de Vitry et 35 kil. de Châlons. Cette commune importante est agréablement située dans une vaste plaine arrosée par la Vière et le ruisseau du Vincenot, à distance à peu près égale de Châlons, de Sainte-Ménehould, de Bar, de Saint-Dizier et de Vitry. Le territoire est très étendu et contient une grande quantité

de terres labourables, quelques chenevières, de belles prairies, de vastes étangs et des bois immenses, d'une végétation vigoureuse, formant la forêt de Monthiers. L'agriculture est à peu près l'unique occupation des habitants.

Possesse existe depuis très longtemps, c'était un pays important sous la domination romaine, nommé *Pista* dans l'itinéraire d'Antonin. Il a été entouré de larges fossés assez bien conservés, de tours et de bastions à peu près ruinés, dont il reste cependant une maçonnerie soutenant un cavalier élevé encore d'environ 20 mètres, au sommet duquel végètent vigoureusement une vingtaine d'arbres. En 1782, on trouva dans un champ deux pots remplis de monnaies romaines aux effigies des empereurs Vespasien, Néron et Constantin-le-Grand.

Les anciens seigneurs occupaient un rang distingué dans la haute noblesse. Au XIe siècle, ils se qualifiaient de comtes de Possesse et marquis d'Argonne. Jean, comte de Possesse fit une donation de biens aux religieux de Trois-Fontaines, confirmée en 1178 par une bulle d'Alexandre III. La commanderie de Maucourt y devint propriétaire, en 1165, du domaine de Belleau et du fief et village de Maison-Vigny (titre de la commanderie de La Neuville, inv. p. 38). Un concile fut réuni en 862 à Possesse qui resta, jusqu'à la révolution, un des doyennés de l'évêché de Châlons; il comprenait les paroisses de Antes, Alliancelles, Charmont, Vroïl, Nettancourt (Meuse), Noyers (Meuse), Somme-Yèvre, Auzecourt (Meuse), Belval, Le Chemin, Lahécourt (Meuse), Vaubecourt (Meuse), Senart (Meuse), Eclaires, Noirlieu, Le Vieil-Dampierre, Epense, Saint-Mard-sur-le-Mont, Somme-Aisne (Meuse), Triaucourt (Meuse), Vernancourt, Villers-le-Sec, Charmontois, Riaucourt (Meuse), Sivry, Bussy-le-Repos, Saint-Jean, Givry, Saint-Hilaire (Meuse), Contaud, Sommeil (Meuse), La Neuville-aux-Bois, Le Châtelier, Remicourt, Vanault-les-Dames et Vanault-le-Châtel.

L'abbaye de Monthiers-en-Argonne fut fondée en 1134 par Adam de Tornes, comte de Possesse, *Monasterium in Argonâ* 1134, charte de fondation, *Gallia christiana* (t. IV, p. 650). Son frère y fit construire, en 1168, une chapelle et un hôpital réuni en 1600 à celui de Vitry. Aujourd'hui, Monthiers n'est plus qu'un hameau réuni à Possesse. En 1224, Anselme de Galraude fonda le prieuré de Saint-Crépin de l'ordre de Saint-Benoist, et son fils, en 1265, dota une commanderie de Templiers. On croit que Possesse a été détruit par les troupes de Charles-Quint, en 1544, et le village de MAISON-VIGNY fut rasé par les partisans allemands à la fin du règne de Louis XIV.

ROSAY, *Rosetum*, pouillé de Châlons (pop. 192 hab.), à 18 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons, est situé sur le versant méridional de la côte du Haut-Mont qui commence la chaîne de la Serre et sépare le Perthois des plaines de la Champagne. De ce village la vue s'étend sur les florissantes campagnes du Perthois et découvre, dans un rayon de 20 à 25 kilomètres, plus de 40 villages dispersés au milieu de prairies superbes, d'étangs, de vignes, de plantations, de bouquets de bois et formant la plus agréable perspective.

En 1147, les religieux de Trois-Fontaines exerçaient des droits à Rosay, *Roseum* (tit. de cette abbaye, inv. p. 284); et ceux de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons en étaient seigneurs, en 1294, et y possédaient des propriétés dès 1079 (tit. de cette abbaye, inv. p. 102). Plus tard, une partie de la seigneurie fut cédée à messire d'Amboise, seigneur de Nesle.

SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE, *Sanctus Joannes juxtà Possessas*, pouillé de Châlons (pop. 117 hab.), à 24 kil. de Vitry et 37 kil. de Châlons. Ce petit village sur la Vière, a

un territoire fertile, bien exploité par les habitants qui s'adonnent tous à la culture. Aussi donne-t-il d'abondants produits. L'abbaye de Saint-Pierre de Châlons y exerçait des droits en 1079 (tit. de l'abb., inv. p. 102).

En 1331, les religieux de Toussaints de Châlons et les Templiers de Maucourt avaient aussi des propriétés à Saint-Jean.

SOGNY-EN-L'ANGLE, *Sogneyum in Angulo* (pop. 233 h.), à 21 kil. de Vitry et 41 kil. de Châlons, est situé dans un fond que les eaux rendent presque impraticable, dans les temps pluvieux; le sol est humide, profond, d'une culture difficile, mais il donne d'abondants produits.

Une lettre de Thibault, comte de Champagne, datée de 1199, reconnait l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont comme propriétaire à Sogny (tit. de cette abbaye p. 219).

VANAULT-LE-CHATEL, *Vanaudium castrum,* pouillé de Châlons (pop. 592 hab.), à 24 kil. de Vitry et 32 kil. de Châlons. Cette forte commune est au milieu d'une plaine très fertile, arrosée par le ruisseau le Vanichon. Elle a de nombreux écarts. Les habitants, laborieux et actifs, ne cultivent cependant, avec soin, que moitié de leur territoire et négligent la partie aride des monts de Champagne. Vanault-le-Châtel est cité dans un titre de 1273 comme payant certaines redevances à l'abbaye de Trois-Fontaines (tit. de l'abbaye, inv. p. 333).

Un de ses écarts, la MOTTE-HÉRITON, était autrefois défendu par un château-fort qui dominait la route de Vitry à Sainte-Ménehould. Charles VII y plaça une garnison en 1423; assiégé par les Anglais, il fut pris d'assaut et détruit.

On conserve dans son église, une statuette de Saint-Jean, en marbre, d'une très belle exécution.



Le Vanichon est un ruisseau qui prend sa source à Vanault-le-Châtel, passe à Vanault-les-Dames et se jette dans la Vière sur le territoire de Rosay.

VANAULT-LES-DAMES, *Vanaudium ad Dominas,* pouillé de Châlons (pop. 600 hab.), à 20 kil. de Vitry et 36 de Châlons, est un grand village assez bien construit sur un sol élevé, au milieu d'un territoire fertile dont la culture occupe à peu près tous les bras. Il y a sur son territoire une belle forêt que se partagent l'Etat, la commune et quelques propriétaires.

Il est difficile de dire qu'elle est l'origine du nom de *Vanault*, quant au surnom, *Les Dames*, il parait constant qu'il est dû à une abbaye des dames de Saint-Pierre qui en était autrefois voisine et dont on désigne encore l'emplacement.

Ce village est cité dans un titre de 1306, confirmant aux religieux de Trois-Fontaines, divers droits sur son territoire, et dans un titre de 1305 de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 165).

VAVRAY-LE-GRAND, *Vaureyum magnum*, pouillé de Châlons (pop. 393 hab.), à 13 kil. de Vitry et 34 kil. de Châlons. Outre une assez grande quantité de terres où sont cultivés avec succès, les légumes, les fruits et les céréales, ce village est entouré de coteaux plantés de vignes dont la culture occupe la plus grande partie des bras. Le vin qu'elles produisent est assez agréable.

Dès l'an 1234, les religieux de Sainte-Benigne de Dijon, ceux de Saint-Paul de Verdun, le prieuré d'Ulmoy et le couvent de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons percevaient différentes redevances à Vavray (tit. de l'abbaye de Saint-Pierre, de 1255 (inv. p. p. 232).

VAVRAY-LE-PETIT, *Vaurcyum parvum,* pouillé de Châlons (pop. 169 hab.), à 14 kil. de Vitry et 34 kil. de Châlons, est un des bons vignobles du canton. Son sol se prête à la culture de la vigne, des céréales, des fruits, du chanvre et des légumes. Mais tout cela est assez négligé parce que les habitants s'adonnent presque tous à la culture de la vigne qui leur donne un vin d'un goût agréable, recherché dans le pays.

Une butte, voisine du village qu'elle domine, semble avoir été destinée à protéger le château, détruit depuis le commencement du siècle, et qui était autrefois habité par des seigneurs d'une haute noblesse. L'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons exerçait quelques droits sur ce pays (tit. de cette abbaye, inv. p. 325).

VERNANCOURT (pop. 286 hab.), à 25 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons, situé près de la Vière, a un territoire fertile dont la culture occupe presque tous les bras. Quelques habitants seulement travaillent à l'exploitation des bois.

Ce village est cité sous le nom de *Varnaucourt,* dans une bulle d'Eugène III, de 1147, confirmant à l'abbaye de Trois-Fontaines divers droits sur ce pays. Près de là, était le territoire de Braux, sur lequel la commanderie de Maucourt avait des propriétés dès l'an 1223 (tit. de la commanderie de La Neuville-au-Temple, inv. p. 39). Il est encore cité en 1373 dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 364); et en 1477, dans les titres de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 145).

VILLERS-LE-SEC, *Villare siccum,* pouillé de Châlons (pop. 371 hab.), à 24 kil. de Vitry et 45 kil. de Châlons, est situé sur une colline à la source du Flançon. Toutes ses



terres sont en culture, elles sont grasses, humides et d'un labour difficile.

Une charte d'un évêque de Châlons, datée de 1210, confirme une donation de bois de Villers à l'abbaye de Trois-Fontaines (tit de cette abbaye, inv. p. 205). Les dîmes appartenaient au chapitre de Saint-Etienne de Châlons (inv. t. VI, p. 328).

VROIL, *Verolium*, pouillé de Châlons (pop. 509 hab.), à 30 kil. de Vitry et 45 de Châlons, est sur les bords de la Chée. Son sol est difficile à retourner, mais il donne des produits abondants. On peut prendre une idée de la fertilité du sol par l'énorme développement d'un orme qui fut abattu en 1807, il avait 40 mètres de hauteur et 6 mètres de circonférence, il a été vendu 237 fr., il était placé devant l'église et se voyait de Vitry à 30 kilom. de distance.

L'église de Vroïl est assez curieuse par sa bizarre construction, elle est en style roman du XIIe siècle. Auprès de son portail se trouve une belle fontaine voûtée qui ne tarit jamais. Dans son intérieur, on voit un autel, des bénitiers et des fonts baptismaux en marbre, d'une belle exécution. A peu de distance du village, on a découvert, il y a quelques années, un aqueduc de la longueur d'environ cent mètres, d'une solidité qui pouvait faire croire à une construction romaine. En cultivant la terre, on a trouvé aussi des monnaies romaines des règnes de Vespasien, de Néron, de Domitien et de Constantin, avec quelques monnaies gauloises et plusieurs haches en silex, conservées par le curé et un antiquaire du pays.

Le village de Vroïl est très ancien. Dans les anciennes chartes, il est appelé *Verillum*; en patois du pays, on le nomme *Vrot* qui veut dire Veroul-Porte, peut-être parce qu'il était une des portes de la France du côté de la Lor-

raine. En 1094, Roger III, quarante-cinquième évêque de Châlons, fondant l'église de Saint-Nicolas, près de sa cathédrale, lui donna des droits sur Vroïl. Un titre de 1100 parle de la reconstruction de ce village par la comtesse de Champagne. Des titres de 1134 et de 1185 citent la commanderie de l'ordre du temple de Maucourt comme levant les grosses et menues dîmes de Vroïl (titre de la commanderie, inv. p. 14). En 1664, la collégiale de la Trinité de Châlons percevait une partie des dîmes de ce pays (tit. de la Trinité, inv. p. 299).



CANTON DE SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT.

Ce canton, limité à l'est par les départements de l'Aube et de la Haute-Marne, est un des plus fertiles du département de la Marne. Il est compris presque tout entier dans la vallée de la Marne. La partie la plus méridionale était de l'évêché de Troyes. Il comprend 27 communes, savoir :

AMBRIÈRES, *Parrochia de Ambrieriis,* pouillé de Châlons (pop. 358 hab.), à 22 kil. de Vitry et 54 kil. de Châlons. Cette comune, située sur la rive gauche de la Marne, termine à l'est le département. Son sol est très fertile et tous ses habitants sont cultivateurs.

Dans un titre de 1110, Hugues, évêque de Châlons, donne divers droits sur ce village à l'église Sainte-Marie de Cheminon, *Gallia Christiana* (t. IV, p. 876).

Au hameau de HAUTE-FONTAINE, qui est une de ses dépendances, existait une abbaye fondée, en 1136, par Isambert de Vitry, dont la donation fut confirmée, en 1141, par Thibault II, comte de Champagne. Saint Bernard y établit les premiers religieux, qu'il tira de Clairvaux, *Gallia Christiana* (t. IV, p. 32). — Cette abbaye est citée, en 1152, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. V, p. 137) ; — et, en 1447 (tit. de l'abb. de Toussaints, inv. p. 162). Le couvent et les cloîtres ont été conservés et servent de bâtiments d'habitation ; l'église a été démolie en 1840.

ARRIGNY, *Argneyum,* pouillé de Châlons (pop. 120 hab.), à 16 kil. de Vitry et 48 kil. de Châlons, est situé sur la

rivière de Blaise, au milieu d'un pays fertile; ses habitants sont cultivateurs ou bûcherons.

Une bulle du pape Urbain III, de 1187, cite la terre d'Arrigny comme appartenant à l'abbaye d'Huiron, qui la tenait d'Henry, comte de Troyes, dès 1157 (cartulaire de l'abbaye d'Huiron, p. 471). Ce village payait aussi certaines redevances à l'abbaye de Moncets, en 1380 (tit. de l'abbaye, inv. p. 117); — l'abbaye de Haute-Fontaine y exerçait des droits, en 1219 (tit. de cette abb. inv. p. 19).

ARZILLIÈRES, *Arzilleris,* pouillé de Châlons (pop. 345 hab.), à 13 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Ce village, situé sur le revers d'une colline à gauche de la Marne, a un territoire fertile, dont les deux tiers sont consacrés à la culture et le reste est partagé en prés, bois et vignes.

Dans une charte de 1084, Roger III, évêque de Châlons, donne aux religieux de Montier-en-Der, la nomination à la cure de ce village; — une bulle d'Innocent III, datée de 1240, confirme à l'opulente abbaye de Trois-Fontaines, divers droits sur Arzillières (tit. de cette abb. inv. p. 83). La baronnie d'Arzillières avait 26 fiefs; c'était une des plus anciennes et des plus puissantes baronnies de la Champagne.

Le château, qui était bâti sur le sommet de la colline, avait une chapelle, desservie par quatre prêtres rétribués par les seigneurs. Le duc de Guise était le seigneur de cette terre en 1587.

Son église est remarquable et très bien située.

BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES, *Blesia,* pouillé de Châlons (pop. 209 hab.), à 11 kil. de Vitry et 41 kil. de Châlons, a presqu'autant de prés que de terres labourables.

Ce village payait la dîme au seigneur d'Arzillières ; — au chapitre de Saint-Etienne, en 1140 (tit. du chap. de la cath. de Châlons, inv. t. IV, p. 138) ; — à l'abbé de Moncets, en 1243, *Blesia juxta Ardilleras* (tit. de l'abb. de Moncets, inv. p. 153) ; — et, au prieur de Margerie, en 1305.

BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE, *Blesia Villa,* pouillé de Châlons (pop. 185 hab.), à 21 kil. de Vitry et 53 kil. de Châlons. Son territoire, arrosé par la Marne, est fertile et produit des céréales, du fromage et du vin estimé dans la contrée.

L'histoire de ce village est entièrement inconnue, cependant il est ancien puisqu'il est cité, en 1141, dans le cartulaire de l'abbaye de Haute-Fontaine.

BRANDONVILLIERS (pop. 281 hab.), à 20 kil. de Vitry et 50 kil. de Châlons, *Brandonvillare,* pouillé de Troyes ; — en 1118, *Brandonis villare,* charte de Philippe, évêque de Troyes ; — en 1197, *Brandoviler,* charte de Garnier, évêque de Troyes. Cette commune, située dans un terrain plat, a un territoire divisé en terres labourables, en bois, en prés étendus et en étangs.

La seignenrie était divisée, l'église faisait partie d'un fief relevant des seigneurs de Montmorency, et un autre quartier était mouvant de Rosnay. Les dîmes étaient levées par l'abbesse de Saint-Dizier et le prieur de Margerie.

BUSSY-AUX-BOIS (pop. 126 hab.), à 17 kil. de Vitry et et 47 kil. de Châlons. Ce petit village est bâti au milieu d'un territoire fertile, dont les terres labourables et les bois forment la presque totalité. Les habitants se par-

tagent entre les travaux de culture et l'exploitation des bois.

La terre de Bussy relevait de Rosnay et du château d'Arzillières; l'église, le château et la fontaine étaient sur la ligne de séparation des deux fiefs qui se les partageaient; — les dîmes étaient levées par le curé et le chapelain du château de Gigny.

CHAMPAUBERT-AUX-BOIS, *Campus Auberti,* (pop. 336 hab.), à 26 kil. de Vitry et 59 kil. de Châlons, est citée dans un titre de l'abbaye de Haute-Fontaine, de 1207 (tit. de cette abb. inv. p. 16). Cette commune a plusieurs écarts importants. Son territoire divisé en terres labourables, prés, bois et étangs, est arrosé par la Droye et le Rupt. Elle a une tuilerie considérable dont les produits sont recherchés.

Un de ses écarts, BONNEVAIS, est cité dans un titre de 1094, sous le nom de *Bona vasia,* comme une paroisse qui payait des droits à l'église Saint-Nicolas de Châlons; — et, dans un titre de l'abbaye de Haute-Fontaine, de 1222 (tit. de cette abb. inv. p. 11). Le curé levait la dîme sur ce village; — les seigneurs d'Arzilllières et l'abbaye de Trois-Fontaines y exerçaient des droits (tit de cette abb. inv. p. 16).

CHANTECOQ (pop. 108 hab.), à 23 kil. de Vitry et 55 kil. de Châlons, est situé sur un plateau au milieu des bois. Un vaste étang, de 48 hectares de superficie, attire un grand nombre de canards que les habitants tuent et vendent fort avantageusement.

Ce village payait ses dîmes au curé d'Arrigny et à l'abbaye de Moncets en 1519 (tit. de cette abbaye, inv. p. 125).

CHATEL-RAOULD et SAINT-LOUVENT, *Castrum Radulphi*, pouillé de Châlons (pop. 290 hab.), à 9 kil. de Vitry et 38 kil. de Châlons, est placé sur la limite du plateau crayeux de la Champagne. Aussi les deux tiers de son territoire sont en terre blanche et l'autre tiers en terre rouge et argileuse; elles sont arrosées par la Chéronne. Ses écarts sont le château de BEAUCAMP, la maison de BELLESAUX et le hameau de SAINT-LOUVENT, qui formait autrefois une commune distincte.

Ce hameau est cité dans des titres de 1180. Le chapitre de la cathédrale de Châlons levait la dîme et exerçait des droits seigneuriaux sur *Chastel Rould,* en 1449 (tit. du chapitre, inv. t. IV, p. 250). — Saint-Louvent payait certaines redevances à l'abbaye d'Huiron, en 1274; et le 45e évêque de Châlons, Roger III, avait donné, vers 1080, aux religieux de Montier-en-Der, la nomination à la cure de cette paroisse, dans une charte où le patron est appelé *Sanctus Lupentius.*

Le saint dont ce petit village porte le nom, existait du temps que Sigebert et Brunehaut gouvernaient l'Austrasie. Louvent, prêtre, osa blâmer les désordres de Brunehaut et il fut assassiné par les ordres de cette princesse, pendant que saint Elaphe et saint Lumier occupaient le siége épiscopal de Châlons.

CHATILLON-SUR-BROUÉ, *Castellio subtus Droyam,* pouillé de Troyes (pop. 149 hab.), à 30 kil. de Vitry et 62 kil. de Châlons, borde l'étang du Grand-Broué. Son sol est argileux, profond et fertile.

Ce village dépendait de la châtellenie de Jaucourt; il avait pour seigneurs les ducs de Luxembourg et il payait certaines redevances à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, à celle de St-Jacques-les-Vitry et au chapitre de Saint-Etienne de Troyes.

DROSNAY, *Dronayum*, pouillé de Troyes (pop. 483 hab.), à 21 kil. de Vitry et 53 kil. de Châlons. Cette forte commune est située dans les bois, sur un terrain fertile en céréales et en fruits; elle est aux sources de l'Isson et entourée d'étangs d'un bon produit; elle a plusieurs dépendances, entre autres la cense de Laires, où la tradition suppose qu'il a existé autrefois une abbaye.

Les religieux de Trois-Fontaines étaient propriétaires à Drosnay, avant 1200. Cette terre avait sept seigneurs, le plus puissant était celui d'Arzillières qui, d'après un titre de 1392, avait pour serfs une partie des habitants du village. Près du cimetière est une butte élevée de 10 mètres, entourée de fossés et recélant des caves et des fondations qui font croire à l'existence d'un château.

L'Isson, qui y prend sa source, arrose Saint-Remy-en-Bouzemont, Neuville-sous-Arzillières, Blaye, Courdemanges, Huiron, Glannes, Blacy, Loisy, Drouilly, Pringy, Songy, Saint-Martin, Cheppes, Vitry-la-Ville, Vouciennes, Togny, et se jette dans la Marne à Mairy.

ECOLLEMENT, *Scoblei mons*, cartulaire de Haute-Fontaine (inv. p. 17), (pop. 109 hab.), à 18 kil. de Vitry et 51 kil. de Châlons. Ce petit village est bâti sur un monticule isolé, au pied duquel coule la Blaise. Tous les habitants sont cultivateurs. Le chapitre de Saint-Etienne de Châlons y levait la dîme en 1453 (tit. du chap.).

GIFFAUMONT, *Giffaumons*, pouillé de Châlons (pop. 602 hab.), à 26 kil. de Vitry et 58 kil. de Châlons, est bâti sur un terrain inégal arrosé par la Droye et généralement peu fertile. Elle a de nombreux écarts. Les habitants sont presque tous occupés par la culture. Cependant il existe plusieurs tuileries qui donnent des produits assez impor

tants, entre autres des tuyaux de drainage. Au milieu du village il y a un rond-point, entouré de fossés profonds, que l'on nomme la citadelle; un peu plus loin est la halle, où se trouvait une prison avec un caveau; à l'autre extrémité du pas on voit une contrée appelée *Maladrerie*, où a existé un hôpital, et à côté le *Champ de Clamart*, où était le cimetière; plus loin la contrée de la *Demoiselle* a reçu son nom d'un couvent de filles. Enfin, à un kilomètre du village on montre une butte appelée le *Haut-viau*, autour de laquelle il y a eu, dit-on, un combat, en 1544, entre les tronpes de François Ier et celles de Charles-Quint.

Ces restes et ces noms font croire que Giffaumont a eu autrefois de l'importance et a été le siége d'une justice seigneuriale. Elle a été exercée par les chanoines du chapitre de Saint-Etienne de Troyes, à qui la donation avait été faite, en 1173, par Henry Ier, comte de Champagne et confirmée par Thibault III, en 1199, et par Charles VII, en 1448.

En 1341, une rue de Giffaumont fut brûlée par les habitants de Droyes, qui furent condamnés à concourir à sa reconstruction.

L'église est du XIIIe siècle, pour le sanctuaire, la nef ayant été reconstruite au commencement du XVIIIe siècle; sous une couche de badigeon, on trouve dans le sanctuaire des peintures à fresques, représentant les douze apôtres de grandeur naturelle.

Giffaumont a donné le jour au général de division Lefol.

GIGNY-AUX-BOIS (pop. 300 hab.), à 18 kil. de Vitry et 47 kil. de Châlons. Cette commune, avec ses nombreuses dépendances, occupe un territoire formé, par moitié au moins, de terres labourables et pour le reste de vastes prairies, de bois considérables et d'étangs. Les

habitants sont occupés par la culture et l'exploitation des bois.

L'ancien château est entouré de fossés mais il est en ruines. Il ne reste que sa chapelle gothique qui est devenue église paroissiale. Les seigneurs de Gigny reconnaissaient pour suzerains ceux d'Arzillières, en 1392, et le curé était le seul décimateur. — Le village relevait du château de Rosnay et la seigneurie du château d'Arzillières.

HAUTEVILLE, *Alta Villa,* pouillé de Châlons (pop. 479 hab.), à 21 kil. de Vitry et 53 kil. de Châlons. Ce village, bien bâti, est sur le haut d'une colline dont la Marne baigne le pied ; les côtes sont plantées de vignes ; le reste du territoire est consacré à la culture et donne de bons produits. — *Alta Villa* est designée, en 1050, dans le cartulaire de l'abbaye de Haute-Fontaine.

On ne peut citer que le château qui est entouré de bois. Autrefois cette terre relevait du roi. Les dîmes étaient levées par le prieur de Perthes, les minimes de Vitry et le chapitre de Saint-Etienne de Châlons.

LANDRICOURT (pop. 205 hab.), à 24 kil. de Vitry et 56 kil. de Châlons. Ce village, remarquable par l'activité de ses habitants et l'importance de son commerce, est situé au milieu d'un territoire fertile, dont 200 hectares sont en prairies et 50 en prés artificiels. Avec ces ressources on élève et on engraisse un grand nombre de bestiaux, dont la vente est une source d'aisance pour le pays. Ses fromages ont aussi de la réputation.

La terre de Landricourt relevait du roi ; elle avait haute, moyenne et basse justice ; le chapitre de Saint-Etienne de Châlons y levait la dîme, dès 1218 (tit. du

chap. inv. t. IV, p. 230); — les religieux de Trois-Fontaines exerçaient des droits, en 1121 (tit. de l'abbaye, inv. p. 46); — les minimes de Vitry, la Trinité et les jésuites de Châlons (tit. de la collég. de la Trinité, inv. p. 185), touchaient aussi quelques redevances sur ce pays. Le fief du Jailly, situé près du château de Ponthion, mouvait immédiatement du château de Landricourt.

LES GRANDES-COTES, LES PETITES-COTES et LA PETITE-VILLE (pop. 358 hab.), à 21 kil. de Vitry et 53 kil. de Châlons, ont un territoire fertile et bien cultivé, arrosé par la Blaize.

La terre des Grandes-Côtes appartenait à la maison d'Orléans, comme relevant de la baronnie d'Eclaron. Une charte de Blanche de Champagne, de 1218, donne les dîmes du village des Petites-Côtes au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. inv. t. v, p. 336); le fief relevait du château d'Arzillières. — A la Petite-Ville, jadis hameau et fief dépendant des Côtes, le curé était le seul décimateur.

LES RIVIÈRES-HENRUEL, *Riparii*, pouillé de Châlons (pop. 165 hab.), à 12 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Cette commune, située sur la Chéronne, a des annexes assez nombreuses. Tous les habitants s'occupent de la culture. Cette terre relevait du roi.

En 1115, Thibault, comte de Champagne, donna à l'abbaye d'Orbais divers droits sur ce village. Henry, son fils, les retira à cette abbaye pour les donner à celle d'Huiron, en 1161. Les dîmes d'Henruel appartenaient au prieur, curé de Saint-Chéron; — Le chapitre de Saint-Etienne et l'abbaye de Toussaints de Châlons avaient des droits sur ce pays, dès 1249.

LIGNON, *Lignarium* (pop. 227 hab.), à 21 kil. de Vitry et 51 kil. de Châlons, est situé dans une plaine fertile au pied des monts dits de Champagne, arrosée par le ruisseau de Meldenson. Une des sources de ce ruisseau est une fontaine célèbre, dédiée à saint Maur, anciennement murée et portant une inscription gothique; on dit dans le pays qu'elle guérit la fièvre. Après avoir traversé le territoire de Margerie, ce ruisseau sort du département pour aller se jeter dans l'Aube.

La terre de Lignon, avec le titre de vicomté, était possédée, au XVIe siècle, par la famille de Launay. Les dîmes étaient levées par le curé et par l'abbaye de Saint-Jacques, en vertu d'une donation faite par Marguerite, comtesse de Flandres, en 1233.

MARGERIE et HANCOURT, *Prior de sancte Margarete*, pouillé de Troyes (pop. 425 hab.), à 24 kil. de Vitry et 54 kil. de Châlons. Cette commune, située sur le sommet d'une colline, est assez bien bâtie; ses rues sont droites; son territoire est fertile, il est divisé en terres labourables, en prés et en bois avec d'assez nombreux étangs; elle a bon nombre d'écarts, dont les principaux sont le hameau d'HANCOURT, qui avait une paroisse, *Hancuria*, pouillé de Troyes, et qui était une seigneurie appartenant à la famille de Coucy, dès le XVIe siècle; le château de la Doutre et la propriété des Chênes sont possédés aujourd'hui par un jeune agronome, qui a fait exécuter des travaux de drainage qui ont donné les plus utiles résultats.

Margerie était un ancien prieuré qui tenait à l'abbaye de bénédictins de Cluny, fondé, en 1162, par Henri, comte de Champagne. C'était un archidiaconé du diocèse de Troyes et un chef-lieu de doyenné comprenant les paroisses de Arembecourt, Aunoy, Brillecourt, Beaufort,



Bétignicourt, Beurville, Brandonvilliers (Marne), Lignon (Marne), Braux-le-comte-Chalette, Châtillon-sous-Droyes (Marne), Chavances, Corbeil (Marne), Breban (Marne), Dampierre, Domprot (Marne), Donnement, Drosnay (Marne), Droyes, Puellemontier, Gigny (Marne), Bussy (Marne), Hancourt (Marne), Chapelain (Marne), Jaffenes, Dommartin-le-Coq, Joncreuil, Bailly-le-Franc, Outines (Marne), Longeville, Magnicourt, Beaufort, Le Meixtiercelin (Marne), Humbeauville (Marne), Villuet, Lentille, Neuilly, Pars, Poivres, La Mothe, Rambecourt, Chassericourt, Rosnay, Saint-Léger, Saint-Ouen (Marne), Saint-Etienne (Marne), Saint-Utin (Marne), Sauvage, Cefonds, Tilleul, Sommevoire, Sompsois (Marne), Trémilly, Valentigny, Hampigny, Vaucoque, Mosambert, Yèvre, Romain et Courcelles.

L'église, sous l'invocation de Sainte-Marguerite, est devenue paroissiale, en 1768. Les dîmes étaient levées par le prieur, le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, les bénédictins de Montier-en-Der et les fabriques d'Outines et de Margerie. Ce dernier village a été saccagé par les Anglais dans les guerres du XIVe siècle.

NEUVILLE-SOUS-ARZILLIÈRES (pop. 78 hab.), à 16 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Ce petit village, situé sur l'Isson à peu de distance de la Marne, a un territoire formé de terres labourables et de prairies.

Cette terre appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims.

NUISEMENT-AUX-BOIS, *Nocumentum*, pouillé de Châlons (pop. 97 hab.), à 21 kil. de Vitry et 54 kil. de Châlons, est cité, en 1114, dans un titre de l'abbaye de Haute-Fontaine (inv. p. 56); — et, en 1116, dans les titres de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 36). Il est bâti dans une gorge

humide et il a plusieurs écarts. Son territoire est fertile; il est formé de terres labourables, de prairies étendues, d'assez beaux bois et de nombreux étangs, sur lesquels s'abattent en hiver beaucoup de vanneaux et de canards sauvages.

Ce village relevait de Larzicourt pour la justice; — les dîmes étaient levées par le chapitre de Saint-Etienne de Châlons.

OUTINES (pop. 504 hab.), à 24 kil. de Vitry et 54 kil. de Châlons. Cette commune, située à l'extrémité sud-est du département, a des dépendances considérables. Son terroir est plat, il se compose de terres labourables, de belles prairies artificielles et d'environ 150 hectares d'étangs. Tous les habitants se livrent à l'agriculture.

Une rue de ce village dépend de Drosnay.

La seigneurie d'Outines appartenait au maréchal de L'Hôpital; elle relevait du duché de Montmorency.

Les dîmes étaient levées par le curé de Joncreuil, l'abbaye de La Chapelle et le prieur de Rosnay.

SAINT-CHÉRON (pop. 190 hab.), à 15 kil. de Vitry et 45 kil. de Châlons, est situé dans un vallon arrosé par deux petits ruisseaux, qui se réunissent au-dessous du village pour former la petite rivière de la Chéronne ou la Guenelle, qui arrose Henruel, les Rivières, Châtel-Raould, Saint-Louvent, Courdemanges et se jette dans l'Isson près de Huiron. Le territoire tout entier est en culture; il n'y a pas d'autre industrie que le travail des champs.

L'abbaye de Moncets percevait les dîmes de Saint-Chéron, en 1512 (tit. de l'abbaye, inv p. 135). Elle les partageait avec le prieur curé pour l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches et pour la chapelle du château.

La terre relevait du château de Rosnay.



SAINTE-LIVIÈRE, *Sancta Libaria,* pouillé de Châlons (pop. 316 hab.), à 25 kil. de Vitry et 57 kil. de Châlons. Cette commune, située au milieu d'un territoire argileux et fertile, a près de 300 hectares de prairies qui produisent en grande quantité du bon foin, dont la vente fait la principale richesse du pays. Ces belles prairies sont arrosées par la Blaise. On fabrique dans ce village une grande quantité de cordes en écorce de tilleul ; cette industrie occupe une quarantaine d'habitants.

L'église de Sainte-Livière est remarquable. Cette sainte passe pour avoir été contemporaine de saint Memmie. Elle fut martyrisée avec deux de ses frères.

Cette terre relevait du roi et avait six seigneurs, au nombre desquels étaient les jésuites de Châlons. Un titre de 1622, cite l'abbé de Moncets comme propriétaire du tiers des dîmes de Sainte-Livière (tit. de cette abb. inv. p. 159) ; les deux autres tiers étaient levés par l'abbaye de Huiron ; le curé avait les novales ; l'abbaye de Haute-Fontaine y exerçait des droits, en 1227 (inv. p. 48).

SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT, SAINT-GENEST et ISSON, *Sanctus Remigius ad Bouzemont,* pouillé de Châlons (pop. 791 hab.), à 19 kil. de Vitry et 49 kil. de Châlons. Ce chef-lieu de canton est situé sur l'Isson. Il a une église assez remarquable ; son vaste château, un peu à l'écart, était sur une éminence et entouré de fossés, de parcs et de jardins ; il a été détruit et remplacé sur un autre point par un château moderne, d'architecture gothique, construit par la famille de Bouvet ; son territoire, cultivé avec soin, produit beaucoup de céréales ; les prairies naturelles et les prés artificiels donnent du fourrage de bonne qualité ; tous les bras sont occupés par le travail des champs.

Près de Saint-Remy était le village d'Isson, qui donne son nom à la rivière qui y prend sa source. La seigneurie de ce village appartenait à l'abbaye d'Huiron, par suite d'une donation faite par Henry Ier, comte de Champagne, en 1157.

L'abbaye de Moncets possédait à Saint-Remy une propriété qui lui avait été donnée par Jacques de La Grange, seigneur du pays, en 1345 (tit. de cette abb. inv. p. 87). Les dîmes étaient levées par l'abbé de Moncets, l'abbé de Huiron et le curé du lieu; la terre appartenait à la famille du Hamel, depuis 1683, et relevait du roi; le château relevait de la seigneurie d'Arzillières. Cette famille du Hamel a donné un ambassadeur en Suède, et le gouverneur des ville et château de Saint-Dizier, qui a soutenu un siége mémorable, sous François Ier. Un général de la République est également sorti de cette famille.

Canton de Sompuis.

Ce canton, situé dans la partie la plus aride de la Champagne, est un des plus faibles et des moins peuplés du département. Ce n'est qu'à force de soins et de travail que ses laborieux habitants tirent quelques produits de ce sol ingrat.

Le canton contient quinze communes, savoir :

BREBANT (pop. 169 hab.), à 24 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons, est situé sur le Puis; son territoire généralement plat est formé de quelques centimètres de terre végétale crayeuse et grèveuse. Le village est propre et agréable.

Il dépendait de la seigneurie de Dampierre et avait pour écart la cense de Belle-Fontaine.

CHAPELAINE, *Chapella*, pouillé de Châlons (pop. 177 h.), à 24 kil. de Vitry et 46 kil. de Châlons, est au pied d'un coteau sur la rivière de Sois. Il y a sur son territoire des terres crayeuses et des terres rouges. On l'appelait autrefois Chapelaine-le-Chétif.

Le domaine de Chapelaine avec titre de baronnie appartenait, en 1200, à l'ancienne maison de Chavanges; en 1560 il passa dans celle d'Anglure, et plus tard dans celle de Chassepot.

COOLE, *Coola*, pouillé de Châlons (pop. 283 hab.), à 15 kil. de Vitry et 25 kil. de Châlons, est un beau village sur la rivière qui prend sa source au pied du Mont-Etain; il est bâti sur l'ancienne voie romaine de Reims à Langres, et il est traversé par les routes de Vitry à Paris et de

Châlons à Bar-sur-Aube. Son sol maigre, comme celui de tous les pays environnants, est formé d'une couche fort mince de terre végétale couvrant un fond de craie.

Autrefois son église, très ancienne, était hors du village, sur une colline, au pied de laquelle on voyait les vestiges d'un ancien château fort tombant de vétusté; elle a été reconstruite au sein de la commune. Coole a eu une maison de religieux Bernardins, qui disaient leurs offices dans l'église paroissiale, parce qu'ils n'avaient pas de chapelle. Ils ont été transférés à l'abbaye de Cheminon.

Coole était anciennement un vicomté. Il a été le chef-lieu d'un doyenné de Châlons, qui comprenait les paroisses de Cernon, Courdemanges, Congy, Drouilly, Fontaine, Soudron, Sompuis, Maisons, Loisy, Pringy, Faux, Vésigneul, Cheppes, Saint-Martin-aux-Champs, Mairy, Dommartin-Lettrée, St-Quentin, Huiron, Vitry-la-Ville, Togny, Sogny-aux-Moulins, Breuvery, Grand-Soudé, Petit-Soudé.

Une charte de l'évêque de Châlons parle de *Coola* en 1125. Il en est question dans un titre de l'abbaye de Cheminon de 1211 (inv. p. 29).

Dès l'an 1290 ce village payait la dîme à l'abbaye d'Huiron; — La commanderie du Temple de Saint-Amand y exerçait quelques droits seigneuriaux en 1530 (tit. de la comm., p. 119); — en 1308, Ancel de Joinville, sire de Dinet, seigneur de Saint-Dizier, acheta ce village et ses dépendances, et le revendit, en 1320, aux religieux de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons.

La Coole arrose Faux, Vésigneul, Fontaine, Coupetz, Cernon, Saint-Quentin, Breuvery, Nuisement, Ecury et Coolus, où elle se jette dans la Marne.

CORBEIL, *Corbolium*, pouillé de Troyes (pop. 198 hab.), à 24 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons, est situé au fond

d'une vallée circulaire, entourée de coteaux élevés, et d'une fertilité supérieure à celle des terres voisines.

La seigneurie de ce village appartenait au marquis de Dampierre et les dîmes étaient levées par le chapitre de la cathédrale de Troyes.

Ce village est traversé par l'ancienne voie romaine de Reims à Langres, et il est indiqué dans la table Théodosienne comme une station romaine. On a trouvé dans cette chaussée deux fers à cheval très curieux; ils s'adaptaient sans clous au moyen d'oreilles rabattues sur le sabot; l'un des deux porte en outre aux extrémités de ses oreilles des anneaux dans lesquels on passait sans doute une courroie. (Ces fers ont été recuillis par M. Savy, qui en a fait hommage à l'Empereur, au camp de Châlons.)

DOMMARTIN-LETTRÉE, *Dominus Martinus juxta Stratum* (pop. 275 hab.), à 23 kil. de Vitry et 23 kil. de Châlons. Dommartin est placé sur la rive droite de la Soude, et le hameau Lettrée est à près de 3 kil. du clocher de Dommartin. Le sol, partout maigre et crayeux, est fertilisé à force de travail.

Les dîmes étaient perçues par la collégiale de la Trinité de Châlons en 1607 (tit. de la collégiale, inv. p. 228).

FAUX-SUR-COOLE (pop. 84 hab.), à 15 kil. de Vitry et 21 kil. de Châlons. Ce petit village est traversé par la Coole; son territoire est uni et peu fertile; il est situé près de l'intersection de la voie romaine avec le chemin de Vertus à Vitry.

Il est cité, en 1186, dans un titre de l'abbaye de Toussaints (p. 119); — et, en 1730, dans les tit. du chapitre de la cathédrale (inv. t. IV, p. 103).

HUMBEAUVILLE, *Humbeauvilla*, pouillé de Troyes (pop. 278 hab.), à 17 kil. de Vitry et 34 kil. de Châlons, est situé à la source de Loiselet qui se confond bientôt avec le Puis. Les productions sont les mêmes qu'au Meix-Tiercelin, dont il était autrefois une dépendance.

LE MEIX-TIERCELIN, *Masus tierselini*, pouillé de Troyes (pop. 278 hab.), à 18 kil. de Vitry et 36 kil. de Châlons, est au milieu d'un territoire formé par un grand nombre de collines à pentes douces. Une culture soignée tire de son sol ingrat des produits variés assez abondants.

Meix, signifie abbaye, et le nom Tiercelin vient probablement de ce que les religieux de Saint-Pierre-au-Mont, de l'abbaye de Toussaint de Châlons et de Saint-Pierre de Troyes, y levaient la dîme chacun pour un tiers.

Ce village a eu une abbaye de bénédictins, détruite dans les guerres, et dont il ne reste que la chapelle, devenue église paroissiale, remarquable par la richesse de sculpture de ses chapiteaux. — Le couvent de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, déjà propriétaire dans ce pays en 1127, acquit une partie des droits seigneuriaux sur *Masus thiercelini*, en 1232 (tit. de l'abb. de Saint-Pierre, p. 93) ; — le chapitre de St-Pierre de Troyes exerçait aussi des droits sur *Mansus thieselini*, en 1183, (charte de Manassès, évêque de Troyes, Camusat, f° 178) ; — l'abbaye de Toussaints de Châlons levait des dîmes sur *Metiercelin*, en 1504 (tit. de l'abb. de Toussaints, p. 157).

Cette terre relevait du roi, à cause de son château de Saint-Dizier. On a trouvé des monnaies romaines sur l'ancienne voie qui passe près de ce village.

SAINT-OUEN, DOMPROT ET SAINT-ETIENNE, *Sanctus Audoenus*, pouillé de Troyes (pop. 484 hab.), à 22 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons. Une bulle du pape Eugène III,

de 1147, l'appelle *Sancti Audoeni villa (Gall. christ.* t. xii). Ces trois hameaux et leurs écarts réunis forment une importante commune dont le territoire est généralement assez bon et fort bien cultivé. Cette terre relevait de Rosnay.

Domprot, *Domperotum*, pouillé de Troyes, à peu de distance de la voie romaine, était un prieuré, fondé par Henri, comte de Troyes, en 1155, *(Gallia Christiana* t. xii). Il était desservi par un chanoine de Prémontré, et appartenait à l'abbaye de Moncets en 1259. Près de son église est une grosse butte, enceinte de fossés, sur laquelle était l'ancien château. Un de ses seigneurs fit partie d'une croisade. Le carcan de la justice de Saint-Ouen ne fut abattu qu'en 1789.

SAINT-UTIN (pour Saint-Augustin), *Sanctus Augustinus*, pouillé de Troyes (pop. 172 hab.) à 64 kil. de Vitry et 55 kil. de Châlons, est une des dernières communes du canton vers le midi. Elle a des écarts importants. Son territoire est arrosé par la Sois qui est bordée de prés donnant des foins estimés.

La seigneurie relevait de la baronnie de Ville-Bertin, et les dîmes étaient levées par le prieur de Margerie et le curé du lieu.

SOMMESOUS, *Parrochia de Sommo saltu*, pouillé de Châlons (pop. 521 hab.), à 29 kil. de Vitry et 28 kil. de Châlons. Ce village situé, comme son nom l'indique, aux sources de la Sous, près de l'intersection des routes de Châlons à Troyes et de Vitry à Sézanne, a un territoire très ingrat; cependant on y cultive le chanvre avec quelque succès et on donne des soins aux abeilles.

Ce pays est ancien. Il est appelé *Somme-Soulx*, en 1259, dans un titre de l'abbaye de la Charmoye; — en 1299, dans un titre de l'abbaye de Trois-Fontaines (inv. p. 203);

— en 1495, dans un titre du chapitre de la cathédrale de Châlons (inv. t. VI, p. 211).

Le ruisseau, qui y prend sa source, arrose Haussimont, Vassimont, Lenharrée, Normée, Ecury-le-Repos, Clamanges, Villeseneux, et se réunit à la Soude à Conflans.

SOMPUIS, *Summum puteum*, pouillé de Châlons (pop. 502 hab.), à 17 kil. de Vitry et 31 kil. de Châlons, bâti près du Puis, est environné de terres crayeuses et stériles. Dans l'enceinte du village, l'église, le presbytère et une maison placée sur un terrain plus élevé, appelé la Motte et entouré de fossés, font croire aux restes d'une enceinte fortifiée, dans laquelle se retiraient les habitants dans les circonstances critiques. A 500 mètres du village est un lieu nommé la *Fosse-Dieu*, ancien cimetière qui reçut les victimes d'une épidémie terrible qui ravagea ce pays dans les mois de septembre et octobre 1750. A 4 kil. de ce pays on trouve encore une butte regardée comme un tumulus romain.

Sompuis était une baronnie relevant de la seigneurie de Dampierre et de la maison de Châtillon. La dîme était levée par le chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. de la cathédrale, de 1185, inv. t. VI, p. 216), et par l'abbaye de la Charmoye (tit. de l'abbaye de 1133).

Ce village, et généralement toute cette contrée, ont eu à souffrir des guerres de tous temps. Ce pays fut occupé et ravagé par les Anglais, pendant quinze ans, au milieu du XVe siècle. Il fut le théâtre de luttes sanglantes entre les catholiques et les huguenots à la fin du XVIe siècle; et, en 1814, il eut beaucoup à souffrir des passages de troupes et des combats qui précédèrent et suivirent les batailles de Brienne, d'Arcis-sur-Aube et de Fère-Champenoise.

Sompuis a donné le jour à Royer-Collard. La famille Collard était du Meix-Tiercelin, et l'on sait que c'est par vénération pour sa mère que l'illustre député a toujours conservé son nom avec celui de son père.

Le Puis, qui prend sa source près de ce village, est un ruisseau qui arrose Humbeauville, Meix-Tiercelin, Domprot, Saint-Ouën et Brebant, d'où il sort du département pour aller se jeter dans l'Aube.

SOMSOIS, *Sumpseyum*, pouillé de Troyes (pop. 532 hab.), à 22 kil. de Vitry et 44 kil. de Châlons, est un gros village bâti sur un coteau, du pied duquel sort le ruisseau de Sois. Son territoire est très étendu et assez fertile.

Somsois a été plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Il est cité dans une bulle d'Innocent III. Il a beaucoup souffert dans les guerres des Anglais et de la Ligue. Son église remarquable a été notée par la commission archéologique ; on fait remonter sa construction au XIIe siècle, et on dit qu'elle a appartenu aux Templiers. Le château est ancien et mal bâti, mais dans une situation agréable. Il y a eu un hôpital, ou maladrerie, dont les biens ont été réunis à ceux de l'hospice de Troyes. Le village a donné son nom à une famille dont le chef, Bernard, vivait en 1485. La seigneurie relevait de Rosnay.

La Sois, qui sort du coteau sur lequel est bâti ce village, passe à Chapelaine, sous Margerie, et à Saint-Utin, au-dessous duquel elle se jette dans le Meldanson.

SOUDÉ-NOTRE-DAME ou LE PETIT, *Soldeius minor*, (pop. 98 hab.), à 21 kil. de Vitry et 24 kil. de Châlons, est situé entre des collines élevées sur les bords de la Soude, sur un sol crayeux, peu productif. Son église est entourée d'anciens remparts. Dès l'année 1629, le chapelain

de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. de la cathéd. inv. t. VI, p. 229), et le couvent de la Trinité (tit. de la collégiale de la Trinité, de 1189), percevaient les dîmes aux deux Soudé.

SOUDÉ-SAINTE-CROIX ou LE GRAND, *Soldeius major* (pop. 123 hab.), à 20 kil. de Vitry et 25 kil. de Châlons. Ce village, près des sources de la Soude, est au pied de hautes collines qui séparent la vallée de la Marne de celle de l'Aube, non loin de la route de Vitry à Sézanne.

Son église du XIIIe siècle couvre un caveau qui servit pour la sépulture des seigneurs. On trouva aussi dans le village, en creusant pour des fondations, d'anciennes caves ou souterrains qui paraissent considérables. Soudé eut beaucoup à souffrir dans l'invasion de 1814.

La SOUDE, qui a sa source à Soudé-Sainte-Croix, arrose Bussy-Lettrée, Vatry et Soudron, se réunit à la Somme à Conflans, et sous le nom de Somme-Soude passe à Germinon, Velye, Chaintrix, Bierges, Vouzy, Pocancy, Champagne, Champigneul, Jâlons, et va se jeter dans la Marne à Chouilly.

CANTON DE THIÉBLEMONT.

Ce canton, formé d'une partie de l'ancien Perthois, est d'une fertilité remarquable. Il est arrosé par la Marne, la Saulx, l'Ornain, la Bruxenelle, l'Orconte et une foule d'autres ruisseaux plus ou moins importants qui affluent dans ces rivières.

Il contient 34 communes.

BIGNICOURT-SUR-SAULX (pop. 311 hab.), à 16 kil. de Vitry et 48 kil. de Châlons. Ce village, situé entre la rivière et une bonne route, est au milieu d'un territoire fertile, presqu'entièrement consacré à la culture.

Un titre de 1220 fait mention d'une donation faite par Baudoin, seigneur d'Étrepy, à l'église Sainte-Marie de Cheminon, de tous ses droits sur Bignicourt. La seigneurie du village appartenait à l'abbaye de Cheminon, et elle relevait du roi dès 1220. Le chapitre de la cathédrale de Châlons y possédait des biens dès 1517 (titre du chapitre, inv. p. 109).

BLESMES et BEAUMONT (pop. 323 hab.), à 15 kil. de Vitry et 47 kil. de Châlons, près du confluent de la Bruxenelle et du Scrupt, a un territoire qui donne d'abondants produits. Beaumont est sa principale dépendance. Le chemin de fer de l'est, qui passe entre ce village et Haussignémont, a une gare importante par la bifurcation qui se dirige sur Saint-Dizier et sur Langres.

Blesmes a une église ancienne ; il avait autrefois un château qui est devenu une ferme. Ce village est fort ancien, un titre de 1287 cite une donation faite par un évêque de

Châlons, au chapitre de la cathédrale, de diverses propriétés qu'il avait à Blesmes (tit. du chapitre, inv. t. IV, p. 152). L'abbaye de Trois-Fontaines y levait la dîme en 1243 (tit. de l'abb., inv. p. 122); et les droits seigneuriaux y étaient exercés par les religieux de Cheminon dès 1191 (tit. de l'abb., inv. p. 20).

BUISSON (pop. 197 hab.), à 10 kil. de Vitry et 42 kil. de Châlons, est situé sur la Bruxenelle. La culture de ses terres fertiles et l'élève des bestiaux occupent la population. Il faisait partie du vaste domaine de Ponthion. Les dames du Val-de-Grâce prélevaient les deux tiers de la dîme, et le chapitre de Saint-Etienne de Châlons l'autre tiers, en 1350 (tit. du chapitre, inv. t. IV, p. 112).

CHEMINON (pop. 1169 hab.), à 27 kil. de Vitry et 53 kil. de Châlons. Ce fort village est construit dans une gorge entourée de hautes collines, près du ruisseau de la Bruxenelle; son sol glaiseux est partagé en terres labourables et en bois ; 40 hectares seulement sont plantés en vignes. On avait établi, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, deux hauts fourneaux qui ne fonctionnent plus aujourd'hui.

Cette abbaye, située à un kilomètre du village, était de l'ordre de Citaux, elle avait été fondée, en 1092, par Alix, comtesse de Champagne, *Abbatissa de Cheminio, Gallia christiana* (t. IV, p. 238). Les religieux avaient de nombreux privilèges qui furent confirmés par les papes Pascal III et Calliste II, en 1117 et 1120. Cheminon est cité en 1180 dans un titre de l'abbaye de Trois-Fontaines, (inv. p. 149); — en 1194, dans les titres du chapitre de la cathédrale de Châlons (t. IV, p. 264) ; — en 1259, dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 240).



La paroisse de Cheminon est desservie par un curé en titre. — Ce village a donné le jour, en 1631, à César-Pierre Richelet, avocat à Paris et lexicographe estimé.

CLOYES-SUR-MARNE, *Clolis*, pouillé de Châlons (pop. 161 hab.), à 9 kil. de Vitry et 41 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur la rive droite de la Marne ; il possède plus de 100 hectares de prés. La principale industrie du pays est de nourrir des jeunes chevaux et des jeunes bœufs. Le chapitre de Saint-Etienne de Châlons (tit. du chap. t. IV, p. 291), les moines de Saint-Pantaléon de Saint-Dizier et le curé du lieu y levaient la dîme. Les hôpitaux et la fabrique de Notre-Dame de Châlons, les hôpitaux de Vitry et l'abbaye de Montcetz, et celui de Haute-Fontaine (tit. de l'abbaye de Haute-Fontaine, de 1249, inv. p. 24), y avaient des propriétés.

DOMREMY (pop. 120 hab.), à 14 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons. Située sur la rive droite de la Saulx, cette petite commune a un territoire peu étendu, mais de bonne qualité.

Cette terre a possédé un château qui relevait du roi ; un prieuré et une chapelle qui a été démolie en 1751. L'abbaye de Saint-Memmie y levait la dîme. On raconte que, pendant la captivité du roi Jean, lorsque les seigneurs, pour se venger de la Jacquerie, ravagèrent le Perthois à la tête de mercenaires étrangers, Domremy fut préservé de la ruine par l'influence de l'abbé de Saint-Memmie et par reconnaissance il reconnut le monastère pour seigneur. (tit. de 1480 de l'abbaye de Saint-Memmie). Une charte de 1289 indique que les templiers exerçaient quelques droits sur ce pays (tit. de la commanderie, inv. p. 61).

ECRIENNES (pop. 254 hab.), à 9 kil. de Vitry et 41 kil. de Châlons, est bâti sur une petite éminence. Son territoire assez fertile est arrosé par l'Orconté.

Ce village avait un château entouré de fossés remplis d'eau par une fontaine située près de l'église. Dans ce château était une chapelle, desservie par un chapelain, fondée et dotée en 1288 (charte de l'évêque Gérard). Les dîmes appartenaient à l'abbé de Trois-Fontaines dès l'an 1218 (tit. de l'abbaye, inv. p. 178); et au chapitre de la cathédrale de Châlons dès 1213 (tit. du chap. t. v, p. 62).

ETREPY, *Estrepeyum*, pouillé de Châlons (pop. 310 hab.), à 18 kil. de Vitry et 45 de Châlons, est situé près du confluent de la Saulx et de l'Ornain. Son sol est fertile. Il y a 113 hectares de prés. Tous les habitants s'occupent de la culture. Le commerce de bois y est assez animé; un port, assez considérable, reçoit les bois qui doivent flotter sur la Saulx. Son église est remarquable. Il existe encore un château fort ancien dans lequel on trouve une salle des gardes bien conservée et digne d'attention.

Ce village relevait du roi et avait six seigneurs en 1709. Il est cité dans une charte de 1220 sous les noms Stirpey et d'Estrepy. Les dîmes y étaient levées par l'abbé de Cheminon, en 1199 (tit. de cette abbaye, inv. p. 21), et par le prieur de Sermaize.

L'ORNAIN, qui se réunit à la Saulx à Etrepy, prend sa source dans le département des Vosges et entre dans le département de la Marne à Alliancelles.

FARÉMONT, *Faremons*, pouillé de Châlons (pop. 91 hab.), à 11 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Cette petite commune n'offre rien d'intéressant. En 1702, elle avait six



seigneurs. Les décimateurs étaient l'abbé de Huiron, celui de Beaulieu et l'abbesse de Froissy-lez-Vroïl, chacun pour un tiers.

FAVRESSE, *Faveresse,* pouillé de Châlons (pop. 264 hab.), à 12 kil. de Vitry et 44 de Châlons. Cette commune est située dans une plaine fertile et bien cultivée. Elle a pour dépendances la ferme de Tournay et de Nuisement. Ce village est ancien, il est cité dans un titre de l'abbaye de Cheminon, de 1211 (inv. p. 28); — et en 1218 dans un titre de la commanderie de la Neuville (inv. p. 61). Dans ce dernier titre, un seigneur d'Haussignémont donne aux Templiers tous ses droits sur ce village, sur *Faveretes* et sur Domremy.

HAUSSIGNÉMONT, *Haussignemons*, pouillé de Châlons (pop. 93 hab.), à 13 kil. de Vitry et 45 kil. de Châlons, a un territoire excellent qui donne d'abondants produits. Une grande partie des dîmes de ce village était levée par l'abbaye de Cheminon à qui elles avaient été données en 1218 et en 1254 par les seigneurs du lieu partant pour la Terre-Sainte. L'abbaye de Trois-Fontaines et les Templiers de la Neuville y exerçaient aussi quelques droits.

HEILTZ-LE-HUTIER (pop. 303 hab.), à 15 kil. de Vitry et 47 kil. de Châlons, *Hesir uteri*, pouillé de Châlons; — en 1226, *Helutier* (tit. de l'abbaye de Haute-Fontaine, inv. p. 38); — *Heise lutier,* en 1232 (tit. de l'abbaye de Trois-Fontaines, inv. p. 188); — *Heleutier,* en 1627 (tit. de l'abbaye de Sainte-Marie de Châlons, inv. p. 9). Ce village est bâti sur le penchant d'une colline. Son territoire fertile et arrosé par l'Orconté, est presqu'entièrement consacré à la culture.

On a la liste des seigneurs de Heiltz-le-Hutier depuis 1173 jusqu'en 1701. Les dîmes étaient perçues par l'abbé de Huiron, l'abbé de Trois-Fontaines et le seigneur, chacun pour un tiers.

ISLE-SUR-MARNE, *Insula supra matronam*, pouillé de Châlons (pop. 206 hab.), à 13 kil. de Vitry et 46 kil. de Châlons, est près de la route de Vitry à Montiérender. Son territoire, en grande partie consacré à la culture, présente cependant de beaux prés, un peu de bois et quelques vignes. On y élève beaucoup d'oies dont on fait un commerce assez lucratif.

Cette terre relevait de Larzicourt. L'abbé de Huiron était collateur de la cure et avait le tiers des dîmes; les deux autres tiers appartenaient à l'abbesse de Saint-Jacques, près Vitry. Les jésuites de Châlons avaient des propriétés dans ce village.

La BLAISE, ruisseau qui prend sa source à Gillaucourt (Haute-Marne), arrose Sainte-Livière, Les Grandes-Côtes, Blaise-sous-Arzillières et Ecolement, va se jeter dans la Marne près d'Isle.

LARZICOURT (pop. 975 hab.), à 15 kil. de Vitry et 47 kil. de Châlons, *Larzicuria*, pouil. de Châlons; — en 1368, *Larzicurtum* (tit. de l'abbaye de Haute-Fontaine, inv. p. 50); — en 1528 (titre du chapitre de la cathédrale de Châlons, inv. t. v, p. 236). Cette importante commune est située sur la Marne que l'on traverse sur un pont construit en 1851. Son principal écart est le hameau dit la RUE DE BLAISE qui est séparé du chef-lieu par deux rivières, la Marne et la Blaise. Les terres labourables forment la plus grande partie du territoire; les prés naturels sont considérables et les prairies artificielles ont aussi de l'impor-

tance. Des terrains longtemps incultes, ont été plantés de vignes qui ont réussi et donnent des produits d'assez bonne qualité; cette culture s'étend d'année en année. 800 hectares de bois, dont un quart appartient à la commune, complètent le territoire et enrichissent le pays.

En 1741, un débordement de la Marne enleva une rue tout entière; aujourd'hui, le village est protégé par une digue de 1300 mètres de longueur.

L'église est une construction ancienne; la forme des piliers, l'ornementation de leurs chapiteaux, les voûtes du sanctuaire dénotent le roman du commencement du XIIe siècle; les transepts et les chapelles appartiennent à une époque moins reculée. Le clocher, plus moderne encore, est surmonté d'une fort belle flèche.

Une charte de 1102 constate que les comtes de Champagne avaient dans ce pays un château-fort qui s'élevait au nord des habitations. Cet emplacement, qui porte aujourd'hui le nom de *La Motte,* est entouré de fossés larges et profonds. On a découvert, à la profondeur de 40 centimètres, des pavés de chambres en carreaux plombés, formant une sorte de mosaïque.

Larzicourt avait déjà une certaine importance au XIe siècle, puisque son nom se trouve mêlé à une foule de chartes de cet âge. Il appartenait aux comtes de Champagne dès la création de ce comté, et il entra avec lui dans le domaine royal. En 1507, Louis XII donna Larzicourt à Gaston de Foix, en échange du vicomté de Narbonne, et en 1556, cette terre passa dans les mains de François, duc de Nevers, par son mariage avec Marguerite de Bourbon. En 1597, Henri IV acheta la terre de Larzicourt et l'érigea en baronnie en faveur de Gabrielle d'Estrée. En 1688, Louis-Joseph de Vendôme vendit la baronnie de Larzicourt à Charles-François-Frédéric Ier de *Montmorenci*

Luxembourg dont les descendants en étaient encore possesseurs en 1789.

Larzicourt avait un prieuré de l'ordre des Augustins de Saint-Léon de Toul, fondé en 1114 par Hugues de Champagne. En 1623, Boniface transféra ce bénéfice aux jésuites de Reims, en reconnaissance, dit la bulle, des services qu'ils rendent à la religion et à la jeunesse. En 1768, des lettres patentes, données à Compiègne le 11 août, ordonnent que les biens dépendant du prieuré de Larzicourt, unis anciennement au collége de jésuites de la ville de Reims supprimé, seront et demeureront unis et incorporés aux biens du collége de la ville de Châlons. Ces biens, assez considérables, furent vendus en 1790.

Dès 1116, il y avait, à Larzicourt, une prévôté qui étendait sa juridiction sur 17 communes. En 1509, il est créé un bailliage seigneurial qui embrassait le même ressort que la prévôté.

LE BUISSON (pop. 225 hab.), à 14 kil. de Vitry et 42 kil. de Châlons, situé sur la Saulx, a un terroir de bonne qualité dont la culture occupe tous les bras.

Ce village est de la plus haute antiquité, puisqu'il figure dans des actes signés par les rois de la première race dans leur château de Ponthion.

L'évêque de Châlons, en 1350, érige en cure séparée de Ponthion la paroissse du Buisson. Cette cure recevait la portion congrue de l'abbé de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons. Les dîmes étaient levées par le chapitre de la cathédrale de Châlons, pour un tiers, et par les religieuses du Val-de-Grâce de Paris, pour les deux autres tiers. Ce village est encore cité, en 1234, dans un titre de l'abbaye de Cheminon (inv. p. 38); — en 1494, dans un titre de l'abbaye d'Andecy (inv. p. 29).



Le fief de Braux, qui dépendait du Buisson, était exempt de dîmes.

MATIGNICOURT et GONCOURT, *Matignicuria*, pouillé de Châlons (pop. 156 hab.), à 11 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Cette commune est située dans une plaine arrosée par l'Orconté. Son sol médiocre est bien cultivé.

Matignicourt avait un château détruit dans les guerres de la Ligue ; on en voit encore quelques vestiges. La seigneurie relevait de la baronnie de Larzicourt. La cure était à la nomination de l'abbé de Montiérender, d'après une charte de 1115, (cartulaire de l'abb. de Montiérender) où on l'appelle *Martini curtis*.

Quant à Goncourt, il avait trois seigneurs relevant de la baronnie de Larzicourt, et un prieur qui a fait, en 1187, une donation à l'abbaye d'Huiron. Les dîmes étaient perçues par le curé, par les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, et par ceux de la Trinité (tit. de la collégiale de la Trinité, de 1504, p. 173).

MAURUPT et LE MONTOIS (pop. 746 hab.), à 23 kil. de Vitry et 48 kil. de Châlons, sont sur une hauteur. Le territoire, arrosé par la Bruxenelle, se partage en terres labourables et en bois fort étendus. Plusieurs tuileries occupent beaucoup de bras. Il est appelé *Malus rivus*, en 1165, donation du seigneur de Possesse (tit. de la commanderie du Temple, p. 49).

En 1174, l'abbé de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons était seigneur de ce pays (tit. de cette abbaye, p. 92). La seigneurie relevait du roi et elle avait haute, moyenne et basse justice. L'abbaye de Cheminon, en 1186 (tit. de cette abbaye, p. 17) et l'abbaye de Trois-Fontaines, en 1318, possédaient des biens assez étendus sur son territoire.

Son église, assez remarquable, est surmontée d'une flèche fort élevée. Un doyen de Maurupt a été aumônier du sir de Joinville pendant la croisade de saint Louis.

MONCETZ-SUR-MARNE, *Moncellum* en 1163, *Gallia christiana* (pop. 171 hab.), à 11 kil. de Vitry et 43 kil. de Châlons. Situé sur la rive gauche de la Marne, sur un territoire en partie grèveux et médiocrement fertile. Il a pour dépendance l'ABBAYE, placée au sud du village. Cette abbaye, *Abbas de Moncellis* (pouillé de Troyes), n'était d'abord qu'une chapelle dédiée à Saint-Maurice; l'emplacement où l'on construisit la maison pour l'ordre de Prémontré, fut donné par un seigneur de Moncetz, en 1142. La donation fut confirmée par le pape Eugène III, en 1147. Le comte de Champagne, en 1171, les seigneurs de Lépine et d'Arzilières, en 1224, enrichirent, par leurs dons, cette abbaye qui reconnaissait pour mère celle de Braisne, sise dans le diocèse de Soissons.

NORROIS (pop. 133 hab.), à 8 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons, *Norris,* pouillé de Châlons; — *Norreium,* en 1131 (cart. de l'abbaye d'Huiron), est bâti sur les bords de la Marne. Son sol est généralement bon et bien cultivé.

La terre relevait en partie du roi et en partie de Larzicourt. Les décimateurs étaient le prieur de Sermaize et le curé du lieu.

ORCONTE, *Orcontum,* pouillé de Châlons (pop. 444 hab.), à 14 kil. de Vitry et 47 kil. de Châlons. Ce village est bâti dans un lieu bas et humide, sur la rivière du même nom, qui arrose un territoire fertile et bien cultivé.

Cette terre qui, dans des chartes du XIIe siècle (1168), est désignée sous le nom d'*Orcus* ou d'*Orcon,* relevait du

roi et avait pour dépendances les fiefs du Plessis, de Lucemont ou Nocemont, de Verzet, de Pierre-de-Varenne et de la Motte.

Orconte a un château moderne d'une construction élégante et gracieuse. Près du château, on voit de larges et profonds fossés destinés à contenir un ruisseau qui, autrefois, causait des inondations aussi subites que désastreuses.

L'église, sous le vocable de saint Georges, est remarquable par son sanctuaire qui est de la belle époque ogivale. Une clef de voûte est décorée du blason du seigneur. Le mur septentrional de la nef, de l'époque romane, est percé de meurtières profondes et étroites. Un vitrail du sanctuaire, qui paraît du xve siècle, représente saint Antoine.

Dans une tombe, ouverte en 1854, on a trouvé 1° un christ de l'époque romane, en cuivre doré, avec des ornements en émail; 2° un éperon d'écuyer, qui paraît être du xvie siècle; 3° deux pièces de broderies, de la Renaissance, d'un riche dessin. Ces objets, assez bien conservés, sont entre les mains de M. Biltz, curé desservant de cette paroisse, qui possède un recueil de notes manuscrites très intéressantes sur cette contrée.

Un fait d'histoire moderne assez singulier s'est passé en 1814. Le 22 mars, l'Empereur avait établi son quartier-général à Orconte; il passa la nuit au château du Plessis. Dans le même moment, Alexandre de Russie logeait à Vitry, chez madame du Plessis, dont le mari donnait l'hospitalité à Napoléon, dans sa maison de campagne.

L'Orconté est un ruisseau qui prend sa source à Trois-Fontaines, arrose Saint-Vrain, Orconte, Matignicourt, Luxémont, Bignicourt-sur-Marne et se jette dans la Marne au-dessus de Frignicourt.

PARGNY-SUR-SAULX (pop. 491 hab.), à 20 kil. de Vitry et 47 de Châlons. Appelé *Parneium,* en 1186, dans un titre de l'abbaye de Trois-fontaines (inv. p. 249) ; — *Pargneium,* en 1208 (tit. de l'abb. de Cheminon, inv. p. 29); — et en 1256 (tit. de la Congrégation de Reims, inv. p. 88), est agréablement situé sur le bord de la rivière où sont déposés beaucoup de bois de construction qui sont exportés par le flottage. Son territoire assez fertile, en partie consacré à la culture, présente aussi d'assez belles prairies, des bois étendus et de vastes étangs. A la culture et au commerce de bois, les habitants joignent d'autres industries. Il y a une fabrique de poterie, douze ou quinze tuileries et quelques fabriques de toile.

La terre de Pargny relevait du roi et comptait quatre fiefs : l'Ajot, la Maison-aux-Bois, Jacquette-Allard et la Haute et Basse-Chaîne. Une bulle du pape, datée de 1200, confirme à l'abbaye de Trois-Fontaines des droits sur les dîmes de Pargny qui étaient perçues aussi par le prieur de Sermaize, l'abbaye de Saint-Jacques de Vitry et le curé du lieu.

Son église est remarquable. On voit encore les vestiges de fossés qui entouraient le château situé à 50 mètres à l'est du village.

PLICHANCOURT (pop. 176 hab.), à 8 kil. de Vitry et 40 kil. de Châlons, *Pichancuria,* pouillé de Châlons ; — *Puptionis curtia,* en 1070 (charte de Roger III). Ce petit village est situé dans un fond, près de la Bruxenelle. Les habitants ne s'occupent que de la culture et de l'élève des bestiaux.

Ce village et celui de Buisson faisaient partie du vaste domaine de Ponthion. Quelques dîmes appartenaient, en 1209, au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du



chap., t. v, p. 376). Les religieux de Trois-Fontaines exerçaient quelques droits sur ce village dès 1241 (tit. de l'abbaye, inv. p. 241); et, d'après un titre de 1509, l'ordre du temple y était propriétaire.

PONTHION (pop. 296 hab.), à 11 kil. de Vitry et 39 kil. de Châlons, est bâti sur les bords de la Saulx et environné d'un sol argileux et fertile. Les habitants s'occupent de culture et nourrissent des bestiaux.

Ponthion rappelle des souvenirs historiques d'un grand intérêt. Il remonte à une haute antiquité. Sans s'arrêter à la chronique qui attribue la construction de son château à Jules César, on peut croire plutôt qu'il a été bâti par un fils de Clovis, Thierry I[er], roi d'Austrasie, vers l'an 530, et devint une de ses grandes métairies habitées par les rois Mérovingiens et par les maires du palais. Flodoard apprend qu'en 564, Sigebert, roi d'Austrasie, s'empara de Soissons, fit prisonnier le fils de Chilpéric et le retint pendant un an dans le château de Ponthion.

Grégoire de Tours raconte que vers l'an 584, saint Louvent, accusé d'avoir attaqué la réputation de la reine Brunehaut, fut arrêté et conduit au château de Ponthion où il fut torturé et mis à mort.

Après la mort de Dagobert II, en 679, le maire du palais, Pépin d'Héristal, s'étant rendu maître de l'Austrasie, en 683, s'établit au palais de Ponthion et y convoqua un concile, en 689. Après sa mort, qui eut lieu le 16 décembre 714, ses successeurs, Charles-Martel et Pépin-le-Bref, continuèrent à résider à Ponthion, et c'est dans ce château que ce dernier reçut, le 6 janvier 754, le pape Etienne II, venant lui demander sa protection contre le roi des Lombards. Le pape, après avoir passé dix jours à Ponthion, alla prendre du repos à l'abbaye de Saint-

Denis (1). Charlemagne réunit plusieurs fois des troupes à Ponthion, dont il avait fait le centre de ses opérations

(1) Les actes politiques importants qui se sont passés au château de Ponthion, prennent, dans ce moment-ci un caractère d'actualité qui m'engage à entrer dans quelques détails à ce sujet.

Au commencement du VIII[e] siècle, les descendants de Clovis n'étaient plus rois que de nom. L'autorité était entre les mains des Maires du Palais, et cette charge appartenait à une famille qui, par un fait providentiel sans exemple dans l'histoire, fournit sans interruption une série de grands hommes aussi habiles politiques que braves guerriers. Pendant un siècle Pépin d'Héristal, Charles-Martel, Pépin-le-Bref et Charlemagne, exercèrent le pouvoir avec gloire et fermeté. Ils étendirent la domination franque, au nord, sur les peuples de la Germanie, les Saxons, les Bavarois, qu'ils assujettirent; et, au midi, sur les Musulmans qui avaient envahi une partie de la Gaule, et sur les restes des Visigots qui y étaient établis depuis longtemps. A cette époque l'empire d'Orient n'avait plus qu'une autorité nominale sur l'Italie. L'empereur Léon l'Isaurien s'occupait à briser les statues et à persécuter les artistes. L'Italie romaine s'arma pour défendre les images; le pape Grégoire III se mit à la tête de leurs défenseurs, excommunia Léon l'iconoclaste comme hérétique et refusa de lui payer le tribut qu'il lui devait. Mais les Lombards profitant de ces désordres tombèrent sur les deux partis, s'emparèrent de l'exarchat de Ravenne, et saccagèrent les terres de l'Eglise romaine. Alors le pape demanda des secours au vainqueur des Sarrazins. Charles-Martel reçut les propositions du pape avec grande joie, et renvoya ses députés chargés de présents. Grégoire mourut peu de mois après et le prince franc le suivit de près dans la tombe, en laissant le pouvoir à son fils, héritier aussi de sa valeur et de son génie.

Charles-Martel dans ses dernières années s'était passé du fantôme de roi et avait laissé le trône vacant. Pépin, en prenant le pouvoir, le rétablit encore; mais quand il eut affermi sa puissance par de nombreuses victoires, il crut que le temps était arrivé d'en finir avec la vieille comédie de la royauté mérovingienne, qui se prolongeait encore en Neustrie, et il résolut d'unir la royauté à la mairie. Charles ne l'avait point osé; l'appui de l'église donna cette force à Pépin, et le

politiques. Ses successeurs, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve y fixèrent aussi leur résidence; et quand Louis-

pacte solennel proposé à Charles par Grégoire III se conclut entre l'héritier de Charles et le successeur de Grégoire. Pépin envoya des députés demander au pape Zacharie « qui des deux devait être roi, » ou de celui qui en portait le nom sans en faire les fonctions, ou » de celui qui les faisait sans en porter le titre? » Le pape, dont Pépin connaissait la réponse d'avance, décida « qu'il fallait donner » le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir. » Alors Pépin convoqua aussitôt à Soissons l'assemblée générale des évêques, et des leudes; Childéric est déposé, tondu et relégué dans le monastère de Sithieu, près Saint-Omer, et Pépin, élevé sur le trône de France, est *oint* comme roi par saint Boniface dans le mois de mars 752.

Dans le même mois le pape Zacharie mourait et était remplacé par Etienne II, le 26 mars 752. Rome était toujours menacée par les Lombards. Le pape n'obtenant de ses ennemis que des trêves incessamment violées et ne se trouvant plus en sûreté dans sa ville, il s'adressa à Pépin et le conjura de lui envoyer quelques personnes de confiance qui pussent le conduire en France. Pépin expédia aussitôt par mer l'évêque de Metz et un duc, qui se rendirent à Rome, assurèrent le pape de la protection du roi de France, et se transportèrent avec lui à Pavie, capitale des Lombards, pour sommer Astolphe, leur roi, de rendre les provinces qu'il avait envahies. Astolphe refusa dédaigneusement, mais les députés francs lui ayant demandé le passage à travers ses états pour conduire le pape en France, il n'osa s'y opposer. Le pontif franchit donc les Alpes. Pépin envoya pour le recevoir son fils ainé, âgé de douze ans, qui devint plus tard Charlemagne, et le pape, accueilli avec de grands honneurs, se rendit à Ponthion où le roi l'attendait avec toute sa cour. Le lendemain de son arrivée (7 janvier 754), le pape et son clergé étant dans l'oratoire de Ponthion, couverts de cendres et revêtus de cilices, se prosternèrent en implorant l'assistance des Francs pour les délivrer de la tyrannie des Lombards, sans vouloir se relever, jusqu'à ce que Pépin et les chefs des Francs eussent juré d'exaucer leurs prières.

Le pape, après avoir passé dix jours à Ponthion, se retira à Saint-Denis, et le 28 juillet l'onction de l'huile sainte fut conférée de

le-Germanique vint détrôner son frère, c'est à Ponthion qu'il réunit un grand nombre de seigneurs et d'évêques pour

rechef à Pépin et à sa femme, de la main du pape, qui sacra en même temps ses deux fils, Charles, âgé de douze ans, et Karloman, âgé de trois ans. Le pape bénit ensuite les chefs des Francs, et leur interdit, sous peine d'excommunication, « d'élire jamais un roi issu des reins d'un autre homme que Pépin ». Il termina cette cérémonie en conférant à Pépin et à ses fils le titre de *Patrices des Romains*. C'était dépouiller implicitement les empereurs d'Orient de tous leurs droits sur Rome, qui ne retourna jamais sous l'empire de Constantinople.

Les Francs, dans un champ de Mars tenu à Braine, consentirent à la guerre contre les Lombards. L'armée entra en campagne dès la fin de l'été. Astolphe fut défait et se soumit à tout ce que l'on exigeait de lui; il promit de remettre au pape les villes de l'exarchat; il paya 30,000 écus d'or à Pépin, et s'obligea à un tribut de 5,000 sous par an.

Les Francs, gorgés de butin, rentrèrent dans la Gaule; mais Pépin était à peine réinstallé à Ponthion que le pape Etienne l'avertissait de la violation du traité. Les Lombards voulant se venger de leur défaite, non seulement gardaient l'exarchat, mais encore envahissaient le territoire du duché de Rome, y mettaient tout à feu et à sang, assiégeaient la ville et menaçaient d'exterminer tous les habitants. Le pape dans son angoisse, pour presser les secours, recourut à un expédient assez singulier, il envoya aux chefs Francs une lettre écrite « par Pierre, apôtre de Jésus-Christ, fils du Dieu » vivant, qui annonçait aux Francs qu'il les assisterait comme s'il » était vivant, selon la chair, parmi eux, et leur promettant tous » les biens de la terre et la vie éternelle. » Le pape avait quelques raisons d'avoir plus de confiance dans les seigneurs Francs que dans leur roi, qui n'était bien docile à la voix du pape que lorsqu'il y trouvait son intérêt. Quelques années auparavant, en 743, il combattait les Bavarois; un envoyé du pape, le prêtre Sergius, se présenta aux Francs, leur interdit la guerre, et les somma, au nom de saint Pierre et du Seigneur apostolique, d'évacuer la Bavière. Pépin fit semblant d'obtempérer à ces ordres, il décampa, mais au lieu de

prononcer sa déchéance. Lorsque par un revirement subit de fortune, Charles recouvra ses états, il donna à l'église de Compiègne une partie des dîmes de son domaine de Ponthion. En 907, Charles III constitue en dot à sa femme Fridérine, les domaines de Ponthion et de Corbigny, et cette reine donna le domaine de Ponthion, en 913, à l'église de Saint-Cyprien de Compiègne, à la seule condition que son frère, Bozon, évêque de Châlons, en jouira à titre de bénéfice. La reine Fridérine mourut le 10 février 917, et après le décès du vénérable évêque Bozon, arrivé l'an 947, l'église de Compiègne prit possession de Ponthion ; mais elle n'en jouit pas longtemps. Héribert, comte

se retirer, il se porta, par des chemins détournés à travers des marais, sur l'armée ennemie, la surprit pendant la nuit et la tailla en pièces. Apercevant l'envoyé du pape parmi les nombreux prisonniers qu'il fit, Pépin lui dit: « Eh bien! seigneur Sergius, nous » voyons bien maintenant que vous ne parliez point de la part de » saint Pierre, puisqu'il est décidé, par l'intercession de saint Pierre » et le jugement de Dieu, que la Bavière appartient à l'empire des » Francs. » (*Annales de Metz*). — Toutefois, cette lettre du pape eut un plein succès. Les Francs, à l'appel de saint Pierre, s'élancèrent de nouveau sur le Mont-Cenis, culbutèrent les Lombards, et leur roi fut trop heureux d'acheter la paix en sacrifiant ses trésors. L'abbé de Saint-Denis fut chargé d'aller recevoir les clefs des villes de l'exarchat et de les porter au tombeau de saint Pierre à Rome. Pépin fit rédiger la fameuse donation par laquelle il transférait au siége apostolique les cités, devenues siennes par le droit de la victoire, c'étaient Ravenne, Rimini, Pesano, Sesi, Fano, Cesena, Sinigaglia, Forli, Monte-Feltro, Saint-Marin, Bobbio, Urbino, Comachio, Narin, etc., c'est-à-dire la Romagne, le duché d'Urbin et une partie de la Marche d'Ancône. Tel fut l'acte célèbre qui posa le pontife romain parmi les souverains temporels, qui acheva de lui assigner une position politique à part entre les évêques et qui l'aida à obtenir dans Rome, en fait, si non en droit, la même domination qu'il exerçait dans les vingt-deux cités données par Pépin.

de Vermandois, s'en empara en 952. Les années suivantes ce domaine, réuni à l'archevêché de Reims, fut dévasté par Louis d'Outremer et par les Bulgares et les Hongrois. Néanmoins, il resta aux comtes de Vermandois, et l'on retrouve, en 1087, uu nommé Richer, sire de Dampierre, possédant Ponthion à titre de fief relevant immédiatement du comté de Champagne. C'est Renaud de Dampierre, sire de Ponthion, qui fut chargé par Thibault III, comte de Champagne, au lit de mort, d'aller à sa place à la Terre-Sainte en lui donnant de quoi fournir aux frais de cette expédition. Il partit avec d'autres seigneurs quelques jours après la mort de Thibault, qui eut lieu le 24 mai 1200. Mais arrivé en Syrie, il fut pris dans un combat et demeura trente ans prisonnier. En rentrant en France, l'an 1230, il donna aux frères de l'hôpital de Saint-Amand, en reconnaissance des services que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem lui avaient rendus pendant sa longue captivité, 120 journels de terre et 25 fauchées de prés, situés dans la sirie de Ponthion.

Le patronage de l'illustre maison de Dampierre finit, vers 1314, par le mariage de l'héritière de la sirie de Ponthion avec Oger de Saint-Chéron, et ce domaine passa dans la maison d'Anglure. Il fut dévasté par la Jacquerie, par les grandes compagnies, etc. René d'Anglure, sire de Ponthion, qui s'était signalé aux batailles de Pavie et de Ravennes, présenta au roi Charles VIII une requête dans laquelle il expose l'état de son domaine. « La ville de Ponthion, dit-il, est en ruine et presque déserte, depuis l'an 1419, par le fait et occasion des guerres, brûlements, saccagements et pillages du pays de Ponthion, des stérilités du temps, mortalités et famines qui longuement ont eu cours dans ce pays. » Marguerite d'Anglure, fille

de René, apporta le domaine de Ponthion en dot à Antoine de Gérenne, qui fut décapité à Troyes, en 1505, comme coupable du crime de lèse-majesté. Quelques années après Ponthion fut pillé par les troupes de Charles-Quint et, en 1544, François Ier fit détruire les moulins pour affamer l'armée de l'empereur. Enfin, le dernier seigneur de la maison d'Anglure, Charles-Nicolas d'Anglure de Braux de Savigny, vendit ce domaine, en 1693, à Pierre Delaistre, conseiller du roi et son avocat au bailliage de Vitry.

Sous ce nouveau maître, les restes antiques de l'ancien palais de nos rois disparurent; la forteresse, bâtie sur une élévation, dont les murs avaient 16 pieds d'épaisseur, qui était ceinte de doubles fossés larges et profonds, en partie remplis par les eaux de la Saulx, fut démolie et remplacée par un petit castel flanqué de trois tours. Cette modeste installation n'empêcha pas messire Delaistre de montrer envers ses vassaux des exigences qui firent regretter les anciens seigneurs. Après sa mort, sa veuve et ses enfants vendirent, le 8 juillet 1714, la terre et la seigneurie de Ponthion à Bernard-Maurice de Fredy, seigneur de Bazincourt. Le dernier des Fredy ayant émigré, en 1791, ses biens furent confisqués, Ponthion fut vendu et démoli. L'emplacement de l'ancienne forteresse est aujourd'hui planté de vignes et le terrain sur lequel était bâti le palais de Charlemagne est en culture.

L'église paroissiale de Ponthion a été restaurée dans le XVe siècle; on voit deux piliers fort anciens qui pourraient bien appartenir à l'ancienne chapelle féodale; les armes des sires d'Anglure étaient placées à la clef de la croisée de la nef.

Il y avait à peu de distance du château de Ponthion la terre du *Sailly*, fief important qui mouvait immédiatement du châtel de Landricourt.

REIMS-LA-BRULÉE, *Ramus,* pouillé de Châlons (pop. 168 hab.), à 7 kil. de Vitry et 39 kil. de Châlons, est située dans un pays plat, dont le sol est difficile à cultiver; presque toutes les terres sont en culture; il y a quelques prés et très peu de vignes.

Ce village avait un château seigneurial qui releva d'abord de la seigneurie d'Arzillières et ensuite du chapitre de la cathédrale de Reims; — les dîmes étaient levées par l'abbesse de Saint-Jacques et les prieurs d'Ulmoy et de Saint-Thiébault.

SAINT-EULIEN, *Sanctus Aquilinus,* (pop. 152 hab.), à 24 kil. de Vitry et 56 kil. de Châlons. Ce village, situé sur l'Orconté au pied d'une colline et à l'entrée des bois, n'est séparé du département de la Haute-Marne que par un pont. Le territoire, arrosé par plusieurs ruisseaux, se partage en terres et en bois. — Ce village est ancien, une charte de l'évêque Bozon, de 1157, confirme aux religieux de Trois-Fontaines divers droits sur Saint-Eulien (tit. de cette abb. p. 295); — les chevaliers de Malte y exerçaient des droits, en 1502 (tit. de la commanderie de Saint-Amand, p. 35). Il avait autrefois un château, surmonté d'un donjon entouré de fossés, mouvant de celui de Landricourt.

SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE (aux peupliers), *Sanctus Leudomirus*, pouillé de Châlons (pop. 85 hab.), à 17 kil. de Vitry et 44 kil. de Châlons, est une toute petite commune, dont le territoire arrosé par la Saulx est d'une grande fertilité.

Des droits étaient exercés sur ce village, en 1079, par l'abbaye de Saint-Pierre (tit. de l'abb. inv. p. 102); — en 1253, par l'abbaye de Trois-Fontaines (tit de l'abb. inv.



p. 302); — en 1619, par la commanderie du Temple (tit. de la commanderie de Saint-Amand, inv. p. 157); les religieux de Cheminon en étaient les seigneurs; la terre relevait du roi.

SAINT-VRAIN, *Sanctus Veranus,* pouillé de Châlons (pop. 281 hab.), à 18 kil. de Vitry et 50 kil. de Châlons, est au milieu d'un territoire fertile, arrosé par l'Orconté, cultivé avec intelligence et succès. Il est couvert de bois assez importants.

Le saint dont ce village porte le nom était un des frères de saint Gibrien, venu d'Ecosse en France vers la fin du IXe siècle. *Vrain* ou *Veran* se retira à Matougues, près de Châlons, et mourut dans des sentiments de piété qui le firent canoniser plus tard.

Les titres anciens nomment ce village Saint-Verain, Saint-Véran et Saint-Viran. Dès 1195, il payait des droits aux Templiers de Maucourt; — Thibault, comte de Champagne, en 1223, prend sous sa protection les religieux de Saint-Vrain et l'abbaye de Trois-Fontaines (tit. de l'abb. inv. p. 305); — en 1541, Saint-Vrain payait les dîmes au chapitre de la cathédrale de Châlons (tit. du chap. inv. t. VI, p. 157). — Ce village avait plusieurs seigneurs qui relevaient du roi.

SAPIGNICOURT (pop. 289 hab.), à 20 kil. de Vitry et 52 kil. de Châlons. *Sapignicuria,* pouillé de Châlons; — *Sapinei curtis,* en 1199 (tit. de l'abb. de Haute-Fontaine, p. 64). Ce village touche au département de la Haute-Marne. Les habitants sont uniquement occupés de la culture de leur territoire qui est d'une fertilité remarquable.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons est cité comme

le seigneur de Sapignicourt dans des titres nombreux, dont le plus ancien date de 1253 (inv. t. VI, p. 150.

SCRUPT (pop. 277 hab.), à 16 kil de Vitry et 44 kil. de Châlons. Cette commune, située à la source d'un ruisseau peu important, a plusieurs dépendances. Le territoire est fort bon et sa culture est l'unique occupation des habitants.

Scrupt relevait du roi; la seigneurie appartenait à l'abbaye de Cheminon. — Les décimateurs étaient le chapitre de Notre-Dame de Châlons, l'abbé de Cheminon et le curé; — l'abbaye de Moncets y exerçait des droits, en 1620 (tit. de l'abb. inv. p. 151). — Le fief du FRESNE avait justice, ban et finage séparés, et la terre relevait du roi.

On trouve dans les environs de Scrupt du minerai de fer.

En fouillant un champ contigu aux maisons qui sont à l'entrée nord du village pour en extraire du gravier, on trouve, depuis plusieurs années, un grand nombre de squelettes, qui indiquent l'existence d'un cimetière, des petits vases en poterie grise, des armes, des colliers en verroterie auxquels sont appendus, en forme d'amulettes, des coquillages qu'on suppose être des porcelaines, accompagnent ces squelettes; on y a trouvé aussi quelques cyathes (verres sans pied) bien conservés. On pense que ces débris appartiennent à l'époque Gallo-Romaine (M. Savy).

SERMAIZE (pop. 1920 hab.), à 26 kil. de Vitry et 52 kil. de Châlons. Son territoire est bon et consacré en grande partie à la culture. On y trouve 200 hectares de bois, 200 hectares de prés et 100 hectares sont destinés à la production des haricots, qui ont de la réputation et se vendent très bien dans tous les pays voisins. La fertilité

du sol de toute cette contrée a engagé des industriels à élever, près de Sermaize, une fabrique de sucre indigène, qui, ces années dernières, a été transformée en distillerie et a fait une quantité cousidérable d'alcool de betterave. L'établissement de cette fabrique a fait prendre une grande extension à la culture de cette racine, qu'elle venait demander jusqu'à Châlons.

Quelques fouilles faites il y a vingt ans, sur divers points du territoire, ont amené la découverte d'un minerai de fer, et cette découverte a fait construire un haut fourneau et une trifilerie qui étaient une industrie nouvelle pour le pays.

Il y a beaucoup de sources dans cette contrée, mais à un kilomètre de Sermaize il en existe une connue sous le nom de Fontaine-des-Sarrazins, qui a acquis une certaine célébrité par ses propriétés minérales. Ses eaux ont été analysées par plusieurs chimistes et il résulte de leurs recherches qu'elles peuvent être placées, par la nature et l'abondance des principes qu'elles renferment, près des eaux du Mont-Dore .Depuis longtemps cette fontaine était visitée par les malades de la contrée, dans un rayon assez étendu. Les succès obtenus, la rapidité et la facilité des voyages par le chemin de fer de l'est, qui a une station à Sermaize, ont amené un plus grand nombre de malades. La fontaine a été affermée et améliorée ; un bâtiment a été construit près de la source pour abriter les buveurs ; des médecins inspecteurs ont été nommés, et peut-être ces eaux pourraient devenir en vogue et attirer la foule, si le pays offrait plus de ressources pour les logements, pour la table, pour les commodités et les plaisirs que recherchent généralement les habitués qui courent les eaux et qui contribuent plus que les malades à leur donner de la réputation.

On a trouvé près de la fontaine, des antiquités, un Phallus, des monnaies romaines, des colliers, etc. On trouve aussi des huitres fossiles très belles.

Sermaize est fort ancien puisqu'il en est fait mention dans des titres de 1152. A cette époque on l'appelait *Sermazia* (tit. de l'abb. de Trois-Fontaines, inv. p. 257); — *Salmazia,* en 1211 (tit. de l'abb. de Cheminon, inv. p. 29). Sa position sur la frontière de la Lorraine exigeait des fortifications, et les comtes de Champagne lui avaient accordé divers privléges en récompense des services militaires des habitants.

Il existe encore quelques restes de remparts, de fossés, de forteresse. L'église date de la fin du XIe siècle et le curé qui la dessert est le doyen du canton; Sermaize avait une abbaye, dont la fondation remontait à 1157, et un prieuré, fondé en 1092, qui possédait des bâtiments considérables attenant à l'église paroissiale. Le prieur était le seul décimateur du pays.

THIÉBLEMONT (pop. 307 hab.), à 12 kil. de Vitry et 44 kil. de Châlons, *Thiebmons,* pouillé de Châlons; *Tiblei* ou *Théobaldi mons* (mont de Thiébault), en 1168 et 1214 (tit de l'abb. de Cheminon, p. 29); — *Thibmons* (taxe de l'évêché de Châlons). Ce chef-lieu de canton est situé sur une éminence à peu de distance de la route de Paris à Strasbourg. Son territoire naturellement fertile est, pour les trois quarts, consacré à la culture; les patûrages sont peu étendus et les vignes encore moins.

Une partie de la terre relevait du château d'Arzillières et une autre partie du château de Somme-Vesle; — la seigneurie était possédée, dans le siècle dernier, par la famille de Wigniacourt; — les dîmes était levées par les abbés d'Huiron, celui de Beaulieu et le curé de Froissy-lès-Troyes, chacun pour un tiers.



TROIS-FONTAINES, *abbatia Trium Fontium*, *Gallia Christiana* (t. IV, p. 881), (pop. 251 hab.), à 32 kil. de Vitry et 57 kil. de Châlons. Cette commune est constituée par une partie du village du FAYS, dont l'autre partie dépendait de Cheminon. Elle est placée au milieu des bois qui couvrent la plus grande partie de son territoire. Au peu d'importance de ce village on ne se douterait pas de la célébrité qu'eut jadis son abbaye, qui fut une des plus riches du royaume. Elle fut fondée, en 1114, au milieu de la forêt, près de trois fontaines qui en se réunissant forment la Bruxenelle, par Hugues, comte de Champagne, sous l'épiscopat de Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons et ami de saint Bernard. De 1181 à 1519, douze papes conférèrent par bulles aux religieux de cette abbaye, qui étaient de l'ordre de Citeaux, des droits et des possessions immenses. 98 villes ou villages étaient tributaires des opulents religieux, dans le Perthois, le Barrois, le Vallage et la Champagne, et on évalue à 17,000 arpents leurs possessions tant en terres qu'en bois. L'abbé de Trois-Fontaines était à la nomination du roi. — Le premier abbé commandataire fut le cardinal de Guise, mort en 1576.

Des grandes constructions de cette abbaye, il ne reste plus que les ruines encore imposantes de la chapelle abbatiale et une porte monumentale, qui est devenue la porte d'entrée d'un château moderne.

La BRUXENELLE est un ruisseau formé par plusieurs ruts, prenant leur source à Trois-Fontaines, qui se réunissent à Cheminon, après avoir arrosé Maurupt, Lemontois, Blesme, Domremy, Brusson et Plichancourt; elle se jette dans la Saulx à Vitry-en-Perthois.

VAUCLERC, *Vallis clara,* pouillé de Châlons (pop. 159 hab.), à 6 kil. de Vitry et 38 kil. de Châlons; une charte de Blanche de Navarre, de 1202, le nomme *Vallis clerici* (tit. de l'abb. de Trois-Fontaines, inv. p. 367) ; on l'appelle, en 1219, Vauclair (tit. de l'abb. de Cheminon, inv. p. 32). Ce village est situé à peu de distance de la route de Vitry à Saint-Dizier. Les habitants s'occupent uniquement de la culture de leur territoire assez fertile et arrosé par un grand nombre de sources. Le village a quatre fontaines dont les eaux, après avoir rempli les fossés du fief de Morambert, étaient déversées dans ceux du château seigneurial qui était élevé sur une butte.

Le patron de l'église, dans laquelle on voit un rétable représentant l'adoration des Mages, est saint Louvent, mis à mort au château de Ponthion par les ordres de la reine Brunehault. Il y avait autrefois, à un kilomètre du village, une chapelle dédiée au même saint et une fontaine qui portait son nom. On voyait aussi, tout proche de l'église, un bâtiment entouré de fossés assez profonds, habité par des moines dépendants du chapitre de Reims. Ce bâtiment a été détruit, il ne reste plus que les fossés.

Vauclerc est fort ancien, en 1202, Odon, un des seigneurs, donna à l'abbaye de Trois-Fontaines une partie de la dîme d'Ecrienne, à laquelle il avait droit. Depuis Vauclerc a appartenu au chapitre de la cathédrale de Reims. L'abbé de Saint-Pierre de Châlons possédait le fief de Morambert et l'abbé de Trois-Fontaines était l'unique décimateur.

VOUILLERS (pop. 241 hab.), à 20 kil. de Vitry et 52 kil. de Châlons. Ce village, situé sur un ruisseau qui va se jeter dans l'Orconté, a un territoire naturellement fertile,



divisé en terres labourables, en bois étendus, en quelques prés et très peu de vignes.

Cette terre relevait de la baronnie de Larzicourt ; — le chapitre de la cathédrale nommait à la cure et levait les dîmes avec l'abbé de Moncets et le curé du lieu (charte de Guy, évêque de Châlons, de 1180 ; — l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus y exerçait des droits, en 1364 (tit. de cette abbaye, t. III, p. 1re).

Canton de Vitry-le-François.

Ce canton, formé en grande partie du Perthois, est remarquable par la fertilité de son sol. Il est arrosé par la Marne, l'Isson, la Chéronne, le Fion, la Saulx, l'Orconté et une foule de petits ruisseaux. La vigne n'y donne que des produits médiocres, mais les céréales y sont de première qualité et les prairies y sont belles et nombreuses.

Le canton contient 25 communes, qui sont:

ABLANCOURT, *Amblancuria,* pouillé de Châlons (pop. 267 hab.), à 13 kil. de Vitry et 20 kil. de Châlons, est situé sur la rive droite de la Marne, au pied d'une colline élevée. Son territoire est en partie crayeux et grèveux.

Ce village a donné son nom à Perrot d'Ablancourt, membre de l'Académie, mort en 1664. Il est cité dans un titre de 1270, concernant diverses acquisitions faites par le chapitre de la cathédrale de Châlons, qui était seigneur et seul décimateur du pays (tit. du chap. inv. t. IV, p. 62) ; — l'abbaye de Saint-Pierre, y avait des propriétés, en 1287 (tit. de l'abb. inv. p. 136).

AULNAY-L'AITRE, *Annayum atrium*, (pop. 217 hab.), à 13 kil. de Vitry et 21 kil. de Châlons, est sur le petit ruisseau le Fion. Son territoire, quoique de nature crayeuse, est assez fertile et presqu'entièrement consacré à la culture. Cette commune s'est appelée aussi Aulnay-le-Châtel (tit. de l'abb. de Toussaints, inv. p. 167), à cause d'un château fort très ancien, protégé par de doubles fossés ; la chapelle existe encore; il relevait du roi.

Toutes les dîmes d'Aulnay appartenaient au chapitre de Saint-Etienne de Châlons, a qui elles avaient été données, dit-on, en 1185, par les fils d'Airard, seigneur d'Aulnay et maréchal de Champagne, mort excommunié pour les brigandages qu'il avait exércés sur Saint-Amand. Cette donation, faite pour réparer les violences de leur père, fut confirmée par Guy de Joinville, évêque de Châlons (tit. du chap. de la cath. inv. p. 85). Cette terre a appartenu à Antoine de Roye, tué à la bataille de Marignan, en 1515, aïeul de Léonore de Roye, femme de Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Depuis 1736, elle est la propriété de la famille de Lesseville.

BIGNICOURT-SUR-MARNE (pop. 88 hab.), à 6 kil. de Vitry et 38 kil. de Châlons. Ce village, resserré entre la Marne et la route départementale, a des parties humides et souvent inondées. Bignicourt relevait de la baronnie de Larzicourt; il avait pour seigneur le prieur de Frignicourt; son curé était décimateur unique. — Il est cité, en 1212, dans un titre de l'abbaye de Cheminon (inv. p. 29); — et, en 1344, dans un titre de l'abbaye de Saint-Remy de Reims (t. I, p. 346).

BLACY, *Blaceyum*, pouillé de Châlons (pop. 529 hab.), à 3 kil. de Vitry et 35 kil. de Châlons. Ce village a un territoire très étendu et plusieurs dépendances. Ses terres, presque toutes d'une bonne nature, sont parfaitement cultivées; les deux tiers sont consacrés aux céréales; il y a de belles prairies naturelles et artificielles, des vignes nombreuses, des vergers et des jardins fort beaux. La dîme était levée par l'abbaye d'Huiron, dès 1187 (cartulaire de cette abbaye, p. 364); — la commanderie du Temple

y exerçait des droits, en 1216, et l'abbaye d'Andecy, en 1631 (tit. de l'abb. p. 14).

COURDEMANGES (pop. 327 hab.), à 7 kil. de Vitry et 36 kil. de Châlons, est sur la Chéronne; il a plusieurs écarts. Presque tout le territoire est en culture. Les décimateurs étaient l'abbé d'Huiron, pour deux tiers, et ses religieux pour le reste (cartulaire de cette abb. p. 479). Il a existé sur la côte de Montmoret une ladrerie dont on voit encore des vestiges.

COUVROT, *Couvretum et Villaris*, pouillé de Châlons (pop. 320 hab.), à 4 kil. de Vitry et 28 kil. de Châlons, est bâti sur la rive droite de la Marne, au pied d'un mont très élevé. Le terroir est formé en grande partie de terres labourables. Il y a des prairies arrosées par la Marne et une certaine quantité de vignes.

Le chapitre de la cathédrale de Châlons levait la dîme sur une partie de Couvrot, en 1261 (tit. du chap. inv. t. IV, p. 311); — l'abbaye de Trois-Fontaines y était propriétaire, dès 1235 (tit. de cette abb. inv. p. 171).

C'est au-dessus de Couvrot que la SAULX vient se jeter dans la Marne. Elle prend sa source dans la Haute-Marne, elle entre dans le département de la Marne à Sermaize, et elle arrose Pargny, Etrepy, Bignicourt, Le Buisson, Ponthion, Merlaut et Vitry-en-Perthois. Ses principaux affluents sont l'Ornain, la Chée et la Bruxenelle.

DROUILLY, *Druilleyum*, pouillé de Châlons (pop. 187 hab.), à 7 kil. de Vitry et 26 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur l'Isson. Son territoire, de qualité médiocre, est productif par une bonne culture.

Drouilly avait un château et le fief de Meix-de-la-Croix.

Le décimateur unique était le curé, dès l'an 1481 ; — l'abbaye d'Huiron y possédait divers biens et exerçait certains droits seigneuriaux, en 1457 (cartulaire de cette abb. p. 335) ; — l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons y était propriétaire, en 1679 (tit. de cette abb. p. 156).

FRIGNICOURT, *Frimicuria,* pouillé de Châlons (pop. 366 hab.), à 3 kil. de Vitry et 35 kil. de Châlons, est situé sur la Marne et traversé par la route de Montier-en-Der. Ses terres fertiles sont consacrées à la culture, ou couvertes de prairies naturelles et de bois.

Il y avait à Frignicourt deux bans de seigneurie, l'un relevant du roi, à cause du château de Vitry, et l'autre appartenant aux religieux de Vitry et de Châlons. Le curé était régulier et ordinairement génovéfain, à la nomination de l'abbé de Toussaints de Châlons. Un titre de 1158, cite les moulins de Frignicourt comme appartenant à l'abbaye de Toussaints-en-l'Isle de Châlons (tit. de cette abb. inv. p. 125) ; — en 1180, ces moulins et divers droits seigneuriaux furent acquis par les religieux de Trois-Fontaines (tit. de l'abb. inv. p. 183) ; — en 1369, les Templiers de Vitry percevaient plusieurs redevances ; — les dîmes appartenaient au chapitre de Vitry pour deux tiers, et à l'abbé de Toussaints pour l'autre tiers.

Frignicourt eut à souffrir des attaques des Calvinistes, au XVIe siècle.

GLANNES (pop. 296 hab.), à 6 kil. de Vitry et 36 kil. de Châlons, est sur la Guenelle. Il a plusieurs écarts importants ; tous ses habitants sont cultivateurs. Cette terre, mouvante du roi, appartenait pour moitié à l'abbaye d'Huiron, et pour moitié au seigneur d'Arzillières ; — la

dîme était levée par l'abbaye d'Huiron, dès 1187 ; — en vertu d'une bulle du pape Urbain III, la terre relevait du roi.

HUIRON (pop. 333 hab.), à 7 kil. de Vitry et 36 kil. de Châlons. Ce village, situé sur une éminence, possède un territoire de bonne qualité et bien cultivé. Huiron était autrefois le chef-lieu d'un petit canton formé de quatre villages, Huiron, Courdemanges, Glannes et Champillon. Ce dernier a été détruit il y a très longtemps. Son abbaye de bénédictins fut fondée, en 1078, par Roger III, évêque de Châlons (on l'appelle *Orum* ou *Oiron*, dans la charte de fondation), et dotée par Guy, seigneur d'Huiron, par les rois de France, les comtes de Champagne, les comtes de Bar et d'autres seigneurs de la contrée. Son second abbé, Ephrem, assistait, en 1147, à la dédicace de la cathédrale de Châlons, par Eugène III. Depuis 1135 jusqu'en 1515, elle eut vingt-cinq abbés réguliers et, depuis 1515, onze abbés commandataires. Cette abbaye souffrit beaucoup des Anglais, au XIVe siècle, et encore plus, des Calvinistes, dans le XVIe siècle.

LA CHAUSSÉE (pop. 791 hab.), à 15 kil. de Vitry et 18 kil. de Châlons. Cette forte commune, située sur la rive droite de la Marne, est traversée par la grande route de Châlons à Vitry et par le ruisseau le Fion. Elle est d'origine moderne. Attirée par les avantages d'une grande route, la population du village voisin s'est déplacée, et Coulmiers qui est cité dans les anciens titres, et où se trouve l'église paroissiale, n'est plus qu'une dépendance. Son territoire, argileux sur les bords de la Marne, couvert de bois et de saussaies ou formant de belles prairies, est crayeux dans le reste de son étendue et cultivé avec soin.



La Chaussée était autrefois composée de trois parties, Coulmiers, Mutigny et La Chaussée. Elle a deux paroisses, celle de Mutigny, entre la Marne et la route, et celle de Saint-Pierre, pour La Chaussée et Coulmiers qui sont à l'est de la route du côté de Saint-Amand. Le chapitre de la cathédrale de Châlons percevait les dîmes de La Chaussée et de Coulmiers; l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont était propriétaire de la ferme de Mutigny dès 1665 (tit. de l'abbaye, inv. p. 100).

COULMIER, *Colombaris* dans le pouillé de Châlons, s'appelait Collemier en 1221 (tit. de l'abb. de Trois-Fontaines, inv. p. 33); — Coulemiers en 1238 (tit. de l'abb. d'Avenay, inv. p. 203); — *Colombarius*, en 1522 (tit. du chap. de la cathédrale, inv. p. 213). — Coulmier n'est plus qu'un hameau dépendant de La Chaussée. Il en est de même de Mutigny, *Mutigneyum*, pouillé de Châlons, cité en 1460 dans les titres de l'abbaye de Saint-Pierre (inv. p. 100); et, en 1610, dans un titre de la commanderie de St-Amand (inv. p. 149).

Ce fut dans ce village que fut conclu, en 1544, entre François Ier et Charles-Quint, une trève que suivit peu après le traité de Crépy.

LISSE (pop. 267 hab.), à 12 kil. de Vitry et 27 kil. de Châlons, est situé dans une gorge à la source d'un petit ruisseau qui va se jeter dans le Fion. Son territoire est bien cultivé; il renferme cent hectares de prés artificiels et autant de vignes.

Ce village a des restes de remparts et d'anciens fossés. Il appartenait aux religieux de Saint-Pierre-au-Mont, qui nommaient à la cure. Les décimateurs étaient le curé de Saint-Lumier, les religieux de Saint-Pierre et ceux de Cheminon, en 1214 (tit. de l'abbaye, inv. p. 30); la commanderie de Saint-Amand y exerçait aussi quelques droits en 1619 (tit. de la commanderie, inv. p. 157).

LOISY-SUR-MARNE (pop. 821 hab.), à 5 kil. de Vitry et 28 kil. de Châlons. Cette commune possède un territoire étendu, arrosé par la Marne et l'Isson, divisé en terres labourables, en vastes prairies, en oseraies et quelques vignes,

Loisy possédait plusieurs fiefs et dépendait de différents seigneurs. Les chanoines de Saint-Etienne (tit. du chapitre, inv. p. 229), et l'abbé de Toussaints de Châlons (tit. de 1117 de l'abbaye, inv. p. 140), l'abbesse d'Andecy, les Minimes de Brienne et l'abbé d'Angluzelles y levaient les dîmes; l'abbaye d'Huiron et les religieuses de Vitry y possédaient des biens, et l'ordre du Temple y exerçait des droits dès 1286 (tit. de la comm. de La Neuville, inv. p. 146). — Son église passe pour fort ancienne; elle a été en grande partie reconstruite cette année.

LUXÉMONT et VILLOTTE, *Lucosus mons*, charte de Blanche de Navarre (pop. 231 hab.), à 5 kil. de Vitry et 38 kil. de Châlons. Ce village est bâti sur une hauteur au pied de laquelle coule l'Orconté.

Luxémont avait pour seigneur, en 1509, Antoine de Luxembourg. Blanche de Champagne vendit à l'abbaye de Trois-Fontaines, ses droits sur Luxémont, en 1211. Les décimateurs de ce village étaient les religieux de Trois-Fontaines (tit. de cette abbaye, inv. p. 455), le chapitre de Saint-Etienne de Châlons et les minimes de Vitry, chacun pour un tiers. L'abbaye de Saint-Pierre y exerçait des droits en 1255 (tit. de cette abbaye, inv. p. 239).

Il a pour dépendance le hameau de VILLOTTE, situé à un kilomètre du chef-lieu. Le sol est très bon et donne des récoltes abondantes. Villotte était un ancien prieuré ; sa seigneurie était partagée en deux bans. En 1199, Thi-

bault III, comte de Champagne, donna une partie des dîmes de ce village à l'abbaye de Trois-Fontaines.

MAISONS-EN-CHAMPAGNE, *de Dominibus in campania,* pouillé de Châlons (pop. 377 hab.), à 7 kil. de Vitry et 30 kil. de Châlons. Le territoire de ce village, de qualité médiocre, donne des produits satisfaisants au moyen de la bonne culture qu'il reçoit. On y compte 200 hectares de prairies artificielles.

On croit qu'il a existé, dans cette commune, deux couvents dont l'emplacement porte encore le nom de Grande et Petite-Abbaye. Près de là est un petit pont appelé le Pont-des-Moines. On a trouvé aussi, au lieu dit la Citadelle, des fondations de deux châteaux désignés sous les noms de Château du bas et Château du haut. Un des quartiers du village se nomme *Bout de la Ville.* A quatre kilomètres des maisons, est une butte élevée de main d'homme, appelée *Tomme.*

Les décimateurs étaient l'abbesse d'Andecy (tit. de cette abb., de 1109, inv. p. 15), les moines de Toussaints, en 1117 (tit. de cette abb., inv. p. 147), le chapitre de Saint-Etienne de Châlons, en 1409 (tit. du chap., t. vi, p. 3), les minimes de Brienne, etc.

MAROLLES, *Marolys,* pouillé de Châlons (pop. 154 hab.), à 4 kil. de Vitry et 36 de Châlons, bâti sur la Villotte, a un territoire fertile et bien cultivé. Cette terre était aux minimes de Vitry qui levaient seuls la dîme.

Il est cité dans une charte de donation de l'évêque de Châlons, de 1149; — dans les titres de l'abbaye de Saint-Pierre, de 1265 (inv. p. 239); — dans un titre de l'abbaye de Cheminon, de 1213 (inv. p. 30).

MERLAUT (pop. 395 hab.), à 7 kil. de Vitry et 39 kil. de Châlons, est situé au bas d'un coteau planté de vignes. Le territoire est arrosé par la Chée et la Saulx. Sur les bords de ces cours d'eau, il y a des prés étendus et de bonne qualité, avec de belles oseraies. Les habitants sont cultivateurs et vignerons.

Cette terre relevait du roi. Les dîmes appartenaient à l'abbaye de Saint-Memmie. L'abbaye de Trois-Fontaines y exerçait aussi quelques droits en 1487.

La CHÉE, qui prend sa source à Maras (Meuse), entre dans le département de la Marne à Vroïl, arrose Bettancourt, Alliancelles, Heiltz-le-Maurupt, Jussécourt, Minecourt Heiltz-l'Evêque, Outrepont et se jette dans la Saulx à Merlaut.

PRINGY, *Pringeium*, pouillé de Châlons (pop. 384 hab.), à 8 kil. de Vitry et 25 kil. de Châlons, est bâti sur l'Isson. La plus grande partie de son territoire est formé de terres crayeuses de la Champagne; cependant il a de belles prairies dans la plaine de la Marne. La culture occupe tous les bras.

La terre de Pringy relevait du roi et du château de Songy. Son château avait une certaine importance; pendant les guerres de religion, il a été pris par les Ligueurs et repris par les châlonnais fidèles à Henri IV. Ce village est cité dans une charte de 1123 (tit. de l'abbaye de Toussaints, inv. p. 163); on le nomme Pringey dans un titre de 1248, contenant une donation à la commanderie de Saint-Amand (tit. de la commanderie, inv. p. 168). Les dîmes étaient levées par le chapitre de la cathédrale de Châlons, par l'abbaye de Saint-Jacques et les seigneurs de Pringy et de Drouilly.

SAINT-AMAND, *Sanctus Amandus*, pouillé de Châlons (pop. 1220 hab.), à 11 kil. de Vitry et 24 kil. de Châlons. Cette forte commune est située sur une colline au pied de laquelle passe le Fion. Son territoire donne de bons produits parce qu'il est très bien cultivé. 500 hectares sont consacrés aux prairies artificielles. Il est arrosé par plusieurs petits ruisseaux ; la source la plus importante sort du petit monticule sur lequel l'église est bâtie. Les habitants sont actifs et industrieux ; ils élèvent et engraissent des bœufs et font un commerce important de bestiaux.

Ce bourg a deux églises, l'une dédiée à Saint-Nicolas, servait à la paroisse de COULVAGNY, autrefois Collevinier (du latin *Collis vinosa*), à cause des vignes qui y étaient cultivées. L'autre est la paroisse de Saint-Amand ; celle-ci est un monument remarquable, noté par la commission archéologique départementale ; le chœur et le sanctuaire sont admirables par leur architecture hardie et leurs trois rangs de fenêtres superposées de style flamboyant ; la nef est gothique. Autrefois cette église était entourée de fossés et l'espace compris entre ces fossés, s'appelle encore aujourd'hui le *Fort*. An midi s'élève une butte appelée le *Martréaux* ou cimetière des martyrs, dans lequel on a trouvé, il y a quelques années, six cercueils en pierre contenant des ossements.

Il y a, sur le territoire, un arbre séculaire appelé arbre de la Vierge, parce qu'il couvrait autrefois une statue de la sainte Vierge. Cet arbre, deux fois foudroyé, ne conserve plus que quelques branches et un tronc presque pourri qui commandent encore le respect.

Saint-Amand avait une commanderie du Temple dont il est question dans des titres de 1189, qui devint une commanderie servante de l'ordre de Malte, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. Elle exerçait des droits sur 35 com-

munes environnantes. Une charte de Henri, comte de Champagne confirme, en 1103, une donation faite par Guy de Possesse, au chapitre de Saint-Etienne de Châlons, de tout ce qu'il possédait à Saint-Amand. Cette donation est confirmée par une bulle du pape Paschal, en 1107. Les dîmes étaient levées par ce chapitre et par le curé. La terre de Saint-Amand et de Coulvanier relevait du roi.

SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE, *Sanctus leudomirus* (pop. 431 hab.), à 10 kil. de Vitry et 27 kil. de Châlons. Ce village est sur le Fion, au bas d'une côte élevée, commençant cette chaîne de collines qui sépare la Champagne du Vallage et qui est connu sous le nom de la *Serre*. Le sol est en partie crayeux dans la Champagne et en partie argileux dans le Vallage. Une cinquantaine d'hectares sont plantés en vignes. Il sort, des pieds de la Serre, des sources très nombreuses qui arrosent le territoire.

La vallée dans laquelle se trouve le village, paraît avoir été remplie à une époque très reculée par des terres d'alluvion. En creusant ce terrain, à quelques mètres de profondeur, dans une étendue de trois ou quatre kilomètres, on tombe sur le premier sol avec tous les débris d'une riche végétation ; on a même retrouvé des arbres tout entiers.

On déouvre fréquemment, autour de l'église, des tombes creusées dans la craie, et on voit aussi des cavernes faites de main d'hommes, formant des chambres communiquant entre elles et paraissant avoir été habitées.

Saint-Lumier était une prévôté qui avait une maison ancienne, fortifiée et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont, par une bulle, de 1227, du pape Benoît XIII (tit. de cette abb., inv. p. 183) ; les dîmes étaient levées par ce couvent, par les religieux de Cheminon, en 1203 (tit. de cette abb., inv. p. 24), et par le curé. Le saint dont

ce village porte le nom, fut le 18e évêque de Châlons, qui succéda à son frère saint Elaphe. Ils étaient originaires d'Aquitaine où ils possédaient de grands biens qu'ils donnèrent à l'église de Châlons. Saint Lumier, ayant encouru la disgrâce de Brunehaut, fut exilé de son siége pendant vingt ans. Rappelé par Clotaire II, à la mort de cette princesse, il reprit l'administration de son diocèse jusqu'à sa mort.

SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS (pop. 205 hab.), à 8 kil. de Vitry et 29 kil. de Châlons. Ce village, situé près du Fion, a pris son surnom du sol frais sur lequel il est assis ; il est presqu'entièrement consacré à la culture et donne, entre autres produits, beaucoup de petits navets très estimés.

Sa seigneurie relevait du roi et appartenait, en 1256, aux religieux de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons qui y levaient les dîmes avec les minimes de Vitry et le prieur de Saint-Thiébault.

SONGY, *Songeyum*, taxe de l'évêché de Châlons (pop. 448 hab.), à 11 kil. de Vitry et 22 kil. de Châlons, sur la rive gauche de la Marne, est bâti sur l'Isson. Une partie de son territoire est sur les terres de Champagne, et, par conséquent, sec et aride. Les habitants font beaucoup de prairies artificielles et engraissent des bestiaux.

Le célèbre dessinateur, Chevalier de la Touche, était seigneur de cette terre qui relevait du vidamé de Châlons. Les dîmes étaient levées par le seigneur, le curé et l'abbé de Toussaints.

SOULANGES, *Soulangis*, pouillé de Châlons (pop. 204 hab.), à 11 kil. de Vitry et 24 de Châlons, est bâti sur une éminence touchant à la rive droite de la Marne. Son terri-

toire, divisé en terres labourables, en prés, en bois et en oseraies, fournit une pierre propre à faire de l'excellente chaux hydraulique.

La terre de Soulanges avait trois seigneurs : M. de Loisson, M. de Parchappe et M. Jacobé. Une charte de Henri, comte de Champagne, de 1043, appelle cette terre *Solangis*. En 1200, l'abbé de Saint-Pierre levait les grosses et menues dîmes de Soulanges, et le curé avait les novales.

Cette commune a pour dépendance le domaine de Bayarne appartenant à M. de Loisson et formant autrefois un fief qui relevait de Songy. On y avait fondé, en 1228, une chapelle expiatoire, desservie par un chapelain, à l'occasion du meurtre d'Eustache de Vavray, tué par Gauthier, seigneur de Bayarne.

VITRY-EN-PERTHOIS ou LE BRULÉ (pop. 772 hab.), à 4 kil. de Vitry et 32 kil. de Châlons. Ce bourg, situé au confluent de la Saulx et de la Bruxenelle, a un vaste territoire qui se distingue par l'abondance et la variété de ses produits. Tous les coteaux, sur une surface de près de 400 hectares, sont plantés de vignes qui donnent le meilleur vin du pays. De belles et grandes prairies produisent beaucoup de foin et les deux rives de la Saulx sont plantés de saussaies. Une population active et laborieuse cultive, avec intelligence, ce vaste territoire, élève des bestiaux et fait un commerce assez considérable.

Ce village a été le siége et le chef-lieu d'un doyenné qui comprenait les paroisses de Soulanges, Saint-Quentin, Vavray, Rosay, Ablancourt, Sogny-en-l'Angle, Saint-Amand, Couvrot, Ponthion, Plichancourt, Blesme, Heiltz-l'Evêque, Minecourt, Jussécourt, Heiltz-le-Maurupt, Pargny, Etrépy, Sermaize, Cheminon, Maurupt, Favresse, Changy, Reims-la-Brûlée, Scrupt, Domremy, Couvrot, Bassu, Bignicourt,

Le Buisson, Trois-Fontaines, Saint-Lumier, Lisse, Outrepont, Merlaut, Aulnay-l'Aître, Doucey et Bassuet. C'était le chef-lieu d'un des bailliages les plus étendus et les plus populeux de la Champagne; c'est aussi une des localités les plus riches en souvenirs historiques.

Vitry remonte à une haute antiquité. Selon les plus grandes probabilités, il a commencé par une colonie romaine. Une légion, envoyée pour protéger le pays, s'établit sur les bords de la Marne, et en mémoire de ses succès sur les barbares, appela son camp *Castrum victoriacum,* d'où on a fait, plus tard, *Vitriacum*. Les médailles trouvées sur le territoire, l'existence d'un *forum,* d'un *capitolium* cités dans diverses chartes du XIIe au XVIIIe siècles donnent un grand poids à cette opinion, et comme le nom de *Victoriacum,* ne se voit pas sur la carte d'Antonin et ne commence à se trouver que sur la carte de Théodose, on en conclut que *Victoriacum* n'a été fondé que vers le IIe siècle. Il paraît aussi très probable que la population de cette ville naissante fut augmentée par une colonie de juifs. Après la destruction de Jérusalem, les juifs dispersés se répandirent dans les Gaules et principalement dans la Gaule-Belgique où ils formèrent plusieurs établissements. Ceux de *Castrum victoriacum* avaient, en 279, une synagogue. Divers actes et lettres insérés dans le cartulaire du chapitre de Victry, fondé en 1212, prouvent que le bourg de *Victoriacum castrum* avait trois portes appelées *Abba, Mor* et *Sabbat,* que la rue principale était nommée *Judaria,* et qu'un monticule, situé à l'occident, s'appelait *Roscht;* tous noms pris à la langue hébraïque, et ces dénominations ont subsisté jusqu'au XVIe siècle, car les juifs, à un très petit nombre d'exceptions près, n'ont pas été persécutés par les Romains ni par les Francs de la première race; Charlemagne et ses successeurs les protégèrent. Ce n'est que sous la troisième

race qu'ils subirent des persécutions qui prouvaient leur nombre et leur crédit. Malgré les exactions et les supplices qui les menaçaient, on les voit toujours reparaître et recomposer leurs fortunes ; et dans la Champagne, la comtesse Blanche et Thibault, son fils, plus humains que les rois de France, en imposant des tributs considérables à leurs sujets israélites, respectèrent les lois de l'équité et les défendirent contre les persécuteurs.

Sous les rois des deux premières races, Vitry a été le théâtre de plusieurs luttes, de révoltes et d'actes politiques qui n'ont pas eu de grande importance. Deux cents seigneurs relevaient de son château. Sous la troisième race, en 1125, Thibault II, déjà comte de Chartres, de Blois et de Brie, réunit, à ses vastes possessions, le comté de Champagne dans lequel se trouvait Vitry. Ce puissant seigneur était en hostilité presque constante contre les rois de France. En 1143, le pape Innocent II nomma et sacra Pierre Effenouard de la Châtre, archevêque de Bourges, contre la volonté du roi ; Louis VII ne voulut pas le recevoir. Thibault donna asile au prélat et se ligua avec le pape contre le roi de France qui fut excommunié. Louis s'en prend au comte de Champagne, entre sur ses terres avec une armée, assiége Vitry, et après une vigoureuse résistance, prend la ville d'assaut le 24 mai et la détruit par le fer et feu. Treize cents habitants périrent dans cette catastrophe (1). Peu d'années après ce désastre, Vitry était

(1) L'incendie et la destruction de Vitry-en-Perthois, en 1143, est un fait incontestable, mais les circonstances qui ont accompagné cet immense malheur ont été diversement racontées par les historiens et permettent de porter sur cette épouvantable catastrophe des jugements bien différents. Si les soldats de Louis VII ont mis le feu à la ville qu'ils venaient de prendre d'assaut et qu'une partie de la population ait peri dans cette bagarre, c'est un fait de guerre bien

relevé et le commerce avait repris son activité. On ne peut expliquer un aussi prompt rétablissement que par le

déplorable, sans doute, que l'on a vu bien souvent et dans tous les siècles; mais si, la ville prise, Louis VII a donné l'ordre de mettre le feu à l'église, dans laquelle s'étaient réfugiés 1,300 habitants, c'est un crime atroce qui doit vouer son nom à l'exécration de la postérité. De ces deux versions quelle est la vraie? Les chroniques contemporaines peuvent faire croire à la première version, et cependant la plupart des historiens ont adopté la seconde. Deux de nos compatriotes ont traité ce point historique avec beaucoup d'érudition. M. de Torcy défend énergiquement la mémoire de Louis VII, qui est attaqué avec non moins de force par M. l'abbé Boitel. Enfin, Messieurs, dans votre modeste commission, u membre qui fait autorité parmi nous par son érudition historique s'est déclaré pour le même parti que l'abbé Boitel, tandis que d'autres membres se rangeaient de l'avis de M. de Torcy. Je crois donc utile d'entrer dans quelques développements sur les raisons qui ont motivé l'opinion de la commission.

Les chroniques contemporaines qui parlent de ce fait sont assez nombreuses.

1° Sigebert dit « *Rex primùm muros, mox ecclesiam ipsam in quam fermè oppidani omnes confugerant, incendio vastat, sacra, profana, viros, fœminas, puberes et impuberes comburit mille trecentæ animæ interiere.* » Le roi détruit, par le feu, d'abord les murs, bientôt l'église même dans laquelle s'étaient réfugiés presque tous les assiégés, et il brûle, avec les objets sacrés et profanes, les hommes, les femmes et les enfants de tout âge au nombre de 1,300.

2° Robert du Mont, mort en 1186, raconte que « *Ludovicus rex Vitriacum cepit, ubi igne admoto, ecclesiâ incensâ et in eâ mille trecentæ animæ diversi sexus et ætatis igne consumptæ, super quo rex Ludovicus misericordiâ motus plorasse dicitur, et hac causâ, etc.* » Le roi Louis prit Vitry, y mit le feu, l'incendie gagna l'église et avec elle brûlèrent 1,300 personnes de sexes et d'âges différents. Le roi ému de compassion sur ces victimes pleura, dit-on, et, pour cette cause, quelques-uns ont pensé qu'il entreprit le voyage de Jérusalem.

Paul-Émile, historien du XIIe siècle qui a écrit l'histoire du règne

retour de la population juive qui avait fui au lieu de prendre les armes contre le roi et qui revint quand la tranquil-

de Louis VII, répète la version de Sigebert et Duhaillan, Dupleix, Belforest, Mézeray, Velly et presque tous les auteurs des quatre derniers siècles ont copié Paul-Émile.

Cependant toutes les chroniques contemporaines ne permettent pas d'adopter ce récit.

3° Le chroniqueur de Gemblourg qui vivait sous Louis VII dit « *Rex Ludovicus castrum Vitriacum succendit, in quo periit incendio multitudo magna virorum, mulierum et infantium.* » Le roi Louis incendia Vitry, dans cet incendie périrent beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants.

4° Dans une chronique du monastère de Saint-Pierre-au-Mont de 1009 à 1223, on dit simplement « *Anno* 1143, *Ludovicus rex Vitriacum exurit.* » L'an 1143, le roi Louis brûla Vitry.

5° Dans les annales du monastère de Montier-en-Argonne on dit « *Anno* 1143, *oppidum Victoriaci a rege francorum Ludovico captum post diutinum et terribile obsidium, in prælio oppidani et milites resistentes in castro capti aut cæsi ad mille quingentos sunt æstimati, Ludovici milites exurunt oppidum.* » En 1143, la ville de Vitry fut prise par Louis, roi des français, après un siége long et meurtrier. Dans le combat qui eut lieu au château dans lequel résistaient les soldats et les assiégés il y en eut 1,500 de tués ou de pris. Les soldats de Louis brûlèrent la ville.

6° Dans une chronique générale de Champagne, manuscrit du XIIe siècle, on trouve le passage suivant « *Anno* 1143, *post prælium, francorum rex capit oppidum Victoriaci. Oppido succenso, insciente rege, ignis excrevit ut etiam castrum concremavit, in hoc incendio et in diversis præliis, periit multitudo magna militum et oppidanorum in armis.* » Après un combat, le roi des français prit la ville de Vitry. Le feu ayant été mis à la ville, à l'insu du roi, l'incendie se propagea et consuma le château. Dans cet incendie et dans les divers combats il périt un grand nombre de soldats et d'habitants qui avaient pris les armes.

7° Les annales de Montier-en-Der qui finissent en 1164 rapportent « *Anno* 1143, *mense maii, rex francorum post diutinum obsidium cœpit*

lité fut rétablie. Vitry fut brûlé une seconde fois dans la guerre des Anglais, et à peine relevé de ses ruines, il fut

oppidum Victoriaci, apud muros castri rex contulit prælium ubi multitudo magna militum et oppidanorum sunt cæsi, vulneribus confecti vel capti. » Dans le mois de mai 1143, après un long siége, le roi des français prit la ville de Vitry, et livra un combat sous les murs du château, où un grand nombre de soldats et d'assiégés furent tués, blessés ou fait prisonniers.

8° Dans une histoire manuscrite du monastère de Saint-Pierre, de Verdun, on trouve une lettre d'un doyen de la Chrétienté de Vitry adressée au prieur de Vasnou-les-Dames lui annonçant la destruction de sa maison, près de Vitry, et disant « *XVI kalendas junii, regis milites cæperunt, post prælium, oppidum Vitriaci et exurunt. Postridie rex cæpit castrum, post aliud prælium, ubi periit multitudo magna militum Théobaldi et oppidanorum.* » Le 16e jour des calendes de juin (17 mai), les soldats du roi, après un combat, prirent la ville de Vitry et la brûlèrent. Le lendemain, après un nouveau combat, le roi prit le château où périt un grand nombre de soldats de Thibault et d'assiégés.

9° Le chronologiste Albéric, moine de Trois-Fontaines, qui mourut très âgé en 1242, s'exprime ainsi « *Rex oppidanos et milites sibi resistentes aut cepit aut occidit. Oppido succenso in tantum ignis excrevit, ut etiam castrum quod in eo valde erat munitum, cum multò habitantum periculo concremavit ; in hoc prælio vel incendio capti, cæsi aut concremati ad mille quingentos sunt estimati.* » Le roi tua ou prit les habitants et les soldats qui lui résistaient. Le feu mis à la ville se propagea tellement que le château qui était très fortifié brûla, au grand danger de ceux qui s'y trouvaient. On évalue à 1,500 le nombre de ceux qui furent prisonniers, tués ou brûlés dans ce combat et dans cet embrasement.

J'ai cru devoir, Messieurs, rapporter ici les citations textuelles des chroniqueurs contemporains de cet évènement pour que vous puissiez être convaincus, comme moi, qu'il n'y a pas de preuves sur quoi on puisse appuyer l'odieuse accusation que certains auteurs font peser sur la mémoire de Louis VII. Tous parlent de l'incendie, quelques-uns entrent dans des détails, quelques-uns disent que le

pris et détruit presqu'entièrement en 1544 par Charles-Quint. Quand la paix fut faite, François Ier s'occupa de ré-

feu a été mis à l'insu du roi, d'autres qu'il a pleuré sur les victimes, mais aucun ne l'accuse du crime que les historiens plus modernes lui ont reproché. Ces citations, dira-t-on, sont prises dans l'ouvrage de M. de Torcy et ont été réunies pour défendre une opinion, mais comme M. l'abbé Boitel qui est aussi un érudit laborieux, et qui est d'une opinion exactement opposée, n'en donne pas d'autres, on peut croire qu'il n'en existe pas. Où donc M. l'abbé a-t-il été puiser le récit effrayant qu'il fait ? « Une grande partie des habitants, surtout les enfants, les jeunes filles, les femmes et les vieillards, redoutant la fureur du vainqueur, s'étaient retirés dans l'église principale comme dans un asile inviolable qu'il n'oserait profaner. Louis entoure l'église de ses féroces soldats, y met le feu de toutes parts, se rit des cris de toutes ces innocentes victimes, repousse à coups de lances ou de traits toutes celles qui tentent de s'échapper par les portes ou par les croisées, reste inexorable à toutes leurs supplications, et fait périr misérablement au milieu des flammes 13 à 1,500 personnes de tout âge et de tout sexe. » Hélas ! les misères de tous genres qui accompagnent la guerre sont déjà assez poignantes, pourquoi broder sur elles pour les rendre encore plus horribles ? C'est ce que fait bien bénévolement M. l'abbé Boitel, à la suite d'autres auteurs. Louis VII était d'une dévotion peu éclairée, vif, brave, léger et inconséquent, mais il n'était pas cruel. Le chroniqueur de l'abbaye de Trois-Fontaines, qui devait être dévoué à Thibault, un des premiers bienfaiteurs de cette abbaye, ne l'accuse pas. La lettre de saint Bernard dans laquelle il fait au roi des reproches si durs a été inventée par l'historien Paul-Emile, puisqu'on ne la retrouve pas dans les lettres du célèbre prédicateur de la croisade. Tous les faits font douter de l'abominable action reprochée à Louis VII, et votre commission a cru devoir exprimer ce doute dans son travail, et noter seulement, comme un fait historique constant, l'incendie de Vitry. Les malheurs de cette nature devaient être fréquents dans un siècle où, pour des querelles privées de manoir à manoir, les seigneurs ne se faisaient point scrupule de brûler les villages et de massacrer les vassaux de leurs adversaires ; et on les voit se repro-



parer le mal dont la Champagne avait souffert; mais au lieu de rétablir Vitry sur son ancien emplacement, il le fit reconstruire à quelques kilomètres plus loin. De ce moment l'ancienne ville devint un bourg qui ne conserva de

duire dans notre siècle qui se dit civilisé et qui prétend mettre de l'humanité dans la guerre. On peut en citer de nos jours: En 1809, après la bataille d'Eckmuhl, l'armée autrichienne fuyait, vivement poursuivie par les Français, en descendant la vallée du Danube, elle s'arrêta à Ebersberg pour défendre le passage de la Traun, rivière torrentielle qui descend des Alpes tyroliennes pour se jeter dans le Danube. Les Français se présentent devant le pont de cette petite ville. Masséna la crible des feux de toute son artillerie. Claparède lance sa division sur le pont, la baïonnette baissée, elle refoule les Autrichiens dans la ville en feu, et 4,000 malheureux, la plupart blessés, périrent au milieu des flammes. Napoléon arriva une heure après, à la vue de cet affreux spectacle, il se met dans une colère épouvantable parceque l'on avait outrepassé ses ordres, et que l'on n'avait pas attendu le résultat d'une manœuvre qui devait faire tomber la ville sans coup férir. Mais, ajoute le témoin oculaire de qui je tiens ces détails, il fut bientôt consolé, il se tourna vers son état-major et dit « On est fier de commander des soldats capables d'une telle audace. »

En 1812, huit mille Russes furent brûlés dans Smolensk, incendié selon les uns par les obus français, selon d'autres par les Russes eux-mêmes. Enfin, il n'y a pas 20 ans, en Algérie, des Arabes poursuivis se réfugient dans les grottes du Dahra. Ils répondent, à toutes les propositions de soumission, par des coups de fusils. Le général Pélissier, aujourd'hui duc de Malakoff, fait allumer des feux à l'entrée des grottes pour les enfumer et les forcer à se rendre. Un courant d'air pousse la flamme dans l'intérieur, les bagages prennent feu et toutes ces familles arabes périssent étouffées et brûlées. Ne soyons pas plus sévères envers Louis VII que nous ne le sommes envers Napoléon et le duc de Malakoff. Les faits sont les mêmes, et la différence des temps les rendrait moins excusables aujourd'hui, si on ne reconnaissait pas que la volonté des hommes a été dépassée par une fatalité malheureuse.

l'importance que par la fertilité de son territoire, l'activité et l'industrie de ses habitants.

Vitry-le-Brûlé avait encore, avant la révolution, un couvent de Trinitaires, une abbaye de femmes, dite de Saint-Jacques et trois prieurés, un de Sainte-Geneviève, à la nomination de l'abbé de Saint-Pierre-au-Mont, un dit de Saint-Thibault, dont l'abbé de Cluny était le patron, et un troisième dit de Sainte-Croix. On comptait à Vitry neuf églises. Le couvent de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons et tous les ordres religieux dont Vitry était entouré exerçaient sur son territoire des droits fort onéreux. (*Voir* l'histoire de M. de Torcy.)

Sur le territoire de ce bourg, entre l'ancien et le nouveau Vitry, on trouve les restes d'un ouvrage romain que l'on appelle le *Camp des Louvières*. Ce camp est un losange irrégulier de 500 mètres de long sur 190 mètres de large, entouré de fossés et de retranchements en terre; il est assis sur le sommet d'un plateau élevé de 50 mètres au-dessus de la prairie et domine la Marne, la Saulx et les plaines qui s'étendent au-delà. Son occupation devait convenir comme poste d'observation; les chemins qui communiquent avec Vitry en Perthois, indiquent qu'il a été occupé pendant un temps assez long et qu'il est postérieur à la fondation de cette ville. (*Voir* M. Savy, 1859.)

VITRY-LE-FRANÇOIS (pop. 7839 hab.), à 32 kil. de Châlons. Vitry est une ville très régulière, bâtie sur la rive droite de la Marne, entourée de fossés et de remparts. Ses quatre rues principales aboutissent à une vaste place. Des rues de moindre largeur, également alignées, coupent les premières à angles droits. Une seule échappe à cette régularité, c'est la rue des Tanneurs qui est la partie conservée de l'ancien village de Maucourt. Les monuments

sont peu nombreux à Vitry. De ses quatre portes, celle dite du Pont est la seule qui soit un peu monumentale. Son église, du XVIII[e] siècle, ne manque pas de majesté; la nef et les bas côtés sont d'une belle largeur et ses chapelles sont bien ornées. Elle fut consacrée le 24 juin 1627 et terminée vers 1741. Le canal de la Marne au Rhin commence à Vitry. En se détachant du canal latéral à la Marne, il contourne la ville dont il occupe les fossés avant de s'engager dans la vallée de la Saulx. Le chemin de fer de l'Est a une station à Vitry.

Vitry n'a point d'histoire ancienne, puisque c'est une ville de construction toute moderne. Le village de Maucourt, dont elle a pris la place, avait une commanderie de l'ordre des hospitaliers, annexe de La Neuville-au-Temple (près Châlons) ; le territoire de Vitry est très exigu, il n'a que 600 hectares; c'est probablement celui de Maucourt. Le plan de la nouvelle ville fut tracé par un architecte boulonnais, nommé Jérôme, et sur le champ, François I[er] donna, en 1545, l'ordre au comte de Nanteuil, bailli de Vitry, de faire commencer les travaux. Les murailles et le château de Vitry-en-Perthois furent démolis, et les matériaux, employés à la construction de la nouvelle ville. Pour hâter l'achèvement des travaux, le roi ordonna, en 1582, aux habitants des villages voisins, dans un rayon de cinq lieues, d'y venir faire leur corvée.

Toutes les juridictions de Vitry-le-Brûlé furent transportées à la nouvelle ville ainsi que la collégiale. Avant 1789, Vitry était le siége d'un bailliage, d'un présidial, le chef-lieu d'une élection qui comprenait 159 paroisses. Il avait une coutume particulière qui s'étendait sur une grande partie de la Champagne. La paroisse était une collégiale de fondation royale. Il avait en outre un couvent de Minimes, un de Récollets, qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville

et de tribunal, une maison de religieuses de la Congrégation, une maison de dames régentes, un hôpital desservi par quatre religieux de la charité, et un hôpital général.

Dès 1586, Vitry avait déjà assez d'importance pour que les partis qui se divisaient la France, cherchassent à se l'attacher. Il se déclara pour le duc de Guise. En 1589, le commandant de Vitry s'étant emparé du château de Pringy, en fut chassé peu après par les Châlonnais qui étaient restés fidèles au roi. Lorsque Henri IV monta sur le trône, il fut obligé d'acheter la soumission de plusieurs villes, Vitry lui compta 20,000 écus. En 1814, Vitry fut pris par les Prussiens, le 4 février, et devint, pendant toute la campagne, un point stratégique fort important pour les armées alliées.

Vitry a donné le jour à plusieurs hommes distingués :

A Abraham Moivre, mathématicien célèbre, mort en 1754.

Au lieutenant-général de Saligny.

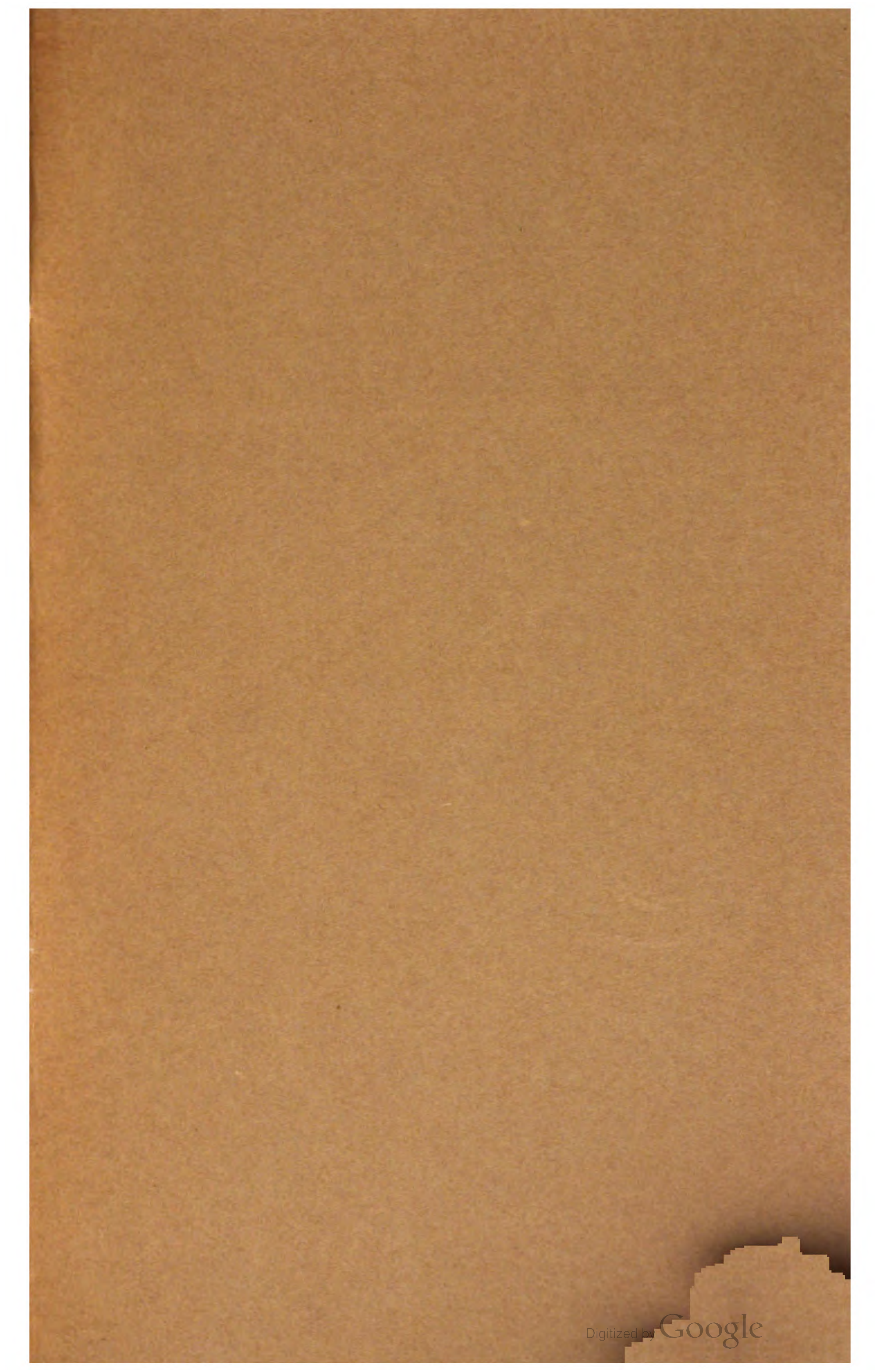
Au général de brigade d'artillerie baron d'Arancey.

A Jean Dominé de Verzet, avocat au parlement, mort en 1787, et qui légua, à sa ville natale, 400,000 fr. pour la propagation de l'instruction.

Au général Lefol.

Au contre-amiral Page.

CHALONS-SUR-MARNE, TYPOGRAPHIE E. LAURENT.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06376 8843

